

# TEF



## Tableaux de l'économie française

**Collection Insee Références**  
**Édition 2018**

Mesurer pour comprendre



---

# Tableaux de l'économie française

---

Édition 2018



**Coordination** Jean-Philippe de Plazaola, Élisabeth Rignols  
**Directeur de la publication** Jean-Luc Tavernier  
**Directrice de la collection** Séverine Mayo-Simbsler

**Rédaction** Henri Albertini, Marie-Jeanne Altéa, Mariam Besbes, Claude Betti, Frédéric Caste, Suzanne Faudon-Lachant, Gilles Fidani, Christine Gabriel, Françoise Martial, Véronique Michel, Anton Monsef, Marlène Nabet, Irène Naudy-Fesquet, Jean-Noël Pauly, Didier Poulos, Lucienne Rey-Witz, Patricia Roosz, Géraldine Simon, Joëlle Tronyo

**Composition** Info Color (Gap) - [www.info-color.fr](http://www.info-color.fr)

**Couverture** **Coordination** : Séverine Mayo-Simbsler  
**Conception et réalisation** : Ineiaki Global Design

**Éditeur** Institut national de la statistique et des études économiques  
88, avenue Verdier, 92541 MONTROUGE CEDEX  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

© Insee 2018 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur »

## Avertissement

*Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).*

*Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.*

*Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.*

*Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.*

## Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

## Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème  
et de la double page

### 11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et  
en couleur sont  
définis plus bas ou  
dans la rubrique  
« Définitions »  
en annexes

Une présentation  
synthétique sur  
chaque double-  
page

Des définitions pour  
comprendre les concepts  
clés de la double page  
Toutes les définitions  
sont regroupées dans la  
rubrique « Définitions »  
en annexes

Des publications  
téléchargeables  
gratuitement pour  
approfondir le sujet  
Adresses des sites  
Internet à retrouver dans  
la rubrique « Adresses  
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

#### Définitions

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

#### Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2018 - Insee Références

Une orientation vers le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

## Prix à la consommation 11.4

### Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>		Évolution 16/15		Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>		Évolution 16/15	
	2016	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>		2016	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>
<b>Ensemble (y c. tabac)</b>	<b>10 000</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>		Transport	1 479	-1,0	1,8	
<b>Ensemble (hors tabac)</b>	<b>9 805</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>		Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7		Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2	
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8		Services de transport	285	-1,5	0,9	
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0		Communications	288	0,7	0,6	
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3		Services postaux	16	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7	
Tabac	195	0,1	0,1		Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2	
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0		Loisirs et culture	897	1,0	-0,2	
Habillement	340	0,5	0,1		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7	
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3		Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9	
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1		Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3	
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3		Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6	
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3		Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2	
Distribution d'eau et autres services	157	1,0	1,1		Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5	
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2		Éducation	4	1,3	1,6	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7		Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8	
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0		Restauration et cafés	570	1,6	1,8	
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9		Services d'hébergement	163	2,3	1,8	
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9		Autres biens et services	1 331	1,0	0,9	
Verreterie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3		Soins personnels	282	0,0	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2		Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7	
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4		Protection sociale	482	1,1	0,9	
Santé	1 093	-1,2	-1,2		Assurances	289	2,1	1,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4		Services financiers	38	2,4	2,7	
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2		Autres services	124	0,3	0,3	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.  
2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.  
Note : base 100 en 2015.  
Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

### Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 6,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 6,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.  
Champ : France hors Mayotte.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

### Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.  
Champ : France hors Mayotte.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

### Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Stoavaquie	0,2
<b>France</b>	<b>0,8</b>	Slovaquie	0,6
Grèce	0,3	<b>Zone euro</b>	<b>1,1</b>
Irlande	- 0,2	<b>UE</b>	<b>1,2</b>
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.  
Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données européennes ou mondiales



Édition  
2018

# Tableaux de l'économie française

## Territoire - Population

### 1. Territoire

1.1	Pays du Monde	10
1.2	Union européenne	12
1.3	Régions - Départements	14
1.4	Villes et communes de France	16

### 2. Développement durable

2.1	Environnement	18
2.2	Utilisation des ressources	20
2.3	Changement climatique et effet de serre	22

### 3. Population

3.1	Évolution de la population	24
3.2	Population par âge	26
3.3	Mariages - Pacs - Divorces	28
3.4	Ménages - Familles	30
3.5	Natalité - Fécondité	32
3.6	Espérance de vie - Mortalité	34
3.7	Étrangers - Immigrés	36
3.8	Femmes et hommes	38

## Emploi - Revenus

### 4. Travail - Emploi

4.1	Population active	42
4.2	Chômage	44
4.3	Politiques d'emploi	46
4.4	Durée et organisation du temps de travail	48
4.5	Emploi de la fonction publique	50
4.6	Emploi par âge	52
4.7	Emploi par activité	54

### 5. Revenus - Salaires

5.1	Salaires dans les entreprises	56
5.2	Salaires dans la fonction publique	58
5.3	Salaires minimum - Coût du travail	60
5.4	Revenus des ménages	62
5.5	Niveaux de vie - Pauvreté	64
5.6	Retraites	66
5.7	Protection et aide sociale	68

## Conditions de vie - Société

### 6. Consommation

6.1	Consommation des ménages	72
6.2	Équipement des ménages	74
6.3	Multimédias	76
6.4	Culture - Loisirs - Sports	78

### 7. Logement

7.1	Logement	80
7.2	Propriétaires - Locataires	82

### 8. Justice

8.1	Criminalité - Délinquance	84
8.2	Justice	86

### 9. Santé - Handicap - Dépendance

9.1	Maladies - Accidents	88
9.2	Personnels et équipements de santé	90
9.3	Dépenses de santé	92
9.4	Personnes handicapées	94
9.5	Personnes âgées dépendantes	96



## Économie - Finances

<b>10. Enseignement - Éducation</b>	
10.1 Enseignement des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	98
10.2 Enseignement supérieur	100
10.3 Établissements - Enseignants	102
10.4 Niveaux de formation	104

<b>11. Économie générale</b>	
11.1 Principaux indicateurs économiques	108
11.2 Croissance - Productivité	110
11.3 Production des branches	112
11.4 Prix à la consommation	114
11.5 Indicateurs de richesse nationale	116

<b>12. Monnaie - Marchés financiers</b>	
12.1 Monnaie - Crédit	118
12.2 Épargne - Patrimoine	120
12.3 Bourse - Marchés financiers	122

<b>13. Finances publiques</b>	
13.1 Dette et déficit publics	124
13.2 Prélèvements obligatoires	126
13.3 Dépense publique	128
13.4 Finances publiques locales	130
13.5 Union monétaire européenne	132

<b>14. Échanges extérieurs</b>	
14.1 Importations - Exportations	134
14.2 Solde des échanges extérieurs	136
14.3 Échanges bilatéraux	138
14.4 Investissements internationaux	140

## Système productif

<b>15. Entreprises</b>	
15.1 Démographie des sociétés et des EI	144
15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI	146
15.3 Catégories d'entreprises	148
15.4 Entreprises publiques	150
15.5 Artisanat	152

<b>16. Recherche - Innovation</b>	
16.1 Recherche & Développement	154
16.2 Innovation	156

<b>17. Agriculture - Pêche</b>	
17.1 Production et valeur ajoutée agricoles	158
17.2 Exploitations agricoles	160
17.3 Pêche - Aquaculture	162

<b>18. Industrie - Construction</b>	
18.1 Industrie	164
18.2 Industrie agroalimentaire	166
18.3 Industrie automobile	168
18.4 Construction	170

<b>19. Énergie</b>	
19.1 Bilan énergétique	172
19.2 Pétrole - Charbon	174
19.3 Électricité - Gaz naturel	176

<b>20. Commerce - Services</b>	
20.1 Commerce	178
20.2 Services marchands	180
20.3 Banques - Assurances	182
20.4 Communication	184
20.5 Audiovisuel	186
20.6 Tourisme	188
20.7 Transports de voyageurs	190
20.8 Transports de marchandises	192

## Annexes

Définitions	197
Organismes	255
Index des principaux termes utilisés	263

---

# Territoire Population

---

Territoire  
Développement durable  
Population

## 1.1 Pays du Monde

En juillet 2017, la **population mondiale** atteint 7,6 milliards d'habitants, soit un milliard de plus qu'en 2005. Plus des trois quarts de la population mondiale vit en Asie et en Afrique, 10 % en Europe, 9 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le reste en Amérique du Nord et en Océanie. La Chine et l'Inde, avec respectivement 1,4 et 1,3 milliard de personnes, sont les deux pays les plus peuplés du monde et représentent 36 % de la population mondiale. Actuellement, celle-ci continue de croître mais plus lentement que ces dernières années. Il y a une dizaine d'années, elle enregistrait une croissance annuelle de 1,24 %. Aujourd'hui, elle augmente de 1,10 % par an, soit environ 83 millions de personnes supplémentaires chaque année. Dans les treize années à venir, la population devrait augmenter d'un peu plus d'un milliard de personnes. Elle atteindrait 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards vers 2100 d'après le scénario moyen des projections de l'**Organisation des Nations Unies**.

La **croissance démographique** mondiale d'ici 2050 reposerait sur un petit nombre de pays. La majeure partie de la hausse devrait se produire dans les régions à **fécondité** élevée, principalement en Afrique : plus de la moitié de la croissance prévue de la population mondiale d'ici 2050 devrait avoir lieu dans ce continent. L'Asie devrait être le deuxième contributeur à cette croissance. Dans le même temps, l'Europe pourrait connaître une baisse de sa population. En effet, la fécondité dans

tous les pays européens est en dessous du seuil de **renouvellement des générations**, soit environ 2,1 enfants par femme.

Globalement, entre 1950 et 2015, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie enregistrent des entrées nettes de migrants internationaux tandis que l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes enregistrent des sorties nettes, le volume de la migration nette augmentant généralement avec le temps. Alors que les mouvements de personnes en provenance d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie ont été une caractéristique clé des schémas de migration globale pendant presque un demi-siècle, les flux migratoires au sein des régions ont été également importants. Des pays à revenus élevés et moyens situés en Afrique, Asie, Amérique Latine et aux Caraïbes ont aussi attiré des migrants en grand nombre pendant plusieurs années.

La fécondité baissant et l'**espérance de vie** augmentant, on enregistre un vieillissement de la population dans le monde entier. En 2017, 13 % de la population mondiale a 60 ans ou plus. L'Europe détient le pourcentage le plus élevé de personnes de cette tranche d'âge (25 %). Ce phénomène va se propager dans d'autres parties du monde si bien que, d'ici 2050, toutes les régions du monde, sauf l'Afrique, auront près d'un quart ou plus de leur population âgée de 60 ans ou plus. ■

### Définitions

**Taux de fécondité** : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

**Croissance démographique, espérance de vie à la naissance, Organisation des Nations Unies (ONU), population mondiale (estimations et projections), renouvellement des générations** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Tous les pays du monde (2017) », *Population & Sociétés*, Ined, septembre 2017.
- « World population data sheet », *Population Reference Bureau*, août 2017.
- « World Population Prospects – The 2017 revision », ONU, juin 2017.
- « Perspectives des migrations internationales 2017 », OCDE, juin 2017.
- « Tout savoir sur la population – Tous les pays en graphiques », Ined, [www.ined.fr](http://www.ined.fr).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Population et densité des principaux pays du monde en 2017

Pays	Population en millions <sup>1</sup>	Densité moyenne en hab/km <sup>2</sup>	Pays	Population en millions <sup>1</sup>	Densité moyenne en hab/km <sup>2</sup>
<b>Europe</b>	<b>742,1</b>	<b>34</b>	<i>Niger</i>	21,5	17
dont : Allemagne	82,1	236	<i>Nigeria</i>	190,9	210
Autriche	8,7	106	<i>Ouganda</i>	42,9	215
Belgique	11,4	377	<i>Rép. dém. du Congo</i>	81,3	36
Biélorussie	9,5	47	<i>Sénégal</i>	15,9	82
Bulgarie	7,1	65	<i>Soudan</i>	40,5	23
Croatie	4,2	75	<i>Tanzanie</i>	57,3	65
Danemark	5,7	135	<i>Tunisie</i>	11,5	74
Espagne	46,4	93	<b>Amérique du Nord</b>	<b>361,2</b>	<b>19</b>
Estonie	1,3	31	dont : Canada	36,6	4
Finlande	5,5	18	États-Unis	324,5	35
<b>France<sup>2</sup></b>	<b>65,0</b>	<b>119</b>	<b>Amérique latine, Caraïbes</b>	<b>645,6</b>	<b>32</b>
Grèce	11,2	87	dont : Argentine	44,3	16
Hongrie	9,7	107	Brésil	209,3	25
Irlande	4,8	69	Chili	18,1	24
Italie	59,4	202	Colombie	49,1	44
Lettonie	1,9	31	Cuba	11,5	108
Lituanie	2,9	46	Équateur	16,6	67
Luxembourg	0,6	225	Guatemala	16,9	158
Malte	0,4	1 346	Mexique	129,2	66
Moldavie	4,1	123	Pérou	32,2	25
Norvège	5,3	15	Venezuela	32,0	36
Pays-Bas	17,0	505	<b>Asie</b>	<b>4 504,4</b>	<b>145</b>
Pologne	38,2	125	dont : Afghanistan	35,5	54
Portugal	10,3	113	Arabie saoudite	32,9	15
République tchèque	10,6	137	Bangladesh	164,7	1 265
Roumanie	19,7	85	Chine <sup>3</sup>	1 409,5	150
Royaume-Uni	66,2	274	Corée du Nord	25,5	212
Russie	144,0	9	Corée du Sud	51,0	524
Serbie	8,8	101	Inde	1 339,2	450
Slovaquie	5,4	113	Indonésie	264,0	146
Slovénie	2,1	103	Irak	38,3	88
Suède	9,9	24	Iran	81,2	50
Suisse	8,5	214	Japon	127,5	350
Ukraine	44,2	76	Malaisie	31,6	96
<b>Afrique</b>	<b>1 256,3</b>	<b>42</b>	Myanmar (Birmanie)	53,4	82
dont : Angola	29,8	24	Népal	29,3	204
Afrique du Sud	56,7	47	Ouzbékistan	31,9	75
Algérie	41,3	17	Pakistan	197,0	256
Côte-d'Ivoire	24,3	76	Philippines	104,9	352
Égypte	97,6	98	Syrie	18,3	99
Éthiopie	105,0	105	Thaïlande	69,0	135
Ghana	28,8	127	Turquie	80,7	105
Kenya	49,7	87	Viêt Nam	95,5	308
Madagascar	25,6	44	<b>Océanie</b>	<b>40,7</b>	<b>5</b>
Maroc	35,7	80	dont Australie	24,5	3
Mozambique	29,7	38	<b>Monde</b>	<b>7 550,3</b>	<b>58</b>

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. France métropolitaine. 3. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,4 millions d'habitants, et 7 014 habitants par km<sup>2</sup> en 2017) et Macao (0,6 million d'habitants et 20 822 habitants par km<sup>2</sup> en 2017).  
Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

## Population en 2017 et projections de population en 2050

en millions d'habitants

Rang en 2050	Pays	2017	2050	Rang en 2050	Pays	2017	2050	Rang en 2050	Pays	2017	2050
1	Inde	1 339	1 659	11	Mexique	129	164	21	Iran	81	94
2	Chine <sup>1</sup>	1 410	1 364	12	Égypte	98	153	22	Irak	38	81
3	Nigeria	191	411	13	Philippines	105	151	23	Soudan	41	80
4	États-Unis	324	390	14	Tanzanie	57	138	24	Allemagne	82	79
5	Indonésie	264	322	15	Russie	144	133	25	Angola	30	76
6	Pakistan	197	307	16	Viêt Nam	96	115	26	Royaume-Uni	66	75
7	Brésil	209	233	17	Japon	127	109	27	Afrique du Sud	57	73
8	Bangladesh	165	202	18	Ouganda	43	106	28	<b>France<sup>2</sup></b>	<b>65</b>	<b>71</b>
9	Rép. dém. du Congo	81	197	19	Turquie	81	96	29	Niger	21	68
10	Éthiopie	105	191	20	Kenya	50	95	30	Mozambique	30	68
									<b>Monde</b>	<b>7 550</b>	<b>9 772</b>

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,4 millions d'habitants en 2017) et Macao (0,6 million d'habitants en 2017). 2. France métropolitaine.  
Note : les chiffres de population correspondent à la projection moyenne de l'ONU.  
Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

## 1.2 Union européenne

L'activité au sein de l'**Union européenne (UE)** ralentit mais reste solide en 2016 : le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de +1,9 % en volume, après +2,3 % en 2015. Le PIB de l'UE représente 21,8 % du PIB mondial. Ainsi, l'UE se place en 2<sup>e</sup> position du classement des ensembles économiques, derrière les États-Unis (24,7 %) et devant la Chine (14,9 %). La production industrielle européenne augmente légèrement entre 2010 et 2016 (+5,6 %). Toutefois, cette croissance reste relativement lente par rapport à certains pays membres du G20. En effet, sur la même période, la production industrielle a progressé de 9,4 % aux États-Unis, de 19,7 % en Inde et de 26,1 % en Turquie. Par ailleurs, en 2015, la part des **dépenses de recherche et développement** est relativement modeste dans l'UE (2,0 points de PIB) par rapport à la Corée du Sud (4,2 points), au Japon (3,3 points) et aux États-Unis (2,8 points). Elle est toutefois supérieure à celle de la Russie ou de l'Afrique du Sud (respectivement 1,1 et 0,7 point de PIB).

Le solde des échanges de biens et services dépasse 3 % du PIB dans l'UE en 2016. Cependant, cet excédent au niveau de l'UE masque d'importantes disparités nationales : la balance des biens et services est par exemple excédentaire aux Pays-Bas (+11,0 %) et en Allemagne (+8,0 %), mais elle est déficitaire en France (-1,9 %) et au Royaume-Uni (-2,2 %).

La structure démographique de l'UE est celle d'une économie développée. En particulier, la part de la population âgée de 65 ans ou plus (19,2 % de la population totale en 2016) dépasse celle des moins de 15 ans (15,6 %). Le PIB par habitant de l'UE, de 39 850 dollars en 2016, est proche de celui du Japon (41 534 dollars par habitant), mais très inférieur à celui des États-Unis (57 591 dollars par habitant). Au sein de l'UE, le PIB par habitant, mesuré en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, souligne de fortes disparités entre les États. En effet, le PIB par habitant en SPA est supérieur à la moyenne de l'UE dans les pays nordiques, au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en France, en Irlande et au Royaume-Uni. En revanche, le PIB par habitant en SPA le plus bas est mesuré en Bulgarie où il est deux fois plus faible que la moyenne de l'UE.

La situation du marché du travail est également hétérogène au sein de l'UE. Ainsi, si la valeur moyenne du **taux de chômage** dans l'UE s'établit à 8,6 % de la population active âgée de 15 à 74 ans en 2016, les taux nationaux s'échelonnent de moins de 5 % en République tchèque, en Allemagne, à Malte et au Royaume-Uni à plus de 19 % en Grèce et en Espagne. De même, le **taux d'emploi** s'établit en moyenne à 66,6 % dans l'UE en 2016, mais il se situe à des niveaux inférieurs à 60 % en Grèce, en Croatie, en Italie ou en Espagne alors qu'il avoisine les 75 % en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark ou en Suède. ■

### Définitions

**Union européenne (UE)** : association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

**Dépense intérieure de recherche et de développement, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux de chômage, taux d'emploi, Traité de Maastricht** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'UE en 2016 – Rapport général sur l'activité de l'Union européenne », Commission européenne, 2017.
- « Chiffres clés de l'Europe », Eurostat, édition 2017.
- « The EU in the world », Eurostat, édition 2016.
- « La France dans l'Union européenne », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Pays membres de l'UE en 2016

	Part de la population ayant moins de 15 ans en %	Part de la population ayant 65 ans ou plus en %	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage <sup>1</sup> des 15 à 74 ans en %	PIB total en millions de SPA <sup>2</sup>	PIB par habitant en SPA <sup>2</sup>	Solde des échanges de biens et services en % du PIB	Variation annuelle des prix à la consommation <sup>3</sup> en %
Allemagne	13,2	21,1	74,7	4,1	2 955 934	35 800	8,0	0,4
Autriche	14,3	18,5	71,5	6,0	324 036	37 100	3,4	1,0
Belgique	17,0	18,2	62,3	7,8	386 321	34 200	1,4	1,8
Bulgarie	14,0	20,4	63,4	7,6	101 346	14 200	4,3	-1,3
Chypre	16,4	15,1	63,7	13,0	(p) 20 408	24 000	(p) -0,8	-1,2
Croatie	14,6	19,2	56,9	13,4	72 134	17 500	3,1	-0,6
Danemark	16,8	18,8	74,9	6,2	208 729	36 500	6,8	0,0
Espagne	15,1	18,7	59,5	19,6	(p) 1 238 671	26 700	(p) 3,0	-0,3
Estonie	16,1	19,0	72,1	6,8	28 522	21 700	3,9	0,8
Finlande	16,3	20,5	69,1	8,8	174 301	31 700	-1,3	0,4
<b>France</b>	<b>(p) 18,5</b>	<b>(p) 18,8</b>	<b>64,2</b>	<b>10,1</b>	<b>(p) 2 029 001</b>	<b>30 300</b>	<b>(p) -1,9</b>	<b>0,3</b>
Grèce	14,4	21,3	52,0	23,6	(p) 208 512	19 300	(p) -0,7	0,0
Hongrie	14,5	18,3	66,5	5,1	193 874	19 800	10,0	0,4
Irlande	21,9	13,2	64,8	7,9	249 294	53 200	22,0	-0,2
Italie	13,7	22,0	57,2	11,7	1 699 697	28 000	3,4	-0,1
Lettonie	15,2	19,6	68,7	9,6	37 052	18 900	0,9	0,1
Lituanie	14,7	19,0	69,4	7,9	62 730	21 900	1,3	0,7
Luxembourg	16,5	14,2	65,6	6,3	44 158	75 600	35,1	0,0
Malte	14,2	19,0	65,8	4,7	12 124	27 700	11,0	0,9
Pays-Bas	16,5	18,2	74,8	6,0	(p) 638 828	37 500	(p) 11,0	0,1
Pologne	15,0	16,0	64,5	6,2	771 939	20 200	3,9	-0,2
Portugal	(e) 14,1	(e) 20,7	65,2	11,2	(p) 231 579	22 400	(p) 0,9	0,6
Rép. tchèque	15,4	18,3	72,0	4,0	271 464	25 700	7,4	0,6
Roumanie	15,5	17,4	61,6	5,9	(p) 339 309	17 200	(p) -0,9	-1,1
Royaume-Uni	(e) 17,7	(e) 17,9	73,5	4,8	2 068 333	31 500	-2,2	0,7
Slovaquie	15,3	14,4	64,9	9,7	121 929	22 500	3,5	-0,5
Slovénie	14,8	18,4	65,8	8,0	50 477	24 400	9,2	-0,2
Suède	17,4	19,8	76,2	6,9	358 627	36 100	4,9	1,1
<b>UE</b>	<b>(p) 15,6</b>	<b>(p) 19,2</b>	<b>66,6</b>	<b>8,6</b>	<b>14 904 218</b>	<b>29 100</b>	<b>3,4</b>	<b>0,3</b>

1. Moyenne annuelle.

2. Standard de pouvoir d'achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales.

3. Taux de variation entre 2015 et 2016 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) global.

Source : Eurostat (extraction du 23 octobre 2017).

## Situation de l'UE dans le monde

	PIB <sup>1</sup> 2016 en dollars par habitant	Part du PIB mondial 2016 en %	Commerce de biens et services 2016 en % du PIB	Dépenses intérieures de R&D <sup>2</sup> 2015 en % du PIB	Production industrielle 2016 en base 100 en 2010	Consommation intérieure brute d'énergie 2015 en M de tonnes d'équivalent pétrole	Taux de chômage des 15 ans et plus <sup>3</sup> 2016 en %	Taux de chômage des 15 à 24 ans <sup>4</sup> 2016 en %	Variation annuelle des prix à la consommation <sup>5</sup> 16/15 en %
Afrique du Sud	(e) 13 329	0,4	0,1	0,7	...	142,0	25,9	52,3	6,6
Arabie saoudite	54 509	0,8	0,5	...	...	221,7	5,5	31,2	3,5
Argentine	(e) 20 452	0,7	-0,7	0,6	...	86,0	6,6	16,1	...
Australie	(e) 47 770	1,7	-2,2	2,1	111,9	125,3	5,7	12,5	1,3
Bésil	(e) 15 243	2,4	0,4	...	83,4	298,0	11,5	24,6	8,7
Canada	44 025	2,0	-2,4	1,7	110,6	270,2	7,1	13,6	1,4
Chine	14 388	14,9	2,2	2,1	...	2 973,3	4,6	10,6	2,0
Corée du Sud	(p) 35 751	1,9	6,8	4,2	109,2	272,7	3,7	10,6	1,0
États-Unis	57 591	24,7	-2,8	2,8	109,4	2 188,3	4,9	10,9	1,3
Inde	4 114	3,0	-1,5	...	119,7	851,1	3,5	9,6	4,9
Indonésie	(e) 11 126	1,2	0,8	...	...	225,4	5,6	18,6	3,5
Japon	(e) 41 534	6,6	1,0	3,3	97,1	429,8	3,1	5,4	-0,1
Mexique	(e) 18 583	1,4	-1,8	0,5	109,6	187,4	4,0	7,9	2,8
Russie	(e) 23 225	1,7	5,2	1,1	113,4	709,7	5,7	15,5	7,0
Turquie	(e) 24 807	1,1	-3,0	0,9	126,1	128,8	10,3	18,9	7,7
<b>UE</b>	<b>39 850</b>	<b>21,8</b>	<b>3,4</b>	<b>2,0</b>	<b>105,6</b>	<b>1 627,5</b>	<b>8,6</b>	<b>20,8</b>	<b>0,3</b>

1. Données 2009 pour l'Inde ; 2015 pour la Chine et l'Indonésie.

2. Dépenses intérieures brutes ; données 2013 pour l'Afrique du Sud et l'Australie.

3. Données pour les principales villes et aires métropolitaines en Argentine ; personnes de 16 et plus enregistrées et vivant en aires urbaines en Chine.

4. Principales villes et aires métropolitaines pour l'Argentine ; personnes sans emploi et cherchant un emploi pour le Brésil ; 16 à 24 ans pour les États-Unis.

5. Taux de variation annuel ; les données de l'Argentine ne sont pas disponibles actuellement suite à un état d'urgence décrété par le gouvernement argentin sur le système statistique national le 7 janvier 2016.

Sources : Banque Mondiale ; Eurostat (extraction du 23 octobre 2017) ; FMI ; International Energy Agency ; OCDE.

## 1.3 Régions - Départements

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population de la France atteint 67,2 millions d'habitants dont 2,2 millions dans les départements d'outre-mer (DOM).

La réforme territoriale, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, redécoupe le territoire métropolitain en 13 **régions** au lieu de 22 auparavant. Si les écarts de taille des régions se réduisent, la population reste inégalement répartie sur le territoire : trois français sur dix habitent dans l'une des deux régions les plus peuplées (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes) mais ne représentant que 13 % du territoire. La population est particulièrement concentrée dans les communes densément peuplées ou de densité intermédiaire : ces dernières rassemblent près des deux tiers de la population française. L'Île-de-France reste de loin la plus densément peuplée avec environ 1 020 habitants/km<sup>2</sup>, soit près de 10 fois plus que la **densité** moyenne française, DOM compris.

Entre 2010 et 2018, la population de toutes les régions de métropole progresse, sauf celles du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté qui sont stables. Les plus forts gains concernent la Corse et l'Occitanie. Ces deux régions attirent bien plus de personnes qu'elles n'en voient partir alors que dans le même temps, les naissances compensent tout juste les décès. Le Nord-Ouest et le Nord-Est attirent peu d'habitants. En effet, la Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Est et la Normandie ont les évolutions les moins favorables, en raison d'un solde migratoire négatif à peine compensé

par l'excédent des naissances par rapport aux décès. En Île-de-France, la population s'est accrue au même rythme que la moyenne nationale, cette évolution résultant cependant d'une combinaison de deux phénomènes : le solde naturel y est le plus élevé de France métropolitaine et le solde migratoire particulièrement négatif.

En 2017, Mayotte est le **département** français ayant la croissance démographique la plus forte : + 3,8 % par an en moyenne de 2012 à 2017. L'écart se creuse avec la Guyane, en deuxième position, dont la population croît de 2,6 % par an en moyenne entre 2010 à 2018 grâce à un **solde naturel** très élevé. Avec près de 700 habitants au km<sup>2</sup>, Mayotte est le département français le plus densément peuplé hors Île-de-France. Le Rhône, département de province le plus dense, compte moins de 600 habitants au km<sup>2</sup>.

À l'horizon 2050, la population de chaque région française augmenterait hormis en Guadeloupe et en Martinique. En France métropolitaine, la croissance démographique demeurerait plus prononcée à l'Ouest et au Sud. Dans ces régions, le solde migratoire avec les autres territoires (français ou étrangers) est nettement excédentaire. Dans l'ensemble des régions, cependant, l'arrivée progressive des générations nombreuses du *baby-boom* aux âges de forte mortalité limiterait la hausse de la population. Les décès deviendraient ainsi supérieurs aux naissances dans de nombreuses régions. ■

### Définitions

**Solde apparent des entrées et des sorties** : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Densité de population, département, région** : voir la rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », *Insee Focus* n° 107, décembre 2017.
- 256 500 habitants à Mayotte en 2017 », *Insee Focus* n° 105, décembre 2017.
- D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole », *Insee Première* n° 1652, juin 2017.
- La France et ses territoires – Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Population par région

	Estimations de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>1</sup> en milliers	Variation annuelle moyenne 18/10 en %			Densité moyenne au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en hab/km <sup>2</sup>		Estimations de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>1</sup> en milliers	Variation annuelle moyenne 18/10 en %			Densité moyenne au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en hab/km <sup>2</sup>
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties <sup>2</sup>				Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties <sup>2</sup>	
Auvergne-Rhône-Alpes	8 037,1	0,7	0,4	0,3	115	Pays de la Loire	3 787,4	0,7	0,3	0,4	118
Bourgogne-Franche-Comté	2 813,3	0,0	0,1	-0,1	59	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 065,7	0,4	0,2	0,2	161
Bretagne	3 336,6	0,5	0,1	0,4	123	<b>France métropolitaine</b>	<b>65 018,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>120</b>
Centre-Val de Loire	2 582,5	0,2	0,1	0,1	66	Guadeloupe	390,7	-0,4	0,5	-0,9	229
Corse	337,8	1,1	0,0	1,1	39	Martinique	371,2	-0,7	0,3	-1,0	329
Grand Est	5 548,1	0,0	0,2	-0,2	97	Guyane	281,6	2,6	2,3	0,3	3
Hauts-de-France	6 023,3	0,1	0,4	-0,3	189	La Réunion	865,8	0,7	1,1	-0,4	346
Île-de-France	12 246,2	0,5	0,9	-0,4	1 019	Mayotte	259,2	...	...	...	693
Normandie	3 342,5	0,1	0,2	-0,1	112	<b>France y c. Mayotte</b>	<b>67 186,6</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>106</b>
Nouvelle-Aquitaine	5 994,3	0,5	-0,1	0,6	71	<b>France hors Mayotte</b>	<b>66 927,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>105</b>
Occitanie	5 903,2	0,8	0,1	0,7	81						

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2017. 2. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.  
Sources : IGN ; Insee, estimations de population, code officiel géographique.

## Population par département

	Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>1</sup> en milliers	Variation annuelle moyenne 18/10 en %		Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>1</sup> en milliers	Variation annuelle moyenne 18/10 en %		Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>1</sup> en milliers	Variation annuelle moyenne 18/10 en %
01 Ain	649,7	1,1	35 Ille-et-Vilaine	1 073,9	1,0	70 Haute-Saône	234,3	-0,3
02 Aisne	534,3	-0,1	36 Indre	218,5	-0,7	71 Saône-et-Loire	553,1	-0,1
03 Allier	339,0	-0,1	37 Indre-et-Loire	611,1	0,4	72 Sarthe	566,9	0,1
04 Alpes-de-Hte-Pce	161,7	0,1	38 Isère	1 272,8	0,7	73 Savoie	433,8	0,6
05 Hautes-Alpes	141,6	0,4	39 Jura	259,4	-0,1	74 Haute-Savoie	829,7	1,5
06 Alpes-Maritimes	1 080,6	0,0	40 Landes	411,8	0,9	75 Paris	2 168,5	-0,4
07 Ardèche	328,6	0,5	41 Loir-et-Cher	332,6	0,1	76 Seine-Maritime	1 257,0	0,1
08 Ardennes	271,3	-0,5	42 Loire	762,5	0,2	77 Seine-et-Marne	1 422,7	0,9
09 Ariège	152,3	0,0	43 Haute-Loire	227,4	0,2	78 Yvelines	1 438,4	0,3
10 Aube	311,6	0,3	44 Loire-Atlantique	1 413,3	1,2	79 Deux-Sèvres	375,7	0,2
11 Aude	370,2	0,5	45 Loiret	681,5	0,5	80 Somme	570,2	0,0
12 Aveyron	281,1	0,2	46 Lot	171,5	-0,2	81 Tarn	392,4	0,6
13 Bouches-du-Rhône	2 043,9	0,4	47 Lot-et-Garonne	333,2	0,1	82 Tarn-et-Garonne	262,6	1,0
14 Calvados	695,8	0,2	48 Lozère	75,5	-0,3	83 Var	1 071,8	0,8
15 Cantal	144,2	-0,3	49 Maine-et-Loire	820,7	0,6	84 Vaucluse	566,1	0,5
16 Charente	352,0	0,0	50 Manche	497,0	0,0	85 Vendée	680,2	0,9
17 Charente-Maritime	648,2	0,5	51 Marne	573,3	0,2	86 Vienne	438,1	0,3
18 Cher	304,8	-0,3	52 Haute-Marne	175,1	-0,6	87 Haute-Vienne	374,2	-0,1
19 Corrèze	241,9	-0,1	53 Mayenne	306,3	0,0	88 Vosges	364,9	-0,5
2A Corse-du-Sud	159,9	1,4	54 Meurthe-et-Moselle	733,1	0,0	89 Yonne	338,3	-0,2
2B Haute-Corse	177,9	0,9	55 Meuse	187,4	-0,4	90 Territoire de Belfort	144,5	0,1
21 Côte-d'Or	536,8	0,3	56 Morbihan	753,5	0,5	91 Essonne	1 313,7	1,0
22 Côtes-d'Armor	598,7	0,1	57 Moselle	1 038,6	-0,1	92 Hauts-de-Seine	1 612,8	0,3
23 Creuse	118,7	-0,4	58 Nièvre	205,9	-0,8	93 Seine-Saint-Denis	1 646,1	1,0
24 Dordogne	412,6	0,0	59 Nord	2 613,9	0,2	94 Val-de-Marne	1 401,2	0,7
25 Doubs	540,9	0,3	60 Oise	829,8	0,4	95 Val-d'Oise	1 242,7	0,7
26 Drôme	516,2	0,8	61 Orne	282,5	-0,4	<b>France métropolitaine</b>	<b>65 018,1</b>	<b>0,4</b>
27 Eure	610,2	0,5	62 Pas-de-Calais	1 475,1	0,1	971 Guadeloupe	390,7	-0,4
28 Eure-et-Loir	434,0	0,1	63 Puy-de-Dôme	655,2	0,4	972 Martinique	371,2	-0,7
29 Finistère	910,5	0,2	64 Pyrénées-Atlantiques	677,2	0,4	973 Guyane	281,6	2,6
30 Gard	748,2	0,7	65 Hautes-Pyrénées	227,5	-0,1	974 La Réunion	865,8	0,7
31 Haute-Garonne	1 388,4	1,4	66 Pyrénées-Orientales	482,1	0,9	975 Mayotte	259,2	...
32 Gers	191,3	0,2	67 Bas-Rhin	1 125,3	0,3	<b>France y c. Mayotte</b>	<b>67 186,6</b>	<b>...</b>
33 Gironde	1 610,8	1,3	68 Haut-Rhin	767,6	0,3	<b>France hors Mayotte</b>	<b>66 927,5</b>	<b>0,4</b>
34 Hérault	1 160,0	1,3	69 Rhône	1 878,1	1,1			

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2017.  
Source : Insee, estimations de population.



## 1.4 Villes et communes de France

Depuis 1990, la population des **unités urbaines** en France métropolitaine a augmenté de plus de 12 %. Ce phénomène a conjugué une extension de la superficie des **villes** à une densification de peuplement. L'attractivité des grandes villes conforte un système urbain dominé en premier lieu par Paris, et en second lieu par un ensemble de 14 unités urbaines de 400 000 habitants ou plus, situées sur le littoral, le long des fleuves et près des frontières. L'unité urbaine de Paris rassemble aujourd'hui comme en 1990 plus de 20 % de la population urbaine française (y compris DOM).

La répartition d'ensemble des villes qui « gagnent » ou qui « perdent » des habitants se superpose assez bien à la géographie de la France en croissance (arc atlantique, Sud-méditerranée, vallée du Rhône, Île-de-France) et à celle de la France qui connaît des difficultés héritées de la régression des industries anciennes (Nord, Est, Centre). Au-delà de ce constat, le premier facteur explicatif de la croissance de la population des villes est la dynamique de l'emploi qui y est offert. Un autre facteur favorable pour une ville est d'être située dans la **couronne** d'un grand pôle d'**aire urbaine** et de bénéficier de son effet d'entraînement. Les villes situées dans la couronne des grands pôles d'emploi enregistrent une croissance démographique en général plus forte que leur **ville-centre**, illustrant le mouvement de périurbanisation. Cette croissance démographique des couronnes des grands pôles urbains est à la fois tirée par un excédent naturel (+ 0,4 % en moyenne par an entre 2010 et 2015) et par un solde migratoire positif (+ 0,5 %).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France, y compris Mayotte, compte 35 416 **communes**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les 35 868 communes françaises, hors Mayotte, rassemblent 66,190 millions d'habitants, soit 1,577 millions de plus qu'en 2010. De 2010 à 2015, la population a progressé de 0,5 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la population de nombreuses grandes communes, y compris Paris, correspondant elles-mêmes le plus souvent à des villes-centres, a augmenté moins vite que la moyenne nationale. En revanche, les plus petites communes, faisant plus souvent partie des couronnes des grands **pôles urbains**, ont bénéficié majoritairement d'une croissance démographique supérieure à la tendance nationale, en lien avec le phénomène de périurbanisation évoqué précédemment.

L'évolution de la population des communes reflète les évolutions différenciées de population entre villes-centres et couronnes des grands pôles urbains. En effet, la part de la population dans les cent communes les plus peuplées diminue. Cela s'explique à parts égales par la baisse de la prépondérance de Paris et par celle des 49 communes suivantes les plus peuplées. Dans une moindre mesure, les communes classées entre le 50<sup>e</sup> et le 100<sup>e</sup> rang national ont elles aussi perdu de leur poids démographique. La baisse de la part de la population des plus grandes communes s'est surtout réalisée au profit des communes de taille intermédiaire, situées entre le 500<sup>e</sup> et le 5 000<sup>e</sup> rang. Celles-ci bénéficient depuis cinquante ans de la forte croissance démographique de la périphérie des grands centres urbains. ■

### Définitions

**Aire urbaine** : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Agglomération (ou unité urbaine), commune, couronne, pôle urbain, population légale, population municipale, ville, ville-centre** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », *Insee Focus* n° 107, décembre 2017.
- « La prédominance démographique des plus grandes communes s'atténue », *Insee Focus* n° 74, janvier 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2015	Rang	Commune	Population municipale 2015	Rang	Commune	Population municipale 2015
1	Paris	2 206 488	26	Tours	136 252	51	Asnières-sur-Seine	86 512
2	Marseille	861 635	27	Limoges	133 627	52	Versailles	85 771
3	Lyon	513 275	28	Amiens	132 874	53	Colombes	85 199
4	Toulouse	471 941	29	Anancy	125 694	54	Saint-Pierre	84 063
5	Nice	342 522	30	Perpignan	121 934	55	Aubervilliers	83 782
6	Nantes	303 382	31	Boulogne-Billancourt	117 931	56	Aulnay-sous-Bois	83 584
7	Montpellier	277 639	32	Metz	117 492	57	Courbevoie	83 136
8	Strasbourg	277 270	33	Besançon	116 676	58	Fort-de-France	82 502
9	Bordeaux	249 712	34	Orléans	114 644	59	Cherbourg-en-Cotentin	80 616
10	Lille	232 741	35	Saint-Denis	111 103	60	Rueil-Malmaison	78 794
11	Rennes	215 366	36	Argenteuil	110 388	61	Pau	77 215
12	Reims	184 076	37	Mulhouse	110 370	62	Champigny-sur-Marne	76 508
13	Le Havre	172 366	38	Rouen	110 169	63	Le Tampon	76 310
14	Saint-Étienne	171 057	39	Montreuil	106 691	64	Béziers	75 999
15	Toulon	167 479	40	Caen	106 260	65	Calais	75 961
16	Grenoble	160 649	41	Saint-Paul	105 967	66	La Rochelle	75 404
17	Dijon	155 114	42	Nancy	105 162	67	Saint-Maur-des-Fossés	75 168
18	Angers	151 520	43	Tourcoing	96 809	68	Antibes	74 875
19	Nîmes	150 672	44	Roubaix	96 077	69	Cannes	74 285
20	Villeurbanne	148 665	45	Nanterre	93 742	70	Colmar	70 284
21	Saint-Denis (La Réunion)	146 985	46	Vitry-sur-Seine	92 531	71	Mérignac	70 127
22	Le Mans	143 325	47	Avignon	92 130	72	Saint-Nazaire	69 784
23	Aix-en-Provence	142 668	48	Créteil	90 739	73	Drancy	69 568
24	Clermont-Ferrand	141 398	49	Dunkerque	88 876	74	Issy-les-Moulineaux	69 093
25	Brest	139 163	50	Poitiers	87 918	75	Ajaccio	68 462

Source : Insee, RP2015.

## Principales aires urbaines

Rang	Aire urbaine	Population municipale 2015	Variation relative annuelle 2010-2015 en %	Nombre de communes <sup>1</sup>	Rang	Aire urbaine	Population municipale 2015	Variation relative annuelle 2010-2015 en %	Nombre de communes <sup>1</sup>
1	Paris	12 532 901	0,5	1 766	26	Béthune	370 326	0,2	122
2	Lyon	2 291 763	1,1	503	27	Valenciennes <sup>2</sup>	369 849	0,1	90
3	Marseille - Aix-en-Provence	1 752 398	0,4	90	28	Le Mans	347 348	0,4	123
4	Toulouse	1 330 954	1,6	453	29	Reims	322 264	0,5	230
5	Bordeaux	1 215 769	1,5	252	30	Perpignan	320 785	1,2	66
6	Lille <sup>2</sup>	1 184 708	0,5	125	31	Brest	318 829	0,3	51
7	Nice	1 005 891	0,1	129	32	Genève (SUI) - Annemasse <sup>2</sup>	314 972	2,6	114
8	Nantes	949 316	1,5	108	33	Pointe-à-Pitre - Les Abymes	313 432	-0,1	16
9	Strasbourg <sup>2</sup>	780 515	0,5	259	34	Bayonne <sup>2</sup>	297 375	1,2	60
10	Rennes	719 840	1,4	185	35	Amiens	295 892	0,2	256
11	Grenoble	690 050	0,6	194	36	Le Havre	290 684	-0,1	81
12	Rouen	663 743	0,3	277	37	Mulhouse	285 449	0,3	60
13	Toulon	622 895	0,5	40	38	Limoges	283 823	0,1	96
14	Montpellier	599 365	1,8	116	39	Nîmes	266 593	1,1	50
15	Douai - Lens	539 715	-0,1	103	40	Poitiers	260 626	0,6	97
16	Avignon	527 731	0,6	97	41	Dunkerque	257 652	-0,1	55
17	Saint-Étienne	517 585	0,3	117	42	Besançon	250 563	0,5	256
18	Tours	492 722	0,6	141	43	Pau	243 122	0,2	167
19	Clermont-Ferrand	479 096	0,6	184	44	Anancy	234 085	1,4	59
20	Nancy	435 336	0,0	285	45	Chambéry	223 280	1,0	85
21	Orléans	433 337	0,6	134	46	Saint-Nazaire	219 698	0,9	29
22	Caen	418 148	0,6	230	47	Lorient	217 901	0,4	29
23	Angers	413 325	0,8	80	48	La Rochelle	214 109	0,9	63
24	Metz	389 612	0,0	215	49	Saint-Denis (La Réunion)	202 993	0,6	3
25	Dijon	384 824	0,6	295	50	Troyes	194 504	0,6	147

1. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

2. Partie française.

Source : Insee, RP2015.

## 2.1 Environnement

Sous l'impulsion de la réglementation et des engagements internationaux pris par la France, les émissions de polluants dans l'atmosphère et les milieux aquatiques diminuent depuis les années 1990. Dans le même temps, de nombreux dispositifs (réseau Natura 2000, plan national d'actions...) ont été mis en place pour protéger les espèces et espaces naturels. La pollution des cours d'eau par les nitrates reste stable. Les seuils réglementaires de la pollution de l'air sont régulièrement dépassés. Si les effectifs de certaines espèces augmentent, ceux des oiseaux spécialisés des milieux agricoles et forestiers continuent de baisser.

En 2015, la **dépense de protection de l'environnement** s'établit à 46,7 milliards d'euros (Md€). La gestion des déchets (36 %) et l'assainissement des eaux usées (27 %) constituent les principaux postes de ce total. Les autres postes concernent la préservation des milieux naturels (air, sol, eaux souterraines et de surface...) et le traitement de diverses nuisances (bruit, radiations...). Depuis 2000, cette dépense augmente de 3,1 % en moyenne annuelle, alors que la croissance du produit intérieur brut (PIB) en valeur est de 2,6 % sur cette période. Toutefois, le poids de la dépense de protection de l'environnement reste modeste : 2,1 % du PIB.

Sur l'année scolaire 2014-2015, près de 95 000 élèves et étudiants sont inscrits en dernière année de l'une des 1 168 formations environnementales, allant du CAP au doctorat.

L'environnement représente 7 % des effectifs inscrits dans l'ensemble des formations contre 5 % en 2008. Les filières d'études « prévention des pollutions, nuisances et risques » et « énergie » sont les plus attractives sur la période 2008-2014.

En 2016, la qualité de l'air en France s'améliore en lien avec la réduction des émissions de polluants, suite à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action. Toutefois, des dépassements des normes de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine persistent, même s'ils sont moins nombreux que par le passé et touchent moins de zones. Ils concernent les particules de diamètre inférieur à 10 micromètres ( $\mu\text{m}$ ) et le dioxyde d'azote, principalement à proximité du trafic routier, ainsi que l'ozone.

L'**artificialisation des sols** engendre une perte de ressources naturelles et agricoles généralement irréversible. Les **zones artificialisées** occupent près de 5,16 millions d'hectares en 2015, soit environ 9,4 % de la métropole. En 2014, la moitié de ces zones artificialisées correspond à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings), dont l'imperméabilisation a notamment des impacts négatifs sur le cycle de l'eau et son écoulement en cas de fortes précipitations. Les espaces artificialisés se sont étendus d'environ 590 000 hectares entre 2006 et 2015, en grande partie aux dépens des terres agricoles, mais aussi des milieux forestiers et des landes. ■

### Définitions

**Artificialisation des sols – zone artificialisée** : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales et d'infrastructures de transport.

**Dépense de protection de l'environnement** : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Biodiversité, Convention de Ramsar, parc national, parc naturel régional (PNR)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les acteurs économiques et l'environnement », *Insee Références*, édition 2017.
- « Bilan de la qualité de l'air en France en 2016 », *Datalab* n° 26, SDES, octobre 2017.
- « Les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable », *Document de travail* n° 34, SDES, octobre 2017.
- « Les investissements pour protéger l'environnement continuent de fléchir en 2015 », *Insee Focus* n° 94, septembre 2017.
- « Les comptes de l'économie de l'environnement en 2014 », *Datalab* n° 16, SDES, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Occupation physique du territoire

en milliers d'hectares

	2006	2010	2015
Sols bâtis	756	833	931
Sols revêtus ou stabilisés	2 160	2 324	2 479
Autres sols artificialisés	1 653	1 736	1 751
Sols agricoles	28 591	28 259	27 999
Sols boisés	17 042	16 994	17 041
Landes	2 787	2 856	2 779
Sols nus naturels	942	967	961
Zones humides et sous les eaux	864	901	910
Zones interdites	125	50	68
<b>Surface totale</b>	<b>54 919</b>	<b>54 919</b>	<b>54 919</b>
dont surfaces artificialisées en %	8,3	8,9	9,4

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

## Dépenses liées à l'environnement

en millions d'euros courants

	2000 (r)	2010 (r)	2015 (p)
<b>Protection de l'environnement (1)</b>	<b>29 463</b>	<b>44 516</b>	<b>46 671</b>
Air	1 665	3 374	2 635
Eaux usées	9 659	12 689	12 491
Déchets	9 316	14 927	16 880
Sol, eaux souterraines et de surface	718	1 649	1 673
Bruit	1 540	1 936	1 902
Biodiversité et paysages	1 160	1 749	2 090
Déchets radioactifs	570	729	638
Recherche et développement	3 217	3 709	4 479
Administration générale	1 617	3 754	3 885
<b>Dépense de gestion des ressources (2)</b>	<b>13 829</b>	<b>19 494</b>	<b>21 021</b>
Adduction en eau potable	10 423	13 955	14 099
Récupération	3 406	5 539	6 922
<b>Dépense liée à l'environnement (1)+(2)</b>	<b>43 291</b>	<b>64 010</b>	<b>67 693</b>
Espaces verts urbains	2 131	3 354	3 763
Énergies renouvelables	...	24 749	26 754

Source : SDES.

## Espaces protégés et gérés en 2017

	France métropolitaine		DOM		France	
	Nombre	Surface totale en km <sup>2</sup>	Nombre	Surface totale en km <sup>2</sup>	Nombre	Surface totale en km <sup>2</sup>
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	828	1 631	36	316	864	1 946
Zones relevant de la Convention de Ramsar	33	7 780	6	2 754	39	10 533
Réserves de biosphère (zone centrale, zone tampon et aires de coopération)	12	38 940	1	2 470	13	41 411
Sites Natura 2000	1 766	112 162	...	...	1 766	112 162
dont : ZPS au titre de la directive « Oiseaux » <sup>1</sup>	397	79 394	...	...	397	79 394
propositions de SIC et de ZSC au titre de la directive « Habitats » <sup>2,3</sup>	1 369	75 947	...	...	1 369	75 947
Parcs nationaux	7	12 123	3	37 763	10	49 886
dont cœurs de parc	7	4 097	3	21 511	10	25 608
Réserves naturelles nationales et de Corse	158	2 593	13	3 040	171	5 634
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	10	383	0	0	10	383
Réserves biologiques domaniales ou forestières	235	426	11	1 274	246	1 700
Parcs naturels régionaux (PNR)	49	80 943	2	6 968	51	87 911
Parc naturel marin	6	22 439	1	68 313	7	90 752

1. ZPS : Zones de protection spéciale.

2. SIC : Sites d'intérêt communautaire.

3. ZSC : Zone spéciale de conservation.

Source : SDES.

## Occupation physique des sols de l'UE en 2015

en % de la superficie totale

	Forêts <sup>1</sup>	Sols cultivés	Prairies	Eaux	Zones humides	Zones artificielles <sup>2</sup>	Landes <sup>3</sup>	Sols nus <sup>3</sup>	Forêts <sup>1</sup>	Sols cultivés	Prairies	Eaux	Zones humides	Zones artificielles <sup>2</sup>	Landes <sup>3</sup>	Sols nus <sup>3</sup>
Allemagne	34	32	22	2	1	7	1	1	Lettonie	54	14	23	2	2	2	1
Autriche	43	15	25	2	0	4	6	5	Lituanie	38	29	25	2	1	3	1
Belgique	25	29	31	2	1	11	2	1	Luxembourg	34	23	29	0	...	10	3
Bulgarie	41	29	19	1	0	2	6	2	Malte	5	26	23	1	...	24	14
Chypre	23	19	13	1	0	5	23	16	Pays-Bas	13	24	36	10	1	12	2
Croatie	46	17	19	1	0	4	12	1	Pologne	36	33	23	2	1	4	1
Danemark	18	51	18	2	2	7	2	1	Portugal	34	12	24	1	0	5	19
Espagne	29	21	19	1	0	3	17	10	Rép. tchèque	38	32	22	1	0	5	1
Estonie	57	14	16	5	4	2	2	1	Roumanie	33	32	27	2	2	2	2
Finlande	68	6	4	10	5	2	4	1	Royaume-Uni	12	20	36	2	3	7	19
<b>France</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	Slovaquie	45	27	20	1	0	3	4
Grèce	32	15	19	1	1	3	25	3	Slovénie	61	10	22	1	0	3	3
Hongrie	24	44	20	2	1	4	2	3	Suède	64	4	5	9	5	2	6
Irlande	12	6	56	2	6	4	13	1	<b>UE</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
Italie	33	25	22	2	0	7	7	5								

1. Y c. autres zones boisées.

2. Les zones artificielles comprennent les constructions couvertes, les zones construites non-bâties et les équipements linéaires (routes et voies ferrées).

3. Les landes sont des zones dominées par des arbustes et des plantes ligneuses, les sols nus des zones sans végétation ou recouvertes de lichens.

Source : Eurostat (extraction du 14 septembre 2017), Lucas.

## 2.2 Utilisation des ressources

La sobriété de l'utilisation des ressources est un des quatre enjeux de la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015. Pour y répondre, elle invite à s'engager dans l'**économie circulaire** et sobre en carbone en mettant en place une politique industrielle plus économe en ressource, en limitant la production de **déchets** et en les recyclant, en s'appuyant davantage sur les énergies renouvelables et en préservant quantitativement et qualitativement les masses d'eau continentales.

En 2014, la **consommation intérieure de matières (DMC)** s'élève en France à 772 millions de tonnes, son niveau le plus bas depuis une vingtaine d'années. Les minéraux non métalliques constituent près de la moitié des matières consommées en France, devant la biomasse (un tiers des tonnages), les combustibles fossiles puis les minerais métalliques et produits principalement métalliques. La **productivité matières** poursuit sa progression, en raison d'une évolution de la DMC plus lente que celle du PIB, notamment en matériaux de construction.

Près de 325 millions de tonnes de déchets sont produits en France en 2014, dont 70 % issus du secteur de la construction et 9 % des ménages. Les **déchets municipaux** collectés en 2015 (hors déblais et gravats) représentent 34 millions de tonnes, dont la moitié par le biais de la collecte sélective. La mise en

décharge des déchets municipaux baisse tendanciellement. Dans le même temps, la part des déchets recyclés passe de 18 % en 2005 à 26 % en 2015. Le taux de **recyclage** de valorisation organique des déchets ménagers atteint 44 %.

En réponse à la **directive-cadre sur l'eau (DCE)**, la France s'était fixé comme objectif un bon état pour deux tiers de ses masses d'eau continentales en 2015. Selon l'état des lieux de 2016, cet objectif est atteint pour les eaux souterraines, avec 69 % de masses d'eau en bon **état chimique** et 90 % en bon **état quantitatif**. Pour les eaux de surface, avec 44 % de masses d'eau en bon **état écologique** et 63 % en bon état chimique, ce n'est pas encore le cas.

La part des **énergies renouvelables (EnR)** dans la consommation finale brute d'énergie en France s'élève à 15,7 % en 2016. Cette part a progressé d'un peu plus de 6 points depuis 2005, dont 0,5 point entre 2015 et 2016. La croissance importante des EnR depuis 2005 est principalement due à l'essor des biocarburants, des pompes à chaleur et de la filière éolienne. Le développement du solaire photovoltaïque et de la **biomasse** solide pour le chauffage y contribue également. Toutefois, le rythme global de développement des EnR doit accélérer pour atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne à la France d'une part de 23 % dans la consommation finale brute à l'horizon 2020. ■

### Définitions

**Biomasse** : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

**Consommation intérieure apparente de matières (DMC, Domestic Material Consumption)** : quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire (DMC = extraction intérieure + importations – exportations).

**Déchet, déchets municipaux, directive-cadre sur l'eau (DCE), économie circulaire, énergies renouvelables (EnR), état chimique de l'eau, état écologique de l'eau, état quantitatif de l'eau, productivité matières, recyclage, stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), tonne d'équivalent pétrole (tep)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les acteurs économiques et l'environnement », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable – État des lieux 2016 », *Document de travail* n° 34, SDES, octobre 2017.
- « Les énergies renouvelables en France en 2016 », *Datalab essentiel* n° 118, SDES, septembre 2017.
- Indicateurs de suivi de la SNTEDD 2015-2020.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Consommation intérieure de matières et productivité matières

en millions de tonnes

	1990	1995	2000	2005	2010	2012 (r)	2013 (r)	2014
Biomasse	204,1	216,8	249,2	228,0	226,6	239,3	235,6	259,0
Minerais métalliques et produits principalement métalliques	29,6	22,8	23,3	18,7	15,0	14,5	16,9	18,2
Minéraux non métalliques	446,3	416,8	459,5	451,7	394,6	388,8	390,6	367,5
Combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel)	145,9	139,1	149,1	153,5	138,8	133,5	135,2	122,3
Autres	5,2	3,5	3,1	5,1	6,1	5,8	5,3	5,2
<b>Consommation intérieure apparente de matières (DMC)</b>	<b>831,1</b>	<b>798,9</b>	<b>884,1</b>	<b>857,0</b>	<b>781,1</b>	<b>781,9</b>	<b>783,6</b>	<b>772,2</b>
Productivité matières (PIB en volume/DMC, €/kg)	1,7	1,9	2,0	2,2	2,6	2,6	2,6	2,8
DMC/habitant (en t/hab)	14,3	13,5	14,6	13,7	12,1	12,0	11,9	11,7

Sources : DGDDI ; Sessi (jusqu'en 2008) ; SDES ; SSP, Agreste ; Unicem.

## État des masses d'eau au regard de la directive-cadre sur l'eau en 2016

en % des masses d'eau

	Eau de surface		Eau souterraine	
	État écologique <sup>1</sup>	État chimique <sup>1</sup>	État quantitatif <sup>1</sup>	État chimique <sup>1</sup>
Très bon	8,2	///	///	///
Bon	36,0	62,9	89,8	69,1
Moyen	39,4	///	///	///
Médiocre	12,4	///	///	///
Mauvais	3,6	15,9	10,2	30,9
Indéterminé	0,4	21,2	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Voir définitions en annexes.

Sources : Agences et offices de l'Eau ; directions régionales de l'environnement ; délégations de bassins ; Onema ; ministère en charge de l'environnement.

## Production de déchets en 2014

en millions de tonnes

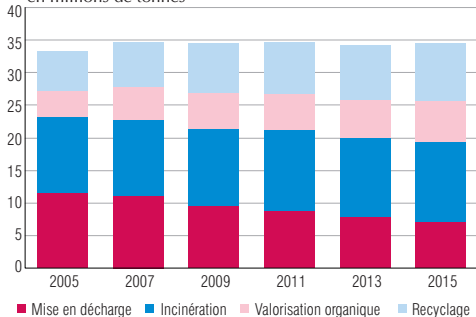
	Déchets minéraux non dangereux	Déchets non minéraux non dangereux	Déchets dangereux	Total
Agriculture et pêche	///	1,0	0,3	1,3
Industrie	4,5	18,5	2,7	25,7
Construction	212,3	12,5	2,9	227,6
Tertiaire	0,8	17,4	1,4	19,6
Traitement des déchets, assainissement, dépollution	3,2	15,4	3,3	21,8
Ménages	2,8	25,4	0,2	28,4
<b>Total</b>	<b>223,5</b>	<b>90,2</b>	<b>10,8</b>	<b>324,5</b>

Note : données révisées.

Source : SDES.

## Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en millions de tonnes



Note : données révisées.

Champ : hors déblais et gravats.

Sources : Ademe ; SDES.

## Consommation finale brute d'énergies renouvelables par filière

en milliers de tep

	2005	2016 (p)
Hydraulique renouvelable normalisé	5 686	5 171
Éolien normalisé	96	1 936
Solaire photovoltaïque	2	744
Énergies marines	41	43
Géothermie électrique et thermique	115	133
Solaire thermique	49	164
Pompes à chaleur	203	2 178
Biomasse et déchets	8 506	10 247
Biogaz	90	346
Carburants renouvelables	591	3 115
<b>Consommation finale brute d'EnR<sup>1</sup></b>	<b>15 379</b>	<b>24 077</b>

1. Énergies renouvelables.

Source : SDES.

## Déchets municipaux générés et part des énergies renouvelables dans l'UE

	Déchets municipaux générés en kg par habitant		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en %	
	2005 (r)	2015	2005 (r)	2015
Allemagne	565	625	6,7	14,6
Autriche	575	560	23,9	33,0
Belgique	482	418	2,3	7,9
Bulgarie	588	419	9,4	18,2
Chypre	688	638	3,1	9,4
Croatie	336	393	23,8	29,0
Danemark	736	789	16,0	30,8
Espagne	588	434	8,4	16,2
Estonie	433	359	17,5	28,6
Finlande	478	500	28,8	39,3
<b>France</b>	<b>530</b>	<b>501</b>	<b>9,5</b>	<b>15,2</b>
Grèce	442	485	7,0	15,4
Hongrie	461	377	4,5	14,5
Irlande <sup>1</sup>	731	587	2,9	9,2
Italie	546	486	7,5	17,5
Lettonie	320	404	32,3	37,6
Lituanie	387	448	16,8	25,8
Luxembourg	672	625	1,4	5,0
Malte	623	624	0,2	5,0
Pays-Bas	599	523	2,5	5,8
Pologne	319	286	6,9	11,8
Portugal <sup>2</sup>	452	453	19,5	28,0
Rép. tchèque	289	316	7,1	15,1
Roumanie	383	247	17,3	24,8
Royaume-Uni	581	485	1,3	8,2
Slovaquie	273	329	6,4	12,9
Slovénie	494	449	16,0	22,0
Suède	477	447	40,6	53,9
<b>UE</b>	<b>515</b>	<b>476</b>	<b>9,0</b>	<b>16,7</b>

1. Données 2012 pour les déchets municipaux.

2. Données 2014 pour les déchets municipaux.

Source : Eurostat (extraction du 31 octobre 2017).



## 2.3 Changement climatique et effet de serre

Le réchauffement de la température moyenne mondiale est très net. L'année 2016 est caractérisée par des températures supérieures de 1,1 °C par rapport à la période préindustrielle. Au niveau mondial, elle se classe au premier rang parmi les années les plus chaudes depuis 1850. Comme à l'échelle mondiale, l'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine montre un réchauffement net depuis 1900. L'augmentation est particulièrement marquée depuis les années 1980. L'année 2016 est à nouveau une année chaude qui dépasse de 0,5 °C la moyenne annuelle de référence (1981-2010). Mais cette année ne présente pas de caractère exceptionnel à l'échelle de la France métropolitaine ; elle se classe au 10<sup>e</sup> rang loin derrière 2014 (+ 1,2 °C), 2011 (+ 1,1 °C) et 2015 (+ 1,0 °C).

Les émissions mondiales de **gaz à effet de serre (GES)** (y compris **UTCF**) couverts initialement par le **protocole de Kyoto** ont augmenté de plus de 80 % depuis 1970 et de 45 % depuis 1990 pour atteindre 54 milliards de tonnes **équivalent CO<sub>2</sub>** en 2013. Les émissions de CO<sub>2</sub> représentent près de 73 % de ce total. En 2015, les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> (hors UTCF) atteignent 36 milliards de tonnes. Elles diminuent légèrement par rapport à 2014. Cela marque un retournement par rapport à la tendance depuis 2000 (+ 2,5 % par an en moyenne). En 2015, près de 39 % de ces émissions sont liées à la combustion du charbon, contre 30 % pour le pétrole et 17 % pour le gaz naturel. Par rapport à 2014, les

émissions liées au charbon baissent tandis que celles liées au gaz et au pétrole augmentent.

En 2015, les émissions françaises de GES, hors UTCF, s'établissent à 457 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ; 74 % sont des émissions de CO<sub>2</sub> et 13 % de CH<sub>4</sub>. Les émissions de GES de la France augmentent de 1 % par rapport à 2014 et ont diminué de 16 % depuis 1990. La hausse des émissions de GES entre 2014 et 2015 s'explique par un rebond des émissions dans le secteur du résidentiel-tertiaire (+ 5 %), conséquence d'un hiver un peu moins clément qu'en 2014. À l'image de l'ensemble de l'Union européenne, les secteurs qui ont le plus contribué à la baisse des émissions entre 1990 et 2015 sont l'industrie manufacturière et l'industrie de l'énergie.

En 2016, en ne retenant comme GES que le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O, l'**empreinte carbone** induite par la demande intérieure de la France s'élève à 689 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Elle est supérieure de 13 % à celle de 1995 du fait d'une forte hausse des émissions liées aux importations alors que les émissions sur le sol national pour satisfaire la demande nationale diminuent. Même en tenant compte de l'accroissement de la population, l'empreinte carbone par personne en 2016 reste légèrement supérieure à celle de 1995. Mais à l'instar des émissions de GES comptabilisées dans l'**inventaire national**, l'empreinte carbone par personne décroît également depuis le milieu des années 2000. ■

### Définitions

**Équivalent CO<sub>2</sub>** : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO<sub>2</sub>.

**Gaz à effet de serre (GES)** : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>). Les émissions de ces gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO<sub>2</sub> pour donner un total d'émissions en équivalents CO<sub>2</sub>.

**UTCF** : utilisation des terres, leur changement et la forêt. C'est une catégorie utilisée dans les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre qui couvre les émissions et les absorptions de ces gaz liées à l'utilisation des terres, leur changement et à la forêt.

**Empreinte carbone, inventaire national, pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

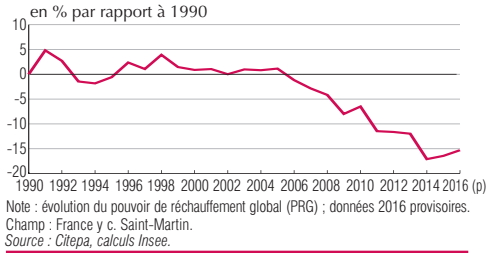
### Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde », *Datalab* n° 27, SDES, édition 2018, novembre 2017.
- « Météo-France et le climat 2016 », Météo-France.
- « Les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable – État des lieux 2016 », *Document de travail* n° 34, SDES, octobre 2017.

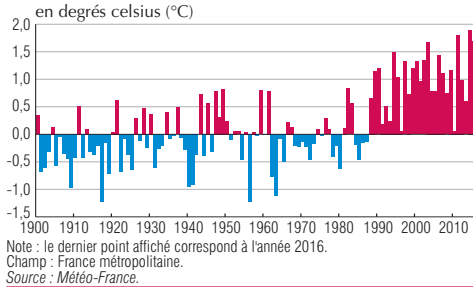
Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

# Changement climatique et effet de serre 2.3

## Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto de 1990 à 2016



## Écart à la moyenne des températures de la période 1961-1990

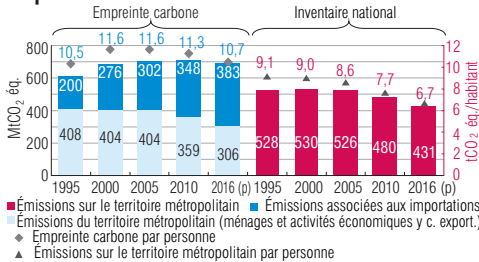


## Émissions de gaz à effet de serre hors UTCF par secteur d'activité

	en millions de tonnes équivalent CO <sub>2</sub>			
	1990 (r)	2000 (r)	2005 (r)	2016 (e)
Transports <sup>1</sup>	121	141	144	136
Industrie manufacturière	148	127	116	81
Agriculture et sylviculture	95	96	92	90
Résidentiel, tertiaire, institutionnel et commercial	89	95	107	88
Industrie de l'énergie <sup>2</sup>	78	70	73	50
Traitement des déchets <sup>3</sup>	17	22	22	17
<b>Total hors UTCF</b>	<b>547</b>	<b>552</b>	<b>553</b>	<b>463</b>

1. Trafic domestique uniquement. 2. Y c. l'incinération des déchets avec récupération d'énergie. 3. Hors incinération des déchets avec récupération d'énergie.  
Note : l'année 1990 est la valeur de référence dans le cadre du protocole de Kyoto.  
Source : Citepa.

## Émissions de gaz à effet de serre selon l'approche empreinte carbone et l'inventaire national



## Émissions de CO<sub>2</sub> hors UTCF dans le monde

	en millions de t CO <sub>2</sub>		en t CO <sub>2</sub> par habitant	
	2015	15/90 en %	2015	15/90 en %
Amérique du Nord	6 200	8,0	12,9	-18,3
dont : Canada	684	22,8	19,0	-5,5
États-Unis	5 177	3,4	16,1	-18,8
Amérique Centrale et du Sud	1 284	97,2	2,6	41,9
dont Brésil	486	119,9	2,3	59,2
Europe et ex-URSS	6 216	-26,4	6,9	-31,3
dont : Russie	1 761	-26,5	12,3	-24,4
<b>UE</b>	<b>3 470</b>	<b>-20,9</b>	<b>6,8</b>	<b>-25,8</b>
dont France	328	-14,4	5,1	-24,0
Afrique subsaharienne	942	77,8	0,9	-9,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 616	173,8	6,1	63,4
Asie	17 167	227,1	4,4	143,6
dont : Chine	10 717	354,7	7,8	281,8
Corée du Sud	610	125,9	12,1	93,6
Inde	2 469	272,4	1,9	147,4
Japon	1 257	8,2	9,9	4,5
Océanie	491	60,5	16,2	17,0
Soutes internationales maritimes et aériennes	1 145	82,8	///	///
<b>Émissions mondiales de CO<sub>2</sub></b>	<b>36 062</b>	<b>60,2</b>	<b>4,9</b>	<b>15,1</b>

Champ : émissions liées à la combustion d'énergie fossile et aux procédés industriels (par exemple fabrication du ciment hors consommation d'énergie). Ces émissions représentent 85 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> dans le monde, soit 65 % des émissions de GES.  
Source : SDES d'après EDGAR.

## Émissions de gaz à effet de serre hors UTCF dans l'UE

	1990 (r)		2000 (r)		2015		
	Total	dont énergie	dont agriculture	dont process. Industriels	Total	dont énergie	dont agriculture
Allemagne	1 263	1 062	926	762	67	62	62
Autriche	80	82	81	53	7	17	17
Belgique	149	154	122	86	10	20	20
Bulgarie	104	60	62	46	6	6	6
Chypre	6	9	9	6	1	1	1
Croatie	32	25	24	17	3	3	3
Danemark	72	73	51	34	10	2	2
Espagne	293	396	350	255	36	31	31
Estonie	41	17	18	16	1	1	1
Finlande	72	71	58	41	6	6	6
<b>France</b>	<b>556</b>	<b>566</b>	<b>475</b>	<b>317</b>	<b>78</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
Grèce	106	129	99	71	8	12	12
Hongrie	94	74	62	43	7	7	7
Irlande	57	71	62	37	19	3	3
Italie	524	561	443	354	30	30	30
Lettonie	26	10	12	7	3	1	1
Lituanie	48	20	20	11	5	3	3
Luxembourg	13	11	12	9	1	1	1
Malte	3	3	3	2	0	0	0
Pays-Bas	226	230	207	161	19	11	11
Pologne	469	391	388	316	30	29	29
Portugal	61	85	72	48	7	8	8
Répub. tchèque	198	150	129	98	8	15	15
Roumanie	247	141	118	80	19	12	12
Royaume-Uni	809	740	537	407	45	33	33
Slovaquie	75	50	41	27	3	9	9
Slovénie	19	19	17	13	2	1	1
Suède	73	71	56	39	7	6	6
<b>UE</b>	<b>5 716</b>	<b>5 271</b>	<b>4 452</b>	<b>3 358</b>	<b>437</b>	<b>374</b>	<b>374</b>

Source : Agence européenne pour l'environnement (extraction base Eurostat du 6 novembre 2017).



## 3.1 Évolution de la population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la France compte 67,187 millions d'habitants, dont 65,018 millions vivent en métropole. Au cours de l'année 2017, la population a augmenté de 233 000 personnes, soit une hausse de 0,3 %. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au **solde naturel**, +164 000 personnes en 2017. Le **solde migratoire** est estimé à 69 000 personnes. La population continue d'augmenter, mais de façon plus modérée que précédemment : entre 2008 et 2013, la croissance démographique était de +0,5 % par an, puis de +0,4 % par an entre 2014 et 2016, et enfin de +0,3 % par an en 2017.

En 2017, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, est historiquement bas. Hors Mayotte, il est inférieur de 27 000 personnes à celui de 1976 (+182 000 habitants contre +155 000 en 2017), qui était jusqu'à maintenant le plus faible enregistré depuis l'après-guerre. Depuis 2006, le solde naturel tend à baisser légèrement chaque année. En 2017, il diminue fortement, en raison à la fois du plus grand nombre de décès et du recul des naissances.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population de l'Union européenne (UE) compte 511,8 millions de résidents, contre 510,3 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au cours de l'année 2016, autant de naissances que de décès sont enregistrés dans l'UE (5,1 millions), ce qui signifie que la variation naturelle de la population de l'UE

est neutre. La variation démographique est donc due à l'apport du solde migratoire. Avec 82,8 millions de résidents (soit 16,2 % de la population totale de l'UE au 1<sup>er</sup> janvier 2017), l'Allemagne est l'État membre le plus peuplé, devant la France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Pologne. Ces six pays représentent 70 % de la population de l'UE. S'agissant des autres États membres, neuf d'entre eux ont une part dans la population totale de l'UE comprise entre 4 % et 1,5 %, et treize autres une part inférieure à 1,5 %. En 2016, la population augmente dans dix-huit États membres de l'UE et diminue dans dix autres. La population allemande augmente de 624 000 habitants ; celle du Royaume-Uni croît de 426 000 habitants, pour atteindre 65,8 millions d'habitants. La France est en troisième position, avec une hausse de 259 000 habitants. *A contrario*, la population italienne baisse de 80 000 habitants en raison d'un solde naturel négatif. Au total, au cours de l'année 2016, la population de l'UE s'accroît de 1,5 million de personnes (+3,0 ‰).

En 2017, la **population mondiale** est estimée à 7,6 milliards de personnes et pourrait atteindre 8,6 milliards en 2030, 9,8 milliards en 2050. Alors que la population mondiale s'accroît d'environ 83 millions de personnes chaque année, la tendance à la hausse de la population devrait se poursuivre, même en supposant que les niveaux de fécondité continuent de diminuer. ■

### Définitions

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Projections démographiques 2013-2070** : elles projettent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge vivant en France à partir d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire.

**Population mondiale (estimations et projections), projection de population, taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel), taux de mortalité, taux de natalité** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2017 – Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Insee Première* n° 1683, janvier 2018.
- « Démographie européenne », *communiqué de presse* n° 110, Eurostat, juillet 2017.
- « World Population Prospects – The 2017 revision », ONU, juin 2017.
- « Projections de population 2013-2070 pour la France », *Document de travail* n° F1606, Insee, novembre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

# Évolution de la population 3.1

## Composantes de l'évolution démographique

en milliers

	Population au 1 <sup>er</sup> janvier <sup>1</sup>	Naissances vivantes <sup>2</sup>	Décès <sup>2</sup>	Solde naturel <sup>2</sup>	Solde migratoire évalué <sup>3</sup>	Ajustement
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	-52,3
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	-54,1
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6
2010	64 612,9	832,8	551,2	281,6	38,9	0,0
2013	65 564,8	811,5	569,2	242,3	100,1	0,0
2014	66 129,7	818,6	559,3	259,3	31,7	0,0
2015	66 420,6	798,9	593,7	205,3	69,0	0,0
2016	66 694,9	783,6	593,9	189,8	69,0	0,0
2017	66 953,6	767,0	603,0	164,0	69,0	0,0
2018	67 186,6	...	...	...	...	...

1. Résultats provisoires arrêtés à fin 2017 pour 2016, 2017 et 2018.  
 2. Résultats provisoires pour 2017.  
 3. Résultats provisoires arrêtés à fin 2017 pour 2015, 2016 et 2017.  
 Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France y.c. Mayotte à partir de 2014.  
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Taux de natalité et taux de mortalité

pour 1 000 habitants

	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de variation naturelle
1985	14,1	9,9	4,2
1990	13,6	9,2	4,4
1995	12,8	9,1	3,7
2000	13,3	8,9	4,4
2005	12,8	8,5	4,3
2010	12,9	8,5	4,4
2013	12,3	8,7	3,6
2014	12,4	8,4	4,0
2015 (p)	12,0	8,9	3,1
2016 (p)	11,7	8,9	2,8
2017 (p)	11,4	9,0	2,4

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y.c. Mayotte à partir de 2014.  
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Taux d'accroissement annuel de la population dans l'UE

pour 1 000 habitants

	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total	
	2000	2016 (p)	2000	2016 (p)	2000	2016 (p)
Allemagne	-0,9	-1,8	2,0	9,4	1,2	7,6
Autriche	0,2	0,8	2,2	8,7	2,3	9,5
Belgique	1,1	1,2	1,3	3,6	2,4	4,8
Bulgarie	-5,1	-6,0	0,0	-1,3	-5,1	-7,3
Chypre	4,5	4,7	5,7	-2,9	10,2	7,6
Croatie	-1,5	-3,4	-11,7	-5,4	-13,2	-8,7
Danemark	1,7	1,5	1,9	5,7	3,6	7,2
Espagne (r)	0,9	0,0	3,9	1,9	4,8	1,9
Estonie	-3,8	-1,0	-2,3	0,8	-6,1	-0,2
Finlande	1,4	-0,2	0,5	3,1	1,9	2,9
<b>France<sup>1 2 3</sup></b>	<b>4,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>1,0</b>	<b>7,1</b>	<b>3,9</b>
Grèce	-0,2	-2,4	5,8	0,0	5,6	-2,5
Hongrie	-3,7	-3,2	1,6	-0,1	-2,1	-3,4
Irlande	6,1	7,1	8,4	3,5	14,5	10,6
Italie	-0,2	-2,3	0,9	1,1	0,7	-1,3
Lettonie	-5,0	-3,4	-6,9	-6,2	-12,0	-9,6
Lituanie	-1,4	-3,7	-5,8	-10,5	-7,2	-14,2
Luxembourg	4,5	3,6	7,9	16,2	12,4	19,8
Malte (r)	3,7	2,6	3,1	11,2	6,8	13,8
Pays-Bas	4,2	1,4	3,6	4,6	7,7	6,0
Pologne	0,3	-0,2	-0,5	0,3	-0,2	0,2
Portugal	1,4	-2,3	6,5	-0,8	7,9	-3,1
Rép. tchèque	-1,8	0,5	-2,7	1,9	-4,5	2,4
Roumanie	-0,9	-3,5	-0,2	-2,7	-1,1	-6,2
Royaume-Uni	1,2	2,7	2,4	3,8	3,6	6,5
Slovaquie	0,5	1,0	-4,1	0,7	-3,7	1,7
Slovénie	-0,2	0,3	1,4	0,5	1,2	0,8
Suède	-0,3	2,7	2,7	11,9	2,4	14,5
<b>UE (r)</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>3,0</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>

1. Pour 2000 : solde apparent au lieu de solde migratoire.  
 2. Source Insee pour les données relatives à la France.  
 3. Champ : France hors Mayotte pour 2000, France y.c. Mayotte pour 2016.  
 Source : Eurostat (extraction du 21 novembre 2017).

## Évolution de la population dans le monde

en millions

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2017	Évolution annuelle moyenne 2017/1960 en %
<b>Afrique</b>	<b>285,1</b>	<b>366,5</b>	<b>480,0</b>	<b>634,6</b>	<b>817,6</b>	<b>1 049,4</b>	<b>1 256,3</b>	<b>2,6</b>
Afrique orientale	84,2	110,3	147,5	198,6	261,1	347,0	422,0	2,9
Afrique centrale	32,4	41,1	53,6	71,3	96,1	131,4	163,5	2,9
Afrique septentrionale	63,7	83,1	107,7	141,2	172,6	204,3	233,6	2,3
Afrique méridionale	19,8	25,8	33,7	42,8	52,3	59,0	65,1	2,1
Afrique occidentale	85,1	106,1	137,5	180,5	235,5	307,8	372,0	2,6
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>221,1</b>	<b>288,1</b>	<b>364,3</b>	<b>445,9</b>	<b>525,8</b>	<b>597,6</b>	<b>645,6</b>	<b>1,9</b>
Caraïbes	20,7	25,3	29,8	34,2	38,4	41,7	43,9	1,3
Amérique centrale	51,5	69,9	92,7	114,7	138,0	160,6	177,3	2,2
Amérique méridionale	148,8	192,8	241,8	297,0	349,4	395,3	424,4	1,9
<b>Amérique du Nord</b>	<b>204,8</b>	<b>231,1</b>	<b>254,4</b>	<b>280,3</b>	<b>312,8</b>	<b>342,9</b>	<b>361,2</b>	<b>1,0</b>
<b>Asie</b>	<b>1 700,5</b>	<b>2 137,8</b>	<b>2 642,5</b>	<b>3 221,3</b>	<b>3 730,4</b>	<b>4 194,4</b>	<b>4 504,4</b>	<b>1,7</b>
Asie orientale	803,0	996,4	1 191,8	1 388,8	1 512,4	1 595,8	1 648,2	1,3
Asie centrale méridionale	618,1	774,6	980,0	1 239,7	1 508,3	1 768,5	1 939,8	2,0
Asie méridionale orientale	213,3	280,6	357,0	444,1	524,7	597,3	648,8	2,0
Asie occidentale	66,0	86,2	113,8	148,8	185,0	232,7	267,7	2,5
<b>Europe</b>	<b>605,9</b>	<b>657,4</b>	<b>694,2</b>	<b>721,7</b>	<b>727,2</b>	<b>737,2</b>	<b>742,1</b>	<b>0,4</b>
Europe orientale	253,6	276,2	294,8	309,9	304,0	294,5	292,5	0,3
Europe septentrionale	81,8	87,4	89,9	92,1	94,5	100,3	104,2	0,4
Europe méridionale	117,9	127,7	138,8	143,8	145,7	153,9	152,0	0,4
Europe occidentale	152,6	166,1	170,7	175,9	183,0	188,4	193,4	0,4
<b>Océanie</b>	<b>15,8</b>	<b>19,7</b>	<b>23,0</b>	<b>27,1</b>	<b>31,2</b>	<b>36,6</b>	<b>40,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Monde</b>	<b>3 033,2</b>	<b>3 700,6</b>	<b>4 458,4</b>	<b>5 330,9</b>	<b>6 145,0</b>	<b>6 958,2</b>	<b>7 550,3</b>	<b>1,6</b>

Note : estimations et projections de population en milieu d'année.  
 Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

## 3.2 Population par âge

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la France compte 67,187 millions d'habitants. Le vieillissement de la population française se poursuit. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 19,6 % de la population, contre 19,2 % un an auparavant et 18,8 % deux ans auparavant. Leur part a progressé de 4,1 points en vingt ans. La hausse est de 2,4 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En revanche, la proportion des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,6 point dans le même temps pour s'établir à 24,4 %. Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, quant à eux, la moitié de la population, soit une baisse de 3,8 points en vingt ans.

Selon les **projections de population** de l'Insee, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se maintiennent, la France compterait 76,5 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2070. D'après ce scénario central, la quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus. L'augmentation serait particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus. Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, environ un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. Cette forte augmentation est inéluctable et correspond à l'arrivée dans cette classe d'**âges** de toutes les **générations** issues du *baby-boom*. Après 2040, la part des 65 ans ou plus continuerait à progresser mais plus modérément. En 2070, la

France compterait plus d'une personne âgée de 65 ans ou plus pour deux personnes âgées de 20 à 64 ans. Elle pourrait également compter 270 000 centenaires. Quant aux habitants de moins de 20 ans, leur nombre baisserait légèrement, et leur part dans la population perdrait 3,1 points pour atteindre 21,3 % en 2070. Enfin, le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans progresserait légèrement et leur part serait de 44,2 % en 2070.

Le vieillissement de la population s'observe aussi dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). La proportion des 65 ans ou plus y est passée de 16,8 % à 19,2 % entre 2006 et 2016. Les pays où la part des seniors est la plus élevée sont l'Italie (22,0 %), suivie par la Grèce et l'Allemagne ; les pays où elle est la plus faible sont l'Irlande (13,2 %), le Luxembourg et la Slovaquie.

D'après les projections de population couvrant la période 2015-2080 établies par Eurostat, la population de l'UE devrait culminer à 529 millions d'habitants vers 2050 et redescendre progressivement à 519 millions à l'horizon 2080. Elle connaîtrait un important vieillissement. La part de la population de l'UE âgée de 80 ans ou plus serait ainsi plus que doublée entre 2016 et 2080 pour atteindre 12,7 % en 2080 ; la proportion des personnes âgées d'au moins 65 ans augmenterait de 10 points à 29,1 %. Parallèlement, la part de la population âgée de 15 à 64 ans diminuerait régulièrement jusqu'en 2050 et varierait peu ensuite ; elle serait de 55,6 % en 2080. ■

### Définitions

**Âge** : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

**Génération** : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

**Projections de population, pyramide des âges** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

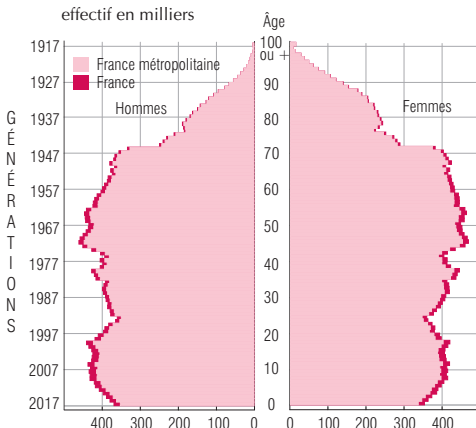
### Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2017 – Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Insee Première* n° 1683, janvier 2018.
- « Chiffres clés de l'Europe », *Publications statistiques*, Eurostat, édition 2017.
- « 21 000 centenaires en 2016 en France, 270 000 en 2070 ? », *Insee Première* n° 1620, novembre 2016.
- « Projections de population à l'horizon 2070 – Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013 », *Insee Première* n° 1619, novembre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

# Population par âge 3.2

## Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2018



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017).

## Population par groupe d'âges

en %

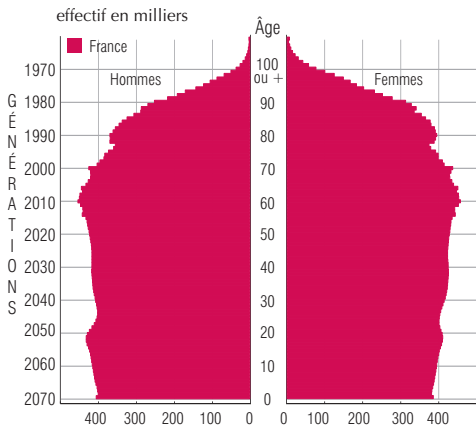
Au 1 <sup>er</sup> janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
<b>France métropolitaine</b>					
1901 <sup>1</sup>	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 <sup>1</sup>	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,4	16,0	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,2	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,9	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,7	22,8	8,9	62 765,2
2013	24,4	51,6	24,1	9,1	63 697,9
2014	24,3	51,3	24,4	9,2	64 028,0
2015	24,3	50,9	24,8	9,3	64 300,8
2016 (p)	24,3	50,5	25,2	9,3	64 558,5
2017 (p)	24,2	50,3	25,5	9,3	64 801,1
2018 (p)	24,1	50,0	25,9	9,3	65 018,1
<b>France<sup>2</sup></b>					
1991	27,7	53,2	19,0	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2013	24,5	51,6	23,9	9,0	65 564,8
2014	24,6	51,2	24,2	9,1	66 129,7
2015	24,6	50,9	24,6	9,1	66 420,6
2016 (p)	24,6	50,5	24,9	9,1	66 694,9
2017 (p)	24,5	50,2	25,3	9,1	66 953,6
2018 (p)	24,4	49,9	25,6	9,2	67 186,6

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

## Pyramide des âges en 2070



Source : Insee, projections de population 2013-2070.

## Projection de population par grand groupe d'âges

en %

	Population au 1 <sup>er</sup> janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2020	67,8	24,4	49,4	6,1	10,8	9,3
2025	69,1	23,7	48,3	6,2	11,0	10,8
2030	70,3	23,0	47,4	6,2	11,2	12,2
2035	71,4	22,4	46,5	6,2	11,4	13,5
2040	72,5	22,2	46,1	5,6	11,5	14,6
2050	74,0	22,3	44,9	5,7	10,8	16,3
2060	75,2	21,7	44,9	5,5	10,7	17,2
2070	76,4	21,3	44,2	5,8	10,8	17,9

Source : Insee, scénario central des projections de population 2013-2070.

## Population et structure par âge dans le monde en 2016

	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus		Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
<b>Afrique</b>	<b>41,0</b>	<b>55,6</b>	<b>3,5</b>	Asie méridionale orientale	26,5	67,4	6,1
Afrique orientale	43,1	53,9	3,0	Asie occidentale	29,6	65,0	5,3
Afrique centrale	45,6	51,5	2,9	<b>Europe</b>	<b>15,8</b>	<b>66,3</b>	<b>17,9</b>
Afrique septentrionale	32,5	62,2	5,3	Europe orientale	16,2	68,6	15,2
Afrique méridionale	30,0	65,0	5,0	Europe septentrionale	17,5	64,1	18,4
Afrique occidentale	43,9	53,3	2,8	Europe méridionale	14,4	65,3	20,3
<b>Amérique latine, Caraïbes</b>	<b>25,2</b>	<b>66,9</b>	<b>7,8</b>	Europe occidentale	15,5	64,6	19,9
Caraïbes	24,7	65,7	9,6	<b>Océanie</b>	<b>23,5</b>	<b>64,4</b>	<b>12,1</b>
Amérique centrale	28,2	65,4	6,4	Australie et Nouvelle Zélande	19,0	65,7	15,2
Amérique méridionale	24,1	67,7	8,2	Mélanésie	35,4	60,5	4,1
<b>Amérique septentrionale</b>	<b>18,7</b>	<b>66,1</b>	<b>15,2</b>	Micronésie	29,6	64,2	6,3
<b>Asie</b>	<b>24,4</b>	<b>67,8</b>	<b>7,8</b>	Polynésie	30,2	63,3	6,5
Asie orientale	17,2	71,3	11,5	<b>Monde</b>	<b>26,0</b>	<b>65,5</b>	<b>8,5</b>
Asie centrale méridionale	29,1	65,4	5,5				

Source : ONU (Demographic Yearbook 2016).

### 3.3 Mariages - Pacs - Divorces

En 2017, en France, 228 000 mariages ont été célébrés, dont 221 000 entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe. Le nombre de mariages entre personnes de sexe différent continue de baisser (- 5 000). En 2017, parmi les mariages entre personnes de même sexe, il y a autant de mariages de couples de femmes que de mariages de couples d'hommes. La part des mariages de femmes n'a cessé de progresser depuis 2013, année de la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe ; les femmes représentaient alors 42 % des mariages de couples de même sexe.

Depuis vingt ans, l'âge des mariés n'a pas cessé de croître pour les mariages entre personnes de sexe différent : en 2017, les hommes se marient en moyenne à 38,1 ans et les femmes à 35,6 ans. En 1997, les hommes se mariaient en moyenne à 32,9 ans et les femmes à 30,3 ans, soit plus de 5 ans plus tôt. Pour les couples de même sexe, le constat est différent. L'ouverture mi-2013 du mariage aux conjoints de même sexe a entraîné un « effet de rattrapage », pour légaliser des unions qui auraient peut-être été contractualisées par un mariage plus tôt si cela avait été possible. En 2013, l'âge des mariés était donc élevé : 49,8 ans pour les hommes et 43,0 ans pour les femmes. L'âge au mariage diminue depuis lors. En 2017, les hommes se marient en moyenne à 44,0 ans et les femmes à 39,1 ans.

En 2015, 33 800 mariages ont uni une personne de nationalité étrangère et une

personne de nationalité française. Ces mariages mixtes prennent un poids croissant au sein de l'ensemble des mariages : leur part est passée de 6 % en 1950 à 14 % en 2015. En 2015, un mariage mixte sur deux a uni une femme étrangère et un homme français, et dans l'autre moitié des cas, une femme française à un homme étranger. Les couples où les deux époux sont étrangers représentent 4 % de l'ensemble des mariages célébrés en 2015.

En 2016, 192 000 **pactes civils de solidarité (Pacs)** ont été conclus, soit 3 000 de plus qu'en 2015. Parmi eux, 7 000 ont été conclus entre des personnes de même sexe. La hausse du nombre de Pacs est continue depuis 2002 à l'exception de l'année 2011, au cours de laquelle est intervenue une modification de la réglementation fiscale : depuis 2011, les couples qui se marient ou concluent un Pacs n'ont plus la possibilité de signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. En 2016, quatre Pacs ont été conclus pour cinq mariages célébrés pour les couples de sexe différent. Pour les couples de même sexe, on dénombre autant de Pacs que de mariages.

En 2016, 128 000 **divorces** ont été prononcés, soit 4 400 divorces de plus qu'en 2015. Plus de la moitié des divorces ont été prononcés par consentement mutuel. La baisse quasi continue du nombre de divorces enregistrée depuis le pic de 2005, année qui suit l'adoption de la loi visant à simplifier les procédures de divorce, s'était interrompue en 2015. ■

#### Définitions

**État matrimonial légal** : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

**Taux de divorce** : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Taux de nuptialité** : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Divorce, état civil, pacte civil de solidarité (Pacs)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

#### Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2017 – Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Insee Première* n° 1683, janvier 2018.
- « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018.
- « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017.
- « 236 300 mariages célébrés en France en 2015, dont 33 800 mariages mixtes », *Insee Première* n° 1638, mars 2017.
- « 123 500 divorces en 2014 – Des divorces en légère baisse depuis 2010 », *Insee Première* n° 1599, juin 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Mariages et nuptialité

	Mariages <sup>1</sup> en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	État matrimonial antérieur des époux en % <sup>1</sup>		Âge moyen <sup>2</sup> au premier mariage en années	
			Femme célibataire	Homme célibataire	Femmes	Hommes
<b>France métropolitaine</b>						
1970	393,7	7,8	92,5	92,1	22,6	24,7
1980	334,4	6,2	88,5	87,5	23,0	25,1
1990	287,1	5,1	84,1	83,2	25,6	27,6
2000	297,9	5,0	82,4	81,5	28,0	30,2
2010	245,3	3,9	80,7	79,4	30,0	31,8
2015 (p)	230,4	3,6	80,8	80,1	31,0	32,7
2016 (p)	226,6	3,5	81,0	80,3	31,2	32,9
2017 (p)	223,0	3,4	...	...	...	...
<b>France</b>						
2000	305,2	5,0	82,5	81,4	28,1	30,2
2010	251,7	3,9	80,8	79,4	30,0	31,8
2015 (p)	236,3	3,6	80,9	80,2	31,0	32,7
2016 (p)	232,7	3,5	81,2	80,3	31,2	32,9
2017 (p)	228,0	3,4	...	...	...	...

1. Le total des mariages en 2015 et 2016 et leur répartition par état matrimonial antérieur des époux sont définitifs.

2. Âge moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui auraient à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée. Lecture : en 2016, 81,2 % des épouses se mariaient pour la première fois.

Champ : France y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

## Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué					
	20 ans	22 ans	24 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1947	32,4	57,4	73,1	87,2	90,8	91,8
1957	30,3	49,6	61,7	76,5	83,1	85,4
1967	8,2	18,9	31,4	55,9	69,0	72,7
1977	2,5	6,8	15,8	43,0	57,2	///
1987	1,5	4,0	8,6	25,1	///	///
1997	0,4	///	///	///	///	///

Lecture : 1,5 % des femmes nées en 1987 étaient mariées à 20 ans.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

## Divorces et divortialité

	en milliers					
	Année du jugement					
	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Nombre de divorces	116,7	155,3	133,9	123,5	123,7	128,0
Taux brut de divorces pour 1 000 habitants	1,92	2,47	2,07	1,86 (p)	1,86 (p)	1,92

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

## Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

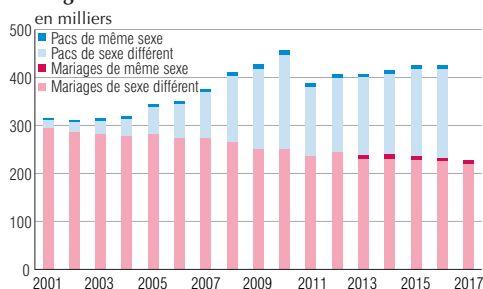
Année du mariage	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1970	17	3 638	9 661	15 224	20 011	23 679	26 145
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	36 199	///
2000	9	9 967	20 763	28 935	///	///	///
2010	47	8 917	///	///	///	///	///
2016	41	///	///	///	///	///	///

Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1980, 33 066 ont été rompus avant 30 ans de mariage.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

## Mariages et Pacs conclus de 2001 à 2017



Note : données 2017 non disponibles pour les Pacs et provisoires pour les mariages. Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice - SDSE.

## État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	en %					
	2012	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)
Célibataire	38,6	39,1	39,4	39,7	40,2	40,6
Marié	46,2	46,1	45,4	44,9	44,4	43,8
Veuf	7,5	7,2	7,3	7,3	7,2	7,2
Divorcé	7,7	7,5	7,9	8,1	8,2	8,4

Lecture : le 1<sup>er</sup> janvier 2017, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 43,8 % sont mariés.

Note : âge en années révolues.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

## Nuptialité et divortialité dans les pays de l'UE

	pour 1 000 habitants			
	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2015	1980	2015
Allemagne	6,3	4,9	1,8	2,0
Autriche <sup>1</sup>	6,2	4,3	1,8	1,9
Belgique	6,7	3,6	1,5	2,2
Bulgarie	7,9	3,9	1,5	1,5
Chypre	7,7	7,2	0,3	2,1
Croatie	7,2	4,7	1,2	1,4
Danemark	5,2	5,1	2,7	2,9
Espagne	5,9	3,6	///	2,1
Estonie	8,8	5,2	4,1	2,6
Finlande	6,1	4,5	2,0	2,5
<b>France métropolitaine<sup>2</sup></b>	<b>6,2</b>	<b>3,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>
Grèce <sup>3</sup>	6,5	5,0	0,7	1,3
Hongrie	7,5	4,7	2,6	2,1
Irlande <sup>4</sup>	6,4	4,8	///	0,6
Italie	5,7	3,2	0,2	1,4
Lettonie	9,8	6,9	5,0	2,6
Lituanie	9,2	7,6	3,2	3,2
Luxembourg	5,9	3,6	1,6	2,4
Malte	8,8	7,0	///	0,9
Pays-Bas	6,4	3,8	1,8	2,0
Pologne	8,6	5,0	1,1	1,8
Portugal	7,4	3,1	0,6	2,3
Rép. tchèque	7,6	4,6	2,6	2,5
Roumanie	8,2	6,3	1,5	1,6
Royaume-Uni <sup>1</sup>	7,4	4,3	2,6	1,7
Slovaquie	7,9	5,3	1,3	1,8
Slovénie	6,5	3,1	1,2	1,2
Suède	4,5	5,3	2,4	2,5

1. Données nuptialité 2013. 2. Source Insee pour les données relatives à la France.

3. Données divortialité 2014. 4. Données divortialité 2013.

Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et en Malte depuis 2011.

Source : Eurostat (extraction du 5 janvier 2018).



## 3.4 Ménages - Familles

En 2014, la France compte 28,8 millions de **ménages**. Ceux-ci sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,2 personnes, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des **familles** nombreuses...).

Les ménages sont aussi de plus en plus nombreux : + 4,4 millions depuis 1999. Cette hausse est due, pour moitié à la croissance de la population, et pour moitié à la réduction de la taille des ménages. Elle est portée essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un **couple** sans **enfant**. Les seniors sont les personnes qui vivent le plus souvent seules : en 2014, 26 % des hommes et 62 % des femmes de 80 ans ou plus sont dans ce cas. En 2014, 28 % des ménages comprennent une famille avec au moins un enfant mineur. Le nombre de couples avec enfants est resté stable depuis 1999, tandis que le nombre de **familles monoparentales** a augmenté.

Les familles monoparentales se constituent en général à la suite de la rupture d'un couple, plus rarement à la suite d'un décès ou d'une naissance hors d'un couple. Les enfants vivent

donc d'autant plus souvent dans cette configuration familiale qu'ils sont âgés. Lorsque c'est le père qui vit avec ses enfants, ces derniers sont souvent plus âgés et la famille tend à être encore plus restreinte.

Les enfants mineurs qui vivent principalement avec un seul de leurs parents et une partie du temps chez leur autre parent (900 000 en France métropolitaine en 2011) peuvent vivre dans des configurations familiales différentes chez l'un et l'autre. En changeant de résidence, ils peuvent modifier à certains moments la situation familiale d'autres enfants mineurs. Ainsi, 140 000 enfants en **famille traditionnelle** en 2011 vivent une partie du temps en **famille recomposée**, quand des demi-frères ou demi-sœurs résidant ailleurs la plupart du temps viennent résider avec eux. Inversement, entre 90 000 et 120 000 enfants de familles recomposées vivant avec leurs deux parents se retrouvent, une partie du temps, en famille « traditionnelle », lorsque leurs demi-frères ou demi-sœurs vont chez leur autre parent. La multirésidence d'adultes peut également modifier, une partie du temps, la configuration familiale d'enfants mineurs. Par exemple, 80 000 enfants vivent avec un seul parent en 2011 même si leurs deux parents sont en couple, car leurs deux parents ne cohabitent pas. La famille monoparentale prend, une partie du temps, la forme d'une famille « traditionnelle », lorsque ce deuxième parent vit dans le logement. ■

### Définitions

**Famille** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

– soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;  
– soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Ménage** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Couple, enfant, famille monoparentale, famille recomposée, famille traditionnelle, ménage complexe, recensement de la population** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2017.
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première* n° 1663, août 2017.
- « Vivre dans plusieurs configurations familiales », *Insee Première* n° 1647, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Ménages selon la structure familiale

en milliers

	1999		2009		2014	
		en %		en %		en %
<b>Ménage composé uniquement</b>						
d'un homme seul	3 022,8	12,4	3 852,1	14,0	4 296,3	14,9
d'une femme seule	4 468,9	18,4	5 385,9	19,6	5 763,8	20,0
d'un couple sans enfant	5 965,7	24,5	7 126,9	25,9	7 361,7	25,6
d'un couple avec enfant(s)	7 688,9	31,6	7 467,9	27,1	7 426,8	25,8
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	6 075,7	25,0	6 066,1	22,0	6 055,1	21,0
d'une famille monoparentale	1 840,3	7,6	2 263,1	8,2	2 507,5	8,7
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	1 102,6	4,5	1 465,9	5,3	1 613,3	5,6
<b>Ménages complexes</b>	1 345,7	5,5	1 437,8	5,2	1 409,8	4,9
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	422,5	1,7	366,8	1,3	349,2	1,2
<b>Total</b>	<b>24 332,3</b>	<b>100,0</b>	<b>27 533,5</b>	<b>100,0</b>	<b>28 765,9</b>	<b>100,0</b>

Note : les enfants sont comptabilisés sans limite d'âge, les enfants de moins de 18 ans le sont en âge révolu.

Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1999 à RP2014 exploitations complémentaires.

## Structure des familles avec enfants mineurs

en milliers

	2009		2014	
		en %		en %
Couples avec enfant(s)	6 261,7	79,1	6 238,8	77,5
Familles monoparentales	1 657,2	20,9	1 807,1	22,5
Femmes seules avec enfant(s)	1 416,9	17,9	1 520,1	18,9
Hommes seuls avec enfant(s)	240,3	3,0	287,0	3,6
<b>Total</b>	<b>7 918,9</b>	<b>100,0</b>	<b>8 045,9</b>	<b>100,0</b>

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations complémentaires.

## Familles selon le nombre d'enfants mineurs

en milliers

	2009		2014	
		en %		en %
1 enfant	3 580,6	45,2	3 618,7	45,0
2 enfants	3 025,8	38,2	3 099,9	38,5
3 enfants	1 017,9	12,9	1 024,5	12,7
4 enfants ou plus	294,6	3,7	302,8	3,8
<b>Total</b>	<b>7 918,9</b>	<b>100,0</b>	<b>8 045,9</b>	<b>100,0</b>

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations complémentaires.

## Personnes vivant seules dans leur logement selon l'âge et le sexe

en %

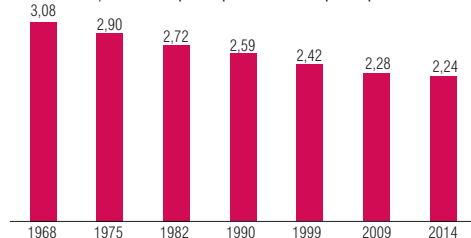
	2009			2014		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
15 à 19 ans	4,5	3,9	5,1	5,4	4,8	6,0
20 à 24 ans	18,3	17,9	18,7	19,4	18,8	19,9
25 à 39 ans	14,6	17,9	11,5	15,0	18,4	11,7
40 à 54 ans	13,1	15,5	10,8	14,1	17,1	11,2
55 à 64 ans	18,7	15,4	21,9	20,6	17,9	23,0
65 à 79 ans	27,5	16,3	36,4	27,0	17,5	35,1
80 ans ou plus	49,3	25,4	62,4	48,9	26,3	61,9
<b>Ensemble des 15 ans ou plus</b>	<b>18,1</b>	<b>15,8</b>	<b>20,2</b>	<b>19,2</b>	<b>17,2</b>	<b>21,1</b>

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

## Taille des ménages

nombre moyen d'occupants par résidence principale



Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépeuplement exhaustif - RP1999 à RP2014 exploitations principales.

## Taille des ménages dans l'UE en 2015

	Taille moyenne des ménages en nombre de personnes	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,0	41,1	3,3
Autriche	2,2	37,2	5,9
Belgique	2,3	34,5	6,7
Bulgarie	2,5	28,8	7,1
Chypre	2,7	20,8	11,8
Croatie	2,8	24,6	13,7
Danemark	2,0	45,1	4,1
Espagne	2,5	25,2	5,9
Estonie	2,2	36,3	5,1
Finlande	2,0	41,0	4,7
<b>France</b>	<b>2,2</b>	<b>35,6</b>	<b>5,1</b>
Grèce	2,6	25,7	7,5
Hongrie	2,3	33,0	7,0
Irlande	2,7	22,8	11,3
Italie	2,4	32,1	5,0
Lettonie	2,4	30,8	7,6
Lituanie	2,3	37,7	5,5
Luxembourg	2,4	33,0	6,0
Malte	2,6	24,3	7,1
Pays-Bas	2,2	37,4	5,6
Pologne	2,8	23,9	14,4
Portugal	2,5	21,8	5,1
Rép. tchèque	2,4	27,9	5,0
Roumanie	2,7	28,0	12,1
Royaume-Uni	2,3	28,7	5,6
Slovaquie	2,8	23,1	12,0
Slovénie	2,5	29,3	6,7
Suède	2,0	41,8	4,5
<b>UE</b>	<b>2,3</b>	<b>32,2</b>	<b>6,3</b>

Source : Eurostat (extraction du 21 juillet 2017), EU-Siic.



## 3.5 Natalité - Fécondité

En 2017, 767 000 bébés sont nés en France, soit 17 000 **naissances** de moins qu'en 2016 (-2,1 %). C'est la troisième année de baisse consécutive (-15 000 naissances en 2016 et -20 000 en 2015, après avoir été stable en 2014). Cette diminution ramène le nombre de naissances en France (hors Mayotte) à son niveau de 1997 sans pour autant atteindre le point bas de 1994 (741 000 naissances hors Mayotte). Le nombre des naissances avait déjà baissé de 2011 à 2013 (-0,3 % à -1,2 %), plus légèrement qu'actuellement, en restant au-dessus de 810 000 naissances par an.

Le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans, les plus fécondes, diminue depuis le milieu des années 1990, contribuant ainsi à la baisse du nombre des naissances. Elles sont 8,4 millions en 2017, contre 8,8 millions en 2007 et 9,3 millions en 1995. Leur fécondité diminue aussi et est, en 2017, le principal facteur expliquant la baisse du nombre des naissances.

En 2017, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** s'établit à 1,88 enfant par femme. Il était de 1,92 en 2016 et de 2,00 en 2014. Après huit années de relative stabilité, entre 2006 et 2014, où il oscillait autour de 2,00 enfants par femme, l'ICF baisse depuis trois ans.

La fécondité est, comme les années précédentes, plus élevée entre 25 et 34 ans qu'aux **âges** plus jeunes ou plus avancés. La baisse du

**taux de fécondité** des femmes de 25 à 29 ans, qui a débuté dans les années 2000, s'accélère depuis 2015. En 2000, 100 femmes de ces âges donnent naissance à 13,4 enfants ; elles n'en ont plus que 12,3 en 2014 et 11,2 en 2017. La baisse du taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans a débuté en 2011, et s'accroît depuis 2015 : le taux passe de 13,3 enfants pour 100 femmes en 2010 à 13,1 en 2014, puis 12,7 en 2017.

La fécondité des femmes les plus jeunes (15 à 24 ans) diminue régulièrement depuis 2011. Leur taux de fécondité est passé de 3,3 enfants pour 100 femmes en 2010 à 2,4 en 2017. La fécondité des femmes de 35 à 39 ans a augmenté du début des années 1980 jusqu'en 2015. Elle est stable depuis cette date.

L'âge moyen à la maternité continue de croître régulièrement : il atteint 30,6 ans en 2017, contre 29,8 ans dix ans plus tôt.

En 2015, la France reste le pays de l'Union européenne (UE) dont la fécondité est la plus élevée (ICF de 1,96). Elle est suivie par l'Irlande (1,92). Comme en 2014, la Suède est en 3<sup>e</sup> position (1,85), puis vient le Royaume-Uni (1,80). *A contrario*, les pays de l'UE à la fécondité la plus faible sont quasiment tous des pays du sud de l'Europe : le Portugal (ICF de 1,31), Chypre (1,32), l'Espagne (1,33), la Grèce (1,33) et l'Italie (1,35). La Pologne constitue la seule exception (1,32). ■

### Définitions

**Taux de fécondité** : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Âge, état civil, génération, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), naissance, renouvellement des générations** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2017 – Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Insee Première* n° 1683, janvier 2018.
- « Les naissances en 2016 », *Insee Résultats*, août 2017.
- « Les 784 000 naissances de 2016 ont eu lieu dans 2 800 communes », *Insee Focus* n 92, août 2017.
- « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *Insee Première* n° 1642, mars 2017.
- « Plus de 5,1 millions de bébés sont nés dans l'UE en 2015 », *communiqué de presse* n° 41, Eurostat, mars 2017.

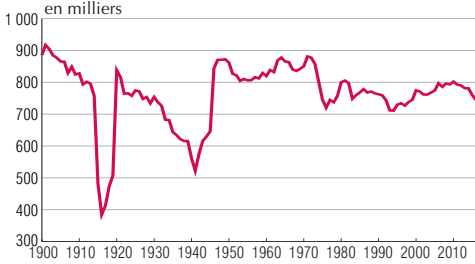
Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Évolution de la natalité et de la fécondité

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité pour 100 femmes
<b>France métropolitaine</b>			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2016 (p)	744,7	11,5	188,7
2017 (p)	728,0	11,2	184,9
<b>France<sup>1</sup></b>			
2000	807,4	13,3	189,3
2016	783,6	(p) 11,7	(p) 192,0
2017 (p)	767,0	11,4	188,3

1. France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y c. Mayotte à partir de 2014.  
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Naissances de 1900 à 2017



Champ : France métropolitaine, enfants nés vivants.  
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

## Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération

Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1947	25,0	56,8	93,5	127,0	152,3	171,2	200,5	210,8	213,1	
1957	21,2	44,2	74,3	104,8	132,6	156,6	195,1	210,2	213,6	
1967	10,1	23,8	44,0	69,2	97,0	124,3	174,5	196,7	201,7	
1977	6,4	15,5	30,6	52,6	80,3	110,5	170,9	199,2	///	///
1982	7,2	16,8	31,8	53,4	80,9	110,6	170,6	///	///	///
1987	6,8	16,3	31,1	52,0	77,7	105,5	///	///	///	///
1989	6,6	15,7	29,6	49,2	73,3	///	///	///	///	///
1991	6,3	14,9	27,7	45,6	///	///	///	///	///	///
1993	6,2	14,1	25,9	///	///	///	///	///	///	///
1995	5,7	12,9	///	///	///	///	///	///	///	///
1997	4,9	///	///	///	///	///	///	///	///	///

Lecture : à la fin de l'année où elles ont atteint 20 ans, 100 femmes nées en 1997 ont déjà mis au monde 4,9 enfants.  
Champ : France métropolitaine.

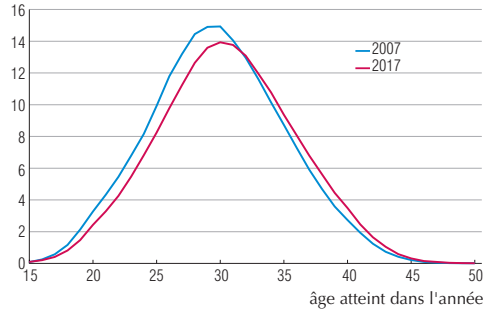
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Naissances selon la nationalité des parents

	en %		
	2000	2005	2016
Les deux parents français	84,8	81,2	76,0
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	14,5
Père étranger, mère française	5,1	6,4	6,8
Père français, mère étrangère	3,6	5,3	7,7
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	9,5
<b>Total (en milliers)</b>	<b>807,4</b>	<b>806,8</b>	<b>783,6</b>

Champ : France hors Mayotte en 2000 et 2005, et y c. Mayotte en 2016.  
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

## Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Lecture : en 2017, 100 femmes de 25 ans ont mis au monde 8,2 enfants. Dix ans plus tôt, 100 femmes du même âge avaient mis au monde 9,9 enfants.

Champ : France hors Mayotte pour 2007 et France y c. Mayotte pour 2017.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Naissances selon l'âge de la mère

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Âge moyen des mères
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-50 ans	
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,7	0,6	29,6
2016 (p)	2,5	11,5	12,8	7,0	0,8	30,5
2017 (p)	2,4	11,2	12,7	6,9	0,9	30,6

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Natalité et fécondité dans l'UE

	Naissances vivantes en milliers 2016	Taux de natalité en ‰ 2016	Indicateur conjoncturel de fécondité 2015	Âge moyen à la maternité en années 2015
Allemagne	770,0	9,3	1,50	30,9
Autriche	87,7	10,0	1,49	30,6
Belgique	121,9	10,8	1,70	30,4
Bulgarie	65,0	9,1	1,53	27,4
Chypre	9,5	11,1	1,32	31,3
Croatie	37,5	9,0	1,40	29,9
Danemark	61,6	10,8	1,71	31,0
Espagne	406,6	8,7	1,33	31,9
Estonie	14,1	10,7	1,58	29,9
Finlande	52,8	9,6	1,65	30,6
<b>France<sup>1</sup></b>	<b>783,6</b>	<b>11,7</b>	<b>1,95</b>	<b>30,4</b>
Grèce	92,8	8,6	1,33	31,3
Hongrie	95,4	9,7	1,45	29,6
Irlande	63,9	13,5	1,92	31,6
Italie	473,4	7,8	1,35	31,7
Lettonie	22,0	11,2	1,70	29,4
Lituanie	30,6	10,7	1,70	29,5
Luxembourg	6,1	10,4	1,47	31,5
Malte	4,5	10,2	1,45	30,3
Pays-Bas	172,5	10,1	1,66	31,2
Pologne	382,3	10,1	1,32	29,2
Portugal	87,1	8,4	1,31	30,9
Rép. tchèque	112,7	10,7	1,57	30,0
Roumanie	188,4	9,6	1,58	27,7
Royaume-Uni	774,8	11,8	1,80	30,3
Slovaquie	57,6	10,6	1,40	28,8
Slovénie	20,3	9,9	1,57	30,2
Suède	117,4	11,8	1,85	31,0
<b>UE</b>	<b>5 114,1</b>	<b>10,0</b>	<b>1,58</b>	<b>30,5</b>

1. Données pour la France, source Insee.

Source : Eurostat (extraction du 9 janvier 2018).

## 3.6 Espérance de vie - Mortalité

En France, en 2017, l'**espérance de vie à la naissance** est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,5 ans pour les hommes. Après avoir reculé en 2015, elle s'est remise à progresser en 2016 pour les femmes et les hommes. En 2017, cette hausse se poursuit pour les hommes (+ 0,2 an par rapport à 2016) tandis que l'espérance de vie des femmes reste stable. Dans l'Union européenne (UE), en 2015, l'espérance de vie à la naissance des femmes était la plus élevée en Espagne, puis en France (supérieure à 85 ans), tandis que pour les hommes c'est en Suède, en Italie, en Espagne et au Luxembourg qu'elle était la plus élevée (supérieure à 80 ans). En France, en vingt ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,0 ans et celle des hommes de 5,0 ans. De ce fait, l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes continue de se réduire : il était de 7,8 ans en 1997, de 7,0 ans en 2007 et s'établit à 5,8 ans en 2017. Il reste toutefois important par rapport à celui d'autres pays de l'UE. En 2015, cet écart s'élevait à 6,3 ans en France, alors qu'il était inférieur à 4 ans dans six pays de l'UE : les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, Chypre, l'Irlande et le Danemark. À l'opposé, les pays où l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est supérieur à celui de la France sont tous des pays de l'est de l'Europe. En particulier, dans les trois pays baltes, il dépasse 9 ans. En France, en 2017, l'**espérance de vie à 60 ans** est stable par rapport à celle de 2016 pour les femmes, alors qu'elle augmente pour les

hommes : dans les conditions de mortalité de 2017, une femme de 60 ans vivrait encore 27,5 ans en moyenne et un homme 23,2 ans (soit 0,1 an de plus qu'en 2016). En vingt ans, l'espérance de vie à 60 ans a progressé de 2,3 ans pour les femmes et 3,3 ans pour les hommes.

En 2017, on enregistre 603 000 décès en France (9 000 décès de plus qu'en 2016, soit + 1,5 %). Le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010 du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* à des âges de forte mortalité. Entre 2010 et 2017, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 602 000. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2016 a fortement accru le **taux de mortalité** des personnes âgées. Le nombre de décès a atteint un pic en troisième semaine de janvier 2017 : sur le mois, il a ainsi été beaucoup plus élevé qu'un an auparavant (68 000 décès contre 54 000 en janvier 2016). L'épisode caniculaire du mois de juin 2017 a eu un impact limité sur la mortalité au niveau national. La légère hausse du **taux de mortalité infantile** en 2017 reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,9 enfants décédés avant l'âge d'un an pour 1 000 naissances vivantes. ■

### Définitions

**Espérance de vie à la naissance** : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

**État civil** : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Taux de mortalité infantile** : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

**Espérance de vie à l'âge x, taux de mortalité** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2017 – Plus de 67 millions d'habitants en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018 », *Insee Première* n° 1683, janvier 2018.
- « 594 000 personnes décédées en France en 2016, pour un quart d'entre elles à leur domicile », *Insee Focus* n° 95, octobre 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

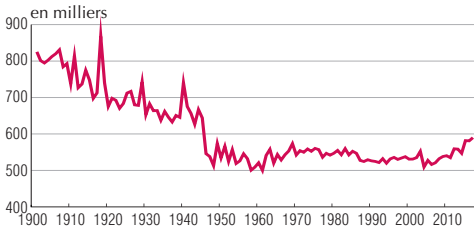
# Espérance de vie - Mortalité 3.6

## Décès et taux de mortalité

	Décès	Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	en milliers	en ‰	en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2010	551,2	8,5	3,6
2013	569,2	8,7	3,6
2014	559,3	8,4	3,5
2015	593,7	(p) 8,9	3,7
2016	593,9	(p) 8,9	3,7
2017 (p)	603,0	9,0	3,9

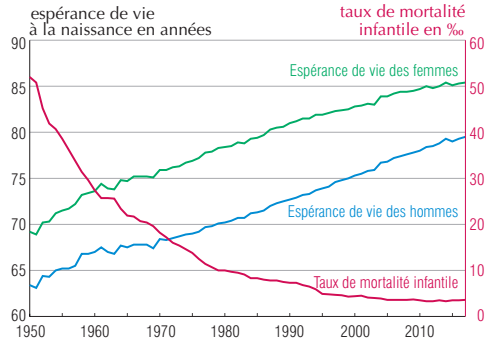
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.  
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Décès annuels en France métropolitaine de 1901 à 2017



Note : les nombres de décès pendant la Première Guerre mondiale ne comprennent pas les pertes militaires, soit approximativement 1 350 000 personnes entre 1914 et 1918. Les nombres de décès pour la période 1939-1945 ne comprennent pas non plus les décédés par faits de guerre, soit approximativement 600 000 personnes.  
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

## Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2017



Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Espérance de vie à divers âges

	Femmes			Hommes		
	2000	2005	2017 (p)	2000	2005	2017 (p)
0 an	82,8	83,8	85,3	75,2	76,7	79,5
1 an	82,1	83,1	84,6	74,6	76,0	78,8
20 ans	63,4	64,3	65,8	56,0	57,4	60,0
40 ans	43,9	44,8	46,1	37,2	38,4	40,8
60 ans	25,6	26,4	27,5	20,4	21,4	23,2
65 ans	21,2	22,0	23,2	16,7	17,7	19,4

Champ : France hors Mayotte pour 2000 et 2005 et y c. Mayotte pour 2017.  
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

## Espérance de vie et indicateurs de mortalité dans le monde en moyenne 2015-2020

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile		Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile	
	Femmes en années	Hommes en années	en ‰	en ‰		Femmes en années	Hommes en années	en ‰	en ‰	
<b>Europe</b>										
Allemagne	83,6	79,0	11,3	2						
Autriche	84,2	79,5	9,7	2						
Belgique	83,7	79,0	9,8	3						
Bulgarie	78,4	71,5	15,3	7						
Danemark	82,8	79,0	9,6	3						
Espagne	86,0	80,6	9,1	2						
Estonie	82,0	73,0	12,2	3						
Finlande	84,4	78,8	9,8	2						
<b>France</b>	<b>85,7</b>	<b>79,9</b>	<b>9,0</b>	<b>3</b>						
Grèce	84,0	79,0	10,9	3						
Hongrie	79,5	72,5	13,0	4						
Irlande	83,7	79,8	6,6	2						
Italie	85,4	81,1	10,6	2						
Lettonie	79,4	69,7	15,1	5						
Lituanie	80,0	69,4	14,3	4						
Norvège	84,3	80,5	7,9	2						
Pays-Bas	83,8	80,3	8,7	3						
Pologne	81,7	73,9	10,5	4						
Portugal	84,3	78,6	10,8	2						
Rép. tchèque	81,8	76,0	10,7	2						
Roumanie	79,1	72,2	13,0	7						
Royaume-Uni	83,5	80,0	9,0	3						
Russie	76,8	65,6	13,6	7						
Slovaquie	80,4	73,5	10,1	5						
Suède	84,4	81,0	9,1	2						
Suisse	85,4	81,6	8,0	3						
<b>Afrique</b>										
Afrique du Sud	67,3	60,2	9,5	30						
Congo (Rép. dém. du)	66,9	63,6	7,1	39						
Égypte	74,1	69,5	5,8	16						
Kenya	69,6	65,0	5,7	35						
Nigeria	54,9	53,3	12,0	63						
Soudan	66,4	63,1	7,3	44						
Tanzanie	68,4	65,0	6,4	39						
<b>Amérique</b>										
Argentine	80,5	73,1	7,6	12						
Brésil	79,4	72,2	6,3	13						
Canada	84,4	80,7	7,5	4						
Colombie	78,3	71,1	6,1	15						
États-Unis	81,9	77,3	8,4	5						
Mexique	79,8	75,0	4,9	16						
<b>Asie</b>										
Bangladesh	74,7	71,3	5,3	27						
Chine	78,1	75,0	7,5	10						
Inde	70,5	67,4	7,4	35						
Indonésie	71,7	67,4	7,2	21						
Japon	87,2	80,7	10,8	2						
Pakistan	67,8	65,7	7,2	64						
Philippines	72,9	66,0	6,5	19						
<b>Océanie</b>										
Australie	85,0	81,3	6,7	3						
Nouvelle-Zélande	83,7	80,5	7,0	4						
Papouasie-Nlle-Guinée	68,4	63,4	7,1	45						

Note : les données de ce tableau sont issues de projections pour la période de 2015 à 2020.  
Source : ONU (World Population Prospects: The 2017 revision).

## 3.7 Étrangers - Immigrés

En 2014, 4,2 millions d'étrangers et 6,0 millions d'immigrés vivent en France, soit respectivement 6,4 % et 9,1 % de la population totale. L'immigration en France est un phénomène ancien. Après une stabilisation dans les années 1990, la population des immigrés augmente à nouveau depuis 1999. Jusqu'au milieu des années 1970, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction d'après-guerre, puis de la période des Trente Glorieuses. Depuis, la part des femmes est croissante, qu'il s'agisse de regroupement familial ou non. À partir du milieu des années 1980, les femmes migrent de plus en plus souvent pour des raisons autres que familiales, par exemple pour trouver un emploi en adéquation avec leur diplôme ou pour suivre des études. En 2014, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968.

Depuis 1975, les origines géographiques des immigrés présents en France se diversifient. La part des immigrés originaires d'Europe se réduit et atteint 36 % en 2014 (66 % en 1975). Cette baisse s'explique notamment par la diminution du nombre d'immigrés venus d'Espagne et d'Italie en raison des décès ou des retours au pays. Depuis 1999, les origines des immigrés européens sont de plus en plus variées, avec une part croissante d'immigrés nés en Europe de l'Est ou au Royaume-Uni. En 2014, 44 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain. Les personnes nées au

Maghreb représentent 30 % de l'ensemble des immigrés, une proportion stable depuis les années 1980. L'immigration d'Afrique subsaharienne est plus récente et concerne surtout des pays autrefois sous administration française. Enfin, 15 % des immigrés sont originaires d'Asie. La migration en provenance des pays d'Asie autres que le Cambodge, le Laos et le Viêt Nam s'est accrue sur la période récente.

En 2016, le flux annuel des acquisitions de la **nationalité** française, avec 119 200 nouveaux Français, augmente par rapport à 2015 (+ 4,9 %). Cette hausse est principalement liée à la progression des acquisitions de la nationalité par décret (+ 10,6 %).

En 2016, le taux de chômage des étrangers (20 %) est deux fois supérieur à celui des personnes de nationalité française (9 %). Cette différence est encore plus marquée pour les étrangers non originaires de l'Union européenne (UE), notamment les femmes (27 %). Environ 6 % des actifs sont étrangers. Ces derniers sont surreprésentés parmi les ouvriers (10 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (9 %). Ils sont au contraire sous-représentés parmi dans les professions intermédiaires (3 %) et les cadres (5 %).

La proportion d'étrangers dans la population de l'UE est de 7,2 %, soit une part proche de celle observée en France (6,6 %). ■

### Définitions

**Étranger** : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Immigré** : population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Nationalité, naturalisation** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2017.
- « L'accès à la nationalité française », *L'essentiel de l'immigration chiffres clefs*, DSED, juillet 2017.
- « Le parcours des étudiants étrangers arrivés en France entre 2002 et 2016 », *Infos migrations* n° 88, DSED, juin 2017.
- « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2015 », *Insee Focus* n° 78, mars 2017.
- « Être né en France d'un parent immigré. Une population diverse reflétant l'histoire des flux migratoires », *Insee Première* n° 1634, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Acquisitions de la nationalité française

en milliers

	2000	2015	2016	part en %
<b>Acquisitions enregistrées</b>	<b>141 455</b>	<b>111 878</b>	<b>117 084</b>	<b>98,3</b>
Acquisitions par décret	77 478	61 564	68 067	57,1
naturalisations	68 750	58 858	65 524	55,0
réintégrations	8 728	2 706	2 543	2,1
Acquisitions par déclaration	63 977	50 314	49 017	41,1
déclaration anticipée	35 883	24 159	27 100	22,7
par mariage	26 056	25 044	20 708	17,4
autres déclarations	2 038	1 111	1 209	1,0
<b>Acquisitions sans formalités</b>	<b>8 570</b>	<b>1 730</b>	<b>2 068</b>	<b>1,7</b>
<b>Total</b>	<b>150 025</b>	<b>113 608</b>	<b>119 152</b>	<b>100,0</b>

Sources : ministère de l'Intérieur ; ministère de la Justice, SDSE.

## Part des étrangers et des immigrés au sein des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2016

	Population active en milliers	Part d'étrangers en %	Part d'immigrés en %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10 salariés ou +)	1 830	8,8	13,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 897	4,5	8,2
Professions intermédiaires	7 242	3,2	5,7
Employés	8 135	6,3	10,5
Ouvriers	6 348	10,1	14,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	490	12,9	15,5
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>29 556</b>	<b>6,3</b>	<b>10,0</b>
dont salariés	23 442	5,5	9,0

1. Hors catégorie socioprofessionnelle non déclarée.

Lecture : en 2016, 10,1 % des ouvriers sont étrangers et 14,3 % sont immigrés.

Note : les chômeurs sont classés dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.

Champ : France hors Mayotte, personnes des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Immigrés selon le pays de naissance en 2014

	Part en %	Effectif en milliers
<b>Europe</b>	<b>36,1</b>	<b>2 157</b>
<b>UE</b>	<b>31,5</b>	<b>1 880</b>
Espagne	4,1	247
Italie	4,8	287
Portugal	10,3	616
Royaume-Uni	2,5	149
Autres pays de l'UE	9,8	582
Autres pays d'Europe	4,6	277
<b>Afrique</b>	<b>43,8</b>	<b>2 612</b>
Algérie	13,0	774
Maroc	12,1	723
Tunisie	4,5	266
Autres pays d'Afrique	14,2	849
<b>Asie</b>	<b>14,5</b>	<b>863</b>
Turquie	4,3	250
Cambodge, Laos, Viêt Nam	2,8	160
Autres pays d'Asie	7,4	453
<b>Amerique, Océanie</b>	<b>5,6</b>	<b>336</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>5 967</b>

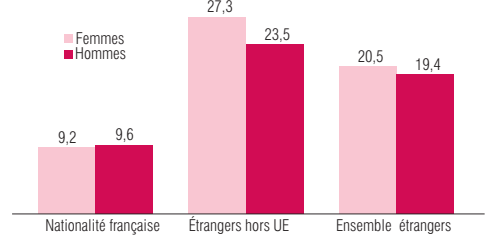
Source : Insee, RP2014 exploitation principale.

## Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2014

	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	50,4	48,7
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	16,9	4,8
15 à 24 ans	9,5	8,5
25 à 54 ans	48,7	54,2
55 ans ou plus	24,9	32,5
<b>Nombre (en milliers)</b>	<b>4 200</b>	<b>5 967</b>
<b>Poids dans la population totale</b>	<b>6,4</b>	<b>9,1</b>

Source : Insee, RP2014 exploitation principale.

## Taux de chômage selon la nationalité en 2016



Champ : France hors Mayotte, personnes des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Population étrangère dans les pays de l'UE en 2016

	Population totale au 1 <sup>er</sup> janvier		Population active <sup>1</sup>	
	Étrangers <sup>2</sup> en milliers	Part en %	Étrangers <sup>2</sup> en milliers	Part en %
Allemagne	8 652	10,5	4 765	11,4
Autriche	1 249	14,4	689	15,6
Belgique	1 327	11,7	556	11,3
Bulgarie	74	1,0	6	0,2
Chypre	140	16,5	80	19,7
Croatie	41	1,0	3	0,2
Danemark	463	8,1	276	9,4
Espagne	4 418	9,5	2 686	11,9
Estonie	198	15,0	95	14,5
Finlande	228	4,2	91	3,5
<b>France<sup>3</sup></b>	<b>4 409</b>	<b>6,6</b>	<b>1 819</b>	<b>6,2</b>
Grèce	798	7,4	321	6,8
Hongrie	156	1,6	29	0,6
Irlande	587	12,4	343	16,1
Italie	5 026	8,3	2 813	11,1
Lettonie	289	14,7	120	12,5
Lituanie	19	0,6	7	0,5
Luxembourg	269	46,7	147	53,1
Malte	31	7,1	8	3,8
Pays-Bas	835	4,9	380	4,3
Pologne	150	0,4	52	0,3
Portugal	389	3,8	127	2,6
Rép. tchèque	476	4,5	108	2,1
Roumanie <sup>4</sup>	107	0,5	10	0,1
Royaume-Uni	5 641	8,6	3 612	11,3
Slovaquie	66	1,2	8	0,3
Slovénie	108	5,2	44	4,5
Suède	773	7,8	365	7,2

1. Population âgée de 15 à 64 ans.

2. Personnes non citoyennes du pays dans lequel elles résident, apatrides inclus.

3. France hors Mayotte pour la population active.

4. Données 2009 pour la population active.

Source : Eurostat (extraction du 17 octobre 2017).



## 3.8 Femmes et hommes

Plus de 70 ans après leur accession au droit de vote, les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie politique française. Si leur représentation n'atteint pas encore la **parité** avec les hommes, la part d'éélues aux différentes élections organisées en France est en nette progression depuis le début des années 2000.

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école. Au lycée, elles s'orientent davantage vers l'enseignement général, puis poursuivent plus souvent des études dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les cursus longs. Au total, les femmes des générations récentes sont maintenant plus diplômées que les hommes. Elles sont, en particulier, de plus en plus souvent diplômées du supérieur long : en 2016, 32 % des femmes de 25 à 34 ans sont dans ce cas contre 26 % des hommes de cette classe d'âge.

Aux âges actifs, les comportements d'activité des femmes se rapprochent de ceux des hommes. En 2016, en France hors Mayotte, 67,6 % des femmes de 15-64 ans participent au marché du travail contre 75,4 % des hommes de la même classe d'âge. Sur longue période, l'écart de **taux d'activité** entre les femmes et les hommes s'est considérablement réduit : il est passé de 31 points en 1975 à 8 points en 2016.

La part des femmes parmi les cadres est passée de 31 % en 1995 à 42 % en 2015 en

France métropolitaine. Cette progression dans l'accès à la catégorie cadre est encore plus visible pour les jeunes générations. À l'autre extrémité de la hiérarchie professionnelle, de fortes différences dans les emplois occupés perdurent entre femmes et hommes. En 2015, un ouvrier sur cinq est une ouvrière. Plus de trois employés sur quatre sont des femmes.

Les interruptions d'activité liées aux enfants restent beaucoup plus fréquentes pour les femmes. En 2016, les femmes qui travaillent sont près de quatre fois plus souvent à **temps partiel** que les hommes : 30 % d'entre elles contre 7 % pour les hommes en France métropolitaine.

Si les écarts de **revenu salarial** selon le sexe se sont légèrement réduits depuis vingt ans, le revenu salarial des femmes reste inférieur en moyenne de 24 % à celui des hommes. Un quart de cet écart seulement s'explique par des différences de durée de travail. Les écarts de salaire entre femmes et hommes diminuent très lentement.

Aux âges plus avancés, les conditions de vie des femmes sont plus difficiles que celles des hommes. Les différences de carrières professionnelles se traduisent chez les femmes par des départs à la retraite plus tardifs d'un an en moyenne et des pensions de droit direct inférieures de 42 % par rapport aux hommes. ■

### Définitions

**Parité** : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

**Temps partiel** : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

**Couple, déciles et rapports interdéciles, famille monoparentale, médiane, revenu salarial, sous-emploi, taux d'activité** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Élections sénatoriales 2017 : les stratégies anti-parité des partis politiques freinent l'accès des femmes au pouvoir », *communiqué de presse*, Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh), septembre 2017.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Femmes et hommes, l'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017.
- « Seulement 1 manager sur 3 dans l'UE est une femme », *communiqué de presse* n° 38, Eurostat, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Activité et conditions d'emploi selon le sexe et la composition familiale en 2016

en %

	Taux d'activité		Temps complet		Sous-emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	72,4	77,5	76,9	90,5	9,8	4,9
Familles monoparentales	64,8	58,4	69,4	87,8	13,3	7,2
Couples sans enfant	67,3	72,9	73,6	92,4	7,3	3,0
Couples avec enfant(s)	68,6	79,4	66,9	94,0	9,1	3,0
dont : avec un enfant	71,3	79,3	71,8	93,8	9,2	2,9
avec deux enfants	73,8	84,5	66,7	94,7	8,2	2,6
avec trois enfants ou plus	53,4	77,9	56,5	92,9	11,2	3,9
Autres ménages	58,2	68,2	70,6	87,9	10,8	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>67,9</b>	<b>75,6</b>	<b>70,2</b>	<b>92,6</b>	<b>9,3</b>	<b>3,6</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15-64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Distribution du revenu salarial annuel en 2015

en euros courants

	Femmes	Hommes	Ensemble
1 <sup>er</sup> décile (D1)	2 110	2 930	2 470
1 <sup>er</sup> quartile (Q1)	8 040	11 120	9 250
<b>Médiane (D5)</b>	<b>16 750</b>	<b>20 030</b>	<b>18 370</b>
3 <sup>e</sup> quartile (Q3)	23 630	28 570	26 070
9 <sup>e</sup> décile (D9)	32 270	41 980	37 160
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>15,3</b>	<b>14,3</b>	<b>15,0</b>
<b>D9 / Médiane</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>
<b>Médiane / D1</b>	<b>7,9</b>	<b>6,8</b>	<b>7,4</b>

Champ : France hors Mayotte, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, Panel tous salariés.

## Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde

en % de sièges

	Chambre unique ou basse		2 <sup>e</sup> Chambre ou Sénat	
Algérie	26	7		
Allemagne	31	39		
Arabie saoudite	20	///		
Australie	29	41		
Bangladesh	20	///		
Brésil	11	15		
Canada	26	43		
Chine	24	///		
Espagne	39	38		
États-Unis	19	21		
Éthiopie	39	32		
<b>France</b>	<b>39</b>	<b>29</b>		
Inde	12	11		
Indonésie	20	///		
Italie	31	28		
Japon	9	21		
Mexique	43	37		
Nigeria	6	7		
Pakistan	21	18		
Royaume-Uni	32	26		
Russie	16	17		
Rwanda	61	39		
Suède	44	///		
Suisse	33	15		
Turquie	15	///		
<b>UE<sup>1</sup></b>	<b>35</b>	<b>///</b>		

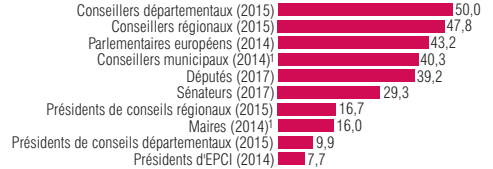
1. Parlement européen.

Note : situation au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Source : Union interparlementaire.

## Participation des femmes à la vie politique

part des femmes en %



1. Ensemble des communes.

Sources : Assemblée nationale ; Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; ministère de l'Intérieur ; Sénat.

## Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'UE

en %

	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes avec le niveau de l'enseignement supérieur <sup>1</sup>		Part des femmes de 15 à 64 ans dans la population active	
	2000	2016	2000	2016	2000	2016
Allemagne	104,9	102,8	39,1	44,5	43,9	46,6
Autriche	106,9	103,7	41,0	49,9	43,8	47,0
Belgique	104,5	103,1	51,6	54,7	43,0	46,3
Bulgarie	105,2	105,7	59,5	60,7	46,8	46,6
Chypre	103,3	105,6	48,4	58,9	43,2	48,8
Croatie (e)	107,9	107,2	...	56,5	...	46,4
Danemark	102,3	101,1	51,5	55,8	46,8	47,8
Espagne	104,1	103,6	49,6	54,1	39,7	46,5
Estonie	114,6	113,4	64,1	63,2	48,3	47,9
Finlande	105,0	103,1	55,0	57,8	48,0	48,4
<b>France<sup>2</sup></b>	<b>106,1 (p)</b>	<b>106,4</b>	<b>52,8</b>	<b>54,7</b>	<b>(r) 45,9</b>	<b>48,2</b>
Grèce	103,3	106,4	46,7	53,8	39,9	44,8
Hongrie	110,1	109,7	53,2	58,0	44,7	45,8
Irlande	101,3	102,3	51,5	55,7	41,1	45,6
Italie	106,5	106,0	48,9	57,5	38,7	42,7
Lettonie	117,1	117,7	56,9	65,5	48,2	49,9
Lituanie	113,6	117,2	57,8	62,0	49,4	50,5
Luxembourg	103,0	99,3	42,9	48,6	39,9	45,5
Malte (r)	102,0	99,7	39,5	52,7	30,1	39,4
Pays-Bas	102,2	101,7	44,6	50,6	43,3	46,9
Pologne	106,3	106,6	56,7	59,8	46,1	45,1
Portugal (e)	107,3	111,0	59,0	61,2	45,6	49,4
Rép. tchèque	105,5	103,5	43,8	52,1	44,9	44,4
Roumanie	104,5	104,8	45,2	52,5	45,9	42,4
Royaume-Uni (e)	105,3	102,9	46,9	52,4	45,6	47,0
Slovaquie	105,7	105,1	48,2	57,2	45,8	45,3
Slovénie	104,8	101,7	55,2	59,6	46,1	46,6
Suède	102,3	99,8	53,6	57,6	48,0	47,9
<b>UE<sup>3</sup></b>	<b>(r) 105,4 (p)</b>	<b>104,6</b>	<b>48,1</b>	<b>53,5</b>	<b>(r) 44,0</b>	<b>46,2</b>

1. Femmes âgées de 15 à 64 ans ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur.

2. France métropolitaine pour la part des femmes dans la population active en 2000.

3. UE hors Croatie pour 2000.

Source : Eurostat (extraction du 23 octobre 2017).





---

# Emploi Revenus

---

Travail - Emploi  
Revenus - Salaires

## 4.1 Population active

En 2016, selon l'**enquête Emploi**, la **population active** au sens du **Bureau international du travail (BIT)** est estimée à 29,6 millions de personnes de 15 ans ou plus en France (hors Mayotte). Elle regroupe 26,6 millions d'actifs ayant un emploi et 3,0 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population dite « inactive », c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un.

Le **taux d'activité** des personnes de 15 à 64 ans s'établit à 71,4 % en 2016 en France (hors Mayotte), après 71,3 % en 2015. Entre 2015 et 2016, le taux d'activité des femmes de 15-64 ans a augmenté davantage (+ 0,3 point) que celui des hommes (+ 0,1 point) pour atteindre respectivement 67,6 % et 75,4 %. La hausse du taux d'activité des 15-64 ans est entièrement soutenue par les plus âgés. Le taux d'activité des 50-64 ans progresse de 0,8 point sur un an pour s'établir à 64,9 % ; celui des 55-64 ans s'accroît plus fortement encore (+ 1,1 point). Le taux d'activité des 60-64 ans (30,4 %) demeure toutefois nettement inférieur à celui des 55-59 ans (75,7 %). Le taux d'activité des 15 à 24 ans diminue légèrement (- 0,2 point) ; il est de 36,9 % en 2016. Celui des jeunes hommes baisse de 0,4 point tandis que celui des jeunes femmes progresse de 0,1 point pour atteindre respectivement 39,8 % et 34,0 %. Le taux d'activité des 25-49 ans demeure stable en 2016, à 87,9 %.

Sur la dernière décennie, la population active âgée de 15 à 64 ans a augmenté de 1,0 million de personnes en France métropolitaine. Entre 2006 et 2016, le taux d'activité

des 15-64 ans a progressé de 1,9 point. Cette hausse est avant tout portée par les seniors : entre 2006 et 2016, le taux d'activité des 50-64 ans a augmenté de 8,4 points. La participation croissante des seniors au marché du travail, ininterrompue malgré la crise de 2008, est liée aux réformes des retraites et aux restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité. La hausse de l'activité est également due à une présence accrue des femmes sur le marché du travail : leur taux d'activité a progressé de 3,1 points en dix ans, en France métropolitaine, tandis que celui des hommes est resté stable.

Selon le scénario central des **projections de population active** de l'Insee, le nombre d'actifs de 15 ans ou plus de France devrait progresser dans les prochaines décennies pour atteindre 31,2 millions en 2040 et 32,1 millions en 2070, soit un rythme moyen de 45 000 actifs supplémentaires par an entre 2015 et 2070. La part des 55 ans ou plus dans la population active devrait continuer d'augmenter, pour atteindre 23 % en 2070. Du fait du vieillissement de la population, le ratio rapportant le nombre d'actifs au nombre d'inactifs de plus de 60 ans devrait quant à lui diminuer pour passer de 1,9 en 2015 à 1,4 en 2070.

En 2016, dans l'Union européenne (UE), le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans a progressé de 0,4 point pour s'établir à 72,9 %. La France se situe en dessous de la moyenne européenne, loin derrière des pays comme la Suède ou le Danemark dont les taux d'activité atteignent respectivement 82,1 % et 80,0 %. Le taux d'activité des femmes en France est toutefois supérieur à la moyenne de l'UE. ■

### Définitions

**Population active au sens du BIT** : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population.

**Bureau international du travail (BIT), enquête Emploi, population active occupée au sens du BIT, projections de population active, sous-emploi** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Emploi, chômage, population active en 2016 – Accélération de l'emploi et confirmation de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n°045, Dares, juillet 2017.
- « Une photographie du marché du travail en 2016 – Le chômage recule de 0,3 point sur un an », *Insee Première* n° 1648, mai 2017.
- « Projections à l'horizon 2070 – Une hausse moins soutenue du nombre d'actifs », *Insee Première* n° 1646, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Emploi, chômage, inactivité en 2016

en milliers

	Total	Sexe		Âge			
		Femmes	Hommes	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans ou plus
Actifs	29 556	14 224	15 332	2 766	18 210	8 231	349
Population en emploi	26 584	12 822	13 761	2 085	16 510	7 648	341
Population au chômage	2 972	1 402	1 571	681	1 700	583	9
Inactifs	23 286	13 334	9 952	4 723	2 517	4 443	11 603
<b>Total 15 ans ou plus</b>	<b>52 842</b>	<b>27 558</b>	<b>25 284</b>	<b>7 489</b>	<b>20 727</b>	<b>12 674</b>	<b>11 952</b>

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990	2000	2010	2016
<b>Femmes</b>				
15 à 24 ans	40,3	33,2	35,2	34,0
25 à 49 ans	75,2	80,3	83,9	82,9
50 à 64 ans	37,9	46,3	53,6	62,1
<b>Ensemble 15 à 64 ans</b>	<b>58,2</b>	<b>62,6</b>	<b>65,8</b>	<b>67,6</b>
<b>Ensemble des 15 ans ou plus</b>	<b>47,1</b>	<b>49,3</b>	<b>51,5</b>	<b>51,6</b>
<b>Hommes</b>				
15 à 24 ans	47,5	40,5	42,6	39,8
25 à 49 ans	96,4	95,2	94,8	93,0
50 à 64 ans	56,9	59,0	60,9	68,0
<b>Ensemble 15 à 64 ans</b>	<b>75,9</b>	<b>75,3</b>	<b>74,9</b>	<b>75,4</b>
<b>Ensemble des 15 ans ou plus</b>	<b>65,6</b>	<b>63,2</b>	<b>62,0</b>	<b>60,6</b>
<b>Ensemble</b>				
15 à 24 ans	43,9	36,9	38,9	36,9
25 à 49 ans	85,8	87,6	89,3	87,9
50 à 64 ans	47,1	52,5	57,2	64,9
<b>Ensemble 15 à 64 ans</b>	<b>67,0</b>	<b>68,9</b>	<b>70,3</b>	<b>71,4</b>
<b>Ensemble des 15 ans ou plus</b>	<b>56,0</b>	<b>55,9</b>	<b>56,5</b>	<b>55,9</b>

Champ : France hors Mayotte en 2016 et France métropolitaine pour les autres années, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Population active par sexe et âge en 2016

en milliers

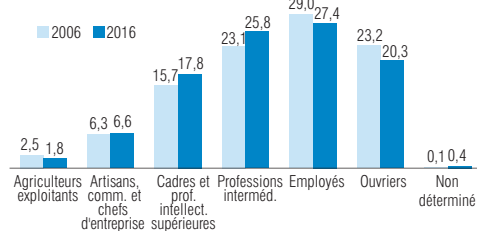
	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	1 264	1 502	2 766
25 à 49 ans	8 746	9 464	18 210
50 à 64 ans	4 069	4 162	8 231
<b>Total 15 à 64 ans</b>	<b>14 078</b>	<b>15 129</b>	<b>29 207</b>
<b>15 ans ou plus</b>	<b>14 224</b>	<b>15 332</b>	<b>29 556</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

en %



Champ : France métropolitaine en 2006 et France hors Mayotte en 2016, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Projections de population active

	2020	2040	2070
Nombre d'actifs (en millions)	29,6	30,4	31,2
Part des femmes (en %)	48,3	48,2	48,1
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	72,1	74,6	75,0
Taux d'activité des 15-24 ans (en %)	36,2	36,9	36,9
Taux d'activité des 25-49 ans (en %)	88,4	88,3	88,4
Taux d'activité des 50-64 ans (en %)	68,0	75,7	76,9
Nombre d'actifs rapporté au nombre d'inactifs de 60 ans ou plus <sup>1</sup>	1,9	1,6	1,4

1. Ratio calculé sur la population totale qui intègre les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Source : Insee, projections de population active 2016-2070, scénario central.

## Taux d'activité selon l'âge et le sexe dans l'UE en 2016

en %

	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	49,2	87,3	71,3	73,6	82,2	77,9
Autriche	57,5	88,4	51,7	71,7	80,7	76,2
Belgique	28,5	85,1	48,1	62,9	72,3	67,6
Bulgarie	23,9	82,0	58,8	64,6	72,7	68,7
Chypre	36,8	86,7	58,8	68,3	78,4	73,1
Croatie	37,2	82,0	42,2	60,9	70,3	65,6
Danemark	66,2	87,4	70,6	77,2	82,6	80,0
Espagne	33,0	87,4	59,2	69,2	79,2	74,2
Estonie	43,3	87,8	71,0	73,2	81,9	77,5
Finlande	52,2	86,3	66,4	74,1	77,7	75,9
<b>France</b>	<b>36,9</b>	<b>87,5</b>	<b>53,7</b>	<b>67,6</b>	<b>75,4</b>	<b>71,4</b>
Grèce	24,6	85,5	44,9	60,4	76,2	68,2
Hongrie	32,3	86,1	52,1	63,5	76,9	70,1
Irlande	38,8	81,2	61,0	63,7	77,5	70,5
Italie	26,6	77,5	53,4	55,2	74,8	64,9
Lettonie	39,7	87,8	67,6	74,0	78,8	76,3
Lituanie	35,3	89,3	70,0	73,9	77,1	75,5
Luxembourg	30,7	87,2	41,6	64,7	75,1	70,0
Malte	51,6	81,9	45,5	55,5	81,9	69,0
Pays-Bas	68,2	86,9	68,4	75,0	84,4	79,7
Pologne	34,5	84,9	48,3	62,0	75,7	68,8
Portugal	33,2	89,1	58,5	70,5	77,2	73,7
Rép. tchèque	32,0	88,9	60,8	67,6	82,2	75,0
Roumanie	28,0	81,9	44,2	56,2	74,8	65,6
Royaume-Uni	58,4	86,1	65,8	72,2	82,5	77,3
Slovaquie	32,4	87,6	53,9	65,4	78,3	71,9
Slovénie	33,7	90,5	41,2	68,6	74,5	71,6
Suède	54,8	90,9	79,7	80,2	83,9	82,1
<b>UE</b>	<b>41,5</b>	<b>85,5</b>	<b>59,1</b>	<b>67,3</b>	<b>78,6</b>	<b>72,9</b>

Champ : population des ménages, personnes de 15-64 ans.

Source : Eurostat (extraction du 14 septembre 2017), enquêtes sur les forces de travail.

## 4.2 Chômage

En 2016, selon l'**enquête Emploi**, la France (hors Mayotte) compte 3,0 millions de **chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)**. En moyenne sur 2016, le **taux de chômage** s'établit à 10,1 % de la population active en France (hors Mayotte), en recul de 0,3 point par rapport à 2015. Par ailleurs, 1,6 million de personnes sont sans emploi et recherchent un emploi sans être disponibles, ou souhaitent travailler mais ne recherchent pas un emploi (qu'elles soient disponibles ou non pour en occuper un). Ces personnes ne vérifient pas tous les critères pour être considérées comme chômeurs, mais forment ce qu'on appelle le **halo autour du chômage**.

Entre 2015 et 2016, le taux de chômage de la population âgée de 15 à 24 ans diminue de 0,1 point tout comme celui des actifs âgés de 50 ans ou plus. La baisse est plus marquée chez les 25-49 ans : leur taux de chômage recule de 0,4 point en 2016. Après avoir fortement augmenté avec la crise, le taux de chômage des jeunes s'est globalement stabilisé. Il s'établit à 24,6 % en 2016, tandis que celui des actifs de 25 à 49 ans atteint 9,3 % et celui des 50 ans ou plus 6,9 %. Le chômage touche ainsi particulièrement les jeunes actifs. Cependant, avant 25 ans, peu de jeunes sont actifs et ceux qui le sont, sont globalement peu diplômés et ont donc un risque de chômage accru. Rapportée à l'ensemble de la population (actifs et inactifs), la part de chômeurs est de 9,1 % en 2016 chez les

jeunes, soit seulement 0,9 point de plus que pour les 25-49 ans.

En 2016, le taux de chômage est stable chez les femmes tandis qu'il diminue chez les hommes (- 0,6 point). Depuis 2013, le taux de chômage est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (respectivement 10,2 % et 9,9 % en 2016). Le taux de chômage est plus élevé pour les ouvriers (14,9 % en 2016) et les personnes ayant au plus le brevet des collèges (17,9 %).

Après avoir continûment augmenté depuis 2008, le taux de chômage de longue durée se stabilise en 2016 (4,6 % des actifs). La part des **chômeurs de longue durée**, qui s'établit à 45,3 %, est beaucoup plus élevée au sein des chômeurs seniors (64,1 %). Par ailleurs, les moins diplômés et les moins qualifiés sont les plus concernés par le chômage de longue durée : un peu moins de la moitié des chômeurs titulaires au plus du brevet des collèges est au chômage depuis un an ou plus, contre à peine un tiers parmi les diplômés du supérieur.

En 2016, le taux de chômage s'établit à 8,6 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Il culmine à 23,6 % en Grèce, suivie de l'Espagne (19,6 %), tandis que la République tchèque et l'Allemagne affichent les taux les plus faibles (respectivement 4,0 % et 4,1 %). Le taux de chômage en France se situe au-dessus de la moyenne européenne. ■

### Définitions

**Chômeur au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence ;
  - est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
  - a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.
- Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Chômeur de longue durée** : personne au chômage depuis plus d'un an.

**Enquête Emploi** : vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes « Forces de travail » (*Labour Force Survey*). Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) au sens du BIT et comparables entre tous les pays.

**Taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

**Halo autour du chômage** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Emploi, chômage, population active en 2016 – Accélération de l'emploi et confirmation de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 045, Dares, juillet 2017.
- « Une photographie du marché du travail en 2016 – Le chômage recule de 0,3 point sur un an », *Insee Première* n° 1648, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Taux de chômage par sexe et âge en 2016 en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
15 à 24 ans	24,1	25,1	24,6
25 à 49 ans	9,4	9,2	9,3
50 ans ou plus	6,5	7,3	6,9
<b>Ensemble</b>	<b>9,9</b>	<b>10,2</b>	<b>10,1</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Chômage de longue durée selon le sexe et l'âge en 2016 en %

	Taux de chômage de longue durée (au moins un an)	Part dans le chômage
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>45,3</b>
<b>Sexe</b>		
Femmes	4,3	43,4
Hommes	4,8	46,9
<b>Âge</b>		
15 à 24 ans	6,9	28,1
25 à 49 ans	4,3	45,6
50 ans ou plus	4,4	64,1

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Situation précédant l'entrée au chômage des chômeurs en 2016 en %

	Ensemble des chômeurs	Chômeurs ayant déjà travaillé
<b>Chômeurs ayant déjà travaillé</b>	<b>83,6</b>	<b>100,0</b>
Fin d'emploi à durée limitée	43,6	52,2
Licenciement économique	7,9	9,4
Autre licenciement	7,5	9,0
Rupture conventionnelle	8,4	10,0
Démission	6,3	7,6
Fin d'activité non salariée	2,5	3,0
Autres	7,4	8,8
<b>Chômeurs n'ayant jamais travaillé</b>	<b>16,5</b>	<b>///</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : les fins d'emploi à durée limitée représentent 43,6 % de l'ensemble des chômeurs et 52,2 % des chômeurs ayant déjà travaillé.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, chômeurs de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Personnes dans le halo autour du chômage selon le sexe et l'âge en 2016 en milliers

	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	174	168	343
25 à 49 ans	520	354	874
50 ans ou plus	196	188	384
<b>Total</b>	<b>890</b>	<b>710</b>	<b>1 600</b>

Lecture : en 2016, 188 000 hommes âgés de 50 ans ou plus sont dans le halo autour du chômage.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

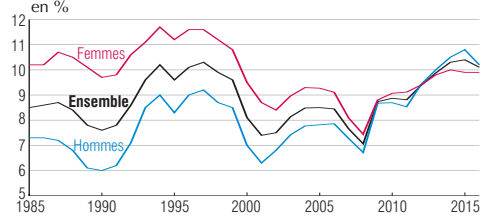
## Nombre de chômeurs en milliers

	1980	1990	2000	2010	2016
Femmes	709	1 048	1 140	1 217	1 402
Hommes	509	841	994	1 288	1 571
<b>Total</b>	<b>1 218</b>	<b>1 889</b>	<b>2 134</b>	<b>2 505</b>	<b>2 972</b>

Champ : France hors Mayotte pour 2016 et France métropolitaine pour les autres années, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Taux de chômage de 1985 à 2016 en %



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Taux de chômage selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2016 en %

	Sortie de formation initiale depuis			Ensemble
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Sans diplôme, CEP, brevet	52,4	36,1	14,7	17,9
Bac, CAP, BEP	25,5	16,0	8,0	10,7
Bac + 2 ou plus	11,0	5,5	4,3	5,7
<b>Ensemble</b>	<b>19,8</b>	<b>12,5</b>	<b>8,0</b>	<b>10,1</b>

Lecture : en 2016, 11,0 % des personnes actives âgées de 15 ans ou plus, ayant un diplôme de niveau bac + 2 ou plus et ayant achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Taux de chômage selon le sexe et l'âge dans l'UE en 2016 en %

	Femmes	Hommes	Ensemble	dont	
				moins de 25 ans	25 à 74 ans
Allemagne	3,8	4,5	4,1	7,1	3,8
Autriche	5,6	6,5	6,0	11,2	5,3
Belgique	7,6	8,1	7,8	20,1	6,8
Bulgarie	7,0	8,1	7,6	17,2	7,1
Chypre	13,4	12,7	13,0	29,1	11,5
Croatie	14,1	12,7	13,3	31,5	11,4
Danemark	6,6	5,8	6,2	12,0	5,1
Espagne	21,4	18,1	19,6	44,4	17,9
Estonie	6,1	7,4	6,8	13,4	6,2
Finlande	8,6	9,0	8,8	20,1	7,3
<b>France<sup>1</sup></b>	<b>9,9</b>	<b>10,3</b>	<b>10,1</b>	<b>24,6</b>	<b>8,6</b>
Grèce	28,1	19,9	23,6	47,3	22,2
Hongrie	5,1	5,1	5,1	12,9	4,5
Irlande	6,5	9,1	7,9	17,2	7,0
Italie	12,8	10,9	11,7	37,8	10,0
Lettonie	8,4	10,9	9,6	17,3	9,0
Lituanie	6,7	9,1	7,9	14,5	7,3
Luxembourg	6,6	6,1	6,3	19,1	5,3
Malte	5,2	4,4	4,7	11,0	3,7
Pays-Bas	6,5	5,6	6,0	10,8	5,1
Pologne	6,2	6,1	6,2	17,7	5,2
Portugal	11,3	11,1	11,2	28,2	9,9
Rép. tchèque	4,7	3,4	4,0	10,5	3,5
Roumanie	5,0	6,6	5,9	20,6	4,6
Royaume-Uni	4,7	5,0	4,8	13,0	3,6
Slovaquie	10,8	8,8	9,7	22,2	8,7
Slovénie	8,6	7,5	8,0	15,2	7,5
Suède	6,5	7,3	6,9	18,9	5,3
<b>UE</b>	<b>8,8</b>	<b>8,4</b>	<b>8,6</b>	<b>18,7</b>	<b>7,5</b>

1. France hors Mayotte.

Champ : population des ménages, personnes actives de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat (extraction du 7 septembre 2017), enquêtes sur les forces de travail.

## 4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de formation professionnelle ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2016, le nombre total d'entrées dans les dispositifs croît très fortement (+ 17,4 %), porté par les entrées en **formation des personnes en recherche d'emploi** dans le cadre du plan « 500 000 formations supplémentaires » (+ 47,7 %).

Les entrées en **contrats aidés – contrat unique d'insertion (CUI), emploi d'avenir** ou emploi dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) – augmentent de 2,4 % en 2016. Les **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)** et les recrutements dans l'IAE contribuent fortement à cette hausse (les entrées croissent respectivement de 9,6 % et 5,1 %) ; les embauches en **contrats initiative emploi (CUI-CIE)** et en emploi d'avenir baissent, quant à elles, d'un peu plus de 10 %. Le nombre de **contrats en alternance** augmente pour la deuxième année de 3,2 %. Enfin, depuis 2013, les embauches de jeunes en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) bénéficient d'une exonération temporaire de cotisations chômage. Du fait de cette mesure, les entrées dans les autres emplois aidés progressent de 14,9 %.

Fin 2016, le nombre de bénéficiaires des dispositifs ciblés de la politique de l'emploi et de formation professionnelle augmente de 7,1 % par rapport à l'année précédente et

s'établit à 2 175 000. Pour la première fois depuis la mise en place des emplois d'avenir en 2013, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue de 5,9 % : la hausse des entrées en CUI-CAE et dans l'IAE ne compense pas les sorties d'emploi d'avenir.

En 2016, les femmes sont les principales bénéficiaires des CUI dans le secteur non marchand (73 % des contrats signés le sont par des femmes), mais elles sont presque toujours minoritaires dans les autres dispositifs. En particulier, elles ne représentent que 40 % des entrées en formation en alternance et 34 % des départs anticipés en retraite.

En 2015, les **dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)** s'élèvent à 66 Md€, soit 3 % du produit intérieur brut (PIB). Elles progressent modérément (+ 1,2 %), dans un contexte de faible croissance économique. La hausse des dépenses associées aux contrats aidés marchands et non marchands (respectivement + 20,9 % et + 11,9 %) est atténuée par la baisse des financements du service public de l'emploi, ainsi que par la quasi-stagnation des dépenses d'indemnisation du chômage.

En 2015, la France figure parmi les pays de l'Union européenne qui consacrent le plus d'effort aux interventions sur le marché du travail avec le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas. ■

### Définitions

**Contrat en alternance** : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

**Formation des personnes en recherche d'emploi** : toute formation suivie par des personnes sans emploi, qui en cherche un, inscrites ou non à Pôle emploi, avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce statut octroie une rémunération ou, a minima, la prise en charge de la protection sociale pendant la formation.

**Contrat aidé, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat unique d'insertion (CUI), dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT), emploi aidé, emploi d'avenir, mesures de retrait d'activité** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2015 », *Dares Résultats* n° 72, Dares, novembre 2017.
- « L'apprentissage en 2016 », *Dares Résultats* n° 57, Dares, septembre 2017.
- « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 », *Dares Indicateurs* n° 23, Dares, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif <sup>1</sup>		Bénéficiaires en fin d'année <sup>2</sup>	
	2015 (r)	2016	2015 (r)	2016
<b>Emploi aidé</b>	<b>1 944</b>	<b>2 099</b>	<b>1 517</b>	<b>1 512</b>
Contrat aidé	639	654	518	487
contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	250	274	208	223
contrat initiative emploi (CUI-CIE)	91	79	61	41
emploi d'avenir	77	68	120	96
insertion par l'activité économique (IAE)	221	232	128	128
Contrat en alternance	462	476	579	597
Autre emploi aidé	843	969	421	428
<i>dont : aide aux chômeurs</i>				
<i>créateurs d'entreprise</i>	174	183	192	198
<i>embauche de jeunes en CDI<sup>3</sup></i>	643	767	140	156
<b>Formation des personnes en recherche d'emploi</b>	<b>659</b>	<b>974</b>	<b>234</b>	<b>329</b>
<b>Retraits d'activité</b>	<b>172</b>	<b>186</b>	<b>279</b>	<b>334</b>
<b>Total</b>	<b>2 775</b>	<b>3 259</b>	<b>2 030</b>	<b>2 175</b>

1. Entrées initiales et reconductions.

2. Données corrigées des variations saisonnières.

3. Exonération temporaire de la contribution patronale d'assurance chômage pour l'embauche de jeunes en CDI.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoiss ; ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle emploi.

## Nouveaux bénéficiaires des principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi selon le sexe et l'âge en 2016

en %

	Sexe		Âge		
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	55 ans ou plus
<b>Emploi aidé</b>	<b>48,1</b>	<b>51,9</b>	<b>45,6</b>	<b>47,8</b>	<b>6,7</b>
<i>dont : contrat</i>					
<i>d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)</i>	73,0	27,0	13,7	69,3	17,0
<i>contrat initiative emploi (CUI-CIE)</i>	42,7	57,3	23,8	66,3	9,9
<i>emploi d'avenir</i>	51,7	48,3	82,0	18,0	0,0
<i>insertion par l'activité économique (IAE)</i>	37,9	62,1	22,3	69,7	7,9
<i>contrat en alternance</i>	40,3	59,7	88,0	11,8	0,2
<b>Formation des personnes en recherche d'emploi</b>	<b>46,1</b>	<b>53,9</b>	<b>20,9</b>	<b>72,1</b>	<b>7,1</b>
<b>Retraits d'activité</b>	<b>34,2</b>	<b>65,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>99,7</b>

Sources : ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle emploi.

## Dépenses pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros

	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2014 (r)	2015	15/14 en % en euros constants
<b>Services du marché du travail</b>	<b>2 681</b>	<b>4 286</b>	<b>6 194</b>	<b>5 847</b>	<b>5 749</b>	<b>- 1,7</b>
<b>Mesures actives</b>	<b>14 843</b>	<b>11 845</b>	<b>15 119</b>	<b>14 310</b>	<b>14 989</b>	<b>4,7</b>
Formation professionnelle	5 639	5 455	6 740	6 354	6 483	2,0
Incitations à l'emploi	2 135	1 780	1 308	869	1 051	20,9
Emploi protégé	1 254	1 455	2 112	2 001	1 963	- 2,0
Création directe d'emploi	5 777	3 091	3 902	4 292	4 803	11,9
Aide à la création d'entreprises <sup>1</sup>	38	64	1 056	795	689	- 13,3
<b>Soutiens</b>	<b>25 015</b>	<b>35 373</b>	<b>38 773</b>	<b>44 733</b>	<b>44 957</b>	<b>0,5</b>
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	22 423	34 395	38 543	44 686	44 930	0,5
Prétraitements	2 592	978	229	47	27	- 42,2
<b>Total</b>	<b>42 540</b>	<b>51 504</b>	<b>60 086</b>	<b>64 891</b>	<b>65 695</b>	<b>1,2</b>
Dépenses totales (en % du PIB)	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0	///

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Note : le montant des dépenses ciblées sur les demandeurs d'emploi et les personnes en difficultés a été significativement corrigé à la hausse (près de 12 Md€ d'euros) afin de tenir compte des versements au titre des droits à la retraite des demandeurs d'emploi. Ces transferts ont été reconstitués depuis l'année 2000.

Source : Dares.

## Dépenses pour les politiques du marché du travail dans les pays de l'UE en 2015

en % du PIB

	Total	dont		Total	dont		Total	dont			
		mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens		
Allemagne	1,5	0,3	0,9	<b>France</b>	<b>3,0</b>	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>	Pologne	0,7	0,4	0,3
Autriche	2,3	0,6	1,5	Grèce	0,7	0,2	0,5	Portugal	1,5	0,5	1,0
Belgique	2,4	0,5	1,7	Hongrie	1,2	0,8	0,2	Rép. tchèque	0,6	0,3	0,2
Bulgarie	0,6	0,1	0,4	Irlande	2,1	0,6	1,5	Roumanie	0,2	0,0	0,1
Chypre	0,9	0,1	0,8	Italie	1,8	(p) 0,4	1,3	Royaume-Uni <sup>2</sup>	0,7	0,1	0,3
Croatie	0,8	0,4	0,3	Lettonie	0,6	0,1	0,4	Slovaquie	0,5	0,2	0,3
Danemark	3,3	1,5	1,3	Lituanie	0,5	0,3	0,2	Slovénie	0,8	0,2	0,5
Espagne	2,5	0,4	1,9	Luxembourg	1,3	0,5	0,7	Suède	1,8	1,0	0,6
Estonie	0,6	0,1	0,4	Malte <sup>1</sup>	0,5	0,1	0,3				
Finlande	2,9	0,9	2,0	Pays-Bas	2,6	0,5	1,8				

1. Données 2014. 2. Données 2010.

Source : Eurostat (extraction du 13 novembre 2017).

## 4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2016, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a diminué de 23 % en France. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4<sup>e</sup> semaine de congés payés en 1968, 5<sup>e</sup> semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Représentant à peine plus d'un emploi sur vingt à la fin des années 1960, le travail à temps partiel concerne un emploi sur dix à partir de 1983 et près d'un emploi sur cinq en 2016. Le taux de temps partiel en France (19 % en 2016), est proche de la moyenne de l'Union européenne (20 %) mais en-deçà de celui des Pays-Bas qui culmine à 51 %. Comme en Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin en France. Parmi les salariés hors apprentis, il concerne 31 % des femmes contre 8 % des hommes. Dans une forte proportion (44 %), le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité, qu'elles soient à temps complet ou à temps partiel, pratiquent des **horaires de travail atypiques**.

En 2016, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (35 % des salariés), suivi du travail du soir (24 % des salariés). La proportion des non-salariés travaillant le week-end et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent travailler chez eux et le soir plus souvent que la moyenne. Les employés, quant à eux, travaillent en forte proportion le samedi (46 %) et à un degré moindre le dimanche (25 %). Les ouvriers sont, pour leur part, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (14 %) et les horaires alternés (15 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. Par ailleurs, les femmes et les hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Ainsi, les hommes employés (policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) déclarent plus souvent travailler en fin de semaine que les femmes employées (agents de services hospitaliers, aides soignantes, etc.).

En 2016, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi ont travaillé au moins un dimanche : 19 % des salariés et 37 % des non-salariés. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

### Définitions

**Durée annuelle du travail des salariés** : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

**Temps partiel** : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

**Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les seniors au travail – La durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? », *Dares Analyses* n° 50, Dares, août 2017.
- « L'essor du temps partiel au fil des générations », *Dares Analyses* n° 33, Dares, mai 2017.
- « Le travail du dimanche en 2015 », *Dares Résultats* n° 83, Dares, décembre 2016.
- « La durée du travail, principaux indicateurs », *Dares Résultats* n° 80, Dares, décembre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

# Durée et organisation du temps de travail 4.4

## Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2016

en %

	Travail <sup>1</sup>					Horaires alternés <sup>5</sup>	Horaires variables d'une semaine à l'autre
	le soir <sup>2</sup>	la nuit <sup>3</sup>	le samedi	le dimanche	au domicile <sup>4</sup>		
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	29	18	37	1	18
Professions intermédiaires	24	8	32	18	18	5	16
Employés	21	9	46	25	3	5	22
Ouvriers	20	14	28	12	1	15	15
<b>Selon la durée du travail</b>							
Temps complet	25	11	34	19	14	8	17
Temps partiel	19	5	37	20	10	2	22
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>18</b>
<b>Ensemble des non-salariés</b>	<b>41</b>	<b>10</b>	<b>69</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>37</b>

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. Entre 20 heures et minuit. 3. Entre minuit et 5 heures. 4. S'il n'est pas le lieu de travail. 5. 2x8, 3x8, équipe, etc. Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2016. Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête Emploi.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Temps partiel des salariés (hors apprentis) selon le sexe en 2016

en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Actifs salariés (en milliers)</b>	<b>11 612</b>	<b>11 451</b>	<b>23 063</b>
Salariés à temps complet	69,4	92,3	80,7
Salariés à temps partiel	30,6	7,7	19,3
moins de 15 heures	4,6	1,3	2,9
de 15 à 29 heures	16,2	4,3	10,3
30 heures ou plus	9,6	1,7	5,7
non renseigné	0,2	0,4	0,4

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Sous-emploi selon le sexe et l'âge en 2016

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
	Nombre de personnes en sous-emploi (en milliers)	248	1 017	459	1 209	515
Part du sous-emploi (en %)	11,9	6,2	5,7	9,4	3,7	6,5

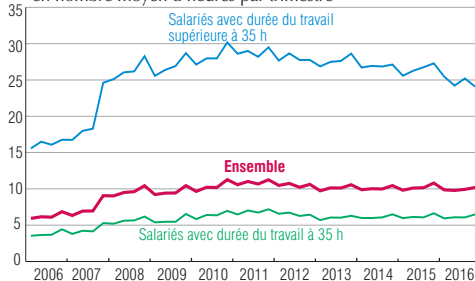
Lecture : en 2016, 515 000 hommes sont en sous-emploi, soit 3,7 % des hommes en emploi âgés de 15 ans ou plus.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Heures supplémentaires déclarées par salarié entre 2006 et 2016

en nombre moyen d'heures par trimestre

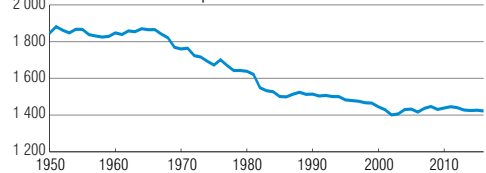


Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

## Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2016

en heures annuelles par salarié



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'UE en 2016

	Durée habituelle hebdomadaire en heures <sup>1</sup>		Salariés à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	48,7	40,4	47,2	11,1	27,9
Autriche	52,5	41,4	47,7	11,8	28,7
Belgique	53,8	39,2	42,3	10,2	25,1
Bulgarie	43,6	41,0	2,5	1,9	2,2
Chypre	47,6	41,7	16,5	12,2	14,3
Croatie	44,1	40,3	8,0	5,4	6,6
Danemark	47,0	37,8	37,7	18,5	27,5
Espagne	47,9	39,9	24,1	7,8	15,2
Estonie	43,0	40,3	14,9	7,6	11,2
Finlande	46,5	39,1	21,3	11,6	16,3
<b>France</b>	<b>51,2</b>	<b>39,0</b>	<b>30,1</b>	<b>8,2</b>	<b>18,8</b>
Grèce	51,0	41,2	13,8	7,0	9,9
Hongrie	42,1	40,5	7,3	3,5	5,2
Irlande	49,3	39,1	33,8	13,1	22,6
Italie	45,8	38,8	32,8	8,7	18,8
Lettonie	41,8	40,4	11,7	6,7	9,3
Lituanie	40,4	39,7	10,0	6,0	8,0
Luxembourg	47,8	40,4	35,1	6,5	19,4
Malte	47,4	40,5	26,8	7,1	14,8
Pays-Bas	48,8	39,0	76,6	28,1	50,5
Pologne	46,5	41,1	10,4	4,4	7,1
Portugal	48,5	41,1	13,9	10,1	11,9
Rép. tchèque	46,7	40,7	11,1	3,3	6,7
Roumanie	38,9	40,7	9,2	8,1	8,6
Royaume-Uni	45,8	42,3	42,1	13,3	26,8
Slovaquie	45,2	40,7	8,2	4,3	6,0
Slovénie	45,2	40,8	13,7	6,6	9,9
Suède	48,0	39,9	36,8	15,2	25,6
<b>UE</b>	<b>47,3</b>	<b>40,3</b>	<b>32,6</b>	<b>10,0</b>	<b>20,4</b>

1. Personnes travaillant à temps complet.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat (extraction du 7 novembre 2017).

## 4.5 Emploi de la fonction publique

En France, au 31 décembre 2015, la **fonction publique** emploie 5,6 millions de personnes. Près de la moitié (43,9 %) travaille dans la fonction publique de l'État (FPE), 35,1 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 21,0 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, on décompte 197 700 bénéficiaires de **contrats aidés**, soit une hausse de 2,8 % par rapport à 2014.

Entre fin 2014 et fin 2015, les effectifs de la fonction publique hors contrats aidés sont stables, après une hausse de 0,3 % en 2014. Ils progressent dans la FPE et la FPH (+ 0,2 %) mais reculent dans la FPT (- 0,3 %). L'emploi y compris contrats aidés augmente, quant à lui, de 0,1 % (après + 0,7 % en 2014), soit 7 600 agents supplémentaires. Dans la FPE, l'emploi y compris contrats aidés est en légère hausse : + 0,1 %, après une année stable en 2014. En revanche, la croissance de l'emploi ralentit dans les deux autres versants : + 0,1 % dans la FPT et + 0,3 % dans la FPH (contre respectivement + 1,5 % et + 0,9 % en 2014). Au sein de la FPE, l'évolution des effectifs est contrastée dans les **établissements publics administratifs** (EPA) et les différents ministères. Celui de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie perd 5,2 % de ses effectifs en raison principalement du transfert d'une partie de ses ouvriers des parcs et ateliers vers la FPT. Les effectifs baissent de façon moins marquée dans les ministères de l'Économie et des Finances (- 1,8 %) et de la Défense (- 1,3 %). À l'inverse, les effectifs du ministère

de la Justice et du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche augmentent respectivement de 1,1 % et 1,2 % par rapport à 2014. Le ministère de l'Éducation nationale bénéficie notamment de la mise en place en juillet 2015 d'un plan de relance de l'apprentissage. Dans la FPT, l'emploi progresse dans les organismes régionaux (+ 0,6 %) et dans le secteur communal (+ 0,4 %) : plus précisément, il recule dans les communes (- 0,8 %) mais augmente dans les intercommunalités (+ 5,7 %). Ces dernières incluent une nouvelle collectivité territoriale, créée en 2015 : la métropole de Lyon, qui a à la fois les compétences d'une intercommunalité et d'un département sur son territoire. En corollaire, l'emploi diminue dans les organismes départementaux (- 1,1 %). Dans la FPH, les effectifs sont quasiment stables dans les hôpitaux (+ 0,1 %) et augmentent dans les établissements médico-sociaux (+ 1,5 %).

En 2015, le nombre d'agents de la fonction publique relevant du **statut « fonctionnaires »** augmente dans la FPE et la FPT mais baisse dans la FPH. Les fonctionnaires représentent 62,3 % des effectifs dans la FPE, 74,2 % dans la FPT et 70,5 % dans la FPH.

La répartition par catégorie hiérarchique est très différente selon les versants de la fonction publique. Dans la FPE, 53,3 % des salariés appartiennent à la catégorie dont la qualification est la plus élevée (catégorie A) contre 31,7 % dans la FPH et 9,2 % dans la FPT. Les agents de la catégorie C sont les plus nombreux dans la FPT (76,4 %). ■

### Définitions

**Fonction publique** : le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE) ;
- la fonction publique territoriale (FPT) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Contrat aidé, établissement public, fonctionnaire, poste principal dans la fonction publique, statuts des agents de la fonction publique, système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'emploi dans la fonction publique en 2015 », *Point Stat*, DGAFF, mai 2017.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2015 », *Insee Première* n° 1640, mars 2017.
- « Stabilisation des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2015 », *BIS* n° 112, DGCL, décembre 2016.
- « En 2015, l'emploi dans la fonction publique se stabilise », *Informations rapides* n° 329, Insee, décembre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Effectifs des trois versants de la fonction publique

en milliers

Au 31 décembre	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble de la fonction publique de l'État	2 466,2	2 450,8	2 476,5	2 475,6	2 477,5
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 881,8	1 912,8	1 951,4	1 981,5	1 984,2
Fonction publique hospitalière	1 145,2	1 153,2	1 172,6	1 183,7	1 186,6
<b>Total</b>	<b>5 493,2</b>	<b>5 516,8</b>	<b>5 600,4</b>	<b>5 640,8</b>	<b>5 648,3</b>

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.  
Source : Insee, Siasp.

## Effectifs de la fonction publique de l'État

en milliers

Au 31 décembre	2014	2015
Ministères	1 913,6	1 914,8
Éducation, enseignement et recherche	1 000,1	1 011,3
Économie, finances et industrie	149,4	146,7
Intérieur	288,2	287,1
Logement, transports et développement durable	56,9	53,9
Affaires sociales, santé et travail	20,9	20,5
Défense	262,4	258,9
Autres (y c. Justice)	135,8	136,5
Établissements publics à caractère administratif	562,0	562,6
<b>Total</b>	<b>2 475,6</b>	<b>2 477,5</b>

Note : ministères et ministères de tutelle des établissements publics administratifs de statut de droit public.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.  
Source : Insee, Siasp.

## Effectifs de la fonction publique hospitalière

en milliers

Au 31 décembre	2014	2015
Hôpitaux	1 040,4	1 041,1
Établissements médicaux sociaux <sup>1</sup>	143,3	145,5
<b>Total</b>	<b>1 183,7</b>	<b>1 186,6</b>
<i>dont bénéficiaires de contrats aidés</i>	<i>22,6</i>	<i>23,3</i>

1. Y c. établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.  
Source : Insee, Siasp.

## Effectifs de la fonction publique de l'État par statut

en milliers

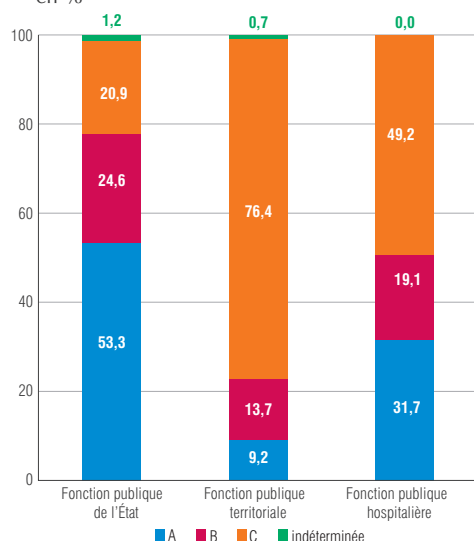
Au 31 décembre	2014	2015
Fonctionnaires	1 537,9	1 542,4
Militaires	303,4	300,3
Contractuels, autres catégories et statuts	551,4	555,2
Bénéficiaires de contrats aidés	83,0	79,4
<b>Total</b>	<b>2 475,6</b>	<b>2 477,5</b>

Note : ministères et ministères de tutelle des établissements publics administratifs de statut de droit public.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.  
Source : Insee, Siasp.

## Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2015

en %



Note : une catégorie hiérarchique a été attribuée aux contractuels selon leur code grade et tous les bénéficiaires de contrats aidés sont classés ici en catégorie C.  
Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.  
Source : Insee, Siasp.

## Effectifs de la fonction publique territoriale

en milliers

Au 31 décembre	2014	2015
Régions	82,8	83,3
Fonctionnaires	71,6	72,5
Contractuels, autres catégories et statuts	10,0	9,4
Bénéficiaires de contrats aidés	1,3	1,4
Départements	371,0	367,0
Fonctionnaires	287,1	285,7
Contractuels, autres catégories et statuts	75,4	72,8
Bénéficiaires de contrats aidés	8,4	8,5
Secteur communal <sup>1</sup>	1 527,7	1 533,9
Fonctionnaires	1 109,3	1 114,2
Contractuels, autres catégories et statuts	341,3	334,7
Bénéficiaires de contrats aidés	77,1	85,0
<b>Total</b>	<b>1 981,5</b>	<b>1 984,2</b>
<i>dont bénéficiaires de contrats aidés</i>	<i>86,8</i>	<i>94,9</i>

1. Y c. OPHLM, caisses de crédit municipal, régies et EPA locaux.

Note : collectivités territoriales et établissements publics à caractère administratif (EPA).

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.  
Source : Insee, Siasp.

## 4.6 Emploi par âge

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit en 2016 en France hors Mayotte à 64,2 %. Alors qu'il progressait avant la crise de 2008, il a enregistré une baisse entre 2008 et 2009 et a peu varié depuis. En 2016, il augmente de 0,4 point par rapport à 2015. Au sein des 15-64 ans, les hommes sont plus souvent en **emploi** que les femmes (respectivement 67,6 % et 60,9 %). L'écart de taux d'emploi entre les sexes a cependant nettement baissé depuis 1975.

Le taux d'emploi des seniors âgés de 50 à 64 ans s'élève à 60,3 % en 2016, gagnant 0,8 point par rapport à 2015. Il a été dynamique ces dernières années en lien avec des sorties plus tardives du marché du travail, dans un contexte de restriction d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité et de recul de l'âge de départ à la retraite. Le taux d'emploi des 60-64 ans (28,1 %) reste nettement en deçà de celui des 55-59 ans (70,3 %). Le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 49,8 %. Il reste inférieur à la moyenne de l'Union européenne (55,3 %), et bien en deçà de celui de la Suède (75,5 %), de l'Allemagne (68,6 %) ou du Danemark (67,8 %).

Le taux d'emploi des 15-24 ans s'établit en 2016 à 27,8 %. Après avoir baissé entre

2008 et 2013, à la suite de la crise économique, il reste assez stable depuis. Il est inférieur à la moyenne européenne (33,8 %). Le taux d'emploi des 25-49 ans augmente de 0,4 point entre 2015 et 2016 et retrouve son niveau de 2014 (79,7 %).

En 2016, les **emplois aidés** représentent 27 % des emplois occupés par des jeunes. L'alternance, et notamment l'**apprentissage**, est la forme d'emploi aidé la plus répandue chez les jeunes. La part des jeunes de moins de 26 ans parmi les recrutements initiaux est stable par rapport à 2015, à 36 %. Entre 2013 et 2015, elle avait diminué de près de 7 points, après avoir beaucoup augmenté en 2013, du fait de la montée en charge très rapide des **emplois d'avenir**. La part de ce type de contrat réservé aux jeunes, dans les recrutements initiaux, diminue de 1,1 point en 2016. On enregistre, en revanche, un effort de recrutement des jeunes pour les **contrats uniques d'insertion (CUI)**. En particulier, dans le secteur marchand, les recrutements initiaux en contrats uniques d'insertion – **contrats initiative emploi starter (CUI-CIE starter)**, qui visent un public âgé de moins de 30 ans, poursuivent leur montée en charge. ■

### Définitions

**Emploi au sens du BIT (ou population active occupée au sens du BIT)** : regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant la semaine de référence, ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). L'Insee publie des données sur l'emploi à partir de deux sources : les estimations d'emploi d'une part et l'enquête Emploi d'autre part. Les estimations d'emploi constituent la source de référence en matière de suivi conjoncturel de l'emploi. L'enquête Emploi couvre l'ensemble de la population en ménages ordinaires et permet notamment de caractériser finement les personnes en emploi, ainsi que les emplois occupés, et de calculer les taux d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

**Apprenti, contrat aidé, contrat d'apprentissage, contrat initiative emploi – starter (CIE – starter), contrat unique d'insertion (CUI), emploi aidé, emplois d'avenir, enquête Emploi, intérim** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

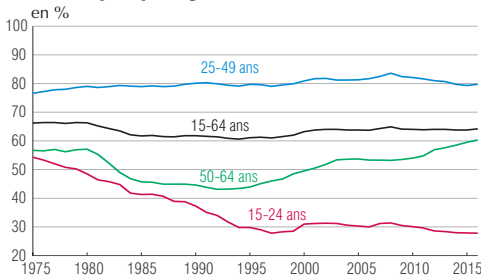
### Pour en savoir plus

- « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir », *Dares Résultats* n° 76, Dares, novembre 2017.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Emploi, chômage, population active en 2016 – Accélération de l'emploi et confirmation de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 045, Dares, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

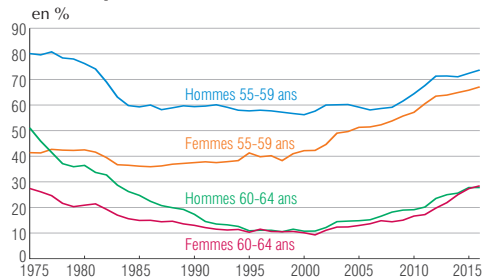


## Taux d'emploi par âge entre 1975 et 2016



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages.  
Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Taux d'emploi des seniors entre 1975 et 2016



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages.  
Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Statut des emplois par âge en 2016

	en %					
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Non-salariés</b>	<b>2,7</b>	<b>10,5</b>	<b>16,9</b>	<b>8,4</b>	<b>15,0</b>	<b>11,8</b>
<b>Salariés</b>	<b>97,3</b>	<b>89,5</b>	<b>83,1</b>	<b>91,6</b>	<b>85,0</b>	<b>88,2</b>
Contrats à durée indéterminée <sup>1</sup>	42,8	78,3	77,1	77,9	72,7	75,2
Contrats à durée déterminée <sup>2</sup>	31,3	8,5	4,9	11,3	7,3	9,2
Apprentis	16,1	0,3	0,0	1,0	1,8	1,4
Intérimaires	7,0	2,4	1,0	1,4	3,3	2,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Emploi total (en milliers)</b>	<b>2 085</b>	<b>16 510</b>	<b>7 989</b>	<b>12 823</b>	<b>13 761</b>	<b>26 584</b>

1. Y c. les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

2. Y c. les emplois aidés.

Lecture : en 2016, 42,8 % des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans sont salariées en contrat à durée indéterminée.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Jeunes de moins de 26 ans dans les différents emplois aidés

	en milliers		
Au 31 décembre	2000	2015 (r)	2016 (p)
<b>Alternance</b>	<b>579</b>	<b>555</b>	<b>569</b>
Apprentissage	359	384	390
Contrats de professionnalisation	0	171	180
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
<b>Contrats aidés marchands</b>	<b>77</b>	<b>41</b>	<b>30</b>
Contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi (CUI-CIE) <sup>1</sup>	36	16	8
Emplois d'avenir marchands	0	25	22
Autres mesures <sup>2</sup>	41	0	0
<b>Contrats aidés non marchands</b>	<b>163</b>	<b>101</b>	<b>91</b>
Contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) <sup>3</sup>	0	30	34
Emplois d'avenir non marchands	0	71	57
Contrats-emploi solidarité	36	0	0
Contrats-emploi consolidé	10	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>697</b>	<b>690</b>
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes (en %)	30	27	27

1. Contrat initiative emploi (CIE) avant 2010.

2. Exonérations de charges sociales pour les embauches de jeunes (Pactes et PAJ), exonérations de 25% et 50% à l'embauche de jeunes, primes à l'embauche dans l'artisanat, exonérations de 50% de charges sociales pour les embauches de chômeurs de longue durée.

3. Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avant 2010.

Champ : France métropolitaine, hors mesures d'abattement temps partiel, Accre et insertion par l'activité économique.

Sources : Dares ; Insee, enquêtes Emploi.

## Taux d'emploi par âge dans l'UE en 2016

	en %			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	45,7	83,9	68,6	74,7
Autriche	51,0	83,6	49,2	71,5
Belgique	22,7	79,1	45,4	62,3
Bulgarie	19,8	76,2	54,5	63,4
Cyprus	26,1	76,6	52,0	63,4
Croatie	25,6	72,4	38,1	56,9
Danemark	58,2	82,5	67,8	74,9
Espagne	18,4	71,5	49,1	59,5
Estonie	37,5	82,6	65,2	72,1
Finlande	41,7	79,9	61,4	69,1
<b>France</b>	<b>27,8</b>	<b>79,7</b>	<b>49,8</b>	<b>64,2</b>
Grèce	13,0	66,0	36,3	52,0
Hongrie	28,1	82,2	49,8	66,5
Irlande	32,1	75,3	57,2	64,8
Italie	16,6	68,8	50,3	57,2
Lettonie	32,8	79,7	61,4	68,7
Lituanie	30,2	82,7	64,6	69,4
Luxembourg	24,9	82,5	39,6	65,6
Malte	45,9	78,7	44,0	65,7
Pays-Bas	60,8	82,9	63,5	74,8
Pologne	28,4	80,3	46,2	64,5
Portugal	23,9	80,2	52,1	65,2
Rép. tchèque	28,6	85,7	58,5	72,0
Roumanie	22,3	77,6	42,8	61,6
Royaume-Uni	50,8	82,9	63,4	73,5
Slovaquie	25,2	80,0	49,0	64,9
Slovénie	28,6	83,5	38,5	65,8
Suède	44,5	85,9	75,5	76,2
<b>UE</b>	<b>33,8</b>	<b>78,8</b>	<b>55,3</b>	<b>66,6</b>

Champ : population des ménages, population des 15-64 ans.

Source : Eurostat (extraction du 5 septembre 2017), enquêtes sur les forces de travail.



## 4.7 Emploi par activité

Selon l'enquête Emploi, en 2016, 26,6 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France hors Mayotte. Parmi elles, 75,8 % travaillent dans le **secteur tertiaire**. Cette part est de 88,0 % pour les femmes et de 64,5 % pour les hommes, cet écart s'expliquant essentiellement par la forte présence féminine dans les secteurs de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale. Les autres **secteurs d'activité** se caractérisent par une plus forte présence masculine : l'industrie représente 13,6 % des emplois (19,1 % pour les hommes), la construction 6,4 % des emplois (11,0 % pour les hommes) et l'agriculture 2,8 % des emplois (4,0 % pour les hommes).

Si le poids du tertiaire dans son ensemble varie peu selon l'âge, les plus jeunes sont moins souvent dans les sous-secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (21,4 % des moins de 25 ans contre plus de 30 % pour leurs aînés), mais se retrouvent davantage dans le commerce (18,2 %) et l'hébergement-restauration (9,1 %).

En 2016, 10,9 % des emplois sont occupés par des personnes qui travaillent dans leur entreprise depuis moins d'un an. Cette proportion est plus élevée dans le tertiaire et la construction. Dans l'agriculture et l'industrie, la majorité des personnes a au moins dix ans d'ancienneté.

Entre 2015 et 2016, l'**emploi total mesuré par les comptes nationaux** progresse de nouveau en France : + 137 000 **emplois en équivalent temps plein (EQTP)**, après + 35 000 en 2015. L'emploi des services principalement marchands accélère en 2016 : il progresse de 197 000 EQTP (+ 1,6 %), après + 0,5 % en 2015. Cela résulte pour partie du raffermissement de l'emploi des branches des services aux entreprises et de la branche hébergement-restauration ainsi que du retournement de la branche commerce. Dans les branches des services principalement non marchands, l'emploi décélère nettement : il s'accroît de 5 000 EQTP (+ 0,1 %), après + 0,6 % en 2015. *A contrario*, l'emploi industriel poursuit son recul en 2016 : il se contracte de 29 000 EQTP (- 1,0 %), après - 0,9 % en 2015. Cela vaut notamment pour les « autres branches industrielles », constituées des industries du textile, du bois, de la pharmacie et de la métallurgie. Dans la construction, l'emploi se replie de 27 000 EQTP en 2016 (- 1,5 %), après - 2,3 % en 2015. Enfin, l'emploi en EQTP des branches agricoles poursuit sa baisse en 2016, - 9 000 EQTP en 2016 (- 1 %), après - 0,8 % en 2015.

En 2016, la France figure parmi les pays européens où le poids du secteur tertiaire est le plus élevé : il y est supérieur de 4,6 points à la moyenne de l'Union européenne (UE). Les poids de l'agriculture et de l'industrie-construction y sont en revanche plus faibles, inférieurs de 1,4 et de 3,9 points respectivement, en regard de la moyenne de l'UE. ■

### Définitions

**Emploi en équivalent temps plein (EQTP)** : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (=0,5\*0,8) en EQTP.

**Secteur d'activité** : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Emploi au sens du BIT, emploi en comptabilité nationale, enquête Emploi, intérim, secteur tertiaire** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Emploi, chômage, population active – Accélération de l'emploi et confirmation de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 045, Dares, juillet 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Une photographie du marché du travail en 2016 », *Insee Première* n° 1648, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Population en emploi selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en 2016

	Ensemble		Sexe en %		Âge en %		
	en milliers	en %	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Agriculture	754	2,8	1,6	4,0	2,9	2,1	4,3
Industrie	3 626	13,6	7,8	19,1	14,2	14,0	12,7
Construction	1 699	6,4	1,4	11,0	7,3	6,7	5,6
Tertiaire	20 161	75,8	88,0	64,5	73,1	76,0	76,3
Commerce	3 428	12,9	12,6	13,2	18,2	13,2	10,9
Transports	1 463	5,5	3,0	7,8	4,1	5,5	5,9
Hébergement et restauration	1 022	3,8	3,9	3,8	9,1	3,6	3,0
Information et communication	740	2,8	1,7	3,8	2,1	3,2	2,2
Finance, assurance, immobilier	1 224	4,6	5,4	3,9	3,1	4,7	4,8
Activités scientifiques, techniques, services administratifs	2 568	9,7	9,3	10,0	8,3	10,5	8,3
Administration publique	2 431	9,1	10,0	8,3	5,7	8,6	11,2
Enseignement	1 995	7,5	10,7	4,6	4,3	7,8	7,8
Activités pour la santé humaine	1 892	7,1	11,1	3,4	5,1	7,2	7,4
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1 976	7,4	13,0	2,3	6,3	6,9	8,8
Autres services	1 422	5,3	7,3	3,5	6,7	4,8	6,1
Activité indéterminée	344	1,3	1,2	1,4	2,5	1,2	1,1
<b>Total</b>	<b>26 584</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en moyenne en 2016, 88 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur tertiaire.

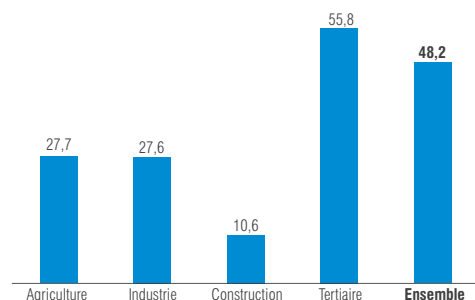
Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Part des femmes dans l'emploi en 2016

en %



Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Emploi total par grand secteur dans l'UE en 2016

	Répartition par grand secteur en % <sup>1</sup>				Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire <sup>2</sup>	
Allemagne	1,3	20,7	6,7	71,3	41 267
Autriche	4,3	17,3	8,3	70,1	4 220
Belgique	1,3	14,0	7,3	77,5	4 587
Bulgarie	6,8	22,7	7,1	63,5	3 017
Chypre	3,6	8,8	8,3	79,3	363
Croatie	7,6	19,9	7,1	65,3	1 590
Danemark	2,5	12,9	5,5	78,1	2 840
Espagne	4,2	13,8	5,9	76,2	18 342
Estonie	3,9	20,7	9,0	66,2	645
Finlande	3,9	14,8	7,3	73,7	2 448
<b>France</b>	<b>2,8</b>	<b>13,6</b>	<b>6,4</b>	<b>75,8</b>	<b>26 584</b>
Grèce	12,4	11,2	4,0	72,4	3 674
Hongrie	5,0	24,0	6,4	64,5	4 352
Irlande	5,6	12,8	6,7	74,6	2 020
Italie	3,9	20,0	6,2	70,0	22 758
Lettonie	7,7	16,7	7,4	68,2	893
Lituanie	8,0	17,3	7,6	67,1	1 361
Luxembourg	0,9	5,1	5,6	77,4	261
Malte	1,4	13,7	6,0	78,9	192
Pays-Bas	2,1	10,4	4,7	74,6	8 427
Pologne	10,5	23,8	7,6	57,7	16 197
Portugal	6,9	18,2	6,3	68,6	4 605
Rép. tchèque	2,9	30,6	7,5	59,0	5 139
Roumanie	23,1	21,9	8,0	47,0	8 449
Royaume-Uni	1,1	11,1	7,3	80,0	31 628
Slovaquie	2,9	27,3	9,2	60,7	2 492
Slovénie	5,0	27,4	5,6	61,3	915
Suède	1,9	11,4	6,7	79,4	4 910
<b>UE</b>	<b>4,3</b>	<b>17,2</b>	<b>6,7</b>	<b>71,2</b>	<b>224 173</b>

1. La somme des poids des secteurs peut différer de 100% lorsque le secteur n'est pas connu.

2. Y c. les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités extra-territoriales.

Champ : population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat (extraction du 1<sup>er</sup> décembre 2017), enquêtes sur les forces de travail.

## Ancienneté dans l'entreprise par secteur d'activité en 2016

en %

	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	8,9	57,0	754
Industrie	7,3	50,2	3 626
Construction	11,3	35,6	1 699
Tertiaire	11,4	45,3	20 161
<b>Ensemble</b>	<b>10,9</b>	<b>45,4</b>	<b>26 584</b>

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur ; le total inclut des personnes dont le secteur d'activité est inconnu.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## 5.1 Salaires dans les entreprises

En 2015, le **salaire mensuel moyen en équivalent temps plein (EQTP)** d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est de 2 250 euros nets des cotisations et contributions sociales. Correction faite de l'inflation, le **salaire net** moyen augmente de 1,1 % en euros constants par rapport à 2014 (après + 0,5 % en 2014). Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Entre 2014 et 2015, le salaire net moyen en EQTP augmente en euros constants dans l'industrie (+ 1,4 %), dans la construction (+ 1,2 %) et dans le tertiaire (+ 1,0 %). Il progresse pour toutes les catégories socio-professionnelles. C'est pour les cadres que l'augmentation est la plus marquée (+ 1,2 % en euros constants, après + 0,8 % en 2014), en particulier dans les transports, les activités commerciales et l'industrie. Les cadres bénéficient en 2015 du meilleur contexte économique et d'un certain dynamisme des éléments variables de leur rémunération comme les primes ou l'épargne salariale. Les employés et les ouvriers ont pu bénéficier, pour leur part, de la revalorisation du Smic. Le salaire net moyen des ouvriers progresse de 1,1 % en euros constants (après + 0,4 % en 2014), porté par la hausse dans l'industrie. Comme les cadres, les ouvriers bénéficient en 2015 de primes dynamiques. Pour les employés, le salaire net moyen augmente plus modérément (+ 0,6 % en euros constants, après + 0,7 % en 2014), notamment dans

les activités de commerce et les activités de services aux particuliers. Le salaire net moyen des professions intermédiaires augmente à peine, quant à lui (+ 0,2 % en euros constants, après + 0,3 %).

Le salaire net **médian** en EQTP s'élève en 2015 à 1 797 euros par mois. En bas de l'échelle, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 213 euros. En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux rémunérés gagnent au moins 3 646 euros par mois. Les salaires nets augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale avec des hausses plus marquées dans le haut de l'échelle. Les disparités salariales augmentent ainsi dans la moitié supérieure de la distribution. Au total, le **rapport entre le neuvième et le premier décile** de salaire s'accroît un peu, à 3,0. En 2015, une salariée gagne, en moyenne en EQTP, 18,5 % de moins que son homologue masculin (18,4 % hors contrats aidés). Le salaire net moyen des femmes progresse légèrement plus que celui des hommes : + 1,2 % contre + 1,1 % en euros constants. Ainsi, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes diminue de 0,1 point entre 2014 et 2015. À secteur d'activité, âge, catégorie socio-professionnelle, taille de l'entreprise et condition d'emploi (temps complet, temps partiel) donnés, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes est nettement plus bas (9,3 %). Il continue aussi de se réduire : 0,3 point de moins qu'en 2014. ■

### Définitions

**Salaires en équivalent temps plein (EQTP)** : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

**Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), effet de structure, médiane, salaire brut ou net, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Salaires dans le secteur privé – En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Salaires mensuels nets moyens selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Montants mensuels nets en euros courants				Évolution 15/14 en euros constants en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble	(F-H)/H en %	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres <sup>1</sup>	3 561	4 451	4 141	-20,0	1,3	1,3	1,2
Professions intermédiaires	2 081	2 420	2 271	-14,0	0,2	0,3	0,2
Employés	1 591	1 739	1 637	-8,5	0,6	0,3	0,6
Ouvriers	1 483	1 765	1 717	-16,0	1,7	1,0	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>1 986</b>	<b>2 438</b>	<b>2 250</b>	<b>-18,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>

1. Y c. chefs d'entreprise salariés. Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.  
Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

## Évolutions annuelles des salaires nets moyens

	en euros constants et en %		
	2005	2010	2015
<b>Salaire net moyen</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>
Salaire net moyen à structure constante	0,9	0,0	0,7
Incidence des effets de structure sur le salaire net	0,1	0,5	0,6
Indice des prix à la consommation	1,8	1,5	0,0

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, hors bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.  
Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

## Salaires horaires nets moyens par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

	en euros courants		
	2014 (r)	2015	15/14 <sup>1</sup> en %
<b>Salariés à temps complet</b>	<b>14,8</b>	<b>14,9</b>	<b>0,9</b>
Femmes	13,3	13,5	1,1
Hommes	15,7	15,8	0,9
Cadres <sup>2</sup>	26,5	26,7	1,0
Professions intermédiaires	14,8	14,9	0,2
Employés	11,0	11,0	0,5
Ouvriers	11,2	11,4	1,0
<b>Smic (151,67 heures)</b>	<b>7,4</b>	<b>7,5</b>	<b>0,6</b>
<b>Salariés à temps partiel</b>	<b>12,5</b>	<b>12,7</b>	<b>1,5</b>
Femmes	11,6	11,7	1,2
Hommes	14,2	14,4	1,4
Cadres <sup>2</sup>	22,9	23,0	0,7
Professions intermédiaires	13,7	13,6	-0,4
Employés	9,7	9,8	0,5
Ouvriers	9,8	9,9	0,8

1. En euros constants. 2. Y c. chefs d'entreprise salariés.  
Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.  
Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

## Distribution des salaires mensuels nets en 2015

Déciles	en euros courants			
	Femmes	Hommes	Ensemble	(F-H)/H en %
D1	1 171	1 262	1 213	-7,2
D2	1 288	1 427	1 357	-9,7
D3	1 396	1 573	1 490	-11,3
D4	1 512	1 728	1 630	-12,5
<b>Médiane (D5)</b>	<b>1 650</b>	<b>1 906</b>	<b>1 797</b>	<b>-13,4</b>
D6	1 830	2 130	2 004	-14,1
D7	2 073	2 451	2 286	-15,4
D8	2 432	2 996	2 752	-18,8
D9	3 149	3 990	3 646	-21,1
<b>D9/D1</b>	<b>2,7</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>///</b>

Lecture : en 2015, 10 % des salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 213 euros.  
Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.  
Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

## Écart de salaires mensuels nets moyens entre les hommes et les femmes

	en euros courants	
	2014 (r)	2015
Femmes	1 961	1 986
Hommes	2 410	2 438
<b>Ensemble</b>	<b>2 225</b>	<b>2 250</b>
Différence (F-H)/H (en %)	-18,6	-18,5

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.  
Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

## Salaires mensuels nets moyens selon le secteur d'activité

	en euros	
	2014	14/13 <sup>1</sup> en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 770	1,2
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 965	1,0
Cokéfaction et raffinage	3 607	-2,4
Fabr. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 763	1,8
Fabrication de matériels de transport	2 925	1,5
Fabrication d'autres produits industriels	2 343	1,0
Construction	2 039	-0,1
Commerce et réparation	2 035	1,0
Transports et entreposage	2 202	0,3
Hébergement et restauration	1 613	0,0
Information et communication	3 174	0,4
Activités financières et d'assurance	3 342	1,3
Activités immobilières	2 276	-0,1
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 235	0,8
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 790	-0,2
Autres activités de services	1 935	0,0

1. En euros constants.  
Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.  
Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

## Salaires annuels bruts moyens dans quelques pays de l'UE en 2016

	en euros
Luxembourg	56 197
Pays-Bas	50 853
Allemagne	47 809
Belgique	46 570
Autriche	44 409
Finlande	43 816
<b>France</b>	<b>38 049</b>
Italie	30 642
Estonie	13 640
Slovaquie	10 918
Lettonie	10 173

Champ : salaire moyen pour un célibataire sans enfant.  
Source : Eurostat (extraction du 10 novembre 2017).

## 5.2 Salaires dans la fonction publique

En 2015, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), un salarié gagne en moyenne **en équivalent temps plein** 2 495 euros nets par mois dans la **fonction publique** de l'État (FPE), 2 239 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH), et 1 891 euros dans la fonction publique territoriale (FPT). Ces écarts entre salaires moyens reflètent essentiellement les structures d'emploi selon le versant de la fonction publique et notamment les répartitions par **catégorie statutaire**. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans la FPE (48 % de l'ensemble des agents), que dans la FPH (19 %), et dans la FPT (7 %) alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (60 %) et la FPH (39 %) que dans la FPE (11 %).

En 2015, le salaire net en équivalent temps plein moyen d'un agent de la FPE augmente de 0,4 % en **euros constants** par rapport à 2014. La moitié de cette progression provient de l'évolution des qualifications des emplois dans la FPE. Par ailleurs, un agent en 2015 perçoit en moyenne 0,2 % de plus qu'un agent de 2014 de mêmes grade et échelon. Cette hausse provient notamment des revalorisations de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C. La **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)** chez le même employeur et avec la

même quotité de temps de travail pendant l'ensemble des années 2014 et 2015, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, augmente de 1,8 % en euros constants. Cet indicateur reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

En 2015, le salaire net en équivalent temps plein moyen d'un agent dans la FPT progresse de 0,8 % en euros constants par rapport à 2014. Cette hausse est notamment portée par celle du salaire moyen des fonctionnaires de catégorie C suite aux revalorisations de leur échelonnement indiciaire. Elle est aussi due à la progression structurelle des qualifications de l'ensemble des agents. Cependant, la progression des effectifs en contrats aidés, dont les salaires sont parmi les plus bas, freine le salaire moyen de l'ensemble. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur en 2014 et 2015, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, progresse de 1,7 % en euros constants.

Entre 2014 et 2015, le salaire net en équivalent temps plein moyen augmente de 0,6 % dans la FPH. Cette hausse reflète de nouveau la hausse du salaire moyen des catégories C du fait des revalorisations de leur échelonnement indiciaire. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur en 2014 et 2015 progresse de 1,9 % en euros constants. ■

### Définitions

**Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)** : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

**Salaire en équivalent temps plein (EQTP)** : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

**Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du salaire moyen, établissement public, fonction publique, indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salaire brut ou net, traitement indiciaire brut** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1684, janvier 2018.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2017, DGAFP, décembre 2017.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1667, septembre 2017.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1662, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2015

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	15/14 en % en euros constants
Fonctionnaires	78,9	1 972	1,0
dont <sup>1</sup> : catégorie A	9,5	3 277	0,1
catégorie B	14,7	2 305	0,3
catégorie C	75,7	1 744	1,2
Non-fonctionnaires	21,1	1 586	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>1 891</b>	<b>0,8</b>
Communes	54,8	1 796	0,6
CCAS <sup>2</sup> et caisses des écoles	6,8	1 686	0,7
EPCI <sup>3</sup> à fiscalité propre	11,9	1 964	0,8
Autres structures intercommunales	3,5	1 861	1,0
Départements	14,3	2 108	1,0
Incendie - Secours	2,9	2 576	1,4
Régions	4,6	1 984	1,5
Autres collectivités locales	1,2	2 114	1,5

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires.  
 2. Caisses communales d'action sociale.  
 3. Établissements publics de coopération intercommunale (y c. métropole de Lyon).  
 Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein des collectivités territoriales (y c. bénéficiaires de contrats aidés, hors militaires et assistants maternels).  
 Source : Insee, Siasp.

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2015

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	15/14 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,5	2 658	0,3
dont <sup>1</sup> : catégorie A	65,5	2 897	-0,1
catégorie B	19,0	2 417	0,1
catégorie C	15,3	1 938	1,0
Non-fonctionnaires	26,5	2 043	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 495</b>	<b>0,4</b>
Enseignants	46,1	2 540	0,1
Non-enseignants	53,9	2 457	0,6
Ministères	75,6	2 544	0,3
EPA <sup>2</sup>	24,4	2 343	0,8

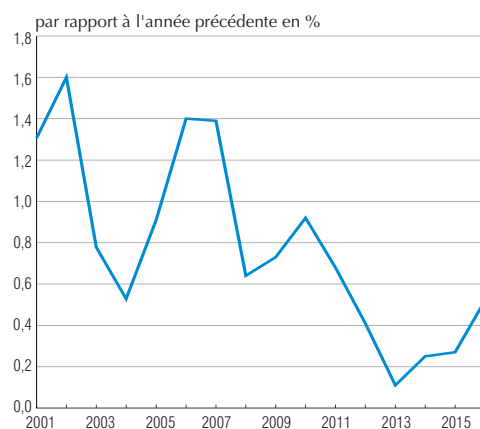
1. En % de l'ensemble des fonctionnaires.  
 2. Établissements publics administratifs.  
 Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique d'État ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.  
 Source : Insee, Siasp.

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique hospitalière en 2015

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	15/14 en % en euros constants
Fonctionnaires	74,6	2 100	0,6
dont <sup>1</sup> : catégorie A	25,5	2 512	-0,4
catégorie B	22,6	2 334	-0,1
catégorie C	51,9	1 795	1,1
Contractuels <sup>2</sup>	18,4	1 604	0,7
Personnels médicaux	7,0	5 417	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 239</b>	<b>0,6</b>
Hôpitaux	87,8	2 298	0,6
Établissements médico-sociaux	12,2	1 816	0,8

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires.  
 2. Hors personnels médicaux.  
 Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique hospitalière, hors internes et externes, y c. bénéficiaires de contrats aidés.  
 Source : Insee, Siasp.

## Évolution moyenne de l'indice de traitement brut de 2001 à 2016



Source : DGAFP

## Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Fonction publique hospitalière (FPH)	
	Salaires	15/14 en %	Salaires	15/14 en %	Salaires	15/14 en %
Cadres	3 056	-0,1	3 277	0,4	4 775	1,0
Professions intermédiaires	2 272	1,0	2 232	0,5	2 284	-0,2
Employés, ouvriers	2 002	-0,1	1 672	1,0	1 718	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>2 495</b>	<b>0,4</b>	<b>1 891</b>	<b>0,8</b>	<b>2 239</b>	<b>0,7</b>

Champ : France hors Mayotte, agents en équivalent temps plein mensualisé, y c. bénéficiaires de contrats aidés, des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs hors militaires (FPE), des collectivités territoriales hors militaires, assistants maternels et familiaux (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes, assistants maternels et familiaux (FPH).  
 Sources : DGAFP ; Insee, Siasp.



## 5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 480,27 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 0,9 % entre janvier 2016 et janvier 2017. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 16 %, passant de 8,44 euros en juillet 2007 à 9,76 euros en 2017, dans le même temps les prix augmentaient de 12 %. Le minimum de traitement brut dans la fonction publique s'élève à 1 447,98 euros au 1<sup>er</sup> février 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 1,65 million de salariés des entreprises du secteur concurrentiel (hors apprentis, stagiaires et intérimaires) bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 10,6 % des salariés de ces entreprises. Par rapport à 2016, la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic progresse ou reste stable, dans les branches professionnelles ou secteurs d'activité relevant de la construction ou de l'industrie. Elle se replie, en revanche, dans quelques branches ou secteurs des services. Le recul est très marqué dans le secteur de l'« hébergement-restauration » et le regroupement de branches « hôtellerie, restauration et tourisme » du fait en partie des évolutions récentes des minima salariaux dans la grille conventionnelle. Pour autant, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic reste la plus importante dans ce secteur (31,2 %). La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est beaucoup plus élevée pour les salariés à temps partiel que ceux à temps complet (24,2 % contre 7,5 %) et dans les entreprises de moins

de dix salariés (24,3 % contre 7,4 % pour celles de dix salariés ou plus).

La France fait partie des pays de l'Union européenne dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé (35,6 euros en 2016 pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, hors administration publique et hors apprentis). Elle se situe derrière le Danemark, la Belgique, la Suède et le Luxembourg. Le coût horaire du travail est souvent plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme l'« énergie » ou les « activités financières et d'assurance ». En revanche, il est le plus faible dans l'« hébergement-restauration », qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie davantage des allègements de cotisations sur les bas salaires. En France, le coût du travail dans le secteur marchand non agricole, dont l'évolution est mesurée par l'**indice du coût du travail** (salaires et charges), a très nettement ralenti en 2013 (+ 0,5 %) et ne progresse que d'un peu plus de 1 % par an en 2015 et en 2016. Plusieurs mesures ont contribué à cette modération : le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** mis en place en 2013 et dont le taux a été très régulièrement rehaussé, puis, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, la réduction du taux de cotisation patronale pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic (2015) puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic (2016). En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a fait augmenter le coût du travail. ■

### Définitions

**Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Coût de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), indice du coût du travail, salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE), salaire minimum dans l'Union européenne** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », *Dares résultats* n° 77, Dares, décembre 2017.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2016 entre 4,4 € et 42,0 € selon les États membres », *communiqué de presse* n° 58, Eurostat, avril 2017.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – Quatrième trimestre 2016 », *Informations rapides* n° 69, Insee, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995 (r)	2000	2005 (r)	2010	2014	2015	2016
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,53	9,61	9,67
<b>Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :</b>								
Du Smic horaire brut	0,8	1,3	0,5	3,9	-0,5	0,6	0,8	0,4
Du Smic horaire net <sup>1</sup>	0,9	1,0	0,5	4,0	-0,3	0,3	0,7	0,3
Du salaire horaire de base des ouvriers et employés <sup>2</sup>	1,5	0,6	3,4	1,3	0,4	0,9	1,2	0,9
Indice des prix à la consommation <sup>3</sup>	3,4	1,8	1,7	1,7	1,5	0,5	0,0	0,2

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y. c. tabac.

Sources : Dares ; Insee.

## Montant brut du Smic

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2012 (au 1 <sup>er</sup> juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,53	1 445,4	1,1
2015 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,61	1 457,5	0,8
2016 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,67	1 466,6	0,6
2017 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,76	1 480,3	0,9
2018 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,88	1 498,5	1,2

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

## Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2017

Au 1 <sup>er</sup> janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	5,9	n.s.
Industrie manufacturière	5,7	14,1
Production et distribution d'énergie <sup>1</sup>	0,8	3,0
Production et distrib. d'eau ; assainiss. <sup>2</sup>	2,9	6,9
Construction	8,8	24,1
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	12,6	25,1
Transports et entreposage	6,5	9,1
Hébergement et restauration	31,2	54,1
Information et communication	2,6	7,9
Activités financières et d'assurance	3,6	9,1
Activités immobilières	10,3	21,6
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,4	22,3
Activités de services adm. et de soutien	11,7	12,3
Enseignement (hors enseign. public) <sup>3</sup>	5,9	8,5
Santé humaine et action sociale <sup>3</sup>	21,1	33,0
Arts, spectacles et act. récréatives	14,7	18,2
Autres activités de services	24,9	36,8
<b>Ensemble</b>	<b>10,6</b>	<b>24,2</b>

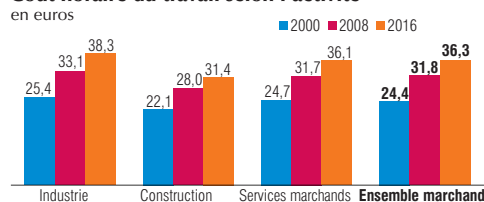
1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y. c. gestion des déchets et dépollution.

3. Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquête Acemo.

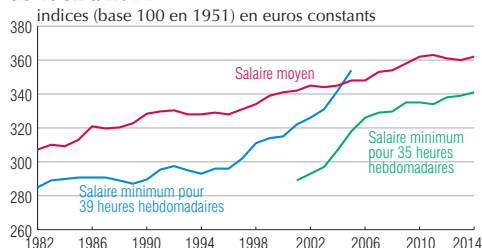
## Coût horaire du travail selon l'activité



Champ : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la Nace), entreprises de 10 salariés ou plus, apprentis inclus.

Source : Eurostat (extraction du 21 novembre 2017), données annuelles du coût de la main-d'œuvre.

## Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2014



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y. c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

## Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois <sup>1</sup>		Coût de la main-d'œuvre en 2016 en euros par heure <sup>2</sup>
	2016	2017	
Allemagne	1 440	1 498	33,0
Autriche	///	///	32,7
Belgique	1 502	1 532	39,2
Bulgarie	215	235	4,4
Chypre	///	///	15,8
Croatie	408	433	10,0
Danemark	///	///	42,0
Espagne	764	826	21,3
Estonie	430	470	10,9
Finlande	///	///	33,2
<b>France</b>	<b>1 467</b>	<b>1 480</b>	<b>35,6</b>
Grèce <sup>3</sup>	684	684	14,2
Hongrie	351	412	8,3
Irlande	1 546	1 563	30,4
Italie	///	///	27,8
Lettonie	370	380	7,5
Lituanie	350	380	7,3
Luxembourg	1 923	1 999	36,6
Malte	728	736	13,2
Pays-Bas	1 525	1 552	34,3
Pologne	434	453	8,6
Portugal	618	650	13,7
Rép. tchèque	366	407	10,2
Roumanie	232	275	5,5
Royaume-Uni	1 512	1 397	26,7
Slovaquie	405	435	10,4
Slovénie	791	805	16,2
Suède	///	///	38,0

1. Au 1<sup>er</sup> semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat (extraction du 17 novembre 2017).

## 5.4 Revenus des ménages

En 2016, le **revenu disponible brut (RDB)** des ménages augmente de 1,7 % en valeur, après + 1,1 % en 2015. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale baisse (- 0,1 %) pour la première fois depuis 2009, si bien que le **pouvoir d'achat** du RDB connaît sa plus forte hausse (+ 1,8 %) depuis 2007. Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire par **unité de consommation**, accélère nettement (+ 1,4 %, après + 0,4 % en 2015). La progression du RDB est d'abord imputable aux revenus nets d'activité (avec une contribution de + 1,2 point, après + 0,9 point en 2015), puis aux **prestations sociales** en espèces (contribution de + 0,6 point), tandis que la contribution des revenus du patrimoine est nulle. Les impôts courants pèsent légèrement à la baisse sur le RDB, comme les années précédentes.

Les salaires nets perçus par les ménages progressent plus vite qu'en 2015 (+ 1,9 %, après + 1,4 %) en raison de la meilleure tenue de l'emploi salarié (+ 0,7 %, après + 0,3 % en 2015) et d'une croissance du salaire moyen par tête (+ 1,2 %) proche de celle de 2015 (+ 1,1 %). Après avoir chuté de 15 % entre 2008 et 2014, le revenu mixte net des entrepreneurs individuels augmente pour la deuxième année consécutive (+ 2,5 % en 2015 et 2016) dans un contexte où leurs cotisations sociales baissent (- 0,6 %, après - 1,6 % en 2015).

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages accélèrent légèrement (+ 1,8 %), après quatre années de ralentissement. Les dépenses d'indemnisation du chômage continuent de croître sous l'effet notamment d'une hausse du taux de couverture par l'assurance chômage. En revanche, les prestations familiales se replient, sous l'effet d'une baisse de la natalité et de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus mise en place au cours de l'année 2015, qui joue en année pleine en 2016. Le gel des pensions de retraite contient la progression des prestations vieillesse, alors que la hausse des dépenses d'assurance maladie respecte l'objectif national fixé pour 2016 (+ 1,8 %).

La stabilité des revenus du patrimoine des ménages est le résultat de deux évolutions contraires : les loyers (réels et imputés) reçus par les ménages progressent au même rythme qu'en 2015 (+ 2,1 %, après + 2,2 %), tandis que les revenus nets de la propriété chutent (- 3,2 %). Cette baisse tient essentiellement à la forte diminution, pour la troisième année consécutive, des revenus tirés de leurs placements en assurance-vie. Les dividendes perçus par les ménages sont stables, alors que les intérêts reçus et versés par les ménages se replient sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ralentissent quant à eux légèrement (+ 1,1 %, après + 1,7 % en 2015). ■

### Définitions

**Pouvoir d'achat** : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

**Revenu primaire** : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

**Déflateur, prestations sociales (ou transferts sociaux), revenu disponible brut des ménages (RDB), unité de consommation** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Le revenu réel des ménages par habitant en baisse dans la zone euro mais en hausse dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 73, Eurostat, avril 2017.
- « Revenus d'activité des non-salariés en 2014 », *Insee Première* n° 1627, décembre 2016.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Revenu disponible brut des ménages

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014 (r)	2015 (r)	2016
Salaires et traitements bruts	777,2	795,3	811,5	820,8	832,5	845,1	862,1
Cotisations sociales à la charge des salariés	103,4	104,6	108,8	113,8	117,5	120,4	124,0
Salaires et traitements nets	673,8	690,7	702,7	707,1	715,0	724,7	738,1
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	419,4	428,9	445,1	458,2	469,1	476,0	484,6
Revenus salariaux et sociaux	1 093,2	1 119,6	1 147,8	1 165,3	1 184,1	1 200,7	1 222,8
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	280,9	286,6	289,8	286,9	290,3	295,8	301,7
Cotisations des non salariés	28,1	27,8	29,1	30,3	31,0	30,6	30,4
<b>Revenu disponible brut (RDB)</b>	<b>1 285,4</b>	<b>1 311,4</b>	<b>1 318,3</b>	<b>1 321,9</b>	<b>1 338,5</b>	<b>1 353,3</b>	<b>1 377,0</b>

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Évolution du revenu disponible brut et du pouvoir d'achat des ménages

en %

	10/09	11/10	12/11	13/12 (r)	14/13 (r)	15/14 (r)	16/15
Revenu disponible brut (RDB)	2,4	2,0	0,5	0,3	1,3	1,1	1,7
Évolution de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	1,2	1,8	1,4	0,6	0,1	0,3	-0,1
Pouvoir d'achat du RDB <sup>1</sup>	1,2	0,2	-0,9	-0,4	1,1	0,8	1,8
Pouvoir d'achat par personne	0,7	-0,3	-1,4	-0,9	0,6	0,4	1,4
Pouvoir d'achat par ménage	0,3	-0,7	-1,7	-1,2	0,3	0,2	1,2
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,6	-0,4	-1,5	-1,0	0,5	0,4	1,4
Population moyenne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Nombre de ménages	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7	0,6
Nombre d'unités de consommation	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,4

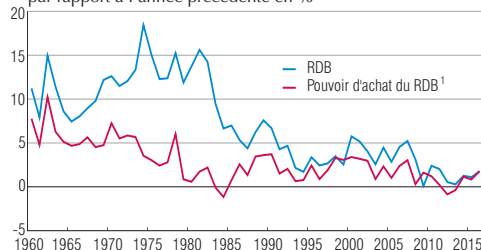
1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Évolution du RDB et du pouvoir d'achat des ménages de 1960 à 2016

par rapport à l'année précédente en %

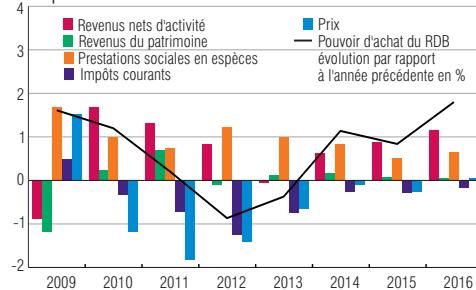


1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages de 2009 à 2016

en points



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Revenu disponible des ménages par habitant dans l'UE en 2015

	Revenu médian <sup>1</sup>			Revenu médian <sup>1</sup>			Revenu médian <sup>1</sup>	
	en euros	en SPA <sup>2</sup>		en euros	en SPA <sup>2</sup>		en euros	en SPA <sup>2</sup>
Allemagne	20 668	20 365	<b>France</b>	<b>21 415</b>	<b>19 885</b>	Pologne	5 556	9 950
Autriche	23 260	21 981	Grèce	7 520	8 802	Portugal	8 435	10 317
Belgique	21 654	19 921	Hongrie	4 556	7 919	Rép. tchèque	7 423	11 652
Bulgarie	3 332	6 882	Irlande	21 688	17 704	Roumanie	2 315	4 357
Chypre	13 793	15 313	Italie	15 846	15 395	Royaume-Uni	20 945	17 712
Croatie	5 453	8 253	Lettonie	5 828	8 092	Slovaquie	6 930	10 220
Danemark	28 364	20 384	Lituanie	5 180	8 251	Slovénie	12 332	15 102
Espagne	13 352	14 463	Luxembourg	35 270	29 285	Suède	26 640	21 216
Estonie	7 889	10 432	Malte	13 493	16 681	<b>UE</b>	<b>16 153</b>	...
Finlande	23 763	19 430	Pays-Bas	21 292	19 387			

1. Revenu par unité de consommation.

2. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

Note : revenu annuel.

Source : Eurostat (extraction du 5 juillet 2017).

## 5.5 Niveaux de vie - Pauvreté

En 2015, le **niveau de vie** annuel moyen des individus s'établit à 23 440 euros en France métropolitaine. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 20 300 euros (soit 1 692 euros par mois). Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 42 630 euros par an (soit 3 553 euros par mois). Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus modestes détiennent 8,8 % de la masse des niveaux de vie, contre 38,3 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 2014 et 2015, le niveau de vie médian est en hausse de 0,4 % en euros constants. Dans le bas de la distribution, les niveaux de vie stagnent, à l'exception du premier **décile** (D1) dont l'augmentation (+ 0,3 %) compense le léger repli de l'année précédente. Au-dessus de la **médiane**, les niveaux de vie sont en hausse. L'augmentation est de plus en plus marquée à mesure que le niveau de vie s'élève. Les inégalités restent stables en 2015 : le **rapport interdécile** (D9/D1) se maintient à 3,5.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie annuel médian des chômeurs (14 060 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes en emploi (22 500 euros). Il est également inférieur de 28 % à celui des inactifs. En 2015, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 21 080 euros. Les autres inactifs

(femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs : 15 260 euros, soit 28 % de moins que les retraités.

Le **seuil de pauvreté** monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 euros par mois pour une personne seule en 2015. Avec 8,9 millions de personnes vivant avec un niveau de vie inférieur à ce seuil, le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % de la médiane est de 14,2 % en 2015, en légère hausse par rapport à 2014. Cependant, l'**intensité de la pauvreté** diminue.

Pour les actifs, occupés ou au chômage, le taux de pauvreté varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle : les ouvriers ont le niveau de vie médian le plus faible ; il représente 56 % du niveau de vie médian des cadres et professions intellectuelles supérieures. De même, 15,3 % des ouvriers sont pauvres selon l'approche monétaire contre 5,3 % des professions intermédiaires et 3,1 % des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Au sein de l'UE, en 2015, la République tchèque affiche le taux de pauvreté le plus faible (9,7 %). Suivent ensuite la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas et la Slovaquie avec des taux compris entre 11,6 % et 12,7 %. À l'opposé, la Roumanie, la Bulgarie, l'Espagne, les pays baltes et la Grèce ont les taux de pauvreté les plus élevés, supérieurs à 21 %. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Déciles et rapports interdéciles, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), indice de Gini, intensité de la pauvreté, médiane, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible brut des ménages (RDB), taux de pauvreté, unité de consommation** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- « Pauvreté et emploi », *Focus* n° 016, Conseil d'analyse économique, avril 2017.
- « La proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE retrouve son niveau d'avant crise », *communiqué de presse* n° 199, Eurostat, octobre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2015

en %

Âge au 31 décembre	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 18 ans	11,1	11,0	20,4	19,4
18 à 29 ans	13,0	12,0	21,1	19,1
30 à 49 ans	8,2	7,2	14,5	12,2
50 à 59 ans	8,0	7,8	12,9	12,3
60 à 74 ans	3,1	3,8	7,1	7,3
75 ans ou plus	3,4	2,2	8,9	6,9
<b>Ensemble</b>	<b>8,1</b>	<b>7,9</b>	<b>14,6</b>	<b>13,7</b>
<b>Pers. pauvres (en milliers)</b>	<b>2 615</b>	<b>2 405</b>	<b>4 715</b>	<b>4 160</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, ERFS.

## Niveau de vie annuel moyen des individus selon la composition du ménage en 2015

	Nombre total d'individus en milliers	Niveau de vie en euros
<b>Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans</b>	<b>49 683</b>	<b>23 020</b>
Personnes seules	5 816	20 900
dont : femmes actives	1 999	21 350
hommes actifs	2 546	22 500
Familles monoparentales	6 016	16 270
dont : mères inactives	1 140	11 770
mères actives	3 678	16 740
Couples	35 879	24 680
dont : femme inactive - homme actif, sans enfant	1 121	28 960
femme inactive - homme actif, avec trois enfants ou plus	2 236	15 440
couples d'actifs sans enfant	4 627	30 850
couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 706	22 910
Ménages complexes	1 971	19 700
<b>Ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus</b>	<b>12 890</b>	<b>25 070</b>
<b>Total des individus</b>	<b>62 573</b>	<b>23 440</b>

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, ERFS.

## Pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2015

en %

	Structure de la population	
	des enfants pauvres	des enfants non pauvres
<b>Un couple</b>	<b>59,6</b>	<b>83,6</b>
Deux actifs occupés	10,5	61,3
Un actif occupé, un chômeur	7,3	6,1
Un actif occupé, un inactif	21,9	14,4
Deux chômeurs	2,3	0,3
Un chômeur, un inactif	9,9	0,8
Deux inactifs	7,7	0,8
<b>Une personne seule</b>	<b>35,8</b>	<b>13,7</b>
Un actif occupé	11,7	12,3
Un chômeur	8,7	0,6
Un inactif	15,4	0,8
<b>Autres<sup>1</sup></b>	<b>4,6</b>	<b>2,7</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Enfants ne vivant pas dans un ménage de type parent(s) et enfant(s).

Note : pauvreté au seuil de 60 % des personnes de moins de 18 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, ERFS.

## Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2013	2014	2015
<b>Niveaux de vie annuel en euros<sup>1</sup></b>			
1 <sup>er</sup> décile (D1)	10 860	10 830	10 860
Médiane (D5)	20 160	20 210	20 300
9 <sup>e</sup> décile (D9)	37 240	36 990	37 510
<b>Rapports interdéciles</b>			
D9/D1	3,4	3,4	3,5
D9/D5	1,8	1,8	1,8
D5/D1	1,9	1,9	1,9
<b>Masses de niveau de vie détenues</b>			
S20 (en %)	8,8	8,8	8,8
S50 (en %)	30,8	30,8	30,6
S80 (en %)	62,0	62,0	61,7
Indice de Gini	0,288	0,289	0,292

1. En euros constants de 2015.

Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2015 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, ERFS.

## Taux de pauvreté selon le seuil

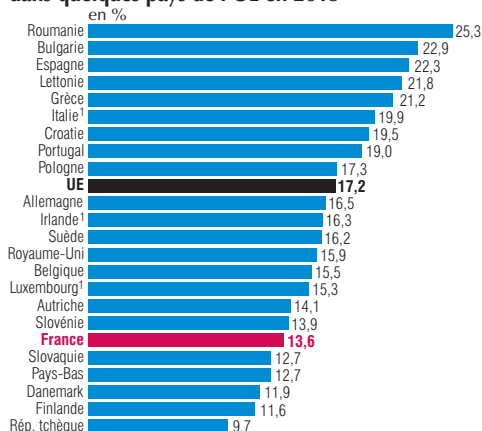
	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1970	5 785	12,0	8 649	17,9
1990	3 751	6,6	7 848	13,8
2000	4 165	7,2	7 838	13,6
2010	4 755	7,8	8 617	14,1
2010 <sup>1</sup>	4 677	7,7	8 520	14,0
2011	4 856	7,9	8 729	14,3
2012	4 977	8,1	8 540	13,9
2012 <sup>2</sup> (r)	5 231	8,5	8 760	14,2
2013 (r)	4 917	7,9	8 563	13,8
2014 (r)	4 964	8,0	8 732	14,0
2015	5 020	8,0	8 875	14,2

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012 (voir définition en annexes). À partir de 2012, les estimations de revenus financiers utilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, ERF et ERFS.

## Taux de pauvreté après transferts sociaux dans quelques pays de l'UE en 2015



1. Données 2014.

Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.  
Source : Eurostat (extraction du 27 octobre 2017), EU-Silc.

## 5.6 Retraites

En fin d'année 2015, 16,0 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. La croissance du nombre de retraités de droit direct est plus faible que les quatre dernières années, avec une progression de 1,0 % par rapport à la fin de 2014, soit 152 000 personnes supplémentaires contre 186 000 personnes par an en moyenne entre 2010 et 2014, et 360 000 entre 2006 et 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010, qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 13,1 millions de bénéficiaires d'un droit direct au 31 décembre 2015.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 376 euros bruts mensuels par retraité en décembre 2015, soit 0,9 % de plus qu'à la fin de 2014 en euros courants et + 0,7 % en euros constants. Il croît entre 2006 et 2015 au rythme annuel moyen d'environ un point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant en général de carrières salariales plus favorables, est qualifié

« d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement marqué pour les femmes. Fin 2015, le montant moyen de pension de droit direct s'élève à 1 050 euros mensuels pour les femmes contre 1 728 euros pour les hommes.

L'amélioration du niveau des pensions de retraite a entraîné une diminution régulière du nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** de 1968 à 2003. Depuis 2004, ce nombre décroît plus lentement. À la fin 2015, 554 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse visant à leur garantir un niveau minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Il n'y a pas eu de revalorisation du minimum vieillesse en 2015 : son montant est toujours de 800 euros mensuels pour une personne seule. Cependant, la prise en compte des revalorisations de 2014 a entraîné une légère hausse du pouvoir d'achat de 0,9 % en moyenne sur l'année.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2015, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 926 000 bénéficiaires d'une rente et 3,0 millions d'adhérents dont 2,2 millions pour les seuls **plans d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 206,7 milliards d'euros d'**encours** fin 2015. ■

### Définitions

**Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'invalidité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

**Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), fonds de pension des élus locaux (FONPEL), minimum vieillesse, pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), plan d'épargne retraite populaire (PERP), PREFON** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

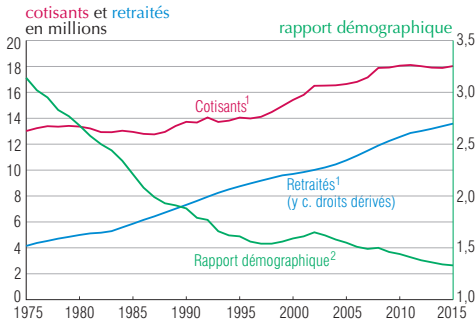
### Pour en savoir plus

- « Évolutions et perspectives des retraites en France », *Rapport annuel*, Conseil d'orientation des retraites, juin 2017.
- « Les retraités et les retraites », édition 2017, *Panoramas de la Drees social*, Drees, mai 2017.
- « L'exercice européen de projection des dépenses de retraites : à l'horizon 2060, leur poids dans le PIB reculerait fortement en France », *Insee Analyses* n° 21, août 2015.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2015



1. Effectifs au 31/12 jusqu'en 1981, au 1<sup>er</sup> juillet à partir de 1982.  
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.  
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au non dénombrement des liquidations par anticipation. Série rétroplacée pour les cotisants à compter de 2009 ; le lieu de travail détermine l'effectif.  
 Champ : France métropolitaine.  
 Source : Cnav.

## Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

Au 31 décembre	2005	2010	2015
Retraités ayant droit	13 260	15 080	15 980
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	554

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayant droit ; France (hors Mayotte) pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.  
 Source : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE, enquêtes sur les allocations du minimum vieillesse.

## Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2015

	Montant	en %
<b>Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé</b>	<b>45 721</b>	<b>22</b>
PERP <sup>1</sup>	14 339	7
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL)	24 431	12
RMC (retraite mutualiste du combattant)	6 698	3
Autres contrats souscrits individuellement <sup>2</sup>	253	0
<b>Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel</b>	<b>160 963</b>	<b>78</b>
Professions indépendantes (à titre individuel)	40 626	20
Contrats Madelin <sup>1</sup>	35 593	17
Contrats « Exploitants agricoles » <sup>1</sup>	5 032	2
Salariés (à titre collectif)	120 337	58
PERCO	12 200	6
Contrats de type art. 39 du CGI <sup>1</sup>	39 419	19
Contrats de type art. 82 du CGI <sup>1</sup>	4 161	2
Contrats de type art. 83 du CGI <sup>1</sup>	60 262	29
PERE <sup>1</sup>	560	0
Autres contrats souscrits collectivement <sup>2</sup>	3 736	2
<b>Ensemble des dispositifs</b>	<b>206 684</b>	<b>100</b>

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurances sur les sources FFA (Fédération française de l'assurance).  
 2. Champ non constant au sein de la catégorie « Autres ».  
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.  
 Sources : Drees, enquête Retraite supplémentaire de 2015 ; FFA.

## Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2015	2016	16/15 en %
Cotisations sociales	76 315	78 722	3,2
Cotisations prises en charge par l'État	1 048	1 165	11,3
Impôts et taxes affectés	14 534	15 166	4,4
Transferts entre organismes	5 656	5 801	2,6
Fonds de solidarité vieillesse	22 436	22 368	-0,3
Produits divers	1 491	1 751	17,4
<b>Total des recettes</b>	<b>121 479</b>	<b>124 974</b>	<b>2,9</b>
Prestations légales	110 640	112 987	2,1
Prestations extra-légales	276	293	6,2
Prestations IEG <sup>1</sup>	1 626	1 646	1,2
Transferts	6 569	6 521	-0,7
Diverses charges techniques	636	599	-5,8
Dotations aux provisions	727	712	-2,0
Charges diverses	1 319	1 334	1,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>121 793</b>	<b>124 091</b>	<b>1,9</b>
<b>Solde</b>	<b>- 314</b>	<b>883</b>	<b>///</b>

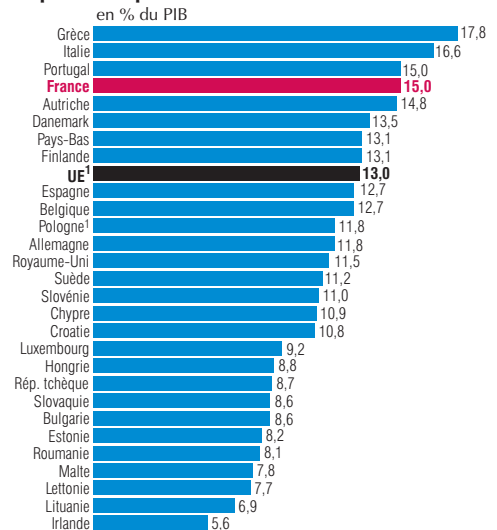
1. Industries électriques et gazières.  
 Source : Cnav.

## Pensions mensuelles de droit direct brutes

Au 31 décembre	2005	2010	2015
Montant par retraité (en euros)	1 100	1 257	1 376
Évolution annuelle du montant (en %)	3,2	1,9	0,9
Évolution du montant corrigé de l'inflation annuelle (en %) <sup>1</sup>	1,7	0,1	0,7

1. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, y c. tabac, pour la France, en glissement annuel au 31 décembre de l'année.  
 Note : y c. majoration pour enfants.  
 Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année n, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année ; tous régimes confondus.  
 Source : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

## Dépenses de pensions dans l'UE en 2015



1. Données 2014.  
 Source : Eurostat (extraction du 30 novembre 2017).



## 5.7 Protection et aide sociale

Selon les dernières données provisoires, en 2016, les dépenses de **protection sociale** progressent de 1,7 %, soit un rythme proche du PIB en valeur, tandis que les ressources sont légèrement plus dynamiques (+ 1,9 %). De ce fait, le déficit de la protection sociale continue de se résorber : 3,9 milliards d'euros (Md€) en 2016, après 5,1 Md€ en 2015 et 7,7 Md€ en 2014.

Le montant servi au titre des **prestations sociales**, qui représentent à elles seules 94 % du total des dépenses, s'élève à 714,0 Md€ en 2016. Il augmente ainsi de 1,8 %, après + 1,6 % en 2015. Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des prestations sociales, et les dépenses des prestations afférentes à la maladie, qui expliquent à elles seules un tiers de la croissance de l'ensemble des prestations, progressent pratiquement au même rythme qu'en 2015 (respectivement + 1,7 % et + 2,0 % en 2016). Les prestations du risque emploi accélèrent nettement (+ 2,8 %), après deux années de croissance plus modérée, le ralentissement des prestations chômage (+ 1,1 %, après + 1,5 % en 2015) étant contrebalancé par la forte progression des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelle (+ 21,3 %). Les dépenses liées à l'invalidité augmentent également : + 2,7 % en 2016, après + 1,7 % en 2015, sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Les prestations des risques

logement et pauvreté-exclusion sociale accélèrent elles aussi : respectivement + 1,3 % et + 2,9 %, après + 0,8 % et + 2,2 % en 2015. Les dépenses relatives au risque famille progressent légèrement (+ 0,9 %). En revanche, les prestations du risque accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de baisser en 2016 (- 2,0 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 755,6 Md€ en 2016, et progressent de 1,9 %, après + 1,7 % en 2015.

Au 31 décembre 2016, en France (hors Mayotte), 4,2 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou à l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Les nombres de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** et d'aides aux personnes handicapées augmentent en 2016, alors que le nombre d'aides à l'insertion, et en premier lieu le RSA, diminue.

Au 31 décembre 2015, 4,1 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**, en dehors de l'**allocation pour demandeur d'asile (ADA)**. Fin 2016, 76 100 personnes sont allocataires de l'ADA (104 600 personnes en tenant compte des conjoints et enfants des allocataires). ■

### Définitions

**Aide sociale** : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : le déficit continuerait de se résorber en 2016 », *Études et Résultats* n° 1040, Drees, novembre 2017.
- « En 2016, les départements ont attribué 4,2 millions de prestations d'aide sociale », *Études et Résultats* n° 1037, Drees, octobre 2017.
- « En 2015, le nombre d'allocataires de minima sociaux toujours en hausse mais de façon plus modérée », *Études et Résultats* n° 1009, Drees, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2015 (r)	2016	16/15 en %
Allocations familiales (AF)	5 032	5 041	0,2
Complément familial (CF)	881	889	0,9
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 128	3 103	-0,8
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	242	255	5,1
Allocation de soutien familial (ASF)	760	752	-0,9
Prime à la naissance ou à l'adoption <sup>1</sup>	49	47	-3,7
Allocation de base (AB)	1 805	1 761	-2,5
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) <sup>2</sup>	455	411	-9,8
CMG <sup>3</sup> assistante maternelle et AFEAMA <sup>4</sup>	750	740	-1,3
CMG <sup>3</sup> garde d'enfants à domicile et AGED <sup>5</sup>	60	62	3,3
CMG <sup>3</sup> structure <sup>6</sup>	58	66	13,2
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 205	2 163	-1,9

1. Effectifs en décembre. 2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. 3. Complément de libre choix du mode de garde. 4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. Allocation de garde d'enfant à domicile. 6. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile. Champ : tous régimes.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

## Comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros	
	2016 (p)	16/15 (p) en %
<b>Emplois (hors transferts)<sup>1</sup></b>	<b>759,5</b>	<b>1,7</b>
Prestations sociales	714,0	1,8
Autres (charges financières...) <sup>2</sup>	45,5	0,2
<b>Ressources (hors transferts)<sup>1</sup></b>	<b>755,6</b>	<b>1,9</b>
Cotisations sociales	461,8	1,4
Cotisations sociales effectives	405,3	1,4
Cotisations sociales imputées	56,5	1,2
Impôts et taxes affectés	184,9	1,0
Contributions publiques	89,3	7,6
Autres (produits financiers...) <sup>2</sup>	19,6	-0,6
<b>Solde</b>	<b>-3,9</b>	<b>///</b>

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale.

2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

## Prestations d'aide sociale départementale

Au 31 décembre	en milliers		
	2015 (r)	2016 (p)	16/15 en %
Aide aux personnes âgées	1 406,6	1 415,3	0,6
Aide aux personnes handicapées	503,4	518,8	3,1
Aide sociale à l'enfance	325,2	331,9	2,1
Aide sociale au titre de l'insertion	2 039,1	1 952,1	-4,3

Champ : France hors Mayotte.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Dares ; Drees, enquêtes Aide sociale.

## Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2012	2013	2014 (r)	2015 <sup>1</sup>
Prestations de protection sociale / PIB	31,5	31,9	32,1	32,0
Prestations de protection sociale / RDBa <sup>2</sup>	39,1	39,9	40,2	40,3
Ressources de la protection sociale / PIB	33,1	33,6	33,9	33,8
Part des PO <sup>3</sup> finançant la protection sociale	66,4	66,1	66,9	66,9

1. Données semi-définitives.

2. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

3. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Barèmes des minima sociaux

Au 1 <sup>er</sup> avril 2017	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximums <sup>1</sup>	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	536,78	536,78
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	496,40	1 142,41
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	513,76	913,92
Alloc. équivalent retraite de remplacement (AER-R) <sup>2</sup>	1 071,88	1 691,52
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>3</sup>	349,49	RSA
Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) <sup>4</sup>	206,83	206,83
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	810,89	810,89
Minimum vieillesse	803,20	803,20
Minimum invalidité <sup>5</sup>	688,15	704,81
Allocation veuve (AV)	602,73	753,42

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER, l'ATA et l'ADA. 2. Allocation supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le montant et le plafond peuvent être majorés de 5,40 euros par jour et par adulte (soit 164,25 euros par mois) si aucune place dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile n'est proposée à l'allocataire. 5. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI).

Note : barèmes pour une personne seule (personne seule sans enfant pour le RSA et l'ADA).

Source : Législation.

## Allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre	en milliers		
	2014	2015	15/14 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 040,5	1 062,3	2,1
Alloc. supp. vieillesse (ASV) et ASPA <sup>1</sup>	554,1	554,4	0,0
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	471,7	472,7	0,2
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	79,5	77,9	-2,0
ATS-R <sup>2</sup> et AER-R <sup>3</sup>	11,1	6,4	-42,0
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>4</sup>	53,8	12,6	n.s.
Allocation veuve (AV)	7,5	7,7	3,8
Revenu de solidarité (RSO)	9,8	9,2	-6,4
Revenu de solid. active (RSA) « socle »	1 898,6	1 945,9	2,5
<b>Ensemble des minima sociaux<sup>5</sup></b>	<b>4 126,7</b>	<b>4 149,1</b>	<b>n.s.</b>

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations de minimum vieillesse, notamment à l'ASV. 2. Allocation transitoire de solidarité de remplacement. 3. Allocation équivalent retraite de remplacement. 4. Rupture de série : à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, uniquement pour les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains, l'ATA est remplacée par l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Les données fin 2015 de l'ADA ne sont pas disponibles. 5. Hors allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Sources : CDC ; CCMSA ; Cnaf ; CNAMTS ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi.

## Prestations de protection sociale en 2016

	en milliards d'euros	
	2016 (p)	16/15 (p) en %
Santé	249,9	2,0
Maladie	204,3	2,0
Invalidité	38,8	2,7
Accidents du travail et maladies professionnelles	6,8	-2,0
Vieillesse-survie	325,0	1,7
Vieillesse	286,6	1,8
Survie	38,4	0,4
Famille	54,6	0,9
Emploi	44,8	2,8
Chômage	40,5	1,1
Insertion et réinsertion prof.	4,3	21,3
Logement	18,4	1,3
Prevreté-exclusion sociale	21,3	2,9
<b>Total des prestations sociales</b>	<b>714,0</b>	<b>1,8</b>

Source : Drees, comptes de la protection sociale.



---

# Conditions de vie Société

---

Consommation

Logement

Justice

Santé - Handicap - Dépendance

Enseignement - Éducation

## 6.1 Consommation des ménages

En 2016, en volume, la **dépense de consommation finale des ménages** augmente plus fortement qu'en 2015 (+ 2,3 %, après + 1,4 %). Elle contribue pour 1,5 point à la croissance du produit intérieur brut. Son évolution retrouve son rythme d'avant-crise. Cette croissance est en partie portée par les biens durables. La **consommation effective des ménages**, qui inclut en outre les dépenses directement financées par la collectivité, progresse un peu moins vite que la dépense de consommation des ménages en 2016 (+ 2,1 % en volume). La légère accélération de la **dépense de consommation individualisable** des administrations publiques ne compense pas la décélération de celle des **institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**, et toutes deux augmentent plus faiblement que la dépense de consommation des ménages.

En valeur, le **revenu disponible brut des ménages** s'accroît à un rythme plus soutenu qu'en 2015. Cette évolution intervient dans un contexte de reflux des prix. En conséquence, après un rebond en 2014 et une décélération en 2015, le **pouvoir d'achat** accélère nettement en 2016. C'est d'ailleurs sa plus forte hausse depuis la crise de 2008. Comme le pouvoir d'achat de l'ensemble des revenus perçus par les ménages, le revenu moyen par unité de consommation s'accroît nettement. Le pouvoir d'achat du **revenu arbitral** individuel accélère sensiblement car les **dépenses « pré-engagées »**, qui viennent en déduction du revenu disponible, augmentent moins vite que les autres dépenses. Cette moindre hausse

est due à la baisse des prix des dépenses énergétiques dans les logements et au repli de la consommation en services financiers lié notamment aux très nombreuses renégociations des taux d'emprunts immobiliers.

Les achats d'automobiles, neuves ou d'occasion, contribuent le plus à la hausse de la dépense en 2016, confirmant le redressement amorcé en 2015. Comme en 2015, les ménages s'orientent davantage vers les voitures à essence : leur nombre d'immatriculations progresse vivement alors que celui des voitures diesel, minoritaires depuis 2015, recule à nouveau fortement. Les ménages privilégient toujours les petites cylindrées bien que la part de ces dernières diminue. Les **dépenses liées au logement** continuent à augmenter avec un budget chauffage qui reste dynamique.

En 2016, la dépense de consommation en biens et services de communication continue à croître en volume. En revanche, son prix continue de se replier. Les services de communication représentent plus des trois quarts de la consommation en communication. Leur volume progresse modérément, porté par la migration des clients vers les abonnements à très haut débit. En 2016, les dépenses liées à la culture et aux loisirs accélèrent en volume. Le dynamisme de la consommation en appareils électroniques et informatiques, ainsi qu'en services culturels et récréatifs, y contribue, de même que les activités sportives, récréatives et culturelles marchandes. ■

### Définitions

**Dépense de consommation finale des ménages** : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement.

**Consommation effective des ménages, dépense de consommation en logement, dépense de consommation individualisable, dépenses pré-engagées, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, revenu arbitral, revenu disponible brut des ménages** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « En 2016, la hausse du pouvoir d'achat des ménages stimule leur consommation », *Insee Première* n° 1658, juillet 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes de la nation en 2016 – Le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Consommation des ménages par fonction

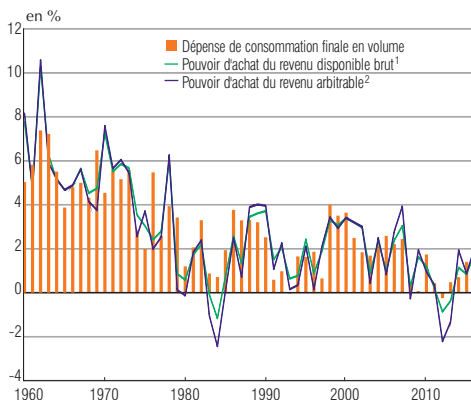
	Consommation en milliards d'euros	Variation annuelle en volume en %			Poids dans la valeur de la consommation effective en %	
	2016	2014 (r)	2015 (r)	2016	2006	2016
<b>Alimentation et boissons non alcoolisées</b>	<b>158,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>
Produits alimentaires	145,2	1,1	0,8	1,2	9,0	9,2
dont : pain et céréales	25,7	1,2	2,2	2,1	1,5	1,6
viandes	36,9	-0,7	-0,9	-0,8	2,5	2,3
poissons et fruits de mer	8,9	-1,1	-1,4	-0,3	0,6	0,6
lait, fromages et oeufs	20,5	-0,1	0,7	1,5	1,3	1,3
fruits et légumes	32,0	4,2	1,3	3,2	1,8	2,0
Boissons non alcoolisées	13,5	0,9	3,3	1,3	0,8	0,9
<b>Boissons alcoolisées et tabac</b>	<b>41,7</b>	<b>-2,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>
Boissons alcoolisées	21,0	-1,0	1,5	0,2	1,3	1,3
Tabac	20,8	-4,4	1,3	1,1	1,3	1,3
<b>Articles d'habillement et chaussures</b>	<b>45,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,7</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>
<b>Logement, chauffage, éclairage</b>	<b>311,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>18,8</b>	<b>19,7</b>
dont : location de logement	226,1	1,2	1,2	1,1	13,7	14,3
chauffage, éclairage	49,3	-11,7	2,2	2,5	2,9	3,1
<b>Équipement du logement</b>	<b>57,7</b>	<b>0,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>
<b>Santé</b>	<b>49,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Transport</b>	<b>155,4</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,5</b>	<b>4,1</b>	<b>10,7</b>	<b>9,9</b>
dont : achats de véhicules	40,6	-1,7	5,2	7,3	3,0	2,6
carburants, lubrifiants	33,5	0,2	1,6	2,0	2,6	2,1
services de transports	28,1	0,8	1,0	3,8	1,6	1,8
<b>Communications</b>	<b>30,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>
<b>Loisirs et culture</b>	<b>100,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>2,8</b>	<b>7,4</b>	<b>6,4</b>
<b>Éducation</b>	<b>11,3</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>
<b>Hôtels, cafés et restaurants</b>	<b>82,5</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>	<b>3,0</b>	<b>5,1</b>	<b>5,2</b>
<b>Autres biens et services</b>	<b>143,2</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>9,4</b>	<b>9,1</b>
dont : soins personnels	29,7	1,7	0,6	-0,2	1,9	1,9
assurances	49,7	0,9	1,3	2,5	3,0	3,2
<b>Correction territoriale</b>	<b>-1,3</b>	<b>-38,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>-78,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,1</b>
<b>Dépense de consommation des ISBLSM<sup>1</sup></b>	<b>46,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>
<b>Dépense de consommation des APU<sup>2</sup></b>	<b>343,6</b>	<b>2,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>20,8</b>	<b>21,8</b>
dont : santé	157,7	3,7	2,8	2,8	9,4	10,0
éducation	96,2	0,9	0,5	0,6	6,2	6,1
<b>Consommation effective des ménages</b>	<b>1 576,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>2,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages de 1960 à 2016



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice des prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. Évolution déflatée à l'aide de l'indice des prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation dans quelques pays de l'UE en 2015

	en %				
	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,5	13,4	<b>13,3</b>	14,3	8,4
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	3,2	3,9	<b>3,5</b>	4,1	3,9
Articles d'habillement et articles chaussants	4,8	4,3	<b>3,9</b>	6,3	5,7
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	24,0	23,0	<b>26,3</b>	23,8	25,7
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,6	4,2	<b>4,9</b>	6,2	4,8
Santé	5,4	4,2	<b>4,2</b>	3,4	1,7
Transports	14,4	10,8	<b>12,9</b>	12,0	14,0
Communications	2,8	2,4	<b>2,6</b>	2,3	2,0
Loisirs et culture	8,9	6,9	<b>8,3</b>	6,7	9,8
Enseignement	0,8	1,8	<b>0,9</b>	1,0	1,6
Restaurants et hôtels	5,4	15,9	<b>6,7</b>	9,9	9,7
Autres biens et services	13,2	9,3	<b>12,3</b>	9,9	12,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Eurostat (extraction du 25 août 2017).

## 6.2 Équipement des ménages

En 2016, en volume, la consommation des ménages en biens durables poursuit sa progression (+ 5,9 %), après s'être redressée les deux années précédentes (respectivement + 4,5 % et + 1,4 %). La hausse de la consommation en 2016 est tirée par celle des automobiles.

La grande majorité des ménages français dans l'hexagone disposent désormais d'un lave-linge, d'un téléviseur couleur, d'un congélateur, d'un four à micro-ondes et d'une voiture. En revanche, un peu plus de six ménages sur dix seulement possèdent un lave-vaisselle, produit qui connaît une diffusion plus lente, mais régulière.

Depuis 2013, selon le baromètre du numérique de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), le taux d'équipement en téléphonie fixe est orienté à la baisse : comme en 2015, il perd 1 point en 2016 pour s'établir à 88 %. Le taux d'équipement en téléphone fixe est fortement corrélé à certaines caractéristiques sociodémographiques de la personne interrogée, notamment l'âge, la taille du foyer et le niveau de vie. Huit personnes sur dix disposent à la fois d'un téléphone fixe, d'un téléphone mobile et d'une connexion à l'internet à domicile. Le taux d'équipement en internet à domicile augmente avec le fait de posséder un ordinateur : 97 % des personnes ayant un ordinateur ont un accès à l'internet chez eux, et cette proportion est quasiment stable depuis 2011. Le taux d'équipement en ordinateur à domicile est fortement lié à l'âge :

les plus jeunes (12-17 ans) ont quasiment tous un ordinateur à leur domicile alors que seule la moitié des personnes âgées de 70 ans et plus est équipée.

En 2015, selon les sources du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), les ménages multimotorisés représentent 35 % de l'ensemble des ménages, part quasi stable depuis 2010. Presque tous les ménages habitant les zones rurales ou les zones périurbaines possèdent un véhicule. En région parisienne, 60 % des ménages sont motorisés alors que dans les autres agglomérations françaises, les **taux de motorisation** sont proches de 80 %. En 2015, 79 % des ménages âgés de plus de 65 ans sont motorisés, alors qu'ils n'étaient que 69 % en 2000. Parmi les jeunes de moins de 25 ans, 74 % sont motorisés, contre 49 % en 2000. Parmi les ménages modestes (moins de 15 000 euros par an), 60 % sont équipés d'une voiture. Les ouvriers sont très motorisés (91 %), tandis que les employés sont relativement moins équipés (80 %).

En 2015, dans l'Union européenne (UE), près de 8 % des personnes n'ont pas les moyens financiers de posséder une voiture, contre 2,5 % en France. Elles sont près de 36 % en Roumanie, 24 % en Bulgarie et près de 22 % en Lettonie. Par ailleurs, un peu plus de 18 % des Roumains et 17 % des Bulgares n'ont pas les ressources financières pour posséder un ordinateur contre seulement près de 5 % de la population de l'UE. ■

### Définitions

**Internet** : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

**Ménage** : au sens statistique du terme, désigne de manière générale l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Taux de motorisation** : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

### Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques 2017*, CCFA, décembre 2017.
- « Baromètre du numérique », Arcep et Conseil Général de l'Économie (CGE), novembre 2017.
- « Équipement des ménages 1996-2016 (enquêtes EPCV et SRCV) », *Insee Résultats*, octobre 2017.
- « En 2016, l'accélération du pouvoir d'achat des ménages stimule leur consommation », *Insee Première* n° 1658, juillet 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2016 en %

	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Congélateur	73,0	91,4	94,0	93,8	92,7
Four à micro-ondes	91,7	92,2	90,8	85,3	89,0
Lave-linge	84,3	96,1	96,9	97,0	96,4
Lave-vaisselle	22,1	58,7	67,8	58,3	60,8
Téléviseur couleur	87,0	94,6	95,8	98,4	96,3
Magnétoscope ou lecteur DVD	47,5	69,9	75,8	66,1	69,9
Téléphone fixe	47,2	76,5	90,1	93,0	87,1
Téléphone portable	100,0	99,4	98,3	85,8	93,6
Micro-ordinateur (y c. portable)	93,3	94,1	91,7	63,4	81,1
Connexion à l'internet	94,0	94,9	92,7	63,5	81,7
Voiture	77,1	87,5	89,5	79,3	84,7
2 voitures ou plus	22,0	42,9	46,3	25,5	36,6

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Source : Insee, SRCV-Silc.

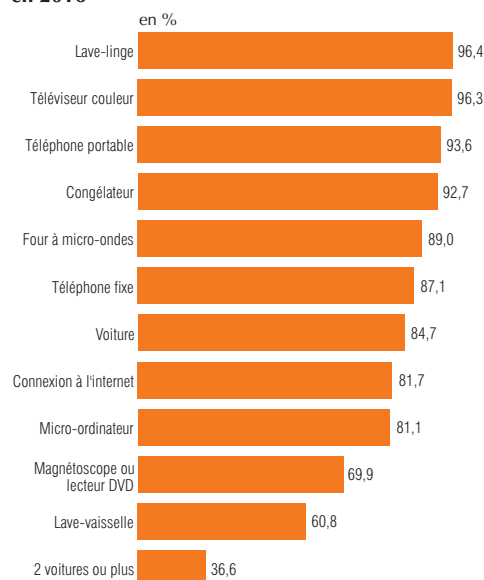
## Évolution de la consommation de biens durables en %

	Évolution annuelle en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2016
	2015	2016	
Automobiles	5,4	7,3	3,2
<i>dont automobiles neuves</i>	4,7	6,5	2,2
Téléviseurs	-4,9	27,5	0,2
Réfrigérateurs, congélateurs	2,2	3,3	0,1
Lave-linge	1,8	5,0	0,1
Meubles	2,5	2,6	1,2
Autres biens durables <sup>1</sup>	5,0	4,9	3,5
<b>Ensemble des biens durables</b>	<b>4,5</b>	<b>5,9</b>	<b>8,3</b>

1. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2016



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Source : Insee, SRCV-Silc.

## Équipement automobile des ménages en %

	1990	2000	2010	2015
Ménages motorisés	76,8	80,3	83,5	82,9
Monomotorisés	50,5	50,7	47,6	48,4
Bimotorisés	23,0	25,4	30,7	29,4
Trimotorisés ou plus	3,3	4,2	5,2	5,1
Ménages non motorisés	23,2	19,7	16,5	17,1
Âge moyen du véhicule (en années)	5,9	7,3	8,0	8,9
Durée moyenne de détention (en années)	3,7	4,4	5,0	5,5
Voitures particulières d'occasion	50,0	56,1	58,9	58,5

Source : TNS-Sofres, Parcauto.

## Manque d'équipement des personnes en biens durables dans l'UE en 2015

en % de la population

	Personnes n'ayant pas les moyens de posséder		
	une voiture	un ordinateur	un lave-linge
Allemagne	7,0	2,9	0,4
Autriche	5,8	2,2	0,3
Belgique	6,7	2,7	1,5
Bulgarie	24,1	17,0	10,0
Chypre	2,2	4,1	0,3
Croatie	8,6	5,2	1,0
Danemark	9,8	1,2	1,3
Espagne	5,8	7,1	0,2
Estonie	12,0	2,5	1,1
Finlande	8,5	1,5	0,6
<b>France</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,5</b>
Grèce	10,4	8,5	1,4
Hongrie	19,9	8,2	1,0
Irlande	7,1	4,8	0,3
Italie	2,2	2,6	0,2
Lettonie	21,6	8,6	3,9
Lituanie	12,9	7,7	2,2
Luxembourg	2,0	1,0	0,2
Malte	3,1	2,2	0,6
Pays-Bas	7,3	1,3	0,7
Pologne	9,1	4,1	0,7
Portugal	8,3	6,9	1,2
Rép. tchèque	8,6	3,1	0,4
Roumanie	35,5	18,4	10,7
Royaume-Uni	8,1	4,5	0,4
Slovaquie	13,0	5,5	0,8
Slovénie	3,6	3,4	0,3
Suède	2,9	0,9	0,0
<b>UE</b>	<b>7,9</b>	<b>4,6</b>	<b>1,1</b>

Lecture : en 2015, 7,9 % des personnes de l'UE ne possèdent pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat (extraction du 9 août 2017), EU-Silc.

## 6.3 Multimédias

En 2016, 79 % des personnes résidant en France ont utilisé l'**internet** au cours des trois derniers mois, contre seulement 63 % en 2008 (source Insee, enquête TIC). Les plus âgés rattrapent leur retard : 51 % des 60 ans et plus sont utilisateurs contre 14 % d'entre eux en 2008. Les pratiques se développent et se diversifient et, parmi elles, les achats et ventes en ligne sont de plus en plus prisés. Le développement accéléré de l'internet mobile accompagne ces évolutions : en 2016, plus d'une personne sur deux résidant en France a déjà navigué sur internet en dehors de chez elle ou de son lieu de travail, via un ordinateur portable, un téléphone portable, une tablette ou un autre appareil mobile ; elles n'étaient que 12 % sept ans auparavant.

En 2016, selon le baromètre du numérique de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), l'équipement en téléphonie mobile fait désormais figure d'équipement de référence et dépasse celui en téléphonie fixe (93 % contre 88 %). La téléphonie fixe marque le pas.

Le multi-équipement en téléphonie est la norme en France avec plus de huit personnes sur dix équipées d'un fixe et d'un mobile. L'équipement en ordinateur est relativement stable depuis 2012 et la proportion de connexion à l'internet à domicile continue de progresser lentement. Ce sont surtout les équipements nomades, tablettes tactiles et *Smartphones*, qui se démocratisent à un rythme soutenu. Quatre Français sur dix sont désormais équipés en tablette et 65 % ont un *Smartphone*. La situation la plus répandue est le triple

équipement en ordinateur-tablette-*Smartphone* (30 %, + 5 points par rapport à 2015), devant le double équipement ordinateur-*Smartphone* (29 %, + 2 points).

Fin 2016, le nombre d'abonnements à très haut débit atteint 5,4 millions (+ 1,2 million d'abonnements en un an). La croissance est majoritairement portée par la hausse du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout qui s'accroît de 740 000 en un an. Au total, les accès à très haut débit représentent 20 % du nombre d'abonnements à haut et très haut débit fixes. Ceux-ci s'élèvent à 27,7 millions à la fin 2016 (+ 3 %).

Les Français passent désormais en moyenne 18 heures par semaine sur l'internet, à comparer aux 20 heures passées devant un téléviseur. Et ils se restreignent de moins en moins dans l'utilisation de services générant de très forts volumes de données, telle que la consultation de vidéos en ligne, qui représente aujourd'hui une part majoritaire dans la composition du trafic sur l'internet en France.

Parmi les utilisateurs européens, certains usages de l'internet touchent tous les individus de manière indifférenciée : courrier électronique, information sur des produits ou des services et lecture de médias d'information. D'autres usages sont au contraire davantage segmentés en fonction de l'âge. Ainsi la majorité des moins de 25 ans consultent les réseaux sociaux, les services de vidéo, radio ou musique. En revanche, ils recourent moins que leurs aînés aux informations médicales, aux services bancaires et à ceux relatifs au voyage. ■

### Définitions

**Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique, ...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels, ...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités.

**ADSL, internet, taux de pénétration du téléphone mobile ou d'internet** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Baromètre du numérique », Arcep et Conseil Général de l'Économie (CGE), novembre 2017.
- « En 2016, la hausse du pouvoir d'achat des ménages stimule leur consommation », *Insee Première* n° 1658, juillet 2017.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2016 », Arcep, juin 2017.
- « Les technologies de l'information et de la communication dans les ménages entre 2008 et 2016 - Enquêtes sur les TIC auprès des ménages », *Insee Résultats*, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

Usage de différents matériels multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2016

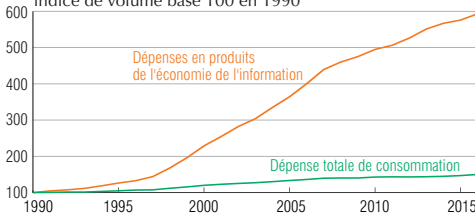
en %

	Utilisation d'un ordinateur <sup>1 2</sup>	Connexion à l'internet <sup>1</sup>	Connexion à l'internet tous les jours ou presque	Connexion à l'internet mobile <sup>1 3</sup>	Connexion à l'internet sur le lieu de travail <sup>1</sup>
Agriculteurs, artisans et commerçants	87,3	90,3	75,0	61,6	54,4
Cadres et professions libérales	97,4	99,4	92,9	88,1	94,4
Professions intermédiaires	96,0	96,5	83,6	74,0	78,9
Employés	88,3	89,5	73,4	64,4	53,7
Ouvriers	81,0	86,2	63,8	60,3	39,2
<b>Ensemble</b>	<b>90,2</b>	<b>92,4</b>	<b>77,6</b>	<b>69,9</b>	<b>64,3</b>

1. Au cours des trois derniers mois. 2. Données 2015. 3. Connexion à l'internet hors du domicile ou du lieu de travail, grâce à un smartphone, une tablette, un ordinateur portable ou tout autre appareil mobile. Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.  
Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication.

Consommation des produits de l'économie de l'information de 1990 à 2016

indice de volume base 100 en 1990



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Achat sur l'internet selon l'âge en 2016

en %

	Achat sur l'internet au cours des 3 derniers mois	Achat sur l'internet au cours des 12 derniers mois
15 à 29 ans	60,4	76,3
30 à 44 ans	64,7	79,4
45 à 59 ans	50,0	62,9
60 à 74 ans	30,6	41,0
75 ans ou plus	7,4	9,5
<b>Ensemble</b>	<b>47,1</b>	<b>59,4</b>

Lecture : en 2016, 76,3 % des individus de 15 à 29 ans vivant en France dans un ménage ordinaire ont réalisé un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois. Champ : ensemble des individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2015 (r)	2016 (p)	16/15 en %
<b>Abonnements (en millions)</b>			
Abonnements sur réseaux fixes	39,2	39,0	-0,5
dont voix sur large bande	26,5	27,5	3,8
Abonnements haut et très haut débit	26,9	27,7	3,0
dont très haut débit (≥ 30 Mbit/s)	4,2	5,4	28,8
Clients des réseaux mobiles	82,7	84,7	2,5
dont : cartes « MtoM »	10,6	11,7	11,1
parc actif 3G	49,2	53,4	8,6
parc actif 4G	22,1	31,9	44,3
<b>Volumes (en milliards de minutes)</b>			
Au départ des réseaux fixes	83,0	75,2	-9,4
Voix sur large bande	62,5	57,6	-7,9
Réseau téléphonique commuté	20,5	17,6	-13,9
Au départ des réseaux mobiles	153,2	161,5	5,4
SMS/MMS émis (en milliards d'unités)	206,6	207,5	0,4

Source : Arcep.

Accès et utilisation de l'internet dans l'UE en 2016

en %

	Ménages ayant accès à l'internet	Particuliers utilisant quotidiennement l'internet	
		Ensemble	dont 16-24 ans
Allemagne	92	78	96
Autriche	85	72	93
Belgique	85	74	93
Bulgarie	64	49	85
Chypre	74	69	96
Croatie	77	63	95
Danemark	94	89	98
Espagne	82	67	91
Estonie	86	77	98
Finlande	92	85	99
<b>France</b>	<b>86</b>	<b>70</b>	<b>90</b>
Grèce	69	57	92
Hongrie	79	71	93
Irlande	87	70	95
Italie	79	66	89
Lettonie	77	68	96
Lituanie	72	60	95
Luxembourg	97	93	98
Malte	82	70	96
Pays-Bas	97	86	95
Pologne	80	57	91
Portugal	74	60	95
Rép. tchèque	82	65	95
Roumanie	72	42	77
Royaume-Uni	93	88	96
Slovaquie	81	68	94
Slovénie	78	64	94
Suède	94	85	88
<b>UE</b>	<b>85</b>	<b>71</b>	<b>92</b>

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat (extraction du 5 juillet 2017).

Internet et téléphonie mobile dans quelques pays du monde en 2016

	Utilisateurs de l'internet		Abonnés à la téléphonie mobile	
	Taux de pénétration <sup>1</sup>	En millions	Taux de pénétration <sup>1</sup>	
Allemagne	89,6	94	114,5	
Australie	88,2	27	109,6	
Brésil	59,7	244	118,9	
Chine	53,2	1 365	96,9	
Espagne	80,6	52	109,7	
États-Unis	76,2	417	127,2	
<b>France</b>	<b>85,6</b>	<b>68</b>	<b>103,5</b>	
Inde	29,5	1 128	87,0	
Italie	61,3	86	140,4	
Japon	92,0	164	129,8	
Royaume-Uni	94,8	79	122,3	
Russie	76,4	231	163,3	

1. Pour 100 habitants.

Source : International Telecommunication Union.

## 6.4 Culture - Loisirs - Sports

Les dépenses liées à la culture et aux loisirs accélèrent en 2016 (+ 2,8 % en volume, après + 1,2 %). Le dynamisme de la consommation en appareils électroniques et informatiques, ainsi qu'en services culturels et récréatifs, y contribue. Les ventes physiques de disques et celles de DVD retrouvent le chemin de la croissance (+ 2,1 % en volume, après - 8,1 %). La consommation des ménages en livres reste stable en volume en 2016. En revanche, les ménages se détournent encore un peu plus de la presse (- 4,9 % en volume, après - 5,4 %). La fréquentation des salles se redresse en 2016 (+ 4,0 %), 50 films ayant dépassé le million d'entrées, et le marché numérique est dynamique, porté par l'explosion du *streaming* (+ 37,0 % en valeur). Les activités sportives, récréatives et culturelles marchandes atteignent des records (+ 12,5 % en volume, après + 1,0 %), en raison principalement des achats de billets pour l'Euro de football ; de plus, l'activité des parcs de loisirs a nettement progressé à l'été 2016.

En 2016, on compte près de 15 000 lieux de lecture publique en France. Simple point d'accès au livre ou grande bibliothèque de métropole régionale, ces lieux sont répartis sur l'ensemble des régions françaises. La part des bibliothèques dotées d'un site internet dédié a fortement progressé depuis 2010, elle est de 67 % contre 40 % quatre ans plus tôt.

Le cinéma est un loisir de proximité et collectif. L'année 2016 compte quasiment autant de spectateurs qu'en 2015 : 42,5 millions d'individus âgés de 3 ans et plus sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année, contre 42,4 millions en 2015. Les 15-19 ans sont les plus gros consommateurs de cinéma avec un nombre moyen d'entrées (7,0 entrées par an) supérieur à celui de toutes les autres tranches d'âge. Les 60 ans et plus enregistrent toutefois un nombre moyen d'entrées par an très élevé (6,4 entrées).

En 2016, 18,5 millions de **licences sportives** et autres types de participation (ATP) sont délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, soit une augmentation de 1,0 % par rapport à 2015. La hausse des licences et ATP concerne les trois familles de fédérations : unisport olympiques (+ 1,2 %), unisport non olympiques (+ 0,7 %), et multisports (+ 0,6 %).

La France se situe au-dessus de la moyenne européenne pour la plupart des pratiques culturelles. Elle fait partie du peloton de tête des pays européens aux côtés du Royaume-Uni, devant l'Allemagne mais à distance des pays scandinaves et des Pays-Bas. Elle se situe toutefois légèrement en retrait sur la fréquentation des théâtres et des concerts. Les niveaux de participation culturelle sont plus élevés dans les pays de l'Europe du Nord. ■

### Définitions

**Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Musée national** : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

### Pour en savoir plus

- « Les dépenses des Français en loisirs de plein air », *Insee Première* n° 1664, septembre 2017.
- « Le public du cinéma en 2016 », *Les études du CNC*, Centre national du cinéma et de l'image animée, septembre 2017.
- « En 2016, l'accélération du pouvoir d'achat des ménages stimule leur consommation », *Insee Première* n° 1658, juillet 2017.
- « Chiffres clés 2017, statistiques de la culture et de la communication », Deps, avril 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Fréquentation des principaux établissements culturels nationaux

	en milliers d'entrées			
	2000	2005	2010	2016 <sup>1</sup>
Bibliothèque nationale de France	975	1 022	944	813
Centre Georges-Pompidou	2 371	2 327	3 133	3 335
<i>dont collections permanentes du</i>				
Musée d'art moderne	1 558	1 128	1 526	1 345
Château de Chambord	743	651	730	728
Château de Fontainebleau	353	317	381	423
Musée de la musique	///	119	148	274
Musée Guimet	11	313	224	272
Musée de la céramique	33	31	...	30
Musée du Louvre	6 095	7 511	8 345	7 038
Musée d'Orsay	2 344	2 929	2 986	2 988
Musée du Quai Branly	///	///	1 326	911
Musée Rodin	608	603	722	597
Musée et domaine nat. de Versailles	2 863	4 480	6 088	6 701
Parc et grande halle de la Villette	434	632	389	384
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	3 186	2 674	2 196
Palais de la Découverte	637	630	663	560

1. Données 2015 pour la bibliothèque nationale de France et le Parc et grande halle de la Villette.

Source : Deps.

## Activité des théâtres nationaux pour la saison 2015-2016

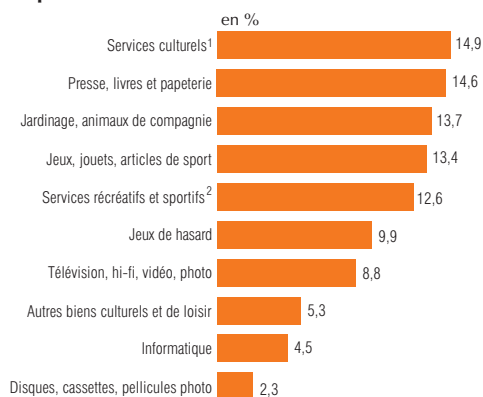
	Représentations avec billetterie payante			Fréquentation totale <sup>1</sup> en milliers
	Nombre de représentations	Fréquentation totale en milliers	dont fréquentation plein tarif	
Comédie française	713	354	215	354
Chaillot	254	114	78	114
Colline	263	103	71	103
Odéon	356	193	52	194
TNS <sup>2</sup>	142	55	2	63
<b>Total</b>	<b>1 728</b>	<b>820</b>	<b>299</b>	<b>828</b>

1. Y. c. représentations en accès libre.

2. Théâtre national de Strasbourg.

Source : Deps.

## Dépenses culturelles et de loisirs en 2016



1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels (y. c. redevance TV), dev. de tirage photos, etc.

2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Usage de l'internet pour les loisirs selon l'âge en 2016

	en %			
	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	Ensemble
Journaux <sup>1</sup>	57	50	31	48
Jeux, images, films ou musique <sup>2,3</sup>	70	37	14	39
Radios en ligne <sup>3</sup>	40	29	11	28
Jeux en réseau <sup>3,4</sup>	29	9	2	11
Voyages et hébergement <sup>3,5</sup>	40	44	30	42

1. Pour lire des sites d'actualités en ligne/journaux/magazines d'information.

2. Pour lire/télécharger des jeux, des images, des films ou de la musique.

3. Données 2014. 4. Jouer à des jeux en réseau avec d'autres personnes.

5. Pour accéder à des services relatifs aux voyages et à l'hébergement.

Champ : particuliers entre 16 et 74 ans.

Source : Eurostat (extraction du 3 novembre 2017), EU-TIC.

## Production de livres

	en milliers			
	1990	2000	2015 (r)	2016
<b>Titres édités</b>	<b>39,1</b>	<b>51,8</b>	<b>95,7</b>	<b>103,5</b>
Nouveautés	20,3	25,8	42,9	47,2
Réimpressions <sup>1</sup>	18,8	26,0	52,7	56,3
<b>Exemplaires produits</b>	<b>386 200</b>	<b>422 900</b>	<b>530 261</b>	<b>552 966</b>
Nouveautés	212 300	243 000	335 779	342 800
Réimpressions <sup>1</sup>	173 900	179 900	194 482	210 166

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.

Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.

Source : SNE.

## Fréquentation de la bibliothèque numérique Gallica

	en millions				
	2010	2013	2014	2015	2016
Visites	7,4	14,2	15,3	16,0	14,2
Pages vues	134,8	240,0	272,0	330,0	408,8
Nombre d'images numériques validées	1,9	3,4	2,2	3,0	2,4

Sources : Deps ; BnF.

## Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée

	en milliers en %		
	2015	2016	16/15
<b>Fédérations unisport olympiques</b>	<b>9 579,8</b>	<b>9 697,9</b>	<b>1,2</b>
F.f. de football	2 135,2	2 107,0	-1,3
F.f. de tennis	1 052,1	1 039,4	-1,2
F.f. d'équitation	673,0	663,2	-1,5
F.f. de basketball	600,2	641,4	6,9
F.f. de judo-jujitsu et disc. associées	605,7	612,4	1,1
F.f. de handball	513,2	519,7	1,3
F.f. de rugby	434,5	469,5	8,1
F.f. de golf	407,6	407,7	0,0
F.f. de canoë-kayak	383,6	384,0	0,1
F.f. de natation	300,9	316,9	5,3
F.f. d'athlétisme	289,3	306,6	6,0
F.f. de gymnastique	287,4	293,2	2,0
F.f. de voile	301,8	290,0	-3,9
F.f. de tennis de table	199,2	212,4	6,6
F.f. de tir	182,1	201,6	10,7
F.f. de badminton	181,9	186,2	2,3
F.f. de triathlon	134,7	143,6	6,6
F.f. de volley-ball	124,9	136,8	9,5
F.f. de ski	124,1	120,4	-3,0
F.f. de cyclisme	120,0	118,9	-1,0
Autres fédérations unisport	528,3	527,3	-0,2
<b>Fédérations unisport non olympiques</b>	<b>2 576,4</b>	<b>2 595,3</b>	<b>0,7</b>
<b>Fédérations multisports</b>	<b>6 166,3</b>	<b>6 205,6</b>	<b>0,6</b>
<b>Total</b>	<b>18 322,5</b>	<b>18 498,8</b>	<b>1,0</b>

Champ : licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Source : MEOS.

## 7.1 Logement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France, hors Mayotte, compte 35,7 millions de **logements**. Les **résidences principales** représentent 82,1 % du parc, les **résidences secondaires** et logements occasionnels 9,5 % et les **logements vacants** 8,4 %. Le parc progresse tendanciellement, sur un rythme de 1,1 % par an. Il se répartit entre 56 % de logements individuels et 44 % de logements collectifs. Après avoir progressé entre 1999 et 2008, la part de l'individuel recule légèrement. L'habitat individuel est majoritaire parmi les résidences principales comme parmi les résidences secondaires et logements occasionnels. Les résidences principales sont occupées à 40 % par des locataires (dont 17 % relevant de **baillleurs publics**), et à 58 % par des propriétaires occupants (dont 20 % ayant encore des charges de remboursement – accédants). La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis les années 1980 jusqu'en 2010, puis s'est stabilisée depuis.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le parc locatif des bailleurs sociaux compte 4,9 millions de logements (hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte), en progression de 1,5 % sur un an. En 2016, 86 200 logements ont été mis en service. Parmi eux, 91 % sont neufs. Dans le même temps, 11 000 logements ont été démolis, 9 100 ont été vendus et 900 ont changé d'usage ou ont été restructurés.

En 2015, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau

chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre augmente régulièrement depuis 30 ans. En 1984, 15 % des logements ne disposaient pas du confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2015, 1,3 million de logements (soit 4,6 %) ne disposent pas d'un chauffage central ou électrique et 6,7 millions de logements (21,6 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. Par ailleurs, 17,1 % des logements sont jugés trop bruyants tandis que 11,7 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs ou des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol. En 2013, 8,4 % des **ménages** vivent dans un logement **surpeuplé**, soit quasiment deux fois moins qu'en 1984. Ce recul s'explique en partie par l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m<sup>2</sup> depuis le début des années 2000, contre 77 m<sup>2</sup> en 1978. Cette surface progresse essentiellement dans les maisons individuelles, la superficie des appartements restant quasiment stable.

En Europe, 57 % des individus vivent dans une maison individuelle. Le taux est plus élevé dans les pays d'Europe du Nord (93 % des Irlandais, 85 % des Britanniques, 78 % des Belges, 76 % des Hollandais) et d'Europe centrale (79 % des Croates, 71 % des Slovènes) que dans les pays du Sud (47 % des Italiens, 43 % des Grecs, 34 % des Espagnols). ■

### Définitions

**Logement** : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune. En revanche, les communautés ne sont pas décrites ici.

**Résidence principale** : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

**Baillleurs publics, enquête Logement, logement vacant, ménage, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), résidence secondaire, surpeuplement** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Le parc de logements en France au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », *Insee Focus* n° 103, décembre 2017.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2017.
- « Le parc locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », *Datalab essentiel* n° 127, SDES, novembre 2017.
- « Compte du logement 2016 », *Datalab* n° 22, SDES, juillet 2017.
- « Les conditions de logements en France », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Parc de résidences en habitat collectif ou individuel

en milliers

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2005	2008	2011	2014	2016 (p)	2017 (p)	17/07 <sup>1</sup> en %
<b>Résidences principales</b>	<b>26 353</b>	<b>27 271</b>	<b>28 041</b>	<b>28 766</b>	<b>29 161</b>	<b>29 330</b>	<b>0,8</b>
Individuel	14 941	15 527	15 984	16 374	16 583	16 672	0,8
Collectif	11 412	11 744	12 057	12 392	12 578	12 658	0,8
<b>Logements vacants</b>	<b>1 993</b>	<b>2 182</b>	<b>2 474</b>	<b>2 748</b>	<b>2 913</b>	<b>2 995</b>	<b>3,7</b>
Individuel	946	1 050	1 194	1 335	1 422	1 465	3,8
Collectif	1 047	1 132	1 280	1 413	1 491	1 530	3,5
<b>Résidences secondaires</b>	<b>3 049</b>	<b>3 127</b>	<b>3 157</b>	<b>3 286</b>	<b>3 361</b>	<b>3 395</b>	<b>0,9</b>
Individuel	1 879	1 894	1 865	1 901	1 917	1 923	0,1
Collectif	1 170	1 233	1 292	1 385	1 444	1 472	2,0
<b>Total</b>	<b>31 395</b>	<b>32 580</b>	<b>33 672</b>	<b>34 800</b>	<b>35 435</b>	<b>35 720</b>	<b>1,0</b>
Individuel	17 766	18 471	19 043	19 610	19 922	20 060	0,9
Collectif	13 629	14 109	14 629	15 190	15 513	15 660	1,2

1. En moyenne annuelle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee et SDES, estimation annuelle du parc de logements.

## Taille des logements selon la catégorie en 2014

en %

Au 1 <sup>er</sup> janvier	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Ensemble
Résidences principales	67,4	74,4	79,9	85,8	89,3	88,7	82,7
Logements occasionnels	2,8	1,2	0,6	0,3	0,2	0,2	0,6
Résidences secondaires	14,5	13,0	10,3	7,2	5,7	6,4	8,8
Logements vacants	15,3	11,5	9,2	6,7	4,8	4,8	7,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP2014 exploitation principale.

## Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2011	2015
Logements sans confort sanitaire <sup>1</sup>	2,1	1,3	1,0
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	4,9	4,6
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	10,6	11,7
Logement trop bruyant	20,4	18,8	17,1
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,1	25,2	21,6

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRCV.

## Ménages en situation de surpeuplement selon le type d'habitat

en %

	1984	1996	2006	2013
Individuel	11,2	5,9	3,6	3,0
Collectif	22,9	17,9	14,7	15,9
<b>Ensemble</b>	<b>16,5</b>	<b>11,0</b>	<b>8,4</b>	<b>8,4</b>

Lecture : 3 % des ménages vivant dans une habitation individuelle sont en situation de surpeuplement en 2013.

Champ : France métropolitaine, hors étudiants.

Source : Insee, enquêtes Logement.

## Parc locatif des bailleurs sociaux

en milliers

	2015	2016	2017
<b>Parc de logements sociaux<sup>1</sup></b>	<b>4 761</b>	<b>4 840</b>	<b>4 915</b>
Nouvelles mises en service	89,3	92,1	86,2
dont logements neufs	77,8	81,8	78,6
Taux de vacance (en %)	3,1	3,3	3,0
Taux de vacance structurelle <sup>2</sup> (en %)	1,6	1,6	1,6

1. Parc des bailleurs sociaux hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte.

2. Vacance supérieure à 3 mois.

Note : données au 1<sup>er</sup> janvier sauf pour les nouvelles mises en service retracées au titre de l'année n-1.

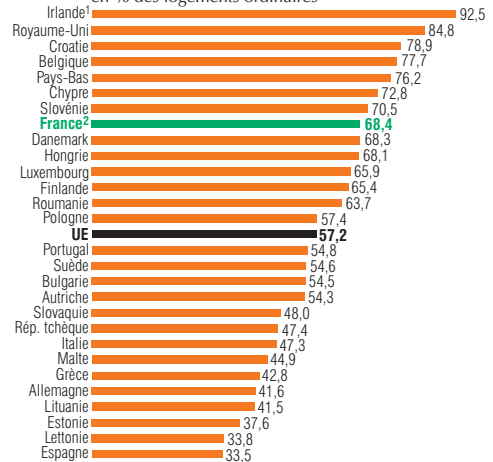
Les bailleurs sociaux interrogés pour RPLS sont définis par l'article L.411-10 du code de la construction et de l'habitation.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2016 et y c. Mayotte en 2017.

Source : SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier.

## Maisons dans l'UE en 2016

en % des logements ordinaires



1. Donnée 2015.

2. France métropolitaine.

Lecture : 92,5 % de la population irlandaise vit dans une maison.

Source : Eurostat (extraction du 17 novembre 2017), EU-SILC.



## 7.2 Propriétaires - Locataires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 58 % des ménages sont propriétaires de leur **résidence principale**. Cette part n'a cessé de croître depuis les années 1980 jusqu'en 2010, mais elle est stable ces dernières années. Parmi les propriétaires, environ un tiers sont **propriétaires accédants**, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fini de rembourser leur emprunt pour l'achat du **logement**. La part d'accédants à la propriété a fortement augmenté dans les années 1980 avant de baisser jusqu'au milieu des années 2000. Elle est stable depuis. En trente ans, la part des propriétaires sans charges de remboursement est passée de 28 % à 38 % des ménages. Parallèlement, la proportion des ménages locataires de leur résidence principale a légèrement diminué dans les années 1980 et s'est stabilisée ensuite. La part des **baillleurs publics** a augmenté un peu jusqu'au milieu des années 1990, puis s'est maintenue. Dans le parc locatif, les parts respectives des bailleurs publics et **privés** atteignent 17 % et 23 % des résidences principales en 2017.

En 2016, la dépense des agents économiques dans le domaine du logement confirme son redressement en progressant de 2,2 %, après + 0,8 % en 2015. L'investissement en logement est reparti à la hausse en 2016 après 4 années de baisse consécutives. Les nombreuses mises en chantier intervenues à partir de la fin de l'année 2014 produisent pleinement leur effet en 2016 sur la production de logements neufs. Par ailleurs, les dépenses en travaux d'amélioration accélèrent également sensiblement (+ 2,1 % en 2016, après + 0,3 % en 2015).

En 2016, les aides au logement augmentent de 2,6 %, après - 1,4 % en 2015. Ce redressement est principalement dû au rebond des avantages fiscaux. Le montant des aides personnelles, quant à lui, progresse mais a légèrement décéléré.

Depuis 2013, le poids du logement dans les dépenses de consommation des ménages en valeur est stable, voire recule légèrement ; en 2016, il se situe à 26,2 %, soit 0,4 point de moins que 3 ans auparavant. La légère décroissance du poids du budget logement des ménages s'explique principalement par la croissance modérée des **dépenses courantes de logement**. Les **loyers**, en ralentissement, progressent en valeur de 1,4 % en 2016 alors que la croissance des charges accélère sensiblement (+ 3,3 %) principalement à cause de la dépense en énergie. Les prix des loyers (qui rendent compte des évolutions à qualité et volume constants) progressent encore plus faiblement (+ 0,2 % en 2016).

Dans l'Union européenne, en 2016, 31 % des ménages sont locataires de leur logement. Ce taux oscille entre 4 % en Roumanie et 48 % en Allemagne. Il est plus faible dans les pays d'Europe centrale, où les locataires ont souvent pu acheter leur logement après 1989, et plus fort dans les pays d'Europe du Nord, qui disposent d'un secteur locatif important et offrent une bonne protection aux locataires. Les pays méditerranéens occupent une position intermédiaire. Avec 35 % de locataires, la France se rapproche des pays du Nord, alors que l'Espagne, avec 22 % de locataires, est plus proche des pays d'Europe centrale. ■

### Définitions

**Dépenses courantes de logement** : dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

**Bailleurs privés, bailleurs publics, enquête Logement, enquêtes trimestrielles sur les loyers, indice de référence des loyers (IRL), logement, loyer, propriétaire accédant, propriétaire non accédant, résidence principale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Le parc de logements en France au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », *Insee Focus* n° 103, décembre 2017.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2017.
- « Compte du logement 2016 », *Datalab* n° 22, SDES, juillet 2017.
- « Les conditions de logements en France », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Statut d'occupation des résidences principales

en %

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2001	2004	2007	2010	2013	2015 (p)	2017 (p)
<b>Propriétaires</b>	<b>55,9</b>	<b>56,6</b>	<b>57,2</b>	<b>57,5</b>	<b>57,8</b>	<b>57,8</b>	<b>57,7</b>
Non accédants	34,9	36,4	37,7	37,9	38,0	37,9	37,8
Accédants	21,0	20,2	19,5	19,6	19,8	19,9	19,9
<b>Locataires</b>	<b>39,7</b>	<b>39,4</b>	<b>39,3</b>	<b>39,4</b>	<b>39,6</b>	<b>39,7</b>	<b>39,9</b>
Bailleurs publics	17,9	17,7	17,5	17,3	17,2	17,1	17,0
Bailleurs privés	21,8	21,7	21,8	22,1	22,4	22,6	22,9
<b>Autres statuts<sup>1</sup></b>	<b>4,4</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>3,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>
<b>Total des résidences principales (en milliers)</b>	<b>24 973</b>	<b>26 016</b>	<b>26 993</b>	<b>27 786</b>	<b>28 516</b>	<b>28 992</b>	<b>29 330</b>

1. Regroupent essentiellement les ménages logés gratuitement.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee et SDES, estimation annuelle du parc de logements.

## Résidences principales selon la taille des ménages et le statut d'occupation en 2014

en milliers de logements

Au 1 <sup>er</sup> janvier	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Total
Propriétaire	4 537	6 277	2 444	2 326	770	226	16 580
Locataire d'un logement vide non HLM	3 043	1 807	849	535	205	95	6 535
Locataire d'un logement vide HLM	1 630	1 053	655	474	262	153	4 228
Locataire d'un logement loué meublé	535	126	42	24	10	5	743
Logé gratuitement	315	172	92	71	22	8	681
<b>Total</b>	<b>10 059</b>	<b>9 435</b>	<b>4 083</b>	<b>3 430</b>	<b>1 269</b>	<b>489</b>	<b>28 766</b>

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP2014 exploitation principale.

## Logement des locataires en 2013

	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires <sup>1</sup> (en milliers)	2 534	7 479	10 013
Montant moyen des charges <sup>2</sup> (par mois, en euros)	168	168	168
Surface habitable moyenne (en m <sup>2</sup> )	86,9	61,6	68,0
Montant moyen des charges <sup>2</sup> par m <sup>2</sup> (par mois)	1,93	2,73	2,47

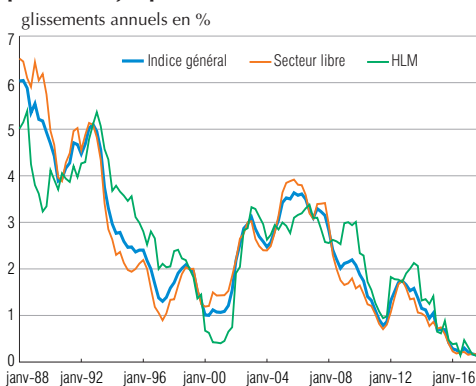
1. Ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

2. Y c. charges locatives, dépenses en eau et énergie.

Champ : France métropolitaine, résidences principales hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors revenus négatifs.

Source : Insee, enquête Logement.

## Évolution annuelle de l'indice des loyers par secteur jusqu'en octobre 2017



Lecture : tous secteurs confondus, entre octobre 2016 et octobre 2017, les loyers ont augmenté de 0,2 %.

Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résid. principale louée vide.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles sur les loyers.

## Acquisition de logements et travaux

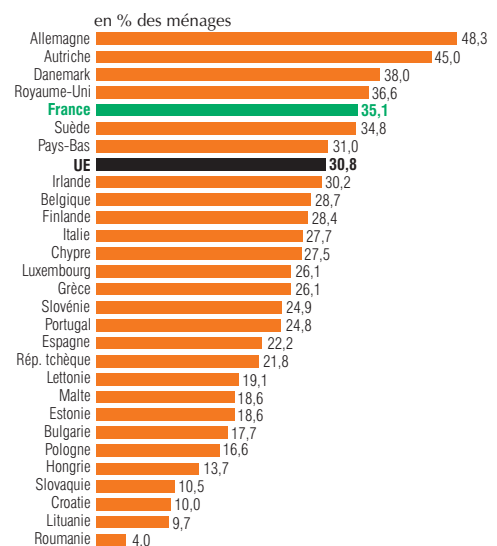
en milliards d'euros

Au 1 <sup>er</sup> juillet	2003 (r)	2010 (r)	2014 (r)	2016
Investissement en logements neufs <sup>1</sup>	45,0	48,8	43,8	41,5
Acquisition de logements anciens <sup>1</sup>	105,0	153,2	146,7	175,0
Travaux	31,0	39,7	42,2	42,7
<b>Total</b>	<b>181,0</b>	<b>241,7</b>	<b>232,7</b>	<b>259,1</b>

1. Y c. frais et droits liés.

Source : SDES, compte satellite du logement - base 2010.

## Locataires dans l'UE en 2016



Source : Eurostat (extraction du 17 janvier 2018), EU-Silc.

## 8.1 Criminalité - Délinquance

Les résultats de la dernière **enquête Cadre de vie et sécurité** pour 2016, résumés dans le rapport annuel de victimation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) confirment trois tendances à la baisse sur le moyen terme en France métropolitaine : celle des **cambriolages** ou des tentatives de cambriolage, avec 470 000 ménages s'en déclarant victime en 2016, contre 548 000 en 2014 ; celle du nombre de personnes victimes d'un vol avec violence physique ou menaces, estimé en 2016 à 186 000 alors qu'il atteignait 372 000 en 2013 ; enfin, le recul du nombre de personnes de 14 ans et plus ayant subi des **violences physiques** (hors ménages), de 770 000 en 2015 à 610 000 victimes déclarées en 2016.

Sur le plus long terme, ces résultats confirment également plusieurs tendances à la baisse. Le nombre de victimes de **vandalisme** contre leur résidence principale se stabilise ainsi depuis 2014, à 658 000 ménages en 2016, après une diminution quasi-continue depuis 2009 (828 000). Les vols de voitures, en forte baisse de 2006 à 2012 restent stables depuis à un niveau bas : 238 000 ménages se déclarent victimes de **vol ou de tentative de vol** de voiture en 2016, contre 505 000 en 2006. Enfin, les vols sans violence concernent 753 000 personnes en 2016, en baisse régulière depuis 2006 (1 105 000 personnes).

Seuls deux indicateurs s'inscrivent en hausse sur le long terme : les **délits** frauduleux sur comptes bancaires qui concernent 1,2 million de ménages en 2016, en forte hausse depuis 2010 (500 000 ménages) et les vols

et tentatives de vols de vélo, qui concernent 354 000 ménages en 2016, en augmentation quasi-constante depuis 2010, quoique dans une moindre mesure.

En moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,4 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol). Parmi elles, 26 % ont formellement déposé **plainte** dans un commissariat de police ou à la gendarmerie et 28 % ont déclaré avoir été examinées par un médecin. Dans un cas sur six, les violences ont causé des fractures ou des blessures visibles. Une victime sur huit déclare avoir obtenu une incapacité totale de travail (ITT).

Après trois années de baisse entre 2013 et 2016, la part des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré qu'il leur arrive de ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village augmente en 2017 (21 %, après 20 % en 2016). Environ 26 % des femmes déclarent se sentir, au moins rarement, en insécurité au sein de leur quartier ou de leur village, contre 16 % des hommes.

Les actes terroristes perpétrés en France en 2015 ont profondément modifié le classement traditionnel des préoccupations sociales des Français exprimées dans l'enquête Cadre de vie et sécurité. Ainsi, en 2017, une personne sur trois âgée de 14 ans et plus cite le terrorisme et les attentats comme le problème le plus préoccupant pour la société française actuelle (32 %). ■

### Définitions

**Délit** : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

**Cambriolages, crime, enquête Cadre de vie et sécurité, personne mise en cause, plainte, vandalisme contre le logement ou la voiture, violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage, par conjoint ou ex-conjoint), vols et tentatives de vol (résidences des ménages et véhicules à moteur)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « La criminalité en France », Rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, décembre 2017.
- « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2017 », *InterStats*, SSMSI, décembre 2017.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2017.
- « Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole », *Insee Première* n° 1632, janvier 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Personnes victimes d'un acte de violence sur une période de deux ans

	Nombre de victimes sur deux ans en milliers			Part des femmes en %		
	2010-2011	2013-2014	2015-2016	2010-2011	2013-2014	2015-2016
<b>Hors ménage</b>	<b>1 307</b>	<b>1 331</b>	<b>1 362</b>	<b>52,7</b>	<b>54,5</b>	<b>59,7</b>
Violences physiques	1 041	1 045	1 004	48,1	49,1	54,2
Violences sexuelles <sup>1</sup>	305	363	466	74,4	76,5	80,9
<b>Intra-ménage<sup>2</sup></b>	<b>857</b>	<b>947</b>	<b>780</b>	<b>68,4</b>	<b>64,6</b>	<b>66,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2 033</b>	<b>2 175</b>	<b>2 068</b>	<b>56,9</b>	<b>56,9</b>	<b>62,5</b>
dont victimes du conjoint ou ex-conjoint <sup>3</sup>	575	602	558	75,9	71,1	74,2

1. La reformulation de la question permettant de comptabiliser les victimes de violences sexuelles a changé dans l'édition 2017 de l'enquête et a eu pour effet d'accroître le nombre de personnes se déclarant victimes. Ces conclusions restent provisoires, plusieurs années d'enquête sont nécessaires pour s'assurer d'un effet réel de cette reformulation.

2. Violences physiques et/ou sexuelles.

3. Hors ménage ou intra-ménage.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 75 ans.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de Vie et Sécurité de 2012, 2015 et 2017.

## Sentiment d'insécurité

	en %					
	En 2010 <sup>1</sup>	dont souvent ou de temps en temps	En 2013 <sup>1</sup>	dont souvent ou de temps en temps	En 2017 <sup>1</sup>	dont souvent ou de temps en temps
<b>Au domicile</b>	<b>15,7</b>	<b>8,2</b>	<b>16,6</b>	<b>9,3</b>	<b>15,9</b>	<b>8,2</b>
Femmes	20,5	11,4	21,7	12,6	20,0	10,8
Hommes	10,4	4,8	11,1	5,6	11,4	5,3
<b>Dans le quartier ou le village</b>	<b>20,5</b>	<b>10,9</b>	<b>21,9</b>	<b>11,7</b>	<b>20,9</b>	<b>11,0</b>
Femmes	25,4	14,2	26,9	15,2	25,9	14,1
Hommes	15,1	7,2	16,5	7,9	15,5	7,7

1. Sentiment d'insécurité ressenti souvent, de temps en temps ou rarement.

Note : traitements SSMSI, les fichiers de l'enquête CVS ayant été repondérés par l'Insee.

Champ : France métropolitaine, personnes de 14 ans et plus.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de vie et sécurité 2010 à 2017.

## Atteintes aux biens des ménages

	Nombre d'atteintes en milliers				Part des tentatives <sup>1</sup> de vol en %			
	2010	2012	2015	2016	2010	2012	2015	2016
<b>Atteintes logement ou véhicule<sup>2</sup></b>	<b>5 890</b>	<b>5 548</b>	<b>5 229</b>	<b>4 846</b>	///	///	///	///
Vols et tentatives de vols résidences et autres lieux	839	1 042	1 048	878	30,9	33,8	33,8	33,8
dont résidence principale : cambriolages et tentatives	457	559	536	507	51,2	50,7	56,9	53,8
vols sans effraction	302	287	315	277	///	///	///	///
Actes de vandalisme logement	1 420	1 241	1 195	1 117	///	///	///	///
Vols et tentatives de vols véhicules à moteur	1 378	1 220	1 052	1 006	33,9	33,2	37,3	33,0
dont : voiture	395	270	263	263	78,6	73,7	82,9	81,5
dans ou sur la voiture	874	854	663	650	13,5	18,1	17,5	12,5
deux roues à moteur	96	77	126	93	31,3	53,3	46,3	41,3
Vols et tentatives vélo	318	314	349	387	12,8	10,7	13,2	16,9
Actes de vandalisme voiture	1 935	1 731	1 585	1 458	///	///	///	///
<b>Vols et tentatives de vols personnels<sup>3</sup></b>	<b>1 538</b>	<b>1 658</b>	<b>1 299</b>	<b>1 157</b>	<b>29,7</b>	<b>30,4</b>	<b>35,3</b>	<b>25,7</b>
Vols et tentatives de vol avec violences ou menaces	393	369	272	198	49,3	50,3	42,0	48,6
Vols et tentatives de vol sans violences ni menaces	1 145	1 289	1 027	959	23,0	24,8	33,5	21,0
<b>Ensemble des atteintes aux biens</b>	<b>7 428</b>	<b>7 206</b>	<b>6 528</b>	<b>6 003</b>	///	///	///	///

1. La part des tentatives est calculée sur la dernière atteinte dont le ménage a été victime.

2. Déclarées par les ménages.

3. Déclarées par les personnes de 14 ans et plus.

Note : traitements SSMSI.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2010 à 2017 ; ONDRP.

## Personnes mises en cause pour des crimes ou des délits non routiers en 2016

	Police Nationale			Gendarmerie Nationale		
	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %
Atteintes aux biens de personnes physiques ou morales	168,0	32,4	19,3	90,4	27,9	17,7
dont : vols sans violence	124,2	31,6	22,4	70,1	24,6	19,6
vols avec violences	13,1	45,8	8,7	2,7	28,8	10,7
Atteintes volontaires à l'intégrité physique <sup>1</sup>	163,5	17,0	16,7	105,2	15,9	15,4
Escroqueries ou infractions éco. et financières <sup>2</sup>	53,7	4,4	27,8	36,9	2,6	32,6
Infractions révélées par l'action des services	194,4	17,0	9,2	94,0	14,8	12,8

1. Hors vol, mais y c. menaces et chantages.

2. Hors droit de travail.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI.

## 8.2 Justice

En 2016, 2,6 millions de décisions ont été prises en matière civile et commerciale : 36 % dans les tribunaux de grande instance, où le contentieux familial est important, 25 % dans les tribunaux d'instance notamment sur les régimes de protection et le contentieux de l'impayé et 13 % auprès des juges des enfants.

En matière pénale, 12,3 millions d'**amendes forfaitaires** majorées ont été prononcées en 2016 et les **parquets** ont traité 4,5 millions d'affaires. Parmi ces affaires, 69 % sont non poursuivables (dont 80 % sans auteur). Les affaires poursuivables (1,4 million) donnent lieu à des alternatives aux poursuites et **compositions pénales** (13 % des affaires traitées), des classements sans suite (4 %) et des poursuites devant le tribunal (13 %). En 2016, 1,2 million de personnes ont été jugées, dont la moitié par un tribunal correctionnel.

En 2016, les **condamnations** prononcées pour **crime**, **délit** ou **contravention** de 5<sup>e</sup> classe et inscrites au **casier judiciaire** national sont au nombre de 582 000. Ces condamnations se rapportent à 478 000 condamnés car une personne peut être condamnée plusieurs fois la même année. En 2016, 76 000 personnes sont dans ce cas, soit 16 % des condamnés.

Entre 2004 et 2016, le nombre de condamnations prononcées à l'encontre de personnes majeures pour délit a augmenté de 17 %. Cette progression résulte principalement de la transformation, en 2004, de plusieurs contraven-

tions en délits (défaut de permis de conduire, défaut d'assurance automobile ou encore blessures involontaires par le conducteur avec incapacité totale de travail (ITT) inférieure à huit jours). Pour faire face à cette augmentation, des filières de poursuite simplifiées ont été créées : l'ordonnance pénale et la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Durant la même période, l'amende est devenue la peine la plus prononcée, au détriment de l'**emprisonnement** avec **sursis** simple. L'emprisonnement en tout ou partie ferme reste la troisième peine correctionnelle la plus prononcée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 242 900 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, 68 % sont suivies pour une mesure de **milieu ouvert** et 32 % sont écrouées en **milieu fermé**. En 2016, la durée moyenne de la partie ferme des peines d'emprisonnement sanctionnant des délits s'établit à 7,9 mois. Les tribunaux sont plus sévères quand la condamnation sanctionne plusieurs **infractions** : la durée moyenne est alors beaucoup plus longue, 9,7 mois à comparer à 5,8 mois quand la condamnation ne vise qu'une seule infraction.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 19 500 personnes sont écrouées sous le régime de la **détention provisoire** et 59 300 sont **condamnées**. La proportion de **prévenus** parmi les écroués (autour de 25 %) a augmenté par rapport à 2015. ■

### Définitions

**Condamné** : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

**Prévenu** : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

**Amende forfaitaire, casier judiciaire, composition pénale, condamnation, contravention, crime, décision-personne, délit, détention provisoire, détenu, écrou, emprisonnement, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, parquet, peine alternative, plainte, procès-verbal, réclusion, sursis, travail d'intérêt général (TIG)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Références Statistiques Justice – Année 2016 », ministère de la Justice, janvier 2018.
- « Les condamnations – année 2016 », ministère de la Justice, décembre 2017.
- « L'évolution des peines d'emprisonnement de 2004 à 2016 », *Infostat Justice* n° 156, ministère de la Justice, décembre 2017.
- « L'activité des maisons de justice et du droit et des antennes de justice en 2015 », *Infostat Justice* n° 152, ministère de la Justice, juin 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Activité judiciaire en 2016

en milliers de décisions rendues

	2016 (p)	16/15 en %
<b>En matière administrative</b>	<b>231,9</b>	<b>1,3</b>
Conseil d'État	9,6	0,6
Cours administratives d'appel	30,6	0,2
Tribunaux administratifs	191,7	1,5
<b>En matière civile et commerciale</b>	<b>2 630,1</b>	<b>- 0,7</b>
Cour de cassation	21,4	19,3
Cours d'appel	240,7	1,8
Tribunaux de grande instance (hors commerce, hors incapacité des mineurs)	939,0	0,1
Tribunaux d'instance	646,2	- 1,5
Juges des enfants (assistance éducative)	354,9	0,7
Juridictions commerciales	158,0	- 4,3
Tribunaux des affaires de Sécurité sociale	90,1	1,4
Conseils de prud'hommes	179,9	- 7,4
<b>En matière pénale<sup>1</sup></b>	<b>1 200,4</b>	<b>- 0,6</b>
Cour de cassation <sup>2</sup>	7,8	3,0
Cours d'appel	104,4	2,7
Cours d'assises	3,3	9,2
Tribunaux correctionnels	621,2	1,5
Tribunaux de police	48,9	4,9
Juridictions de proximité	358,9	- 6,4
Juges et tribunaux pour enfants	55,9	5,8
<b>Amendes forfaitaires majorées</b>	<b>12 313,2</b>	<b>- 6,0</b>

1. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : Cour de cassation et cours d'appel.

2. Hors questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

Champ : affaires terminées et réglées.

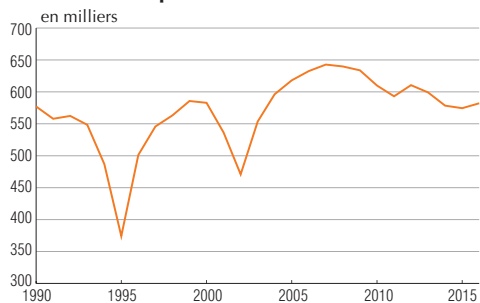
Source : SDSE.

## Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2016 (p)	16/15 en %
Réclusion criminelle	1 179	1 102	9,2
Peine d'emprisonnement	283 003	286 409	3,3
Emprisonnement ferme	76 786	103 631	3,6
Emprison. avec sursis partiel	22 007	27 711	7,5
Emprison. avec sursis total	184 210	155 067	2,4
Peine d'amende	205 207	203 300	- 0,8
Peine alternative	63 751	63 362	- 1,4
dont susp. du permis de conduire	33 319	7 834	4,8
Mesure et sanction éducative	20 547	23 533	4,7
Dispense de peine	9 236	4 436	- 3,4
<b>Total</b>	<b>582 923</b>	<b>582 142</b>	<b>1,3</b>

Source : SDSE.

## Condamnations prononcées de 1990 à 2016



Note : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.

Source : SDSE.

## Condamnations selon la nature de l'infraction en 2016

	2016 (p)	16/15 en %
Atteinte à la personne	102 818	1,8
<i>dont : homicides volontaires</i>	446	6,2
<i>viols</i>	1 012	- 1,2
<i>coups et violences volontaires</i>	65 934	1,8
<i>homicides et bless. involontaires</i>	8 137	0,0
<i>dont par conducteur</i>	7 282	- 0,2
Atteinte aux biens	123 391	0,2
<i>dont vols, recels, destruct. et dégrad.</i>	107 913	- 0,2
Matière économique et financière	14 403	- 4,4
<i>dont : chèques</i>	3 695	- 2,9
<i>travail illégal</i>	2 425	- 2,8
Circulation routière et transports	230 491	0,9
<i>dont : défaut d'assurance</i>	20 554	0,0
<i>conduite en état alcoolique</i>	93 536	- 4,0
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 074	4,2
<i>grand excès de vitesse</i>	12 508	1,4
Autres infractions	111 039	3,9
<i>dont stupéfiants<sup>1</sup></i>	65 503	3,8
<b>Total</b>	<b>582 142</b>	<b>1,3</b>

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

## Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2016 (r)	2017	17/16 en %
<b>Budget<sup>1</sup></b>			
Crédits de paiement	8 042	8 543	6,2
<i>dont dépenses de personnel</i>	5 022	5 319	5,9
<b>Frais de justice, aide juridictionnelle<sup>2</sup></b>			
Frais de justice	551	469	- 14,9
Aide juridictionnelle (budget)	370	447	20,8
<b>Effectifs réels<sup>3</sup></b>			
Ensemble de la mission justice	79 824	83 216	4,2
<i>dont : justice judiciaire</i>	31 607	32 748	3,6
<i>administration pénitentiaire</i>	37 561	39 197	4,4
<i>protection judiciaire de la jeunesse</i>	8 695	9 092	4,6

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent temps plein travaillés.

Source : SDSE.

## Administration pénitentiaire

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2000	2005	2017
<b>Milieu fermé</b>			
Établissements pénitentiaires	186	188	182
Places	49 294	50 094	58 681
Personnes écrouées	51 441	59 197	78 796
<i>dont personnes détenues</i>	51 441	58 231	68 432
Condamnés	33 341	39 063	59 298
Prévenus	18 100	20 134	19 498
<b>Milieu ouvert</b>			
Personnes prises en charge	135 020	129 784	164 146
<b>Mesures en cours</b>	<b>149 588</b>	<b>137 386</b>	<b>184 985</b>
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	106 224	124 441
Travail d'intérêt général (TIG) <sup>1</sup>	24 962	18 045	39 073
Libérations conditionnelles	4 852	6 865	5 779
Autres mesures	6 275	6 252	15 692

1. Y c. sursis TIG.

Source : Direction de l'Administration pénitentiaire.



## 9.1 Maladies - Accidents

Les Français sont globalement en bonne santé par rapport aux pays de niveau de richesse similaire. Les Français bénéficient d'une **espérance de vie à la naissance** élevée : 85,1 ans pour les femmes et 79,0 ans pour les hommes en France métropolitaine en 2015. On constate cependant un recul de ces indicateurs entre 2014 et 2015, de 0,3 an pour les femmes comme pour les hommes. Cette baisse serait principalement conjoncturelle, due à une forte augmentation de la mortalité des personnes âgées au cours de l'épisode grippal de l'hiver, avec une épidémie de forte intensité. C'est la première fois qu'une baisse annuelle de cette ampleur est constatée depuis l'après-guerre.

Dans l'ensemble des décès observés en France métropolitaine en 2014, les cancers et les maladies cardio-vasculaires constituent les causes les plus fréquentes (respectivement 30,0 et 25,0 %), suivies par les maladies de l'appareil respiratoire (autres que les cancers) et les **morts violentes** (suicides, accidents, etc.) qui représentent chacune environ un décès sur quinze. Ces quatre groupes de maladies rassemblent les deux tiers des décès. La répartition de la mortalité liée à ces groupes de pathologies évolue peu d'une année sur l'autre mais de manière relativement régulière. Les cancers sont progressivement devenus la première cause de mortalité depuis 2004, devant les maladies cardio-vasculaires, pour l'ensemble de la population. Les maladies cardio-vasculaires restent cependant la première

cause de mortalité chez les femmes, devant les cancers, à l'inverse des hommes. Les taux standardisés sur l'âge de décès pour les maladies cardio-vasculaires en France sont parmi les plus bas de l'Union européenne (UE), chez les hommes comme chez les femmes.

La réduction très notable de la mortalité toutes causes observées depuis plusieurs décennies se poursuit. En effet, les **taux de mortalité standardisés** sur l'âge ont, pour 1 000 habitants, diminué entre 2000 et 2014, de 14,7 décès à 11,4 chez les hommes et de 8,4 décès à 6,7 chez les femmes. Cette baisse concerne toutes les classes d'âges. Pour 2014, ces taux sont inférieurs aux taux moyens de l'UE, qui sont de 12,7 pour les hommes et 8,4 pour les femmes.

En 2016, les **accidents du travail** avec arrêt s'élevaient à 626 200, en hausse de 0,3 % par rapport à 2015. Sur environ 763 900 sinistres ayant donné lieu à un arrêt en 2016, 82,0 % concernent des accidents du travail, 11,6 % des accidents de trajet et 6,4 % des maladies professionnelles.

En 2016, sur les routes de France métropolitaine, 3 477 personnes sont décédées. La mortalité routière est ainsi quasiment stable (+ 0,5 %) par rapport à l'année 2015. Les blessés, les blessés hospitalisés et les **accidents corporels** sont en légère hausse. L'évolution de la mortalité routière entre 2010 et 2016 est en baisse (- 12,9 %), soit 515 vies épargnées en 2016 par rapport à 2010. ■

### Définitions

**Accident du travail** : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

**Taux de mortalité standardisé** : taux de mortalité d'une population présentant une distribution standard par âge. Il permet la comparaison entre périodes et entre pays, ces taux visant à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

**Accident corporel de la circulation, affection de longue durée (ALD), dépense de prévention institutionnelle, espérance de vie à la naissance, mort violente, prévalence, vaccins** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'Assurance Maladie – Risques professionnels », Rapport annuel 2016, Sécurité sociale, septembre 2017.
- « L'accidentalité routière en 2016 », *Bilan sécurité routière 2016*, ONISR, juin 2017.
- « L'état de santé de la population en France », Rapport, Drees, édition 2017.
- « État de santé des Français et facteurs de risques », *Études et Résultats*, Drees, mars 2017.
- « Les chiffres clés de la Sécurité sociale 2015 », Direction de la Sécurité sociale, septembre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Causes de décès par sexe

en milliers

	1990			2000			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Tumeurs	55,4	85,9	141,3	59,8	89,6	149,4	69,6	93,6	163,2
Maladie de l'appareil circulatoire	94,9	78,8	173,7	86,6	74,8	161,3	73,3	62,9	136,2
Maladies de l'appareil respiratoire	18,2	19,8	38,0	17,3	18,3	35,6	16,8	18,0	34,8
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5,9	5,4	11,3	11,3	8,7	20,0	21,0	13,2	34,1
Maladies de l'appareil digestif	12,6	14,4	27,0	11,1	12,5	23,7	10,2	12,2	22,4
Troubles mentaux et du comportement	7,4	5,5	12,9	10,3	7,0	17,3	13,2	8,9	22,1
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	8,3	5,0	13,3	11,1	7,9	19,0	10,3	8,4	18,7
Maladies infectieuses et parasitaires	3,9	5,7	9,6	5,1	5,4	10,5	5,3	4,9	10,2
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3,6	3,6	7,2	3,6	3,6	7,3	4,7	4,3	9,0
Autres maladies	23,4	18,3	41,7	25,3	18,5	43,8	32,0	27,0	59,0
Causes externes	19,0	28,6	47,6	16,5	24,4	40,9	14,2	20,9	35,1
dont suicides	3,2	8,1	11,4	2,9	7,9	10,8	2,2	6,7	8,9
<b>Total</b>	<b>252,6</b>	<b>271,0</b>	<b>523,6</b>	<b>258,1</b>	<b>270,7</b>	<b>528,8</b>	<b>270,5</b>	<b>274,3</b>	<b>544,7</b>

Champ : France métropolitaine, décès domiciliés.

Source : Inserm, CépiDC.

## Prévalence des maladies dans les affections de longue durée en 2015

Au 31 décembre	Taux de prévalence pour 100 000 personnes	Part des femmes en %	Part des hommes en %
Diabète de type 1 et 2	4 063	47	53
Tumeur maligne	3 330	55	45
Affections psychiatriques de longue durée	2 111	55	45
Maladie coronaire	1 851	29	71
Insuf. cardiaque, tr. du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves	1 645	50	50
Hypertension artérielle sévère	1 176	57	43
Artér. chr. avec manif. ischémiques	866	33	67
Accident vasculaire cérébral invalidant	662	48	52
Insuf. respiratoire chronique grave	641	50	50
Maladie d'Alzheimer et autres démences	542	73	27

Source : CNAMTS.

## Insécurité routière

	2005	2010	2016	16/15 en %
Accidents corporels	84 525	67 288	57 522	1,6
Tués <sup>1</sup>	5 318	3 992	3 477	0,5
Blessés	108 076	84 461	72 645	2,6
dont hospitalisés <sup>2</sup>	39 811	30 393	27 187	2,2

1. Décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

2. Victimes blessées dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Champ : France métropolitaine.

Source : ONISR.

## Répartition sectorielle des accidents du travail

en milliers de salariés

	2007		2016	
	Accidents du travail en 1 <sup>er</sup> règlement	en %	Accidents du travail en 1 <sup>er</sup> règlement	en %
Métallurgie	78,2	10,9	49,5	7,9
BTP	131,3	18,2	88,3	14,1
Transports, EGE, etc.	96,0	13,3	93,5	14,9
Alimentation	121,0	16,8	110,3	17,6
Chimie, caoutchouc, plasturgie	15,4	2,1	10,2	1,6
Bois, ameublement, etc.	32,1	4,5	17,3	2,8
Commerce non alimentaire	58,5	8,1	48,9	7,8
Activités de services	187,7	26,1	208,2	33,3
<b>Total</b>	<b>720,2</b>	<b>100,0</b>	<b>626,2</b>	<b>100,0</b>

Champ : comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Source : CNAMTS.

## Dépenses de prévention institutionnelle

en millions d'euros

	2010	2015 (r)	2016
<b>Prévention individuelle primaire</b>	<b>2 806</b>	<b>2 988</b>	<b>3 019</b>
Vaccins	123	134	136
PMI - Planning familial <sup>1</sup>	688	662	658
Médecine du travail	1 512	1 632	1 645
Médecine scolaire	482	561	580
<b>Prévention individuelle secondaire</b>	<b>632</b>	<b>659</b>	<b>654</b>
dont : dépistage des tumeurs	173	172	171
dépistage et lutte contre les maladies infectieuses	203	205	204
examens de santé	181	185	181
<b>Prévention collective</b>	<b>2 393</b>	<b>2 206</b>	<b>2 199</b>
Prévention à visée comportementale	517	413	412
Prévention à visée environnementale	1 876	1 792	1 786
Hygiène du milieu <sup>2</sup>	530	575	587
Prévention des risques professionnels	249	238	239
Prévention et lutte contre la pollution	225	132	138
Observation, veille, recherche, règlements	319	317	314
Urgences et crises	- 28	25	20
Sécurité sanitaire de l'alimentation	582	506	486
<b>Total des dépenses de prévention institutionnelle</b>	<b>5 831</b>	<b>5 853</b>	<b>5 872</b>

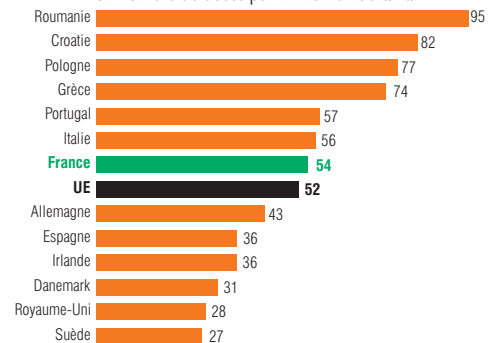
1. PMI : protection maternelle et infantile.

2. Y c. lutte anti-vectorielle.

Source : Drees.

## Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'UE en 2015

en nombre de décès par million d'habitants



Note : décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

Source : Commission européenne.

## 9.2 Personnels et équipements de santé

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 224 900 médecins (généralistes et spécialistes) sont en activité en France, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à l'année 2016. Cette légère hausse est surtout due au nombre de spécialistes en augmentation de 1,1 %, tandis que le nombre des **omnipraticiens** se stabilise à 102 300 médecins. Les spécialités chirurgicales représentent 22,1 % des spécialités. Les plus fréquemment exercées sont l'ophtalmologie et la gynécologie-obstétrique.

Dans le même temps, la densité médicale est stable (+ 0,1 %) et se maintient à 337 médecins pour 100 000 habitants. Près d'un médecin sur deux est une femme, tandis qu'elles sont moins d'une femme sur trois à pratiquer la chirurgie. La pédiatrie reste la spécialité la plus féminisée avec 68,9 % de femmes médecins, suivie par la biologie médicale (52,1 %). Moins d'un tiers (29,6 %) des **médecins** ayant un exercice **mixte** (c'est-à-dire exerçant en parallèle une ou plusieurs activités libérales et une ou plusieurs activités salariées, hospitalières ou non) sont des généralistes.

La profession d'infirmier reste la première profession de santé en termes d'effectifs avant les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les femmes y sont fortement représentées avec 86,7 % de la profession. Parmi les professions de santé, certaines sont majoritairement pratiquées en tant que salarié, dans les hôpitaux ou autres structures de santé.

C'est le cas notamment des ergothérapeutes, des infirmiers ou encore des psychomotriciens.

Fin 2015, le secteur hospitalier français est constitué de 3 089 établissements hospitaliers géographiques disposant de **capacités d'accueil en hospitalisation à temps complet** ou à **temps partiel**. Ces structures peuvent être de tailles et de nature très différentes. Parmi les 1 389 **établissements de santé** du secteur public coexistent trois types de structures se différenciant selon leur mission : 178 sites de centres hospitaliers régionaux (CHR), 962 centres hospitaliers, 96 centres spécialisés en psychiatrie et enfin 153 autres établissements correspondant en majorité à des établissements de soins de longue durée. Les structures hospitalières privées se composent de 1 009 cliniques privées à but lucratif et 691 établissements privés à but non lucratif.

En France, depuis le début des années 2000, le nombre de lits d'hospitalisation à temps complet dans les établissements de santé diminue assez régulièrement. Leur fermeture concerne la quasi-totalité des disciplines, mais c'est surtout l'accueil en long séjour qui recule. En contrepartie, les capacités en hospitalisation à temps partiel se développent. Depuis la seconde moitié des années 1980, des innovations en matière de technologies médicales et médicamenteuses, notamment en anesthésie, ont transformé les modes de prise en charge à la faveur de l'hospitalisation à temps partiel. ■

### Définitions

**Établissement de santé** : personne morale de droit public ou privé qui assure le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes. Les établissements de santé mènent aussi des actions de prévention et d'éducation de la santé. Les établissements publics, soumis au contrôle de l'État, sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Ils sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directoire. Les établissements privés sont à but lucratif ou non lucratif. Pour les établissements à but lucratif, plusieurs personnes morales peuvent coexister. Les établissements privés à but non lucratif peuvent être qualifiés d'établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) dès lors qu'ils assurent le service public hospitalier.

**Capacité d'accueil des établissements de santé, hospitalisation à temps complet, hospitalisation à temps partiel, médecin mixte, numerus clausus, omnipraticien, statistique annuelle des établissements de santé (SAE), traitements et cures ambulatoires** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « La démographie des médecins (RPPS) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », données issues de l'exploitation statistique de RPPS, (data drees.sante.gouv.fr), Drees, novembre 2017.
- « Les établissements de santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Médecins suivant le statut et la spécialité en 2017

Au 1 <sup>er</sup> janvier	Nombre de médecins	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
<b>Omnipraticiens</b>	<b>102 250</b>	<b>45,4</b>	<b>66,6</b>
<b>Spécialistes</b>	<b>122 625</b>	<b>44,6</b>	<b>50,3</b>
Spécialités médicales	70 131	46,7	50,4
dont : anesthésiologie réanimation	11 396	36,6	39,9
pédiatrie	8 099	68,9	38,9
radiodiag. et imag. médicale	8 844	34,8	74,0
Spécialités chirurgicales	27 063	28,6	68,6
dont : gynécologie obstétrique	4 869	49,4	59,5
ophtalmologie	5 947	44,3	85,8
Biologie médicale	3 002	52,1	39,9
Psychiatrie	15 307	50,6	42,5
Santé publ. et médecine du travail	7 122	67,3	1,3
<b>Total des médecins</b>	<b>224 875</b>	<b>44,9</b>	<b>57,7</b>

Source : Drees.

## Établissements de santé en 2015

Au 31 décembre	Nombre d'entités	Nombre de lits	Nombre de places
Centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU)	178	73 111	9 825
Centres hospitaliers (CH)			
y c. anciens hôpitaux locaux	962	145 289	16 586
Centres hosp. spécialisés en psychiatrie	96	25 304	14 433
Autres établissements publics	153	9 660	517
<b>Secteur public<sup>1</sup></b>	<b>1 389</b>	<b>253 364</b>	<b>41 361</b>
Centres de lutte contre le cancer (CLCC) <sup>1</sup>	21	2 731	741
Autres étab. privés à but non lucratif	670	54 653	12 748
<b>Étab. privés à but non lucratif</b>	<b>691</b>	<b>57 384</b>	<b>13 489</b>
Étab. de soins de suite et de réadaptation	350	28 818	3 141
Établissements de soins de courte durée <sup>2</sup>	508	55 360	13 262
Étab. de lutte contre les maladies mentales	144	13 016	1 472
Établissements de soins de longue durée	6	303	35
Autres établissements privés	1	0	29
<b>Secteur privé (établissements)</b>	<b>1 009</b>	<b>97 497</b>	<b>17 939</b>
<b>Total</b>	<b>3 089</b>	<b>408 245</b>	<b>72 789</b>

1. Chaque entité géographique est comptabilisée. Pour une entité juridique multi-sites comme l'AP-HP, on compte autant d'entités que de sites.

2. Y c. établissements pluridisciplinaires.

Champ : y c. service de santé des armées.

Source : Drees, enquête SAE 2015.

## Personnels non médicaux salariés et sages-femmes dans les établissements de santé en 2015

	en milliers d'EQTP			
	Publics	Privés		Total
		à but non lucratif	à but lucratif	
<b>Personnels administratifs</b>	<b>95,9</b>	<b>18,7</b>	<b>19,0</b>	<b>133,6</b>
<b>Personnels soignants</b>	<b>524,9</b>	<b>82,0</b>	<b>100,8</b>	<b>707,7</b>
Sages-femmes	11,5	1,0	2,3	14,8
Pers. d'encad. du pers. soignant	17,6	3,4	3,2	24,2
Infirmiers <sup>1</sup>	232,6	35,1	44,8	312,5
Aides-soignants	175,0	23,4	28,8	227,1
Agents de services hospitaliers et autres pers. des serv. médicaux	62,9	11,3	17,3	91,5
Rééducateurs	15,1	5,9	3,6	24,6
Psychologues	10,2	1,8	0,9	12,9
<b>Pers. éducatifs et sociaux</b>	<b>11,7</b>	<b>3,4</b>	<b>0,9</b>	<b>16,0</b>
<b>Pers. médico-techniques</b>	<b>41,7</b>	<b>6,2</b>	<b>4,0</b>	<b>51,9</b>
<b>Personnels techniques</b>	<b>95,1</b>	<b>9,3</b>	<b>6,8</b>	<b>111,2</b>
<b>Total</b>	<b>769,3</b>	<b>119,6</b>	<b>131,6</b>	<b>1 020,5</b>

1. Y c. infirmiers spécialisés et de secteur psychiatrique.

Note : équivalent temps plein (EQTP) moyen annuel rémunéré.

Champ : y c. service de santé des armées, non compris les élèves.

Source : Drees, enquête SAE 2015.

## Professions de santé

Au 1 <sup>er</sup> janvier	Effectifs			
	2014 (r)	2015	2016	2017
Infirmiers	616 573	638 248	660 611	681 459
Médecins	219 834	222 150	223 571	224 875
Massesurs-kinésithérapeutes	80 706	83 619	86 459	...
Pharmaciens	73 789	74 345	74 489	74 400
Chirurgiens-dentistes	41 223	41 495	41 788	42 197
Opticiens-lunetiers	29 057	32 245	34 370	35 718
Manipulateurs ERM	32 304	33 464	34 498	35 525
Orthophonistes	22 733	23 521	24 466	25 467
Sages-femmes	20 991	21 632	22 312	22 787
Pédicures-podologues	12 848	13 250	13 652	14 039
Psychomotriciens	9 514	10 252	11 074	11 890
Ergothérapeutes	9 122	9 691	10 417	11 216
Orthoptistes	4 016	4 185	4 409	4 643
Audioprothésistes	2 919	3 090	3 264	3 440

Source : Drees.

## Lits installés en hospitalisation complète

Au 31 décembre	1998	2003	2014	2015
Secteur public	313 315	305 297	256 229	253 364
Secteur privé	175 395	160 405	154 692	154 881
<b>Total</b>	<b>488 710</b>	<b>465 702</b>	<b>410 921</b>	<b>408 245</b>

Champ : y c. service de santé des armées et y c. Mayotte à partir de 2012.

Source : Drees, enquêtes SAE 1998 à 2015.

## Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

Au 31 décembre	2000	2005	2015	2016
Pharmacies	22 698	22 610	21 591	21 403
Laboratoires	4 084	3 876	3 841	3 766

Champ : France métropolitaine.

Sources : Ordre national des pharmaciens ; CNAMTS.

## Médecins, infirmiers et lits d'hôpital dans quelques pays du monde

densité pour 1 000 habitants

	Médecins		Infirmiers		Lits d'hôpital	
	2000	2015	2000	2015	2000	2015
Allemagne	3,3	4,1	10,5	13,3	9,1	8,1
Australie <sup>1</sup>	2,5	3,5	10,1	11,5	4,0	3,8
Autriche	3,9	5,1	7,2	8,1	8,0	7,6
Canada <sup>2 3</sup>	2,1	2,7	8,5	9,9	3,8	2,6
Corée	1,3	2,2	3,0	5,9	4,7	11,5
Espagne	(r) 3,1	3,9	(r) 3,5	5,3	3,7	3,0
Estonie	3,1	3,4	5,8	6,0	7,0	5,0
États-Unis <sup>1 4</sup>	2,3	2,6	10,2	11,3	3,5	2,8
Finlande <sup>1</sup>	2,5	3,2	10,7	14,7	7,5	4,4
<b>France<sup>2 4</sup></b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>6,7</b>	<b>9,9</b>	<b>8,0</b>	<b>6,1</b>
Hongrie	2,7	3,1	5,3	6,5	8,2	7,0
Mexique	1,6	2,4	2,2	2,8	1,8	1,5
Rép. tchèque <sup>5</sup>	3,4	3,7	7,6	8,0	7,8	6,5
Slovaquie <sup>2 4</sup>	3,4	3,5	7,4	5,7	7,9	5,8
Slovénie	2,2	2,8	6,9	8,8	5,4	4,5
Turquie <sup>2 4</sup>	1,3	1,8	1,1	2,0	2,1	2,7

1. Données 2014 pour les médecins aux États-Unis et en Finlande ainsi que pour les infirmières en Finlande et pour les lits d'hôpital en Australie et aux États-Unis.

2. Y c. médecins travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc.).

3. Données 2003 pour les infirmières au Canada.

4. Y c. infirmiers travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc.).

5. Données 2013 pour les médecins.

Note : médecins et infirmiers en exercice (pratiquant directement des soins aux patients) sauf précision contraire.

Source : OCDE.

## 9.3 Dépenses de santé

En 2016, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** est évaluée à 198,5 milliards d'euros (Md€). Elle représente 8,9 % du PIB, soit un niveau similaire à ceux constatés les années précédentes, pour une dépense moyenne de 2 975 euros par habitant. Elle progresse de 2,3 % en valeur et de 2,9 % en volume, les prix de la CSBM reculant de 0,6 % par rapport à 2015. Le rythme de croissance de la CSBM en 2015 (+ 1,5 %) avait marqué un ralentissement, sous l'effet d'une contraction des prix de 0,9 %. Ainsi, la progression de 2016 constitue un retour au rythme tendanciel des dernières années. Les soins hospitaliers contribuent pour 1,0 point à la croissance totale de la CSBM, les **soins de ville**, notamment les auxiliaires médicaux et les médecins, pour 0,9 point, et les autres biens médicaux pour 0,3 point. Le poste médicaments est un facteur explicatif de l'accélération de la CSBM en 2016.

La Sécurité sociale finance 77,0 % de la CSBM en 2016, soit 152,8 Md€. Les prises en charge de l'État au titre de prestations versées aux invalides de guerre, des soins urgents ainsi que de l'aide médicale de l'État (AME) et des organismes de base au titre des soins des titulaires de la **couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** représentent 1,4 % de la CSBM. La part des **organismes complémentaires (OC)** diminue légèrement en 2016. Les prestations versées par les OC ont certes augmenté de 1,5 %, mais à un rythme moindre que celui de la CSBM (+ 2,3 %) et ce,

pour la troisième année consécutive. Cette faible croissance est le résultat des effets de la réforme des « contrats responsables », instaurée en 2015, qui réduit ou plafonne en particulier la prise en charge des OC pour les soins de médecins et pour les frais d'optique, et du développement des réseaux de soins.

Compte tenu de l'ensemble des évolutions précédentes, le reste à charge des ménages en santé, qui atteignait 9,3 % en 2011, diminue depuis lors pour s'élever à 8,3 % de la CSBM en 2016.

Entre 2012 et 2016, la tendance à la hausse de la part de la Sécurité sociale et, symétriquement, la baisse du reste à charge des ménages, sont liées au dynamisme des dépenses de santé les mieux prises en charge par l'assurance maladie, corollaire de la progression des effectifs d'assurés exonérés du ticket modérateur en raison d'une affection de longue durée (ALD).

Avec une **dépense courante de santé au sens international (DCSi)** représentant 16,9 % de leur PIB en 2015, les États-Unis se placent au premier rang des pays de l'OCDE. En France, la DCSi s'établit à environ 11 % du PIB, comme en Suède, en Allemagne et au Japon. Lorsque l'indicateur de comparaison retenu est la dépense courante de santé par habitant exprimée en **parité de pouvoir d'achat (PPA)**, la France se situe en position relativement plus basse. ■

### Définitions

**Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) :** comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements). Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

**Comptes nationaux de la santé, couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), dépense courante de santé (DCS), dépense courante de santé au sens international (DCSi), dépense totale de santé (DTS), médicament générique, organismes d'assurance maladie complémentaires, parité de pouvoir d'achat (PPA), soins de ville :** voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2016 – Résultats des Comptes de la santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2017.
- « En 2016, les dépenses de santé retrouvent leur dynamisme », *Études et Résultats* n° 1024, Drees, septembre 2017.
- « Les dépenses de santé depuis 1950 », *Études et Résultats* n° 1017, Drees, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006 (r)	2016	16/15 en %
<b>Soins hospitaliers<sup>1</sup></b>	<b>70,5</b>	<b>92,4</b>	<b>2,2</b>
Secteur public	54,4	71,3	2,2
Secteur privé	16,2	21,1	2,1
<b>Soins ambulatoires</b>	<b>82,7</b>	<b>106,2</b>	<b>2,4</b>
Soins de ville	39,1	52,2	3,3
dont : médecins et sages-femmes	17,1	20,6	2,7
auxiliaires médicaux	8,6	15,0	4,4
dentistes	9,1	11,1	2,9
analyses de laboratoires	3,9	4,4	2,7
cures thermales	0,3	0,4	3,9
Médicaments en ambulatoire	31,2	34,0	0,3
Autres biens médicaux en ambulatoire	9,4	15,2	3,6
Optique	4,4	6,2	0,5
Prothèses, orthèses, VHP <sup>2</sup>	1,6	2,9	6,0
Matériels et pansements	3,3	6,1	5,9
Transports de malades	3,1	4,8	4,4
<b>Consommation de soins et de biens médicaux</b>	<b>153,2</b>	<b>198,5</b>	<b>2,3</b>

1. Court et moyen séjour, psychiatrie.
2. Véhicules pour handicapés physiques.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

## Poids de la CSBM et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	2006	2009	2015 (r)	2016
Consom. de soins et de biens médicaux	8,3	8,8	8,8	8,9
Dépense courante de santé	11,1	11,9	11,9	12,0

Sources : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010 ; Insee.

## Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

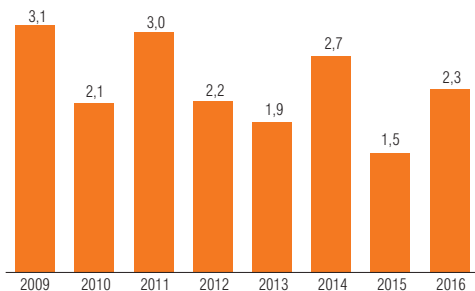
	2007	2015 (r)	2016
Sécurité sociale de base <sup>1</sup>	76,9	76,8	77,0
État et CMU-C org. de base <sup>2</sup>	1,3	1,4	1,4
Organismes complémentaires <sup>3</sup>	13,0	13,4	13,3
Mutuelles	7,6	7,1	6,8
Sociétés d'assurance	3,0	3,7	3,8
Institutions de prévoyance	2,4	2,6	2,6
Ménages	8,8	8,4	8,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Y c. déficit des hôpitaux publics et les régimes Alsace Moselle et CAMIEG.
2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.
3. Y c. prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

## Évolution de la CSBM

par rapport à l'année précédente en %



Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

## Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

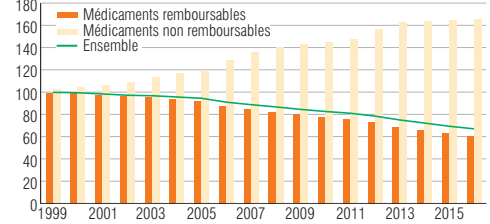
	2006	2016	16/15 en %
CSBM	153,2	198,5	2,3
Soins de longue durée <sup>1</sup>	12,9	20,3	1,1
Indemnités journalières	10,7	14,0	3,0
Autres dépenses en faveur des malades	0,3	0,7	5,4
Prévention	5,2	5,8	0,2
Subventions au système de soins nettes des remises conventionnelles	2,1	2,2	- 8,4
Recherche	7,0	7,6	1,4
Formation	1,3	2,2	1,7
Coût de gestion syst. de santé <sup>2</sup>	12,2	15,3	1,1
<b>Dépense courante de santé</b>	<b>204,9</b>	<b>266,6</b>	<b>2,0</b>

1. Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile.
2. Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution à la taxe de solidarité additionnelle (fonds CMU avant 2011).

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

## Évolution des prix des médicaments de 1999 à 2016

indice base 100 en 1998

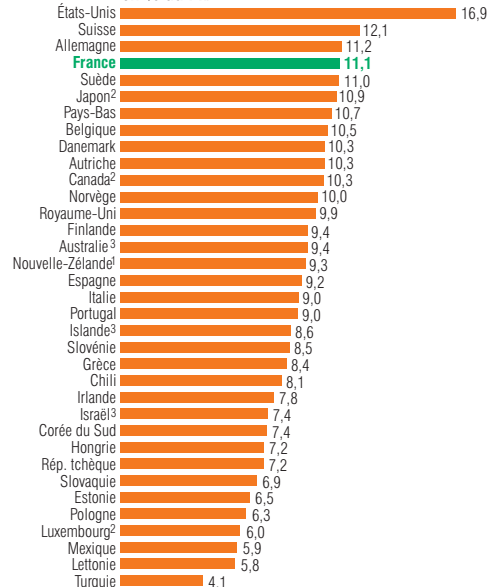


Note : l'innovation n'est pas prise en compte dans l'évolution du prix.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

## Dépense courante de santé dans les pays de l'OCDE en 2015

en % du PIB



1. Valeur estimée.
2. Valeur provisoire.
3. Différence de méthodologie.

Note : classement établi à partir de la dépense courante de santé au sens international.  
Source : OCDE.

## 9.4 Personnes handicapées

En 2015, 431 000 travailleurs handicapés sont employés dans les 100 300 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OEH)**. Cela représente 325 400 **emplois en équivalent temps plein (EQTP)** sur l'année, pour une part dans l'emploi direct (c'est-à-dire hors unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, mis à disposition et stagiaires) de 3,4 %, soit + 0,1 point par rapport à 2014. Le nombre de travailleurs handicapés et leur part dans les effectifs ont légèrement augmenté en 2015. Ces nouveaux bénéficiaires ont été recrutés plus souvent en CDD (40 %) qu'en CDI (31 %).

Les prestations liées au handicap et à l'invalidité accélèrent en 2016 (+ 2,7 %, après + 1,7 % en 2015). Elles sont constituées pour plus d'un tiers de l'accueil et de l'hébergement en établissement médico-social, pour près d'un quart de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour près d'un quart de pensions et rentes d'invalidité, et pour le reste d'autres prestations, dont la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** des moins de 60 ans. En 2016, les dépenses liées aux pensions d'invalidité progressent sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Celles liées à l'allocation aux adultes handicapés et à la prestation de compensation du handicap augmentent également sous l'effet d'une hausse du nombre de bénéficiaires.

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de diminuer en 2016 (- 2,0 %, après - 1,7 %). Sur moyenne période, l'évolution de ces dépenses se distingue par leur recul, en lien notamment avec la baisse continue du nombre d'accidents du travail. Cette baisse tient principalement à celle de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés, mais également au développement des actions de prévention. En 2016, la diminution des dépenses liées aux AT-MP tient, d'une part, à la très faible revalorisation des rentes AT-MP et, d'autre part, à la baisse des volumes de rentes d'incapacité permanente et des dépenses liées à l'amiante. Les rentes AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées au titre d'incapacité permanente partielle (IPP) par la Sécurité sociale.

À la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents sont **scolarisés**, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. La scolarisation en milieu ordinaire augmente à nouveau (+ 7,3 %). Après deux années de baisse consécutive, les établissements spécialisés voient leurs effectifs progresser (+ 2,2 %). ■

### Définitions

**Aide sociale aux personnes handicapées** : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

**Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), AEEH, AES, AJPP, APP, emploi en équivalent temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap, taux d'emploi** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : le déficit continuerait de se résorber en 2016 », *Études et Résultats* n° 1040, Drees, novembre 2017.
- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2015 – Le taux d'emploi direct continue d'augmenter », *Dares Résultats* n° 71, Dares, novembre 2017.
- « En 2016, les départements ont attribué 4,2 millions de prestations d'aide sociale », *Études et Résultats* n° 1037, Drees, octobre 2017.
- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2015

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH <sup>1</sup>	45	55	2	21	31	46	8	17	34	41
AT-MP <sup>2</sup>	25	75	0	8	25	67	9	19	16	56
Pensionnés d'invalidité	62	38	0	7	24	69	8	20	40	32
Titulaires carte invalidité	43	57	3	27	30	40	6	13	41	40
Allocataires AAH	34	66	3	23	28	46	14	18	33	35
Mutilés de guerre et assimilés et autres	22	78	1	10	25	64	17	24	22	37
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>42</b>

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Ageliph ; Dares.

## Part des salariés handicapés dans l'emploi en 2015

en %

	2015
Ind. manif., ind. extract. et autres	3,9
Construction	3,0
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau.	3,3
Information et communication	2,1
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	3,0
Activ. spéc., scienti. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,8
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc. <sup>1</sup>	4,4
Autres activités <sup>2</sup>	3,4
<b>Ensemble des établissements</b>	<b>3,4</b>

1. Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, telles que les caisses d'allocations familiales par exemple.

2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service. Lecture : en 2015, le taux d'emploi en EQTP de travailleurs handicapés dans les établissements du secteur de la construction s'élevait à 3,0 %.

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en équivalent temps plein / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Ageliph ; Dares.

## Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en 2015

en millions d'euros

	2015	15/14 en %
<b>AT-MP<sup>1 2</sup></b>	<b>6 939</b>	<b>- 1,7</b>
Remplacement de revenu définitif	6 892	- 1,6
Rentes et pensions AT-MP <sup>1</sup>	6 027	- 1,1
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) <sup>3</sup>	865	- 4,5
Autres prestations AT-MP <sup>1</sup>	47	- 19,7
<b>Invalidité<sup>4</sup></b>	<b>37 806</b>	<b>1,7</b>
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	8 348	0,5
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	8 615	1,9
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 269	0,4
PCH et ACP <sup>5</sup> de moins de 60 ans	1 589	0,4
AJPP, APP, AES, AEEH <sup>6</sup>	885	- 1,3
Accueil et hébergement des personnes handicapées <sup>6</sup>	14 543	2,9
ESAT, CRP, CPO <sup>7</sup>	1 773	0,8
Autres prestations liées à l'invalidité	784	- 0,9

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Les prestations AT-MP s'élevaient à 6 797 M€ en 2016 (-2,0 % par rapport à 2015). 3. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

4. Les prestations d'invalidité s'élevaient à 38 829 M€ en 2016 et augmentent de 2,7 % par rapport à 2015. 5. Voir Définitions en annexes. 6. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie. 7. Établissements et services d'aide par le travail, Centre de réadaptation professionnelle, Centre de priorisation.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

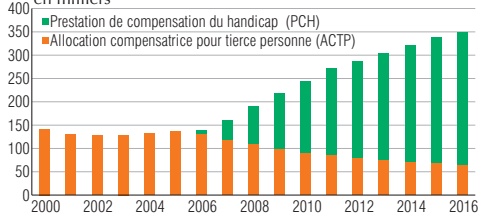
## Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2016

	Handisport	Sport adapté	Total
<b>Licences</b>	<b>27 186</b>	<b>49 177</b>	<b>76 363</b>
Licences féminines	8 077	16 461	24 538
Licences masculines	19 109	32 716	51 825
<b>Autres titres de participation</b>	<b>8 117</b>	<b>11 279</b>	<b>19 396</b>
<b>Clubs</b>	<b>1 390</b>	<b>1 184</b>	<b>2 574</b>

Source : MEOS.

## Bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH de 2000 à 2016

en milliers



Note : les effectifs correspondent à des droits ouverts aux prestations au 31 décembre. Champ : France hors Mayotte, situation au 31 décembre de chaque année ; bénéficiaires de tous âges vivant à domicile ou en établissement.

Source : Drees, enquêtes Aide sociale.

## Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement <sup>1</sup>	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés <sup>2</sup>	
	Individuelle	Collective	Établissements hospitaliers	Établissements médicaux et sociaux
<b>Premier degré</b>	<b>111 682</b>	<b>48 361</b>	<b>5 546</b>	<b>61 615</b>
Préélémentaire	31 299	6 914	2 457	21 173
Élémentaire	80 383	41 447	3 089	40 442
<b>Second degré</b>	<b>82 875</b>	<b>36 060</b>	<b>2 299</b>	<b>6 754</b>
Premier cycle	62 596	15 794	1 464	5 347
Second cycle	19 663	4 130	835	1 407
Autre niveau <sup>3</sup>	616	16 136	///	///
<b>Niveau indéterminé<sup>4</sup></b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>295</b>	<b>3 205</b>
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>194 557</b>	<b>84 421</b>	<b>8 140</b>	<b>71 574</b>

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

5. Dont 8 359 enfants ou adolescents en scolarisation partagée.

Source : Depp.



## 9.5 Personnes âgées dépendantes

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge des **personnes âgées dépendantes** constitue un enjeu majeur. La dépendance d'une personne âgée est définie comme le handicap : il s'agit d'un état durable de la personne, qui du fait d'incapacités, a besoin d'aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. Ces restrictions d'activité résultent souvent de problèmes de santé actuels ou passés, mais il n'y a pas de lien systématique entre état de santé et degré de dépendance, dans la mesure où à état de santé égal, on peut être plus ou moins gêné dans les actes de la vie quotidienne, en particulier selon l'environnement dans lequel on vit.

Fin 2015, les départements ont octroyé 1,4 million de mesures d'aides sociales aux personnes âgées (60 ans ou plus). L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** en représente les neuf dixièmes. Cette allocation représente un montant total de 5,6 milliards d'euros (Md€). Le reste est consacré à l'aide sociale à l'hébergement (ASH), à l'accueil chez des particuliers ou aux aides ménagères. L'APA à domicile concerne 748 000 personnes, soit 59 % de l'ensemble des bénéficiaires de cette allocation. Parmi ces allocataires à domicile, 59 % sont modérément dépendants et classés en **groupe iso-ressources (GIR) 4**, selon la **grille AGGIR** (contre 23 % pour les allocataires vivant en établissement). À l'opposé, 18 % sont très dépendants et classés en GIR 1 ou 2 (contre 59 % en établissement). Enfin, ils sont 22 % à être évalués en GIR 3 (18 % en établissement).

Les capacités d'accueil des personnes âgées dépendantes progressent et se transforment. Fin 2015, 600 400 places d'accueil sont proposées en **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, soit 80 % des places en **établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**. Depuis dix ans, le nombre de places en EHPA non-EHPAD (non médicalisés) a fortement diminué. Inversement, le nombre de places en EHPAD a considérablement augmenté. Ce changement radical dans la structure s'explique en premier lieu par des transformations d'EHPA non médicalisés en EHPAD et des conversions d'unités de soins de longue durée (USLD) en EHPAD. La médicalisation du secteur va de pair avec le vieillissement de la population accueillie : la proportion de personnes âgées très dépendantes (classées en GIR 1 et 2) s'accroît tendanciellement au sein de la population hébergée en institution.

En 2016, 9,1 Md€ sont consacrés aux soins de longue durée aux personnes âgées hébergées en établissement, soit 85 % de la dépense de soins de longue durée aux personnes âgées. Cette dépense en établissement se répartit pour 11 % en soins en USLD et pour 89 % en établissements d'hébergement. La dépense en USLD n'évoluant quasiment plus depuis 2010, toute la dynamique de ce poste provient des dépenses en établissement. La dépense totale pour les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées s'établit à 1,6 Md€ en 2016 ; elle progresse de 0,9 % par rapport à 2015. ■

### Définitions

**Personne âgée dépendante** : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA), établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), grille AGGIR, groupes iso-ressources (GIR)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Allocation personnalisée d'autonomie : les aides apportées aux personnes âgées », *Études et Résultats* n° 1033, Drees, octobre 2017.
- « Les dépenses de santé en 2016 – Résultats des Comptes de la santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2017.
- « L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre », *Les dossiers de la Drees* n° 20, Drees, septembre 2017.
- « 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015 », *Études et Résultats*, n° 1015, Drees, juillet 2017.
- « L'aide et l'action sociale en France », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Structures d'hébergement pour personnes âgées

Au 31 décembre	2015
<b>Maisons de retraite non EHPAD</b>	
Nombre d'établissements	338
Nombre total de places installées	8 500
<b>Logements-foyers</b>	
Nombre d'établissements	2 267
Nombre total de places installées	109 250
<b>Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)</b>	
Nombre d'établissements	7 400
Nombre total de places installées	600 380
<b>Unités de soins de longue durée (USLD)</b>	
Nombre d'USLD	596
Nombre de lits	33 860
<b>Nombre de places en hébergement temporaire</b>	
Nombre de places en accueil de jour <sup>1</sup>	12 200
Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD + SPASAD)	15 550
Nombre de services	2 131
Nombre de places	124 038

1. Ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements pour personnes âgées (services non compris).

Champ : établissements publics ou privés et services, places installées au 31/12/2015.

Source : Drees, enquête EHPA 2015 et répertoire FINESS.

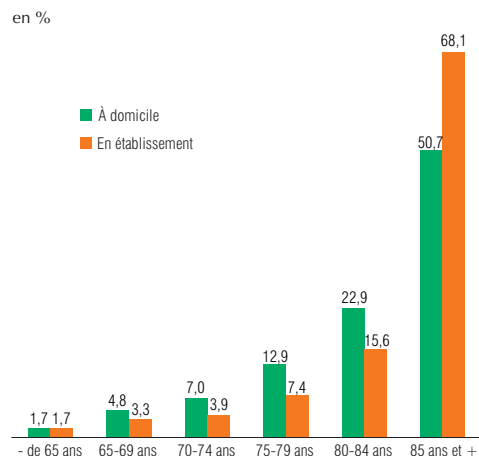
## Structure des bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance en 2015

Au 31 décembre	en %				
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
À domicile	2	17	22	59	100
En établissement	20	39	18	23	100

Champ : France hors Mayotte.

Source : Drees, enquête Aide sociale et enquête EHPA 2015.

## Répartition par âge des bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement en 2015



Champ : France hors Mayotte.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

## Dépenses de soins de longue durée aux personnes âgées

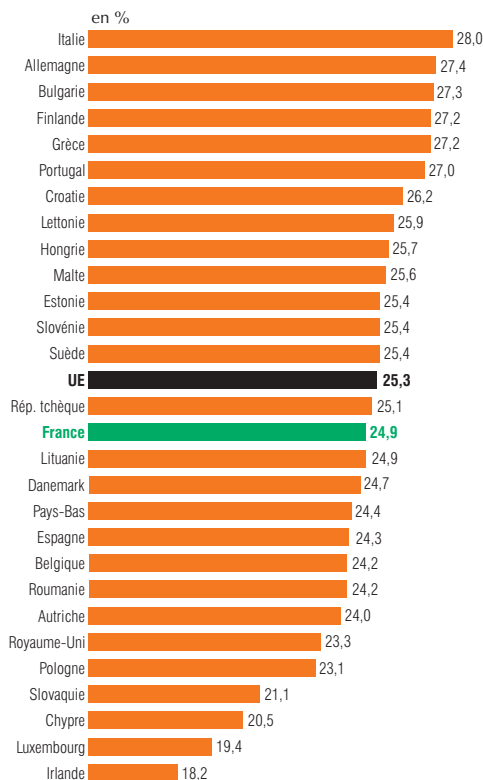
en millions d'euros

	2008	2015	2016
<b>Soins en établissements pour personnes âgées</b>	<b>6 246</b>	<b>8 995</b>	<b>9 146</b>
Évolution (en %)	14,3	2,2	1,7
Unités de soins de longue durée (USLD) dans les hôpitaux	1 318	1 018	996
Soins en EHPA - EHPAD	4 928	7 978	8 150
Établissements publics	2 813	4 311	4 400
Établissements privés à but non lucratif	1 216	2 051	2 081
Établissements privés à but lucratif	899	1 616	1 669
<b>Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)</b>	<b>1 211</b>	<b>1 583</b>	<b>1 597</b>
Évolution (en %)	9,5	1,3	0,9
<b>Total des soins de longue durée aux personnes âgées</b>	<b>7 457</b>	<b>10 578</b>	<b>10 743</b>
Évolution (en %)	13,5	2,0	1,6

Note : les évolutions sont calculées par rapport à l'année précédente.

Source : Drees, comptes de la santé.

## Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'UE en 2016



Source : Eurostat (extraction du 19 septembre 2017).

## 10.1 Enseignement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

À la rentrée 2016, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,6 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, soit 109 000 de plus qu'à la rentrée précédente (+ 0,7 %). L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses inscriptions de 2,3 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,8 millions d'élèves comme à la rentrée 2015. Depuis les années 2000, la part du secteur public oscille autour de 86,5 %. À la rentrée 2016, elle diminue de 0,2 point. Le nombre moyen d'élèves par **classe** est stable dans le secteur public et dans le secteur d'**enseignement privé**. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 25,3 élèves dans le secteur public et de 27,0 élèves dans le secteur privé. En élémentaire, elle est en moyenne de 23,0 élèves dans le secteur public et de 23,7 élèves dans le privé.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,6 millions d'élèves à la rentrée 2016, soit une progression de 0,8 % par rapport à la rentrée précédente. Après avoir baissé au cours des années 2000, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010, passant de 80,0 % en 2000 à 78,8 % en 2016. Au sein du second degré, les effectifs des formations en collège sont stables depuis la rentrée 2015, après une tendance à la hausse

constante depuis 2010. Les effectifs des formations professionnelles en lycée sont, quant à eux, en légère baisse par rapport à 2015 (- 0,3 %). En revanche, ceux de la filière générale et technologique en lycée progressent (+ 3,1 %). Dans les formations en collège, la taille moyenne des classes est de 24,9 élèves dans le public et de 26,3 élèves dans le privé. Elle est inférieure à 20 élèves dans les formations professionnelles en lycée. La taille moyenne des classes dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public est la plus élevée des trois formations d'enseignement (30,1 élèves).

Lors de la session 2016, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 87,3 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, visait à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation** IV. Le nombre de diplômés professionnels de niveau V baisse de 0,4 % en 2016. Entre les sessions 2015 et 2016, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** gagne 3 503 diplômés tandis que le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** en perd 4 768. Durant cette période, les diplômés professionnels de niveau IV progressent de 1,3 %.

Avec 633 500 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2016 atteint 88,6 %. Par rapport à la session 2015, il progresse de 2,0 points dans la voie professionnelle et reste stable dans la voie générale et la voie technologique. ■

### Définitions

**Enseignement du premier degré** : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

**Enseignement du second degré** : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture).

**Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classe, diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, ratio élève/enseignant, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.
- « Examens professionnels du second degré – Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », *note d'information* n° 17.08, Depp, mars 2017.
- « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », *note d'information* n° 17.07, Depp, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

# Enseignement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés 10.1

## Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015 (r)	2016 (p)
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 805,2	6 806,4
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 563,6	2 539,5
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 193,0	4 217,5
ASH <sup>1</sup>	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	49,4
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 536,4	5 579,4
Formations en collège	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 229,8	3 228,7
Formations professionnelles en lycée	807,9	750,0	705,4	705,5	667,0	665,2
Formations générales et techno. en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 550,9	1 599,2
Enseignement adapté (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	88,8	86,3
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	144,5	142,8
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	410,5	417,6
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	71,4	72,0
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 550,8	2 609,7
<b>Total</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>14 992,1</b>	<b>15 518,8</b>	<b>15 627,9</b>

1. Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-adaptation et intégration scolaires).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Sources : Depp ; SIES.

## Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2016
<b>Premier degré</b>				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	25,3
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	23,0
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	27,0
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	23,7
<b>Second degré</b>				
Enseignement public				
Formations en collège <sup>1</sup>	24,2	24,0	24,2	24,9
Formations professionnelles en lycée	20,8	20,1	19,1	19,3
Formations générales et techno. en lycée	28,8	28,8	28,5	30,1
Enseignement privé				
Formations en collège <sup>1</sup>	24,8	24,7	25,3	26,3
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,2	18,6	17,4
Formations générales et techno. en lycée	24,7	25,0	25,1	26,6

1. Y. c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et la 3<sup>e</sup> prépa-pro ; non compris Segpa.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010 et y. c. Mayotte pour 2016.

Source : Depp.

## Principaux diplômes du 2<sup>nd</sup> degré délivrés en 2016

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
<b>Brevet</b>	<b>712 539</b>	<b>87,3</b>
<i>dont série générale</i>	<i>653 431</i>	<i>87,9</i>
<b>Certificat d'aptitude professionnelle<sup>1</sup></b>	<b>183 618</b>	<b>84,2</b>
<b>Brevet d'études professionnelles<sup>1</sup></b>	<b>147 372</b>	<b>83,3</b>
Baccalauréat général	327 078	91,5
Littéraire (L)	50 974	91,3
Économique et social (ES)	102 887	91,2
Scientifique (S)	173 217	91,7
Baccalauréat technologique	126 578	90,7
<i>dont : sciences et techno. du management et de la gestion (STMG)</i>	<i>59 673</i>	<i>89,3</i>
<i>sc. et tech. ind. dev. durable (STI2D)</i>	<i>28 452</i>	<i>91,9</i>
<i>sc. et tech. design et arts appl. (STD2A)</i>	<i>2 892</i>	<i>97,0</i>
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	<i>20 807</i>	<i>92,4</i>
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	<i>7 530</i>	<i>92,5</i>
Baccalauréat professionnel	179 841	82,5
<b>Total des baccalauréats</b>	<b>633 497</b>	<b>88,6</b>

1. Y. c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Source : Depp.

## Ratio élève / enseignant par niveau d'étude dans l'UE en 2015

en %

	Enseignement primaire	1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire	2 <sup>nd</sup> cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement primaire	1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire	2 <sup>nd</sup> cycle de l'enseignement secondaire	
Allemagne	15,4	13,3	13,0	Lituanie	10,3	7,3	8,1
Autriche	11,8	8,7	10,1	Luxembourg	10,7	11,0	10,8
Belgique	12,8	9,5	9,9	Malte	13,6	6,9	8,9
Bulgarie	17,8	12,8	12,2	Pays-Bas	16,6	16,0	18,0
Chypre	12,2	10,3	10,1	Pologne	11,1	9,7	10,3
Croatie	14,3	9,0	9,7	Portugal	13,7	10,0	9,7
Danemark <sup>1</sup>	11,9	11,0	13,1	Rép. tchèque	19,0	11,8	11,1
Espagne	13,7	11,9	11,1	Roumanie	19,1	11,9	14,3
Estonie	13,3	9,5	15,2	Royaume-Uni	18,4	14,3	26,1
Finlande	13,6	9,0	16,5	Slovaquie	17,2	11,6	13,5
<b>France</b>	<b>19,0</b>	<b>15,1</b>	<b>10,4</b>	Slovénie	15,9	8,5	13,4
Grèce <sup>2</sup>	9,4	7,8	8,1	Suède	12,8	12,3	14,4
Hongrie	11,2	10,6	11,5	<b>UE</b>	<b>15,1</b>	<b>12,6</b>	<b>12,9</b>
Irlande <sup>3</sup>	16,4	...	13,9	États-Unis <sup>1</sup>	15,4	15,5	15,5
Italie	12,4	11,5	12,5	Japon <sup>1</sup>	17,1	13,8	11,9
Lettonie	11,6	7,7	9,7	Turquie <sup>1</sup>	19,3	18,4	14,8

1. Données 2014.

2. Données 2014 et données 2013 pour le 2<sup>nd</sup> cycle de l'enseignement secondaire.

3. Données 2013.

Note : le ratio élève/enseignant doit être réservé aux comparaisons géographiques ; il ne doit en particulier pas être confondu avec le nombre d'élèves par classe ; voir définition en annexes.

Sources : Eurostat (extraction du 5 septembre 2017) ; OCDE.

## 10.2 Enseignement supérieur

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'**enseignement supérieur** atteint 2 609 700 à la rentrée 2016. Il augmente de 2,3 % par rapport à 2015. La mise en œuvre progressive de la double inscription obligatoire des étudiants en **classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)** et à l'université amplifie la hausse. En neutralisant cet effet, la hausse du nombre d'étudiants est de 1,8 % (+ 44 800 étudiants) sur un an. Elle reste élevée, comparable à l'accroissement moyen des trois années précédentes (+ 50 000 par an).

En 2016, la part de l'université (y compris préparation au DUT et formations d'ingénieurs en leur sein) dans le total des inscriptions atteint 62,2 %. Le nombre d'étudiants préparant un diplôme universitaire de technologie (DUT) est quasi inchangé. Le nombre d'étudiants est également stable en **sections de techniciens supérieurs (STS)** et assimilés ainsi qu'en CPGE. Dans le prolongement des années précédentes, les inscriptions restent très dynamiques dans les formations d'ingénieurs (+ 4,1 %). Le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+ 11,6 %), ce qui prolonge une tendance de fond (+ 5,6 % par an en moyenne entre 2000 et 2016).

Le nombre d'**apprentis** préparant une licence ou un master professionnels progresse toujours. En 2015, 19 600 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 18 600 l'année précédente), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique et de l'informatique, spécialités à faible taux de

féménisation. Le brevet de technicien supérieur (BTS) occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 41,7 % des apprentis du supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS repartent à la hausse (+ 2,5 % par rapport à 2014, après - 3,6 %).

En 2015, le nombre de **licences LMD** délivrées par les universités augmente de 2,4 % par rapport à la session 2014, soit 177 100 licences, dont 128 400 licences générales et 48 700 licences professionnelles. Le nombre total de masters délivrés par les universités (126 300) progresse à nouveau (+ 3,1 %, après + 0,9 % en 2014). Après une légère baisse à la session 2014, le nombre de doctorats délivrés par les universités repart à la hausse, avec 2,1 % de diplômés supplémentaires.

Dans l'Union européenne, la part des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur continue d'augmenter : elle est ainsi passée de 23,6 % en 2002 à 39,1 % en 2016. Cette tendance est encore plus significative pour les femmes que pour les hommes.

En 2016, au moins la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans a achevé des études supérieures en Lituanie, au Luxembourg, à Chypre, en Irlande et en Suède. À l'autre extrémité de l'échelle, les proportions les plus faibles (30 % ou moins) sont observées en Roumanie, en Italie, en Croatie et à Malte. En France, 43,6 % de la population âgée de 30 à 34 ans a achevé des études supérieures en 2016 (39,1 % dans l'UE). ■

### Définitions

**Enseignement supérieur** : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

**Apprenti, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), classification internationale type de l'éducation (CITE), contrat d'apprentissage, institut universitaire de technologie (IUT), Licence-Master-Doctorat (LMD), sections de techniciens supérieurs (STS)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.
- « Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2016-2017 », *note Flash* n° 11, SIES, août 2017.
- « Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2016 à 2025 », *note d'information* n° 17.05, SIES, avril 2017.
- « Toujours plus de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans dans l'UE », *communiqué de presse* n° 71, Eurostat, avril 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1980	1990	2000	2005	2010	2016 (p)
Universités <sup>1</sup>	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 474,4
CPGE <sup>2</sup> et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	99,0
Sections de techniciens supérieurs (STS)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	257,2
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	116,6
Formations d'ingénieurs (y c. en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	152,5
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	152,1
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	135,2
Autres établissements d'enseignement supérieur <sup>3</sup>	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	222,8
<b>Total</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 319,6</b>	<b>2 609,7</b>

1. Hors préparations DUT, CPGE, préparations intégrées et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine. 2. Classes préparatoires aux grandes écoles. 3. Écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères que le MENESR, établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire ; y c. les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'à 2010 et y c. Mayotte à partir de 2011.

Source : SIES.

## Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1990	2000	2010	2015
BTS	53,0	94,2	113,5	133,1
DUT	27,8	47,5	47,3	47,6
DEUG, DEUST	88,4	124,7	1,4	///
Licence	71,3	135,0	///	///
Licence LMD	///	///	161,2	177,1
Licence générale	///	///	117,0	128,4
Licence professionnelle	///	///	44,2	48,7
Maîtrise	51,2	93,3	///	///
Master professionnel / DESS	12,6	32,6	60,1	48,9
Master recherche / DEA	20,0	23,4	18,9	13,7
Master indifférencié	///	///	24,5	63,7
Diplôme d'ingénieur	16,1	24,6	28,9	33,9
Diplôme d'écoles de commerce	12,2	18,3	28,9	44,4
Doctorat (hors HDR <sup>1</sup> )	7,2	10,0	11,1	12,1
Diplôme de docteur (santé)	8,8	6,7	7,4	10,4
Capacité en médecine	...	1,6	1,4	1,1
DES, DIS, DESC <sup>2</sup>	...	3,2	4,8	7,6

1. Habilitation à diriger des recherches. 2. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : diplôme interdisciplinaire de spécialisation.

Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'à 2010 et y c. Mayotte à partir de 2011.

Source : SIES.

## Étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée 2016

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	205,4	65,3
Sciences économiques, gestion	206,5	53,0
AES (filiale adm. économique et sociale)	35,4	58,4
Pluri-droit, sciences économiques, AES	2,1	59,8
Arts, lettres, sciences du langage	93,9	69,6
Langues	111,8	73,7
Sciences humaines et sociales	300,3	67,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	11,5	74,6
Sciences fondamentales et applications	244,1	25,6
Sciences de la nature et de la vie	98,4	60,5
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	55,1	29,0
Pluri-sciences	33,5	43,2
Médecine-odontologie	144,4	62,4
Pharmacie	23,2	63,9
Pluri-santé <sup>1</sup>	58,1	68,5
<b>Total</b>	<b>1 623,5</b>	<b>56,8</b>
Cursus licence	994,2	56,0
Cursus master	571,1	59,1
Cursus doctorat	58,3	48,2

1. La Première année commune des études de santé est comptabilisée en pluri-santé.

Note : y c. préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine.

Source : SIES.

## Origine sociale des étudiants à l'université à la rentrée 2016

en %

	Université <sup>1</sup>	dont	
		arts, lettres, langues, sc. humaines et sociales	sciences <sup>2</sup>
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entrep.	10,0	8,7	10,1
Cadres et prof. intellectuelles sup.	34,1	28,2	35,7
Professions intermédiaires	14,2	15,0	15,6
Employés	14,9	16,6	14,5
Ouvriers	12,0	12,9	12,4
Retraités, inactifs	14,8	18,5	11,7
<b>Effectifs (en milliers)</b>	<b>1 392,4</b>	<b>444,3</b>	<b>309,2</b>

1. Y c. DUT ; y c. Université de Lorraine. 2. Y c. les formations d'ingénieurs universitaires.

Champ : étudiants de nationalité française.

Source : SIES.

## Diplômés du supérieur dans l'UE en 2016

en % de la population

	25 à 64 ans		dont 30 à 34 ans	
	Femmes	Hommes	femmes	hommes
Allemagne	25,2	31,3	33,0	33,4
Autriche	30,6	32,2	42,0	38,3
Belgique	40,8	34,2	50,7	40,4
Bulgarie	33,8	21,7	41,0	27,2
Chypre	45,7	37,7	62,1	43,7
Croatie	25,8	20,4	36,7	22,4
Danemark	42,7	33,4	54,6	41,0
Espagne	38,4	33,0	46,6	33,5
Estonie	48,1	29,3	52,4	38,8
Finlande	50,2	36,1	54,4	38,4
<b>France</b>	<b>36,9</b>	<b>32,2</b>	<b>48,8</b>	<b>38,1</b>
Grèce	31,9	28,5	48,8	36,2
Hongrie	26,8	20,5	39,6	26,4
Irlande	47,0	39,1	58,5	46,6
Italie	20,1	15,3	32,5	19,9
Lettonie	41,9	24,1	56,1	30,1
Lituanie	47,0	31,7	68,8	48,1
Luxembourg	42,4	42,9	56,5	52,7
Malte	21,1	19,1	32,4	27,4
Pays-Bas	36,0	36,0	49,7	41,7
Pologne	34,0	23,4	53,9	35,6
Portugal	27,9	19,4	41,6	27,3
Rép. tchèque	24,1	21,9	38,7	27,2
Roumanie	18,2	16,5	27,4	23,9
Royaume-Uni	43,7	40,9	50,3	45,9
Slovaquie	25,1	18,9	39,4	24,0
Slovénie	37,6	24,3	55,3	33,6
Suède	48,0	34,5	59,2	43,4
<b>UE</b>	<b>32,5</b>	<b>28,9</b>	<b>43,9</b>	<b>34,4</b>

Champ : enseignement supérieur (CITE 2011 niveaux 5-8).

Source : Eurostat (extraction du 30 août 2017), enquêtes sur les forces de travail.



## 10.3 Établissements - Enseignants

En 2016, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 149,9 milliards d'euros, soit 6,7 % du produit intérieur brut (PIB). Elle a été multipliée par 1,9 en euros constants depuis 1980. Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 480 euros, contre 4 720 euros au début des années 1980. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette hausse : le poids croissant des **enseignements du second degré** et du **supérieur**, l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et la revalorisation du statut des enseignants.

Au regard de l'évolution des effectifs scolaires depuis 1980, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (près de 51 200 **écoles**, maternelles et élémentaires à la rentrée 2016, contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (près de 11 400 collèges, lycées professionnels et lycées généraux et technologiques, publics ou privés). Une partie des diminutions du nombre d'établissements est due à des fusions et regroupements d'établissements scolaires. En 2015, l'éducation prioritaire a connu une profonde refondation s'appuyant sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP). Près de 7 800 établissements publics relèvent de l'éducation prioritaire à la rentrée 2016.

Dans l'**enseignement du premier degré**, la baisse se poursuit entre 2015 et 2016 dans le secteur public (-1,2 %) : celui-ci compte 322 écoles maternelles et 365 écoles élémen-

taires en moins. En revanche, le nombre d'écoles primaires progresse légèrement (+129). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente en 2016 (+1,1 %). Dans l'enseignement du second degré, le nombre d'établissements est en légère hausse en 2016, après quatre années de baisse.

En 2016-2017, 1 234 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,3 %). Relevant tous du secteur public, les non-enseignants comptent plus d'un tiers de personnel d'assistance éducative.

Les effectifs des enseignants, dans leur ensemble, ont baissé de 2,7 % depuis 1999. Le second degré public et le premier degré **privé** ont respectivement perdu 4,8 % et 2,4 % de leurs effectifs. À l'inverse, le nombre d'enseignants a augmenté de 8,6 % dans le premier degré public et de 4,6 % dans le second degré privé. Globalement, les effectifs enseignants augmentent de 1,0 % entre 2015 et 2016. Les enseignants de l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 5,7 % de l'ensemble des personnels en 2016 et 7,3 % des enseignants. Leurs effectifs évoluent peu depuis 2011. ■

### Définitions

**Écoles** : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

**Enseignants du second degré** : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

**Classification internationale type de l'éducation (CITE), dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement du premier degré, enseignement du second degré, enseignement privé, enseignement supérieur, établissement du second degré, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Loi LRU)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'état de l'école 2017 », n° 27, Depp, novembre 2017.
- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.
- « Concours enseignants 2016 du second degré public », note d'information n° 17.14, Depp, juin 2017.
- « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015 », note d'information n° 17.09, Depp, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2010	2016
Enseignants dans le secteur public	771 706	813 125	849 600	848 835	789 819	811 660
Enseignants dans le secteur privé <sup>1</sup>	126 294	135 280	140 290	144 909	138 639	142 479
<b>Total des enseignants<sup>2</sup></b>	<b>898 000</b>	<b>948 405</b>	<b>989 890</b>	<b>993 744</b>	<b>928 458</b>	<b>954 139</b>
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance <i>dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.</i>	295 885 ///	296 420 ///	368 470 62 320	344 154 58 197	248 080 68 321	280 373 102 082
<b>Total</b>	<b>1 193 885</b>	<b>1 244 825</b>	<b>1 358 360</b>	<b>1 337 898</b>	<b>1 176 538</b>	<b>1 234 512</b>

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

## Enseignants du public et du privé par corps en 2017

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	341 658	83,4
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>335 166</i>	<i>83,6</i>
<i>instituteurs et suppléants</i>	<i>3 940</i>	<i>70,3</i>
Second degré public	400 211	58,4
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>50 543</i>	<i>51,9</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>247 176</i>	<i>62,2</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>58 588</i>	<i>50,1</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>1 468</i>	<i>57,1</i>
<i>professeurs contractuels</i>	<i>30 503</i>	<i>53,7</i>
Supérieur public <sup>1</sup>	69 791	39,4
<b>Total secteur public<sup>2</sup></b>	<b>811 660</b>	<b>67,3</b>
Premier degré privé	43 110	91,5
Professeurs des écoles	39 510	91,4
Instituteurs et suppléants	3 600	93,0
Second degré privé	99 369	66,8
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>8 839</i>	<i>50,5</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>60 151</i>	<i>68,4</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>11 040</i>	<i>63,5</i>
<i>maîtres auxiliaires contractuels</i>	<i>22 522</i>	<i>66,7</i>
<b>Total secteur privé sous contrat<sup>3</sup></b>	<b>142 479</b>	<b>74,3</b>

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

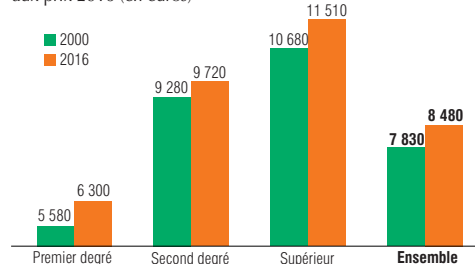
## Dépense intérieure d'éducation

	2000	2010	2015 (r)	2016 (p)
Aux prix courants (en Md€)	108,2	139,3	147,6	149,9
Aux prix 2016 (en Md€)	135,6	146,3	148,2	149,9
En % du PIB	7,3	7,0	6,7	6,7
Par élève ou par étudiant aux prix 2016 (en euros)	7 830	8 480	8 440	8 480

Source : Depp.

## Dépense moyenne par élève

aux prix 2016 (en euros)



Source : Depp.

## Établissements publics et privés du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré

	2001		2016	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	14 462	139
Écoles élémentaires	34 279	5 395	31 415	5 230
<i>dont écoles primaires</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>14 807</i>	<i>4 957</i>
<b>Total premier degré</b>	<b>52 727</b>	<b>5 640</b>	<b>45 877</b>	<b>5 369</b>
Collèges	5 139	1 802	5 295	1 838
Lycées professionnels	1 096	650	860	624
Lycées d'ens. général et tech.	1 527	1 094	1 602	1 052
Étab. régionaux d'ens. adapté	80	///	79	1
<b>Total second degré</b>	<b>7 842</b>	<b>3 546</b>	<b>7 836</b>	<b>3 515</b>

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

## Dépenses d'éducation dans les pays de l'UE en 2014

en % du PIB

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne <sup>1 2</sup>	4,63	0,7	0,5
Autriche <sup>1 2</sup>	5,40	0,3	0,3
Belgique <sup>1 2</sup>	6,46	0,3	0,4
Bulgarie	4,22	0,7	0,9
Chypre <sup>1 2</sup>	6,14	1,3	0,6
Croatie <sup>1</sup>	...	0,4	...
Danemark	...	...	...
Espagne <sup>2</sup>	4,15	0,9	0,1
Estonie <sup>1 2 3</sup>	4,85	0,4	0,2
Finlande <sup>2</sup>	6,81	0,2	0,4
<b>France<sup>1 2</sup></b>	<b>5,54</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
Grèce	...	...	...
Hongrie <sup>1 2 3</sup>	3,98	0,7	0,2
Irlande <sup>1</sup>	4,92	0,5	0,5
Italie <sup>1 2</sup>	4,08	0,5	0,3
Lettonie <sup>1 2</sup>	5,28	0,5	0,2
Lituanie <sup>4</sup>	4,37	0,6	0,2
Luxembourg	4,00	0,1	0,1
Malte <sup>2</sup>	6,05	0,6	0,5
Pays-Bas <sup>4</sup>	5,53	1,0	0,7
Pologne <sup>1 2</sup>	4,91	0,7	0,2
Portugal <sup>1 2</sup>	5,04	1,3	0,3
Rép. tchèque <sup>1 2</sup>	3,84	0,6	0,1
Roumanie <sup>1 2</sup>	2,75	0,0	0,1
Royaume-Uni <sup>1 2</sup>	5,85	1,7	0,4
Slovaquie <sup>2</sup>	4,09	...	0,4
Slovénie <sup>1 2</sup>	4,99	0,7	0,2
Suède <sup>1 2</sup>	7,14	0,3	0,7
<b>UE</b>	<b>5,11</b>	<b>...</b>	<b>...</b>

1. Données 2013 pour les dépenses du secteur privé. 2. Données 2013 pour les subventions publiques au secteur privé. 3. Données 2013 pour les dépenses publiques. 4. Données 2012 pour les subventions publiques au secteur privé.

Note : ensemble des niveaux de la CITE 2011, à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance.

Source : Eurostat (extraction du 21 novembre 2017).

## 10.4 Niveaux de formation

Jusqu'au début des années 2000, un enfant sur trois âgé de 2 ans était scolarisé. Le taux de scolarisation des enfants de deux ans s'est ensuite orienté à la baisse. Il a ainsi été divisé par trois entre 1999 et 2012. Il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012. À la rentrée 2015, le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans s'établit à 11,6 %, en légère diminution (-0,2 point) par rapport à 2014. Depuis 2000, le second degré comprend des élèves en moyenne plus jeunes, en lien avec la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse chez les jeunes de 18 à 29 ans, plus particulièrement chez ceux de 18 ans, mais elle décroît légèrement pour les étudiants âgés de 23 ans. À la rentrée 2015, le taux de scolarisation en apprentissage varie peu chez les jeunes âgés de 15 à 28 ans. Il recule chez les 15 à 18 ans tandis qu'il est stable ou augmente légèrement pour les autres.

L'**espérance de scolarisation** est stable à la rentrée 2015. Les taux de scolarisation par âge constatés pendant l'année 2015-2016 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, une **formation initiale** d'environ 6,3 années dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur. Un des objectifs de la stratégie européenne de Lisbonne est d'abaisser la part des **sorties précoces du système éducatif** à 10 % en 2020. En 2016, 8,8 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation.

À la session 2016, la **proportion de bacheliers dans une génération** est de 78,8 %, contre 25,9 % à la session 1980. Cette forte hausse résulte essentiellement de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel depuis sa création au milieu des années 1980. Suite à la réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire en 2008, le report des effectifs du **brevet d'études professionnelles (BEP)**, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, bénéficie aux effectifs suivant le cursus du baccalauréat professionnel (de la seconde à la terminale). Ils passent ainsi de 191 000 élèves en 2005 à 538 000 en 2016.

En 2015-2016, le nombre d'**apprentis** stagne par rapport à l'année précédente (-0,2 %) pour s'établir à 405 200. Le **niveau de formation V** accueille 159 600 apprentis. Il recule de 1,6 % du fait de la baisse des apprentis préparant le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**. Celui-ci domine encore mais il ne regroupe plus que 37 % de l'ensemble des apprentis, contre 50 % en 2000-2001. Le niveau IV accueille, quant à lui, 25 % des apprentis. Il décroît également (-3,1 % en un an) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel. L'apprentissage dans l'**enseignement supérieur** progresse, pour sa part, par rapport à 2014 (+3,8 %). Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** y occupe toujours une place prépondérante. Les autres formations du supérieur attirent 21 % des apprentis, contre 6 % en 2000-2001. ■

### Définitions

**Niveau de formation** : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Apprenti, brevet de technicien supérieur (BTS), brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classification internationale type de l'éducation (CITE), enseignement supérieur, espérance de scolarisation, formation initiale, formation professionnelle continue, proportion de bacheliers dans une génération, sorties précoces du système éducatif, taux de scolarisation** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'apprentissage au 31 décembre 2016 », *note d'information* n° 17.23, Depp, octobre 2017.
- « Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, septembre 2017.
- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.
- « Early leavers from education and training », *Statistics explained*, Eurostat, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Apprentis selon le diplôme préparé

	2000	2015
CAP	183 997	148 184
BEP	52 974	///
Autres diplômes de niveau V	8 362	11 426
Brevet professionnel	31 195	41 148
Baccalauréat professionnel	33 404	51 112
Autres diplômes de niveau IV	4 756	9 322
Diplômes du supérieur	51 186	144 013
dont : BTS	27 800	60 095
licences	692	16 612
diplômes ingénieurs	4 644	19 620
<b>Total des apprentis</b>	<b>365 874</b>	<b>405 205</b>
Préapprentis <sup>1</sup>	10 184	5 304

1. Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA), dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).  
Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.  
Champ : France hors Mayotte en 2000.  
Source : Depp.

## Taux de scolarisation par âge

	en %			
	2000	2005	2010	2015
2 ans	34,6	24,5	13,6	11,6
3 ans	100,0	100,0	98,0	97,6
4 ans	100,0	100,0	99,5	100,0
5 ans à 7 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
8 ans	100,0	100,0	100,0	99,5
9 ans	100,0	100,0	99,4	98,8
10 ans	100,0	100,0	98,6	98,5
11 ans	100,0	100,0	99,2	98,7
12 ans	100,0	100,0	98,4	98,2
13 ans	100,0	100,0	98,4	98,1
14 ans	99,3	99,6	98,1	97,7
15 ans	98,4	97,5	97,4	97,0
16 ans	96,5	96,6	94,2	94,8
17 ans	91,6	92,0	90,2	91,9
18 ans	79,6	78,8	77,0	78,4
19 ans	65,7	65,0	64,5	64,7
20 ans	51,4	51,9	51,9	53,1
21 ans	40,5	40,6	41,3	43,6
22 ans	33,3	32,8	33,1	35,9
23 ans	24,7	23,5	24,3	26,0
24 ans	17,2	15,8	16,3	17,7
25 ans	11,4	11,1	10,5	11,3

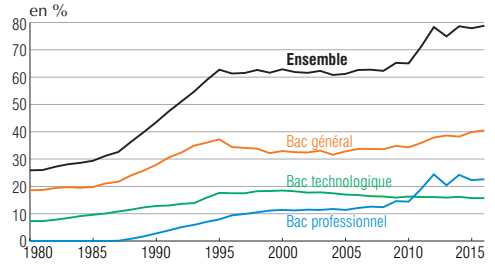
Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.  
Champ : France hors Mayotte, enseignement public et privé, y c. scolarisation en apprentissage.  
Source : Depp.

## Diplôme le plus élevé selon l'âge en 2016

	en %		
	Ensemble	dont	
		25 à 34 ans	55 à 64 ans
Sans diplôme, CEP, brevet des collèges	21,9	13,4	34,8
CAP, BEP	25,5	19,8	29,5
Baccalauréat	17,8	22,5	13,5
Bac + 2	14,3	14,9	10,3
Diplôme supérieur à Bac + 2	20,2	28,9	11,7
Non déterminé	0,3	0,5	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Part de bacheliers ou plus	52,3	66,3	35,5
Part de diplômés du supérieur	34,5	43,8	22,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 25 à 64 ans.  
Source : Insee, enquête Emploi.

## Part de bacheliers dans une génération entre 1980 et 2016



Lecture : en 2016, 78,8 % des jeunes en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers.  
Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population.  
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, puis France hors Mayotte à partir de 2001.  
Sources : Depp ; Insee, recensements de la population.

## Dépense pour la formation continue selon le public bénéficiaire

	en milliards d'euros			
	2014 (r)	2015	2015	
			Structure Évolution en % 15/14 en %	
Jeunes (moins de 26 ans en général) <sup>1</sup>	7,5	7,5	30,1	0,0
Apprentissage	5,4	5,3	21,4	-1,7
Alternance, professionnalisation	1,1	1,1	4,5	3,6
Autres formations	1,0	1,1	4,3	5,7
Demandeurs d'emploi	4,8	4,9	19,6	1,7
Actifs occupés du secteur privé <sup>1</sup> (hors dépenses directes des entreprises)	7,2	6,7	27,0	-7,2
Agents du secteur public <sup>2</sup>	5,5	5,5	22,0	-0,3
Investissement <sup>3</sup>	0,3	0,3	1,3	3,0
<b>Total</b>	<b>25,3</b>	<b>24,9</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,7</b>

1. Une partie des dépenses bénéficiant aux jeunes sont classées avec les actifs occupés (plan de formation, ...) ou les personnes en recherche d'emploi (jeunes bénéficiant de l'Aref, ...). 2. Hors investissement.  
3. Y c. l'investissement pour les agents du secteur public.  
Source : Dares.

## Niveau d'éducation dans quelques pays de l'UE en 2016

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école <sup>1</sup>			Population ayant terminé au moins le 2 <sup>nd</sup> cycle du secondaire <sup>2</sup>
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	9,4	10,9	10,2	86,5
Autriche	6,0	7,7	6,9	84,5
Belgique	7,4	10,2	8,8	75,1
Danemark	5,9	8,5	7,2	80,7
Espagne	15,1	22,7	19,0	58,3
Finlande	6,9	9,0	7,9	88,1
<b>France</b>	<b>7,5</b>	<b>10,1</b>	<b>8,8</b>	<b>78,1</b>
Grèce	5,3	7,1	6,2	71,8
Irlande	4,6	7,8	6,3	80,1
Italie	11,3	16,1	13,8	60,1
Luxembourg	...	6,8	5,5	...
Pays-Bas	5,8	10,1	8,0	77,1
Pologne	3,9	6,4	5,2	91,3
Portugal	10,5	17,4	14,0	46,9
Rép. tchèque	6,6	6,6	6,6	93,4
Roumanie	18,7	18,4	18,5	76,7
Royaume-Uni	9,5	12,8	11,2	79,5
Suède	6,4	8,2	7,4	85,0
<b>UE</b>	<b>9,2</b>	<b>12,2</b>	<b>10,7</b>	<b>77,0</b>

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.  
2. Personnes de 25 à 64 ans ; CITE 2011 niveaux 3-8.  
Source : Eurostat (extraction du 7 août 2017).



---

# Économie Finances

---

Économie générale  
Monnaie - Marchés financiers  
Finances publiques  
Échanges extérieurs

## 11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2016, l'activité mondiale augmente à un rythme presque identique à celui des années précédentes. Elle reprend quelques couleurs dans les pays émergents. La croissance économique chinoise se stabilise, après cinq années de baisse. Dans les économies avancées, la croissance faiblit essentiellement du fait des États-Unis où l'investissement privé connaît un fort ralentissement. La croissance britannique reste allante mais diminue ; celle du Japon se stabilise. Dans la zone euro, la reprise se confirme. En maintenant des taux d'intérêt bas et en soutenant la reprise du crédit aux entreprises, la politique monétaire de la Banque centrale européenne favorise l'investissement des entreprises. Cependant, au sein de la zone, les disparités de croissance demeurent.

En 2016, en France, l'activité progresse de nouveau : en volume, le **produit intérieur brut (PIB)** s'accroît de 1,2 %, après + 1,1 % en 2015. Alors que le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** progresse de 1,7 % en valeur, leurs dépenses de consommation finale augmentent de 2,2 %. Leur **taux d'épargne** baisse pour s'établir à 13,9 % en 2016. Le **pouvoir d'achat** du RDB s'améliore, en raison principalement du dynamisme des revenus d'activité et des prestations sociales en espèces. Il connaît sa plus forte hausse (+ 1,8 %) depuis 2007. Les **dépenses de consommation finale des ménages** accélèrent de nouveau (+ 2,3 % en volume, après + 1,4 % en 2015). La consommation des **administrations publiques (APU)** augmente un peu plus vite qu'en 2015 en

volume. L'**investissement** des entreprises accélère en volume pour la quatrième année consécutive (+ 3,6 %, après + 3,1 % en 2015). Au total, l'investissement des entreprises et leur comportement de stockage contribuent à hauteur de + 0,3 point à la croissance du PIB, après + 0,8 point en 2015.

En 2016, les **importations** demeurent très soutenues, tandis que les **exportations** ralentissent nettement, de sorte que la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB se dégrade (- 0,8 point, après - 0,5 point en 2015).

Les dépenses de rémunération versées par les **sociétés non financières (SNF)** à leurs salariés augmentent de 2,3 % en valeur en 2016, soit un rythme similaire à celui de leur **valeur ajoutée** (+ 2,2 %). Alors que l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** avait été dynamisé l'année précédente (+ 7,9 %) par la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), il augmente de 2,2 % en 2016, en ligne avec la valeur ajoutée. Ainsi, le **taux de marge** des sociétés non financières s'établit à 31,9 %, comme en 2015, niveau le plus haut enregistré depuis la crise économique de 2008. L'épargne des sociétés non financières progresse plus modérément que l'année précédente (+ 4,5 %). La progression de leur épargne étant presque égale à celle de leur investissement, leur **taux d'autofinancement** est stable en 2016 (+ 0,1 point) et s'établit à 84,7 %. ■

### Définitions

**Pouvoir d'achat** : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

**Taux de marge** : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

**Taux d'investissement** : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

**Administrations publiques (APU), dépense de consommation finale des ménages, excédent brut d'exploitation (EBE), exportations de biens et de services, importations de biens et de services, investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), produit intérieur brut (PIB), revenu disponible brut des ménages (RDB), revenu mixte, sociétés non financières (SNF), taux d'autofinancement, taux d'épargne des ménages, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes de la Nation en 2016 – le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.
- « En 2016, le PIB en volume augmente de 1,2 % », *Informations rapides* n° 128, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Produit intérieur brut selon 3 approches

en milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>Produit intérieur brut (approche production)</b>	2 059,3	2 086,9	2 115,3	2 147,6	2 194,2	2 228,9
Valeur ajoutée brute au prix de base	1 849,5	1 873,5	1 897,9	1 925,1	1 963,3	1 992,3
+ Impôts sur les produits	225,5	230,3	234,6	240,4	250,0	256,7
- Subventions sur les produits	- 15,7	- 16,8	- 17,3	- 17,9	- 19,1	- 20,2
<b>Produit intérieur brut (approche demande)</b>	2 059,3	2 086,9	2 115,3	2 147,6	2 194,2	2 228,9
Dépense de consommation finale	1 634,1	1 659,3	1 683,2	1 701,8	1 727,4	1 759,6
+ Formation brute de capital	478,0	472,6	471,9	488,2	499,9	512,6
+ Exportations de biens et de services	572,6	595,2	605,1	620,9	651,1	652,2
- Importations de biens et de services	- 625,3	- 640,2	- 645,0	- 663,2	- 684,2	- 695,6
<b>Produit intérieur brut (approche revenus)</b>	2 059,3	2 086,9	2 115,3	2 147,6	2 194,2	2 228,9
Rémunération des salariés	1 068,9	1 092,4	1 107,7	1 126,7	1 139,8	1 159,7
+ Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	721,2	718,0	721,7	737,3	769,4	777,4
+ Impôts sur la production et les importations	312,8	321,7	330,8	339,1	349,6	357,7
- Subventions	- 43,7	- 45,2	- 45,0	- 55,5	- 64,6	- 65,9

Note : en euros courants.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

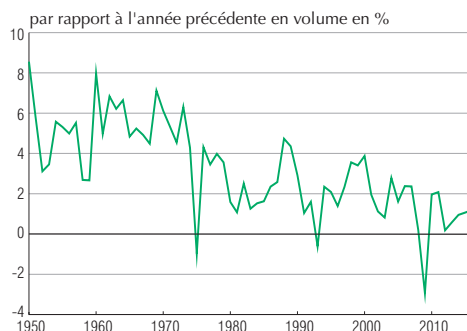
en euros courants par habitant

	2015 (r)	2016
Produit intérieur brut	32 952	33 337
Revenu disponible brut des ménages <sup>1</sup>	20 323	20 595
Dépense de consom. individuelle des ménages	17 429	17 740
Épargne brute des ménages	2 895	2 855
Capacité de financement des ménages	1 013	953

1. Y c. entreprises individuelles.

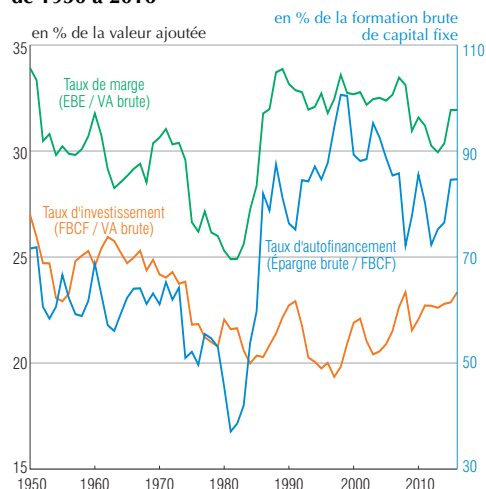
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Évolution du PIB de 1950 à 2016



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Taux de marge, taux d'investissement et taux d'autofinancement des sociétés non financières de 1950 à 2016



Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## PIB par habitant dans l'UE

en indice base 100 pour l'UE

	2015 (r)	2016		2015 (r)	2016
Allemagne	124	123	Lettonie	64	65
Autriche	128	126	Lituanie	75	75
Belgique	118	118	Luxembourg	269	267
Bulgarie	47	48	Malte	93	95
Chypre	81	81	Pays-Bas	128	128
Croatie	58	59	Pologne	69	69
Danemark	127	125	Portugal	77	77
Espagne	90	92	Rép. tchèque	87	88
Estonie	75	74	Roumanie	57	59
Finlande	109	109	Royaume-Uni	108	108
<b>France</b>	<b>107</b>	<b>105</b>	Slovaquie	77	77
Grèce	68	67	Slovénie	83	83
Hongrie	68	67	Suède	124	124
Irlande	177	177	<b>UE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Italie	96	96			

Note : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat (extraction du 3 août 2017).



## 11.2 Croissance - Productivité

En 2016, la croissance française accélère à peine : le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 1,2 % en volume, après + 1,1 % en 2015. La consommation des ménages et les dépenses d'investissement accélèrent de façon notable. La **contribution** de la **demande intérieure** hors stocks à la croissance du PIB en volume s'élève à + 2,1 points, après + 1,3 point. En revanche, le comportement de stockage des entreprises et le commerce extérieur pèsent significativement sur la croissance.

En 2016, l'**investissement** de l'ensemble de l'économie augmente de 2,8 % en volume, après + 1,0 % en 2015. Cette accélération est imputable au rebond de l'investissement des ménages et, dans une moindre mesure, à une hausse plus rapide de l'investissement des entreprises ainsi qu'à un moindre recul de l'investissement des **administrations publiques (APU)**. L'accélération de l'investissement des entreprises non financières est significative dans les services d'information-communication et dans la construction.

La rémunération des salariés des **sociétés non financières (SNF)** accélère en 2016 et croît à un rythme comparable à celui de leur **valeur ajoutée**. Avec en outre la fin de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** décélère. Le taux de marge des SNF se stabilise ainsi pour s'établir à 31,9 % comme en 2015. Leur taux d'auto-financement est stable.

La **production** manufacturière ralentit. Cette décélération concerne quasiment toutes les **branches d'activité**. En effet, la production dans la branche cokéfaction-raffinage se replie ainsi que celle de l'agroalimentaire ; la production de matériel de transport et celle des « autres industries » ralentissent. En revanche, la production de biens d'équipement accélère nettement. La production d'énergie, eau, déchets conserve, quant à elle, un rythme proche de celui de 2015. En 2016, la production des services marchands ralentit. Elle se replie en particulier dans les services financiers et décélère dans le commerce, les services aux entreprises et les services aux ménages. À l'inverse, la production de la branche transport accélère franchement, de même que celle de l'hébergement-restauration. La production des branches d'information-communication et de logement garde un rythme similaire à celui de 2015. Enfin, l'activité agricole chute tandis que dans la construction elle se stabilise.

L'emploi total accélère nettement en 2016, du fait de l'emploi salarié marchand. Celui-ci bénéficie à la fois de la légère accélération de l'activité et des dispositifs de baisse du coût du travail qui enrichissent la croissance en emplois. La **productivité horaire apparente du travail** de l'ensemble des branches de l'économie progresse de 0,9 %, après + 0,6 % en 2015. ■

### Définitions

**Produit intérieur brut (PIB)** : résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels (SI) ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des SI.

**Administrations publiques (APU), branche d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, demande intérieure finale, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), production, productivité apparente du travail, sociétés financières, sociétés non financières (SNF), solde du commerce extérieur, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- Stagnation de la productivité en France : héritage de la crise ou ralentissement structurel ? », *Économie et Statistique* n° 494-495-496, Insee, octobre 2017.
- L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- Les comptes de la Nation en 2016 – le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Comptes de la Nation en 2016

en %

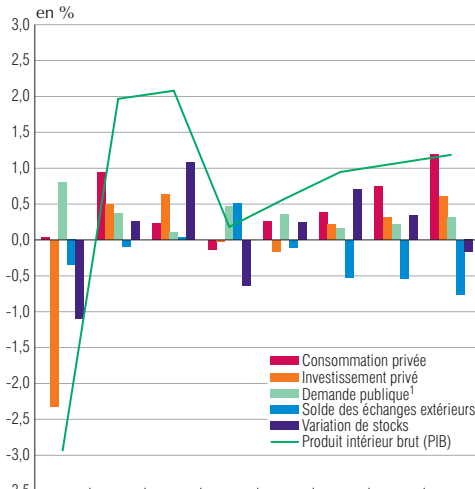
	Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés			2016			
	14/13 (r)	15/14 (r)	16/15	en milliards d'euros	Évolution 16/15		
					des prix	en valeur	Contribution à la croissance du PIB en volume
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>2 229</b>	<b>0,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,2</b>
Importations de biens et services	4,8	5,7	4,2	696	-2,4	1,7	1,3
<b>Total des emplois finals</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2 924</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2,5</b>
Consommation finale effective des ménages	1,1	1,4	2,1	1 577	-0,1	2,0	1,5
dont : dépense de consommation des ménages	0,7	1,4	2,3	1 186	-0,1	2,2	1,2
dépense de conso. individualisable des administrations	2,1	1,5	1,6	344	-0,3	1,3	0,2
Consommation collective des administrations publiques	-0,1	0,5	0,7	183	0,2	0,8	0,1
Formation brute de capital fixe	0,0	1,0	2,8	489	0,5	3,4	0,6
dont : entreprises non financières	1,7	3,1	3,6	277	0,6	4,3	0,4
ménages	-3,0	-2,1	2,4	112	0,8	3,2	0,1
administrations publiques	-5,3	-3,0	-0,1	76	0,0	-0,1	0,0
Variation de stocks <sup>1 2</sup>	0,7	0,3	-0,2	23	///	///	-0,2
Exportations de biens et services	3,3	4,3	1,8	652	-1,7	0,2	0,5

1. Y c. les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

2. Contributions à la croissance du PIB pour la variation de stocks.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Contributions à la croissance du PIB en volume de 2009 à 2016



1. Y c. institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

en %

	14/13 (r)	15/14 (r)	16/15
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>17,3</b>	<b>1,8</b>	<b>-9,0</b>
<b>Ind. manufacturière, ind. extractives et autres</b>	<b>1,1</b>	<b>1,8</b>	<b>2,8</b>
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-4,2	1,9	2,2
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-0,3	0,3	-1,3
Cokéfaction et raffinage	129,7	13,8	-20,1
Fabr. de machines et d'équip. électriques <sup>1</sup>	0,4	0,5	6,7
Fabrication de matériels de transport	1,7	1,6	8,6
Fabrication d'autres produits industriels	1,9	2,3	2,6
<b>Construction</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,9</b>
<b>Services principalement marchands</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
Commerce, transports, héb. et restauration	1,6	0,9	1,8
Information et communication	4,4	1,6	1,5
Activités financières et d'assurance	1,4	-0,9	-1,7
Activités immobilières	4,9	0,6	0,7
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	-0,2	-0,8	-0,8
Autres services	-0,7	1,7	0,7
<b>Services principalement non marchands<sup>2</sup></b>	<b>-1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

2. Regroupement Admin. publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

en %

	15/14 (r)	16/15		15/14 (r)	16/15		15/14 (r)	16/15
Allemagne	1,7	1,9	Grèce (p)	-0,2	0,0	Rép. tchèque	5,3	2,6
Autriche	1,0	1,5	Hongrie	3,1	2,0	Roumanie (p)	3,9	4,8
Belgique	1,5	1,2	Irlande	25,6	5,1	Royaume-Uni	2,2	1,8
Bulgarie	3,6	(p) 3,4	Italie	0,8	0,9	Slovaquie	3,8	3,3
Chypre	1,7	(p) 2,8	Lettonie	2,7	2,0	Slovénie	2,3	2,5
Croatie	2,2	3,0	Lituanie	1,8	2,3	Suède	4,1	3,2
Danemark	1,6	1,7	Luxembourg	4,0	4,2	<b>UE</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>
Espagne (p)	3,2	3,2	Malte	7,3	5,0	Islande	4,1	7,2
Estonie	1,4	1,6	Pays-Bas	2,3	(p) 2,2	Norvège	1,6	1,1
Finlande	0,0	1,9	Pologne	3,8	2,7	Suisse (p)	0,8	1,3
<b>France (p)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	Portugal	1,6	1,4			

Source : Eurostat (extraction du 29 août 2017).

## 11.3 Production des branches

Après une croissance de 2,0 % en 2015, la **valeur ajoutée** de l'ensemble des **branches** de l'économie progresse de 1,5 % en valeur en 2016. Elle est évaluée à 1 992 milliards d'euros. En volume, la valeur ajoutée augmente de 1,1 % en 2016, après + 0,9 % en 2015. La **production** de l'ensemble des branches d'activité s'établit à 3 874 milliards d'euros courants. Elle décélère de façon notable (+ 1,0 % en volume, après + 1,5 %).

En 2016, la production industrielle en volume ralentit nettement (+ 0,9 %, après + 1,9 % l'année précédente). Elle demeure inférieure de 7,0 % à son plus haut niveau, atteint en 2007. Après avoir solidement progressé en 2015, la production dans l'**industrie manufacturière** ralentit en 2016 (+ 0,9 % en volume, après + 2,1 %). Les dépenses des ménages en produits manufacturés ralentissent légèrement mais connaissent pour la deuxième année consécutive un rythme comparable à celui observé avant la grande récession. Bien que toujours très dynamique, l'investissement des entreprises en produits manufacturés décélère. Les exportations de biens manufacturés ralentissent également en volume. Au sein de la branche manufacturière, la production agroalimentaire se replie en raison notamment des épisodes de grippe aviaire (- 0,9 %). La production en cokéfaction-raffinage est, quant à elle, perturbée par des grèves au printemps 2016 (- 1,3 %, après + 6,8 % en 2015). Malgré son dynamisme, la production de matériel de transport est freinée par des

difficultés d'approvisionnement dans l'aéronautique (+ 4,6 %, après + 6,1 %). La production des « autres industries » ralentit également (+ 0,5 %, après + 1,0 %). À l'inverse, la production de biens d'équipement accélère franchement (+ 1,7 %, après + 0,6 %). Celle d'énergie, eau, déchets conserve un rythme proche de celui de 2015. Après deux années de repli, la production dans la construction se stabilise (0,0 %, après - 1,4 % en 2015). Enfin, la production agricole chute en volume (- 5,5 %, après - 1,5 %).

La production de **services marchands** ralentit en 2016 (+ 1,5 %, après + 2,1 % en 2015). L'investissement en services accélère du fait des dépenses en information et communication, tandis que l'investissement en activités scientifiques et techniques (en particulier la recherche et développement) ralentit légèrement. La production décélère dans le commerce (+ 1,7 %, après + 3,2 %), les services aux entreprises (+ 1,7 %, après + 2,3 %) et les services aux ménages (+ 1,5 %, après + 2,0 %). Elle se replie dans les activités financières (- 1,5 %, après + 2,8 %). À l'inverse, la production de la branche transport accélère nettement (+ 1,8 %, après + 0,5 %), tout comme celle d'hébergement-restauration (+ 2,5 %, après + 0,4 %). La production des branches d'information-communication et de logement garde un rythme comparable à celui de 2015 (respectivement + 3,0 % et + 1,3 % en 2016). Il en est de même de la production de **services non marchands** (+ 1,0 % en 2016). ■

### Définitions

**Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

**Production (au sens de la comptabilité nationale)** : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

**Contribution à l'évolution d'un agrégat, industrie manufacturière, production marchande, services marchands, services non marchands, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes de la Nation en 2016 – Le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.
- « La production industrielle en baisse de 1,6 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 26, Eurostat, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants								Évolution en volume en % <sup>1</sup>		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2016	14/13 (r)	15/14 (r)	16/15
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>4,2</b>	<b>9,0</b>	<b>15,1</b>	<b>38,8</b>	<b>68,4</b>	<b>72,0</b>	<b>78,8</b>	<b>83,3</b>	<b>7,4</b>	<b>-1,5</b>	<b>-5,5</b>
<b>Ind. manufacturière, ind. extractives et autres</b>	<b>14,2</b>	<b>38,1</b>	<b>86,9</b>	<b>304,4</b>	<b>562,4</b>	<b>760,0</b>	<b>853,8</b>	<b>888,2</b>	<b>0,2</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,0	3,0	6,6	27,7	54,7	74,2	143,8	145,4	-5,6	0,7	0,8
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,4	8,9	17,1	52,1	104,7	121,6	141,2	157,4	2,6	0,9	-0,9
Cokéfaction et raffinage	0,4	1,3	3,4	24,7	20,6	36,0	46,7	32,5	1,1	6,8	-1,3
Fabr. de machines et d'équip. électriques <sup>2</sup>	1,3	4,3	11,8	39,2	71,7	104,9	80,6	81,5	0,3	0,6	1,7
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,6	6,5	25,2	59,7	100,3	103,1	132,8	3,8	6,1	4,6
Fabrication d'autres produits industriels	6,4	17,9	41,5	135,4	251,1	323,0	338,3	338,6	0,4	1,0	0,5
<b>Construction</b>	<b>1,8</b>	<b>7,0</b>	<b>22,4</b>	<b>74,3</b>	<b>142,4</b>	<b>171,2</b>	<b>265,0</b>	<b>272,2</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,0</b>
<b>Services principalement marchands</b>	<b>9,3</b>	<b>29,2</b>	<b>84,3</b>	<b>326,6</b>	<b>811,8</b>	<b>1 250,8</b>	<b>1 820,3</b>	<b>2 039,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>1,5</b>
Commerce, transports, héb. et restauration	5,3	15,6	38,2	136,2	313,6	456,5	631,8	701,4	1,8	1,8	1,9
Information et communication	0,7	1,9	5,8	25,9	69,3	124,4	182,5	193,7	3,0	3,1	3,0
Activités financières et d'assurance	0,6	2,2	8,1	38,4	105,6	135,1	200,5	215,5	2,6	2,8	-1,5
Activités immobilières	0,6	2,5	10,7	41,3	116,6	187,2	281,7	310,5	0,6	1,2	1,3
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,6	5,3	17,4	69,6	171,4	286,9	434,0	517,9	2,5	2,3	1,7
Autres services	0,5	1,7	4,2	15,4	35,3	60,7	89,8	100,6	1,4	2,0	1,5
<b>Services principalement non marchands<sup>3</sup></b>	<b>2,7</b>	<b>8,0</b>	<b>23,5</b>	<b>102,8</b>	<b>242,5</b>	<b>360,6</b>	<b>524,9</b>	<b>590,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>
<b>Total des branches</b>	<b>32,2</b>	<b>91,4</b>	<b>232,3</b>	<b>847,0</b>	<b>1 827,5</b>	<b>2 614,5</b>	<b>3 542,8</b>	<b>3 874,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>

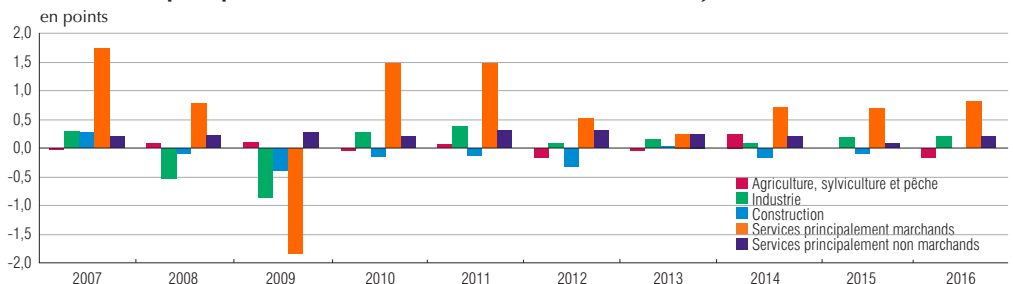
1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Valeur ajoutée brute par branche d'activité

	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants								Évolution en volume en % <sup>1</sup>		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2016	14/13 (r)	15/14 (r)	16/15
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>2,4</b>	<b>5,0</b>	<b>8,4</b>	<b>16,4</b>	<b>33,3</b>	<b>31,2</b>	<b>32,1</b>	<b>32,7</b>	<b>14,7</b>	<b>0,6</b>	<b>-9,7</b>
<b>Ind. manufacturière, ind. extractives et autres</b>	<b>3,8</b>	<b>11,3</b>	<b>27,4</b>	<b>93,9</b>	<b>195,7</b>	<b>245,7</b>	<b>243,8</b>	<b>280,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,9	2,5	12,0	27,8	36,0	41,2	53,2	-4,5	2,6	1,3
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,8	1,6	4,0	14,3	30,7	36,3	39,1	45,0	3,3	0,9	-1,7
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,2	0,4	1,8	1,1	2,0	1,6	0,1	120,4	13,0	-21,6
Fabr. de machines et d'équip. électriques <sup>2</sup>	0,5	1,6	4,3	13,9	27,9	35,8	29,0	31,6	0,9	-1,1	3,6
Fabrication de matériels de transport	0,2	0,8	1,9	6,6	14,5	20,7	21,7	28,2	-0,1	1,2	7,0
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	6,2	14,4	45,2	93,6	115,0	111,3	121,8	-0,2	1,5	1,3
<b>Construction</b>	<b>0,7</b>	<b>2,7</b>	<b>8,8</b>	<b>30,3</b>	<b>59,6</b>	<b>65,4</b>	<b>109,2</b>	<b>109,6</b>	<b>-2,7</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,1</b>
<b>Services principalement marchands</b>	<b>5,0</b>	<b>16,3</b>	<b>49,3</b>	<b>184,9</b>	<b>476,1</b>	<b>713,6</b>	<b>1 010,2</b>	<b>1 118,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
Commerce, transports, héb. et restauration	2,9	8,4	21,1	73,2	175,6	240,8	322,4	350,6	0,9	1,0	1,9
Information et communication	0,3	1,1	3,6	15,7	43,9	69,1	93,0	103,6	4,0	3,1	2,8
Activités financières et d'assurance	0,3	1,1	3,8	16,0	45,3	54,8	81,8	82,1	1,3	1,0	-1,6
Activités immobilières	0,5	2,2	8,7	31,3	91,2	152,4	230,5	259,1	1,2	1,0	0,9
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,7	2,6	9,6	39,6	98,5	158,0	227,7	262,5	1,4	1,3	2,0
Autres services	0,3	1,0	2,5	9,3	21,5	38,3	54,8	60,0	-0,5	1,3	0,8
<b>Services principalement non marchands<sup>3</sup></b>	<b>1,8</b>	<b>5,9</b>	<b>17,5</b>	<b>79,0</b>	<b>184,2</b>	<b>277,1</b>	<b>405,7</b>	<b>452,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>
<b>Total des branches</b>	<b>13,7</b>	<b>41,2</b>	<b>111,4</b>	<b>404,5</b>	<b>948,9</b>	<b>1 333,1</b>	<b>1 801,0</b>	<b>1 992,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Contribution des principales branches d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée de 2007 à 2016



Note : valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## 11.4 Prix à la consommation

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le gain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décèlent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

### Définitions

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>			Évolution 16/15			
	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>	Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup>	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>
<b>Ensemble (y c. tabac)</b>	<b>10 000</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	Transport	1 479	-1,0	1,8
<b>Ensemble (hors tabac)</b>	<b>9 805</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Communications	288	0,7	0,6
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services postaux	16	3,8	3,8
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Tabac	195	0,1	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Habillement	340	0,5	0,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Distribution d'eau et autres services	157	1,0	1,1	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Éducation	4	1,3	1,6
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Verre, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Soins personnels	282	0,0	0,2
Outils pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Protection sociale	482	1,1	0,9
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Assurances	289	2,1	1,3
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Services financiers	38	2,4	2,7
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Autres services	124	0,3	0,3

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2015.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

## Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

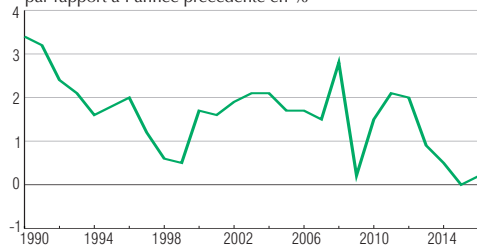
Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

## Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

## Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15		16/15
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
<b>France</b>	<b>0,8</b>	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	<b>Zone euro</b>	<b>1,1</b>
Irlande	-0,2	<b>UE</b>	<b>1,2</b>
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).



## 11.5 Indicateurs de richesse nationale

L'appréhension de la performance de la France va au-delà du seul indicateur **produit intérieur brut (PIB)**. Les 10 **indicateurs de richesse nationale** adoptés par le gouvernement pour mettre en œuvre la loi visant à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques éclairent trois enjeux majeurs que sont la préparation de l'avenir, la cohésion sociale et la qualité de vie. Ces indicateurs concernent non seulement le bien-être présent et futur de la nation, mais également le **bien-être « ailleurs »**, c'est-à-dire celui des autres régions du monde, impactées par notre mode de vie.

Outre la croissance du PIB, la performance économique de la France est appréciée par l'évolution du taux d'emploi, et sa soutenabilité par l'effort de recherche et le taux d'endettement de la nation. Depuis 2005, la croissance économique par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'ensemble de l'Union européenne (UE). Toutefois, le **taux d'emploi des 15-64 ans** continue d'augmenter pour atteindre son plus haut niveau depuis 30 ans (à l'exception de 2008). Parallèlement, le poids de la **dette publique notifiée** a progressé ; il s'élève à 96,3 % du PIB fin 2016, au-dessus de la moyenne européenne, avec des poids très variables selon les pays. Enfin, la part des **dépenses de recherche** dans le PIB, à 2,2 %, reste significativement inférieur à l'objectif des 3 % fixé par la stratégie « Europe 2020 ».

En termes de bien-être et de cohésion sociale, les indicateurs font ressortir un

diagnostic contrasté. Le taux de **pauvreté en conditions de vie** continue la baisse amorcée en 2013 pour atteindre 11,0 % en 2016, son plus bas niveau historique. Après avoir reculé en 2013, les **inégalités de revenu** se stabilisent. Au-delà de faibles fluctuations annuelles, l'**espérance de vie en bonne santé** est quasi stable. Le taux de **sorties précoces du système scolaire** a baissé de 2,5 points depuis 2010, pour atteindre 8,8 % en 2016. Enfin, la **satisfaction dans la vie** reste stable en 2016 et s'élève à 7,2, sur une échelle de 1 à 10. Par rapport à la moyenne de ses partenaires européens, la France a une distribution de revenus moins inégalitaire, une espérance de vie en bonne santé pour les femmes plus élevée et moins de sorties précoces, mais un taux d'emploi légèrement inférieur. La France se place au niveau de la moyenne européenne pour la satisfaction dans la vie.

En termes de protection environnementale, le bilan est nuancé. La pression sur l'environnement est appréciée par l'**empreinte carbone** et l'**artificialisation des sols**. L'empreinte carbone, qui mesure les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** liées à notre consommation, s'établit à 10,7 tonnes **équivalent CO<sub>2</sub>** par personne en 2016, en baisse de 8 % depuis 2005. En 2016, les espaces artificialisés occupent 9,5 % du territoire et leur expansion est plus rapide que l'augmentation de la population. Toutefois, le rythme de cette consommation d'espace s'est un peu ralenti depuis 2010. ■

### Définitions

**Indicateurs de richesse nationale** : pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Artificialisation des sols, bien-être « ailleurs », dépense intérieure de recherche, dette publique notifiée, empreinte carbone, équivalent CO<sub>2</sub>, espérance de vie en bonne santé (à la naissance), gaz à effet de serre (GES), inégalité de revenus, niveau de vie, pauvreté en conditions de vie, produit intérieur brut (PIB), satisfaction dans la vie, sorties précoces du système éducatif, taux d'emploi, UTCF** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- Base de données « Les nouveaux indicateurs de richesse » sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/les-nouveaux-indicateurs-de-richesse-1/>.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Indicateurs de richesse nationale

	2005 <sup>1</sup>	2010	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Rappel de l'indicateur traditionnel</b>							
Évolution du PIB par habitant (en volume par rapport à l'année précédente et en %)							
France	0,8	1,5	-0,3	0,1	(r) 0,4	(p) 0,6	(p) 0,8
<b>Dimension économique</b>							
1. Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)							
France métropolitaine	63,8	64,0	64,0	64,0	64,2	64,3	64,6
2. Dépense de recherche / PIB (en %)							
France	2,04	2,18	2,23	2,24	2,28	(p) 2,27	(e) 2,25
3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB)							
France <sup>2</sup>	67,1	81,6	89,5	92,3	94,9	95,6	96,3
<b>Dimension sociale</b>							
4. Espérance de vie en bonne santé (en années)							
Femmes <sup>3</sup>	64,6	63,4	63,8	64,4	64,2	64,6	...
Hommes <sup>3</sup>	62,3	61,8	62,6	63,0	63,4	62,6	...
5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)							
France métropolitaine	...	7,3	7,5	(r) 7,1	7,1	7,2	(p) 7,2
6. Inégalités de revenus							
France métropolitaine <sup>4</sup>	4,2	4,5	4,6	4,3	(r) 4,3	(r) 4,4	(e) 4,3
7. Taux de pauvreté en conditions de vie (en %)							
France métropolitaine	13,2	12,6	12,8	12,0	11,9	11,1	11,0
8. Sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans)							
France <sup>5</sup>	12,5	11,3	10,5	(p) 9,8	(p) 9,0	(p) 9,2	(p) 8,8
<b>Dimension environnementale</b>							
9. GES (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> par personne)							
France métropolitaine - Empreinte carbone <sup>6</sup>	11,6	(r) 11,3	(r) 11,1	(e) 11,0	(e) 10,5	(e) 10,5	(e) 10,7
France métropolitaine - Émission sur le sol national <sup>6</sup>	8,6	7,7	7,1	7,1	6,6	6,6	(p) 6,7
10. Artificialisation des sols (en % du territoire)							
France métropolitaine <sup>7</sup>	(r) 8,4	8,9	9,1	9,2	9,3	9,4	(e) 9,5

1. Donnée 2006 pour l'artificialisation des sols en France métropolitaine. 2. Source Insee, comptes nationaux - base 2010. 3. Source Eurostat (extraction du 14 juin 2017). 4. Estimation par un modèle de simulation pour l'année 2016. 5. La série a été rétroplacée pour corriger la rupture de série liée à la modification du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, et les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France hors Mayotte. 6. Limitées à CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O. Les sources de données n'étant pas disponibles pour les années les plus récentes, les empreintes carbone 2013, 2014, 2015 et 2016 sont estimées à partir du calcul détaillé 2012, en fonction de l'évolution de la demande finale, des échanges extérieurs et des niveaux d'émissions de GES des inventaires territoriaux de la France. 7. Estimation par projection des tendances observées depuis 2006 pour l'année 2016.

Note : les définitions des indicateurs sont fournies en annexes.

Sources : Insee ; SDES ; Depp ; SIES ; SSP Agriculture ; Eurostat (extraction du 20 décembre 2017).

## Indicateurs de richesse nationale dans quelques pays de l'UE

	Taux d'emploi des 15-64 ans <sup>1</sup>	Dépense intérieure de R&D <sup>2</sup>	Dette publique <sup>3</sup>	Espérance de vie en bonne santé, femmes <sup>1</sup>	Espérance de vie en bonne santé, hommes <sup>1</sup>	Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)	Dispersion des revenus <sup>1,4,5</sup>	Pauvreté en conditions de vie <sup>1,6</sup>	Sorties précoces <sup>1</sup>	Gaz à effet de serre <sup>7</sup>	Artificialisation des sols
	2016 en %	2016 en % du PIB	2016 en % du PIB	2015 en années	2015 en années	2013	2015	2016 en %	2016 en % des 18-24 ans	2015 en te CO <sub>2</sub> par personne	2015 en %
Allemagne	74,7	2,94	68,1	67,5	65,3	7,3	4,6	9,7	10,3	11,0	7,4
Belgique	62,3	2,49	105,7	64,0	64,4	7,6	3,8	12,3	8,8	10,4	11,4
Bulgarie	63,4	0,78	29,0	65,0	61,5	4,8	7,9	46,9	13,8	8,6	1,8
Danemark	74,9	2,87	37,7	57,6	60,4	8,0	4,1	6,5	7,2	8,4	6,9
Espagne	59,5	1,19	99,0	64,1	63,9	6,9	6,6	15,2	19,0	7,2	3,4
<b>France</b>	<b>64,2</b>	<b>2,25</b>	<b>96,3</b>	<b>64,6</b>	<b>62,6</b>	<b>7,1</b>	<b>4,3</b>	<b>11,0</b>	<b>8,8</b>	<b>6,9</b>	<b>5,4</b>
Grèce	52,0	0,99	180,8	64,1	63,9	6,2	6,6	39,0	6,2	8,8	3,4
Irlande	64,8	1,18	72,8	67,9	66,6	7,4	4,5	19,4	6,3	12,9	3,8
Italie	57,2	1,29	132,0	62,7	62,6	6,7	(p) 6,1	(p) 20,6	13,8	7,1	6,9
Luxembourg	65,6	1,24	20,8	60,6	63,7	7,5	5,0	(p) 5,9	5,5	18,0	9,8
Pays-Bas	74,8	2,03	61,8	57,2	61,1	7,8	3,9	6,9	8,0	11,5	12,1
Pologne	64,5	0,97	54,1	63,2	60,1	7,3	4,8	15,0	5,2	10,2	3,5
Portugal	65,2	1,27	130,1	55,0	58,2	6,2	5,9	19,5	14,0	6,6	5,3
Rép. tchèque	72,0	1,68	36,8	63,7	62,4	6,9	3,5	11,8	6,6	12,1	4,6
Roumanie	61,6	0,48	37,6	59,4	59,0	7,1	(p) 7,2	40,4	18,5	5,9	2,2
Royaume-Uni	73,5	1,69	88,3	63,3	63,7	7,3	5,1	12,5	11,2	7,7	6,5
Suède	76,2	3,25	42,2	73,8	74,0	8,0	4,3	3,7	7,4	5,5	1,6
<b>UE</b>	<b>66,6</b>	<b>2,03</b>	<b>83,2</b>	<b>63,3</b>	<b>62,6</b>	<b>7,1</b>	<b>5,1</b>	<b>(e) 15,7</b>	<b>10,7</b>	<b>8,5</b>	<b>4,2</b>

1. Ruptures de séries (données peu fiables) : taux d'emploi (DK), espérance de vie en bonne santé (DE, UE), dispersion des revenus (BG, LU, NL), pauvreté en condition de vie (BG, NL), sorties précoces (DK). 2. La part de la dépense intérieure de R&D (DIRD) dans le PIB calculée par Eurostat peut s'éloigner légèrement du calcul OCDE. Eurostat convertissant les données de recherche en euros alors que l'OCDE les convertit en dollars PPA. 3. Source Insee pour la France. 4. La donnée est celle de l'année de perception du revenu et pas celle de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (Siltc) comme le fait Eurostat dans ses publications; rapport interquartile de revenu. 5. Donnée 2014 pour l'Irlande. 6. Donnée 2015 pour l'Irlande. 7. Tonne équivalent CO<sub>2</sub> pour les gaz suivants : CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>, HCF, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>, champ ensemble des secteurs sources d'émissions atmosphériques, hors UTCF et items. Note : les définitions des indicateurs sont fournies en annexes.

Source : Eurostat (extraction du 30 novembre 2017).

## 12.1 Monnaie - Crédit

À la fin de l'année 2016, l'endettement des **agents non financiers (ANF) résidents** s'établit à 4 995,5 milliards d'euros, en hausse de 3,8 % sur l'année, après + 3,7 % en 2015. La dette des **administrations publiques (APU)** augmente moins fortement en 2016 qu'en 2015. En revanche, la dette des **sociétés non financières (SNF)** et celle des ménages – y compris les **institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** – accélèrent. Exprimés en proportion du PIB, le **ratio d'endettement** des ménages et celui des APU continuent de croître, + 1,3 point à 56,9 % pour le premier et + 0,7 point à 96,3 % pour le second. Parallèlement, celui des SNF s'accroît de 2,9 points pour s'établir à 71,0 %.

S'agissant des formes d'endettement des SNF, la croissance de l'encours de crédits obtenus auprès des institutions financières accélère, mais la hausse est plus modérée que celle des titres de créance. Les grandes entreprises continuent de privilégier les financements de marché (+ 7,0 %). Cette progression concerne les titres de long terme, dont l'encours croît de 7,4 %, alors que l'encours des titres de court terme marque le pas (+ 1,2 %). Au total, la part des titres de créance émis par les SNF dans leur endettement total augmente en 2016 (37,3 %, contre 36,9 % en 2015).

Le taux de croissance annuel des crédits aux ménages progresse (+ 4,0 %). Il augmente comme leur endettement, lequel est entièrement

constitué par les crédits auprès des institutions financières. L'environnement de taux bas favorise la progression des transactions immobilières, financée principalement sous forme de crédits par les ménages.

L'endettement bancaire des APU diminue. Parallèlement, la hausse de l'encours des titres de créances à long terme qu'elles émettent ralentit (+ 4,1 %). Dans le même temps, les APU poursuivent leurs remboursements nets de titres de créance à court terme dont l'encours baisse de 10,0 %.

La croissance de la monnaie au sens large est demeurée globalement stable fin 2016, à un rythme toujours aussi soutenu que celui observé dans une large mesure depuis mi-2015. Le faible coût d'opportunité de la détention des instruments les plus liquides dans un environnement de **taux d'intérêt** très bas, ainsi que l'incidence des mesures de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, ont continué de soutenir la croissance de la monnaie. Les sources internes de la création monétaire sont restées le principal moteur de la croissance de la monnaie au sens large. La croissance des prêts au secteur privé a poursuivi son redressement progressif. Le flux annuel du financement externe total des SNF de la zone euro se serait renforcé au quatrième trimestre 2016, après s'être temporairement ralenti au trimestre précédent. ■

### Définitions

**Agents non financiers (ANF) résidents** : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

**Ratios d'endettement** : généralement exprimés en pourcentage du PIB, leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

**Administrations publiques (APU), agrégats monétaires (M1, M2, M3), dépôt à terme, dépôt à vue, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sociétés non financières (SNF), taux d'intérêt** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « *Bulletin de la Banque de France* », n° 212, Banque de France, juillet – août 2017.
- « Rapport annuel de la Banque de France 2016 », Banque de France, juillet 2017.
- « Chiffres clés de la zone euro », Banque de France, juin 2017.
- « *Bulletin économique de la BCE* », n° 2, Banque centrale européenne, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Endettement des agents non financiers en 2016

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours	16/15 en %
<b>Endettement des agents non financiers</b>	<b>4 995,5</b>	<b>3,8</b>
Ménages et ISBLSM	1 265,4	4,0
Sociétés non financières	1 582,7	5,8
Administrations publiques <sup>1</sup>	2 147,4	2,4
<b>Crédits auprès des Institutions financières<sup>2</sup></b>	<b>2 555,3</b>	<b>3,7</b>
Ménages et ISBLSM	1 265,4	4,0
Sociétés non financières	990,4	5,1
Administrations publiques	299,5	-1,4
<b>Dépôts au passif du Trésor<sup>3</sup></b>	<b>36,7</b>	<b>-6,7</b>
<b>Financements de marché</b>	<b>2 413,3</b>	<b>3,7</b>
Sociétés non financières	590,8	7,0
Titres de créance à court terme	32,6	1,2
Titres de créance à long terme	558,2	7,4
Administrations publiques	1 822,4	2,6
Titres de créance à court terme	175,1	-10,0
Titres de créance à long terme	1 647,4	4,1

1. Dette publique au sens de Maastricht.

2. Institutions financières monétaires et les autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation, etc.).

3. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

glissement annuel de déc. à déc. en %

	2013 (r)	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>M1</b>				
Zone euro	5,6	8,0	10,5	8,7
France (contribution)	3,4	8,6	14,8	10,7
<b>M2</b>				
Zone euro	2,4	3,7	5,2	4,7
France (contribution)	2,3	3,5	6,7	5,7
<b>M3</b>				
Zone euro	0,9	3,8	4,6	4,9
France (contribution)	-1,7	2,8	5,0	5,7
<b>Crédits au secteur privé</b>				
Zone euro <sup>1</sup>	-2,4	-0,3	0,7	2,4
France <sup>2,3</sup>	0,7	2,6	3,0	4,9

1. Crédits (y c. crédits titrisés, hors opérations vis-à-vis des chambres de compensation) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant dans la zone euro aux résidents de la zone euro hors IFM et hors APU.

2. Crédits (y c. crédits titrisés) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents français hors IFM et hors APU.

3. Non corrigé des effets saisonniers et calendaires.

Note : données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

## Dépôts et dépôts à terme

encours fin d'année en milliards d'euros

	2000	2015	2016
<b>Dépôts à vue</b>	<b>333,5</b>	<b>766,5</b>	<b>847,3</b>
dont : ménages <sup>1</sup>	144,0	348,5	381,8
sociétés non financières	105,6	296,2	338,1
<b>Comptes sur livret</b>	<b>274,6</b>	<b>608,0</b>	<b>614,4</b>
dont : livrets A et bleus	115,3	253,0	256,4
livrets soumis à l'impôt	46,1	171,6	176,6
<b>Dépôts à terme de 2 ans ou moins</b>	<b>56,5</b>	<b>135,4</b>	<b>134,0</b>
<b>Dépôts à terme de plus de 2 ans</b>	<b>279,8</b>	<b>495,4</b>	<b>506,3</b>
dont ménages <sup>1</sup>	267,1	318,9	334,5
dont plans d'épargne logement	190,3	239,9	258,8

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Note : dépôts des non-IFM hors administrations centrales.

Source : Banque de France.

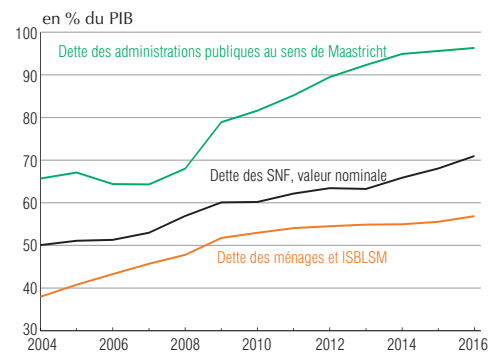
## Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

encours fin d'année en milliards d'euros

	2014	2015	2016
<b>Crédits aux résidents par secteur bénéficiaire</b>			
Secteur privé (y c. titrisation)	2 167,7	2 228,9	2 323,0
Administrations publiques	214,7	217,0	210,4
<b>Total</b>	<b>2 382,4</b>	<b>2 445,9</b>	<b>2 533,4</b>
<b>Crédits aux sociétés non financières</b>			
Investissement	581,7	605,3	638,5
Trésorerie	175,6	197,0	216,3
Autres objets	81,1	71,8	57,3
<b>Total</b>	<b>838,4</b>	<b>874,1</b>	<b>912,1</b>
<b>Crédits aux ménages</b>			
Habitat	927,4	964,0	997,8
Trésorerie	159,5	165,1	173,1
Autres objets	91,5	88,6	87,2
<b>Total</b>	<b>1 178,4</b>	<b>1 217,7</b>	<b>1 258,1</b>

Source : Banque de France.

## Ratios de dette des agents non financiers de 2004 à 2016



Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	1999	2015	2016
<b>France</b>			
Court terme	2,96	-0,02	-0,26
Long terme	4,61	0,84	0,47
<b>Zone euro</b>			
Court terme	2,96	-0,02	-0,26
Long terme	4,66	1,27	0,93
Royaume-Uni			
Court terme	5,45	0,55	0,49
Long terme	5,09	1,90	1,31
États-Unis			
Court terme	5,33	0,23	0,64
Long terme	5,64	2,14	1,84
Japon			
Court terme	...	0,17	0,07
Long terme	1,75	0,35	-0,07

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour tous les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Source : OCDE.

## 12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2016, le **patrimoine** économique national s'élevé à 14 023 milliards d'euros, soit 7,7 fois le **produit intérieur net** de l'année. Il accélère nettement après une légère augmentation en 2015 (+ 3,1 %, après + 1,2 %). Cette reprise est portée par la hausse du patrimoine non financier, due en premier lieu à l'accélération du patrimoine en terrains bâtis, logements et autres constructions. Les actifs et les passifs financiers augmentent respectivement de 3,8 % et 3,9 %, après respectivement + 5,0 % et + 5,1 % en 2015. Le solde du patrimoine financier net s'établit à - 163 milliards d'euros en 2016. En 2016, les **fonds propres des sociétés non financières (SNF)** progressent à un rythme élevé. Comme en 2015, cette croissance s'explique notamment par la poursuite de la hausse du prix des actions ainsi que des prix immobiliers. En 2016, les **fonds propres des sociétés financières** croissent de nouveau fortement. Le bilan de ces sociétés est principalement constitué de stocks importants d'actifs et de passifs financiers, dont le solde est faible en comparaison des encours. En 2016, leur patrimoine net connaît une chute apparente sous l'effet des changements de méthode comptable de l'assurance-vie, qui induisent au passif des sociétés financières un effet symétrique de la revalorisation de l'actif des ménages. Sans cet effet, leur patrimoine net augmenterait de 1,8 %. En 2016, le patrimoine net des **administrations publiques (APU)** continue de diminuer.

En 2016, le **patrimoine des ménages** accélère légèrement à la faveur de la progression des prix de l'immobilier. La valeur du patrimoine en constructions et terrains progresse. Elle est soutenue par la hausse des prix de 2,0 %, après une baisse en 2015 pour les logements anciens, et par le dynamisme de la construction neuve : le nombre de logements commencés en cours d'année s'accroît, après un recul en 2015. Les placements bancaires s'intensifient, l'encours en numéraire et dépôts progressant. Les **ménages** favorisent les plans d'épargne-logement. L'encours des actions et parts de fonds d'investissement décélère. Les ménages bénéficient d'une valorisation des actions en 2016 tandis que le flux d'acquisition net est légèrement négatif. Du côté des passifs, l'encours de crédits obtenus par les ménages augmente. En effet, la hausse de crédit reste portée par la progression des prix et des transactions de logements.

En 2015, 54,9 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 8,6 millions de salariés, ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'**épargne salariale** ; 7,0 millions de salariés ont ainsi bénéficié d'un complément de rémunération. Le **plan d'épargne entreprise**, qui couvre 46,3 % des salariés, demeure le plus répandu des dispositifs car il sert de principal support de versement des primes de participation et d'intéressement. ■

### Définitions

**Épargne salariale** : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

**Patrimoine national** : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

**Administrations publiques (APU), épargne des ménages, fonds propres, ménage, patrimoine, plan d'épargne entreprise (PEE), produit intérieur net (PIN), revenu disponible brut des ménages (RDB), sociétés financières, sociétés non financières (SNF), taux d'épargne des ménages, taux d'épargne financière, taux d'investissement en logement** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2016 – Une nette augmentation », *Insee Première* n° 1681, décembre 2017.
- « Participation, intéressement et épargne salariale : les sommes versées sont en forte hausse en 2015 », *Dares Résultats* n° 55, août 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2016

en milliards d'euros

	Ménages <sup>1</sup>	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ensemble de l'économie nationale
<b>Actifs non financiers</b>	<b>7 507</b>	<b>4 457</b>	<b>270</b>	<b>1 952</b>	<b>14 186</b>
<i>dont : constructions et terrains</i>	<i>6 816</i>	<i>2 563</i>	<i>210</i>	<i>1 665</i>	<i>11 254</i>
<i>logements</i>	<i>3 580</i>	<i>680</i>	<i>41</i>	<i>61</i>	<i>4 362</i>
<i>autres bâtiments et génie civil</i>	<i>166</i>	<i>783</i>	<i>64</i>	<i>935</i>	<i>1 948</i>
<i>terrains bâtis</i>	<i>3 070</i>	<i>1 100</i>	<i>105</i>	<i>669</i>	<i>4 944</i>
<i>machines et équipements</i>	<i>45</i>	<i>518</i>	<i>15</i>	<i>33</i>	<i>611</i>
<b>Actifs financiers<sup>2</sup></b>	<b>5 111</b>	<b>7 365</b>	<b>13 199</b>	<b>1 268</b>	<b>26 943</b>
<i>dont : numéraires et dépôts</i>	<i>1 433</i>	<i>566</i>	<i>3 312</i>	<i>128</i>	<i>5 439</i>
<i>titres de créances</i>	<i>65</i>	<i>52</i>	<i>3 503</i>	<i>66</i>	<i>3 686</i>
<i>crédits</i>	<i>10</i>	<i>1 323</i>	<i>3 059</i>	<i>117</i>	<i>4 509</i>
<i>actions et parts de fonds d'investissement</i>	<i>1 347</i>	<i>4 412</i>	<i>2 470</i>	<i>558</i>	<i>8 787</i>
<i>systèmes d'assurances et de garanties</i>	<i>2 006</i>	<i>39</i>	<i>120</i>	<i>5</i>	<i>2 170</i>
<b>Passifs financiers<sup>2</sup></b>	<b>1 473</b>	<b>9 501</b>	<b>13 072</b>	<b>3 031</b>	<b>27 077</b>
<i>dont : numéraires et dépôts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 706</i>	<i>119</i>	<i>5 825</i>
<i>titres de créances</i>	<i>0</i>	<i>641</i>	<i>1 502</i>	<i>2 155</i>	<i>4 298</i>
<i>crédits</i>	<i>1 275</i>	<i>2 290</i>	<i>445</i>	<i>320</i>	<i>4 330</i>
<i>actions et parts de fonds d'investissement</i>	<i>9</i>	<i>5 749</i>	<i>2 431</i>	<i>44</i>	<i>8 233</i>
<i>systèmes d'assurances et de garanties</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 184</i>	<i>3</i>	<i>2 187</i>
<b>Solde des produits dérivés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 30</b>	<b>1</b>	<b>- 29</b>
<b>Patrimoine financier net<sup>3</sup></b>	<b>3 638</b>	<b>- 2 136</b>	<b>97</b>	<b>- 1 762</b>	<b>- 163</b>
<b>Patrimoine (ou valeur nette)<sup>4</sup></b>	<b>11 145</b>	<b>2 321</b>	<b>367</b>	<b>190</b>	<b>14 023</b>

1. Y. c. entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Hors produits dérivés.

3. Différence entre les actifs financiers et les passifs financiers.

4. Différence entre l'ensemble des actifs et les passifs financiers.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dispositifs d'épargne salariale

	2006	2010	2015
<b>Participation</b>			
Montant brut distribué <sup>1</sup>	6 926	7 380	6 363
Nombre de bénéficiaires <sup>2</sup>	4 981	4 939	4 522
Montant moyen en euros	1 391	1 494	1 407
<b>Intéressement</b>			
Montant brut distribué <sup>1</sup>	6 391	7 185	8 040
Nombre de bénéficiaires <sup>2</sup>	4 076	4 646	4 537
Montant moyen en euros	1 568	1 546	1 772
<b>Plan d'épargne entreprise (PEE)</b>			
Montant brut distribué <sup>1</sup>	1 290	1 338	1 486
Nombre de bénéficiaires <sup>2</sup>	2 339	2 256	2 267
Montant moyen en euros	551	593	656

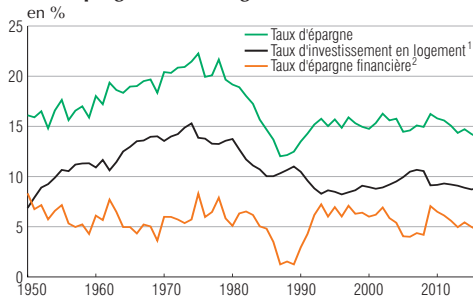
1. En millions d'euros.

2. En milliers.

Champ : France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique.

Source : Dares.

## Taux d'épargne des ménages de 1950 à 2016



1. Rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages et le revenu disponible brut.

2. Rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Taux d'épargne des ménages dans quelques pays de l'UE

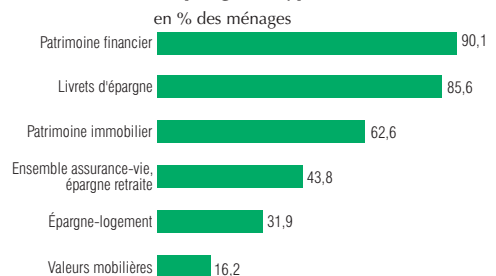
en %

	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2016
Allemagne	15,2	16,2	16,8	17,1
Autriche	15,8	16,1	14,8	13,4
Belgique	15,9	14,8	14,9	11,2
Danemark	2,5	3,5	8,6	11,2
Espagne	10,5	9,3	10,1	7,7
Finlande	9,7	7,9	9,8	6,0
<b>France</b>	<b>14,5</b>	<b>14,2</b>	<b>15,5</b>	<b>(p) 13,5</b>
Hongrie	12,9	14,7	11,1	10,5
Italie	11,4	10,6	12,7	(p) 13,1
Pays-Bas	10,5	9,2	9,2	(p) 5,8
Portugal	11,5	11,0	12,7	11,2
Rép. tchèque	9,0	6,5	11,0	5,2
Royaume-Uni	12,9	15,3	12,9	12,8
Slovénie	7,1	8,4	14,6	18,2
<b>UE</b>	<b>11,9</b>	<b>11,5</b>	<b>12,1</b>	<b>11,0</b>

Note : taux d'épargne en % du revenu disponible brut des ménages.

Source : Eurostat (extraction du 7 décembre 2017).

## Taux de détention par grand type d'actif en 2015



Champ : ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2014-2015.

## 12.3 Bourse - Marchés financiers

Les émissions nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2016 un total de 93 milliards d'euros (Md€), en hausse de 67 Md€ par rapport à 2015. Cette progression est entièrement due aux titres de créance (86 Md€, après 16 Md€). Les émissions nettes de titres de créance à long terme s'établissent à 88 Md€, en augmentation de 2 Md€ par rapport à 2015, tandis que les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 3 Md€. Par ailleurs, les émissions d'actions cotées diminuent à 7 Md€, après 10 Md€ en 2015.

Les émissions nettes de titres de créance des **sociétés non financières** croissent par rapport à 2015, atteignant 40 Md€ (après 24 Md€). Cet essor provient du compartiment de long terme (obligations) qui enregistre une hausse de 20 Md€. Dans le même temps, les émissions nettes des titres de créance à court terme (billets de trésorerie) se rapprochent de zéro, ce qui signifie que les émissions sont d'un niveau comparable aux remboursements.

Pour la première fois depuis 2011, les émissions nettes de titres de créance des **institutions financières** sont positives en 2016, à 1 Md€, contrastant avec les remboursements nets de 2015, s'élevant à 66 Md€. Les émissions nettes de titres de créance à court terme deviennent positives (17 Md€) alors que les remboursements nets sur le compartiment à long terme augmentent (- 15 Md€ en 2016, après - 9 Md€ en 2015).

Les **administrations publiques (APU)** diminuent leurs émissions nettes de titres de créance : 44 Md€ en 2016, après 56 Md€ en 2015. Les émissions à long terme passent de 75 Md€ à 64 Md€. Sur le segment de court terme, les administrations publiques procèdent à 20 Md€ de remboursements.

Soutenus par la reprise et les politiques monétaires accommodantes de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon, les indices boursiers des pays avancés continuent de progresser depuis début 2015 et retrouvent des niveaux comparables ou supérieurs à ceux d'avant-crise, à l'exception du CAC40 et des bourses du sud de l'Europe. Les indices boursiers des pays avancés ont vivement augmenté après la victoire de D. Trump en novembre 2016, les investisseurs financiers anticipant une accélération de l'activité aux États-Unis qui serait dopée par une politique budgétaire expansionniste. Début 2017, les différents indices (DAX, ICAC, Nikkei et Footsie 100) tendent néanmoins à se stabiliser, sauf aux États-Unis où le S&P continue d'augmenter. Sur les marchés émergents, les indices boursiers se reprennent aussi en 2016 après un fort décrochage à l'été 2015, retrouvant ainsi leur niveau de début 2015. Cette reprise boursière est soutenue par le timide redémarrage en cours d'année de l'activité dans les grandes économies émergentes, notamment en Chine, ainsi que par le rebond des prix des matières premières au second semestre, favorable aux économies russe et brésilienne, qui en sont exportatrices nettes. ■

### Définitions

**Institutions financières** : établissements de crédit et autres intermédiaires financiers (principalement entreprises d'investissement, organismes de titrisation, sociétés de caution mutuelle). Les institutions financières correspondent à un périmètre plus restreint que celui des sociétés financières qui incluent les sociétés d'assurance, les OPC, les auxiliaires financiers et les institutions captives. Les institutions financières incluent les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers (secteurs institutionnels S.122 et S.125 des comptes nationaux).

**Administrations publiques (APU), agents financiers résidents, capitalisation boursière, sociétés non financières (SNF), titre de créance** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Rapport annuel 2016 », Autorité des marchés financiers, juin 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 – Le déficit public poursuit lentement sa baisse », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.
- « Note de conjoncture, mars 2017 – Le pouvoir d'achat ralentit, le climat conjoncturel reste favorable », Insee, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Émissions de titres des agents résidents

en milliards d'euros

	2015 (r)	2016
<b>Titres de créance (valeur nominale)</b>	<b>15,6</b>	<b>86,1</b>
<i>dont : par les sociétés non financières</i>	<i>23,7</i>	<i>40,2</i>
court terme	3,6	0,5
long terme	20,0	39,7
<i>par les institutions financières<sup>1</sup></i>	<i>-65,6</i>	<i>1,4</i>
court terme	-57,0	16,9
long terme	-8,6	-15,5
<i>par les administrations publiques</i>	<i>55,9</i>	<i>44,0</i>
court terme	-18,8	-20,1
long terme	74,7	64,0
<i>dont obligations assimilables du Trésor</i>	<i>126,8</i>	<i>129,0</i>
<b>Actions cotées - émissions contre apport en espèces</b>	<b>10,0</b>	<b>6,8</b>
<i>dont : par les sociétés non financières</i>	<i>9,5</i>	<i>5,1</i>
<i>par les institutions financières<sup>1</sup></i>	<i>0,5</i>	<i>1,6</i>

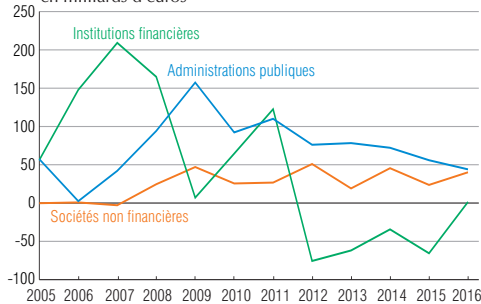
1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y c. les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2016.

Source : Banque de France.

## Émissions nettes de titres de créances des résidents français de 2005 à 2016

en milliards d'euros

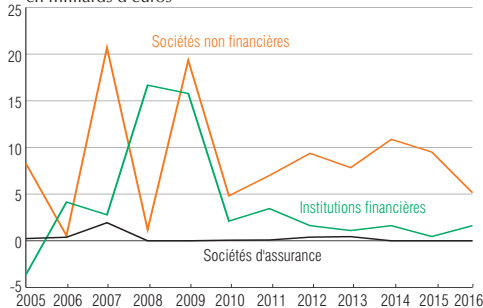


Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2016.

Source : Banque de France.

## Émissions nettes d'actions cotées des résidents français de 2005 à 2016

en milliards d'euros



Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2016.

Source : Banque de France.

## Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises ou assimilées d'Euronext Paris

	Capitalisation au 31 juillet 2017 en milliards d'euros	Évolution sur 7 mois <sup>1</sup> en %
LVMH	107,8	17,2
Total	107,4	-9,2
Sanofi	101,8	2,5
L'Oréal	97,9	0,8
Schlumberger	83,6	-27,0
BNP Paribas	81,9	8,5
Axa	60,5	4,1
Airbus	54,7	12,6
Hermès Intl.	45,2	9,7
Vinci	44,9	16,3
Christian Dior	43,4	20,0
Danone	42,3	7,2
Crédit Agricole	42,3	26,1
Air Liquide	40,3	-2,0
Société Générale	40,1	6,1
Schneider Electric	39,6	1,2
Orange	37,8	-1,5
Kering	37,3	38,5
Safran	33,3	16,8
Engie	33,1	12,3
Nokia	31,5	18,3
Pernod Ricard	31,1	13,9
LafargeHolcim Ltd	30,8	1,7
Saint Gobain	26,3	6,9
Vivendi	25,3	8,8

1. Évolution du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2017.

Source : Euronext.

## Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en milliards de dollars

En fin d'année	2015 (r)	2016	16/15 en %
<b>Amérique</b>	<b>27 969,0</b>	<b>30 989,9</b>	<b>10,8</b>
<i>dont : Nyse Euronext (US)</i>	<i>17 786,8</i>	<i>19 573,1</i>	<i>10,0</i>
<i>Nasdaq OMX</i>	<i>7 280,8</i>	<i>7 779,1</i>	<i>6,8</i>
<i>TMX Group</i>	<i>1 591,9</i>	<i>2 041,5</i>	<i>28,2</i>
<i>BM&amp;FBOVESPA</i>	<i>490,5</i>	<i>774,1</i>	<i>57,8</i>
<b>Asie - Pacifique</b>	<b>23 215,4</b>	<b>23 053,8</b>	<b>-0,7</b>
<i>dont : Japan Exchange Group - Tokyo</i>	<i>4 894,9</i>	<i>5 061,5</i>	<i>3,4</i>
<i>Shanghai SE</i>	<i>4 549,3</i>	<i>4 104,0</i>	<i>-9,8</i>
<i>Shenzhen SE</i>	<i>3 638,7</i>	<i>3 216,7</i>	<i>-11,6</i>
<i>Hong Kong Exchanges</i>	<i>3 184,9</i>	<i>3 193,2</i>	<i>0,3</i>
<i>BSE India</i>	<i>1 516,2</i>	<i>1 561,3</i>	<i>3,0</i>
<i>National Stock Exchange India</i>	<i>1 485,1</i>	<i>1 534,3</i>	<i>3,3</i>
<i>Australian SE</i>	<i>1 187,1</i>	<i>1 316,8</i>	<i>10,9</i>
<i>Korea Exchange</i>	<i>1 231,2</i>	<i>1 282,2</i>	<i>4,1</i>
<b>Europe - Afrique - Moyen-Orient</b>	<b>15 921,2</b>	<b>15 955,4</b>	<b>0,2</b>
<i>dont : London SE</i>	<i>3 878,8</i>	<i>3 467,4</i>	<i>-10,6</i>
<i>Euronext</i>	<i>3 305,9</i>	<i>3 463,9</i>	<i>4,8</i>
<i>Deutsche Börse</i>	<i>1 715,8</i>	<i>1 718,0</i>	<i>0,1</i>
<i>SIX Swiss Exchange</i>	<i>1 519,3</i>	<i>1 414,7</i>	<i>-6,9</i>
<i>Nasdaq OMX Nordic Exchange</i>	<i>1 268,0</i>	<i>1 249,6</i>	<i>-1,5</i>
<i>Johannesburg SE</i>	<i>735,9</i>	<i>958,9</i>	<i>30,3</i>
<i>BME Spanish Exchanges</i>	<i>787,2</i>	<i>705,4</i>	<i>-10,4</i>
<i>Moscow Exchange</i>	<i>393,2</i>	<i>622,1</i>	<i>58,2</i>
<b>Ensemble des marchés mondiaux</b>	<b>67 105,6</b>	<b>69 999,0</b>	<b>4,3</b>

Source : World Federation of Exchanges.



## 13.1 Dette et déficit publics

En 2016, le **déficit public au sens de Maastricht**, qui représente le **besoin de financement des administrations publiques (APU)**, s'établit à 75,9 milliards d'euros (Md€). Il atteint 3,4 % du produit intérieur brut (PIB), après 3,6 % en 2015. Il continue de s'améliorer après sa forte dégradation en 2009, grâce à une baisse de la part des dépenses dans le PIB plus importante que celle des recettes. Les recettes publiques ralentissent, tout comme les dépenses publiques. Les mesures de maîtrise de la dépense, notamment celles mises en place dans le cadre du plan d'économies 2015-2017, et le nouveau recul de la charge d'intérêts permettent de faire baisser la part des dépenses publiques dans le PIB.

Au total, le déficit public se réduit de 2,8 Md€ par rapport à 2015. Le solde des **administrations publiques locales** se redresse de 3,1 Md€, celui des **administrations de sécurité sociale** s'améliore de 1,9 Md€ et, dans une moindre mesure, celui des **organismes divers d'administration centrale (Odac)** de 0,3 Md€. En revanche, le solde de l'État se dégrade (-2,5 Md€). En 2016, les dépenses et les recettes de l'État progressent fortement : désormais l'État finance l'allocation de logement familiale à la place de la caisse nationale des allocations familiales, et la compensation des charges de service public de l'électricité. En contrepartie, la contribution au service public de l'électricité est affectée à l'État.

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 2 147,4 Md€ fin 2016, après

2 098,0 Md€ un an plus tôt. Elle atteint 96,3 % du PIB.

La **contribution de l'État à la dette publique** s'établit à 1 709,9 Md€, en hausse de 48,6 Md€. Celle des Odac diminue de 6,9 Md€ en 2016 et s'établit à 12,7 Md€. La contribution des administrations publiques locales atteint 199,6 Md€, soit une hausse de 2,9 Md€, et celle des administrations de sécurité sociale 225,2 Md€, en augmentation de 4,8 Md€.

Au total, la dette de l'ensemble des administrations publiques progresse de 49,4 Md€, soit un accroissement comparable à celui de la dette nette. Celle-ci augmente de 50,4 Md€ par rapport à la fin 2015 pour atteindre 1 957,0 Md€, soit 87,8 % du PIB.

À l'échelle européenne, le ratio du déficit public par rapport au PIB baisse entre 2015 et 2016, tant dans la zone euro (1,5 %, après 2,1 %) que dans l'Union européenne (UE) (1,7 %, après 2,4 %). Le ratio de la dette publique par rapport au PIB recule également dans les deux zones : 88,9 %, après 89,9 % dans la zone euro et 83,2 %, après 84,5 % dans l'UE. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie.

En 2016, la dette publique est principalement financée par des **titres de créance** en France (85 %) comme dans la plupart des États membres de l'UE. Le recours aux prêts est dominant en Estonie, en Grèce et à Chypre. Le numéraire et les dépôts ne constituent en général qu'une petite partie de la dette. ■

### Définitions

**Dette publique notifiée (ou dette publique au sens de Maastricht)** : ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor, les obligations assimilables du Trésor, les *Euro medium term notes*, ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. Voir la définition complète dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, déficit public au sens de Maastricht, dette publique nette, organismes divers d'administration centrale (Odac), titre de créance, traité de Maastricht** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 1,5 % et 1,7 % du PIB », *communiqué de presse* n° 160, Eurostat, octobre 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Dette principalement détenue par les non-résidents dans la moitié des États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 101, Eurostat, juin 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

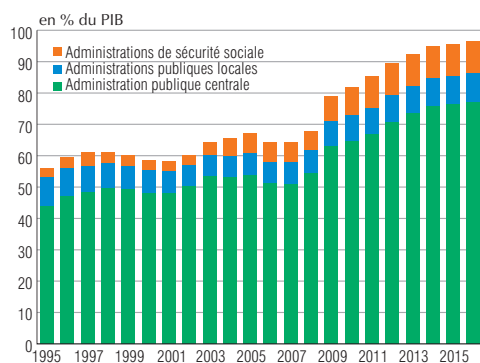
## Dette publique notifiée

Au 31 décembre	2010 (r)	2011 (r)	2012 (r)	2013 (r)	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>Dette en milliards d'euros</b>							
<b>Total des administrations publiques</b>	<b>1 631,7</b>	<b>1 753,7</b>	<b>1 868,3</b>	<b>1 952,7</b>	<b>2 037,8</b>	<b>2 098,0</b>	<b>2 147,4</b>
Administration publique centrale	1 292,4	1 379,1	1 480,2	1 557,2	1 631,9	1 680,9	1 722,6
État	1 262,4	1 354,5	1 457,3	1 536,1	1 611,3	1 661,3	1 709,9
Odac	30,0	24,6	22,9	21,1	20,6	19,6	12,7
Administrations publiques locales	164,1	169,8	177,0	183,8	189,2	196,7	199,6
Administrations de sécurité sociale	175,2	204,7	211,0	211,7	216,7	220,4	225,2
<b>Dette en % du PIB</b>							
<b>Total des administrations publiques</b>	<b>81,6</b>	<b>85,2</b>	<b>89,5</b>	<b>92,3</b>	<b>94,9</b>	<b>95,6</b>	<b>96,3</b>
Administration publique centrale	64,7	67,0	70,9	73,6	76,0	76,6	77,3
État	63,2	65,8	69,8	72,6	75,0	75,7	76,7
Odac	1,5	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,6
Administrations publiques locales	8,2	8,2	8,5	8,7	8,8	9,0	9,0
Administrations de sécurité sociale	8,8	9,9	10,1	10,0	10,1	10,0	10,1

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dette au sens de Maastricht de 1995 à 2016



Note : dette publique au 31 décembre.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dette au sens de Maastricht

	en milliards d'euros	
	2015 (r)	2016
<b>Dette des administrations publiques<sup>1</sup></b>	<b>2 098,0</b>	<b>2 147,4</b>
Numéraires et dépôts	39,1	36,5
Titres de créance	1 760,6	1 817,3
Titres à court terme	178,4	168,0
Titres à long terme	1 582,2	1 649,3
Crédits	298,3	293,6
Crédits à court terme	14,4	13,3
Crédits à long terme	283,9	280,3

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros			
	2013	2014 (r)	2015 (r)	2016
État	-69,6	-74,6	-71,6	-74,1
Odac	1,4	2,6	-2,2	-1,9
Administrations publiques locales	-8,3	-4,6	-0,1	3,0
Administrations de sécurité sociale	-8,8	-7,8	-4,7	-2,9
<b>Déficit public</b>	<b>-85,4</b>	<b>-84,4</b>	<b>-78,7</b>	<b>-75,9</b>

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Principaux ratios de finances publiques

	en % du PIB			
	2013 (r)	2014 (r)	2015 (r)	2016
Déficit public	-4,0	-3,9	-3,6	-3,4
Dette publique notifiée <sup>1</sup>	92,3	94,9	95,6	96,3
Dette publique nette <sup>2</sup>	83,5	86,1	86,9	87,8
Recettes publiques	52,9	53,2	53,1	53,0
Dépenses publiques	57,0	57,1	56,7	56,4
Prélèvements obligatoires <sup>3</sup>	44,8	44,6	44,4	44,4

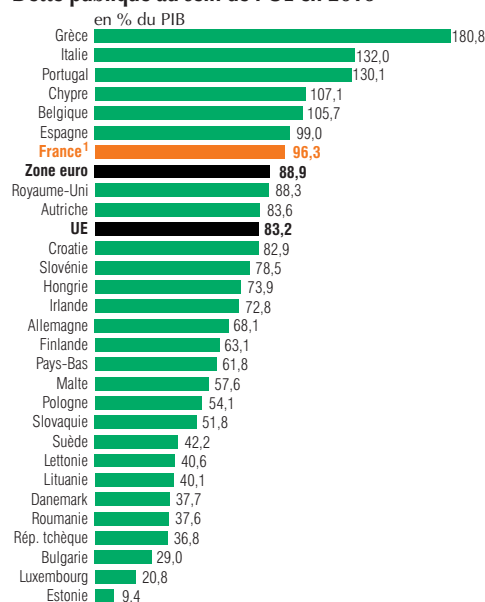
1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses, en base 2010, accroît les taux des recettes et dépenses publiques.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dette publique au sein de l'UE en 2016



1. Source Insee, comptes nationaux - base 2010.

Champ : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat (extraction du 23 octobre 2017).

## 13.2 Prélèvements obligatoires

En 2016, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques (APU)** stagne à 44,4 % du **produit intérieur brut (PIB)**, après une légère baisse durant deux années consécutives. La progression spontanée des **prélèvements obligatoires** est de 2,0 %, rythme supérieur à celui de la croissance du PIB. Le taux de prélèvements obligatoires est impacté par des mesures nouvelles en 2016, à hauteur de - 3,9 milliards d'euros (Md€). Il s'agit principalement de la montée en charge des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, en partie compensée par la suppression de la prime pour l'emploi et la poursuite de la montée en charge de la fiscalité écologique.

Plusieurs mesures tendent à réduire les prélèvements fiscaux sur les entreprises et les ménages : la poursuite de la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité permet de faire diminuer la charge fiscale des entreprises de 6,6 Md€, sous l'effet conjugué des allègements de cotisations sociales (- 3,0 Md€), de la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (- 2,6 Md€) et de la suppression d'une 2<sup>e</sup> tranche de contribution sociale de solidarité des sociétés (- 1,0 Md€). Le mouvement d'allègement de l'**impôt sur le revenu** des ménages aux revenus moyens et modestes s'amplifie en 2016. Il se traduit par une baisse des prélèvements obligatoires de 2,0 Md€. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique

contribue à diminuer la fiscalité directe des ménages de 0,8 Md€.

Inversement, d'autres mesures jouent à la hausse : la suppression de la prime pour l'emploi (+ 2,1 Md€), l'impact de la montée en charge de la composante carbone dans la fiscalité des énergies fossiles (+ 1,8 Md€), la réforme de la contribution au service public de l'électricité pour financer les énergies renouvelables (+ 0,5 Md€), la poursuite de la montée en charge de la réforme des retraites (+ 0,6 Md€) et la hausse des taux des impôts directs locaux (+ 0,8 Md€).

Au total, le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des **administrations publiques centrales** (État et **organismes divers d'administration centrale**) diminue de 0,1 point, à 14,1 points de PIB. Celui des **administrations publiques locales** augmente de 0,1 point, à 6,2 points de PIB, cette hausse s'expliquant, à parts égales, par la contribution des mesures nouvelles et par l'évolution spontanée. Le dynamisme de cette dernière est principalement porté par les droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de forte augmentation des prix et du nombre de transactions sur le marché immobilier. Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** baisse de 0,1 point en 2016, à 24,0 points de PIB, cette diminution s'expliquant par les mesures nouvelles, en particulier les allègements de cotisations sociales. ■

### Définitions

**Prélèvements obligatoires** : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

**Taux de prélèvements obligatoires** : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

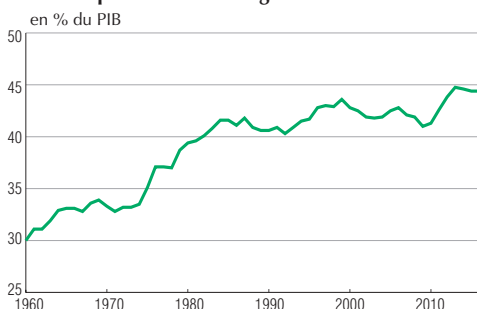
**Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur le revenu, organismes divers d'administration centrale (Odac), produit intérieur brut (PIB), taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2018 – rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 – Le déficit public poursuit lentement sa baisse », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Poids des prélèvements obligatoires de 1960 à 2016



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôt.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Recettes des administrations publiques en 2016

en milliards d'euros

	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>Ventes et autres recettes de production</b>	<b>86,5</b>	<b>88,3</b>	<b>88,6</b>
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	59,2	60,0	60,0
Production pour emploi final propre	14,1	14,5	14,5
Paiements partiels des ménages	9,5	9,7	9,7
Autres subventions sur la production	3,7	4,0	4,4
<b>Revenus de la propriété</b>	<b>15,0</b>	<b>15,5</b>	<b>14,9</b>
Intérêts	2,3	2,9	3,1
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,7	12,5	11,9
<b>Impôts et cotisations sociales</b>	<b>1 020,5</b>	<b>1 041,3</b>	<b>1 057,2</b>
Impôts sur la prod. et les importations	337,1	347,5	355,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	271,1	274,5	277,6
Impôts en capital	10,4	12,3	12,4
Cotisations sociales	408,8	412,6	418,3
dont cotisations sociales imputées	42,5	42,7	42,9
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	- 6,8	- 5,6	- 6,7
<b>Autres transferts</b>	<b>20,0</b>	<b>20,3</b>	<b>20,4</b>
Transferts courants	18,4	18,3	18,8
Transferts en capital	1,6	1,9	1,6
<b>Total des recettes</b>	<b>1 142,0</b>	<b>1 165,3</b>	<b>1 181,2</b>

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2015 (r)		2016	
	en Md€	en % du PIB	en Md€	en % du PIB
État	295,0	13,4	305,3	13,7
Impôts <sup>1</sup>	287,0	13,1	297,2	13,3
Cotisations sociales	7,9	0,4	8,1	0,4
Odac	16,6	0,8	10,1	0,5
Administrations publiques locales	133,1	6,1	137,7	6,2
Administrations de sécurité sociale	528,2	24,1	535,6	24,0
Impôts	170,0	7,7	172,2	7,7
Cotisations sociales <sup>2</sup>	358,2	16,3	363,4	16,3
Institutions de l'Union européenne	2,2	0,1	2,0	0,1
<b>Total</b>	<b>975,0</b>	<b>44,4</b>	<b>990,7</b>	<b>44,4</b>

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôt et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

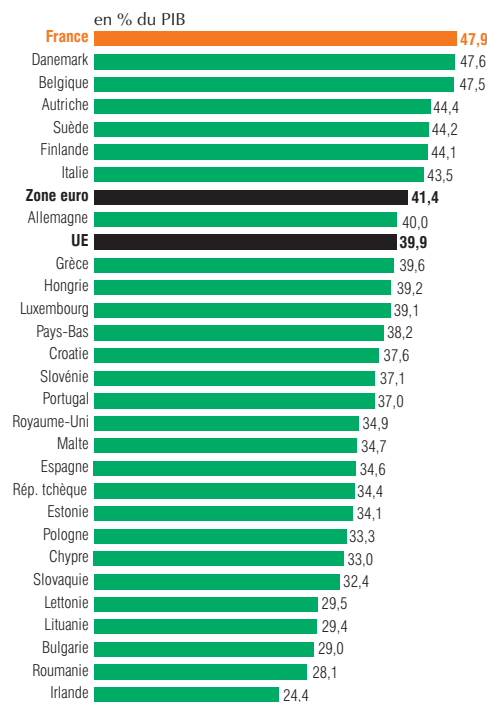
	2015 (r)	2016
<b>Impôts sur le revenu<sup>1</sup></b>	<b>224,0</b>	<b>227,3</b>
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	95,8	97,1
impôt sur le revenu	70,4	72,7
impôts sur les sociétés (inclus impôt forfaitaire annuel)	31,1	30,5
contribution au remb. de la dette sociale	6,9	7,0
<b>Taxes du type TVA</b>	<b>151,6</b>	<b>154,2</b>
<b>Impôts sur les produits</b>	<b>95,7</b>	<b>99,9</b>
dont : TICPE <sup>2</sup>	26,2	27,9
taxes sur les tabacs	12,1	11,9
<b>Impôts divers sur la production</b>	<b>64,9</b>	<b>65,7</b>
dont : cotisation foncière des entreprises	6,4	6,5
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,0	13,5
taxe foncière	31,6	33,2
<b>Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre</b>	<b>34,8</b>	<b>35,3</b>
dont taxes sur les salaires	13,2	13,5
<b>Autres impôts courants</b>	<b>24,7</b>	<b>24,6</b>
dont : impôt de solidarité sur la fortune	5,2	4,8
taxe d'habitation	18,4	18,8
<b>Impôts en capital</b>	<b>12,3</b>	<b>12,4</b>
dont mutation à titre gratuit	12,2	12,2
<b>Impôts de type droits de douanes</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts.

2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2015



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques ; institutions européennes.

Source : Eurostat (extraction du 15 septembre 2017).

## 13.3 Dépense publique

En 2016, les **dépenses publiques** ralentissent (+ 1,0 %, après + 1,4 % en 2015). Les mesures de maîtrise de la dépense, notamment celles mises en place dans le cadre du plan d'économie 2015-2017, et le nouveau recul de la charge d'intérêts permettent de faire baisser la part des dépenses publiques dans le PIB de 56,7 % du PIB en 2015 à 56,4 % en 2016.

Les dépenses des **administrations publiques centrales** progressent sur le même rythme qu'en 2015 (+ 1,4 %). Les consommations intermédiaires décélèrent (+ 1,9 % en 2016, après + 5,7 % en 2015). En effet, les dépenses militaires (hors armement lourd) ralentissent après une forte progression en 2015. Les dépenses de personnel sont dynamiques (+ 0,9 %). Les créations de postes dans l'enseignement des premier et second degrés se poursuivent, parallèlement à l'arrêt des suppressions de postes au sein du ministère de la Défense. De plus, le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les **prestations sociales** augmentent fortement (+ 6,2 %) du fait des prestations versées par le Fond national d'aide au logement, qui finance désormais l'allocation de logement familiale (ALF) à la place de la Caisse nationale des allocations familiales. Les dépenses d'investissement restent dynamiques (+ 3,1 %) en raison de la forte progression des livraisons de matériel militaire.

En 2016, les dépenses des **administrations publiques locales** diminuent de nouveau (- 0,8 %, après - 0,9 % en 2015). Les consom-

mations intermédiaires reculent, dans un contexte de faible inflation. Les rémunérations ralentissent en 2016, en dépit de la hausse du point d'indice de la fonction publique. Les dépenses de prestations et de transferts sociaux continuent de décélérer (+ 1,8 %, après + 3,1 % en 2015). L'investissement local diminue à nouveau en 2016, mais moins fortement que les années précédentes (- 3,3 %, après - 9,7 % en 2015).

Les dépenses des **administrations de sécurité sociale** accélèrent légèrement en 2016 (+ 0,9 %, après + 0,6 %). Les prestations ralentissent (+ 0,9 %, après + 1,6 %), car elles sont mécaniquement réduites par le transfert à l'État du financement de l'ALF. Par ailleurs, leur dynamique est contenue par un contexte de très faible inflation qui limite les revalorisations légales. Les prestations familiales se replient, sous l'effet notamment d'une légère baisse de la natalité et de la fin de la montée en charge de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Les prestations vieillesse poursuivent leur progression à un rythme relativement modéré. La hausse des dépenses d'assurance maladie est contenue, avec une exécution de l'**objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)** respectant l'objectif voté (+ 1,8 %). En revanche, les dépenses d'indemnisation du chômage continuent de croître en lien avec la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle et l'amélioration de leur taux de couverture par l'assurance chômage. ■

### Définitions

**Administrations publiques (APU)** : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

**Administrations publiques centrales** : regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (ODAC), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités etc.

**Administrations de sécurité sociale, administrations publiques locales, cotisations sociales imputées, dépenses publiques, objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), prestations sociales (ou transferts sociaux), services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 – Le déficit public poursuit lentement sa baisse », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Principales dépenses par administration publique en 2016

	Administrations publiques centrales				Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. publiques <sup>1</sup>	
	Total		dont État		en Md€	16/15 en %	en Md€	16/15 en %	en Md€	16/15 en %
	en Md€	16/15 en %	en Md€	16/15 en %						
<b>Ensemble des dépenses<sup>1</sup></b>	<b>509,4</b>	<b>1,4</b>	<b>478,6</b>	<b>3,1</b>	<b>248,2</b>	<b>- 0,8</b>	<b>583,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1 257,0</b>	<b>1,0</b>
dont :										
consommations intermédiaires <sup>2</sup>	33,3	1,9	22,6	4,4	50,3	- 1,0	27,8	- 0,2	111,5	0,1
rémunérations des salariés	138,9	0,9	121,1	1,1	79,6	0,8	65,1	0,8	283,6	0,8
intérêts <sup>2</sup>	36,0	- 5,2	35,5	- 4,8	1,8	- 23,4	4,3	0,9	42,0	- 5,5
prestations sociales <sup>3</sup>	101,5	6,2	95,3	6,7	26,0	1,8	448,7	0,9	576,2	1,8
formation brute de capital fixe	27,6	4,4	11,4	15,0	40,3	- 3,3	8,2	1,5	76,1	- 0,1

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.  
2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.  
3. En espèces et en nature.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

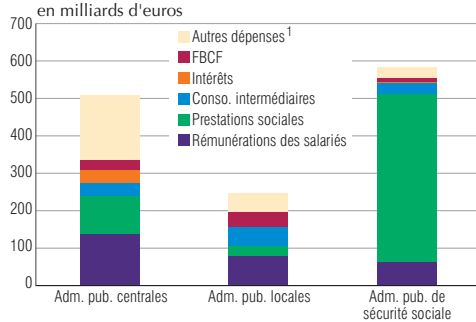
## Différents postes de dépenses des administrations publiques

	2015 (r)		2016		en milliards d'euros	
	2015 (r)	2016	2015 (r)	2016	2015 (r)	2016
Dépenses de fonctionnement	403,4	406,0				
Consommations intermédiaires	111,4	111,5				
Rémunération des salariés	281,2	283,6				
dont cotisations sociales imputées	42,7	42,9				
Impôts sur la production	10,5	10,7				
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,1	0,1				
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,1	0,1				
Intérêts	44,5	42,0				
Prestations et autres transferts			717,5	730,8		
Prestations sociales <sup>1</sup>			435,5	442,8		
Transferts sociaux en nature <sup>2</sup>			130,4	133,4		
Subventions			56,1	57,5		
Transferts courants			73,3	75,3		
Transferts en capital			22,3	21,9		
Acquisitions nettes d'actifs non financiers <sup>3</sup>			78,7	78,2		
<b>Total des dépenses</b>			<b>1 244,0</b>	<b>1 257,0</b>		

1. Autres que transferts sociaux en nature. 2. Transferts de biens et services marchands. 3. Dont FBCF : 76,1 milliards d'euros en 2016.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

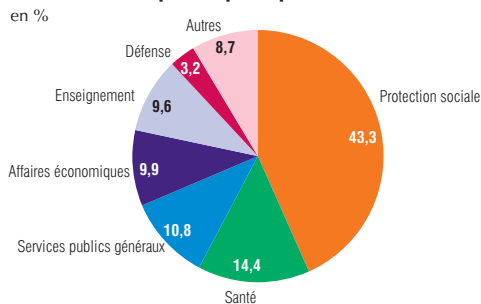
## Principales dépenses par administration publique en 2016



1. Dont transferts courants, transferts en capital et subventions.

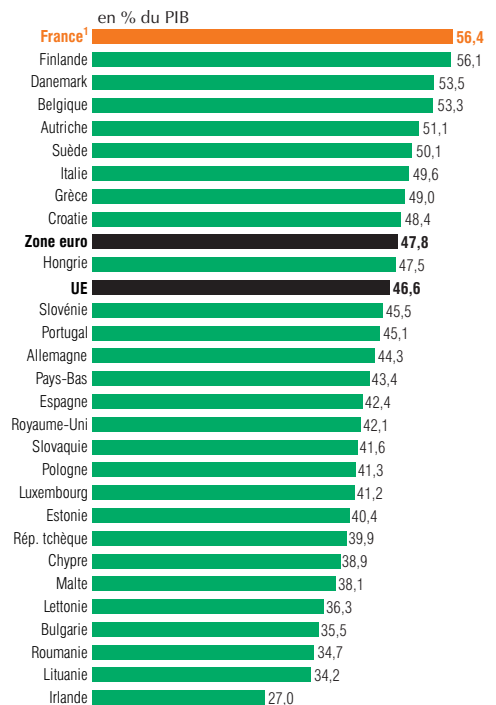
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Structure des dépenses publiques en 2016



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dépenses des administrations publiques au sein de l'UE en 2016



1. Donnée France issue des comptes nationaux.  
Source : Eurostat (extraction du 12 octobre 2017).



## 13.4 Finances publiques locales

En 2016, les **dépenses de fonctionnement des collectivités locales** diminuent. À l'inverse, leurs **recettes de fonctionnement** progressent, mais modestement. Cette faible progression provient de la baisse des concours financiers de l'État et du ralentissement des recettes fiscales. L'épargne brute des collectivités locales croît plus nettement en 2016 qu'en 2015. Malgré cette croissance et plusieurs mesures de soutien à l'investissement, les **dépenses d'investissement** diminuent pour la troisième année consécutive. Le taux d'endettement atteint 75,4 % pour l'ensemble des collectivités. Il augmente surtout pour les régions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la France compte 35 416 **communes** et 1 266 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre, contre 2 062 début 2016. Les dépenses de fonctionnement du secteur communal diminuent de 0,2 % en 2016. Cette baisse concerne uniquement les communes tandis que les dépenses des **groupements à fiscalité propre** sont dynamiques. Le recul provient de la faible croissance des frais de personnel et de la diminution des autres dépenses, notamment les achats et charges externes et les **dépenses d'intervention**. Les recettes de fonctionnement diminuent aussi (-0,5 %). Cela s'explique par la baisse des concours de l'État et par la faible croissance des impôts locaux. Ainsi, après avoir progressé de 5,0 % en 2015, l'épargne brute recule de 1,7 % en 2016. Les dépenses d'investissement (hors remboursements de

dette) diminuent pour la troisième année consécutive, à un rythme cependant moins soutenu qu'au cours des deux années précédentes. La baisse est plus forte pour les groupements à fiscalité propre, tandis que l'investissement des communes se stabilise.

En 2016, les départements stabilisent leurs dépenses de fonctionnement (+0,1 %), ce qui constitue une situation inédite depuis 2013. Si les dépenses d'intervention continuent de croître, leur rythme en 2016 est cependant en décélération. Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,1 %, grâce au dynamisme des impôts et taxes et malgré la baisse des concours financiers de l'État. Ces évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à une augmentation de 20,6 % de l'épargne brute, après cinq années consécutives de baisse. Hors remboursements de dette, les investissements des départements reculent (-5,7 %).

En 2016, les dépenses de fonctionnement des régions connaissent une diminution inédite (-0,9 %), due notamment aux dépenses d'intervention. Leurs recettes de fonctionnement reculent également (-0,2 %) : la croissance des impôts et taxes ne compense pas totalement la baisse des concours financiers de l'État. En conséquence, l'épargne brute des régions augmente, après cinq années consécutives de baisse. Leurs dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts) diminuent nettement en 2016 (-6,1 %). ■

### Définitions

**Administrations publiques locales** : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes) et certaines activités des syndicats de communes. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Collectivités locales, collectivités territoriales, commune, dépense d'intervention, dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fiscalité locale, groupement de communes à fiscalité propre, recettes de fonctionnement, recettes d'investissement** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les finances des collectivités locales en 2017 », Observatoire des finances et de la gestion publique locales, septembre 2017.
- « Les collectivités locales en chiffres 2017 », DGCL, juin 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 – Le déficit public poursuit lentement sa baisse », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Dépenses des différents niveaux de collectivités locales en 2016

en milliards d'euros

	Montants	16/15 en %
Communes	87,0	-1,2
Départements <sup>1 2</sup>	67,4	-0,7
Régions <sup>2 3</sup>	28,1	-2,7
<b>Total collectivités territoriales</b>	<b>182,5</b>	<b>-1,3</b>
Groupements de communes à fiscalité propre <sup>4</sup>	31,5	2,1
<b>Ensemble collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre</b>	<b>214,0</b>	<b>-0,8</b>

1. Montant hors collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique et hors métropole de Lyon. 2. Évolution à périmètre constant, hors Guyane et Martinique.

3. Montant y c. collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique.

4. Montant y c. métropole de Lyon.

Note : dépenses totales hors remboursement de dette.

Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats.

Sources : DGFiP, comptes de gestion (budgets principaux) ; calculs DGCL.

## Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2017

en milliards d'euros

	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	30,9	62,2
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5,5	11,1
Compensations d'exonération	2,6	5,3
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3,1	6,2
Mission Relations avec les collec. territoriales	4,4	8,9
Amendes	0,7	1,3
Fonds emprunts structurés	0,2	0,4
Autres concours de l'État	2,3	4,5
<b>Total</b>	<b>49,6</b>	<b>100,0</b>

Source : DGCL.

## Structure de la fiscalité locale en 2015

en milliards d'euros

	Communes et groupements <sup>1</sup>	Départ.	Régions	Total
Taxe d'habitation	21,8	///	///	21,8
Taxe sur le foncier bâti	17,5	12,9	///	30,4
Taxe sur le foncier non bâti	1,0	///	///	1,0
<b>Produits votés des 3 taxes «ménages»</b>	<b>40,3</b>	<b>12,9</b>	<b>///</b>	<b>53,2</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,2	///	///	7,2
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	4,4	8,1	4,2	16,6
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER)	0,5	0,3	0,7	1,5
Taxe sur les surfaces commerciales	0,7	///	///	0,7
<b>Produits des impôts économiques</b>	<b>12,9</b>	<b>8,3</b>	<b>4,8</b>	<b>26,1</b>
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	2,4	8,8	0,0	11,2
Versement de transport <sup>2</sup>	3,9	///	///	3,9
Taxe d'aménagement	0,6	0,4	0,0	1,1
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,7	///	///	6,7
Taxe sur les conventions d'assurance	0,1	6,8	///	6,8
Taxe sur les certificats d'immatriculation	///	///	2,1	2,1
Taxe sur la cons. finale de l'électricité	1,5	0,7	///	2,2
Taxe int. de cons. sur les produits énergétiques (TICPE)	0,1	6,4	5,4	11,9
Impôts et taxes d'outre-mer	0,9	0,2	0,5	1,6
Autres taxes	1,8	0,1	0,3	3,9
<b>Autres contributions</b>	<b>18,0</b>	<b>23,7</b>	<b>9,8</b>	<b>51,5</b>
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>71,3</b>	<b>44,9</b>	<b>14,6</b>	<b>130,8</b>

1. Y c. les syndicats.

2. Hors le versement de transport à destination du syndicat des transports de l'Île-de-France (STIF) d'un montant de 3,647 Md€ en 2015 (PLF 2017).

Sources : DGFiP (comptes de gestion et REI) ; calculs DGCL ; calculs Insee.

## Finances des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2015 (r)	2016 (p)	16/15 en %
Dépenses de fonctionnement	168,8	168,5	-0,2
dont : achats et charges externes	30,4	29,9	-1,6
frais de personnel	60,1	60,7	0,9
dépenses d'intervention	68,4	68,3	-0,2
frais financiers	4,6	4,4	-4,5
Recettes de fonctionnement	196,1	197,0	0,5
dont : impôts et taxes	125,1	128,8	3,0
concours de l'État	44,8	41,2	-8,1
<b>Épargne brute</b>	<b>27,3</b>	<b>28,5</b>	<b>4,5</b>
Dépenses d'investissement hors rembours.	46,9	45,5	-3,0
Recettes d'investissement hors emprunts	20,6	18,7	-9,0
<b>Dépenses totales hors remboursements de dette</b>	<b>215,7</b>	<b>214,0</b>	<b>-0,8</b>
<b>Recettes totales hors remboursements de dette</b>	<b>216,6</b>	<b>215,7</b>	<b>-0,4</b>
<b>Besoin ou capacité de financement</b>	<b>0,9</b>	<b>1,7</b>	<b>///</b>
Remboursements de dette	13,3	13,3	0,2
Emprunts	16,2	14,2	-12,8
<b>Dette totale au 31 décembre</b>	<b>145,8</b>	<b>148,5</b>	<b>1,8</b>

Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats.

Sources : DGFiP (comptes de gestion) ; calculs DGCL.

## Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales

en millions d'euros

	2005	2010	2017 (p)	17/16 en %
<b>Compétences départementales</b>				
Aide sociale <sup>1</sup>	25 928	33 678	41 065	2,1
dont : RSA <sup>2</sup>	6 696	8 603	12 002	1,1
alloc. pers. d'autonomie (APA)	4 113	5 372	6 073	4,7
Collèges	3 345	4 304	4 182	2,6
Serv. dépt. d'incendie et de secours	1 740	2 386	2 706	0,6
<b>Compétences régionales</b>				
Formation prof. continue et apprent.	3 468	5 052	5 768	0,5
Enseignement	3 964	6 326	6 517	1,6
Transport ferroviaire de voyageurs	2 859	3 195	4 243	1,5

1. Dépenses de fonctionnement des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA.

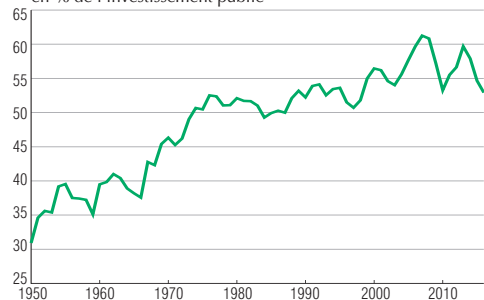
2. Le RSA s'est substitué au RMI le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Note : données issues des comptes des collectivités locales.

Sources : DGCL ; DGFiP.

## Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2016

en % de l'investissement public



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## 13.5 Union monétaire européenne

En 2016, l'économie de la **zone euro** a été confrontée à un environnement extérieur difficile. La croissance dans les économies de marché avancées et émergentes a été modeste au regard des évolutions passées ; il y a eu également des épisodes d'incertitude accrue ainsi que des pics de volatilité de courte durée sur les marchés financiers, en particulier à la suite du référendum organisé par le Royaume-Uni sur son appartenance à l'Union européenne (UE) en juin et après l'élection présidentielle américaine en novembre. L'inflation mondiale a été modérée en raison de l'effet des baisses antérieures des prix du pétrole, qui s'atténue progressivement, et de la persistance d'importantes capacités de production inutilisées dans le monde.

Dans la zone euro, la reprise se confirme : le PIB croît de 1,6 %, après + 1,5 % en 2015. Plusieurs facteurs externes favorisent l'activité européenne. D'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières, entamée en 2015, se prolonge en 2016, ce qui soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) reste accommodante en maintenant les taux d'intérêt à un niveau faible et en soutenant la reprise du crédit aux entreprises, ce qui favorise leur investissement.

En 2016, le **taux de change effectif nominal** de l'euro a été globalement stable. En termes

bilatéraux, toutefois, l'euro a évolué par rapport à certaines autres grandes devises. Vis-à-vis du dollar, il est demeuré remarquablement stable durant la majeure partie de 2016, mais il a fléchi vers la fin de l'année. Une dépréciation de l'euro vis-à-vis du yen a été en partie compensée par une appréciation par rapport à la livre sterling.

En 2016, la hausse de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** total dans la zone euro s'est établie à 0,2 %, en moyenne, contre 0,0 % en 2015. Le profil d'évolution de l'IPCH s'explique essentiellement par les évolutions des prix de l'énergie. L'**inflation** totale a été négative au printemps, mais a progressivement augmenté par la suite. En décembre, elle a enregistré une hausse de plus de 1,25 point de pourcentage par rapport au point bas observé en avril. L'inflation sous-jacente, mesurée par la hausse de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires, n'a pas montré de signe d'accélération, oscillant entre 0,7 % et 1,0 % durant l'année.

Le **déficit** budgétaire de la zone euro a continué de diminuer en 2016, en raison essentiellement de la baisse des paiements d'intérêts et d'une situation conjoncturelle favorable, tandis que l'orientation budgétaire de la zone était expansionniste. Le ratio de la **dette publique** de la zone euro a continué de baisser (88,9 %, après 89,9 % en 2015). ■

### Définitions

**Zone euro (ou Union économique et monétaire – UEM)** : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des critères de convergence du traité de Maastricht. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public notifié, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), taux de change effectif nominal et réel, taux d'intérêt** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 1,5 % et 1,7 % du PIB », *communiqué de presse* n° 160, Eurostat, octobre 2017.
- « Rapport annuel 2016 », Banque centrale européenne, avril 2017.
- « Rapport sur la convergence 2016 », Banque centrale européenne, juin 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

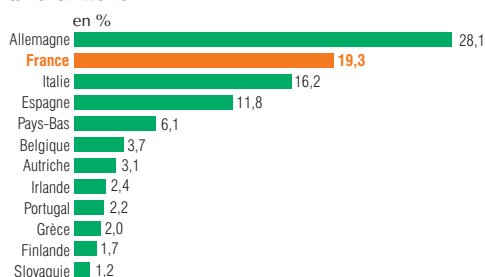
## Taux de change de l'euro contre devises

	pour un euro		
	2015	2016	2017
Dollar	1,0887	1,0541	1,1993
Yen	131,07	123,40	135,01
Livre sterling	0,7340	0,8562	0,8872
Franc suisse	1,0835	1,0739	1,1702
Couronne danoise	7,4626	7,4344	7,4449
Couronne suédoise	9,1895	9,5525	9,8438
Couronne tchèque	27,023	27,021	25,535
Forint hongrois	315,98	309,83	310,33
Leu roumain	4,5240	4,5390	4,6585
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Zloty polonais	4,2639	4,4103	4,1770

Note : en fin de période.

Source : Banque centrale européenne.

## Part des principaux pays dans le PIB de la zone euro à 19 en 2016



Note : PIB calculés en parités de pouvoir d'achat.

Champ : États membres dont la part dans le PIB de la zone euro excède 1 %.

Source : Eurostat (extraction du 25 octobre 2017).

## Situation des pays de l'UE au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques <sup>1</sup> en % du PIB			Dettes publiques <sup>1, 2</sup> en % du PIB			Inflation <sup>3</sup> en %			Taux d'intérêt à long terme <sup>4</sup> en %		
	2014 (r)	2015 (r)	2016	2014 (r)	2015 (r)	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Allemagne	0,3	0,6	0,8	74,6	70,9	68,1	0,8	0,1	0,4	1,16	0,50	0,09
Autriche	-2,7	-1,0	-1,6	83,8	84,3	83,6	1,5	0,8	1,0	1,49	0,75	0,38
Belgique	-3,1	-2,5	-2,5	106,8	106,0	105,7	0,5	0,6	1,8	1,71	0,84	0,48
Bulgarie	-5,5	-1,6	0,0	27,0	26,0	29,0	-1,6	-1,1	-1,3	3,35	2,49	2,27
Chypre	-8,8	-1,2	0,5	107,5	107,5	107,1	-0,3	-1,5	-1,2	6,00	4,54	3,77
Croatie	-5,1	-3,3	-0,9	85,8	85,4	82,9	0,2	-0,3	-0,6	4,05	3,55	3,49
Danemark	1,1	-1,8	-0,6	44,0	39,5	37,7	0,4	0,2	0,0	1,32	0,69	0,32
Espagne	-6,0	-5,3	-4,5	100,4	99,4	99,0	-0,2	-0,6	-0,3	2,72	1,73	1,39
Estonie	0,7	0,1	-0,3	10,7	10,0	9,4	0,5	0,1	0,8	...	...	...
Finlande	-3,2	-2,7	-1,7	60,2	63,6	63,1	1,2	-0,2	0,4	1,45	0,72	0,37
<b>France<sup>5</sup></b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,4</b>	<b>94,9</b>	<b>95,6</b>	<b>96,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>1,67</b>	<b>0,84</b>	<b>0,47</b>
Grèce	-3,6	-5,7	0,5	179,0	176,8	180,8	-1,4	-1,1	0,0	6,93	9,67	8,36
Hongrie	-2,7	-2,0	-1,9	75,2	74,7	73,9	0,0	0,1	0,4	4,81	3,43	3,14
Irlande	-3,6	-1,9	-0,7	104,5	76,9	72,8	0,3	0,0	-0,2	2,37	1,18	0,74
Italie	-3,0	-2,6	-2,5	131,8	131,5	132,0	0,2	0,1	-0,1	2,89	1,71	1,49
Lettonie	-1,2	-1,2	0,0	40,9	36,9	40,6	0,7	0,2	0,1	2,51	0,96	0,53
Lituanie	-0,6	-0,2	0,3	40,5	42,6	40,1	0,2	-0,7	0,7	2,79	1,38	0,90
Luxembourg	1,3	1,4	1,6	22,7	22,0	20,8	0,7	0,1	0,0	1,34	0,37	0,25
Malte	-1,8	-1,1	1,1	63,8	60,3	57,6	0,8	1,2	0,9	2,61	1,49	0,89
Pays-Bas	-2,3	-2,1	0,4	68,0	64,6	61,8	0,3	0,2	0,1	1,45	0,69	0,29
Pologne	-3,6	-2,6	-2,5	50,2	51,1	54,1	0,1	-0,7	-0,2	3,52	2,70	3,04
Portugal	-7,2	-4,4	-2,0	130,6	128,8	130,1	-0,2	0,5	0,6	3,75	2,42	3,17
Rép. tchèque	-1,9	-0,6	0,7	42,2	40,0	36,8	0,4	0,3	0,6	1,58	0,58	0,43
Roumanie	-1,4	-0,8	-3,0	39,4	37,9	37,6	1,4	-0,4	-1,1	4,49	3,47	3,32
Royaume-Uni	-5,5	-4,3	-2,9	87,4	88,2	88,3	1,5	0,0	0,7	2,14	1,79	1,22
Slovaquie	-2,7	-2,7	-2,2	53,5	52,3	51,8	-0,1	-0,3	-0,5	2,07	0,89	0,54
Slovénie	-5,3	-2,9	-1,9	80,3	82,6	78,5	0,4	-0,8	-0,2	3,27	1,71	1,15
Suède	-1,6	0,2	1,1	45,5	44,2	42,2	0,2	0,7	1,1	1,72	0,72	0,54
<b>Valeur de référence<sup>6</sup></b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>	<b>...</b>	<b>0,7</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>4,00</b>	<b>...</b>

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle. 5. Source Insee pour la dette publique. 6. Pour l'inflation et les taux d'intérêt, les valeurs de référence sont issues des rapports sur la convergence de la Banque centrale européenne ; pour 2015 la période est mai 2015 à avril 2016.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat (extraction du 25 octobre 2017).

## Comparaison de la zone euro à 19 aux États-Unis et au Japon en 2016

	Zone euro	États-Unis <sup>1</sup>	Japon <sup>2</sup>		Zone euro	États-Unis	Japon <sup>2</sup>
Population (en millions)	339,4	322,2	127,7	Dettes publiques (en % du PIB)	88,9	127,6	234,0
Taux de chômage (en %) <sup>3</sup>	10,0	4,9	3,1	Évolution des prix à la consommation (en %) <sup>3</sup>	0,2	1,3	-0,1
PIB (en milliards d'euros)	10 737,8	16 775,8	4 462,4	Évolution de la production industrielle (en %) <sup>6</sup>	1,6	0,0	-0,2
PIB par habitant (en euros PPA) <sup>4</sup>	30 800	41 800	30 600	Évolution des ventes au détail en volume (en %) <sup>3</sup>	1,5	1,6	-1,2
Croissance en volume du PIB (en %) <sup>3,5</sup>	1,6	1,6	1,0	Solde des transactions courantes (en % du PIB)	4,0	-2,4	-3,7
Déficit public (en % du PIB)	-1,5	-4,2	-3,5	Taux d'intérêt à long terme <sup>3</sup>	0,86	1,84	-0,07

1. Donnée 2015 pour le déficit public. 2. Données 2015 pour le déficit public, la dette publique et l'évolution des ventes au détail. 3. En moyenne annuelle. 4. PPA : parité de pouvoir d'achat. 5. Hors Irlande pour la Zone euro car les comptes de ce pays présentent une rupture de série en 2015 ; calculs Insee. 6. Hors construction, en moyenne annuelle. Sources : Banque mondiale ; Eurostat (extraction du 27 octobre 2017) ; OCDE ; ONU (World Population Prospects 2017).

## 14.1 Importations - Exportations

En 2016, le commerce mondial de biens ralentit (+ 1,5 %, après + 2,5 %), essentiellement du fait de l'atonie des importations des économies émergentes et du ralentissement américain. La demande mondiale adressée à la France décélère également (+ 2,5 %, après + 3,5 %), mais elle reste plus dynamique que le commerce mondial du fait de l'orientation géographique des exportations françaises.

En 2016, les **exportations** de biens et services ralentissent (+ 1,8 % en volume, après + 4,3 %). C'est le cas notamment des exportations de biens manufacturés, à l'exception des matériels de transport dont les ventes accélèrent. En lien avec la baisse de la production, les ventes de produits agricoles se replient fortement (- 6,3 %, après + 5,2 %), tout comme les exportations d'énergie qui pâtissent des arrêts pour maintenance en fin d'année de certaines centrales nucléaires. Au total, les exportations de biens décélèrent (+ 2,5 %, après + 3,8 %). La France stabilise ses parts sur ses marchés d'exportation. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, les exportations de biens progressent même plus rapidement que le commerce mondial.

En 2016, les **importations** de biens et services (y compris tourisme) ralentissent (+ 4,2 % en volume, après + 5,7 %), mais dans des proportions bien moindres que les exportations. Les importations de produits manufacturés ralentissent un peu, mais les achats de matériel de transport continuent de progresser fortement ; à l'inverse, ceux de

produits raffinés se replient. Les achats de produits agricoles accélèrent fortement pour pallier la baisse de la production domestique. Au total, les importations de biens décélèrent en volume (+ 4,2 %, après + 5,0 %).

Sur l'ensemble de l'année 2016, les échanges extérieurs pèsent sur l'activité pour la quatrième année consécutive : si les exportations suivent globalement la dynamique de la demande mondiale adressée à la France, les importations restent plus vigoureuses que la demande intérieure.

En 2015, 220 000 **entreprises**, soit 9,3 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et microentreprises au sens fiscal, déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation de 630 milliards d'euros au total. Celui-ci représente 29,1 % du chiffre d'affaires total pour les entreprises qui exportent. Mais une majorité de celles-ci affichent des **taux d'exportation** nettement plus faibles. La moitié des 169 800 entreprises exportatrices de moins de 10 salariés ont un taux d'exportation inférieur à 11 %. Ce taux est proche de celui des entreprises exportatrices de 250 salariés ou plus et près du double de celles de 10 à 249 salariés. Les exportations sont, pour l'essentiel, le fait d'un nombre restreint d'entreprises, 34 % sont portées par les 50 entreprises réalisant les plus fortes exportations en 2015 et les 500 premières en concentrent 60 %. ■

### Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **Caf-Fab**, sauf précision contraire.

**Exportations de biens et de services** : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6<sup>e</sup> édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Taux de couverture** : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

**Caf (coût, assurance, fret), entreprise, Fab (franco à bord), importations de biens et de services, taux d'exportation (statistique d'entreprises), unité légale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les opérateurs du commerce extérieur – Année 2016 », Douanes, juin 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Entreprises exportatrices par activité en 2015

	Nombre d'entreprises	Part des entreprises exportatrices en %	Chiffre d'affaires à l'export en milliards d'euros	Taux d'exportation moyen <sup>1</sup> en %
Industrie	37 517	19,0	349	40,8
Commerce	76 694	14,9	141	18,5
Transport et entreposage	9 777	10,5	50	35,6
Services aux entreprises	43 639	9,3	53	31,4
Autres secteurs	52 339	4,9	36	15,4
<b>Ensemble</b>	<b>219 966</b>	<b>9,3</b>	<b>630</b>	<b>29,1</b>

1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

Champ : unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et microentreprises au sens fiscal.

Source : Insee, Esane.

## Exportations et importations de biens et services par produit

	en milliards d'euros			
	2013	2014	2015	2016
<b>Exportations de biens et services</b>	<b>605,1</b>	<b>620,9</b>	<b>651,1</b>	<b>652,2</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	17,1	15,3	16,2	14,8
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	426,0	430,6	450,2	452,3
Indust. extractives, énergie, eau, gest. des déchets et dépollution	10,3	10,9	9,8	8,0
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	44,3	43,9	45,1	45,2
Cokéfaction et raffinage	17,7	16,0	12,3	9,8
Fabr. d'équip. électriq., électron., informatiq. ; fabr. de machines	81,5	82,3	86,9	86,4
Fabr. de matériels de transport	96,4	97,8	109,6	117,0
Fabr. d'autres produits industriels	175,9	179,5	186,5	185,7
Services principalement marchands	118,5	130,7	142,6	145,6
Commerce ; rép. d'automobiles et de motocycles	4,8	5,7	6,6	6,6
Transports et entreposage	29,1	31,2	30,9	31,7
Information et communication	13,1	14,6	16,0	15,7
Activités financières et d'assurance	12,4	11,8	12,9	13,4
Activités scientifique, et techniq. ; serv. adm. et de soutien	55,0	63,7	71,8	73,5
Autres services	4,1	3,7	4,3	4,6
Services principalement non marchands <sup>1</sup>	0,8	0,7	0,7	0,8

**Importations de biens et de services** 645,0 663,2 684,2 695,6

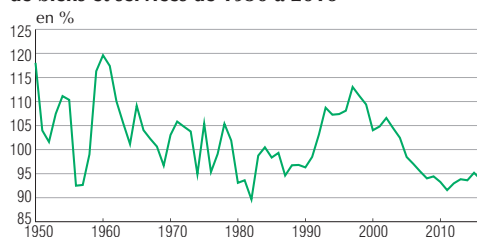
Agriculture, sylviculture et pêche	12,3	12,1	13,2	14,3
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	489,1	489,4	496,0	497,9
Indust. extractives, énergie, eau, gest. des déchets et dépollution	58,2	49,1	37,8	30,2
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	37,5	37,8	38,7	39,8
Cokéfaction et raffinage	31,5	29,2	21,0	16,8
Fabr. d'équip. électriq., électron., informatiq. ; fabr. de machines	102,2	102,6	109,3	111,6
Fabr. de matériels de transport	67,6	72,3	82,0	91,6
Fabr. d'autres produits industriels	192,1	198,5	207,2	208,0
Services principalement marchands	126,5	139,4	155,0	161,7
Commerce ; rép. d'automobiles et de motocycles	7,0	8,7	10,1	10,8
Transports et entreposage	41,0	42,2	42,6	44,4
Information et communication	16,8	17,6	18,4	18,5
Activités financières et d'assurance	5,3	5,4	6,1	6,8
Activités scientifique, et techniq. ; serv. adm. et de soutien	53,3	62,3	74,5	78,1
Autres services	3,1	3,4	3,1	3,1
Services principalement non marchands <sup>1</sup>	0,7	0,8	0,8	0,7

1. Correspond au regroupement des items « Administration publique », « Enseignement », « Santé humaine et action sociale ».

Note : exportations Fab, importations de biens Caf.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Taux de couverture des échanges extérieurs de biens et services de 1950 à 2016



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Échanges extérieurs par zone géographique en 2016

	en milliards d'euros	
	Exportations	Importations
<b>UE</b>	<b>378,2</b>	<b>413,5</b>
Zone euro	285,5	331,3
Hors zone euro	92,7	82,1
<b>Pays tiers<sup>1</sup></b>	<b>273,9</b>	<b>282,1</b>
<b>Total</b>	<b>652,2</b>	<b>695,6</b>

1. Hors Union européenne et y c. TOM.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Commerce extérieur de l'UE avec ses 15 principaux partenaires à l'exportation en 2016

	Exportations de l'UE		Importations de l'UE	
	en milliards d'euros	16/15 en %	en milliards d'euros	16/15 en %
États-Unis	362,1	-2,5	248,8	-0,2
Chine <sup>1</sup>	169,9	-0,3	344,8	-1,7
Suisse	142,4	-5,4	121,8	18,9
Turquie	78,0	-1,3	66,8	8,3
Russie	72,4	-1,8	118,7	-13,0
Japon	58,1	2,7	66,6	11,3
Norvège	48,4	-0,9	63,1	-14,9
Émirats arabes unis	45,8	-5,5	9,2	-1,2
Corée du Sud	44,1	-7,7	41,6	-1,7
Inde	37,8	-1,0	39,3	-0,4
Canada	35,2	0,2	29,1	2,9
Hong Kong	35,0	-1,0	18,2	27,8
Arabie saoudite	33,9	-15,6	19,1	-10,6
Mexique	33,9	0,8	19,9	2,2
Australie	32,4	2,9	13,1	36,8
Autres pays	514,4	-2,9	490,2	-4,2
<b>Total monde</b>	<b>1 743,6</b>	<b>-2,6</b>	<b>1 710,4</b>	<b>-1,1</b>

1. Non compris Hong Kong.

Champ : échanges internationaux de biens.

Source : Eurostat (extraction du 15 septembre 2017).

## 14.2 Solde des échanges extérieurs

En 2016, le **solde du commerce extérieur** des biens et services en valeur se dégrade de 10,3 milliards d'euros (Md€) et reste largement déficitaire : - 43,4 Md€, après l'amélioration de 2015. En valeur, les exportations croissent moins rapidement que les importations (+ 0,2 % contre + 1,7 %). Cette dynamique s'inscrit dans un contexte général de ralentissement du commerce mondial et de la **demande mondiale adressée à la France** (+ 2,5 % en 2016, après + 3,5 %).

La dégradation du solde concerne les biens et les services : le déficit de la **balance commerciale** (qui porte uniquement sur les biens), mesuré **Fab-Fab**, augmente de 2,3 Md€ pour atteindre - 28,8 Md€ ; dans le même temps, le solde des échanges de services (y compris tourisme) se dégrade de 8,0 Md€ pour s'établir à - 14,7 Md€.

L'aggravation du déficit commercial en 2016 est en majeure partie imputable au secteur manufacturier, dont le solde des échanges extérieurs se dégrade de 5,7 Md€ par rapport à 2015, à - 23,5 Md€. Par ailleurs, les échanges de produits agricoles évoluent très défavorablement, en raison notamment des mauvaises récoltes céréalières : le solde de 2016, en baisse de 2,5 Md€, s'établit à + 0,5 Md€, l'excédent le plus faible depuis 1980. Ces évolutions sont en partie compensées par l'allègement de la

facture énergétique, conséquence de la baisse des cours du pétrole en 2016. Le déficit énergétique (y compris les produits raffinés) se réduit pour la quatrième année consécutive et s'établit à - 29,0 Md€ en 2016. Le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz) se réduit de 5,9 Md€ à - 22,1 Md€.

Le solde des échanges de services hors tourisme se dégrade pour la cinquième année consécutive pour atteindre - 15,9 Md€, après - 12,6 Md€ en 2015. En 2016, cette détérioration est principalement due aux échanges de services aux entreprises. Par ailleurs, le solde des échanges touristiques fond en 2016 et s'établit à + 1,3 Md€, le plus faible depuis 1988, en euros courants. C'est le résultat d'une forte baisse des dépenses des non-résidents en France et d'une forte hausse des dépenses des résidents à l'étranger.

Le déficit des opérations de répartition se réduit de 4,5 Md€ en 2016 pour s'établir à - 12,7 Md€. Cette amélioration est notamment due à celle du solde des intérêts (- 21,9 Md€, après - 25,2 Md€ en 2015) et à celle du solde des transferts en capital qui passe de - 1,2 Md€ en 2015 à + 1,7 Md€ en 2016. Au total, le **besoin de financement** de la France se dégrade de 5,8 Md€ et représente 2,5 % du PIB en 2016, après 2,3 % en 2015. ■

### Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **Caf-Fab**, sauf précision contraire.

**Solde du commerce extérieur** : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de biens et services. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

**Termes de l'échange** : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

**Balance commerciale, Caf (coût, assurance, fret), capacité et besoin de financement, demande mondiale adressée à la France, exportations de biens et de services, Fab (franco à bord), importations de biens et de services, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2016 », Douanes, février 2017.
- « Excédent de 28,1 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro », *communiqué de presse* n° 28, Eurostat, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Solde des échanges extérieurs de biens et services

en milliards d'euros

	2014 (r)	2015 (r)	2016
Biens alimentaires	9,3	9,4	5,9
Énergie	-51,4	-36,7	-29,0
Matériels de transport	25,6	27,6	25,5
Autres biens industriels	-39,2	-43,1	-47,5
Services	13,3	9,8	1,7
<b>Solde du commerce extérieur</b>	<b>-42,4</b>	<b>-33,1</b>	<b>-43,4</b>

Note : données Caf-Fab.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Compte des relations avec le reste du monde

en milliards d'euros courants

	2015 (r)	2016
Échanges de biens Fab	-26,5	-28,8
Échanges de services hors tourisme	-12,6	-15,9
Services commerciaux	-3,5	-4,2
Transports	-11,7	-12,7
Services d'information et communication	-2,4	-2,8
Assurance	1,1	1,1
Services financiers, y c. Sifim <sup>1</sup>	5,7	5,6
Services aux entreprises	-2,8	-4,6
Services aux ménages et services de santé	1,0	1,7
Tourisme	6,0	1,3
<b>Solde des échanges extérieurs</b>	<b>-33,1</b>	<b>-43,4</b>
Opérations de répartition	-17,2	-12,7
Rémunération des salariés	18,5	19,3
Impôts sur la production et les importations	-2,2	-2,0
Subventions	8,5	8,4
Intérêts	-25,2	-21,9
Dividendes	29,6	28,4
Autres revenus de la propriété	4,0	3,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	3,7	3,2
Cotisations et prestations sociales	-11,4	-11,3
Coopération internationale courante	-5,4	-5,7
Ressources de l'UE	-19,4	-20,4
Autres transferts courants	-16,8	-15,7
Transferts en capital	-1,2	1,7
<b>Capacité de financement de la Nation</b>	<b>-50,3</b>	<b>-56,1</b>

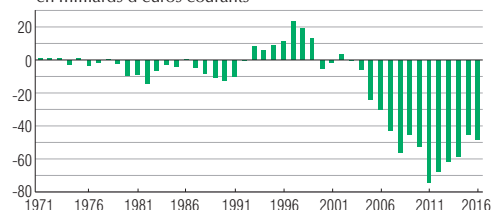
1. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Note : les données relatives aux échanges sont Fab.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Solde de la balance commerciale en biens de 1971 à 2016

en milliards d'euros courants



Note : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion), auparavant exclus du champ de la balance commerciale de la France (et donc considérés comme des partenaires commerciaux), sont traités comme l'ensemble des départements métropolitains. Ce changement minimise les exportations ce qui tend à creuser le déficit global de la France. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, la méthodologie de comptabilisation des opérations liées à l'activité de la base spatiale de Kourou (lancement de satellites) est modifiée. Ce changement a minimisé les exportations et donc pénalisé la balance commerciale. Données brutes estimées, Fab-Fab y c. matériel militaire et données sous le seuil déclaratif.

Champ : échanges de biens.

Source : DGDDI (extraction du 13 septembre 2017).

## Solde extérieur de biens et de services par produit

en milliards d'euros

	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Industrie manufacturière, industries extractives et autres</b>	<b>-58,9</b>	<b>-45,8</b>	<b>-45,6</b>
Ind., extr., énerg., eau, gest. déch. & dépol.	-38,2	-28,0	-22,1
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	6,1	6,4	5,4
Cokéfaction et raffinage	-13,2	-8,7	-6,9
Fab. équ. élect. inf. & machines	-20,2	-22,4	-25,2
Fabrication de matériels de transport	25,6	27,6	25,5
Fabrication d'autres produits industriels	-19,0	-20,8	-22,3
<b>Construction</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Services principalement marchands</b>	<b>-8,8</b>	<b>-12,5</b>	<b>-16,1</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3,0	-3,5	-4,2
Transports et entreposage	-11,0	-11,7	-12,7
Hébergement et restauration	0,0	0,0	0,0
Information et communication	-3,1	-2,4	-2,8
Activités financières et d'assurance	6,5	6,8	6,7
Activités immobilières	0,0	0,0	0,0
Activités scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	1,4	-2,8	-4,6
Autres services	0,3	1,2	1,5
<b>Services principalement non marchands</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>
Correction territoriale (tourisme)	6,2	6,0	1,3
Correction Caf-Fab	16,1	16,4	16,4
<b>Total</b>	<b>-42,4</b>	<b>-33,1</b>	<b>-43,4</b>

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Termes de l'échange par groupe de produits

indice base 100 en 2010

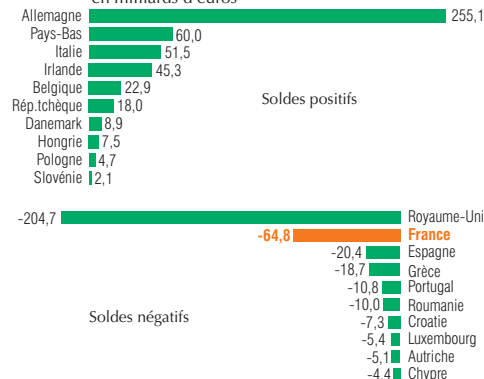
	2013 (r)	2014 (r)	2015
Agriculture, sylviculture et pêche	121,5	111,8	104,0
Ind., extr., énerg., eau, gest. déch. & dépol.	80,2	81,3	111,7
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	101,2	103,6	105,1
Cokéfaction et raffinage	94,9	96,1	97,8
Fab. équ. élect. inf. & machines	102,1	104,9	106,6
Fabrication de matériels de transport	103,7	102,9	103,0
Fabrication d'autres produits industriels	99,4	99,8	99,7
<b>Ensemble des produits<sup>1</sup></b>	<b>98,4</b>	<b>99,5</b>	<b>102,1</b>

1. Y c. services.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2016

en milliards d'euros



Source : Eurostat (extraction du 21 août 2017).



## 14.3 Échanges bilatéraux

En 2016, les **exportations de biens** en valeur en France baissent légèrement sur l'ensemble de l'année (- 0,7 %, après + 4,2 % en 2015). Elles se contractent avec l'ensemble des zones à l'exception de l'Europe. Elles se replient nettement vers l'Afrique et le **Proche et Moyen-Orient**, notamment en raison d'une baisse des livraisons aéronautiques, impactées par le repli des recettes pétrolières des pays producteurs de pétrole qui amoindrit la demande de ces pays, et du recul des ventes de céréales. La forte diminution des ventes vers l'Afrique affecte la plupart des pays. Seules celles vers l'Arabie saoudite progressent encore vivement. Les exportations vers l'Asie sont également en retrait, du fait de la baisse des ventes aéronautiques. Ce phénomène est renforcé en Chine par l'effondrement des livraisons d'orge. En revanche, les ventes aéronautiques très dynamiques vers l'Inde, Hong Kong et Singapour permettent de limiter le recul des exportations vers cette zone. Les exportations diminuent légèrement vers l'Amérique en raison d'une panne de croissance des pays émergents dans cette zone. Avec les États-Unis, l'évolution des exportations est atone. En revanche, les exportations vers l'Europe hors UE rebondissent, poussées par les livraisons aéronautiques. Les ventes progressent notamment vers la Suisse et la Russie. Celles vers l'UE ne progressent que peu. Leur hausse est centrée sur les **nouveaux États membres**

(NEM) et l'Espagne. À l'inverse, les exportations se replient nettement avec les Pays-Bas et plus modérément avec la Belgique. Les ventes au Royaume-Uni s'effritent, mettant fin à l'accroissement continu de l'excédent bilatéral franco-britannique observé depuis 2011.

Les **importations de biens** stagnent (- 0,1 %, après + 1,0 % en 2015) du fait de la forte contraction au premier semestre des approvisionnements énergétiques, en lien avec la baisse des prix du pétrole. En Afrique, les achats reculent comme en 2015, notamment ceux d'hydrocarbures naturels à l'Algérie, au Nigeria, à la Libye et à l'Angola. Depuis l'Europe hors UE, la baisse se poursuit du fait principalement de la contraction des approvisionnements énergétiques auprès de la Russie et du Kazakhstan. Les importations diminuent aussi depuis le Proche et Moyen-Orient, en particulier depuis l'Arabie saoudite. Elles s'accroissent légèrement depuis l'Asie. Si les achats à la Chine s'inscrivent en baisse, ils sont compensés par le dynamisme des importations depuis le Japon. Les importations depuis l'Amérique augmentent du fait d'achats aéronautiques aux États-Unis. Les importations depuis l'UE poursuivent leur lente progression mais les évolutions sont contrastées. Elles progressent nettement depuis les NEM et les Pays-Bas, tandis qu'elles se replient depuis la Belgique et l'Allemagne. ■

### Définitions

Les données du commerce extérieur par produits et par pays sont mesurées en **Caf** pour les importations et en **Fab** pour les exportations, sauf précision contraire. Les données commentées sont celles arrêtées au mois d'octobre 2017.

**Exportations de biens** : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

**Importations de biens** : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

**Nouveaux États membres (NEM)** : zone géographique composée des 13 États ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004. Les NEM sont la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, Chypre, la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie.

**Biens, Caf (coût, assurance, fret), Fab (franco à bord), pays du Proche et Moyen-Orient, solde du commerce extérieur** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

### Pour en savoir plus

- « Baisse marquée des exportations françaises vers le Royaume-Uni en 2016 », *Études et éclairages* n° 75, Douanes, avril 2017.
- « Un tiers du commerce de l'UE effectué avec les États-Unis et la Chine », *communiqué de presse* n° 51, Eurostat, mars 2017.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2016 », Douanes, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Exportations et importations de biens de la France dans le monde en 2016

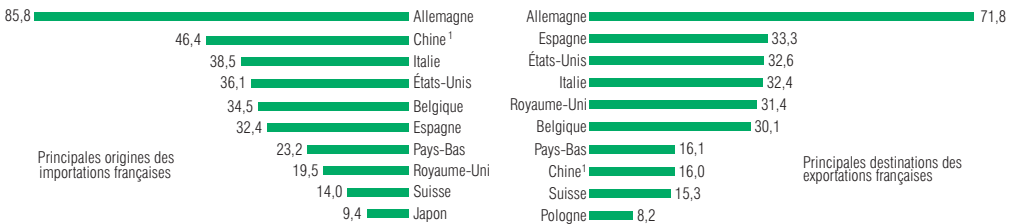
en milliards d'euros

	Exportations <sup>1</sup>	Importations <sup>2</sup>	Solde		Exportations <sup>1</sup>	Importations <sup>2</sup>	Solde
Allemagne	71,8	85,8	- 14,0	Turquie	7,0	7,1	- 0,1
Autriche	3,7	4,8	- 1,1	Autres pays d'Europe	3,2	5,3	- 2,1
Belgique	30,1	34,5	- 4,4	<b>Europe</b>	<b>297,0</b>	<b>330,0</b>	<b>- 32,9</b>
Bulgarie	0,8	1,1	- 0,4	<b>Afrique</b>	<b>25,5</b>	<b>20,1</b>	<b>5,4</b>
Chypre	0,2	0,1	0,2	<i>dont : Afrique du Sud</i>	<i>1,8</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>
Croatie	0,4	0,2	0,2	<i>Algérie</i>	<i>5,1</i>	<i>3,0</i>	<i>2,1</i>
Danemark	2,6	2,5	0,2	<i>Égypte</i>	<i>1,5</i>	<i>0,5</i>	<i>1,0</i>
Espagne	33,3	32,4	0,9	<i>Maroc</i>	<i>4,3</i>	<i>4,3</i>	<i>0,0</i>
Estonie	0,3	0,3	0,0	<i>Tunisie</i>	<i>3,2</i>	<i>4,2</i>	<i>- 0,9</i>
Finlande	2,0	2,0	0,0	<b>Amérique</b>	<b>48,3</b>	<b>48,2</b>	<b>0,1</b>
Grèce	2,1	0,6	1,5	<i>dont : Argentine</i>	<i>1,1</i>	<i>0,4</i>	<i>0,7</i>
Hongrie	3,2	4,1	- 0,9	<i>Brésil</i>	<i>4,3</i>	<i>2,7</i>	<i>1,6</i>
Irlande	2,9	6,7	- 3,8	<i>Canada</i>	<i>3,0</i>	<i>2,9</i>	<i>0,1</i>
Italie	32,4	38,5	- 6,1	<i>États-Unis</i>	<i>32,6</i>	<i>36,1</i>	<i>- 3,4</i>
Lettonie	0,3	0,2	0,1	<i>Mexique</i>	<i>3,7</i>	<i>2,5</i>	<i>1,2</i>
Lituanie	0,5	0,7	- 0,1	<b>Proche et Moyen-Orient</b>	<b>14,1</b>	<b>8,5</b>	<b>5,6</b>
Luxembourg	2,0	1,5	0,5	<i>dont : Arabie saoudite</i>	<i>4,1</i>	<i>3,8</i>	<i>0,3</i>
Malte	0,4	0,2	0,2	<i>Émirats arabes unis</i>	<i>3,6</i>	<i>1,0</i>	<i>2,6</i>
Pays-Bas	16,1	23,2	- 7,2	<i>Israël</i>	<i>1,3</i>	<i>1,2</i>	<i>0,1</i>
Pologne	8,2	9,1	- 0,9	<i>Qatar</i>	<i>1,8</i>	<i>0,2</i>	<i>1,6</i>
Portugal	4,6	5,6	- 1,0	<b>Asie</b>	<b>56,2</b>	<b>87,2</b>	<b>- 31,0</b>
Rép. tchèque	4,0	6,5	- 2,5	<i>dont : Chine</i>	<i>16,0</i>	<i>46,4</i>	<i>- 30,5</i>
Roumanie	3,6	3,8	- 0,2	<i>Corée du Sud</i>	<i>3,9</i>	<i>3,3</i>	<i>0,6</i>
Royaume-Uni	31,4	19,5	11,8	<i>Hong Kong</i>	<i>5,4</i>	<i>0,8</i>	<i>4,6</i>
Slovaquie	2,5	4,1	- 1,5	<i>Inde</i>	<i>3,9</i>	<i>4,7</i>	<i>- 0,8</i>
Slovénie	0,7	1,1	- 0,4	<i>Japon</i>	<i>6,2</i>	<i>9,4</i>	<i>- 3,2</i>
Suède	5,1	5,4	- 0,3	<i>Singapour</i>	<i>6,1</i>	<i>2,1</i>	<i>4,0</i>
<b>UE</b>	<b>265,2</b>	<b>294,7</b>	<b>- 29,5</b>	<i>Viêt Nam</i>	<i>1,5</i>	<i>4,5</i>	<i>- 3,0</i>
Norvège	1,5	3,3	- 1,8	<b>Reste du monde</b>	<b>2,1</b>	<b>15,3</b>	<b>- 13,2</b>
Russie	4,9	5,5	- 0,7	<b>Total monde Caf-Fab</b>	<b>443,3</b>	<b>509,2</b>	<b>- 65,9</b>
Suisse	15,3	14,0	1,2	<b>Total monde Fab-Fab<sup>3</sup></b>	<b>453,2</b>	<b>501,3</b>	<b>- 48,1</b>

1. Biens Fab. 2. Biens Caf. 3. Données Fab pour les deux flux d'échanges, y c. matériel militaire et données sous le seuil.  
 Champ : hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros (« données sous le seuil ») et hors matériel militaire.  
 Source : DGDDI.

## Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2016

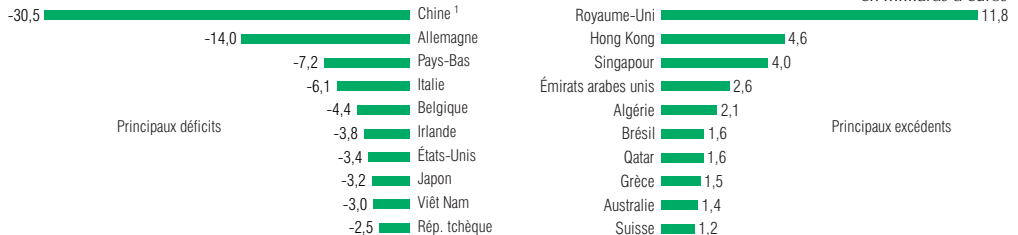
en milliards d'euros



1. Non compris Hong Kong.  
 Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire.  
 Source : DGDDI.

## Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2016

en milliards d'euros



1. Non compris Hong Kong.  
 Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire.  
 Source : DGDDI.

## 14.4 Investissements internationaux

En 2016, les **investissements directs français à l'étranger (IDFE)**, présentés selon la méthodologie dite du **principe directionnel étendu**, s'établissent à 51,8 milliards d'euros (Md€), en augmentation de près de 12 Md€ par rapport à 2015. Outre le secteur bancaire, plusieurs groupes ont contribué à cet essor, dont Air Liquide qui a acquis AIRGAS aux États-Unis et le groupe de transport maritime CMA-CGM, qui a fusionné avec la compagnie singapourienne Neptune Orient Lines.

Le stock d'investissements directs français à l'étranger est estimé à 1 194,8 Md€ fin 2016, ce qui représente un quasi-doublement depuis fin 2006 (environ 625 Md€). Malgré les flux importants et diversifiés survenus au cours des dernières années, la ventilation géographique des investissements n'a guère changé en dix ans, notamment pour ce qui concerne les deux principales zones d'accueil des investissements directs français à l'étranger, la zone euro et l'Amérique du Nord. En revanche, la part de l'Europe hors zone euro a reculé de 8 points depuis 2006 au profit de l'ensemble des autres zones géographiques (Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes).

Les **investissements directs étrangers en France (IDEF)** atteignent 25,6 Md€ en 2016. C'est moins qu'en 2015 (42,7 Md€), mais en ligne avec la moyenne des flux observés sur les dix dernières années (environ 23 Md€). En 2016, les opérations les plus importantes

en montant ont été notamment le rachat d'Alcatel-Lucent par Nokia et la privatisation de la société Aéroports de la Côte d'Azur auprès d'investisseurs principalement italiens.

Les stocks d'investissements directs étrangers en France se montent à 661,8 Md€ fin 2016. Ils ont également progressé depuis 2006, mais de façon moins marquée que les investissements français à l'étranger. À fin 2016, trois secteurs concentrent près de trois-quarts des investissements étrangers : l'industrie manufacturière, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières.

Après avoir fortement augmenté en 2015, les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) se sont essouffés en 2016, ce qui montre que la reprise est encore fragile. Les entrées d'investissement étranger direct ont reculé de 2 % pour s'établir à 1 746 milliards de dollars dans un contexte marqué par une croissance économique faible et par des risques géopolitiques notables. Les flux à destination des pays en développement ont été particulièrement touchés, enregistrant une baisse de 14 % à 646 milliards de dollars. Les flux à destination des pays développés ont augmenté à nouveau, après avoir enregistré une forte hausse en 2015. Ils atteignent 1 032 milliards de dollars en 2016. Les flux d'IED vers les pays de transition ont presque doublé, à 68 milliards de dollars, après deux années de forte baisse. ■

### Définitions

**Investissements directs étrangers (IDE)** : investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

**Première contrepartie, principe directionnel étendu, résidents** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Le solde des flux d'investissements directs de la France à nouveau excédentaire en 2016 », *Bulletin de la Banque de France* n° 214, Banque de France, novembre – décembre 2017.
- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, août 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « World investment report 2017 », *Rapport annuel*, CNUCED, juin 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie

en milliards d'euros

	2015 (r)		2016	
	Étrangers en France	Français à l'étranger	Étrangers en France	Français à l'étranger
<b>Union européenne</b>	<b>23,1</b>	<b>30,7</b>	<b>26,7</b>	<b>31,0</b>
Zone euro	9,6	20,5	23,8	35,9
dont : Allemagne	5,0	2,2	0,1	13,1
Belgique	4,5	-5,6	-0,7	12,1
Espagne	1,6	2,7	-0,4	2,4
Irlande	-0,5	3,7	-1,1	-2,4
Italie	1,5	5,9	1,2	11,5
Luxembourg	1,8	3,8	11,5	-4,3
Pays-Bas	-5,2	4,5	0,7	2,9
Autres pays de l'UE	13,5	10,3	2,9	-4,9
dont : Pologne	-0,6	2,7	-0,7	0,1
Rép. tchèque	-0,2	0,1	0,1	0,3
Roumanie	0,0	0,2	-0,1	-0,1
Royaume-Uni	12,8	6,8	3,2	-3,6
Suède	1,0	-0,2	0,7	-1,5
<b>Autres pays industrialisés</b>	<b>14,6</b>	<b>6,5</b>	<b>-4,9</b>	<b>17,6</b>
dont : États-Unis	-6,9	6,9	-6,9	16,7
Japon	0,1	0,0	0,9	-0,1
Suisse	20,6	-0,5	0,2	2,5
<b>Reste du monde</b>	<b>5,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,2</b>
dont : Brésil	0,1	-5,3	0,0	-0,2
Chine	0,7	0,4	0,0	0,7
Inde	0,1	1,0	-0,1	0,4
<b>Total</b>	<b>42,7</b>	<b>40,3</b>	<b>25,6</b>	<b>51,8</b>

Note : Le signe « - » indique un désinvestissement. Les données sont établies conformément à la nouvelle méthode de calcul des IDE, qui repose sur l'application du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

## Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

en milliards d'euros

Au 31 décembre	2014 (r)	2015	2016
<b>Investissements français à l'étranger</b>			
Stocks <sup>1</sup>	1 066,0	1 152,1	1 194,8
<b>Investissements étrangers en France<sup>2</sup></b>			
Stocks <sup>1</sup>	576,6	632,3	661,8

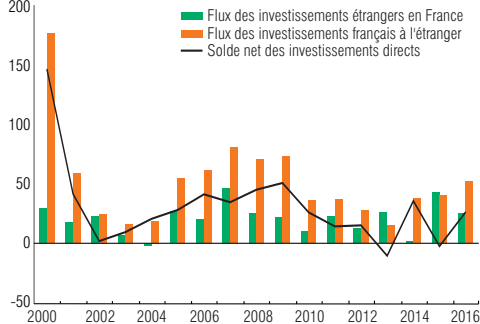
1. Capitaux propres en valeur mixte (y c. investissements immobiliers).

2. La base de données Esane de l'Insee est utilisée en complément du fichier bancaire des entreprises (Fiben) de la Banque de France.

Sources : Banque de France ; Insee, Esane.

## Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger de 2000 à 2016

en milliards d'euros



Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

## Principaux flux d'investissements directs dans le monde

en milliards de dollars

	Flux entrants		Flux sortants	
	2015 (r)	2016	2015 (r)	2016
Allemagne	33	10	93	35
Australie	19	48	-2	6
Brésil	64	59	3	-12
Canada	42	34	67	66
Chili	16	11	12	6
Chine	136	134	128	183
Espagne	12	19	44	42
États-Unis	348	391	303	299
Finlande	2	0	-16	23
<b>France</b>	<b>47</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>57</b>
Hong Kong	174	108	72	62
Inde	44	44	8	5
Indonésie	17	3	6	-12
Italie	19	29	20	23
Koweït	0	0	5	-6
Malaisie	11	10	10	6
Malte	5	4	-5	-5
Mexique	33	27	11	-1
Pays-Bas	69	92	138	174
Rép. de Corée	4	11	24	27
Royaume-Uni	33	254	-82	-13
Russie	12	38	27	27
Singapour	71	62	31	24
Suède	6	20	15	23
Suisse	70	-26	104	31
Thaïlande	6	2	2	13
Turquie	17	12	5	3
<b>UE</b>	<b>484</b>	<b>566</b>	<b>536</b>	<b>470</b>
<b>Monde</b>	<b>1 774</b>	<b>1 746</b>	<b>1 594</b>	<b>1 452</b>

Note : hors centres financiers offshore des Caraïbes.

Source : CNUCED, World Investment Report 2017.



---

# Systeme productif

---

Entreprises  
Recherche - Innovation  
Agriculture - Pêche  
Industrie - Construction  
Énergie  
Commerce - Services

## 15.1 Démographie des sociétés et des EI

Le terme **entreprise** auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

En 2016, il y a eu 554 000 **créations d'entreprises** en France, soit 6 % de plus qu'en 2015. Les créations d'**entreprises individuelles** classiques et de **sociétés** augmentent fortement (+ 10 %). En revanche, les immatriculations de **micro-entrepreneurs** sont en léger recul (- 0,3 %).

En 2016, avec un accroissement des créations de 56 %, le secteur « transports et entreposage » contribue pour près de la moitié à la hausse générale. Cet envol est dû au succès des autres activités de poste et de courrier, incluant la livraison à domicile, et au transport de voyageurs avec taxi (y compris voitures de transport avec chauffeur – VTC) dont la montée en puissance peut être attribuée au développement des entreprises de VTC depuis l'application de la loi Thévenoud. Les créations dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques s'accroissent nettement aussi, avec une hausse de 10 %. C'est la plus forte augmentation de ce secteur depuis 2010.

Tous types d'entreprises confondus, les créations progressent dans la quasi-totalité des régions. C'est notamment le cas en Île-de-France (+ 13 %), où se situent les trois quarts environ des créations des autres activités de poste et de courrier et du transport de voyageurs par taxi.

En 2016, le succès des **sociétés par actions simplifiées (SAS)** se poursuit : plus d'une société sur deux nouvellement créée est une société par actions simplifiée. Elle est pour la première fois majoritaire parmi les créations de sociétés. Les SAS représentent en effet 56 % des créations de sociétés en 2016, après 48 % en 2015. Cette hausse est principalement due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles. À l'opposé, la part des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** continue de décroître : en 2016, elles ne constituent plus que 40 % des créations de sociétés, après 48 % en 2015.

En 2016, seules 4 % des nouvelles entreprises sont employeuses au moment de leur création. Si l'on exclut les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création est plus importante (7 %), mais elle diminue depuis 2009. En 2016, les entreprises employeuses démarrent en moyenne avec 2,6 salariés.

En 2016, 58 000 **défaillances** d'unités légales sont enregistrées, soit une baisse de 8 % par rapport à 2015. Le recul des défaillances concerne la majorité des secteurs. Les secteurs de la construction et de l'industrie enregistrent les plus fortes baisses (respectivement - 14 % et - 11 %), suivis du secteur du commerce et de la réparation automobile (- 9 %). En revanche, les défaillances augmentent dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche (+ 5 %). Elles sont stables dans le secteur « transports et entreposage » (+ 0,2 %). ■

### Définitions

**Création d'entreprise** : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Défaillance d'entreprise, entreprise, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, société, société à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée (SAS), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), taux de création d'entreprises, unité légale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les entreprises créées en 2010 – Plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise », *Insee Première* n° 1639, mars 2017.
- « Les défaillances d'entreprises en France – Janvier 2017 », *Stat Info*, Banque de France, mars 2017.
- « Les créations d'entreprises en 2016 – La plus forte hausse depuis six ans, portée par les transports », *Insee Première* n° 1631, janvier 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Stocks d'entreprises et entreprises créées en 2016

	Nombre d'entreprises au 1 <sup>er</sup> janvier			Nombre d'entreprises créées	
	Total	Personne morale (société)	Personne physique (y c. micro-entrepreneur)	Total	dont micro-entrepreneurs
Industrie	281 637	169 103	112 534	24 576	8 258
Construction	589 137	317 085	272 052	61 612	16 470
Commerce y c. réparation automobile	840 857	482 033	358 824	97 126	24 623
Transports et entreposage	115 106	63 217	51 889	33 592	17 837
Hébergement et restauration	290 791	191 175	99 616	30 804	6 342
Information et communication	161 672	98 825	62 847	27 598	14 472
Activités financières et d'assurance	155 949	132 240	23 709	15 839	1 929
Activités immobilières	191 447	144 936	46 511	18 863	2 527
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	777 009	388 373	388 636	125 003	64 542
Enseignement, santé humaine et action sociale	602 104	85 595	516 509	69 399	36 447
Autres activités de services aux ménages	359 638	101 259	258 379	49 619	29 345
<b>Total</b>	<b>4 365 347</b>	<b>2 173 841</b>	<b>2 191 506</b>	<b>554 031</b>	<b>222 792</b>

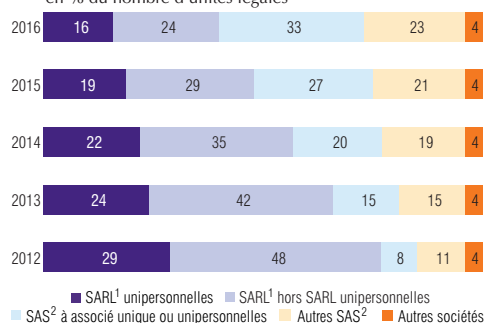
Note : données semi-définitives pour le stock d'entreprises au 1<sup>er</sup> janvier.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

## Créations de sociétés selon la forme juridique

en % du nombre d'unités légales



1. Société à responsabilité limitée.

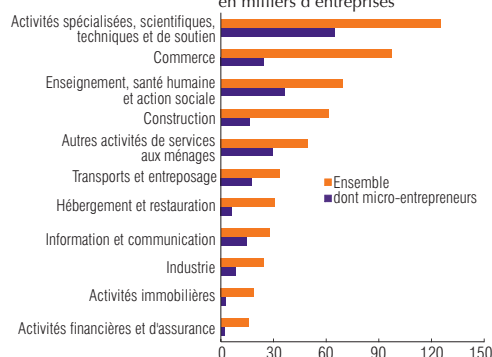
2. Société par actions simplifiée.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

## Créations d'entreprises par activité en 2016

en milliers d'entreprises



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

## Défaillances

en nombre d'unités légales

	2015 (r)	2016	16/15 en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 365	1 427	4,5
Industrie	4 554	4 045	-11,2
Construction	15 854	13 707	-13,5
Commerce ; réparation automobile	13 720	12 482	-9,0
Transports et entreposage	1 751	1 754	0,2
Hébergement et restauration	8 418	7 750	-7,9
Information et communication	1 430	1 413	-1,2
Activités financières et d'assurance	1 220	1 135	-7,0
Activités immobilières	2 147	2 147	0,0
Soutien aux entreprises	6 507	6 253	-3,9
Enseignement, santé, action soc. et services aux ménages	5 813	5 522	-5,0
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>63 081</b>	<b>58 057</b>	<b>-8,0</b>

1. Y c. unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Note : unités légales défaillantes au cours de l'année.

Source : Banque de France, base Fiben (extraction février 2017).

## Créations d'entreprises dans quelques pays de l'UE en 2015

	Nombre	Taux en %		Nombre	Taux en %
Allemagne	244 477	7,1	Italie	329 414	7,5
Autriche (p)	43 181	7,9	Lettonie	28 910	20,1
Belgique	45 393	6,2	Lituanie	43 987	19,5
Bulgarie	46 275	11,6	Luxembourg	3 340	9,1
Chypre <sup>1</sup>	4 422	7,3	Malte	3 165	8,4
Croatie	13 258	8,2	Pays-Bas	152 955	10,1
Danemark <sup>1</sup>	28 693	10,9	Portugal	164 529	15,7
Espagne	330 958	9,5	Rép. tchèque	94 300	8,2
Estonie	10 174	10,6	Roumanie	92 289	12,0
Finlande	24 155	6,7	Royaume-Uni	383 075	14,3
<b>France<sup>2</sup></b>	<b>426 302</b>	<b>9,5</b>	Slovaquie	58 449	12,0
Grèce (p)	49 117	5,5	Slovénie	18 541	11,2
Hongrie	71 044	11,0			

1. Données 2014.

2. Hors auto-entrepreneurs n'ayant pas démarré d'activité.

Champ : entreprises dans l'industrie, la construction et les services, sauf activités des sociétés holding.

Source : Eurostat (extraction du 18 octobre 2017).

## 15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI

Au 31 décembre 2015, près de 4,4 millions d'entreprises (au sens d'**unités légales** productives marchandes) sont actives en France. Le **secteur d'activité** le plus important est celui du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles avec 841 000 entreprises (19 % du total), suivi par les activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien avec 777 000 entreprises (18 %). Près de 3,2 millions d'entreprises (soit 72 %) n'emploient aucun salarié, et près d'un million en emploient entre 1 et 9 (soit 23 %). Les entreprises de moins de 10 salariés représentent donc 95 % de l'ensemble. Seules 6 200 (0,1 %) emploient plus de 250 salariés. L'activité principale est l'industrie pour 27 % de ces entreprises (25 % pour la seule industrie manufacturière) et le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles pour 18 % d'entre elles.

En 2015, les **entreprises**, au sens du décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME), des secteurs d'activité marchands hors agriculture et secteur financier qui exercent leur activité sur le territoire français dégagent un **chiffre d'affaires hors taxes** de 3 776 milliards d'euros (Md€), dont 45 % est réalisé dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Le chiffre d'affaires du secteur industriel atteint 1 016 Md€, soit

27 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs marchands hors agriculture et secteur financier. Il est porté essentiellement par l'industrie manufacturière. Les frais de personnel de l'ensemble des secteurs marchands hors agriculture et secteur financier augmentent par rapport à 2014. Ils se concentrent essentiellement dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (223 Md€) et dans l'industrie (178 Md€). La **valeur ajoutée** progresse en 2015 et atteint 1 077 Md€. Le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration en crée 31 %, celui de l'industrie 25 % et les activités de soutien aux entreprises 16 %. Les investissements corporels bruts hors apports s'élèvent à 186 Md€ en 2015. Les secteurs de l'industrie, du commerce, transports, hébergement et restauration et les activités immobilières en sont les principaux contributeurs.

Avec 74 % de ses entreprises relevant du secteur des services marchands, la France occupe en 2015 une position intermédiaire dans l'Union européenne (UE). Le poids du secteur de la construction dans le tissu d'entreprises est relativement élevé en France (18 %). Enfin, la France fait partie en 2015 des pays de l'UE dans lesquels la part des entreprises de l'industrie dans l'ensemble des entreprises est la plus faible (8 %). ■

### Définitions

**Entreprise** : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

**Unité légale** : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Chiffre d'affaires hors taxes, É sane, excédent brut d'exploitation (EBE), profilage, secteur d'activité, système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les firmes multinationales françaises en 2014 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 85, mai 2017.
- « Cloud computing, big data : de nouvelles opportunités pour les sociétés », *Insee Première* n° 1643, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

# Caractéristiques des sociétés et des EI 15.2

## Unités légales selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

	2014	2015 <sup>1</sup>						Total
	Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 ou plus	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	277,4	166,1	79,8	27,6	3,7	2,8	1,7	281,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	241,9	137,7	73,8	25,8	3,5	2,6	1,6	245,0
Construction	576,6	404,4	158,4	24,0	1,3	0,6	0,3	589,1
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 212,5	790,0	384,3	61,9	5,8	3,1	1,7	1 246,8
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	825,4	559,5	239,1	35,8	3,5	2,0	1,1	840,9
Transports et entreposage	105,7	75,4	27,8	9,3	1,3	0,9	0,4	115,1
Hébergement et restauration	281,3	155,1	117,5	16,9	1,0	0,2	0,2	290,8
Information et communication	156,0	127,6	26,5	5,9	0,8	0,5	0,3	161,7
Activités financières et d'assurance	147,4	112,0	39,1	3,8	0,4	0,3	0,4	155,9
Activités immobilières	184,1	158,9	29,6	2,3	0,3	0,3	0,1	191,4
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	745,6	600,5	144,6	26,4	2,9	1,6	1,0	777,0
Enseignement, santé humaine et action sociale	576,8	516,7	68,8	12,1	2,8	1,1	0,6	602,1
Autres activités de services	350,2	286,0	67,7	5,2	0,5	0,2	0,1	359,6
<b>Total</b>	<b>4 226,5</b>	<b>3 162,2</b>	<b>998,7</b>	<b>169,2</b>	<b>18,5</b>	<b>10,5</b>	<b>6,2</b>	<b>4 365,3</b>

1. Données semi-définitives.

Note : données au 31 décembre.

Champ : unités légales productives marchandes hors agriculture (y c. micro-entrepreneurs et sociétés holding).

Source : Insee, REE (Sirene).

## Caractéristiques des secteurs marchands par activité en 2015

en milliards d'euros

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée	Frais de personnel <sup>2</sup>	Excédent brut d'exploitation	Investissements corporels bruts hors apports
Industrie	254 760	2 958 701	1 016,1	265,5	178,1	72,9	52,0
<i>dont industrie manufacturière</i>	213 303	2 623 378	862,8	223,3	155,1	53,1	30,0
Construction	494 099	1 292 407	274,1	85,6	69,4	13,0	6,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 088 356	4 546 359	1 714,5	335,2	223,4	69,9	48,6
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	717 265	2 621 826	1 411,3	208,8	131,6	40,8	18,3
Information et communication	129 025	691 988	180,2	83,9	54,7	25,6	9,3
Activités immobilières	244 367	196 497	79,4	45,2	11,4	27,6	38,4
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	659 097	1 873 611	353,5	172,5	134,4	33,6	25,9
Enseignement, santé humaine et action sociale	590 635	605 903	100,7	67,5	35,9	28,6	2,4
Autres activités de services	429 898	321 669	57,8	21,7	14,9	5,3	2,9
<b>Total</b>	<b>3 890 237</b>	<b>12 487 135</b>	<b>3 776,4</b>	<b>1 077,0</b>	<b>722,3</b>	<b>276,5</b>	<b>186,0</b>

1. Équivalent temps plein.

2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées des secteurs marchands hors agriculture et secteur financier.

Source : Insee, Esane.

## Entreprises actives par grand secteur dans l'UE en 2015

en %

	Industrie	Construction	Services <sup>1</sup>	Total en milliers		Industrie	Construction	Services <sup>1</sup>	Total en milliers
Allemagne	11,6	13,8	74,6	2 795,9	Lettonie	10,6	10,0	79,4	110,3
Autriche (p)	8,8	9,7	81,5	413,9	Lituanie	11,6	15,8	72,6	186,0
Belgique	6,5	16,7	76,8	642,1	Luxembourg	3,0	11,3	85,7	31,9
Bulgarie	10,3	6,0	83,6	339,2	Malte	8,2	13,3	78,5	32,1
Chypre <sup>2</sup>	11,0	14,9	74,1	49,1	Pays-Bas	6,0	14,4	79,6	1 112,7
Croatie	14,6	12,0	73,3	146,1	Pologne	12,8	15,1	72,1	2 060,0
Danemark <sup>2</sup>	9,0	14,4	76,7	218,0	Portugal	8,6	9,5	81,9	818,1
Espagne	7,0	15,1	77,8	2 970,9	Rép. tchèque	18,6	16,9	64,5	1 026,4
Estonie	10,7	12,8	76,5	82,8	Roumanie	10,7	9,4	80,0	695,1
Finlande	10,4	17,0	72,6	291,7	Royaume-Uni	7,1	14,4	78,6	2 326,0
<b>France</b>	<b>8,4</b>	<b>17,8</b>	<b>73,9</b>	<b>3 492,1</b>	Slovaquie	15,6	19,5	64,9	446,5
Grèce (p)	9,0	8,9	82,2	777,3	Slovénie	15,2	14,1	70,7	141,1
Hongrie	9,6	10,8	79,6	531,1	Suède	8,2	14,4	77,4	740,2
Irlande	6,9	20,3	72,8	248,8	<b>UE<sup>2</sup></b>	<b>9,9</b>	<b>14,6</b>	<b>75,5</b>	<b>26 307,4</b>
Italie	11,0	13,6	75,4	3 820,0					

1. Services de l'industrie et des services marchands, sauf l'administration d'entreprises.

2. Données 2014.

Champ : entreprises dans l'industrie et les services marchands, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat (extraction du 9 novembre 2017).

## 15.3 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 a introduit une définition de l'**entreprise** et de sa taille (décret no 2008-1354) à partir de critères économiques qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. Approchée par la notion de **groupes**, cette définition est, depuis 2013, affinée par un travail de **profilage** pour les plus grands d'entre eux. En 2015, on dénombre alors 3,82 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles, dont 3,70 millions correspondent à une seule **unité légale** indépendante.

Cette définition économique de l'entreprise révèle la forte concentration du tissu productif. Sur ces 3,82 millions d'entreprises, 287 **grandes entreprises (GE)** emploient 3,9 millions de salariés en équivalent temps plein (EQTP), soit 29 % du total. À l'opposé, 3,67 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises** ; elles emploient 2,4 millions de salariés en EQTP (18 % du total). Par-delà ce dualisme se dessine une partition assez équilibrée de la **valeur ajoutée** ou de l'emploi : 5 800 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 140 000 **petites et moyennes entreprises (PME)** non micro-entreprises emploient respectivement 25 % et 28 % des salariés (EQTP). Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et d'assurances : 26 grandes entreprises y emploient 74 % des salariés. Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent près d'un tiers de la valeur ajoutée, les ETI un quart, les deux autres **catégories** en réalisent le reste à parts à peu près égales. En 2015,

57 % de la valeur ajoutée est ainsi produite par près de 6 000 entreprises (GE et ETI) qui réalisent aussi 85 % des exportations.

Les ETI se distinguent des autres catégories par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. Parmi les 2,8 millions de salariés (EQTP) de l'industrie manufacturière, 38 % sont employés par des ETI. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 34 % du chiffre d'affaires à l'export.

Dans les services, qu'ils soient destinés aux particuliers ou orientés vers les activités spécialisées scientifiques et techniques, la majorité des salariés travaillent dans les PME, y compris les microentreprises. Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, la surreprésentation des PME (y c. microentreprises) est encore plus forte. Les microentreprises comptent 72 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires. Les PME hors microentreprises comptent en moyenne 27 salariés (EQTP). La majorité (54 %) ont moins de 20 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories. De ce fait, leur structure d'emploi est assez proche de celle de l'ensemble. Les PME hors microentreprises sont néanmoins surreprésentées dans la construction, les industries de type traditionnel, la réparation et l'installation de machines et d'équipements. ■

### Définitions

**Catégorie d'entreprise** : Quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. On distingue :

- les microentreprises (MIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

**Entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise (GE), groupe, microentreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), profilage, unité légale, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait – Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises », *Insee Première* n° 1399, mars 2012.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise – Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2015

	Catégories d'entreprises				Total
	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	
<b>Entreprises, y c. activités financières et assurances</b>					
Nombre d'entreprises	287	5 753	139 941	3 674 141	3 820 122
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	4 235	3 657	4 259	2 745	14 897
Effectif salarié en EQTP <sup>1</sup> (en milliers)	3 900	3 337	3 792	2 449	13 478
Nombre d'unités légales situées en France	28 178	54 895	266 031	3 723 742	4 072 846

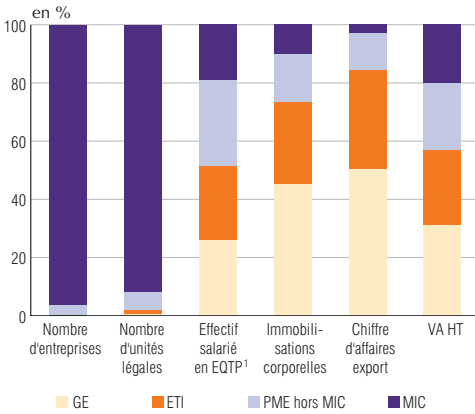
1. En équivalent temps plein.

Lecture : dans ce tableau, l'entreprise désigne « le groupe y c. ses filiales financières » ou « l'unité légale indépendante ». Ce concept nouveau se rapproche de celui d'« acteur économique ».

Champ : secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

## Caractéristiques selon la catégorie d'entreprise en 2015

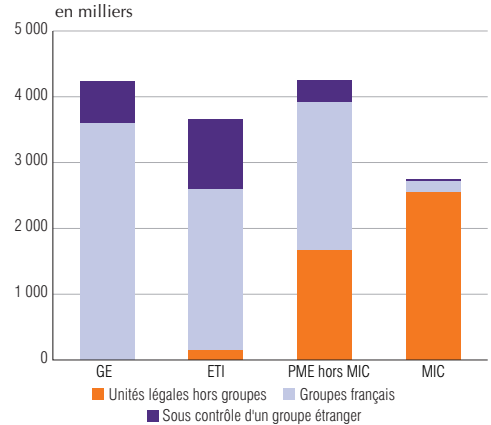


1. En équivalent temps plein.

Champ : secteurs marchands non agricoles, hors activités financières et assurances.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

## Effectifs salariés selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle en 2015



Note : effectifs au 31/12.

Champ : secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

## Effectifs salariés par secteur et catégorie d'entreprises en 2015

en milliers

	Catégories d'entreprises				Total
	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	
Industrie	1 081,6	1 171,7	868,1	285,6	3 406,9
Construction	204,8	167,8	520,1	475,6	1 368,3
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 519,3	1 168,7	1 494,5	1 123,7	5 306,2
Information et communication	279,6	197,0	175,8	66,0	718,3
Activités financières	590,2	108,0	55,0	46,6	799,8
Activités immobilières	42,7	70,9	58,4	56,7	228,8
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	378,0	500,0	713,8	386,9	1 978,7
Enseig., santé humaine et act. soc. ; autres act. de services	138,6	273,0	373,7	304,1	1 089,4
<b>Total</b>	<b>4 234,8</b>	<b>3 657,1</b>	<b>4 259,3</b>	<b>2 745,3</b>	<b>14 896,6</b>

Note : effectifs au 31/12.

Champ : secteurs marchands non agricoles.

Source : Insee, Esane, Clap et Lifi.

## 15.4 Entreprises publiques

Les **entreprises publiques** sont définies comme l'ensemble des **sociétés** directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

Fin 2015, l'État contrôle en France directement 89 sociétés (sociétés dites publiques). Par le biais de ces dernières et de leurs filiales, il contrôle au total 1 625 sociétés françaises, qui emploient 791 000 salariés. Par rapport à 2014, le nombre de ces sociétés baisse de 7 unités. D'un côté, il intègre 86 nouvelles sociétés et de l'autre, il en perd 93.

Les effectifs salariés des sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'État diminuent légèrement (- 0,6 %) par rapport à 2014. La baisse des effectifs des sociétés présentes en 2014 et en 2015 (- 7 600) n'est que partiellement compensée par le solde positif entre sociétés entrantes et sociétés sortantes (+ 3 000).

Parmi les sociétés sortantes, les filiales Nexter du groupe GIAT industrie sont reprises par une société hollandaise (13 filiales), une quarantaine de sociétés quittent le groupe Électricité de France (EDF) et l'État réduit sa participation dans l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Parmi les sociétés entrantes, plus du tiers appartiennent au groupe SNCF, ce sont pour la plupart des filiales Keolis appartenant à SNCF Mobilités. De nouvelles sociétés arrivent aussi dans le groupe RATP, grâce au

rachat du groupe D.L. entreprises par RATP Développement et dans le groupe EDF, avec l'acquisition de JF Cesbron par Dalkia. Les Grands ports maritimes de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion et l'Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes entrent également dans le **répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme)**.

Entre fin 2014 et fin 2015, la répartition des sociétés publiques par grand secteur d'activité reste stable. Le secteur des services concentre encore plus des trois quarts des effectifs salariés de l'ensemble de ces unités en 2015. La présence de l'État reste prépondérante dans le secteur des transports et de l'entreposage, avec 477 900 salariés (soit 60 % de l'ensemble des salariés des sociétés sous contrôle de l'État). Parmi ces salariés, neuf sur dix sont employés par les 3 groupes La Poste, la SNCF et, pour une part plus faible, la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Les sociétés publiques des secteurs des activités scientifiques et techniques et des services administratifs et de soutien emploient 62 000 salariés. Parmi eux, 47 % travaillent dans le secteur de la recherche et du développement. Le contrôle de l'État est plus rare dans l'industrie. Ce secteur représente un peu plus de 20 % des effectifs des sociétés contrôlées par l'État. Cependant, celui-ci conserve une part notable dans le secteur de l'énergie, en lien avec la prédominance du groupe EDF dans la production et la distribution d'électricité. ■

### Définitions

**Entreprise publique** : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

**Nationalisation, privatisation** : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *i.e.* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

**Société** : dans cette page, unité légale ayant la personnalité morale.

**Emploi en équivalent temps plein (EQTP), répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme), unité légale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'État actionnaire », *rapport 2016-2017*, Agence des participations de l'État, octobre 2017.
- « Les comptes des administrations publiques en 2016 », *Insee Première* n° 1651, mai 2017.
- « 1 625 sociétés contrôlées par l'État fin 2015 », *Insee Focus* n° 77, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2015

	Nombre de sociétés (p)	Effectifs salariés (p) en milliers	Principaux groupes présents dans le secteur
<b>Agriculture</b>	<b>7</b>	<b>9,1</b>	Office national des forêts
<b>Industrie</b>	<b>421</b>	<b>171,1</b>	
dont : fabrication de machines et d'équipements électriques <sup>1</sup>	7	1,4	CEA
fabrication de matériels de transport	4	12,6	DCNS
fabrication d'autres produits industriels	25	23,1	CEA, LFB
ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	372	134,1	EDF
<b>Construction</b>	<b>60</b>	<b>2,5</b>	EDF
<b>Tertiaire</b>	<b>1 137</b>	<b>608,2</b>	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	32	2,2	UGAP
Transports et entreposage	440	477,9	La Poste, SNCF, RATP, Aéroports de Paris
Hébergement et restauration	2	0,4	
Information et communication	75	22,1	France Télévision
Activités financières et d'assurance	165	22,6	Banque de France
Activités immobilières	120	2,0	SNCF
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	268	62,0	CEA, La Poste
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17	11,2	Établissements français du sang
Autres activités de services	18	7,9	Opéra de Paris, FDJ
<b>Total</b>	<b>1 625</b>	<b>790,9</b>	

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

## Mouvements des entreprises publiques en 2015

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
<b>Entreprises présentes fin 2014</b>	<b>1 632</b>	<b>795 528</b>
+ Entreprises présentes en 2014 et en 2015	+ 1 539	- 7 589
+ Entreprises entrantes en 2015	+ 86	+ 10 822
- Entreprises sortantes en 2015	- 93	- 7 855
<b>Entreprises présentes fin 2015 (p)</b>	<b>1 625</b>	<b>790 906</b>

Source : Insee, Recme.

## Principales entreprises à participation publique selon le chiffre d'affaires en 2016

	Chiffre d'affaires <sup>1</sup> en millions d'euros	Résultat net <sup>1</sup> en millions d'euros	Effectifs en EQTP en milliers
EDF	71 203	2 851	154,8
ENGIE <sup>2</sup>	66 639	- 415	154,0
Airbus Group <sup>3</sup>	66 581	995	133,8
PSA Peugeot Citroën <sup>3</sup>	54 030	1 730	189,8
Renault <sup>3</sup>	51 243	3 419	124,8
Orange	40 918	2 935	141,3
SNCF <sup>3</sup>	32 273	567	257,1
Air France - KLM	24 844	792	82,2
La Poste	17 696	849	251,2
Safran	16 482	1 889	66,5
Thales <sup>3</sup>	14 885	946	63,8
RATP <sup>3</sup>	5 448	171	56,9
Naval Group (DCNS)	3 191	88	12,7
France Télévisions	3 091	2	9,8
Aéroport de Paris - ADP	2 947	435	8,9
Française des Jeux	1 696	176	2,0
STX France	1 357	0	2,5
KNDS-Giat Industries	211	90	7,0
Areva <sup>3</sup>	11	- 665	36,2
Dexia <sup>3</sup>	0	163	1,1

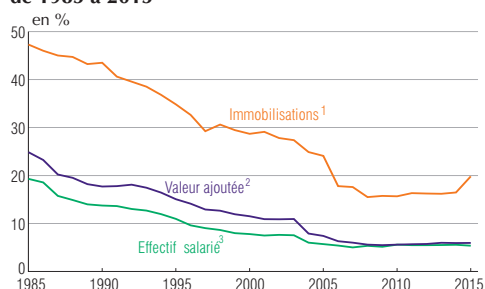
1. Au 31 décembre.

2. Effectifs en moyenne annuelle.

3. Effectifs au 31 décembre.

Source : Agence des participations de l'État.

## Poids du secteur public dans l'économie de 1985 à 2015



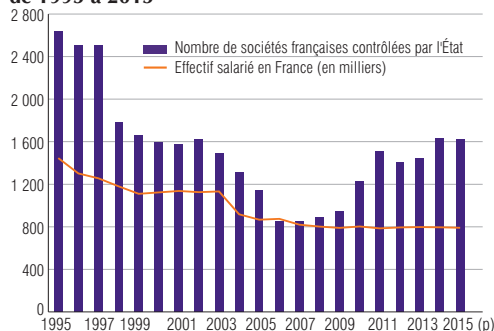
1. Essentiellement les bâtiments et les machines. 2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs jusqu'en 2008, hors taxes depuis 2009. 3. Au 31 décembre.

Note : depuis 2008, les entreprises publiques sont les entreprises (au sens du décret LME, c'est-à-dire le groupe dans son ensemble, l'entreprise profitee ou l'unité légale indépendante) contrôlées par l'État.

Champ : ensemble de l'économie marchande hors secteurs agricoles et financiers.

Source : Insee, Ésans, Clap, Lili.

## Sociétés contrôlées majoritairement par l'État de 1995 à 2015



Source : Insee, Recme.



## 15.5 Artisanat

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Les entreprises artisanales sont immatriculées au répertoire des métiers : ce sont des personnes physiques et des personnes morales, qui n'emploient pas plus de 10 salariés et exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'**artisanat** compte en France environ 1,4 million d'entreprises. Près de quatre entreprises artisanales sur dix (39 %) relèvent du secteur de la construction. Viennent ensuite les secteurs de l'industrie (15 %), des autres services aux ménages (14 %) et du commerce (13 %).

Plus de la moitié des entreprises artisanales (53 %) sont des entreprises individuelles. Les

secteurs des autres services aux ménages et des transports et entreposage figurent parmi ceux dans lesquels les entreprises individuelles sont les plus représentées, avec une part d'environ 70 %. Parmi les 713 300 entreprises individuelles artisanales, 26 % sont dirigées par des femmes. Les femmes cheffes d'entreprises individuelles artisanales sont majoritaires dans les secteurs de la fabrication de textiles, l'industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure, des autres services aux ménages et de la santé humaine et l'action sociale.

Près des deux tiers des entreprises artisanales (66 %) n'emploient aucun salarié et 91 % ont cinq salariés ou moins. La proportion d'entreprises de cinq salariés ou moins est la plus élevée dans le secteur des activités immobilières (98 %) et dans celui des autres services aux ménages (97 %).

En 2016, 153 800 entreprises artisanales ont été créées dont 48 400 immatriculées sous le régime du **micro-entrepreneur**. La proportion des entreprises artisanales créées sous ce régime est en forte baisse depuis 2014 : 31 % en 2016, après 38 % en 2015 et 50 % en 2014. Les secteurs de la construction, du commerce, transport, hébergement et restauration et de l'industrie concentrent près des trois quarts des **créations d'entreprises** artisanales (72 %). L'artisanat représente 28 % des créations annuelles d'entreprises en 2016. ■

### Définitions

**Artisanat** : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Création d'entreprise, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, nomenclature d'activités française (NAF), nomenclature d'activités française pour l'artisanat (NAFA), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), unité légale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « En octobre 2017, les artisans du bâtiment sont moins optimistes sur les perspectives d'activité », *Informations rapides* n° 283, Insee, octobre 2017.
- « Mobilisation accrue par les artisans de leurs sources de financement », *Le 4 Pages de la DGE* n° 70, DGE, mai 2017.
- « Baromètre de l'artisanat », Institut supérieur des Métiers, avril 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Caractéristiques des entreprises artisanales en 2016

	Nombre total d'entreprises artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre	en %	dont femmes	
				en nombre	en %
Industrie	201 822	97 988	48,6	34 812	35,5
dont : fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac	52 482	22 168	42,2	4 210	19,0
fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure	20 302	14 452	71,2	11 810	81,7
travail du bois, industries du papier et imprimerie	23 201	12 060	52,0	3 685	30,6
métallurgie et fabrication de produits métalliques <sup>1</sup>	18 566	4 907	26,4	211	4,3
autres ind. manuf., réparation et installation de machines et d'équip.	57 927	33 542	57,9	11 735	35,0
Construction	525 214	264 280	50,3	5 344	2,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	170 018	63 023	37,1	14 409	22,9
Transports et entreposage	49 143	34 363	69,9	2 855	8,3
Hébergement et restauration	65 713	24 659	37,5	8 307	33,7
Information et communication	9 313	5 228	56,1	507	9,7
Activités financières et d'assurance	1 706	150	8,8	41	27,3
Activités immobilières	6 143	3 083	50,2	516	16,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	40 748	22 833	56,0	8 303	36,4
Activités de services administratifs et de soutien	80 490	52 756	65,5	17 593	33,3
Enseignement	2 813	2 118	75,3	718	33,9
Santé humaine et action sociale	9 209	3 305	35,9	1 676	50,7
Arts, spectacles et activités récréatives	8 515	6 983	82,0	3 150	45,1
Autres services aux ménages	187 422	132 519	70,7	89 938	67,9
<b>Total</b>	<b>1 358 269</b>	<b>713 288</b>	<b>52,5</b>	<b>188 169</b>	<b>26,4</b>

1. À l'exception des machines et des équipements.

Note : données au 1<sup>er</sup> janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

## Répartition des entreprises artisanales selon l'effectif en 2016

	en %			
	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 salariés ou plus
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	58,7	25,5	13,3	2,5
Construction	68,2	24,1	6,8	0,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	57,2	32,9	8,8	1,1
Information et communication	82,2	13,6	3,4	0,8
Activités financières et d'assurance	67,0	24,8	6,6	1,6
Activités immobilières	89,1	9,3	1,3	0,3
Act.spé., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	77,1	16,7	4,7	1,5
Ens., santé humaine, action sociale	52,6	17,1	23,5	6,7
Autres activités de services	73,6	23,4	2,8	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>66,1</b>	<b>25,2</b>	<b>7,5</b>	<b>1,2</b>

Note : entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ventilées selon les effectifs au 31 décembre 2015.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

## Entreprises artisanales selon le nombre de salariés en 2016

0 salarié	897 645
1 salarié	124 839
2 ou 3 salariés	146 749
4 ou 5 salariés	70 803
6 à 10 salariés	71 670
11 à 15 salariés	21 920
16 à 19 salariés	8 267
20 salariés ou +	16 376

Note : données au 1<sup>er</sup> janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

## Créations d'entreprises artisanales selon l'activité économique en 2016

	Créations totales	dont hors micro-entrepreneurs
Industrie	19 873	12 834
dont industrie manufacturière	19 330	12 430
Construction	56 908	40 777
Commerce, transports, hébergement et restauration	33 795	26 411
Commerce, réparation	12 708	9 989
Transports et entreposage	11 098	8 177
Hébergement et restauration	9 989	8 245
Information et communication	1 524	571
Activités financières et d'assurance	92	76
Activités immobilières	296	264
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 844	3 348
Activités de services administratifs et de soutien	15 755	8 955
Enseignement, santé humaine et action sociale	1 009	515
Autres activités de services	17 664	11 604
<b>Total</b>	<b>153 760</b>	<b>105 355</b>

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

## Statut juridique des entreprises artisanales

	en %		
	2000	2010	2016
Personne physique	63,9	52,9	52,5
Société à responsabilité limitée (SARL)	32,4	44,2	39,7
Autres statuts	3,7	3,0	7,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Note : données au 1<sup>er</sup> janvier.

Champ : France hors Mayotte pour 2000 et 2010 et y c. Mayotte pour 2016.

activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

## 16.1 Recherche & Développement

En 2015, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** atteint 49,8 milliards d'euros (Md€), en hausse de 0,8 % en volume par rapport à 2014. La DIRD des entreprises (DIRDE) augmente de 0,9 % en volume et celle des administrations de 0,5 %. L'**effort de recherche de la nation** se maintient à 2,3 % du PIB en 2015. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne estimée des 28 pays de l'Union européenne (2,0 %) et du Royaume-Uni (1,7 %), mais derrière celui de la Suède (3,3 %) et de l'Allemagne (2,9 %) notamment. L'effort de recherche diminue dans certains pays européens comme en Italie et en Espagne.

L'ensemble des dépenses engagées par les entreprises ou les administrations françaises pour la réalisation, en France ou à l'étranger, de travaux de recherche constitue la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)**. Elle s'élève en 2015 à 53,3 Md€, dont 7,2 Md€ pour des travaux réalisés à l'étranger. En 2015, la DNRD progresse globalement au même rythme que la DIRD (+ 0,8 % en volume).

En 2015, la DIRDE s'établit à 31,8 Md€, soit 64 % de la DIRD. La DIRDE des branches industrielles stagne (+ 0,1 % en volume). Les dépenses de recherche sont très concentrées dans quelques **branches de recherche** : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique. Elles totalisent ensemble 44 % des

dépenses des branches industrielles. La DIRDE de l'industrie automobile est en baisse sur un an (- 1,5 %) comme celle de la branche pharmaceutique (- 1,3 %), tandis que celle de la construction aéronautique et spatiale repart à la hausse (+ 0,9 %).

En 2015, les activités de **recherche et développement (R&D)** en France mobilisent 428 600 personnes **en équivalent temps plein (EQTP)**. Les entreprises en emploient 59 % et les administrations 41 %. L'emploi dans la recherche progresse de 1,1 % en 2015, après avoir stagné en 2014 (+ 0,1 %). Dans les entreprises, l'emploi dans la recherche augmente de 1,3 % en 2015, après avoir diminué en 2014 (- 0,7 %). Les **effectifs de R&D** dans l'industrie repartent légèrement à la hausse (+ 0,4 %, après - 0,7 % en 2014). Les effectifs de R&D dans les services augmentent plus nettement (+ 3,9 %), après leur baisse de 0,8 % en 2014. En 2015, le nombre de chercheurs dans les entreprises augmente fortement (+ 2,5 % en 2015, après + 0,2 %), tandis qu'on observe un repli des effectifs de soutien dans les branches industrielles (- 1,7 %). Dans les administrations, les effectifs de R&D continuent de progresser (+ 0,8 % en 2015, après + 1,5 %), du fait principalement de hausses dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En revanche, les effectifs des organismes de R&D (EPIC et EPST) baissent à nouveau (- 1,0 % en 2015, après - 1,0 % en 2014). ■

### Définitions

**Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

**Effort de recherche de la nation** : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

**Branche de recherche, dépense nationale de recherche et développement (DNRD), effectifs de recherche et développement, emploi en équivalent temps plein (EQTP), Recherche et Développement (R&D)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », *note Flash* n° 17, SIES, novembre 2017.
- « Les dépenses intérieures de R&D en 2015 », *note Flash* n° 13, SIES, octobre 2017.
- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 <sup>1</sup>	2005	2010	2015 (p)	15/14 <sup>2</sup> en %
<b>Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)</b>	<b>27 563</b>	<b>31 438</b>	<b>36 654</b>	<b>44 841</b>	<b>53 253</b>	<b>0,8</b>
Financement par les administrations <sup>3</sup>	13 647	14 272	16 921	19 172	21 773	3,7
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	25 668	31 480	-1,2
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	57,2	59,1	///
Part de la DNRD dans le PIB (en %)	2,25	2,12	2,07	2,24	2,43	///
<b>Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)</b>	<b>27 302</b>	<b>30 954</b>	<b>36 228</b>	<b>43 469</b>	<b>49 839</b>	<b>0,8</b>
Exécution par les administrations <sup>3</sup>	10 653	11 605	13 725	16 014	18 083	0,5
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	27 455	31 756	0,9
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,2	63,7	///
Part de la DIRD dans le PIB <sup>4</sup> (en %)	2,23	2,08	2,04	2,18	2,27	///

1. Changements méthodologiques. 2. Évolution en volume. 3. Le secteur des administrations comprend : les ministères et les services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur, les CHU, les CLCC, les institutions sans but lucratif. 4. PIB en base 2010.

Champ : hors Défense.

Source : Mesri - SIES.

## DIRD des entreprises par branche

en millions d'euros

	2015 (p)	15/14 <sup>1</sup> en %
Industrie automobile	4 368	-1,5
Industrie pharmaceutique	3 023	-1,3
Construction aéronautique et spatiale	3 571	0,9
Industrie chimique	1 819	0,5
Composants, cartes électron., ordinateurs <sup>2</sup>	1 475	3,8
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure <sup>3</sup>	1 696	3,1
Fab. d'équipements de communication	977	-1,1
Fab. d'autres machines et équipements	1 073	-2,1
Fabrication d'équipements électriques	1 024	-1,3
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	866	4,3
<b>Autres branches industrielles<sup>4</sup></b>	<b>4 923</b>	<b>0,1</b>
Act. informatiques et services d'information	2 161	1,4
Télécommunications	897	-3,5
Activités spécialisées, scient. et techniques	2 148	3,0
Édition, audiovisuel et diffusion	1 167	6,1
<b>Autres branches de services</b>	<b>568</b>	<b>28,9</b>
<b>Total des branches</b>	<b>31 756</b>	<b>0,9</b>

1. Évolution en volume.

2. Y c. équipements périphériques.

3. Y c. essai, navigation et horlogerie.

4. Y c. agriculture, sylviculture et pêche.

Source : Mesri - SIES.

## DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

	2014	2015 (p)
Établissements publics et services ministériels (hors CNRS)	6 232	6 357
Enseignement supérieur (y c. CNRS)	10 823	10 958
Institutions sans but lucratif	739	768
<b>Total</b>	<b>17 794</b>	<b>18 083</b>

Source : Mesri - SIES.

## Dépense intérieure et personnel de R&D dans l'UE en 2015

	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D <sup>1</sup>	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne	88 782	2,9	640 516	387 982
Autriche	10 499	3,1	71 396	43 562
Belgique	10 118	2,5	77 520	53 178
Bulgarie	435	1,0	22 492	14 236
Chypre	85	0,5	1 246	856
Croatie	375	0,8	10 645	6 367
Danemark (p)	8 038	3,0	59 532	42 425
Espagne	13 172	1,2	200 866	122 437
Estonie	303	1,5	5 636	4 187
Finlande	6 071	2,9	50 367	37 516
<b>France<sup>2</sup></b>	<b>49 839</b>	<b>2,3</b>	<b>428 643</b>	<b>277 631</b>
Grèce	1 704	1,0	49 658	34 708
Hongrie	1 511	1,4	36 847	25 316
Irlande	3 134	1,2	35 170	25 481
Italie	22 157	1,3	259 167	125 875
Lettonie	152	0,6	5 570	3 613
Lituanie	390	1,0	10 607	8 167
Luxembourg	662	1,3	5 227	2 539
Malte	71	0,8	1 422	820
Pays-Bas	13 696	2,0	129 060	79 155
Pologne	4 317	1,0	109 249	82 594
Portugal	2 234	1,2	47 999	38 672
Rép. tchèque	3 250	1,9	66 433	38 081
Roumanie	782	0,5	31 331	17 459
Royaume-Uni	43 574	1,7	413 860	284 483
Slovaquie	927	1,2	17 591	14 406
Slovénie	853	2,2	14 225	7 900
Suède	14 663	3,3	(e) 83 551	(e) 66 734
<b>UE</b>	<b>300 598</b>	<b>2,0</b>	<b>(e) 2 874 137</b>	<b>(e) 1 835 945</b>

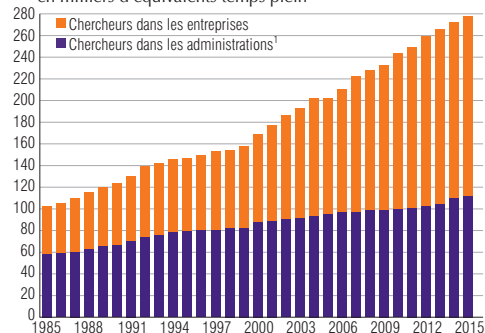
1. En équivalent temps plein.

2. Source Mesri - SIES pour les données de personnel de R&D.

Source : Eurostat (extraction du 21/11/2017).

## Effectifs de chercheurs de 1985 à 2015

en milliers d'équivalents temps plein



1. Les administrations recouvrent les ministères et services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur, les CHU, le CLCC et les institutions sans but lucratif.

Champ : y c. les chercheurs de la Défense à partir de 2009 ; changements méthodologiques en 2000, 2001, 2004, 2006, 2009, 2010 et 2011.

Source : Mesri - SIES.

## 16.2 Innovation

Parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2014**, un peu moins de la moitié (48 %) ont innové au cours des années 2012 à 2014. Directement liées à la production, les **innovations technologiques** constituent le cœur de l'**innovation** et concernent 31 % des sociétés. Elles correspondent aux innovations ou à des activités d'innovation en produits ou en procédés.

Le secteur de l'information et de la communication est le plus innovant : 71 % des sociétés ont innové entre 2012 et 2014 et 60 % ont réalisé des innovations technologiques. La part de **sociétés innovantes** augmente avec la taille : 45 % parmi les sociétés de 10 à 19 salariés, contre 78 % parmi celles de 250 salariés ou plus. Elle est également plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe ou à un réseau d'enseignes (54 %, contre 43 % pour les sociétés indépendantes). À secteur et taille identiques, les sociétés exportatrices innovent plus souvent que les autres (66 %, contre 40 % des sociétés non exportatrices).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 12 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés. Pour 45 % des sociétés innovantes entre 2012 et 2014, l'innovation a généré un bénéfice environnemental : elle a réduit, par exemple, l'utilisation d'énergie,

d'eau, de matière ou d'émission de CO<sub>2</sub> par unité produite, ou encore amélioré les processus de recyclage.

Le taux d'innovation des sociétés implantées en France au cours des années 2012 à 2014 est supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne à champ sectoriel identique (56 % contre 49 %). En Espagne, il est nettement inférieur à la moyenne européenne (36 %), alors qu'en Allemagne, il lui est nettement supérieur (67 %).

En 2016, les grands acteurs du secteur automobile, ainsi que principaux secteurs industriels où la France est en pointe (cosmétique, aéronautique, télécommunications, électronique, chimie et énergie) continuent de figurer au sommet du palmarès des principaux déposants de **brevets** publié par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le groupe Valeo prend la première place avec 994 demandes de brevets publiées, devant les groupes PSA et Safran. Parmi les 10 premiers du classement, les plus fortes progressions concernent les groupes Valeo (+ 49 %), l'Oréal SA (+ 17 %) et Orange (+ 15 %), tandis que PSA (- 8 %), Airbus Group et Renault (- 6 %) enregistrent les baisses les plus importantes.

En 2016, 16 200 demandes de **brevets** sont **déposées** à l'INPI (- 0,7 % par rapport à 2015) et 88 500 premiers dépôts de **marques** (- 3,7 %). Le nombre de dessins et modèles déposés est en forte baisse par rapport à 2015, à 53 700 (- 17,3 %). ■

### Définitions

**Brevet** : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Société innovante** : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

**Capital-innovation, dépôt de brevet, enquête communautaire sur l'innovation (CIS), innovation, innovation non technologique, innovation technologique, marque, propriété intellectuelle, protection de la propriété industrielle, unité légale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « L'innovation dans les entreprises en 2014 », *Insee Résultats*, mai 2017.
- « Palmarès de déposants de brevets », *Statistiques INPI*, avril 2017.
- « L'information-communication et l'industrie sont les secteurs les plus innovants entre 2012 et 2014 », *Insee Première* n° 1635, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Poids de l'innovation par secteur d'activité entre 2012 et 2014

en % du nombre total de sociétés

	Innovations technologiques			Innovations non technologiques		Tous types d'innovation
	Ensemble	dont Produits	dont Procédés	Organisation	Marketing	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	47	30	32	35	24	59
Construction	20	8	13	25	14	38
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	24	14	16	27	27	45
Transports et entreposage	22	11	16	29	14	40
Hébergement et restauration	23	13	17	25	32	45
Information et communication	60	50	37	42	37	71
Activités financières et d'assurance <sup>1</sup>	31	23	24	38	29	50
Activités immobilières	20	15	13	40	25	48
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	36	25	23	34	22	52
Activités de services administratifs et de soutien	21	11	15	26	20	37
<b>Ensemble</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>48</b>

1. Le secteur « Activités financières et d'assurance » prend en compte les holdings financières.

Lecture : entre 2012 et 2014, 19 % des sociétés de 10 salariés ou plus étaient innovantes en produits. Une même société peut réaliser des innovations de plusieurs types.

Note : les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête innovation (CIS) 2014.

## Dépôts de brevets, marques, dessins et modèles par la voie nationale

	2010	2016	16/15 en %
<b>Dépôts de brevets</b>	<b>16 580</b>	<b>16 183</b>	<b>- 0,7</b>
Personnes morales	13 940	14 081	0,3
Personnes physiques	2 640	2 102	- 7,1
<b>Dépôts de marques</b>	<b>124 110</b>	<b>118 391</b>	<b>- 3,5</b>
Premiers dépôts de marques	91 928	88 496	- 3,7
Renouvellements de marques	32 182	29 895	- 3,1
<b>Dessins et modèles déposés</b>	<b>80 352</b>	<b>53 659</b>	<b>- 17,3</b>
Procédure normale	16 653	13 894	2,3
Procédure simplifiée	63 699	39 765	- 22,5

Source : INPI, septembre 2017.

## Principaux déposants de brevets publiés en 2016

Rang	Brevets publiés
1	Groupe Valeo 994
2	PSA Peugeot Citroën 930
3	Groupe Safran 758
4	CEA <sup>1</sup> 684
5	Groupe Renault 509
6	CNRS 373
7	Airbus Group (ex-EADS) 364
8	Groupe L'Oréal SA 363
9	Groupe Thales 309
10	Orange 250

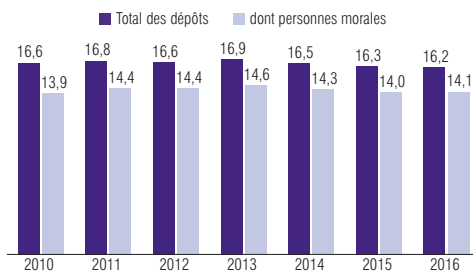
1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Note : les demandes de brevets publiés en 2016 ont été déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015.

Source : INPI.

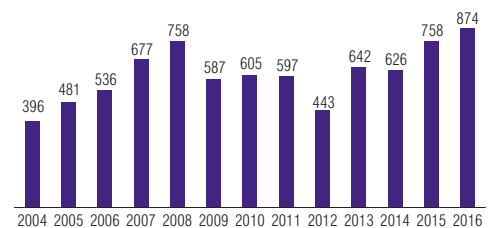
## Dépôts de brevets par la voie nationale

en milliers



Source : INPI, Observatoire de la propriété intellectuelle, septembre 2017.

## Montant des fonds investis dans le capital-innovation en millions d'euros



Source : Afic / Grant Thornton.

## Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets

	2007	2010	2016
Allemagne	25 188	27 328	25 086
Autriche	1 355	1 744	2 040
Belgique	1 891	2 045	2 184
Bulgarie	17	11	18
Chypre	44	49	46
Croatie	35	17	14
Danemark	1 375	1 817	1 867
Espagne	1 275	1 430	1 558
Estonie	13	27	43
Finlande	2 004	1 617	1 818
<b>France</b>	<b>8 362</b>	<b>9 576</b>	<b>10 486</b>
Grèce	83	83	72
Hongrie	101	107	108
Irlande	502	637	664
Italie	4 383	4 078	4 166
Lettonie	18	32	12
Lituanie	9	9	27
Luxembourg	363	420	472
Malte	29	31	89
Pays-Bas	7 083	5 965	6 889
Pologne	104	205	408
Portugal	70	81	153
Rép. tchèque	99	167	185
Roumanie	16	14	29
Royaume-Uni	4 919	5 381	5 142
Slovaquie	19	25	41
Slovénie	115	131	113
Suède	2 730	3 590	3 555
<b>UE</b>	<b>62 202</b>	<b>66 617</b>	<b>67 285</b>

Source : Office européen des brevets.



## 17.1 Production et valeur ajoutée agricoles

Selon les comptes prévisionnels, en 2017, la valeur de la **production de la branche agricole** se redresse (+ 2,4 %) du fait des volumes produits, sans compenser sa chute de 2016 (- 6,6 %). La valeur de la production animale se raffermi nettement, tandis que celle de la production végétale évolue peu. Pour cette dernière, le redressement du volume est en effet contrebalancé par le recul des prix.

La production végétale, mesurée en volume, s'oriente à la hausse en 2017 pour la première fois depuis trois ans (+ 4,9 %, après - 8,9 %). La récolte de céréales se redresse fortement, après une année 2016 catastrophique. En effet, les conditions climatiques ont été favorables aux rendements, tandis que les surfaces évoluent peu globalement. La progression est également très marquée pour les oléagineux avec une récolte historique pour le colza et le tournesol, en dépit de moindres superficies. La suppression des quotas de betteraves au 1<sup>er</sup> octobre 2017 a entraîné une augmentation sensible de leur surface cultivée. La production de vin est en net recul, du fait notamment du gel de printemps (- 12,2 %). Le prix de la production végétale (hors **subventions** sur les produits) repart à la baisse. L'essentiel de cette diminution s'explique par celle des légumes et des pommes de terre. En effet, le prix de la pomme de terre, traditionnellement soumis à de fortes variations annuelles, s'effondre (- 40,0 %) du fait d'une offre en forte hausse. Celui des légumes diminue également nettement. À l'inverse, le prix du vin se renchérit.

La production animale poursuit son repli en volume (- 1,3 %). Pour les gros bovins, elle est en retrait par rapport au niveau élevé de 2016. Pour les porcins, elle recule de 3,0 %, du fait de la réduction du cheptel entamée fin 2016. À l'inverse, la production d'œufs progresse et la collecte de lait reste stable. Le prix de la production animale (hors subventions) se redresse pour la première fois en quatre ans (+ 7,3 %). Celui du porc continue à se raffermir sur la lancée de 2016, malgré un repli à partir de mai. Le prix du lait s'oriente nettement à la hausse (+ 14,0 %), à la faveur d'une demande dynamique et d'une production en recul au niveau mondial depuis la mi-2016. De ce fait, la tendance s'inverse après deux années consécutives de baisse ; toutefois, les prix de 2017 resteraient inférieurs à ceux de 2014. La hausse du prix des œufs au premier semestre s'accélérerait en fin d'année, en raison de la crise du fipronil (+ 19,0 % en moyenne annuelle).

En 2017, les charges des agriculteurs se réduisent pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. Cette évolution favorable vient s'ajouter à la hausse de la valeur de la production.

Par conséquent, la valeur ajoutée de la branche agricole se raffermirait nettement. L'emploi agricole continue par ailleurs à décroître. Au total, d'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** par actif augmenterait de 7,7 % en 2017 **en termes réels**, après une baisse de 8,4 % en 2016. ■

### Définitions

**Branche agricole** : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

**Appellations d'origine (AOP et AOC), évolution en termes réels, indication géographique protégée (IGP), production au prix de base, subventions à l'agriculture, valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2017 », *Insee Première* n° 1680, décembre 2017.
- « Résultats économiques des exploitations en 2016 – Une année difficile pour les grandes cultures », *Agreste Primeur* n° 348, décembre 2017.
- « L'agriculture en 2016 », *Insee Première* n° 1656, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



# Production et valeur ajoutée agricoles 17.1

## Production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000 (r)	2010	2016 (p)
<b>Production végétale (en millions de tonnes)</b>				
Céréales	55,1	65,6	65,5	54,2
dont : blé tendre	31,4	35,7	35,5	27,6
blé dur	2,0	1,7	2,5	1,7
maïs (grain et semence)	9,4	16,0	14,1	11,9
Oléagineux	4,6	5,5	6,6	6,3
Protéagineux	3,7	2,1	1,6	0,8
Pommes de terre	4,7	6,5	6,6	7,0
<b>Effectifs animaux (en millions de têtes)</b>				
Bovins	21,4	21,3	19,6	19,4
Porcins	12,3	15,1	14,3	12,7
Ovins	11,4	9,6	8,0	7,0
Caprins	1,2	1,3	1,4	1,3
Gallus <sup>1</sup>	198,4	205,3	222,0	240,9

1. Gallus : poules pondeuses d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.

Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000.

Source : SSP, Agreste.

## Production de vin, jus et moûts

	2015 (r)	2016 (p)	16/15 en %
<b>Superficie de production (en milliers d'hectares)</b>			
Récolte AOP <sup>1</sup>	517,7	519,0	0,3
AOP hors VDN <sup>2</sup>	434,5	435,3	0,2
VDN en AOP	7,8	7,9	1,6
Vin pour eaux-de-vie AOP	75,4	75,7	0,4
Vin IGP <sup>3</sup>	192,3	193,6	0,7
Autres vins <sup>4</sup>	36,9	33,8	-8,2
<b>Total vins</b>	<b>746,9</b>	<b>746,5</b>	<b>-0,1</b>
<b>Production de vin (en millions d'hectolitres)</b>			
Récolte AOP <sup>1</sup>	31,0	28,7	-7,4
AOP hors VDN <sup>2</sup>	21,4	20,8	-2,4
VDN en AOP	0,2	0,1	-14,2
Vin pour eaux-de-vie AOP	9,5	7,7	-18,5
Vin IGP <sup>3</sup>	13,2	12,8	-3,1
Autres vins <sup>4</sup>	3,7	4,0	7,1
<b>Total vins</b>	<b>47,9</b>	<b>45,5</b>	<b>-5,1</b>

1. Appellation d'origine protégée.

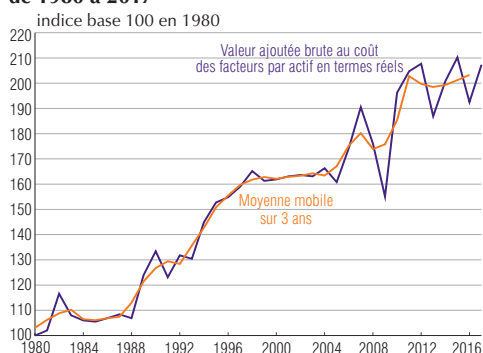
2. Vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières.

3. Indication géographique protégée.

4. Comprend la récolte en AOP/IGP non commercialisée en vin et la récolte pour vins sans IG.

Source : SSP, Agreste.

## Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif de la branche agricole de 1980 à 2017



## Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2017		17/16 en %	
	en Md€	Volume	Prix	Valeur
<b>Production hors subventions</b>	<b>71,1</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>2,4</b>
<b>Produits végétaux</b>	<b>40,3</b>	<b>4,9</b>	<b>-4,4</b>	<b>0,3</b>
Céréales	9,7	26,4	-1,1	25,0
Oléagineux, protéagineux	2,8	18,5	-2,5	15,5
Betteraves industrielles	0,8	23,0	-18,0	0,9
Autres plantes industrielles <sup>1</sup>	0,6	0,1	4,7	4,8
Fruits, légumes, pommes de terre	7,7	6,5	-16,1	-10,7
Vins	10,4	-12,2	3,4	-9,2
Fourrages, plantes, fleurs	8,3	1,5	-4,1	-2,7
<b>Produits animaux</b>	<b>26,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>7,3</b>	<b>5,9</b>
Bétail <sup>2</sup>	11,3	-2,2	3,4	1,1
Volailles, œufs	4,7	-1,4	5,1	3,7
Lait et autres produits de l'élevage	10,2	-0,3	13,2	12,8
<b>Services<sup>3</sup></b>	<b>4,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Subventions sur les produits</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,3</b>
<b>Production au prix de base</b>	<b>72,3</b>	<b>2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>42,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,3</b>
dont achats	36,3	-1,1	-1,0	-2,1
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>29,5</b>	<b>7,0</b>	<b>2,7</b>	<b>9,8</b>
<b>Consommation de capital fixe</b>	<b>10,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>18,9</b>	<b>11,8</b>	<b>3,2</b>	<b>15,4</b>

1. Tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc.

2. Bovins, porcins, ovins, caprins, équidés.

3. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agritourisme, etc.

Note : données arrêtées en novembre 2017.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture - base 2010.

## Production agricole de l'UE

	en millions d'euros					
	Production <sup>1</sup> végétale			Production <sup>1</sup> animale		
	2010	2016	16/15 en %	2010	2016	16/15 en %
Allemagne	25 440	25 664	0,9	23 235	23 937	-0,8
Autriche	2 784	2 918	3,1	2 922	3 197	-1,1
Belgique	3 619	3 625	-0,2	4 061	4 274	-1,9
Bulgarie	2 153	2 677	1,9	1 081	990	-4,9
Chypre	324	254	-12,3	330	399	12,4
Croatie	1 707	1 275	7,5	1 042	749	0,0
Danemark	3 474	3 015	-19,1	5 626	6 075	5,3
Espagne	25 028	29 439	8,3	13 797	16 951	1,3
Estonie	275	319	-31,9	321	349	-4,3
Finlande	1 386	1 370	-1,5	2 257	2 294	1,1
<b>France</b>	<b>39 164</b>	<b>38 913</b>	<b>-8,6</b>	<b>23 151</b>	<b>24 906</b>	<b>-4,2</b>
Grèce	6 803	6 811	-4,4	2 759	2 676	-3,7
Hongrie	3 476	5 015	7,1	2 178	2 693	-2,4
Irlande	1 670	1 770	1,5	3 833	5 288	-0,3
Italie	26 699	29 296	-6,0	14 358	14 965	-4,6
Lettonie	475	705	-10,4	383	456	-6,8
Lituanie	1 063	1 632	-9,4	811	837	-3,0
Luxembourg	141	171	0,8	165	201	1,4
Malte	50	52	-4,5	69	68	0,0
Pays-Bas	12 632	13 455	1,1	9 384	10 332	1,9
Pologne	10 010	10 546	2,1	9 148	11 281	-0,9
Portugal	3 582	3 973	-0,6	2 557	2 631	-5,7
Rép. tchèque	2 252	2 952	7,6	1 617	1 683	-1,2
Roumanie	10 324	10 056	2,6	3 636	3 780	-6,0
Royaume-Uni	8 624	9 931	-15,6	12 879	15 163	-14,1
Slovaquie	868	1 364	21,1	805	787	2,6
Slovénie	586	676	-6,7	497	528	-0,7
Suède	2 314	2 606	-6,4	2 408	2 678	0,7
<b>UE</b>	<b>196 923</b>	<b>210 480</b>	<b>-2,3</b>	<b>145 309</b>	<b>160 168</b>	<b>-2,8</b>

1. Production au prix de base.

Source : Eurostat (extraction le 18 décembre 2017).

## 17.2 Exploitations agricoles

Depuis au moins 20 ans, deux grandes tendances marquent l'évolution de l'agriculture française : l'agrandissement des exploitations et une concentration des productions agricoles dans les **orientations technico-économiques** spécialisées. L'accroissement de la taille moyenne des exploitations résulte, d'une part, de la décroissance très rapide du nombre d'exploitations avec une division de moitié du nombre d'**exploitations agricoles** de tous statuts et de toutes tailles et, d'autre part, de la diminution moins rapide de la **superficie agricole utilisée (SAU)**. Celle-ci recouvre 28 millions d'hectares en 2013 pour un territoire métropolitain de 54,9 millions d'hectares. Le phénomène de spécialisation productive peut s'observer entre 2000 et 2010 à travers la diminution de la part des exploitations non spécialisées « polyculture-polyélevage » tant en nombre d'exploitations (15,0 % contre 12,2 %) que de potentiel de production agricole (13,4 % contre 12,3 %). Ce phénomène semble ralentir entre 2010 et 2013.

En 2013, un quart seulement des exploitants agricoles de France métropolitaine sont propriétaires de leurs terres. Près des trois quarts d'entre eux ont une exploitation de petite **dimension économique**. Les terres en faire-valoir direct représentent 21 % de la SAU. Plus d'un tiers des exploitants agricoles, majoritairement dans les grandes exploitations, prennent en location la totalité des terres qu'ils exploitent. Les exploitants à la fois locataires

et propriétaires sont les plus nombreux (39 %). Le fermage est le **mode de faire-valoir** le plus répandu, représentant plus des trois quarts de la SAU métropolitaine.

En 2015, en France métropolitaine, 885 000 actifs permanents travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles, les trois quarts dans une moyenne ou grande exploitation. Plus des deux tiers d'entre eux sont des chefs d'exploitation, coexploitants et associés.

En 2016, en France métropolitaine, le travail agricole, mesuré en **unité de travail annuel (UTA)**, est assuré pour 58,2 % par les actifs dirigeants, pour près de 26,4 % par les autres actifs permanents (non salariés ou salariés) et pour 15,4 % par les salariés saisonniers ou prestataires extérieurs à l'exploitation. La diminution de l'emploi de l'ensemble des actifs agricoles se poursuit (-1,1 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2016). La diminution tendancielle de la main-d'œuvre familiale se prolonge : les effectifs baissent de 2,2 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2016. L'emploi salarié progresse (+1,1 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2016) du fait de la hausse sensible de l'emploi salarié non permanent (+3,0 %). Au total, le nombre d'actifs agricoles diminue en moyenne de 8 000 UTA par an entre 2010 et 2016 contre -21 000 par an entre 2000 et 2010. ■

### Définitions

**Classification des exploitations agricoles** : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites (PBS 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS > 100 000 euros).

**Dimension économique, exploitation agricole, mode de faire-valoir, orientation technico-économique, production brute standard (PBS), salarié permanent agricole, superficie agricole utilisée (SAU), unité de travail annuel (UTA)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Résultats économiques des exploitations en 2016 – Une année difficile pour les grandes cultures », *Agreste Primeur* n° 348, décembre 2017.
- « GraphAgri France », Agreste, édition 2017.
- « Le bilan annuel de l'emploi agricole – Résultats 2015 et estimations 2016 », *Agreste Chiffres et Données* n° 238, juillet 2017.
- « La gestion des déchets professionnels dans les exploitations agricoles en 2013. Davantage de recours aux filières spécifiques », *Agreste Primeur* n° 344, mai 2017.
- « Les exploitations agricoles comme combinaisons d'ateliers », *Agreste Les Dossiers* n° 32, juillet 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Caractéristiques des chefs d'exploitation et coexploitants

en % du nombre d'actifs

	Chefs d'exploitation et coexploitants		
	2000	2010	2013
Nombre de personnes	764 000	605 000	578 000
<b>Répartition par classe d'âge</b>			
Moins de 40 ans	26,1	19,3	18,5
40 à 59 ans	53,5	60,7	59,9
60 ans et plus	20,5	20,0	21,6
<b>Taux de féminisation</b>	<b>24,4</b>	<b>26,7</b>	<b>26,6</b>
<b>Temps de travail</b>			
Moins de 1/4 de temps	23,0	20,6	19,3
Temps complet	54,7	61,4	57,4

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles, enquête structure 2013.

## Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2013

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 20 ha	202,3	42,8	1 164	4,2
SAU de 20 à moins 50 ha	79,0	16,7	2 655	9,6
SAU de 50 à moins 100 ha	93,3	19,8	6 751	24,3
SAU de 100 à moins 200 ha	74,0	15,7	10 191	36,7
SAU de 200 ha ou plus	23,6	5,0	6 978	25,2
<b>Total</b>	<b>472,2</b>	<b>100,0</b>	<b>27 739</b>	<b>100,0</b>

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage. Elles portent sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs.

Source : SSP, Agreste, enquête structure 2013.

## Exploitations et superficie agricole utilisée dans quelques pays de l'UE en 2013

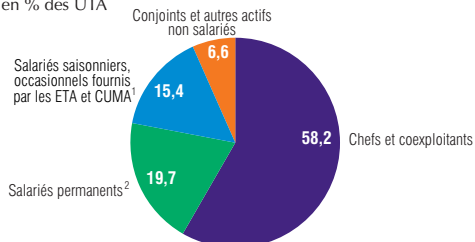
	Exploitations		SAU	
	en milliers	en milliers d'hectares	en %	en %
Roumanie	3 630	13 056	33,5	7,5
Pologne	1 429	14 410	13,2	8,3
Italie	1 010	12 099	9,3	6,9
Espagne	965	23 300	8,9	13,3
Grèce	710	4 857	6,5	2,8
Hongrie	491	4 657	4,5	2,7
<b>France</b>	<b>472</b>	<b>27 739</b>	<b>4,4</b>	<b>15,9</b>
Allemagne	285	16 700	2,6	9,6
Portugal	264	3 642	2,4	2,1
Bulgarie	254	4 651	2,3	2,7
Royaume-Uni (r)	183	17 327	1,7	9,9
<b>UE (r)</b>	<b>10 838</b>	<b>174 614</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : ensemble des exploitations y c. collectives.

Sources : Eurostat ; SSP.

## Travail sur les exploitations agricoles en 2016

en % des UTA



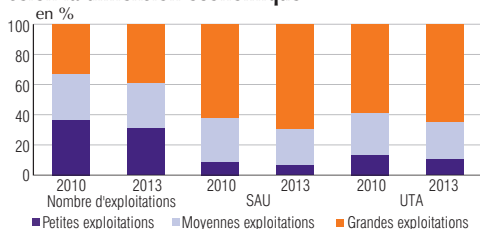
1. Entreprise de travaux agricoles et coop. d'utilisation de matériel agricole.

2. Y c. les conjoints salariés et autres membres de la famille salariés.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, bilan annuel de l'emploi agricole.

## Nombre d'exploitations, SAU et volume de travail selon la dimension économique

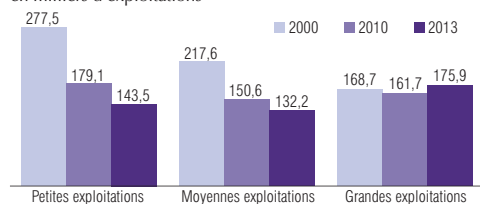


Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole, enquête structure 2013.

## Exploitations agricoles selon la dimension économique

en milliers d'exploitations



Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles, enquête structure 2013.

## Moyennes et grandes exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique

en milliers

	2000	2010	2013
Céréales et oléoprotéagineux	49,5	51,4	60,8
Viticulture	55,4	46,9	47,0
Bovins lait	70,8	48,2	43,6
Polyculture et polyélevage, autres	55,8	39,2	40,2
Bovins viande	36,6	33,5	28,8
Ovins, caprins et autres herbivores	22,9	20,3	18,8
Autres grandes cultures	26,1	19,5	18,2
Bovins mixte	16,1	9,4	11,5
Elevages avicoles	14,8	12,6	9,8
Fruits et autres cultures permanentes	12,9	8,0	8,4
Fleurs et horticulture diverse	9,5	6,7	6,0
Porcins	7,7	6,0	5,4
Légumes et champignons	6,2	4,4	5,1
Autres granivores mixte	9,4	6,1	4,5

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage.

Le classement en OTEX dépend des coefficients PBS. Ceux-ci ont été mis à jour entre les recensements 2000 et 2010 (moyenne 2005 à 2009) et l'enquête structure 2013 (moyenne 2008 à 2012).

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles, enquête structure 2013.

## Mode de faire-valoir des exploitations

en milliers d'hectares

	2010 (r)	2013
<b>Faire-valoir direct</b>	<b>6 481</b>	<b>5 785</b>
<b>Fermage</b>	<b>21 231</b>	<b>21 838</b>
Terres prises en location auprès de tiers	16 831	16 689
Terres prises en location auprès des associés	4 076	4 931
Autres locations <sup>1</sup>	324	218
<b>Total de la SAU</b>	<b>27 712</b>	<b>27 623</b>

1. Métyage, locations provisoires, etc.

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole, enquête structure 2013.

## 17.3 Pêche - Aquaculture

La France métropolitaine est le 4<sup>e</sup> producteur de **pêche** et d'**aquaculture** de l'Union européenne (UE) après l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark. Ce secteur produit près de 640 000 tonnes pour une valeur d'environ 1,7 milliard d'euros (Md€).

En 2015, les navires de pêche maritime français ont débarqué plus de 458 000 tonnes de poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer, en diminution par rapport à 2014. La majorité des **captures** (78 %) a été faite en Atlantique nord, Manche et Mer du Nord, 19 % en Atlantique centre et océan Indien et 3 % en Méditerranée. Les espèces les plus pêchées, en dehors des algues, sont les thons tropicaux, le merlu et le hareng. Le chiffre d'affaires de la pêche maritime s'élève à 1,1 Md€ en 2015, en baisse de près de 1 % en un an. En 2016, la production de pêche maritime fraîche s'établit à 401 500 tonnes pour un chiffre d'affaires de près de 1,0 Md€.

La France n'a cessé de réduire sa flotte. Sur les 15 dernières années, la flotte française a diminué de 17 %, pour atteindre 6 835 navires fin 2016. En 2015, la pêche française emploie plus de 13 400 marins, en baisse de 8 % par rapport à 2011 et de 12 % pour les seuls départements d'outre-mer. La métropole emploie 71 % de l'ensemble des marins. Plus de la moitié des marins français travaillent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est. La Méditerranée emploie 15 % des marins. Chacun des DOM,

Guadeloupe, Martinique, La Réunion – Mayotte emploie 9 % de marins-pêcheurs.

La France métropolitaine est en 2014 le troisième producteur en aquaculture de l'UE derrière l'Espagne et l'Italie, avec un peu plus de 180 000 tonnes. La **conchyliculture** est le secteur prédominant avec 135 000 tonnes d'une valeur de 461 millions d'euros, essentiellement des huîtres (1<sup>er</sup> producteur de l'UE) et des moules. Elle compte 3 000 entreprises et 17 500 emplois. La **pisciculture** continentale produit 40 000 tonnes et la pisciculture marine 5 000 tonnes. Le secteur piscicole représente un chiffre d'affaires de 165 millions d'euros et plus de 2 100 emplois.

La production française de produits aquatiques reste très insuffisante pour répondre à la demande intérieure. Ainsi, la France a-t-elle importé 1,0 million de tonnes de produits aquatiques en 2016, pour 5,3 Md€. Les principaux fournisseurs de la France sont la Norvège, le Royaume-Uni et l'Espagne. Les exportations représentent 336 000 tonnes pour une valeur de 1,6 Md€. À l'exportation, les principaux clients sont l'Espagne, l'Italie et la Belgique. La balance commerciale est donc largement déficitaire, le déficit atteignant 3,7 Md€ en 2016.

En 2015, la production mondiale de produits aquatiques atteint 169 millions de tonnes. Elle continue de progresser (+ 1 %) en lien avec le développement de l'aquaculture (+ 4 %), alors que la **production de la pêche** diminue (- 1 %). ■

### Définitions

**Aquaculture** : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

**Pêches** : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière) ; elle est peu développée en France. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Captures de pêche, conchyliculture, pisciculture, production des pêches maritimes, production halieutique** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2017.
- « Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture en 2016 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, juillet 2017.
- « Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture en 2016 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, juin 2017.
- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016 », FAO.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Production des pêches maritimes en 2015

	Débarquements			
	En volume		En valeur	
	2015 (p) en milliers de tonnes <sup>1</sup>	15/14 en %	2015 (p) en millions d'euros	15/14 en %
Poissons	367,6	-9,3	852,1	-2,1
Crustacés	14,2	-13,1	80,7	-0,4
Coquillages et assimilés	43,2	-10,1	94,2	-2,4
Céphalopodes	18,7	19,5	75,3	20,7
Algues <sup>2</sup>	14,6	-75,4	0,6	-75,3
<b>Total pêche maritime</b>	<b>458,3</b>	<b>-15,8</b>	<b>1 103,0</b>	<b>-0,9</b>

1. Équivalent poids vif. 2. Poids humide. Champ : France métropolitaine.  
Sources : DPMA ; SDES.

## Production de l'aquaculture en 2014

	Ventes			
	En volume		En valeur	
	2014 en milliers de tonnes <sup>1</sup>	14/13 en %	2014 en millions d'euros	14/13 en %
Conchyliculture	135,6	-12,3	461,0	-13,8
dont : huîtres	75,2	-3,0	345,0	-11,3
moules	57,6	-22,2	102,4	-22,5
Pisciculture marine	4,8	-7,6	37,2	3,9
Pisciculture continentale	39,9	-1,6	127,5	-3,4
<b>Total aquaculture</b>	<b>180,2</b>	<b>-10,0</b>	<b>625,7</b>	<b>-10,9</b>

1. Équivalent poids vif. Champ : France métropolitaine.  
Sources : DPMA ; SDES.

## Commerce extérieur des produits aquatiques en 2016

	Exportations Importations Solde		
	en millions de tonnes		
<b>VOLUME (en milliers de tonnes)</b>			
Poissons de mer	181	488	-307
Poissons amphibiotiques et d'eau douce	35	191	-156
Coquillages et céphalopodes	39	129	-90
Crustacés	19	143	-124
Autres	62	70	-8
<b>Total</b>	<b>336</b>	<b>1 020</b>	<b>-684</b>
<b>VALEUR (en millions d'euros)</b>			
Poissons de mer	709	2 054	-1 346
Poissons amphibiotiques et d'eau douce	284	1 331	-1 047
Coquillages et céphalopodes	232	551	-319
Crustacés	196	1 179	-983
Autres	147	150	-3
<b>Total</b>	<b>1 568</b>	<b>5 265</b>	<b>-3 698</b>

Sources : DGDDI ; FranceAgriMer.

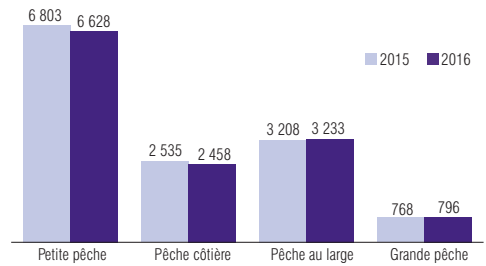
## Production halieutique dans le monde en 2015

	en millions de tonnes			
	Capture <sup>1</sup>	Aquaculture <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>	Plantes aquatiques
Chine <sup>2</sup>	17,6	47,6	65,2	14,2
Inde	4,8	5,2	10,1	0,0
Indonésie	6,5	4,3	10,8	11,3
Viêt Nam	2,8	3,4	6,2	0,0
<b>Europe</b>	<b>5,1</b>	<b>3,0</b>	<b>8,1</b>	<b>0,2</b>
<b>dont France<sup>3</sup></b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>
États-Unis	5,0	0,4	5,5	0,0
Pérou	4,8	0,1	4,9	0,0
Russie	4,5	0,2	4,6	0,0
Birmanie	2,0	1,0	3,0	0,0
Autres pays	39,6	11,3	50,9	4,6
<b>Total monde</b>	<b>92,6</b>	<b>76,6</b>	<b>169,2</b>	<b>30,5</b>

1. Poissons, crustacés, mollusques, etc. 2. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong, Macao et Taiwan. 3. France métropolitaine.

Note : données estimées.  
Sources : DPMA ; FAO ; SDES.

## Marins pêcheurs embarqués sur les navires français en nombre d'emplois



Champ : France métropolitaine ; marins de toutes nationalités hors navires de cultures marines - petite pêche.

Sources : DPMA ; DSI.

## Flotte de pêche

Longueur	en nombre de navires actifs			
	1995	2000	2005	2016
Moins de 12 mètres	4 889	4 339	4 041	3 514
De 12 à moins de 24 mètres	1 474	1 250	1 068	671
24 mètres ou plus	283	270	271	185
<b>Total</b>	<b>6 646</b>	<b>5 859</b>	<b>5 380</b>	<b>4 370</b>

Note : au 31 décembre.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDSIM.

## Pêche et aquaculture dans l'UE

	Flotte de pêche	Pêche de capture	Aquaculture <sup>1</sup>
	en navires 2016	en milliers de tonnes 2016	en milliers de tonnes 2015
Allemagne	1 414	240,6	26,9
Autriche	...	...	3,5
Belgique	72	26,9	0,0
Bulgarie	1 910	8,6	10,7
Chypre	842	1,5	5,5
Croatie	7 627	71,9	16,9
Danemark	2 265	670,2	36,0
Espagne	9 312	859,7	293,5
Estonie	1 557	72,4	0,8
Finlande	3 093	162,6	14,9
<b>France</b>	<b>6 833</b>	<b>524,8</b>	<b>163,3</b>
Grèce <sup>2</sup>	15 182	64,4	(p) 105,9
Hongrie	...	...	17,3
Irlande	2 117	230,3	(e) 37,6
Italie <sup>3</sup>	12 271	192,6	148,1
Lettonie	679	114,7	0,9
Lituanie	142	105,7	4,1
Luxembourg	...	...	...
Malte	918	2,3	10,8
Pays-Bas	843	368,3	(e) 62,2
Pologne	843	196,9	33,6
Portugal	7 970	180,7	(p) 9,6
Rép. tchèque	...	...	20,2
Roumanie	147	7,2	(e) (p) 11,0
Royaume-Uni	6 238	699,8	211,6
Slovaquie	...	...	1,2
Slovénie	182	0,1	1,6
Suède	1 277	198,0	12,3
<b>UE<sup>2,3</sup></b>	<b>83 734</b>	<b>5 144,2</b>	<b>1 259,8</b>
Islande	1 647	1 069,5	8,4
Norvège	5 946	1 872,6	1 380,8

1. À l'exception des écloseries et nurseries.

2. Données 2015 pour la pêche de capture.

3. Prévisions pour l'aquaculture.

Source : Eurostat (extraction du 20 décembre 2017).

## 18.1 Industrie

La **production** en volume de la **branche « industrie »** ralentit nettement en 2016 (+ 0,9 %, après + 1,9 %). Elle demeure inférieure de 7,0 % à son plus haut niveau atteint en 2007. La production de l'**industrie manufacturière** décélère également en 2016, après avoir solidement progressé en 2015 (+ 0,9 % en volume, après + 2,1 %). Les **consommations intermédiaires** de cette branche ralentissent davantage (+ 0,7 %, après + 2,5 % en 2015), si bien que la **valeur ajoutée** de la branche manufacturière accélère (+ 1,5 %, après + 1,1 %) : elle contribue pour + 0,2 point à la croissance du PIB en 2016.

Le ralentissement de la production manufacturière concerne quasiment toutes les branches : la production agroalimentaire se replie en raison notamment des épisodes de grippe aviaire ; la cokéfaction-raffinage est perturbée par les grèves au printemps ; la production de matériel de transport, de nouveau très dynamique, est tout de même freinée par des difficultés d'approvisionnement dans l'aéronautique. La production des « autres industries » décélère également. À l'inverse, celle de biens d'équipement accélère franchement. La production d'énergie, eau, déchets conserve un rythme proche de celui de 2015.

La valeur ajoutée des branches de l'industrie croît de 1,5 % en volume en 2016, après + 1,4 % en 2015. La fabrication de matériel de transport et celle de produits informatiques, électroniques et optiques enregistrent une

forte croissance de leurs valeurs ajoutées. En revanche, l'activité ralentit nettement dans la production et distribution de combustibles gazeux, de vapeur et d'air conditionné et recule dans la fabrication de denrées alimentaires et dans l'industrie pharmaceutique.

La hausse en volume des exportations de biens manufacturés reste soutenue, mais moins qu'au cours de l'année précédente : + 3,0 % en 2016, après + 4,1 %. Dans le sillage de la production domestique, les ventes de produits raffinés chutent. Pour le reste des produits manufacturés, les exportations ralentissent également, à l'exception des matériels de transport dont les ventes accélèrent. Bien qu'également en ralentissement, la croissance en volume des importations de biens manufacturés reste forte (+ 4,4 % en 2016, après + 5,5 %), supérieure à celle des exportations. Le maintien de ce dynamisme s'explique en particulier par les achats de matériel de transport qui continuent de progresser fortement. Les achats des autres biens manufacturés décélèrent ; ceux de produits raffinés se replient. En valeur, le **solde du commerce extérieur** de l'industrie manufacturière se dégrade donc sensiblement, de - 17,7 milliards d'euros (Md€) en 2015 à - 23,5 Md€ en 2016. Avec l'allègement de la facture énergétique, conséquence de la baisse des cours du pétrole en 2016, le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz) se réduit, de - 28,0 Md€ en 2015 à - 22,1 Md€ en 2016. ■

### Définitions

**Industrie** : en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA, etc.).

**Branche d'activité, Caf (coût, assurance, fret), chiffre d'affaires hors taxes, consommation intermédiaire, emploi équivalent temps plein (EQTP), entreprise, Fab (franco à bord), industrie manufacturière, production, profilage, secteur d'activité, solde du commerce extérieur, unité légale, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « L'industrie manufacturière en 2016 – La croissance se poursuit, sans créer d'emploi », *Insee Première* n° 1657, juillet 2017.
- « L'industrie manufacturière en 2016 », *Analyses*, DGE, juillet 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « L'industrie manufacturière en Europe de 1995 à 2015 – Sa part dans l'économie recule, sauf en Allemagne », *Insee Première* n° 1637, mars 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Caractéristiques de l'industrie par activité en 2015

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes	Frais de personnel <sup>2</sup>	Excédent brut d'exploitation	Investissements corporels bruts hors apports
	en milliers		en milliards d'euros				
<b>Industrie manufacturière</b>	<b>213,3</b>	<b>2 623,4</b>	<b>862,8</b>	<b>223,3</b>	<b>155,1</b>	<b>53,1</b>	<b>30,0</b>
<i>dont : fabric. denrées alimentaires, boissons</i>	61,0	528,1	183,6	39,9	24,5	12,1	6,6
<i>  fabric. équip. élec., électronique, informatiq. ; fab. machines</i>	9,3	383,3	108,8	32,7	25,5	5,6	2,9
<i>  fabrication de matériels de transport</i>	2,8	355,3	167,6	35,3	24,3	9,1	5,2
<i>  fabrication d'autres produits industriels (hors imprimerie)</i>	122,0	1 181,3	354,7	108,0	76,4	25,4	14,5
<b>Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</b>	<b>41,5</b>	<b>335,3</b>	<b>153,3</b>	<b>42,1</b>	<b>23,1</b>	<b>19,8</b>	<b>21,9</b>
Industries extractives	2,1	18,0	6,1	2,0	1,2	0,6	0,5
Production et distr. d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	27,1	168,7	110,1	28,7	14,1	16,5	17,3
Production et distr. d'eau ; assainiss., gestion des déchets et dépollution	12,3	148,6	37,0	11,4	7,7	2,8	4,2
<b>Total de l'industrie</b>	<b>254,8</b>	<b>2 958,7</b>	<b>1 016,1</b>	<b>265,5</b>	<b>178,1</b>	<b>72,9</b>	<b>52,0</b>

1. Équivalent temps plein.

2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées des secteurs de l'industrie.

Source : Insee, Esane.

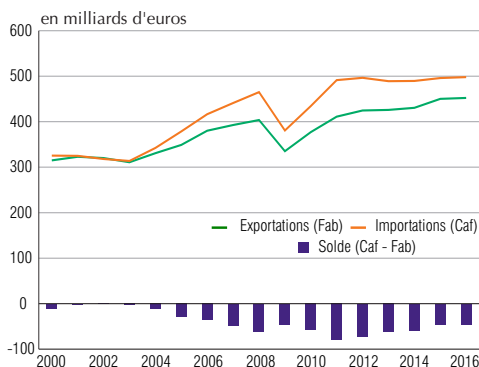
## Principaux agrégats de l'industrie en 2016

	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 16/15 en volume en %				
		Production	Valeur ajoutée	Exportations <sup>1</sup>	Importations <sup>1</sup>	Dépense de consommation des ménages
Extr., énerg., eau, gest. déch. & dépol.	145,4	0,8	1,3	-8,5	1,2	2,8
<i>dont : prdn &amp; distr. élec. gaz vap. &amp; air cond.</i>	103,4	0,9	1,7	-25,6	108,4	3,2
<i>  gestion eau, déchets &amp; dépollution</i>	37,1	0,9	0,6	-10,2	-28,3	1,6
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	157,4	-0,9	-1,7	1,1	2,3	1,0
Cokéfaction et raffinage	32,5	-1,3	-21,6	-9,7	-2,8	1,1
Fabric. équip. élec., électronique, informatiq. ; fab. machines	81,5	1,7	3,6	0,8	4,1	5,9
<i>dont fab. prod. informat., électronique &amp; opt.</i>	24,6	2,6	5,5	-0,2	2,6	8,4
Fabrication de matériels de transport	132,8	4,6	7,0	7,8	11,9	6,7
Fabrication d'autres produits industriels	338,6	0,5	1,3	2,6	2,7	0,2
<i>dont : fab. textiles, ind. hab., cuir &amp; chauss.</i>	15,8	-0,3	1,9	4,8	1,6	-0,6
<i>  industrie chimique</i>	62,2	1,4	3,1	2,4	2,9	-1,8
<i>  industrie pharmaceutique</i>	25,5	-0,7	-0,9	5,2	1,4	4,8
<i>  métallurgie &amp; fab. ps mét. sauf machines</i>	77,8	-0,1	0,5	-1,1	0,8	-0,9
<b>Ensemble de l'industrie</b>	<b>888,2</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>4,1</b>	<b>1,9</b>

1. Exportations valorisées Fab (franco à bord) et importations valorisées Caf (coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

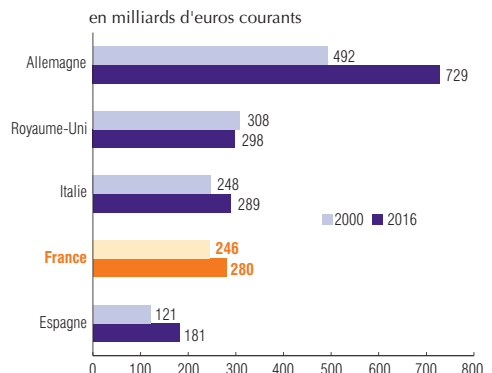
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Commerce extérieur des produits industriels de 2000 à 2016



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Valeur ajoutée de l'industrie dans quelques pays de l'UE en 2016



Source : Eurostat (extraction du 6 octobre 2017), SEC 2010.



## 18.2 Industrie agroalimentaire

En 2016, la **production** en volume de la **branche de l'industrie agroalimentaire (IAA)** baisse (-0,9 %) tandis que la production manufacturière continue de croître (+0,9 %). La production agroalimentaire (y compris tabac) est souvent moins sensible aux chocs conjoncturels que l'industrie manufacturière mais elle pâtit cette année de chocs spécifiques. Des conditions météorologiques défavorables et une épidémie de grippe aviaire pèsent fortement sur la production agricole.

En conséquence, la production des produits transformés issus de l'agriculture diminue. Le repli touche toutes les branches, à l'exception de la transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques. La fabrication de produits laitiers a pâti de la faible collecte de lait due à la sécheresse estivale, et de la mise en place du plan européen de réduction volontaire de la production laitière.

Les produits agroalimentaires sont consommés principalement par les ménages. Viennent ensuite les **consommations intermédiaires** et les exportations. En 2016, la **consommation effective des ménages** continue de croître (+1,0 %). À un niveau plus fin, l'alimentaire et les boissons-tabac augmentent conjointement, le premier ayant une croissance légèrement plus marquée que le second. Quant aux consommations intermédiaires, fournissant principalement l'industrie agro-

alimentaire, elles sont quasiment stables en 2016 après une hausse sensible en 2015.

L'excédent commercial en produits agroalimentaires (y compris tabac) se dégrade en 2016 (5,4 milliards d'euros, après 6,4 milliards en 2015), atteignant son plus bas niveau depuis 2009. En raison de la faiblesse de la production, les exportations ralentissent nettement aussi bien vers les pays de l'Union européenne (UE) qu'à destination des pays tiers.

Le ralentissement des exportations est accentué par la contraction de la demande mondiale de produits laitiers, notamment en Asie, associée à la faiblesse des prix du lait. À l'opposé, les exportations de boissons sont en hausse, tirées par la demande des pays hors UE grâce au dynamisme des boissons rafraîchissantes et eaux de table et des boissons alcooliques distillées.

Les importations continuent de progresser surtout dans les échanges avec les pays de l'UE tandis que celles des pays tiers ralentissent. Les importations des autres produits alimentaires augmentent fortement, en particulier celles de cacao, chocolat et produits de confiserie, en prix comme en volume. Toutefois, les importations des viandes et produits à base de viandes régressent. La hausse de l'activité dans les abattoirs français et le recul des prix limitent les importations de bovins, tandis que la consommation de viande porcine baisse. ■

### Définitions

**Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

**Industries agroalimentaires (IAA)** : correspondent aux divisions 10, 11 et 12 de la nomenclature NAF rév. 2. Les données prennent en compte l'artisanat commercial.

**Caf (coût, assurance, fret), consommation effective des ménages, consommation intermédiaire, emploi en équivalent temps plein (EQTP), entreprise, É sane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), Fab (franco à bord), investissements corporels, production, proflage, secteur d'activité, unité légale** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2016, baisse des ventes dans les filières animales », *Agreste Primeur* n° 346, juillet 2017.
- « L'industrie agroalimentaire : un excédent commercial imputable aux vins et spiritueux », *Insee Focus* n° 83, avril 2017.
- « La définition économique de l'entreprise : quel impact sur les statistiques des entreprises agroalimentaires ? », *Agreste Les Dossiers* n° 37, septembre 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Caractéristiques de l'industrie agroalimentaire par activité en 2015

en millions d'euros

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes	Frais de personnel <sup>2</sup>	Exportations	Investissements corporels bruts hors apports
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	8 399	110 976	35 389	6 353	4 748	3 675	906
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	380	11 218	3 677	662	478	332	97
Transformation et conservation de fruits et légumes	1 282	23 152	7 733	1 731	1 075	1 678	368
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	320	3 692	7 507	411	247	3 052	87
Fabrication de produits laitiers	1 316	56 638	30 014	5 019	2 943	7 031	1 076
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	427	13 224	7 045	1 380	833	3 154	226
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	39 229	173 998	23 233	8 668	6 381	1 702	1 243
Fabrication d'autres produits alimentaires	5 051	74 487	26 194	6 117	3 891	5 670	996
Fabrication d'aliments pour animaux	456	16 775	12 847	1 748	1 027	2 179	319
Fabrication de boissons	4 113	43 911	29 934	7 777	2 873	8 923	1 312
Fabrication de produits à base de tabac	8	...	964	554	178	101	...
<b>Total hors fabrication de produits à base de tabac</b>	<b>60 974</b>	<b>528 070</b>	<b>183 574</b>	<b>39 866</b>	<b>24 495</b>	<b>37 397</b>	<b>6 630</b>

1. Équivalent temps plein.

2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées du secteur de l'industrie agroalimentaire.

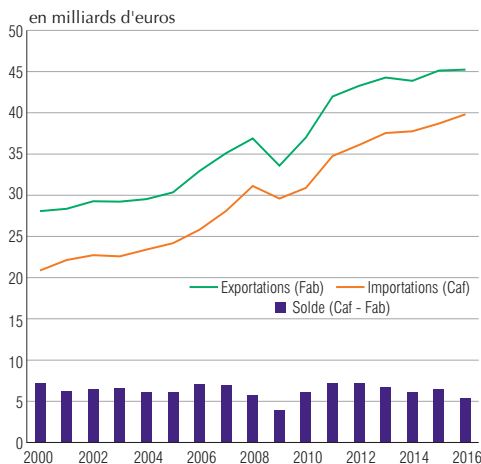
Source : Insee, Esane.

## Évolution de la production des industries alimentaires, de boissons et du tabac

	Production en millions d'euros		Évolution 16/15 en %		
	2015 valeur	2016 volume	Indice valeur	Indice volume	Indice prix
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	34 112	33 906	-0,2	-0,6	0,4
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	3 020	3 082	6,4	2,0	4,2
Transformation et conservation de fruits et légumes	5 658	5 572	-4,7	-1,5	-3,2
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	4 800	4 802	-1,8	0,0	-1,9
Fabrication de produits laitiers	26 952	26 776	-4,7	-0,7	-4,1
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	5 962	5 931	-2,1	-0,5	-1,5
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	25 871	24 927	-4,3	-3,6	-0,6
Fabrication d'autres produits alimentaires	23 419	23 130	-1,5	-1,2	-0,3
Fabrication d'aliments pour animaux	11 130	10 778	-6,6	-3,2	-3,5
Fabrication de boissons	19 018	19 578	4,5	2,9	1,5
Fabrication de produits à base de tabac	491	434	-11,2	-11,6	0,6
<b>Total</b>	<b>160 433</b>	<b>158 916</b>	<b>-1,9</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,9</b>

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Commerce extérieur des produits agroalimentaires de 2000 à 2016



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Solde du commerce extérieur des produits agroalimentaires selon l'origine et la destination en 2016

en millions d'euros

	UE	Hors UE	Total
Exportations (Fab)	27 850	17 394	45 244
Importations (Caf)	30 122	9 708	39 830
<b>Solde (Caf-Fab)</b>	<b>-2 272</b>	<b>7 686</b>	<b>5 414</b>
<b>Solde des échanges par secteur d'activité (NAF rév. 2)</b>			
Transform. & conserv. viande & prép. viande	-1 642	659	-983
Transform. & conserv. poisson, crust., etc.	-664	-2 365	-3 029
Transf. et conserv. de fruits et légumes	-2 085	-812	-2 897
Fab. huiles et graisses végétales & animales	-953	-1 304	-2 257
Fabrication de produits laitiers	1 233	1 857	3 090
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	761	234	995
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	-607	301	-306
Fab. autres produits alimentaires	-220	248	28
Fabrication d'aliments pour animaux	539	555	1 094
Fabrication de boissons	3 197	8 312	11 509
Fabrication de produits à base de tabac	-1 831	1	-1 830

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## 18.3 Industrie automobile

Entre 2015 et 2016, selon les sources du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la production mondiale de l'**industrie automobile**, mesurée par le nombre de véhicules produits, progresse de 5 % à 95,3 millions d'unités. Les taux de croissance les plus élevés sont observés en Asie et en Afrique (+ 8 %), et dans l'Union européenne (UE) (+ 3 %). La production se replie en Europe orientale (- 1 %) et en Amérique du Sud (- 11 %). En France, elle s'établit à 2,1 millions de véhicules (+ 6 %). Les 10 premiers constructeurs en terme de production totalisent 70 % de la production mondiale. Les groupes français Renault et PSA, qui figurent aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rangs de ce classement, produisent 6,7 millions de **voitures particulières** et **véhicules utilitaires légers** en 2016 (+ 11 % par rapport à 2015), profitant de la reprise du marché européen. Ils représentent 7 % de la production mondiale, niveau inférieur au record de 10 % atteint en 2001.

Le marché automobile mondial, mesuré par les **immatriculations** de véhicules, accélère en 2016 (+ 5 %), établissant un nouveau record pour la septième année consécutive. La Chine, premier marché depuis 2009, constitue le moteur de cette croissance mondiale avec 30 % des unités vendues (+ 14 % entre 2015 et 2016). Les ventes progressent dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Amérique du fait de la crise du marché brésilien, du Japon, de la Corée du Sud et de l'Afrique. En France métropolitaine, la croissance des immatriculations s'établit à 5 % en 2016. Les ventes des constructeurs

français hors de France, qui représentent 80 % de leurs débouchés, progressent plus vivement que les débouchés nationaux (+ 13 %, contre + 4 %).

Le déficit du solde extérieur des produits de l'industrie automobile se creuse en 2016, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, les importations progressant plus vite que les exportations. Il s'établit à - 6,7 milliards d'euros (Md€). Selon les sources du CCFA, les trois principaux pays destinataires des voitures particulières neuves en provenance de France sont européens : la Belgique (2,9 Md€), l'Allemagne (2,5 Md€) et l'Italie (2,2 Md€). Avec 8,1 Md€, l'Allemagne constitue en 2016 la principale provenance des importations de voitures particulières neuves en France.

La part de marché des immatriculations de voitures particulières neuves équipées d'un moteur diesel en France poursuit son recul en 2016 (52,1 %, après 57,2 % en 2015), en lien avec des facteurs objectifs (fiscalité moins favorable au diesel, surenrichissement des moteurs diesel suite à l'évolution des normes, développement de l'offre des moteurs essence 3 cylindres) mais aussi plus subjectifs (problème Volkswagen aux États-Unis).

En 2014, l'industrie automobile emploie 2,4 millions de personnes dans l'UE, dont 45 % dans la construction de véhicules automobiles. L'Allemagne totalise 35 % de ces effectifs, devant la France (10 %), l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni (6 % environ chacun). ■

### Définitions

**Industrie automobile** : concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Immatriculation, profilage, taux d'autofinancement, taux de marge, taux d'investissement, unité légale, véhicule utilitaire léger, voiture particulière** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques* édition 2017, CCFA, octobre 2017.
- « Les comptes des transports en 2016 – 54<sup>e</sup> rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab* n° 23, SDES, juillet 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Principaux ratios du secteur automobile

en %

	2015
Taux de valeur ajoutée (VAHT/CAHT)	16,0
Taux d'exportation (exportations/CAHT)	60,0
Taux de marge	25,0
Taux d'investissement	16,0
Taux d'autofinancement	156,0
Intensité capitalistique <sup>1</sup> (en milliers d'euros)	293,0
Frais de personnel par salarié (en milliers d'euros par EQTP <sup>2</sup> )	60,4

1. Immobilisations corporelles/effectifs salariés en EQTP.

2. Équivalent temps plein.

Champ : unités légales et entreprises profilées.

Source : Insee, Esane.

## Immatriculations de voitures particulières neuves selon le constructeur

en milliers

	2015		2016	
	en %		en %	
<b>Voitures de marques françaises</b>	<b>1 040</b>	<b>1 078</b>	<b>53,5</b>	
dont : PSA Peugeot Citroën	558	559	27,7	
Renault	480	518	25,7	
<b>Voitures de marques étrangères</b>	<b>877</b>	<b>937</b>	<b>46,5</b>	
<b>Total des immatriculations</b>	<b>1 917</b>	<b>2 015</b>	<b>100,0</b>	

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFA.

## Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie

en milliers

	2015		2016	
	en %		en %	
Diesel	1 097	1 050	52,1	
Essence	739	883	43,8	
Bicarburant (essence ; GPL ; GNV)	2	0	0,0	
Hybride <sup>1</sup>	62	58	2,9	
Autres <sup>2</sup>	18	23	1,1	
<b>Total</b>	<b>1 917</b>	<b>2 015</b>	<b>100,0</b>	

1. Électricité + essence et électricité + gazole.

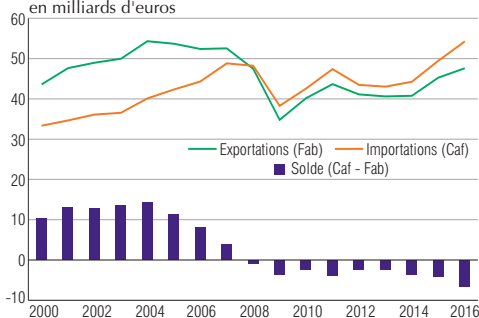
2. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV), électricité.

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFA.

## Commerce extérieur des produits automobiles de 2000 à 2016

en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010

## Production mondiale des constructeurs français d'automobiles

en milliers

	2016	16/15 en %	dont production en France
<b>Voitures particulières</b>	<b>5 782</b>	<b>11,6</b>	<b>1 300</b>
PSA Peugeot Citroën	2 723	6,1	906
Renault <sup>1</sup>	3 059	16,9	394
<b>Véhicules utilitaires légers (jusqu'à 5 tonnes)</b>	<b>881</b>	<b>5,9</b>	<b>453</b>
PSA Peugeot Citroën	430	3,2	103
Renault <sup>1</sup>	452	8,6	351
<b>Véhicules industriels (plus de 5 tonnes)<sup>2</sup></b>	<b>32</b>	<b>1,1</b>	<b>...</b>

1. Y c. Dacia et Renault Samsung Motors.

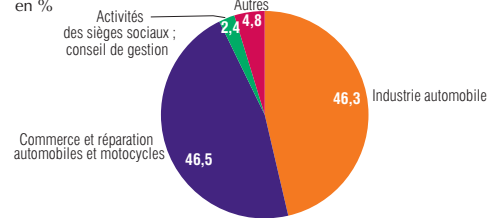
2. À partir de 2012, le périmètre des véhicules industriels porte sur les facturations de 7 tonnes et plus.

Champ : constructeurs français.

Source : CCFA.

## Répartition du chiffre d'affaires hors taxes du secteur automobile par branche d'activités en 2015

en %



Champ : unités légales et entreprises profilées.

Source : Insee, Esane.

## Immatriculations de voitures particulières neuves dans quelques pays de l'UE en 2016

	2016		16/15 en %	Part du diesel en %
	en milliers	en %		
Allemagne	3 352	22,9	4,5	45,8
Autriche	330	2,3	6,8	57,3
Belgique	539	3,7	7,6	52,0
Bulgarie	27	0,2	13,2	...
Croatie	44	0,3	23,5	...
Danemark	223	1,5	7,7	36,0
Espagne	1 147	7,8	10,9	56,9
Estonie	23	0,2	9,3	...
Finlande	119	0,8	9,2	33,3
<b>France<sup>1</sup></b>	<b>2 015</b>	<b>13,8</b>	<b>5,1</b>	<b>52,1</b>
Grèce	79	0,5	4,0	55,1
Hongrie	97	0,7	25,1	...
Irlande	147	1,0	17,5	70,0
Italie	1 824	12,5	16,3	57,0
Lettonie	16	0,1	18,8	...
Lituanie	20	0,1	18,8	...
Luxembourg	51	0,3	9,2	65,0
Pays-Bas	383	2,6	-14,7	18,9
Pologne	418	2,9	18,6	...
Portugal	207	1,4	16,2	65,1
Rép. tchèque	260	1,8	12,5	...
Roumanie	95	0,6	17,0	...
Royaume-Uni	2 693	18,4	2,3	47,7
Slovaquie	88	0,6	13,1	...
Slovénie	59	0,4	-1,2	...
Suède	372	2,5	7,9	51,5
<b>UE<sup>2</sup></b>	<b>14 628</b>	<b>100,0</b>	<b>6,8</b>	<b>49,9</b>

1. France métropolitaine. 2. UE à 15 pays pour la part du diesel.

Source : ACEA.

## 18.4 Construction

En 2016, après deux années de repli, la production dans la **construction** se stabilise (0,0 %, après - 1,4 %). La valeur ajoutée de la **branche** progresse même très légèrement (+ 0,1 %, après - 1,9 %) et ne pèse plus sur la croissance du PIB. L'**emploi en équivalent temps plein (EQTP)** se replie de 27 000 postes en 2016 (- 1,5 %), après - 43 000 en 2015 (- 2,3 %). La productivité apparente progresse plus vite en 2016 qu'en 2015 (+ 1,6 %, après + 0,4 %) : en effet la valeur ajoutée se stabilise alors que l'emploi continue de diminuer.

Sur l'ensemble de l'année 2016, le nombre de **logements autorisés** s'élève à 458 100 unités, en hausse de 14,6 % par rapport à l'année 2015. Il est stimulé par les autorisations de logements collectifs en hausse de 19,5 %. Le nombre de **misés en chantier** cumulées sur l'année progresse de 10,4 % sur la même période à 369 000 logements.

La production de **logements** augmente de 2,8 %, après une baisse de 5,5 % en 2015. Ce rebond est porté par l'**individuel** pur et le **collectif** (+ 3,3 % et + 4,0 %), alors que la production dans l'individuel groupé continue de baisser (- 4,6 %), mais plus modérément qu'en 2015 (- 14,0 %). L'augmentation du nombre de logements produits s'accompagne d'une diminution des surfaces moyennes des logements (- 1,4 %) pour tous les types de logement. La surface globale produite, tous logements confondus, progresse de 1,4 % en 2016. Si le redémarrage des mises en chantier

début 2015 s'est traduit par une augmentation de la production de logements neufs en 2016, le nombre de logements terminés est toujours orienté à la baisse (- 2,4 %) étant donné les délais de chantier (deux ans environ pour le collectif et un an pour l'individuel). En 2016, 345 500 logements sont livrés dont 145 000 dans l'individuel, et 200 500 dans le collectif.

En 2016, 123 000 logements neufs (appartements et maisons individuelles) sont mis sur le marché par des promoteurs immobiliers, soit 20,4 % de plus qu'en 2015. Fin 2016, l'encours de logements proposés à la vente atteint 99 600 unités. Il est inférieur de 3,0 % à celui de fin décembre 2015. Le **prix** moyen au mètre carré des appartements, toujours stable, atteint 3 900 euros. Le prix moyen des maisons est proche du niveau de 2014 ; il s'établit à 256 300 euros. Le nombre de ventes annuelles s'élève à 126 300 logements, soit 25,9 % de plus qu'en 2015. Les ventes concernent 115 600 appartements et 10 800 maisons individuelles.

En 2016, les surfaces de plancher commencées des bâtiments non résidentiels représentent 24,2 millions de mètres carrés, soit 8,5 % de moins qu'en 2015. La plupart des secteurs sont orientés à la baisse par rapport à l'année précédente.

Entre 2015 et 2016, la production moyenne dans le secteur de la construction augmente de 1,6 % dans la zone euro et de 1,3 % dans l'Union européenne. ■

### Définitions

**Autorisation de construction (logement ou local non résidentiel)** : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel. Une telle autorisation peut concerner l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles, ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

**Construction** : essentiellement activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF rév. 2.

**Mise en chantier** : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Branche d'activité, construction individuelle ou collective, emploi en équivalent temps plein (EQTP), logement, logement autorisé, logement commencé, permis de construire, prix des logements, Sit@del2** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Compte du logement 2016 », *Datalab* n° 22, SDES, juillet 2017.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « La production dans le secteur de la construction en baisse de 0,2 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 29, Eurostat, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

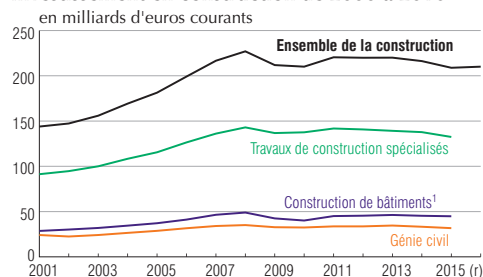
## Équilibre ressources emplois de la construction

	2015 (r)		16/15 en %		2016
	en milliards d'euros courants	en volume	en prix	en milliards d'euros courants	
<b>Ressources</b>	<b>295,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>297,3</b>	
Production au prix de base	271,1	0,0	0,6	272,8	
TVA	22,7	1,7	-2,4	22,6	
Autres impôts sur production	1,9	1,6	-0,4	1,9	
<b>Emplois</b>					
Investissement	208,9	0,2	0,3	210,1	
dont : sociétés non financières	66,7	1,9	0,2	68,2	
adm. publiques	45,7	-5,2	-0,3	43,2	
ménages	86,1	1,3	0,7	87,7	
Consommation finale	17,9	0,5	1,3	18,2	
Consommations intermédiaires	69,2	-0,3	0,3	69,2	
Variations de stock	-0,3	n.s.	n.s.	-0,3	

Note : la construction comprend la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Investissement en construction de 2000 à 2016



1. Y c. la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Caractéristiques de la construction par activité en 2015

	en millions d'euros			
	Construction de bâtiments	Génie civil	Travaux de construction spécialisés	Total
Nombre d'entreprises	59 727	5 677	428 695	494 099
Salariés en EQTP <sup>1</sup>	163 866	160 385	968 156	1 292 407
Chiffre d'affaires hors taxes	73 324	33 525	167 277	274 126
Valeur ajoutée hors taxes	13 315	9 821	62 504	85 639
Frais de personnel <sup>2</sup>	9 701	8 814	50 897	69 412
Excédent brut d'exploitation	2 856	517	9 671	13 044
Investissements corporels bruts hors apports	2 055	1 094	3 415	6 564

1. En équivalent temps plein. 2. Salaires et charges.

Champ : unités légales et entreprises profilées du secteur de la construction.

Source : Insee, É sane.

## Locaux commencés de bâtiments non résidentiels

	en millions de m <sup>2</sup>			
	2000	2010 (r)	2014 (r)	2015
Hébergement hôtelier	0,4	0,7	0,7	0,4
Bureaux	3,8	2,8	3,0	2,8
Commerce et artisanat	3,9	4,5	4,1	3,6
Industrie et entrepôts	12,9	5,9	5,3	5,6
Exploitations agricoles	11,8	8,8	6,3	5,7
Service public	6,6	5,9	4,8	4,0
<b>Total</b>	<b>39,3</b>	<b>28,7</b>	<b>24,2</b>	<b>22,2</b>

Note : estimations en date réelle à fin avril 2017.

Source : SDES.

## Logements commencés

	en milliers			
	2000	2008	2016	16/15 en %
Logements individuels	211,5	215,7	149,3	8,1
Logements collectifs <sup>1</sup>	126,2	183,4	219,7	12,0
<b>Total</b>	<b>337,7</b>	<b>399,1</b>	<b>369,0</b>	<b>10,4</b>

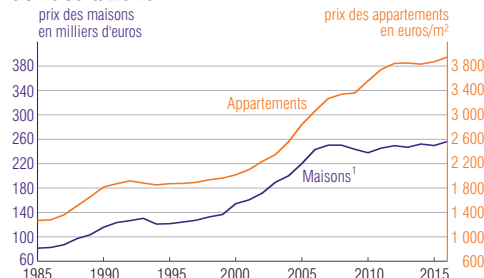
1. Y c. les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).

Note : estimations sur données arrêtées à la fin avril 2017.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SDES.

## Prix moyens des appartements et maisons neufs de 1985 à 2016



1. Maisons individuelles commercialisées par des promoteurs.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'UE

	indice base 100 en 2010			
	2000 (r)	2005 (r)	2015 (r)	2016
Allemagne	187,8	130,2	156,2	180,6
Autriche	...	93,9	131,4	139,2
Belgique	83,9	117,0	90,4	101,2
Bulgarie	39,3	256,3	134,5	141,5
Chypre	42,5	131,1	22,3	25,5
Croatie	91,4	175,3	52,1	69,4
Danemark	110,7	234,8	144,0	157,5
Espagne	480,5	659,6	39,4	46,6
Estonie	41,7	354,6	216,5	233,3
Finlande	112,3	135,9	53,7	56,2
<b>France</b>	<b>82,0</b>	<b>115,8</b>	<b>83,4</b>	<b>94,1</b>
Grèce	179,2	424,9	13,3	13,8
Hongrie	237,6	287,4	70,5	181,3
Irlande	493,8	537,7	70,6	88,6
Italie	154,4	233,3	34,3	...
Lettonie	...	360,9	75,7	93,3
Lituanie	45,6	141,0	164,8	201,5
Luxembourg	90,9	126,8	109,9	46,4
Malte	89,3	204,3	88,8	171,6
Pays-Bas	128,7	136,5	87,7	83,6
Pologne	87,9	70,2	110,0	123,5
Portugal	481,3	294,7	33,8	47,1
Rép. tchèque	115,0	145,0	92,8	96,7
Roumanie	74,6	103,2	92,7	91,6
Royaume-Uni	135,6	162,9	127,2	131,2
Slovaquie	...	120,8	122,0	139,8
Slovénie	103,1	148,1	55,9	61,1
Suède	58,9	113,1	175,7	209,1
<b>UE</b>	<b>180,6</b>	<b>228,2</b>	<b>90,7</b>	<b>99,8</b>

Note : données brutes estimées.

Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.

Source : Eurostat (extraction du 27 juin 2017).



## 19.1 Bilan énergétique

En 2016, la production d'énergie primaire s'élève en France métropolitaine à 133,1 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep), en baisse de 4,8 % par rapport à 2015. Cette diminution s'explique par les arrêts de plusieurs centrales nucléaires en fin d'année. La consommation d'énergie primaire nationale décroît plus modérément (-1,6 % à 245,8 Mtep), dans un contexte de besoins de chauffage accrus par des températures moins douces qu'en 2015. En conséquence, les importations nettes d'énergie augmentent de 1,1 % et le **taux d'indépendance énergétique** perd deux points, à 54 %.

Les prix de l'énergie payés par les ménages reculent globalement en 2016. C'est le cas pour les produits pétroliers et le gaz en raison de la baisse des prix sur les marchés internationaux, et malgré la hausse de la fiscalité des énergies carbonées. Le prix de l'électricité résidentielle augmente. Cette hausse s'explique intégralement par celle de la contribution au service public de l'électricité, le prix hors toutes taxes de l'électricité diminuant légèrement. La facture moyenne d'énergie des ménages s'élève à un peu plus de 2 700 euros. Elle est quasiment stable par rapport à 2015. Plus précisément, la facture liée au logement croît de 3,2 % en raison de la hausse de la consommation imputable à un climat moins doux, tandis que celle liée au transport, tirée par la chute des prix des carburants, baisse de 3,3 %.

La **consommation finale énergétique corrigée des variations climatiques** baisse de 0,8 %. La diminution la plus forte est enregistrée dans le secteur tertiaire (-1,9 %). La baisse est particulièrement marquée pour les énergies fossiles et plus modérée pour l'électricité, majoritaire dans le bouquet du secteur. À l'inverse, les **énergies renouvelables (EnR)** et la chaleur vendue via des réseaux sont en hausse, ce qui traduit les efforts de diversification énergétique du secteur. La consommation d'énergie résidentielle décroît de 1,1 %. Ce recul est entièrement imputable à celui des produits pétroliers. La consommation d'énergie de l'industrie baisse de 0,8 %, malgré une hausse des productions respectives de l'industrie manufacturière et de la construction de 0,1 % et 3,5 %. Ce découplage traduit la poursuite d'une dynamique de gains d'efficacité énergétique. La consommation d'énergie à usage de transport reste globalement stable bien que les trafics intérieurs de passagers et de marchandises augmentent.

En 2015, la consommation intérieure brute d'énergie s'élève dans l'Union européenne (UE) à 1 627 Mtep, soit un niveau inférieur à celui de 1990 et en baisse de 11,5 % par rapport au pic de 2006. Avec 19 % de la consommation totale d'énergie de l'UE, l'Allemagne reste en 2015 le principal consommateur d'énergie dans l'UE, devant la France (16 %). ■

### Définitions

**Énergie primaire** : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

**Tonne d'équivalent pétrole (tep)** : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, électricité, énergie finale, énergie nucléaire, énergies renouvelables (EnR), taux d'indépendance énergétique** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2016 », *Datalab*, SDES, janvier 2018.
- « Bilan énergétique de la France en 2016 – Données définitives », *Datalab essentiel* n° 129, SDES, décembre 2017.
- « Les énergies renouvelables en France en 2016 », *Datalab essentiel* n° 118, SDES, septembre 2017.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Datalab* n° 13, SDES, février 2017.
- « La consommation d'énergie dans l'UE en 2015 en-dessous de son niveau de 1990 », *communiqué de presse* n° 31, Eurostat, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



# Bilan énergétique 19.1

## Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2014 (r)	2015 (r)	2016 (p)						
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité - Nucléaire <sup>1</sup>	ENR <sup>2</sup> et déchets	Chaleur vendue <sup>3</sup>	Total
<b>Approvisionnement</b>									
Production d'énergie primaire	138,8	139,8	///	0,9	0,0	112,8	19,4	///	133,1
Importations	147,8	149,7	8,3	95,9	41,2	1,7	0,9	///	148,0
Exportations	- 32,3	- 32,8	- 0,3	- 20,8	- 3,3	- 5,3	- 0,2	///	- 29,8
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	- 1,3	0,6	0,5	0,9	0,4	///	///	///	1,7
Soutes maritimes et aériennes internationales	- 7,4	- 7,6	///	- 7,3	///	///	///	///	- 7,3
<b>Total des disponibilités</b>	<b>245,6</b>	<b>249,8</b>	<b>8,6</b>	<b>69,6</b>	<b>38,3</b>	<b>109,2</b>	<b>20,1</b>	///	<b>245,8</b>
<b>Taux d'indépendance énergétique (en %)</b>	<b>56,5</b>	<b>56,0</b>	///	///	///	///	///	///	<b>54,2</b>
<b>Emplois</b>									
Consommation de la branche énergie <sup>4</sup>	97,9	98,8	7,2	3,8	8,1	71,2	5,4	- 3,4	92,4
Consommation finale énergétique <sup>4</sup>	140,6	141,1	1,0	53,9	29,0	38,0	14,6	3,4	140,0
Agriculture, industrie (y c. construction)	30,8	30,7	1,0	5,6	10,0	10,8	1,7	1,4	30,5
Résidentiel, tertiaire	66,5	66,7	0,1	8,6	18,9	26,3	9,9	2,0	65,8
Transports	43,4	43,8	///	39,7	0,1	0,9	3,0	///	43,8
Consommation finale non énergétique	14,4	13,9	0,3	11,9	1,1	///	///	///	13,3
<b>Consommation totale d'énergie primaire<sup>4</sup></b>	<b>252,9</b>	<b>253,8</b>	<b>8,5</b>	<b>69,6</b>	<b>38,2</b>	<b>109,2</b>	<b>20,1</b>	///	<b>245,7</b>
dont corrections climatiques	7,3	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,1

1. Le nucléaire est comptabilisé en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité).

2. Énergies renouvelables thermiques : biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires), biogaz, biocarburants, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur.

3. La chaleur (vendue) est distinguée des autres énergies, alors que dans les éditions antérieures, les consommations de combustibles utilisées pour produire cette chaleur étaient considérées comme des consommations finales (réparties entre consommateurs au prorata de leurs volumes d'achat de chaleur).

4. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

	1990	2000	2010	2015	2016
Hydraulique, éolien, photovoltaïque	2,1	2,2	2,4	2,8	3,2
ENR <sup>1</sup> et déchets	5,1	4,4	6,3	7,4	8,2
Nucléaire <sup>2</sup>	34,3	40,0	42,0	42,9	41,3
Gaz	11,8	14,4	15,4	14,6	15,6
Pétrole	37,9	33,1	29,5	28,6	28,3
Charbon	8,9	5,9	4,4	3,6	3,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Énergies renouvelables thermiques : biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires), biogaz, biocarburants, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur.

2. L'énergie nucléaire est comptabilisée en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité), déduction faite du solide exportateur d'électricité.

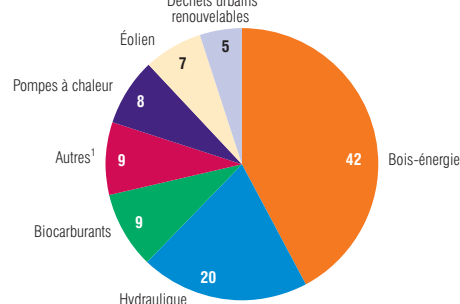
Note : énergie primaire corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2016

en %



1. Biogaz, résidus agricoles, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque et énergies marines.

Source : SDES.

## Production et consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE en 2015

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique <sup>1</sup> en %
Allemagne	119,8	314,2	38,1
Autriche	11,9	33,2	35,9
Belgique	10,4	54,2	19,1
Bulgarie	12,0	18,5	64,8
Chypre	0,1	2,3	5,3
Croatie	4,4	8,5	51,5
Danemark	15,7	16,8	93,7
Espagne	33,4	121,4	27,5
Estonie	5,6	6,3	88,8
Finlande	17,5	33,2	52,9
<b>France</b>	<b>136,7</b>	<b>252,6</b>	<b>54,1</b>
Grèce	8,5	24,4	34,7
Hongrie	11,2	25,2	44,4
Irlande	1,9	14,2	13,5
Italie	36,1	156,2	23,1
Lettonie	2,3	4,4	53,4
Lituanie	1,6	6,9	22,9
Luxembourg	0,1	4,2	3,5
Malte	0,0	0,8	2,0
Pays-Bas	47,6	77,6	61,4
Pologne	67,3	95,4	70,6
Portugal	5,3	23,0	23,1
Rép. tchèque	28,8	42,4	67,8
Roumanie	26,7	32,4	82,2
Royaume-Uni	118,3	190,7	62,0
Slovaquie	6,3	16,4	38,5
Slovénie	3,4	6,6	51,5
Suède	33,6	45,5	74,0
<b>UE</b>	<b>766,6</b>	<b>1 627,5</b>	<b>47,1</b>

1. Calculé comme le rapport de la production à la consommation.

Sources : Eurostat (extraction du 21 novembre 2017) ; SDES.

## 19.2 Pétrole - Charbon

Après s'être effondré de plus de 70 % en un an et demi, pour atteindre en début d'année 2016 son plus bas niveau depuis douze ans, le cours du **pétrole** est reparti à la hausse tout au long de l'année. En moyenne annuelle, le prix du pétrole brut importé par les raffineurs français s'établit à 297 € la tonne en 2016, en baisse de 18 % sur un an. Il atteignait plus de 600 € la tonne en 2012 et 2013.

En 2016, les importations de pétrole brut s'élèvent à 55,4 millions de tonnes (Mt), en baisse de 3,8 % par rapport à 2015. La facture correspondante chute de 21,0 % en un an et de plus de moitié en seulement trois ans, principalement du fait de l'effondrement des cours. L'Arabie saoudite demeure le principal fournisseur de la France, suivie par le Kazakhstan, le Nigeria, la Russie et la Norvège. Les importations d'Arabie saoudite ont toutefois fortement reculé en un an, du fait de la concurrence du pétrole iranien, de retour sur les marchés après la levée des sanctions économiques liées au programme nucléaire de l'Iran. En 2016, la France a acheté environ 52 % de son pétrole brut auprès des membres de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep)**. Le solde importateur de la France en produits raffinés s'établit à 20,9 Mt en 2016, alors qu'il dépassait 22 Mt en 2015 et était proche de 25 Mt les années antérieures.

Autrefois importante, la production primaire d'énergie fossile en France est désormais marginale. Elle s'élève à 1 Mtep en 2016, composée en majeure partie de pétrole brut extrait des bassins parisien et aquitain. Cette production de pétrole brut ne satisfait désormais qu'un peu plus de 1 % de la

consommation nationale. La **consommation finale** de produits pétroliers à usage énergétique s'élève à 53,9 Mtep en 2016. Après s'être stabilisée en 2015, elle recule à nouveau en 2016 (-2,4 % en données **corrigées des variations climatiques**). Les trois quarts de cette consommation relèvent du secteur du transport.

Le **charbon** est principalement importé sous forme primaire. En 2016, son prix moyen s'élève à 89 € la tonne. Il demeure stable sur un an malgré le rebond des prix spots sur les marchés internationaux.

La **consommation primaire** de charbon poursuit son déclin sur le long terme. En 2016, elle recule de 6,5 % à climat constant et s'établit à un niveau historiquement bas, à 8,5 Mtep. La filière fonte constitue le principal secteur d'activité consommateur de charbon, avec 45 % de la consommation totale en 2016. Elle est suivie par le secteur de la production d'électricité et de chaleur (31 %). La consommation finale (essentiellement celle de l'industrie manufacturière hors hauts-fourneaux) ne représente que 16 % de l'ensemble.

La dépense totale en charbon s'élève à 1,6 milliard d'euros en 2016. Bien que la chute des prix observée les années précédentes se soit enrayée, la dépense en charbon continue de baisser en 2016, de 5,7 %, du fait du recul de l'activité des centrales électriques à charbon. Les hauts-fourneaux, qui consomment majoritairement du coke, issu de la transformation d'un type de charbon plus onéreux que celui utilisé pour la production d'électricité et de chaleur, concentrent 60 % de la dépense totale. ■

### Définitions

**Charbon** : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

**Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation primaire d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), pays de la Mer du Nord, pétrole et produits pétroliers, réserves prouvées, tonne d'équivalent pétrole (tep)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2016 », *Datalab*, SDES, janvier 2018.
- « Bilan physique et monétaire du charbon 2011-2015 », *Datalab* n° 28, SDES, janvier 2018.
- « Les ventes de produits pétroliers en 2016 (France métropolitaine) », *Datalab essentiel* n° 124, SDES, novembre 2017.
- « Pétrole 2016 », *L'intégral*, Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), édition 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2016	16/15 en %
Gazole	6,5	10,9	34,8	- 0,1
Fioul domestique	37,2	20,7	6,3	- 5,2
Supercarburants	15,8	18,0	7,4	2,7
Bases pétrochimie	5,4	7,1	8,1	- 7,2
Carburéacteurs	1,8	2,6	6,5	- 1,0
Fiouls lourds	34,1	8,2	0,6	- 19,0
Gaz (GPL)	2,7	2,9	(e) 1,8	(e) - 1,2
Autres produits	8,2	4,7	8,5	0,3
<b>Consommation intérieure</b>	<b>111,8</b>	<b>75,1</b>	<b>(e) 73,9</b>	<b>(e) - 1,3</b>

Source : CPDP.

## Consommation de pétrole dans le monde

en millions de tonnes

	1973 (r)	1985 (r)	2016	2016 en %
États-Unis	833	710	863	19,5
Chine	54	90	579	13,1
Inde	23	43	213	4,8
Japon	269	208	184	4,2
Arabie saoudite	24	47	168	3,8
Russie	...	247	148	3,3
Brésil	39	56	139	3,1
Corée du Sud	12	26	122	2,8
Allemagne <sup>1</sup>	162	126	113	2,6
Canada	82	71	101	2,3
Iran	16	45	84	1,9
Mexique	25	61	83	1,9
<b>France</b>	<b>127</b>	<b>84</b>	<b>76</b>	<b>1,7</b>
Royaume-Uni	114	78	73	1,7
Indonésie	9	23	73	1,6
<b>Total monde</b>	<b>2 769</b>	<b>2 827</b>	<b>4 418</b>	<b>100,0</b>

1. Ex-RFA pour 1973.

Sources : BP Statistical Review of World Energy ; CPDP.

## Consommation de charbon par secteur

en millions de tep

	1990	2000	2010	2016	16/15 en %
<b>Branche énergie<sup>1</sup></b>	<b>14,9</b>	<b>12,6</b>	<b>9,6</b>	<b>7,2</b>	<b>- 6,6</b>
dont filière fonte	5,9	5,0	4,2	3,8	- 3,4
<b>Consommation finale<sup>1</sup></b>	<b>5,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>- 5,8</b>
Industrie (y c. construction)	3,3	1,7	1,4	1,0	- 8,9
Autres usages énergétiques	1,8	0,6	0,4	0,1	3,1
Non énergétique	0,3	0,2	0,1	0,3	2,2
<b>Total consommation primaire<sup>1</sup></b>	<b>20,3</b>	<b>15,1</b>	<b>11,4</b>	<b>8,5</b>	<b>- 6,5</b>

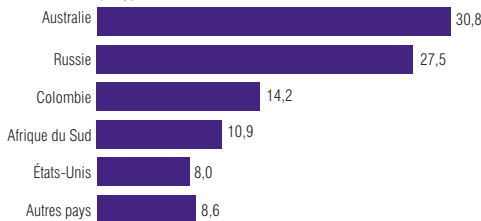
1. Données corrigées des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Provenance des importations de charbon en 2016

en %



Sources : DGDDI ; SDES.

## Prix moyens des énergies importées

en euros courants Caf par tonne

	1973	1985	2000	2016
Charbon <sup>1</sup>	22	80	49	92
Pétrole brut	18	281	228	297
Produits pétroliers raffinés	31	295	278	384

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : DGDDI ; SDES.

## Provenances du pétrole brut importé en France

en millions de tonnes

	1973	1990	2016	2016 en %
Afrique	33,3	21,0	16,2	29,2
dont : Nigeria	12,6	3,1	5,8	10,5
Libye	6,5	2,9	1,5	2,7
Algérie	11,1	3,0	4,5	8,1
URSS/ex-URSS	3,4	6,2	17,0	30,6
dont Russie	///	///	5,8	10,4
Moyen-Orient	96,4	31,7	14,0	25,3
dont Arabie saoudite	30,2	15,2	8,3	15,0
Mer du Nord	0,2	10,4	5,9	10,7
<b>Importations totales</b>	<b>134,9</b>	<b>73,4</b>	<b>55,4</b>	<b>100,0</b>
dont Opep	127,8	41,7	28,6	51,7

Note : le pétrole est classé ici en fonction du pays d'où il a été extrait.

Champ : y c. condensats et autres produits à distiller.

Source : SDES.

## Production et réserves de pétrole brut dans le monde

en millions de tonnes

	Production en 2016		Réserves prouvées au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	
	en %	en %	en %	en %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>711</b>	<b>16,6</b>	<b>27 965</b>	<b>12,5</b>
Canada	158	3,7	23 153	10,3
États-Unis	552	12,9	4 812	2,1
<b>Amérique latine</b>	<b>489</b>	<b>11,4</b>	<b>45 751</b>	<b>20,4</b>
dont : Brésil	125	2,9	1 774	0,8
Mexique	116	2,7	1 042	0,5
Venezuela	124	2,9	41 047	18,3
<b>Afrique</b>	<b>376</b>	<b>8,8</b>	<b>17 156</b>	<b>7,6</b>
dont : Algérie	69	1,6	1 664	0,7
Libye	20	0,5	6 598	2,9
Nigeria	99	2,3	5 056	2,3
<b>Europe</b>	<b>830</b>	<b>19,4</b>	<b>17 892</b>	<b>8,0</b>
dont : France	1	0,0	10	0,0
Kazakhstan	77	1,8	4 093	1,8
Norvège	80	1,9	902	0,4
Royaume-Uni	45	1,0	350	0,2
Russie	541	12,7	10 914	4,9
<b>Proche-Orient</b>	<b>1 489</b>	<b>34,8</b>	<b>109 538</b>	<b>48,8</b>
dont : Arabie saoudite	586	13,7	36 351	16,2
Irak	219	5,1	19 441	8,7
Iran	216	5,1	21 610	9,6
Koweït	153	3,6	13 847	6,2
<b>Extrême-Orient et Océanie</b>	<b>380</b>	<b>8,9</b>	<b>6 236</b>	<b>2,8</b>
dont Chine	200	4,7	3 495	1,6
<b>Total monde</b>	<b>4 275</b>	<b>100,0</b>	<b>224 538</b>	<b>100,0</b>
dont Opep	1 919	44,9	165 373	73,7

Sources : CPDP ; Oil and Gas Journal.

## 19.3 Électricité - Gaz naturel

La **production d'électricité** en France métropolitaine est relativement stable depuis le milieu des années 2000, son niveau fluctuant principalement avec la disponibilité du parc nucléaire et l'activité des barrages hydrauliques. Nette de la consommation des auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales, elle s'établit à 532 TWh en 2016, en recul de 2,8 % par rapport à 2015. Le nucléaire représente 72 % de la production totale d'électricité en métropole, devant l'hydraulique (12 %), le thermique classique (10 %), l'éolien (4 %) et le photovoltaïque (moins de 2 %).

Après avoir atteint un creux en 2014, la consommation totale d'électricité – nette des pertes de transport et de distribution et de l'électricité absorbée par le pompage – progresse de 1,9 % en 2015, puis de 1,8 % en 2016. Elle s'élève à 448 TWh en 2016 et retrouve ainsi un niveau proche de celui de 2012. **Corrigée des variations climatiques**, la consommation totale d'électricité est quasiment stable entre 2015 et 2016.

La dépense d'électricité s'élève à 52 Md€ en 2016. Alors qu'elle progressait de 4 % par an en moyenne entre 2012 et 2015, elle n'augmente que de 0,4 % en 2016, les prix baissant en 2016 pour la première fois depuis le début de la décennie.

Le résidentiel représente 36 % de la consommation finale physique, devant le tertiaire (33 %), l'industrie (26 %), le transport (2 %) et

l'agriculture (2 %). Comme le prix de l'électricité pour les ménages, tenant compte de coûts d'acheminement et de commercialisation différents, est en moyenne supérieur au prix payé par les entreprises, le résidentiel pèse encore davantage dans la dépense (51 %). À l'inverse, l'industrie, bénéficiant des prix les plus bas, ne représente que 15 % de cette dernière. Les entreprises tertiaires, dont les prix sont proches de la moyenne des consommateurs, acquittent 30 % de la dépense.

La **consommation finale énergétique** de gaz naturel croît, pour la deuxième année consécutive, de 4,8 % en 2016, à 375 TWh. Corrigée des variations climatiques, elle recule de 1,2 % sur un an, prolongeant la tendance baissière depuis 2011. Le résidentiel représente 41 % de la consommation finale énergétique de gaz naturel, devant l'industrie (34 %) et le tertiaire (24 %).

Après deux années consécutives de baisse, les importations de gaz naturel rebondissent de 4,7 % en 2016. Elles reposent à plus de 80 % sur des contrats de long terme négociés de gré à gré, principalement avec la Norvège, la Russie et l'Algérie. Les tarifs de ces contrats demeurent très dépendants des cours du pétrole, sur lesquels ils étaient historiquement indexés. Tiré à la baisse par la faiblesse des cours du pétrole, le prix du gaz a atteint en cours d'année 2016 son plus bas niveau depuis le début de la décennie. ■

### Définitions

**Consommation primaire d'énergie** : agrégat des comptes de l'énergie qui se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

**Électricité** : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque etc.).

**Production brute d'électricité** : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

**Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrats d'importation de gaz naturel, pouvoir calorifique, tonne d'équivalent pétrole (tep), unité de mesure d'énergie** : voir la rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2016 », *Datalab essentiel* n° 129, SDES, décembre 2017.
- « Les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable », *Document de travail* n° 34, SDES, octobre 2017.
- « Les énergies renouvelables en France en 2016 », SDES, *Datalab essentiel* n° 118, septembre 2017.
- « Le bilan du gaz naturel en 2015 : résultats définitifs », *Datalab essentiel* n° 85, SDES, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Production brute et consommation d'électricité

en TWh

	1973	1985	2000	2016	16/15 en %
<b>Production nationale</b>	<b>182</b>	<b>344</b>	<b>540</b>	<b>556</b>	<b>- 2,5</b>
Hydraulique, éolien et photovoltaïque	48	64	72	96	7,2
Thermique nucléaire	15	224	415	403	- 7,8
Thermique classique	119	56	53	57	31,2
<b>Solde des échanges</b>	<b>- 3</b>	<b>- 23</b>	<b>- 69</b>	<b>- 42</b>	<b>- 35,2</b>
Importations	5	6	4	20	99,8
Exportations	- 8	- 29	- 73	- 61	- 17,0
Pompages	0	- 2	- 7	- 7	- 2,2
Consommation des auxiliaires	- 8	- 16	- 24	- 23	- 2,5
<b>Consommation intérieure</b>	<b>171</b>	<b>303</b>	<b>440</b>	<b>485</b>	<b>1,9</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Consommation finale d'électricité par secteur

en TWh

	1990	2000	2010	2016	16/15 en %
Résidentiel-tertiaire <sup>1</sup>	181	242	297	306	- 0,2
Industrie <sup>1</sup>	115	135	116	117	- 0,1
Transports	7	9	10	11	- 1,8
Agriculture	2	3	8	9	1,3
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>305</b>	<b>389</b>	<b>431</b>	<b>442</b>	<b>- 0,2</b>

1. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Production nette et consommation d'électricité dans quelques pays de l'OCDE en 2016

en TWh

	Production nette			Consommation intérieure <sup>1</sup>
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	612,5	80,1	26,0	562,0
Australie	253,7	///	18,1	253,7
Autriche	65,2	///	41,0	72,4
Belgique	79,9	41,4	1,4	86,1
Canada	634,9	97,4	384,4	570,5
Danemark	28,9	///	0,0	34,0
Espagne	264,3	56,2	39,4	272,0
États-Unis	4 109,4	805,8	288,0	4 180,4
Finlande	66,1	22,3	15,6	85,0
<b>France</b>	<b>531,6</b>	<b>384,1</b>	<b>63,1</b>	<b>491,0</b>
Grèce	45,1	///	5,6	53,9
Irlande	29,5	///	1,0	28,8
Italie	274,7	///	42,3	311,7
Japon	1 021,5	13,9	87,3	1 021,5
Luxembourg	2,2	///	1,5	8,5
Mexique	305,0	10,2	28,9	305,0
Norvège	148,8	///	143,3	132,4
Pays-Bas	109,8	3,8	0,1	114,7
Portugal	58,5	///	16,8	53,4
Royaume-Uni	322,4	65,1	8,3	340,0
Suède	151,3	60,0	61,2	139,6
Suisse	61,6	20,2	36,3	65,5

1. Y c. pompages.

Note : données provisoires ou estimées.

Source : Agence internationale de l'énergie.

## Production et consommation de gaz naturel

en TWh pouvoir calorifique supérieur

	1990	2000	2010	2016	16/15 en %
<b>Production totale<sup>1</sup></b>	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>- 6,1</b>
Branche énergie <sup>2,3</sup>	29	49	117	105	24,3
Consommation finale énergétique <sup>3</sup>	292	398	381	375	- 1,2
Industrie <sup>3</sup> (y c. construction)	120	161	140	127	- 3,7
Résidentiel-tertiaire <sup>3</sup>	171	233	238	245	0,1
Agriculture, transports et divers	2	4	3	4	6,4
Usage non énergétique	25	30	13	14	0,6
<b>Consommation totale</b>	<b>345</b>	<b>477</b>	<b>511</b>	<b>494</b>	<b>3,4</b>

1. Biométhane exclus.

2. Consommation nette de gaz naturel de la branche énergie (y c. pertes et écart statistique).

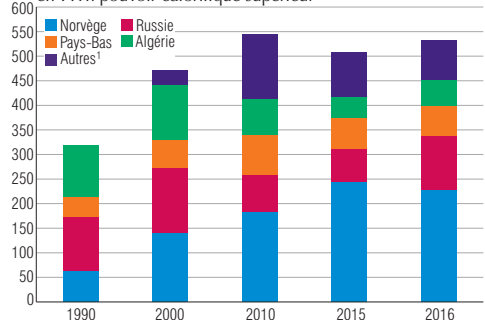
3. Corrigé des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Importations de gaz naturel par origine

en TWh pouvoir calorifique supérieur



1. Inclut les importations d'origine indéterminée (e.g. contrats à court terme).

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays de l'OCDE

en milliards de m<sup>3</sup>

	Production		Consommation	
	2015 (r)	2016	2015 (r)	2016
Allemagne	8,4	7,6	81,3	89,1
Australie	74,8	93,4	42,5	41,7
Autriche	1,2	1,2	8,3	8,7
Belgique	///	///	16,8	17,0
Canada	164,0	174,1	104,0	113,3
Danemark	4,6	4,5	3,2	3,2
Espagne	0,1	0,1	27,9	28,6
États-Unis	767,9	750,9	773,2	778,4
Finlande	///	///	2,7	2,5
<b>France</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>38,8</b>	<b>42,7</b>
Grèce	///	///	3,1	4,1
Irlande	0,1	3,0	4,4	5,1
Italie	6,8	5,8	67,5	70,9
Japon	4,4	4,2	123,1	122,3
Luxembourg	///	///	0,9	0,8
Mexique	46,0	41,2	66,3	64,5
Norvège	120,6	120,4	4,5	5,3
Pays-Bas	54,4	50,5	40,1	42,0
Portugal	///	///	4,7	5,1
Royaume-Uni	41,3	41,6	72,2	81,2
Suède	///	///	0,8	0,9
Suisse	0,0	0,0	3,4	3,6

Source : Agence internationale de l'énergie.

## 20.1 Commerce

En 2016, la situation des secteurs du **commerce** continue de s'améliorer, tirant profit du regain de la demande intérieure. En moyenne sur l'année, la consommation des ménages accélère nettement en ligne avec leur pouvoir d'achat. L'investissement des entreprises accélère également. En revanche, les exportations ralentissent fortement.

L'année 2016 est particulièrement favorable au **commerce et** à la **réparation automobile**, dont l'activité accélère franchement (+ 6,6 %, après + 3,3 %). Comme en 2015, le dynamisme de l'activité est essentiellement imputable aux ventes du commerce automobile. Les achats de voitures neuves progressent fortement en France, comme dans l'ensemble des autres pays européens. Les immatriculations de véhicules utilitaires légers bondissent (+ 8,1 %). Comme en 2015, les constructeurs de groupes étrangers tirent davantage parti de la progression des ventes de voitures particulières neuves ; leur part de marché atteint 46,5 %. Contrairement à 2015, les autres secteurs du commerce et de la réparation d'automobiles sont dynamiques : après avoir reculé, les ventes d'entretien-réparation et les ventes du commerce de détail d'équipements automobiles augmentent.

En 2016, les ventes du **commerce de détail** décélèrent en volume (+ 1,5 %, après + 2,3 %). Les prix des marchandises vendues au détail diminuent pour la troisième année consécutive mais moins qu'en 2014 et 2015. Les grandes surfaces alimentaires et les **grands magasins** subissent un ralentissement marqué

de leur activité. À l'opposé, l'alimentaire spécialisé et l'**artisanat commercial** sont très dynamiques. Dans son ensemble, le commerce non alimentaire est bien orienté, mais les disparités entre secteurs s'accroissent en 2016. Le commerce hors magasin connaît une progression en volume très marquée en 2016 comme en 2015 (+ 8,1 %, après + 11,5 %) sous l'effet du développement de la vente à distance portée par le e-commerce.

Dans le **commerce de gros**, les ventes en volume accélèrent dans la majorité des secteurs. La croissance de l'activité des **intermédiaires** s'amplifie encore en 2016. Les ventes des grossistes en produits domestiques accélèrent nettement, bénéficiant de la hausse de la consommation des ménages. Comme en 2015, les ventes en gros de biens d'équipement profitent de l'accélération de l'investissement des entreprises. En revanche, l'activité se replie fortement pour les grossistes en produits agricoles bruts. De plus, la baisse des prix de ces produits s'accroît en 2016. Les prix des marchandises dans leur ensemble vendues en gros continuent de diminuer.

Dans ce contexte de croissance, l'emploi salarié augmente entre fin 2015 et fin 2016 dans les secteurs du commerce. Environ 3,1 millions de salariés travaillent dans le commerce ; ils représentent 20 % des salariés des secteurs principalement marchands. Plus de la moitié d'entre eux exercent dans le commerce de détail et près d'un tiers dans le commerce de gros. ■

### Définitions

**Commerce de détail** : consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client.

**Commerce de gros** : consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

**Artisanat commercial, commerce, commerce et réparation d'automobiles, grand magasin, hypermarché, intermédiaires du commerce de gros, supermarché** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2016 », *Document de travail* E2017/08, Insee, décembre 2017.
- « Fleuristes, jardineries, animaleries : des commerces dynamiques », *Insee Focus* n° 98, novembre 2017.
- « Les points de vente du commerce de détail – Un dixième des magasins réalise deux tiers du chiffre d'affaires », *Insee Première* n° 1668, septembre 2017.
- « Le commerce en 2016 – La reprise amorcée en 2014 ne se dément pas », *Insee Première* n° 1655, juin 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	2015 (r)	2016 (p)	2015 (r)	2016 (p)
Alimentation spécialisée <sup>1</sup>	18,8	19,6	0,9	1,0
Boulangeries-pâtisseries	7,0	7,3		
Boucheries-charcuteries	4,8	4,8		
Autres magasins d'alim. spécialisée	7,0	7,5		
Petites surfaces d'alim. générale et magasins de produits surgelés	7,0	7,1		
Grandes surfaces d'alim. générale dont : <i>supermarchés</i>	65,6	64,4	15,7	15,0
<i>hypermarchés</i>	28,0	27,3	5,6	5,4
Grands magasins et autres magasins non alim. non spécialisés	36,9	36,4	9,7	9,2
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	0,1	0,1	2,6	2,6
Carburant	1,0	1,0	57,9	58,1
Pharmacies <sup>2</sup>	0,2	0,2	3,7	3,6
Autres	0,3	0,3	12,6	12,7
Commerce hors magasin	0,5	0,5	41,6	41,9
Événementaire et marché	6,0	6,3	5,9	6,4
Vente à distance	2,3	2,4	0,4	0,4
Autres formes	2,3	2,5	4,9	5,4
	1,5	1,5	0,6	0,6
<b>Commerce de détail et artisanat commercial</b>	<b>98,6</b>	<b>98,6</b>	<b>83,1</b>	<b>83,0</b>
Ventes au détail du com. automobile <sup>3</sup>	0,0	0,0	8,9	9,3
Autres ventes au détail <sup>4</sup>	1,4	1,4	7,9	7,7
<b>Ensemble des ventes au détail</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Y c. artisanat commercial.

2. Pharmacies et commerces d'articles médicaux et orthopédiques.

3. Ne comprend pas les ventes et réparations automobiles, inclut seulement les ventes et réparations de motocycles et les ventes de produits liés à l'automobile.

4. Commerce de gros, prestataires de services et ventes directes des producteurs.

Note : l'activité de certaines grandes entreprises peut relever de plusieurs formes de vente : hypermarchés, supermarchés et petites surfaces d'alimentation.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2010.

## Emploi salarié dans le commerce effectifs en milliers

Au 31 décembre	2000	2005	2016 (p)
Commerce et réparation automobiles	390	401	373
Commerce de gros	996	1 011	960
Commerce de détail <sup>1</sup>	1 526	1 646	1 784
<b>Total</b>	<b>2 912</b>	<b>3 058</b>	<b>3 117</b>

1. Hors activités de réparation.

Champ : France hors Mayotte, hors artisanat commercial.

Source : Insee, estimations d'emploi.

## Activité commerciale selon le secteur d'activité

	Valeur en milliards d'euros		Évolution des ventes en volume en %	
	2016 (p)	15/14 (r)	16/15 (p)	
<b>Commerce de détail<sup>1</sup></b>	<b>502,1</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>	
Alimentation spéc. et artisanat comm.	49,2	3,5	4,6	
Petites surf. d'alim. gén. et mag. de prod. surg.	15,5	-0,6	2,8	
Grandes surfaces d'alim. générale	177,2	0,4	-1,1	
Grands mag. et autres mag. non alim. non spéc.	9,5	7,7	-0,1	
Magasins non alim. spécialisés (y c. pharmacie)	215,7	2,4	2,0	
Carburants	13,0	-0,6	-0,1	
Technologie de l'info. et de la comm.	8,2	0,2	6,6	
Équipement du foyer	49,2	2,4	3,8	
Culture, loisirs	24,2	2,0	1,9	
Autres comm. de détail en magasin spéc.	120,9	3,1	1,2	
Habillement-chaussures	35,4	-0,9	-2,3	
Autres équip. de la personne	20,0	3,7	1,1	
Pharmacies, articles médicaux et orthop.	45,6	9,0	3,8	
Autres magasins spécialisés	20,0	-2,5	1,9	
Commerce hors magasin	35,0	11,5	8,1	
<b>Comm. et réparation automobiles<sup>1</sup></b>	<b>116,2</b>	<b>3,6</b>	<b>6,6</b>	
Comm. de véhicules automobiles	83,9	6,2	7,6	
Entretien et réparation automobile	20,2	-1,0	4,3	
Comm. de gros d'équip. automobiles	1,3	0,4	3,0	
Comm. de détail d'équip. automobiles	7,9	-5,9	3,8	
Comm. et réparation de motocycles	2,8	-4,4	3,9	
<b>Commerce de gros<sup>3</sup></b>	<b>608,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,9</b>	
Produits agricoles bruts	59,7	4,1	-1,8	
Produits alim., de boissons et de tabac	134,4	1,5	1,7	
Biens domestiques	145,1	0,4	2,8	
Équipements de l'info. et de la comm.	45,8	7,1	4,6	
Autres équipements industriels	84,3	0,1	1,6	
Autres commerces de gros spécialisés	116,9	-1,7	1,8	
<b>Intermédiaires du commerce</b>	<b>119,7</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>	

1. Ventes de marchandises TTC.

2. Ventes de marchandises au détail y c. ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries.

3. Ventes de marchandises HT ; y c. secteurs du commerce de gros de produits divers.

Note : répartition par secteur d'établissement pour le commerce de détail et le commerce et réparation d'automobiles, répartition par secteur d'entreprise pour le commerce de gros.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2010.

## Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'UE en 2016

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne	253,3	1 146,1	539,8	1 939,2	Lettonie	2,0	17,1	7,0	26,1
Autriche	33,9	140,8	64,7	239,4	Lituanie	3,3	19,1	9,9	32,3
Belgique	94,3	263,0	97,4	454,7	Luxembourg	4,0	63,1	12,0	79,1
Bulgarie	4,0	36,6	14,1	54,8	Malte <sup>1</sup>	0,5	4,7	2,5	7,7
Chypre	0,8	5,0	5,3	11,1	Pays-Bas	66,4	444,6	109,9	621,0
Croatie	3,4	15,2	12,8	31,3	Pologne	39,5	199,7	110,3	349,6
Danemark	22,0	111,7	43,5	177,1	Portugal	18,8	62,4	46,3	127,5
Espagne	79,4	421,0	224,6	725,0	Rép. tchèque	19,4	83,0	37,6	140,0
Estonie	3,0	12,7	6,4	22,1	Roumanie	9,7	60,4	41,4	111,4
Finlande	16,5	61,9	37,4	115,7	Royaume-Uni	234,4	721,5	462,1	1 418,0
<b>France</b>	<b>175,4</b>	<b>832,3</b>	<b>442,1</b>	<b>1 449,8</b>	Slovaquie	6,2	28,9	19,4	54,5
Grèce <sup>1</sup>	5,9	54,6	41,5	102,1	Slovénie	5,4	13,2	12,5	31,1
Hongrie	11,7	48,1	28,7	88,5	Suède	46,9	157,9	75,6	280,4
Irlande	18,3	100,7	36,2	155,2	<b>UE<sup>1</sup></b>	<b>1 221,6</b>	<b>5 937,9</b>	<b>2 915,6</b>	<b>10 075,1</b>
Italie	128,4	580,5	312,9	1 021,8					

1. Données 2015. Note : données 2016 provisoires ; données selon la Nace rév. 2.

Source : Eurostat (extraction du 5 décembre 2017).



## 20.2 Services marchands

En 2016, la production dans les **services marchands** non financiers continue de croître en volume au même rythme qu'en 2015 : + 2,1 %. La **valeur ajoutée**, qui mesure la richesse créée par cette **branche d'activité**, croît également : + 1,9 % en volume, après + 1,3 % en 2015 comme en 2014. Les services marchands progressent à nouveau plus rapidement que l'industrie et confortent leur poids dans l'économie, soit 34,6 % de la valeur ajoutée totale.

Ce sont les services principalement orientés vers les ménages qui contribuent le plus à la croissance (+ 0,9 point). En effet, leur valeur ajoutée représente la moitié du total de celle des services. Sa progression atteint 1,8 %, après + 0,8 % en 2015. Pour l'hébergement et la restauration, le redressement est particulièrement sensible : + 3,5 % en 2016, après - 0,9 % en 2015. Les services principalement orientés vers les **entreprises** gagnent aussi en dynamisme, portés par l'accélération des services administratifs et de soutien, notamment la location et l'intérim. Les services d'information et de communication restent bien orientés.

En 2016, les services principalement marchands gagnent 157 000 **emplois** mesurés **en équivalent temps plein (EQTP)**, soit une hausse de 2,2 %. Avec 114 000 emplois supplémentaires (+ 3,1 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien engrangent la majeure partie des gains. En particulier, l'emploi intérimaire accélère en 2016 (+ 8,9 %, soit

+ 48 000 emplois en EQTP, après + 5,3 %). L'emploi progresse aussi dans l'hébergement et la restauration (+ 2,2 %). Dans les activités d'information et de communication, il s'accroît à un rythme plus élevé qu'en 2015. Enfin, l'emploi dans les activités immobilières profite de la reprise de cette branche, même s'il reste bien en deçà de ses niveaux d'avant-crise.

En 2016, la consommation des ménages en services accélère (+ 1,7 % en volume, après + 0,9 %). Dans la restauration et l'hébergement, les dépenses des ménages bondissent nettement après avoir été quasi stables en 2015 (+ 2,9 %, après + 0,2 %). En information et communication, elles repartent à la hausse (+ 0,9 %, après - 0,2 %) : la consommation en services de télécommunications se redresse, mais l'édition reste à la peine. Les activités artistiques et récréatives progressent encore (+ 5,0 %, après + 2,3 %), aussi bien pour les spectacles et le patrimoine que pour les activités sportives, tirées notamment par l'Euro 2016. La faveur des ménages pour la location d'automobiles et d'équipements se confirme.

En 2016, les exportations de services (+ 1,9 % en valeur) progressent moins vite que les importations (+ 3,7 %). Le déficit du commerce extérieur se creuse, atteignant - 5,8 milliards d'euros contre - 4,0 milliards en 2015. La dégradation du solde tient essentiellement aux activités scientifiques et techniques (publicité, recherche et développement, conseil de gestion). ■

### Définitions

**Services marchands** : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands, d'autres comme toujours non marchands. Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév.2. Le champ retenu ici exclut le commerce, le transport et les services financiers.

**Branche d'activité, emploi en équivalent temps plein (EQTP), entreprise, Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), profilage, unité légale, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les services marchands en 2016 – La croissance gagne en vigueur », *Insee Première* n° 1653, juin 2017.
- « Les services marchands en 2016 », *Document de travail* E 2017/02, Insee, juin 2017.
- « Les comptes de la Nation en 2016 – Le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Offre et demande de services marchands

	Taux de croissance en volume en %			Taux de croissance du prix en %			Valeur en milliards d'euros
	2014 (r)	2015 (r)	2016	2014 (r)	2015 (r)	2016	
Production de services	1,9	2,1	2,0	0,1	0,7	0,7	1 171,0
Importations	13,3	14,7	2,5	0,4	0,7	1,2	99,7
Demande intérieure	1,9	2,5	2,3	0,2	0,6	0,7	1 196,2
dont : consommations intermédiaires	2,1	3,2	2,3	-0,2	0,7	0,6	628,2
consommation finale	1,2	0,9	1,7	0,5	0,5	0,6	421,1
investissement	2,2	3,9	3,8	1,0	0,7	1,5	150,0
Exportations	12,8	11,4	0,7	0,4	0,9	1,2	93,8

Lecture : en 2016, la consommation des ménages en services (consommation finale) progresse de 1,7 % en volume et les prix augmentent de 0,6 %.

Note : il s'agit de la production du produit « Services » et non de celle de la branche « Services ».

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

## Caractéristiques des services principalement marchands par activité en 2015

en milliards d'euros

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée HT	Frais de personnel <sup>2</sup>	Exportations	Investissements corporels bruts hors apports
Hébergement et restauration	264,8	791,6	93,0	39,5	30,0	1,3	7,3
Information et communication	129,0	692,0	180,2	83,9	54,7	27,0	9,3
Activités immobilières	244,4	196,5	79,4	45,2	11,4	0,7	38,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	463,5	950,6	206,3	95,7	75,9	40,1	6,5
Activités de services administratifs et de soutien	195,6	923,0	147,2	76,8	58,5	13,3	19,3
Autres activités de services	428,2	306,9	56,3	21,1	14,3	1,4	2,8
<b>Total</b>	<b>1 725,4</b>	<b>3 860,6</b>	<b>762,4</b>	<b>362,2</b>	<b>244,7</b>	<b>83,8</b>	<b>83,6</b>

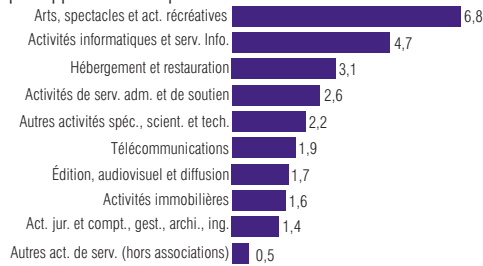
1. Équivalent temps plein. 2. Salaires et charges.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des services principalement marchands non financiers, hors associations.

Source : Insee, É sane.

## Évolution de la production des services marchands non financiers en 2016

par rapport à l'année précédente en volume en %



Source : Insee, comptes des services - base 2010.

## Commerce extérieur des services marchands non financiers

en millions d'euros

	2012	2013	2014 (r)	2015 (r)	2016
Exportations	68 456	72 300	81 930	92 097	93 849
Importations	67 477	73 194	83 249	96 115	99 698
<b>Solde</b>	<b>979</b>	<b>- 894</b>	<b>- 1 319</b>	<b>- 4 018</b>	<b>- 5 849</b>

Lecture : en 2016, les importations de services s'élèvent à 99 698 millions d'euros et le solde des échanges extérieurs atteint - 5 849 millions d'euros.

Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

## Chiffre d'affaires des services selon le secteur d'activité dans quelques pays de l'UE en 2015

en milliards d'euros

	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien	Total
Royaume-Uni	118,0	299,3	80,4	347,4	282,6	1 127,9
Allemagne	83,6	244,2	110,5	273,6	189,8	901,6
<b>France</b>	<b>93,0</b>	<b>180,2</b>	<b>79,4</b>	<b>206,3</b>	<b>147,2</b>	<b>706,1</b>
Italie	76,2	105,3	36,8	109,2	87,4	414,8
Espagne	62,1	75,4	24,4	83,2	65,1	310,2
Pays-Bas	22,5	59,6	25,6	80,1	63,5	251,4
Suède	15,0	60,4	34,8	51,7	27,2	189,1
Belgique <sup>1</sup>	14,3	33,1	11,5	56,8	32,6	148,4
Autriche	18,0	21,6	16,8	31,1	22,2	109,8
Pologne	7,8	31,2	16,3	29,8	16,7	101,9
Danemark	7,3	22,9	15,3	25,7	14,8	86,1

1. Données 2014.

Source : Eurostat (extraction du 18 septembre 2017).

## 20.3 Banques - Assurances

La valeur ajoutée des sociétés financières décroît en 2016. Cette baisse touche les banques comme les sociétés d'assurance.

La valeur ajoutée des intermédiaires financiers continue de diminuer (- 3,7 % par rapport à 2015, dont - 7,0 % pour les seuls établissements de crédit). Cette baisse provient principalement du recul de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) (- 6,6 %), du fait d'une diminution de la marge globale d'intermédiation de 11 points de base. Dans un contexte de baisse des taux, le coût moyen de refinancement des banques en 2016, qui sert de référence pour le calcul de la marge d'intermédiation, diminue de 13 points par rapport à 2015. Le taux moyen de rémunération des dépôts baissant de 15 points, la marge d'intermédiation sur les dépôts augmente de 3 points relativement à l'évolution du coût de refinancement. S'agissant des crédits, le taux d'intérêt moyen appliqué à la clientèle baisse de 34 points du fait de la hausse des renégociations des crédits à l'habitat, ce qui conduit à une contraction de la marge d'intermédiation sur les crédits de 21 points. La production facturée mesurée par les commissions diminue également (- 1,9 %). Ces différents facteurs conduisent à une érosion du taux de marge en 2016, pour atteindre 39,4 %.

La valeur ajoutée des sociétés d'assurance, bien orientée en 2015, se replie très nettement

en 2016 (- 19,8 %, après + 10,5 % en 2015). La production de services des sociétés d'assurance baisse de 1,8 % en valeur, après la hausse de 6,3 % enregistrée en 2015. Cette diminution est essentiellement imputable aux revenus distribués d'assurance-vie. L'assurance-vie est restée attractive en 2016 avec des taux de rendements qui demeurent compétitifs par rapport aux autres instruments d'épargne. Elle enregistre de fait une collecte nette positive en 2016, à hauteur de 16,8 milliards d'euros. Cependant, les taux de rendement des contrats d'assurance-vie continuent de baisser : les contrats en supports euros sont passés d'un rendement moyen de 2,3 % en 2015 à 1,6 % en 2016. Les hausses de cotisations restent limitées en 2016 : les assureurs ont préféré ne pas trop augmenter leurs tarifs pour fidéliser leur clientèle. En effet, la loi Hamon, entrée en vigueur en 2015, a continué de favoriser la concurrence chez les assureurs, notamment grâce à l'assouplissement des procédures de résiliation infra-annuelle des contrats d'assurance, qui s'est traduit par un « effet d'accélération du *turn-over* des portefeuilles » et par conséquent un accroissement du taux de résiliation des contrats d'assurance. Dans ce contexte de concurrence très vive, la hausse relativement dynamique de la production d'assurance dommages doit beaucoup au dynamisme du marché automobile : les immatriculations de voitures neuves enregistrent une forte croissance, portant la hausse des cotisations d'assurance automobile à + 1,8 %.

### Définitions

**Assurance** : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

**Banque** : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

**Établissement de crédit, intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF), marge globale d'intermédiation, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), sociétés financières, taux de marge, valeur ajoutée** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2017.
- « Les comptes de la Nation en 2016 – Le PIB croît de 1,2 %, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1650, mai 2017.
- « Bulletin de la Banque de France », *Supplément statistique*, Banque de France, mai 2017.
- « Rapport annuel de l'APCR 2016 », APCR, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Compte non financier des intermédiaires financiers

en milliards d'euros

	2015 (r)	2016	16/15 en %
<b>Production (a)</b>	<b>137,5</b>	<b>132,5</b>	<b>- 3,6</b>
Sifim (a1)	52,2	48,8	- 6,6
Production facturée (a2)	83,8	82,2	- 1,9
Production pour compte propre (a3)	1,4	1,5	7,5
<b>Consommation intermédiaire (b)</b>	<b>68,9</b>	<b>66,6</b>	<b>- 3,5</b>
<b>Valeur ajoutée brute (c = a - b)</b>	<b>68,5</b>	<b>66,0</b>	<b>- 3,7</b>
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	34,3	34,6	1,0
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	5,1	5,4	5,9
<b>Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)</b>	<b>29,2</b>	<b>26,0</b>	<b>- 11,0</b>
Intérêts reçus (f)	110,4	102,9	- 6,8
Dividendes reçus (g)	34,4	39,6	15,2
Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) (h)	1,0	0,8	- 23,8
Intérêts versés (j)	106,6	99,1	- 7,1
Dividendes versés (k)	16,2	18,5	13,7
<b>Solde des revenus primaires (m)</b>	<b>29,9</b>	<b>31,0</b>	<b>3,7</b>
Impôts courants (n)	9,0	7,9	- 12,7
Formation brute de capital fixe (q)	15,5	16,3	5,3
Autres transferts courants divers (r)	- 1,7	- 1,5	7,9
<b>Capacité de financement (s)</b>	<b>5,1</b>	<b>7,0</b>	<b>37,1</b>
<b>Ratios (en %)</b>			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	49,8	49,8	///
Part des Sifim dans la production (a1/a)	38,0	36,8	///
Part des services facturés dans la production (a2/a)	61,0	62,0	///
Taux de marge (e/c)	42,6	39,4	///
Taux d'investissement (q/c)	22,6	24,8	///

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Compte non financier des sociétés d'assurance

en milliards d'euros

	2015 (r)	2016	16/15 en %
<b>Production (a)</b>	<b>68,4</b>	<b>67,1</b>	<b>- 1,8</b>
Assurance-vie (a1)	18,6	17,2	- 7,3
Assurance-dommages (a2)	34,6	35,6	2,9
Réassurance (a3)	7,8	7,7	- 1,6
Autres activités (logement, auxiliaires financiers, informatique) (a4)	7,4	6,7	- 10,5
<b>Consommation intermédiaire (b)</b>	<b>52,7</b>	<b>54,6</b>	<b>3,5</b>
<b>Valeur ajoutée brute (c = a - b)</b>	<b>15,7</b>	<b>12,6</b>	<b>- 19,8</b>
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	10,1	10,3	1,8
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	1,2	1,4	13,9
<b>Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)</b>	<b>4,3</b>	<b>0,9</b>	<b>- 79,6</b>
<b>Solde des revenus primaires</b>	<b>9,3</b>	<b>2,6</b>	<b>- 72,3</b>
<b>Capacité / besoin de financement</b>	<b>1,4</b>	<b>- 6,6</b>	<b>///</b>
<b>Ratios (en %)</b>			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	22,9	18,7	///
Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute (d1/c)	64,4	81,7	///

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Établissements de crédit agréés

Au 31 décembre	2015	2016
Banques	180	169
Banques mutualistes ou coopératives	90	87
Caisses de crédit municipal	18	18
<b>Banques<sup>1</sup></b>	<b>288</b>	<b>274</b>
Établissements de crédit spécialisés <sup>2</sup>	95	80
Autres établissements <sup>3</sup>	68	68
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>422</b>

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.

2. Ex-sociétés financières à fin 2013.

3. Succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen relevant du libre établissement.

Source : Banque de France.

## Moyens de paiement de masse en 2016

	Opérations quotidiennes en milliers	Montants quotidiens en millions d'euros
Chèques	6 385	3 188
Virements	8 472	12 581
LCR et BOR <sup>1</sup>	255	809
Débets directs <sup>2</sup>	8 312	3 416
Paiements par cartes <sup>3</sup>	30 465	1 310
Retraits par cartes <sup>3</sup>	2 267	148
<b>Total</b>	<b>56 157</b>	<b>21 452</b>

1. Lettre de change relevé et billet à ordre relevé.

2. Prélèvements, TIP et téléversements.

3. Y c. les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.

Source : Banque de France.

## 20.4 Communication

Selon le bilan de l'activité des opérateurs de communications électroniques établi par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), le revenu des opérateurs de **services de communications électroniques** s'élève en 2016, sur le marché final, à 36,2 milliards d'euros (Md€) hors taxes. Le revenu des services fixes (17,3 Md€) renoue avec la croissance (+ 0,2 % en un an), après six années consécutives de baisse. Le revenu du bas débit connaît en effet un moindre recul depuis trois ans, tandis que la croissance du revenu du haut et très haut débit double en un an. Le revenu des services de capacité recule faiblement mais de façon continue depuis 2010. Le montant des investissements réalisés par les opérateurs de communications électroniques (8,9 Md€) augmente fortement en 2016 : + 1,1 Md€ en un an hors achats de fréquence. Les opérateurs ont en effet accru leurs investissements dans le déploiement des boucles locales des réseaux à très haut débit, fixes et mobiles, de plus de 25 % en un an. Ceux-ci représentent 34 % des montants totaux investis au cours de l'année 2016, soit 3,0 milliards d'euros.

En 2016, le marché des **envois** de correspondance se contracte. Les volumes émis, de l'ordre de 10,8 milliards d'objets en 2016, diminuent de 5,6 %, après - 5,8 % en 2015. Les revenus associés à ces envois, 6,5 Md€ en 2016, repartent à la baisse (- 4,2 %), après une hausse en 2015. En effet, l'augmentation tarifaire, qui était de l'ordre de 7,8 % sur le

périmètre du service universel postal en 2015, avait largement compensé la baisse des volumes. Ce n'est plus le cas en 2016, avec une augmentation tarifaire deux fois moins importante. Le marché de la publicité adressée continue de décliner. Les volumes reculent mais à un rythme moins soutenu qu'au cours des quatre années précédentes (- 2,4 % en 2016, après - 8,0 % en 2015). Le revenu associé décroît également (- 6,0 %, après - 2,4 %). Alors qu'il se contractait en 2015, le marché des plis remis contre signature croît de 6,7 % en volume et de 6,2 % en revenu, atteignant les volumes et le revenu les plus importants depuis 2005. En 2016, le marché de la distribution de **colis** par les opérateurs autorisés (hors express) s'accroît. Le nombre de colis augmente de 8,6 % alors qu'il était stable depuis 2012. Le revenu associé croît également (+ 3,4 %). Environ un tiers de ces colis est émis par des particuliers. Le nombre de colis express est en hausse depuis 2010 pour l'ensemble des provenances et destinations (domestique, import et export).

En 2015, le chiffre d'affaires global de l'ensemble de la presse écrite se contracte pour la huitième année consécutive (- 4,7 %). Pour autant, l'audience globale de la presse augmente grâce à la consultation des sites internet des journaux. Si la lecture de la presse papier reste majoritaire en 2016, les Français semblent privilégier de plus en plus la consultation de la presse depuis leur mobile et leur tablette. ■

### Définitions

**Envoi postal** : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

**Colis, services de communication, technologies de l'information et de la communication (TIC)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Observatoire des marchés des communications électroniques – Année 2016 », Arcep, décembre 2017.
- « Observatoire des activités postales – Année 2016 », Arcep, octobre 2017.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2016 », Arcep, édition 2017.
- « Chiffres Clés 2017, statistiques de la culture et de la communication », Deps, avril 2017.

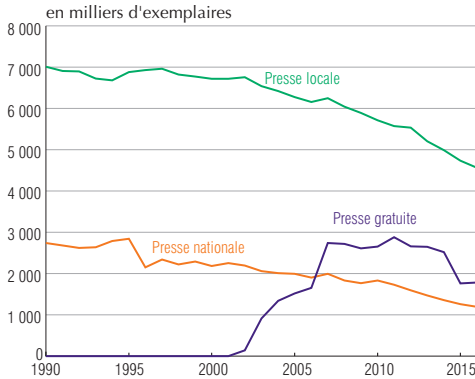
Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Activités postales et marchés connexes de distribution en 2016

	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros HT
Envois de correspondance	10 761	6 534
Remis contre signature	252	1 138
Colis <sup>1</sup>	356	1 680
dont colis remis contre signature	63	399
Distribution postale de la presse aux abonnés	1 110	407
<b>Objets adressés distribués en France</b>	<b>12 478</b>	<b>9 759</b>
Objets adressés Export	335	585
Publicité non adressée	21 565	676
Portage de la presse aux abonnés	1 067	...

1. Colis ordinaires hors express, distribués uniquement par les opérateurs autorisés.  
 Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.  
 Source : Arcep.

## Tirage de la presse quotidienne d'information générale et politique de 1990 à 2016



Note : tirage moyen journalier en juin de chaque année.  
 Source : DGMIC.

## Marché mondial des services de télécommunications

	2015 (r)	2016	16/15 en %
Europe	268	267	-0,2
dont : Allemagne	46	45	-1,3
Espagne	17	17	-1,1
<b>France</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>-3,1</b>
Italie	22	22	0,0
Royaume-Uni	43	44	1,6
Amérique du Nord	341	342	0,4
dont États-Unis	313	313	0,2
Amérique latine	89	90	0,3
dont Brésil	32	31	-2,8
Asie-Pacifique	379	393	3,8
dont : Chine	142	148	4,0
Inde	21	23	8,5
Japon	99	100	0,9
Afrique et Moyen-Orient	109	113	2,8
<b>Total</b>	<b>1 186</b>	<b>1 205</b>	<b>1,6</b>

Note : chiffre d'affaires de détail hors vente d'équipement généré par le secteur des services télécoms.  
 Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images.  
 Source : Idate.

## Marché de détail des communications électroniques

	2015 (r)	2016
Revenus des services offerts sur réseaux fixes	17,3	17,3
Services haut et très haut débit	11,2	11,5
Services bas débit	3,7	3,4
Services de capacité	2,5	2,4
Services à valeur ajoutée <sup>1</sup>	1,3	1,2
Revenus des services offerts sur réseaux mobiles	14,2	14,1
Autres revenus <sup>2</sup>	3,4	3,5
<b>Revenu total des opérateurs</b>	<b>36,3</b>	<b>36,2</b>

1. Y c. renseignements téléphoniques.  
 2. Vente et location de terminaux et d'équipement (y c. « box »), hébergement, gestion des centres d'appels, publicité, cessions de fichiers.  
 Source : Arcep.

## Presse par grande catégorie en 2015

	Nombre de titres		Chiffres d'affaires <sup>1</sup>	
	2015	15/14 en %	2015 (r) en milliards d'euros	15/14 en %
Presse nationale d'information générale et politique	126	2,4	1,1	-4,3
Presse locale d'information générale et politique	429	-2,1	2,5	-2,5
Journaux gratuits d'information	184	-4,2	0,1	-16,1
Presse spécialisée grand public	1 988	-2,4	2,8	-6,1
Presse spéc. tech. et pro.	1 292	-2,6	0,7	-9,8
Journaux gratuits d'annonces	113	-5,8	0,1	87,9
<b>Total</b>	<b>4 132</b>	<b>-2,4</b>	<b>7,4</b>	<b>-4,7</b>

1. Ventes et publicité.  
 Source : DGMIC.

## Secteur des télécommunications dans l'UE

	Investissements dans les réseaux		Recettes issues des comm. électroniques hors TVA	
	2009	2012	2009	2012
Allemagne	6,1	6,4	60,4	58,0
Autriche	0,5	0,5	4,9	4,4
Belgique	1,1	1,2	8,6	8,6
Bulgarie	0,3	0,3	1,7	1,4
Chypre	0,1	0,1	0,6	0,6
Croatie	...	0,3	...	1,7
Danemark	1,1	0,9	5,5	5,0
Espagne	3,9	3,6	38,6	32,9
Estonie	0,1	0,1	0,7	0,7
Finlande	0,6	0,7	4,7	4,9
<b>France</b>	<b>5,9</b>	<b>7,3</b>	<b>53,2</b>	<b>50,3</b>
Grèce	1,3	0,7	7,3	6,1
Hongrie	0,7	0,5	3,3	2,8
Irlande	0,4	0,8	4,6	4,1
Italie	6,2	6,0	43,1	41,0
Lettonie	0,1	0,1	0,6	0,3
Lituanie	0,1	0,1	0,8	0,7
Luxembourg	0,1	0,1	0,5	0,6
Malte	0,0	0,0	0,2	0,2
Pays-Bas	2,6	2,7	11,3	12,2
Pologne	1,5	1,3	10,8	9,9
Portugal	1,1	0,8	6,2	5,4
Rép. tchèque	0,6	0,6	5,5	4,6
Roumanie	0,7	0,6	3,9	3,6
Royaume-Uni	2,5	4,9	46,8	53,6
Slovaquie	0,3	0,3	2,3	2,2
Slovénie	0,2	0,2	1,1	1,3
Suède	1,0	1,0	8,0	8,3
<b>UE</b>	<b>39,1</b>	<b>42,1</b>	<b>335,2</b>	<b>325,3</b>

Source : Eurostat (extraction du 8 novembre 2017).



## 20.5 Audiovisuel

Avec 213 millions de billets de cinéma vendus en 2016 en France métropolitaine, les entrées payantes en salles progressent de 3,8 % par rapport à 2015. Il s'agit de la fréquentation la plus élevée depuis 2011. Pour la septième fois en dix ans, le seuil des 200 millions d'entrées est franchi, largement au-dessus du niveau moyen des dix dernières années. En 2016, les films français cumulent 75 millions d'entrées, soit 4,2 % de plus qu'en 2015. Les films américains enregistrent pour leur part 111 millions d'entrées et atteignent un nouveau record historique de fréquentation.

En 2016, le nombre d'établissements de cinéma actifs s'élève à 2 044, soit 11 de plus qu'en 2015. Le parc des salles actives en France est en augmentation à 5 842 salles. L'expansion du parc de multiplexes explique en partie les ouvertures de salles. Parmi les écrans actifs en 2016 figurent 103 circuits itinérants et trois écrans en plein air.

Le marché de la **vidéo à la demande (VàD)** en France s'inscrit dans une tendance à la hausse. Les ventes, en augmentation de 8,3 % par rapport à 2015, atteignent 344 millions d'euros (M€) en 2016. Le téléviseur reste le premier support de VàD devant l'ordinateur et la tablette.

Le marché de la vidéo physique représente 63,4 % du marché total de la vidéo. Il baisse de 5,6 points par rapport à 2015 au profit de la vidéo à la demande. La part de celle-ci passe ainsi de 31,0 % en 2015 à 36,6 % en 2016. La dépense des ménages en vidéo physique recule pour la sixième année consé-

cutive. En dix ans, les recettes du marché de la vidéo physique ont diminué de plus de moitié (- 60,2 %). Trois principaux facteurs peuvent expliquer le recul du marché : les changements d'usages de consommation de la vidéo (en télévision de rattrapage ou en vidéo à la demande), les baisses de prix pratiqués, particulièrement pour les nouveautés, et le piratage.

La consommation de **télévision de rattrapage (TVR)** enregistre une forte croissance. En 2016, 6,5 milliards de vidéos sont visionnées en TVR, contre 5,1 milliards en 2015. Les appareils mobiles supplantent la télévision en captant 38,9 % de la consommation de la télévision en ligne (qui inclut la TVR, les bonus et la consommation des chaînes en direct sur les autres supports que la télévision). Les recettes publicitaires constituent la principale source de revenus des services de TVR. En 2016, le chiffre d'affaires publicitaire de ces services, en progression de 16,7 %, atteint 105 M€. Il a été multiplié par 3,5 entre 2011 et 2016.

En 2016, le marché français de la musique enregistrée, marché physique et marché numérique, augmente de 5,0 %, à 570 M€ (y compris les droits voisins au chiffre d'affaires des producteurs). Le marché physique baisse légèrement (- 2,5 %), à 267 M€, et les ventes numériques progressent de 19,5 %. Avec 182 M€, elles franchissent le cap des 40 % du marché (41 %). Cette croissance est permise par la dynamique des revenus issus du **streaming**. Ils ont été multipliés par 2,7 en 3 ans. ■

### Définitions

**Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo** : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

**Streaming** : lecture en continu sans téléchargement de musique ou de vidéo.

**Télévision de rattrapage (TVR)** : ou télévision à la demande, correspond à l'ensemble des services permettant de voir ou revoir des programmes après leur diffusion sur une chaîne de télévision, pendant une période déterminée, gratuitement ou sans supplément dans le cadre d'un abonnement.

**Disque Blu-ray, internet, vidéo à la demande (VàD)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie de la production musicale », Snep, édition 2017.
- « Bilan 2016 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2017.
- « La production audiovisuelle aidée en 2016 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



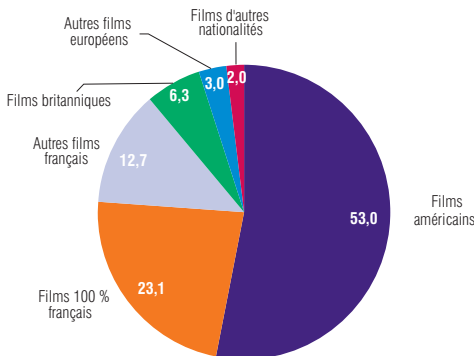
## Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2016 en heures	16/15 en %	2016 en millions d'euros	16/15 en %
Animation	388	36,1	256,3	41,7
Documentaire	2 253	-9,1	405,2	-0,9
Fiction	897	20,6	778,9	21,9
Magazine	372	5,5	27,5	-14,8
Spectacle vivant	954	-11,8	117,0	-6,6
<b>Total</b>	<b>4 864</b>	<b>-1,6</b>	<b>1 584,9</b>	<b>14,3</b>

Source : CNC.

## Parts de marché selon la nationalité des films en 2016

en %



Note : parts de marché établies sur le nombre des entrées.  
Source : CNC.

## Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo en millions d'euros

	Vidéo à la demande <sup>1</sup>	Vente		
		Total	DVD	Blu-ray
2008	53,2	1 382,4	1 331,0	51,5
2009	97,1	1 384,4	1 277,0	107,3
2010	152,0	1 385,4	1 211,7	173,7
2011	219,5	1 222,9	1 018,2	204,7
2012	251,7	1 116,0	891,9	224,1
2013	239,8	929,1	723,9	205,2
2014	265,0	807,0	618,2	188,8
2015 (r)	317,6	707,5	536,8	170,7
2016	344,1	595,5	446,7	148,9

1. Sur les plates-formes généralistes.  
Source : CNC.

## Marché de la musique

	2013	2014	2015 (r)	2016
<b>Ventes en volume (en millions d'équivalents ventes)<sup>1 2</sup></b>	<b>91,0</b>	<b>77,6</b>	<b>133,9</b>	<b>161,5</b>
Albums				
Vendus, téléchargés	48,5	43,4	39,5	35,9
Streamés <sup>3</sup>	...	...	7,1	11,5
Singles				
Vendus, téléchargés	40,7	32,5	26,2	20,2
Streamés <sup>3</sup>	...	...	60,0	93,0
Vidéos musicales	1,8	1,7	1,1	0,9
<b>Marché physique (en M€)<sup>3</sup></b>	<b>367,4</b>	<b>325,3</b>	<b>273,7</b>	<b>267,0</b>
<b>Marché numérique (en M€)</b>	<b>125,8</b>	<b>132,8</b>	<b>152,8</b>	<b>182,6</b>
Téléchargement internet	62,7	53,8	42,7	33,2
Sonneries, téléphonie mobile	9,0	6,9	5,3	5,8
Streaming et abonnements	54,1	72,1	104,8	143,6

1. Traditionnellement, la consommation de musique se mesure par le suivi des volumes vendus. Mais la consommation en streaming audio ne repose pas sur des ventes ; les volumes de streams sont alors convertis en « équivalents ventes ». Ceux-ci sont calculés en fonction du poids de streaming parmi l'ensemble des équivalents ventes du TOP global de l'année. 2. En 2013 et 2014, les ventes en volume n'incluent pas le streaming. 3. Ventes en gros H.T. nettes de remises.  
Source : Snep.

## Production et exploitation cinématographiques

	1990	1995	2000	2013	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>Production</b>							
Nombre de films agréés par le CNC	146	141	171	269	258	300	283
dont films d'initiative française	106	97	144	208	203	234	221
Investissements totaux (en millions d'euros)	501	548	803	1 254	994	1 224	1 389
dont investissements français	350	406	665	982	797	970	1 165
Devis médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	2,4	3,2	3,2	2,5	2,8	3,1	2,8
<b>Exploitation</b>							
Nombre d'établissements	2 300	2 119	2 172	2 026	2 020	2 033	2 044
Nombre d'écrans actifs	4 518	4 377	5 142	5 588	5 647	5 741	5 842
Entrées (en millions)	122	130	166	194	209	205	213
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	583	690	894	1 251	1 333	1 332	1 388
Part de marché des longs métrages français (en % des entrées)	37,4	35,2	28,5	33,8	44,4	35,7	35,8

Source : CNC.

## Panorama du cinéma dans quelques pays du monde en 2016

	Allemagne	Chine	Espagne	États-Unis	Italie	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits <sup>1</sup>	256	944	254	510	199	610	129
Nombre d'écrans <sup>2</sup>	4 739	41 179	3 557	40 392	3 752	3 472	4 046
Recettes guichet (en millions de devises) <sup>3</sup>	1 023	6 600	602	11 400	689	236	1 228
Part du cinéma national (en % des entrées) <sup>4</sup>	22,7	58,3	18,5	...	28,7	63,1	34,9

1. Films nationaux à 100 % en Chine ; hors documentaires et productions de budget à < 1 M\$ aux États-Unis ; films japonais distribués au Japon. 2. Chiffres 2015 pour l'Italie et le Royaume-Uni. 3. Euros sauf Royaume-Uni (livres sterling), États-Unis et Chine (dollars US) et Japon (yens). 4. En termes de recettes aux États-Unis et au Royaume-Uni ; y c. les films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni.  
Note : États-Unis y c. Canada pour les entrées et les recettes.  
Source : CNC.

## 20.6 Tourisme

En 2016, la **consommation touristique intérieure** en France des **touristes** et **excursionnistes** français ou étrangers s'élève à 158,9 milliards d'euros. Deux tiers de cette consommation sont réalisés par les résidents français et un tiers relève des non-résidents. Le **tourisme** est moins dynamique que le reste de l'économie en 2016, en lien avec les attentats de novembre 2015 à Paris et de juillet 2016 à Nice, en partie responsables d'une moindre fréquentation étrangère.

Entre 2015 et 2016, les dépenses des Français en **hôtellerie** progressent de 3,3 %, portées notamment par la hausse des nuitées dans les établissements classés « 3 étoiles et plus ». Ces établissements représentent une part croissante du parc français et la modération des prix a soutenu la fréquentation. Les dépenses en **campings** augmentent de 2,6 %, en lien avec la hausse des prix accompagnant la montée en gamme des établissements de plein air qui s'adaptent à une demande exigeante. Les dépenses en locations entre particuliers continuent leur progression amorcée depuis plusieurs années (+ 4,6 % en 2016), le succès des sites internet dédiés à la location entre particuliers se confirmant.

Les dépenses en hébergement marchand des touristes étrangers diminuent de 4,4 % en 2016, affectées par la moindre fréquentation des hôtels français par les clientèles américaines et asiatiques. Les dépenses étrangères en hôtels diminuent de 5,1 %. Les dépenses en campings baissent faiblement (- 1,8 %) et celles des locations entre particuliers sont

stables (+ 0,2 %). Ces deux derniers types d'hébergements sont davantage fréquentés par une clientèle européenne toujours présente et attirée notamment par le championnat d'Europe de football.

À l'échelle mondiale, le nombre d'arrivées de touristes internationaux en 2016 atteint 1 235 millions, soit 46 millions de plus qu'en 2015. Au total, les recettes du tourisme international s'élèvent, d'après les estimations, à 1 102 milliards d'euros. La France, les États-Unis, l'Espagne et la Chine occupent le haut du tableau pour les arrivées internationales. Du point de vue des recettes, les États-Unis et l'Espagne restent en tête suivis de la Thaïlande et de la Chine. En 2016, la France est toujours le pays le plus visité au monde avec 82,6 millions de touristes étrangers en métropole et environ 400 000 dans les territoires d'outre-mer.

En 2016, la France métropolitaine possède le 2<sup>e</sup> parc mondial de campings, derrière les États-Unis, et le 1<sup>er</sup> parc européen. Elle concentre notamment un tiers des capacités européennes, contre seulement un dixième du parc européen de chambres d'hôtels. En 2016, les campings comptabilisent 112 millions de **nuitées** et constituent le 2<sup>e</sup> hébergement professionnel derrière les hôtels (200 millions de nuitées). Depuis 2010, les nuitées sont en hausse dans les campings (+ 7,5 %), alors qu'elles stagnent dans les hôtels et reculent dans les autres **hébergements collectifs touristiques**. ■

### Définitions

**Tourisme** : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

**Camping, consommation touristique intérieure, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT, excursionniste, fréquentation touristique, hébergement collectif touristique, hôtellerie de plein air (ou camping), hôtellerie homologuée, nuitées, séjours, taux d'occupation, touriste, visiteur** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « En France, la consommation touristique intérieure est stable en 2016 », *Le 4 pages* n° 78, DGE, octobre 2017.
- « 82,6 millions de touristes étrangers en France en 2016 », *Le 4 pages* n° 71, DGE, juin 2017.
- « Les campings : un confort accru, une fréquentation en hausse », *Insee Première* n° 1649, mai 2017.
- « Mémento du tourisme », DGE, édition 2017.
- « UNWTO - Faits saillants », OMT du tourisme, édition 2017.
- « Les logements touristiques de particuliers proposés par Internet », *Insee Analyses* n° 33, février 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Parc et fréquentation en nuitées des hébergements collectifs en 2016

	Nombre d'établissements <sup>1</sup>	Nombre d'héberg. en milliers <sup>2</sup>	Taux d'occup. en %	Nuitées totales en millions	Nuitées étrangères en millions
Hôtels	18 172	649	58,4	200,1	69,5
Campings <sup>3</sup>	8 400	709	35,5	112,2	35,9
Autres héberg. collectifs touristiques (AHCT)	3 327	238	58,4	88,8	17,7
Résidences de tourisme	2 185	169	60,7	66,3	15,3
Villages de vacances	917	61	51,6	19,2	1,8
Autres	225	7	54,2	3,3	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>29 899</b>	<b>1 596</b>	<b>52,2</b>	<b>401,1</b>	<b>123,2</b>

1. Établissements ayant reçu des touristes au moins un jour dans l'année. 2. Chambres dans les hôtels, emplacements dans les campings, appartements ou autres hébergements commercialisés dans les AHCT. 3. Période de mai à septembre.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et partenaires territoriaux, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT.

## Fréquentation en nuitées des hébergements collectifs selon la provenance de la clientèle en 2016

	en millions de nuitées	
	2016	16/15 en %
<b>France</b>	<b>277,9</b>	<b>0,5</b>
<b>Étranger</b>	<b>123,2</b>	<b>-5,1</b>
Europe hors France	96,9	-3,9
dont : Allemagne	15,7	-1,8
Belgique	12,8	0,8
Espagne	6,6	-3,7
Italie	6,0	-18,0
Pays-Bas	16,8	-2,9
Royaume-Uni	19,8	-6,1
Russie	1,4	-25,4
Suisse	5,7	-2,9
Amérique	11,8	-9,0
dont : Amérique centrale et du Sud	3,7	-11,3
États-Unis	8,0	-7,9
Asie, Océanie et Australie	12,3	-7,0
dont : Chine	3,3	-16,1
Japon	1,2	-38,3
Proche-Orient et Moyen-Orient	3,1	-5,5
Afrique	2,2	8,6
<b>Total</b>	<b>401,1</b>	<b>-1,3</b>

Champ : hébergements situés en France métropolitaine.

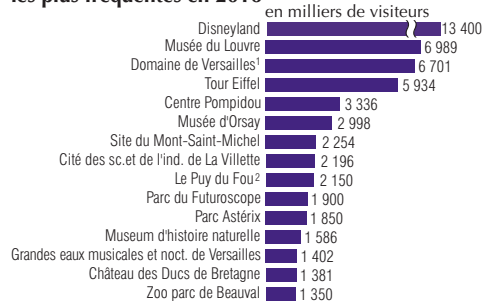
Source : Insee en partenariat avec la DGE et partenaires territoriaux, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT.

## Fréquentation des hébergements collectifs dans quelques pays de l'UE en 2016

	Nuitées en millions	Nuitées des non-résidents en %
Allemagne	389	20,6
Autriche	118	70,7
Belgique	37	46,3
Croatie	78	92,6
Espagne	455	64,7
<b>France</b>	<b>405</b>	<b>30,6</b>
Grèce	102	78,6
Italie	403	49,5
Pays-Bas	106	37,3
Pologne	79	19,6
Portugal	66	66,6
Rép. tchèque	50	48,8
Royaume-Uni <sup>1</sup>	304	34,7
Suède	57	24,5
<b>UE<sup>2</sup></b>	<b>2 784</b>	<b>45,4</b>

1. Données 2012. 2. Données 2015. Source : Eurostat (extraction du 7 décembre 2017).

## Monuments, sites culturels et récréatifs les plus fréquentés en 2016



1. Domaine de Versailles (château, Domaine de Marie-Antoinette et spectacles jardins).

2. Grand Parc et Cinéscénie. Champ : France métropolitaine.

Sources : Atout France ; Département de la Politique des Publics.

## Consommation touristique intérieure en 2016

	en milliards d'euros				
	2012	2013 (r)	2014 (r)	2015 (r)	2016
<b>Dépense touristique int.</b>	<b>135,7</b>	<b>136,9</b>	<b>138,9</b>	<b>140,0</b>	<b>139,8</b>
Hébergements touristiques marchands	22,6	23,2	23,7	24,3	24,3
Restaurants et cafés	(r) 19,5	19,9	20,6	20,8	21,1
Aliments et boissons	11,9	12,3	12,2	12,0	11,9
Serv. de transport non urbain	27,3	27,8	27,8	28,3	27,7
Péages, carburants, location de véhicules de tourisme	17,2	16,6	16,8	16,0	15,3
Services des voyagistes et agences de voyages	7,3	7,2	7,3	7,5	7,6
Activités culturelles, sportives et de loisirs	8,5	8,5	8,7	8,9	9,1
Autres dépenses <sup>1</sup>	21,5	21,3	21,7	22,2	22,7
<b>Hébergements touristiques non marchands</b>	<b>17,9</b>	<b>18,3</b>	<b>18,6</b>	<b>18,9</b>	<b>19,1</b>
<b>Consommation touristique intérieure</b>	<b>153,6</b>	<b>155,2</b>	<b>157,5</b>	<b>158,9</b>	<b>158,9</b>

1. Transports sur place, shopping, etc.

Source : DGE, compte satellite du tourisme - base 2010.

## Recettes du tourisme international

Rang Pays récepteur	en milliards d'euros			
	1990	2000	2016 (p)	Évolution annuelle 2016/2000 en %
1 États-Unis	33,8	108,5	186,1	3,4
2 Espagne	14,5	33,4	54,5	3,1
3 Thaïlande	3,4	8,1	45,1	11,3
4 Chine <sup>1</sup>	1,7	17,6	40,1	5,3
<b>5 France</b>	<b>15,9</b>	<b>35,7</b>	<b>38,4</b>	<b>0,5</b>
6 Italie	12,9	29,8	36,4	1,3
7 Royaume-Uni	12,1	23,7	35,8	2,6
8 Allemagne	11,2	20,2	33,8	3,3
9 Hong Kong	4,0	6,4	29,7	10,1
10 Australie	3,3	10,0	29,3	6,9
11 Japon	...	3,7	27,7	13,4
12 Macao	...	3,5	27,0	13,7
13 Inde	...	3,7	20,3	11,1
14 Mexique	...	9,0	17,8	4,4
15 Émirats arabes unis	...	...	17,6	...
16 Autriche	10,6	10,6	17,4	3,2
17 Turquie	2,5	8,3	16,9	4,6
18 Singapour	...	5,6	16,6	7,1
19 Canada	5,0	11,7	16,5	2,2
20 Malaisie	1,3	5,4	16,3	7,1
<b>Total monde</b>	<b>212,6</b>	<b>534,2</b>	<b>1 102,0</b>	<b>4,6</b>

1. Hors Hong Kong et Macao. Note : données arrêtées au 31/12/2017.

Champ : transport exclu.

Source : OMT.

## 20.7 Transports de voyageurs

En 2016, le **transport intérieur de voyageurs** croît sensiblement (+ 2,3 % en **voyageurs-kilomètres**, après + 2,0 % en 2015) à un rythme près de deux fois plus élevé que sa moyenne annuelle depuis 2011 (+ 1,2 %). Cette forte hausse est due essentiellement à l'augmentation de la circulation des véhicules particuliers qui croît encore davantage qu'en 2015 (+ 2,7 %, après + 2,2 %).

Le transport intérieur de **voyageurs** reste largement dominé par les véhicules particuliers (79,1 %). Les transports ferrés en représentent 10,8 %, davantage que les transports collectifs routiers (8,6 %). La part du transport aérien dans le transport intérieur reste marginale (1,5 %).

Les transports collectifs augmentent modérément (+ 0,9 % en voyageurs-kilomètres, après + 1,0 % en 2015). Parmi ces derniers, les différents modes évoluent différemment : si les transports routiers et le transport aérien s'accroissent fortement (respectivement + 3,1 % et + 3,8 %), les transports ferrés reculent (- 1,1 %). Les évolutions sont contrastées entre les trains à grande vitesse (- 1,7 %), les trains sous convention des conseils régionaux (- 2,9 %) et les trains interurbains hors trains à grande vitesse (- 6,9 %) dont le trafic annuel diminue pour la cinquième année consécutive.

Avec 93,0 milliards de voyageurs-kilomètres (soit 46,5 % du transport collectif), le transport ferroviaire de voyageurs, hors navettes Eurotunnel, diminue en 2016 (- 1,3 %). Le transport ferroviaire de longue distance (trains à grande vitesse

et trains interurbains « classiques »), qui représente les deux tiers du trafic ferroviaire, décroît (- 2,3 %). Le transport ferroviaire de proximité (trains sous convention des conseils régionaux ou du Stif) croît légèrement (+ 0,7 %).

Le transport routier réalisé en autocars interurbains réguliers et occasionnels (y compris les autocars étrangers) croît fortement (+ 3,1 %). L'année 2016 est en effet marquée par l'essor du transport par autocar librement organisé (« cars Macron »). Avec 2,1 milliards de voyageurs-kilomètres, les cars Macron représentent 1,5 % du transport collectif de longue distance.

En 2016, le transport aérien intra-métropole représente 7,4 % du transport collectif de voyageurs (en voyageurs-kilomètres). Il confirme sa reprise avec 24,8 millions de passagers (+ 3,2 %) quand le trafic vers l'international poursuit sa croissance soutenue (+ 3,0 %).

Les ports maritimes français dégagent un trafic de 30,8 millions de passagers en 2016 : 16,2 millions en Manche et Mer du Nord, 12,5 millions en Méditerranée et 2,0 millions en outre-mer. Sur l'ensemble des principaux ports français, le nombre total de passagers est quasi stable (- 0,3 %) en 2016. Le trafic maritime est en net recul en Manche et en Mer du Nord (- 6,2 %) mais croît fortement en Méditerranée (+ 7,5 %) et dans les deux principaux ports d'outre-mer (+ 6,0 %). ■

### Définitions

**Voyageur-kilomètre** : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageur-kilomètre a l'avantage d'être additive quel que soit le mode de transport (à l'exception du transport maritime) : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 voyageurs-kilomètres pour ces deux modes. Dans le transport aérien, le terme équivalent plus fréquemment usité est le passager kilomètre transporté.

**Voyageur** : toute personne qui effectue un parcours en empruntant un moyen de transport, à l'exception du personnel affecté aux services de transport.

**Passager kilomètre, transport de voyageurs, transport intérieur de voyageurs** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les comptes des transports en 2016 – 54<sup>e</sup> rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab* n° 23, SDES, juillet 2017.
- « Chiffres clés du transport », SDES, février 2017.
- « Vingt-cinq années de transport intérieur de voyageurs », *Études & documents* n° 148, SDES, mai 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Transports intérieurs de voyageurs par mode

en milliards de voyageurs-kilomètres

	1990	2000	2016 (p)	16/15 en %
Voitures particulières <sup>1</sup>	598,7	697,6	756,4	2,7
Autobus, autocars et tramways <sup>2</sup>	52,3	55,9	82,0	3,1
dont RATP	2,2	2,6	3,9	2,6
Transports ferrés	75,5	82,1	103,2	-1,1
dont : SNCF	65,0	70,6	87,8	-1,5
dont TGV	14,9	34,5	53,1	-1,7
RATP <sup>3</sup>	9,7	10,1	12,9	0,7
Transports aériens <sup>4</sup>	11,4	15,1	14,8	3,8
<b>Total</b>	<b>737,8</b>	<b>850,7</b>	<b>956,4</b>	<b>2,3</b>

1. Y c. véhicules légers immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés.

2. Y c. transport en autocars étrangers.

3. Métro et RER.

4. Vols intérieurs à la métropole uniquement.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

## Passagers trans-Manche passant par la France

en milliers de passagers

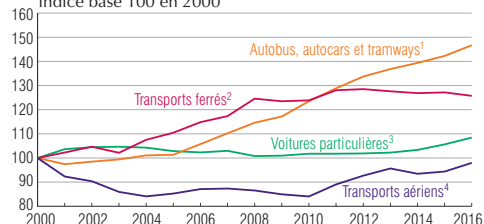
	1995	2005	2016 (p)	16/15 en %
Passagers Eurotunnel	7 758	17 063	20 580	-1,4
Passagers ferrés <sup>1</sup>	25 807	17 533	15 339	-8,1
Passagers aériens	3 315	7 520	8 282	2,8
<b>Total</b>	<b>36 880</b>	<b>42 117</b>	<b>44 201</b>	<b>-3,1</b>

1. Y c. liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes, hors croisières.

Source : SDES.

## Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs de 2000 à 2016

indice base 100 en 2000



1. Y c. transport en autocars étrangers. 2. Trains, RER et métro. 3. Y c. véhicules légers immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés. 4. Vols intérieurs à la métropole uniquement.

Champ : France métropolitaine, transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.

Source : SDES.

## Fréquentation des principaux aéroports de l'UE

en millions de passagers

Rang		2016	16/15 en %
1	Londres/Heathrow	75,8	1,0
2	Paris/Charles-de-Gaulle	66,0	0,3
3	Amsterdam/Schiphol	63,7	9,3
4	Francfort-sur-le-Main	60,9	-0,4
5	Madrid/Barajas	49,2	6,2
6	Barcelone	43,8	11,0
7	Londres/Gatwick	43,1	7,1
8	Munich	42,3	3,1
9	Rome/Fiumicino	41,9	3,2
10	Paris/Orly	31,2	5,3

Source : Eurostat (extraction du 26 septembre 2017).

## Demande de transport aérien de voyageurs

en milliers de passagers

	1990	2000	2016 (p)	16/15 en %
<b>Métropole - International</b>	<b>36 959</b>	<b>66 954</b>	<b>121 080</b>	<b>3,0</b>
dont : métropole - Europe	22 954	42 030	80 630	4,4
métropole - Afrique	7 126	9 790	16 200	1,1
métropole - Amérique	4 384	9 661	12 940	0,9
métropole - Asie	2 489	5 406	11 310	-2,1
<b>Métropole - Intérieur</b>	<b>20 855</b>	<b>27 030</b>	<b>24 780</b>	<b>3,2</b>
Paris - régions	17 281	21 180	16 490	1,4
Régions - régions	3 574	5 850	8 290	6,8
<b>Métropole - outre-mer</b>	<b>1 785</b>	<b>3 750</b>	<b>4 000</b>	<b>4,4</b>
<b>Total métropole</b>	<b>59 599</b>	<b>97 734</b>	<b>149 860</b>	<b>3,0</b>
Outre-mer - international	1 458	1 910	2 480	7,8
Outre-mer - outre-mer	1 312	2 060	2 290	5,0
<b>Total</b>	<b>62 368</b>	<b>101 704</b>	<b>154 630</b>	<b>3,1</b>

Source : SDES, comptes des transports.

## Voitures particulières

	1990	2000	2016
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	32,2
Parcours moyen <sup>1</sup> (en milliers de km/véhicule)	13,4	13,5	13,3
dont : véhicules diesel	21,3	18,8	16,1
véhicules essence	11,9	10,7	8,6

1. Parcours annuel moyen.

Champ : véhicules immatriculés en France métropolitaine.

Source : SDES.

## Trafic maritime des principaux ports de l'UE

en millions de passagers

	2000	2005	2010	2015	15/14 en %
Douvres	16,2	13,5	13,4	13,1	-2,2
Helsinki	9,3	8,9	9,8	11,2	2,5
Stockholm	7,7	8,2	9,1	9,9	-0,5
<b>Calais</b>	<b>15,1</b>	<b>11,7</b>	<b>10,2</b>	<b>9,8</b>	<b>-8,8</b>
Tallinn	...	6,7	7,5	9,3	2,2
Le Pirée	7,3	11,1	10,9	8,2	0,4
Helsingborg	13,5	11,1	8,5	7,7	0,2
Helsingør	13,3	11,0	8,5	7,6	0,1
Paloukia & Perama <sup>1</sup>	...	11,7	12,7	7,1	0,5
Messine	11,9	9,8	10,8	7,0	0,5

1. Paloukia et Perama assurent la liaison par ferry entre la Grèce et l'île de Salamine.

Champ : passagers embarqués et débarqués.

Source : Eurostat (extraction du 25 septembre 2017).

## Transport aérien de passagers dans quelques pays de l'UE

en millions de passagers

	2004	2008 (r)	2016	16/15 en %
Allemagne	135,9	165,8	200,7	3,5
Autriche	18,3	23,9	27,2	1,6
Belgique	17,5	22,0	30,1	-2,7
Danemark	21,0	24,6	32,8	8,9
Espagne	129,8	161,4	193,9	11,0
Finlande	11,8	14,9	18,1	3,6
<b>France</b>	<b>103,0</b>	<b>123,0</b>	<b>145,3</b>	<b>3,1</b>
Grèce	29,5	35,1	45,5	8,2
Irlande	20,9	30,0	32,6	10,3
Italie	81,2	105,2	134,5	5,4
Pays-Bas	44,5	50,4	70,3	8,9
Portugal	18,4	25,2	40,9	13,7
Royaume-Uni	192,3	213,9	248,9	7,1
Suède	20,0	27,8	36,0	5,7

Source : Eurostat (extraction du 25 septembre 2017).

## 20.8 Transports de marchandises

Les **transports intérieurs terrestres de marchandises** (338,5 milliards de **tonnes-kilomètres**) sont largement dominés par le transport routier. En 2016, la part modale de la route progresse au détriment de celles du transport ferroviaire et du transport fluvial ; elle représente 88,0 % du transport terrestre hors oléoducs. Le **transport international** représente 27,6 % du transport de marchandises en 2016, part qui a tendance à s'accroître ; la part de l'international atteint 22,7 % dans le transport routier, 26,8 % dans le transport ferroviaire, 39,1 % dans le transport fluvial.

En 2016, le transport terrestre de marchandises est en hausse (+1,2 %). Alors que le transport routier progresse de 2,2 %, le transport ferroviaire diminue de 4,9 %. Depuis 2011, le transport terrestre (hors oléoducs) régresse de 1,0 % en moyenne annuelle avec une baisse en moyenne annuelle de 1,0 % pour le routier, de 1,0 % pour le ferroviaire et de 2,7 % pour le fluvial. Le transport routier sous **pavillon** français subit depuis 2011 une baisse plus lourde (-2,7 %), alors que celui des pavillons étrangers progresse de 2,1 %.

Le transport ferroviaire de marchandises diminue en 2016 de 4,9 %, après avoir augmenté de 5,1 % en 2015. L'activité de **fret** ferroviaire s'élève à 32,6 milliards de tonnes-kilomètres en 2016. La baisse du transport ferroviaire s'explique à la fois par la diminution du transport national (-4,2 %) et par celle du transport international (-8,3 %).

Les quantités traitées dans les ports français, 344,0 millions de tonnes (331,3 en métropole), baisse en 2016 (-1,7 %) : elles reculent de

0,2 % pour les entrées (222 millions de tonnes) et de 4,3 % pour les sorties (122 millions de tonnes). L'activité portuaire est principalement concentrée dans les sept grands ports maritimes (GPM) métropolitains et à Calais où entrent et sortent 87 % des marchandises.

Le transport de produits pétroliers par oléoducs, en particulier de produits bruts, en forte diminution depuis plusieurs années, a cessé de baisser. Il est quasiment stable en 2016 (-0,6 %). Cependant, depuis 2011, il diminue de 7,9 % en moyenne annuelle, après les délocalisations des raffineries vers les pays producteurs de pétrole.

Le transport fluvial de marchandises s'élève à 6,9 milliards de tonnes-kilomètres en 2016. Il recule (-8,4 %) pour la troisième année consécutive (-3,7 % en 2015, après -2,0 % en 2014). Dans un contexte économique défavorable, l'activité diminue notablement en raison de la baisse du transport ferroviaire de produits agricoles et alimentaires.

Avec 12,8 milliards de tonnes-kilomètres en 2016, le transport terrestre de **conteneurs** représente en France métropolitaine 6,7 % du transport terrestre. Depuis 2011, il diminue mais moins rapidement que le transport terrestre total. Les volumes de conteneurs traités dans les ports français progressent depuis 2011, alors que les volumes de marchandises totales traités reculent. Avec 43,3 millions de tonnes de marchandises en conteneurs traités dans les ports métropolitains en 2016, les conteneurs représentent 13,1 % des marchandises traitées dans les ports. ■

### Définitions

**Tonne-kilomètre** : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. L'unité tonne-kilomètre a l'avantage d'être additive : le déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 tonnes-kilomètres tous modes confondus.

**Transport de marchandises** : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné, en tonnes.

**Cabotage, conteneur, fret, pavillon, transport intérieur de marchandises, transport international de marchandises** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les comptes des transports en 2016 – 54<sup>e</sup> rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab* n° 23, SDES, juillet 2017.
- « Chiffres clés du transport », SDES, février 2017.
- « Les transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2015 », *Datalab essentiel* n° 15, SDES, juillet 2016.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »



## Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

en milliards de tonnes-kilomètres

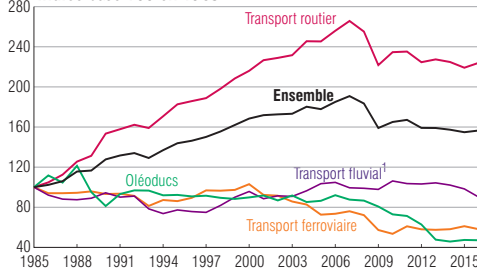
	1990	2000	2016	16/15 en %
<b>Transport routier</b>	<b>197,0</b>	<b>277,4</b>	<b>287,7</b>	<b>2,2</b>
Pavillon français	159,0	203,6	174,8	1,5
National	137,7	181,8	167,9	2,0
International	20,0	21,2	6,9	- 8,2
Transit	1,3	0,5	0,1	0,0
Pavillon étranger	38,0	73,8	112,8	3,3
Cabotage	0,0	2,2	8,5	7,6
International	17,2	33,1	58,3	3,0
Transit	20,8	38,4	46,0	3,0
<b>Transport ferroviaire</b>	<b>52,2</b>	<b>57,7</b>	<b>32,6</b>	<b>- 4,9</b>
National	31,5	29,9	20,5	- 4,2
International	15,0	18,5	8,7	- 8,3
Transit	5,7	9,3	3,3	0,0
<b>Transport fluvial<sup>1</sup></b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>	<b>6,8</b>	<b>- 8,4</b>
National	4,3	4,1	4,2	- 9,4
International	2,9	3,1	2,7	- 6,8
<b>Oléoducs</b>	<b>19,6</b>	<b>21,7</b>	<b>11,4</b>	<b>- 0,6</b>
<b>Total</b>	<b>276,0</b>	<b>364,0</b>	<b>338,4</b>	<b>1,2</b>
National	193,1	239,8	212,5	1,2
International	55,1	76,0	76,6	0,1
Transit	27,8	48,3	49,4	2,7

1. Hors trafic rhénan et mosellan.

Source : SDES.

## Évolution du transport intérieur de marchandises par mode de 1985 à 2016

indice base 100 en 1985



1. Hors trafic rhénan et mosellan.

Note : transport intérieur en tonnes-kilomètres.

Source : SDES.

## Transport ferroviaire de marchandises au sein de l'UE

en milliards de tonnes-kilomètres

	2007	2015 (r) <sup>1</sup>	
		en %	
Allemagne	114,6	116,6	28,6
Pologne	54,3	46,8	11,5
<b>France</b>	<b>42,6</b>	<b>34,3</b>	<b>8,4</b>
Royaume-Uni	21,3	22,0	5,4
Italie	25,3	20,1	4,9
Suède	23,3	20,6	5,1
Autriche	21,4	19,2	4,7
Lettonie	18,3	18,9	4,6
République tchèque	16,3	15,3	3,7
Lituanie	14,4	14,0	3,4
Autres pays <sup>2</sup>	100,3	79,9	19,6
<b>UE<sup>2</sup></b>	<b>452,0</b>	<b>407,6</b>	<b>100,0</b>

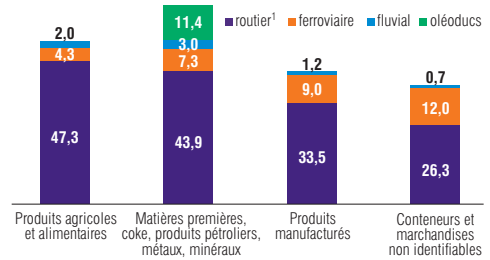
1. Donnée 2014 pour l'Italie.

2. Estimations pour 2015.

Sources : Eurostat ; SDES.

## Transport intérieur terrestre par type de marchandises et mode en 2016

en milliards de tonnes-kilomètres



1. Hors véhicules utilitaires légers.

Source : SDES.

## Effectifs salariés dans le transport de marchandises

en milliers

Au 31 décembre	1998 (r)	2010 (r)	2016	16/15 en %
Routier et services de déménagement	293,0	345,7	358,4	3,1
Par conduites	4,0	4,2	4,5	- 0,7
Maritime	3,8	7,9	6,2	- 3,0
Fluvial	0,9	1,3	1,1	0,2
<b>Total</b>	<b>301,7</b>	<b>359,1</b>	<b>370,3</b>	<b>2,9</b>

Note : hors ferroviaire et aérien.

Champ : France métropolitaine, ensemble des secteurs marchands hors agriculture.

Source : SDES.

## Activité des principaux ports européens de conteneurs

en millions de tonnes

	2010	2013	2016 (p)	16/15 en %
Rotterdam	430,2	440,5	461,2	- 1,1
Anvers	178,2	190,8	214,1	2,7
Hambourg	121,2	139,0	138,2	0,3
Algésiras	65,7	85,9	96,9	5,3
<b>Marseille</b>	<b>86,0</b>	<b>80,0</b>	<b>80,6</b>	<b>- 1,4</b>
Brême	68,7	78,8	74,2	1,0
Valence	63,7	68,7	70,8	1,7
<b>Le Havre</b>	<b>70,2</b>	<b>67,2</b>	<b>65,4</b>	<b>- 4,2</b>
Gènes	50,7	48,5	49,8	- 0,8
Barcelone	43,0	41,5	47,6	3,6
Zeebrugge	49,6	42,8	37,8	- 1,3
Bilbao	33,7	29,6	31,9	- 1,4

Source : DGITM.

## Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

Rang		2016	16/15 en %
<b>1</b>	<b>Paris/Charles-de-Gaulle</b>	<b>2 220,4</b>	<b>6,1</b>
2	Francfort-sur-le-Main	2 189,7	1,8
3	Amsterdam/Schiphol	1 694,1	2,3
4	Londres/Heathrow	1 634,6	3,1
5	Leipzig/Halle	1 055,8	6,6
6	Luxembourg	804,3	8,8
7	Cologne/Bonn	798,8	3,8
8	Liège/Bierset	660,0	1,4
9	Milan/Malpensa	548,8	7,3
10	Bruxelles/National	469,9	- 4,1
11	Madrid/Barajas	402,7	5,3
12	Munich	396,3	5,3

Source : Eurostat (extraction du 5 octobre 2017).





---

# Annexes

---

Définitions

Organismes

Index des principaux termes utilisés



## Définitions

### A

**AAH** : voir **Allocation aux adultes handicapés**.

**Accident corporel de la circulation** : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation).

**Accident du travail** : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

**Acquéreurs récents** : ménages ayant acquis leur résidence principale au cours de l'année de référence et des trois précédentes.

**Activités d'innovation** : voir **Innovation**.

**ACTP** : voir **Allocation compensatrice pour tierce personne**.

**Administrations de sécurité sociale** : regroupent les hôpitaux et l'ensemble des régimes de Sécurité sociale (régimes généraux et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire et l'assurance chômage.

**Administrations publiques (APU)** : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

**Administrations publiques centrales** : regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (Odac), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités etc.

**Administrations publiques locales** : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes), certaines activités des syndicats de communes. Les Odal regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours, etc.), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales, les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

**ADSL** : technologie d'accès à Internet qui tire parti des hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. La terminologie française officielle préfère l'expression « raccordement numérique asymétrique » (RNA) ou « liaison numérique à débit asymétrique », mais c'est l'acronyme anglais ADSL (pour *Asymmetric Digital Subscriber Line*) qui est le plus couramment utilisé.

**AEEH** : voir **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé**.

**AES** : allocation d'éducation spéciale.

**Affection de longue durée (ALD)** : le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Une liste établie par décret fixe trente affections (ALD30) ouvrant droit à une exonération du ticket modérateur (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladie coronaire, etc.). Son obtention est subordonnée à une demande à la caisse d'affiliation de l'assuré et à l'accord du service médical. En pratique, la quasi totalité des affections ayant un caractère habituel de gravité (cancers, maladies cardiovasculaires, infection par le VIH, diabète, troubles graves de la santé mentale, etc.) est couverte par le champ des ALD.

**Âge** : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

**Agents financiers résidents** : Banque de France et établissements de crédit. Clientèle financière (OPCVM, fonds communs de créances, institutions financières autres que les établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.).

**Agents non financiers (ANF) résidents** : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

**Agglomération ou unité urbaine** : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

**Agrégats monétaires (M1, M2, M3)** : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

**Aide au logement** : les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

**Aide sociale** : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Aide sociale à l'enfance (ASE)** : elle recouvre trois prestations principales. Il s'agit des actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), des mesures de placement et des aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles concernent les jeunes de moins de 21 ans.

**Aide sociale aux personnes handicapées** : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

**Aide sociale départementale (ASD)** : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et au titre de l'insertion.

**Aire urbaine** : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Le zonage en aires urbaines a été revu par l'Insee suite à la création des « communes nouvelles » au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (plus de 1 000 communes se sont regroupées en un peu plus de 300 communes). Ce sont surtout des départements de l'Ouest qui sont concernés.

**AJPP** : voir **Allocation journalière de présence parentale**.

**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

**Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) :** prestation versée par le conseil départemental et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) :** prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

**Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :** allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'incapacité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

**Allocation journalière de présence parentale (AJPP) :** attribuée en cas d'interruption de l'activité professionnelle pour rester auprès de son enfant du fait d'une maladie, d'un handicap ou s'il est victime d'un accident d'une particulière gravité.

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :** participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Cette prestation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie. Celui-ci est évalué en fonction de la grille nationale AGGIR (autonomie gérontologie groupe iso-ressources) qui comprend 6 niveaux. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA. Voir aussi : **Grille AGGIR**.

**Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) :** allocation du deuxième étage du minimum vieillesse, géré par le Fonds de solidarité vieillesse. L'ASV est une allocation différentielle qui permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA.

**Amende forfaitaire :** l'auteur d'une contravention (4 premières classes) condamné à payer une amende peut, pour éviter toute poursuite pénale, soit la payer immédiatement à l'agent qui l'a verbalisé, soit la payer ultérieurement par un timbre-amende. L'amende peut être majorée si les délais de paiement ne sont pas respectés.

**Années de vie en bonne santé :** voir **Espérance de vie en bonne santé**.

**APP :** Allocation de présence parentale.

**Appellations d'origine (AOP et AOC) :** l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.

**Apprenti :** en théorie, jeune âgé de 16 à 25 ans qui prépare un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

**APU :** voir **Administrations publiques**.

**Aquaculture :** ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

**Artificialisation des sols – zone artificialisée :** perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). La définition retenue par Eurostat est plus restrictive car elle ne retient que les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins, etc.).



**Artisanat** : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise. Il n'y a pas de définition européenne des entreprises artisanales ; dans sa recommandation du 3 avril 1996 sur la définition des PME (96280/CE), la Commission européenne précise que les entreprises artisanales « continueront à être définies au niveau national, en raison de leurs spécificités ».

**Artisanat commercial** : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

**Assurance** : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

**AT-MP** : accidents du travail et maladies professionnelles.

**Auto-entrepreneur** : voir **Micro-entrepreneur**.

**Autorisation de construction (logement ou local non résidentiel)** : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel. Une telle autorisation peut concerner l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles, ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

## B

**Baccalauréat** : le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

**Bailleurs privés** : ménages propriétaires bailleurs, autres bailleurs personnes morales.

**Bailleurs publics** : organismes d'habitation à loyer modéré (HLM), société d'économie mixte (SEM), État, collectivités locales et établissements publics.

**Balance commerciale** : compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération sont déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services, contrairement à d'autres pays où la balance commerciale couvre les biens et les services.

**Balance des paiements** : état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Pour la France, elle est élaborée par la Banque de France, par délégation de la DGTPE.

**Banque** : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

**Besoin de financement** : voir **Capacité et besoin de financement**.

**Bien-être « ailleurs »** : le bien-être dans les autres parties du monde peut être affecté par notre mode de vie. Celui-ci peut en effet avoir des conséquences néfastes telles que le réchauffement climatique et la montée des eaux dans certaines parties du globe ; dans d'autres, ce sera l'épuisement des matières premières ou encore les pollutions liées à la production des biens que nous consommons.

**Biens** : objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre au moyen de transactions sur des marchés. Ils sont demandés parce qu'ils peuvent être utilisés pour satisfaire les besoins ou les désirs des ménages ou de la collectivité, ou encore pour produire d'autres biens ou services. La production et l'échange des biens sont des activités tout à fait séparées. Certains biens peuvent ne jamais être échangés, tandis que d'autres peuvent être achetés et vendus de nombreuses fois. La séparation de la production d'un bien de sa vente ou revente ultérieure est une caractéristique économiquement significative d'un bien qui n'est pas partagée par un service.

**Biodiversité** : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). Une autre composante essentielle et constitutive de la biodiversité sont les interactions au sein et entre chacun de ces trois niveaux.

**Biomasse** : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

**BIT** : voir **Bureau international du travail**.

**Branche agricole** : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

**Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

**Branche de recherche** : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe trente deux branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

**Brevet** : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

**Brevet de technicien supérieur (BTS)** : diplôme de niveau III préparé généralement en 2 ans après le baccalauréat.

**Brevet d'études professionnelles (BEP)** : diplôme national qui atteste d'une qualification professionnelle. Chaque spécialité du brevet d'études professionnelles est définie par un arrêté du ministre chargé de l'éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes.

**Bureau international du travail (BIT)** : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

## C

**Cabotage** : transport national effectué par un véhicule immatriculé dans un autre pays.

**Caf (coût, assurance, fret)** : prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

**Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) :** organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

**Cambriolages, vols avec ou sans effraction :** on distingue les vols et tentatives de vol dans les résidences des ménages selon le mode d'entrée. Si une porte ou une fenêtre est forcée (y compris avec de fausses clés), on qualifie le vol de cambriolage, ou vol avec effraction. On assimile les vols avec escalade aux vols avec effraction. Un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrée (vol d'objets accessibles de l'extérieur). Les vols sans effraction comprennent également les vols avec entrée par ruse, par exemple, lorsqu'une personne se fait passer pour un professionnel (policier, agent des services publics ou autre). Voir aussi : **Vols et tentatives de vol.**

**Camping :** voir **Hôtellerie de plein air.**

**Capacité d'accueil des établissements de santé :** il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

**Capacité et besoin de financement :** la capacité de financement est le solde du compte de capital. Ce solde est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels, etc.). On parle de capacité de financement si le solde est positif, et de besoin de financement s'il est négatif.

**Capital-innovation :** financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-innovation se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

**Capitalisation boursière :** valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

**Captures de pêche :** ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer. Voir aussi : **Production des pêches maritimes.**

**Casier judiciaire :** relevé des condamnations pénales regroupées au Casier judiciaire national du ministère de la Justice à Nantes. Ces informations sont communiquées, sur demande, sous forme d'extraits appelés bulletins.

**Catégories d'emplois de la fonction publique :** les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés. Voir aussi : **Statuts des agents de la fonction publique.**

**Catégorie d'entreprise :** quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. On distingue :  
– les microentreprises (MIC) ;  
– les petites et moyennes entreprises (PME) ;  
– les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;  
– les grandes entreprises (GE).

**Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) :** diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

**Charbon :** terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

**Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo** : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

**Chiffre d'affaires hors taxes** : représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Le chiffre d'affaires témoigne du volume d'affaires généré par l'activité courante de l'entreprise et permet ainsi d'en apprécier la dimension. Cependant, pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas toujours un indicateur significatif car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitance selon le mode de comptabilisation retenu.

**Chômeur au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement). Cette définition stricte du chômage ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité : en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un halo autour du chômage. Ce halo est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi. Voir aussi : **Enquête Emploi**.

**Chômeur de longue durée** : personne au chômage depuis plus d'un an.

**Classe** : terme utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

**Classification des exploitations agricoles** : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites (PBS 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS 100 000 euros).

**Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** : formations de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

**Classification internationale type de l'éducation (CITE)** : conçue par l'Unesco au cours des années 1970, puis révisée en 1997. C'est un outil construit pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, en prenant à la fois en compte les niveaux et les domaines d'éducation. En France, les niveaux 0 et 1 de la CITE correspondent à l'enseignement pré-primaire ou primaire, les niveaux 2 et 3 à l'enseignement secondaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles. Le niveau 4 de la CITE correspond à l'enseignement post-secondaire non supérieur (capacité en droit, DAEU, etc.). Le niveau 5 correspond aux formations supérieures ne menant pas à la recherche (BTS, DUT, licence, maîtrise, master, etc.) et le niveau 6 aux doctorats (hors santé). Afin d'affiner la nomenclature, deux dimensions complémentaires sont ajoutées. La première permet de préciser l'orientation pour laquelle a été conçu le programme (programme donnant accès à des études de niveau supérieur, programme donnant accès à des études plus courtes, programme dont le débouché est la vie active). La seconde dimension complémentaire concerne la nature des enseignements, selon qu'ils relèvent des enseignements généraux, professionnels ou techniques.

**CMU-C** : voir **Couverture maladie universelle complémentaire**.

**Cnav** : voir **Caisse nationale d'assurance vieillesse**.

**Colis** : le marché des colis regroupe deux segments : celui du colis hors express (y compris les colis remis contre signature) et celui du colis express. Les délais d'acheminement constituent le premier critère de distinction entre ces deux premiers segments : ils sont généralement supérieurs à un jour pour le colis hors express et égaux ou inférieurs à un jour pour l'express. L'identité des expéditeurs et des récepteurs de colis constitue le

second critère. Le colis hors express concerne majoritairement les échanges entreprises-consommateurs ou entre particuliers alors que l'express répond davantage aux besoins interentreprises (délais courts, logistique adaptée). La distinction entre ces deux segments s'avère toutefois de plus en plus difficile à établir, les opérateurs proposant des produits de plus en plus convergents.

**Collectivités locales :** désigne l'ensemble constitué par les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes.

**Collectivités territoriales :** structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

**Commerce :** consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

**Commerce de détail :** consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client.

**Commerce de gros :** consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

**Commerce et réparation d'automobiles :** comprennent le commerce de gros ou le commerce de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles, y compris véhicules utilitaires et motos, de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

**Commune :** plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement, etc.). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

**Composition pénale :** disposition permettant au procureur de la République, dans certaines conditions, de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction, une mesure alternative à l'emprisonnement, au lieu de la traduire devant le tribunal. Exemples : amende, suspension du permis de conduire, travail non rémunéré, etc.

**Comptes nationaux de la santé :** compte satellite de la comptabilité nationale visant à retracer la production, la consommation et le financement de la fonction santé, définie comme l'ensemble des actions concourant à la prévention et au traitement d'une perturbation temporaire de l'état de santé.

**Conchyliculture :** élevage des moules, huîtres, palourdes et coques. Elle est la principale branche de l'aquaculture française. Elle doit faire face à la multiplication des usages du littoral et à la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité conformément à une réglementation de plus en plus stricte.

**Condamnation :** décision rendue à l'encontre d'une personne physique ou morale par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire mais ne constituent pas le premier terme d'une récidive.

**Condamné :** personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

**Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques :** la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les



évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on évalue ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été conformes à la moyenne de référence 1981-2010. On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée, et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

**Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) :** comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements). Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues.

**Consommation effective des ménages :** inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait ou non l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

**Consommation finale d'énergie :** quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (pertes de transformation, de transport et de distribution d'énergie, consommation propre des entreprises de la branche). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

**Consommation intérieure apparente de matières (DMC, Domestic Material Consumption) :** quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire ( $DMC = \text{extraction intérieure} + \text{importations} - \text{exportations}$ ).

**Consommation intérieure d'électricité :** quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompes et la consommation des auxiliaires.

**Consommation intermédiaire :** valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

**Consommation primaire d'énergie :** agrégat des comptes de l'énergie qui se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

**Consommation touristique intérieure :** agrégat qui mesure la consommation des visiteurs (touristes et excursionnistes) français ou étrangers, au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués en France ou à partir du territoire français, réalisée auprès des fournisseurs de services et de biens de consommation résidant en France. La consommation touristique intérieure se décompose en deux parties : interne, qui mesure la consommation des visiteurs résidant en France ; réceptrice, qui mesure la consommation des visiteurs résidant à l'étranger.

**Construction :** essentiellement activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF rév. 2.

**Construction individuelle ou collective :** on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

**Conteneur :** le transport terrestre de conteneurs est mesuré en tonnes-kilomètres de marchandises transportées, ce qui permet des comparaisons avec les autres chiffres de fret de ce rapport. Il peut aussi être mesuré en nombre de conteneurs : on utilise un nombre de conteneurs EVP qui fait référence à la taille de 20 pieds (EVP = équivalent 20 pieds). Même s'il s'agit d'un conditionnement, le transport de conteneurs de marchandises fonctionne presque comme un type de transport de marchandises particulier et facilite le changement de mode et le transport de grandes quantités de produits diversifiés. Rapidement transbordable,

le transport de conteneurs est adapté à l'intermodalité. La quantité de transport de conteneurs intérieur en France par le TRM étranger est inconnue (transit + international entrant et sortant). Les conteneurs peuvent provenir des ports maritimes et des lieux de production ou de conditionnement. Une part des conteneurs traités dans les ports est uniquement transbordée d'un navire à l'autre.

**Contractuel** : voir **Statuts des agents de la fonction publique**.

**Contrat aidé** : contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) concerne le secteur non marchand. Le contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand. Les contrats aidés comprennent aussi d'autres dispositifs, notamment les emplois d'avenir. Voir aussi : **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

**Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** : voir **Contrat aidé** et **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

**Contrat d'apprentissage** : contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d'apprentissage peut varier de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

**Contrat d'importation de gaz naturel** : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme dont les prix sont indexés sur celui des produits pétroliers. Il existe également des marchés de court terme, dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

**Contrat en alternance** : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

**Contrat initiative emploi (CIE)** : voir **Contrat aidé** et **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

**Contrat initiative emploi – starter (CIE – starter)** : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

**Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts** : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, et les versements sur ces contrats bénéficient de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ces contrats sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu. Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un « sursalaire ». Les contrats relevant de l'article 83 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

**Contrat unique d'insertion (CUI)** : entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en France métropolitaine et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le contrat unique d'insertion est un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il se décline sous deux formes : le CUI-Contrat initiative emploi (CUI-CIE) qui s'adresse aux employeurs du secteur marchand et le CUI-Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux employeurs du secteur non marchand. Le CUI succède au Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le non-marchand et au Contrat initiative emploi (CIE) dans le marchand. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, ont été mis en place les CIE – starter dans le secteur marchand ; bénéficiant d'une prise en charge majorée, ils sont réservés à des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

**Contravention** : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires (exemple : suspension du permis de conduire). Les contraventions sont réparties en 5 classes, en fonction de la gravité des faits à sanctionner et des peines qui leurs sont applicables.

**Contribution à la dette** : la contribution à la dette d'un sous-secteur est égale à la dette de ce sous secteur diminuée des passifs détenus par les autres administrations publiques. La somme des contributions à la dette des différents sous-secteurs est égale à la dette au sens de Maastricht de l'ensemble des administrations publiques.

**Contribution à l'évolution d'un agrégat** : l'évolution d'un agrégat (PIB ou valeur ajoutée par exemple) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes. Dans les cas simples (agrégats



en valeur notamment) la contribution d'une composante à l'évolution de l'agrégat est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

**Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) :** impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

**Contribution sociale généralisée (CSG) :** impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

**Convention de Ramsar :** la Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

**COP21 :** voir **Protocole de Kyoto**.

**Cotisations sociales :** les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

- les cotisations sociales effectives comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquiescer et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants, cotisations sur prestations et autres cotisations (cotisations volontaires etc.).

- les cotisations imputées mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

**Cotisations sociales imputées :** à la charge des employeurs, part des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui n'est pas financée par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés. Par exemple, des cotisations sociales sont imputées à l'État pour couvrir les pensions versées aux anciens fonctionnaires, car elles ne sont financées que très partiellement par les cotisations sociales effectives des fonctionnaires actifs.

**Couple (au sein d'un ménage) :** correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait. Cette définition est utilisée dans certaines exploitations statistiques du recensement pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s).

**Couronne :** voir **Aire urbaine**.

**Coût de la main-d'œuvre (ou coût du travail) :** comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il comprend, en plus des salaires et traitements bruts, les cotisations sociales à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, indemnités de départ) que celles-ci soient obligatoires, conventionnelles ou facultatives, nettes d'exonérations comme les allègements de charges ; les frais de formation professionnelle (taxe d'apprentissage, contributions patronales au financement de la formation professionnelle) ; d'autres dépenses liées à l'emploi de salariés comme les frais de recrutement ; les taxes et les impôts relatifs à l'emploi et aux salariés, déduction faite des subventions perçues par l'employeur et destinées à favoriser l'emploi (CICE notamment).

**Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) :** dispositif en faveur des ménages à revenus modestes permettant une prise en charge plus complète que celle assurée par les régimes de base d'assurance maladie. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. La CMU-C est gérée soit par la caisse d'assurance maladie de l'assuré (organisme de base), soit par un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurance, institution de prévoyance) habilité à gérer la CMU-C. Les garanties offertes sont les mêmes dans les deux cas. Dans les comptes de la santé, les dépenses d'assurances maladie de base et complémentaire des bénéficiaires de la CMU-C gérés par leur caisse d'assurance maladie sont regroupées dans l'item « CMU-C organismes de base », le système d'information ne permettant pas de distinguer ces

deux composantes. Cette dépense globale est conventionnellement regroupée dans les comptes avec les dépenses de l'État qui recouvrent, outre l'aide médicale de l'État et les soins urgents, les prestations versées aux invalides de guerre.

**Création d'entreprise :** la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libérateur en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) et de 6 % pour celles versées au titre des années suivantes. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre du même exercice. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013.

**Crime :** catégorie d'infraction la plus grave. Elle est passible de réclusion criminelle et parfois d'autres peines : amende, peines complémentaires. Le crime est jugé par la cour d'assises. Les peines de réclusion criminelle peuvent être à perpétuité ou fixées à un temps donné (exemple : 20 ans). Pour les personnes morales (sociétés, associations, etc.), le crime peut être sanctionné par une amende.

**Critères de convergence du Traité de Maastricht :** critères, fondés sur des indicateurs économiques, que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB de l'année n-1 et la dette publique, 60 % du PIB de l'année n-1. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie ; ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro. En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé. Voir aussi : **Traité de Maastricht**.

**Croissance démographique :** somme du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties de migrants). L'effectif d'une population augmente quand cette somme est positive,

et diminue lorsqu'elle est négative. Le taux d'accroissement annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

## D

**Déchets** : toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire (article L. 541-1-1 du Code de l'environnement). Les déchets municipaux comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps ; les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux ; les ordures en mélange ou « ordures ménagères résiduelles » correspondent au contenu de la poubelle ordinaire ; la collecte séparative comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchèterie.

**Déchets municipaux** : regroupent les déchets collectés par les municipalités provenant des ménages ou des activités économiques (déchets ménagers et assimilés).

**Déciles et rapports interdéciles** : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salaires ;
  - le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent les 90 % des salaires. Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.
- Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :
- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;
  - le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
  - le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

**Décision-personne** : unité de mesure des dénombrements issus du système décisionnel pénal « Cassiopée », effectif à partir de 2011. Cette unité de mesure concerne les cours d'assise, les tribunaux correctionnels, les tribunaux de police, les juridictions de proximité et les juges et tribunaux pour enfants.

**Déclaration annuelle de données sociales (DADS)** : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

**Décomposition de l'évolution du salaire moyen** : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

**Défaillance d'entreprise** : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20 % mais variable avec le temps et les secteurs d'activité.

**Déficit public au sens de Maastricht** : correspond au besoin de financement (B9NF) des administrations publiques. C'est le solde du compte de capital des administrations publiques. Il mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes, dépenses d'investissement non financier et transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part.

**Déflateur** : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

**Délit** : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

**Demande intérieure finale** : la demande intérieure finale hors stocks est égale à la somme de la consommation finale des ménages et des administrations publiques, ainsi que de la formation brute de capital fixe (investissement). La demande intérieure finale est égale à la demande intérieure finale hors stocks augmentée des variations de stocks.

**Demande mondiale adressée à la France** : mesure ce que serait l'évolution des exportations dans le cas où la France conserverait des parts de marché constante.

**Densité de population** : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

**Département** : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département est une circonscription administrative de l'État. Le Préfet représente les différentes administrations de l'État au niveau territorial. C'est aussi, par la loi du 10 août 1871, une collectivité locale autonome avec un organe délibérant et un exécutif élus. La loi du 17 mai 2013 redéfinit l'élection des assemblées départementales, anciennement conseils généraux, appelées désormais conseils départementaux. Les cantons sont les circonscriptions qui servent de cadre à l'élection des conseils départementaux. Le conseil départemental est élu pour 6 ans au suffrage universel ; il élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil départemental, gère le budget et dirige le personnel. Depuis avril 2011, on compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer). Un département appartient à une région et une seule. Chaque département d'outre-mer constitue à lui seul une région. Les conseillers élus au sein de la Métropole de Lyon (collectivité territoriale à statut particulier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015) ont également les compétences de conseillers départementaux.

**Dépenses courantes de logement** : dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

**Dépense courante de santé (DCS)** : agrégat global des comptes de la santé, la dépense courante de santé est la somme de toutes les dépenses « courantes » engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé. La dépense de santé est dite « courante » parce qu'elle n'intègre pas les dépenses en capital des établissements de santé et des professionnels libéraux (formation brute de capital fixe – FBCF). La DCS regroupe la consommation de soins et biens médicaux ainsi que :

- les autres dépenses pour les malades : soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et indemnités journalières (maladie, maternité et AT/MP) ;
- les dépenses de prévention institutionnelle ;
- les dépenses pour le système de soins : subventions, formation et recherche médicale ;
- les coûts de gestion du système de santé ;
- les dépenses d'indemnisation de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) et les soins aux personnes en difficulté sociale.

Voir aussi : **Consommation de soins et biens médicaux (CSBM)**.

**Dépense courante de santé au sens international (DCSi)** : la définition internationale de la dépense courante de santé (DCSi) correspond à la DCS au sens français diminuée des indemnités journalières (y compris coûts de gestion afférents à celles-ci), d'une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), du coût de la formation et de la recherche médicale, et augmentée de certaines dépenses de prise en charge du handicap et de la dépendance : ces soins de longue durée additionnels correspondent à une partie de l'allocation personnalisée d'autonomie, et à la prestation de compensation du handicap. C'est le concept de DCSi qui prime désormais sur celui de dépense totale de santé (DTS) pour effectuer des comparaisons internationales. La DTS correspond à la DCSi augmentée des dépenses d'investissement en capital au titre du système de soins (formation brute de capital fixe – FBCF). Or, certains pays de l'OCDE (Belgique, Luxembourg, Suisse par exemple) ne comptabilisent pas la FBCF dans leur DTS, ce qui limite la comparabilité de cet agrégat. Voir aussi : **Dépense courante de santé (DCS)**, **Dépense totale de santé (DTS)**.

**Dépense totale de santé (DTS) :** l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Eurostat et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisent depuis 2006 un concept commun pour comparer les dépenses de santé de leurs membres : la dépense totale de santé. En France, elle est évaluée à partir de la dépense courante de soins et de biens médicaux en retirant les indemnités journalières (IJ), une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), les dépenses de recherche et de formation médicales et en ajoutant l'investissement du secteur de la santé (FBCF du secteur hospitalier public et du secteur privé), ainsi que les dépenses liées au handicap et à la dépendance.

**Dépense de consommation des ménages en logement :** inclut les loyers versés par les locataires (aides au logement déduites) mais également les loyers imputés, que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

**Dépense de consommation finale des ménages :** recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement (retracés via un loyer qu'ils se versent fictivement à eux-mêmes).

**Dépense de consommation individualisable :** consommation bénéficiant directement aux ménages tout en étant prise en charge par la collectivité. C'est le cas en particulier de dépenses pour l'éducation, la santé, l'action sociale et le logement.

**Dépense de prévention institutionnelle :** fraction des dépenses totales de prévention sanitaire, résultant principalement de programmes organisés. Elle n'inclut pas la prévention réalisée lors de consultations médicales ordinaires, incluses par ailleurs dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Une estimation partielle de la prévention non institutionnelle sur les soins de ville a abouti à une dépense de 9,3 milliards d'euros pour 2014 (voir éclairage « Une estimation partielle des dépenses de prévention » dans *Les dépenses de santé en 2015*, Drees). Voir aussi : **Consommation de soins et biens médicaux (CSBM)**.

**Dépense de protection de l'environnement :** effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie), la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface, la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail), la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure), la recherche et développement en environnement, ainsi que les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales de l'environnement. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas incluses dans cette dépense. Ainsi, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.

**Dépense d'intervention :** comprennent les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux autres collectivités.

**Dépense intérieure d'éducation (DIE) :** représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

**Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) :** travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). Voir aussi : **Recherche et Développement (R&D)**.

**Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) :** mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de recherche et développement entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.



**Dépense pour les politiques du marché du travail (PMT) :** les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

- les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative (pas totalement aboutie) de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;
- les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;
- les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8), ou de préretraite (9).

Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

**Dépense totale de santé (DTS) :** L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Eurostat et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisent depuis 2006 un concept commun pour comparer les dépenses de santé de leurs membres : la dépense totale de santé. En France, elle est évaluée à partir de la dépense courante de soins et de biens médicaux en retirant les indemnités journalières (IJ), une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), les dépenses de recherche et de formation médicales et en ajoutant l'investissement du secteur de la santé (FBCF du secteur hospitalier public et du secteur privé), ainsi que les dépenses liées au handicap et à la dépendance.

**Dépenses de fonctionnement (finances locales) :** dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

**Dépenses d'investissement (finances locales) :** les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versés.

**Dépenses pré-engagées :** ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles sont définies comme suit : dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; services de télécommunications ; frais de cantine ; services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; assurances (hors assurance-vie) ; services financiers (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

**Dépenses publiques :** dépenses effectuées par l'État, les administrations de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et les administrations et organismes qui leur sont rattachés. Elles peuvent être classées en trois grandes catégories :

- les dépenses de fonctionnement, qui servent à la bonne marche des services publics (dépenses courantes de personnel et d'entretien, achats de fournitures, etc.) ;
- les dépenses de redistribution : prestations en espèces versées aux ménages (ex : pensions de retraite, allocations familiales, minima sociaux, etc.), subventions versées aux entreprises et aux ménages ;
- les dépenses d'investissement, qui visent à renouveler ou à accroître le capital productif public (ex : dépenses de recherche et développement, achats d'armements, constructions de bâtiments et d'infrastructures, etc.).

**Dépôt à terme :** dépôts qui ne peuvent être convertis en espèces avant un terme fixe convenu ou qui ne peuvent être convertis en espèces avant ce terme que moyennant une réfaction totale ou partielle de la rémunération convenue.

**Dépôt à vue :** fonds déposés auprès d'un établissement de dépôts et payables à vue (immédiatement ou dans un délai très bref). Les formes les plus courantes de dépôts à vue sont les comptes de chèques.

**Dépôt de brevet :** permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt.

**Détention provisoire :** mesure ordonnée par le juge des libertés et de la détention à la demande du juge d'instruction. Ce dernier peut demander de placer en prison avant son jugement une personne mise en

examen pour crime ou délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement. La détention provisoire doit être strictement motivée selon les conditions prévues par la loi.

**Détenu** : personne incarcérée sur décision de Justice dans un établissement pénitentiaire.

**Dettes publiques nettes** : correspond à la dette publique notifiée (brute) diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

**Dettes publiques notifiées (ou dette publique au sens de Maastricht)** : couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. La dette au sens de Maastricht est calculée dans le cadre des comptes nationaux avec une définition spécifique. Elle ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions qui sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les *Euro medium term notes* (EMTN), ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. C'est une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passifs les actifs financiers des administrations publiques. Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration. C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor. La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal. Ainsi, les intérêts courus non échus ou les fluctuations des cours des titres ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments, alors que la réévaluation de la valeur de remboursement des titres indexés sur l'inflation (OATi, BTANI et CADESi) est prise en compte. La dette annuelle des administrations publiques est notifiée à la Commission européenne deux fois par an, fin mars et fin septembre. La dette trimestrielle est transmise à Eurostat 90 jours après la fin du trimestre.

**Dimension économique (exploitations agricoles)** : addition des productions brutes standards (PBS) des différentes productions d'une exploitation. Voir aussi : **Classification des exploitations agricoles** et **Production brute standard (PBS)**.

**Diplôme national du brevet** : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

**DIRD** : voir **Dépense intérieure de recherche et de développement**.

**Directive-cadre sur l'eau (DCE)** : directive du Conseil et du Parlement européen du 23 octobre 2000 définissant un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

**Disque Blu-ray** : support d'enregistrement vierge ou enregistré de haute définition.

**Divorce** : rupture légale du mariage. Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005) :

- par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée) ;
- par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation).
- pour faute.

Trois types de jugements entérinant la séparation d'un couple marié peuvent être prononcés :

- un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage, mais ne rompt pas le mariage. Il est révocable sur simple accord des époux en cas de reprise de la vie commune ;
- une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
- un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

**Doctorat** : voir **Licence-Master-Doctorat (LMD)**.

**Durée annuelle du travail des salariés** : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

**Durée collective hebdomadaire du travail** : mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.



**Durée légale du travail** : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut être demandé. La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y compris les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

## E

**EBE** : voir **Excédent brut d'exploitation**.

**Écoles** : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

**Économie circulaire** : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus. Le concept d'économie circulaire est apparu dans les années 1970.

**Écrou** : procès-verbal constatant qu'une personne a été remise à un directeur de prison, et mentionnant la date et la cause de l'emprisonnement.

**Effectifs de Recherche et Développement** : ensemble des personnels (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche.

**Effet de structure** : lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ce paradoxe s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres régressent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela arrive si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins payés, de plus en plus rares. *A contrario*, la variation à structure constante se calcule comme une moyenne pondérée des variations des moyennes de chaque sous-population, les pondérations étant les masses de la grandeur pour chaque sous-population.

**Effort de recherche de la nation** : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

**Électricité** : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque etc.).

**Emploi aidé** : emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

**Emploi au sens du BIT (ou population active occupée au sens du BIT)** : regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant la semaine de référence, ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). L'Insee publie des données sur l'emploi à partir de deux sources : les estimations d'emploi d'une part et l'enquête Emploi d'autre part. Les estimations d'emploi constituent la source de référence en matière de suivi conjoncturel de l'emploi. L'enquête Emploi couvre l'ensemble de la population en ménages ordinaires et permet notamment de caractériser finement les personnes en emploi, ainsi que les emplois occupés, et de calculer les taux d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

**Emploi en comptabilité nationale** : tous les types d'emploi (salariés, non-salariés) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « en personne physique », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. Si une personne a plusieurs emplois, elle est comptabilisée au titre de celui qui lui assure la rémunération la plus élevée. La notion d'emploi intérieur correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte). Les estimations intègrent

les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger. Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« équivalent temps plein », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul équivalent temps plein. À l'inverse, la multiactivité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

**Emploi en équivalent temps plein (EQTP) :** l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (=0,5\*0,8) en EQTP.

**Emploi intérieur :** voir **Emploi en comptabilité nationale**.

**Emplois d'avenir :** ces contrats aidés ont été créés par la loi du 26 octobre 2012 afin de constituer une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 25 ans et aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de moins de 30 ans. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du contrat unique d'insertion (CUI) et sont conclus, selon le cas, sous la forme de CUI-CAE ou de CUI-CIE.

**Empreinte carbone :** indicateur destiné à caractériser la pression exercée à l'échelle planétaire sur le climat (bien public mondial) en termes d'émissions de gaz à effet de serre par la population du pays considéré. Elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger. L'empreinte carbone permet donc de s'interroger sur les responsabilités de chaque pays et de mieux appréhender les négociations internationales sur le climat. C'est une information complémentaire aux inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national, qui sont réalisés au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

**Emprisonnement :** peine privative de liberté encourue en matière de délit. L'échelle des peines d'emprisonnement est fixée par l'article 131-4 du Code pénal et varie de deux mois à dix ans au plus. Le tribunal qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple, ou assorti du placement du condamné sous le régime de la mise à l'épreuve. Le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révoquant en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun. La condamnation est considérée comme non avenue si la révocation n'a pas lieu dans un délai de cinq ans. Le sursis avec mise à l'épreuve est la combinaison du sursis à l'emprisonnement et de la mise à l'épreuve. Elle soumet le condamné, sous le contrôle du juge de l'application des peines, à des mesures de surveillance, d'assistance et à des obligations particulières.

**Encours (ou provisions mathématiques) :** montants des engagements des sociétés d'assurances à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Ces provisions sont calculées à l'aide de formules mathématiques qui prennent en compte les tables de mortalité et un taux d'intérêt technique.

**Énergie finale :** l'énergie finale ou disponible est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer, etc.).

**Énergie nucléaire :** énergie dégagée, sous forme de chaleur, par la fission de noyaux d'uranium dans des réacteurs. Cette énergie, considérée comme primaire, est transformée secondairement en électricité (avec un rendement fixé conventionnellement à 33 %).

**Énergie primaire :** ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

**Énergies renouvelables (EnR) :** énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, dérivées directement ou indirectement du soleil ou de la chaleur produite au plus profond de la Terre, notamment l'énergie générée par le soleil, le vent, la biomasse solide, la chaleur terrestre, l'eau des fleuves, des lacs, des mers et des océans, le biogaz et les biocarburants liquides. On distingue les énergies renouvelables électriques des énergies renouvelables thermiques. Les énergies renouvelables électriques correspondent aux filières de production primaire d'électricité : hydraulique (hors stations de transfert d'énergie par pompage), éolien, énergies marines (marémotrice), solaire photovoltaïque.

Les énergies renouvelables thermiques regroupent les filières pour lesquelles l'énergie est produite sous forme de chaleur, avant d'être éventuellement convertie sous une autre forme (en électricité ou en force motrice notamment) : bois de chauffage (ramassé ou commercialisé), géothermie, solaire thermique, résidus de bois et de récoltes, biogaz, biocarburants, pompes à chaleur, déchets urbains et industriels biodégradables (quelle que soit leur nature).

**Enfant** : personne célibataire vivant principalement dans le même logement que l'un de ses parents au moins, et qui n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

**Enquête Cadre de vie et sécurité** : enquête annuelle réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Depuis 2015 le ministère de l'intérieur (SSMSI) participe à sa conception. Les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont subies récemment et leurs opinions en matière de sécurité et de justice.

**Enquête communautaire sur l'innovation (CIS)** : enquête européenne dite « CIS », menée dans tous les pays membres de l'Union européenne. Portant sur les années 2012-2014, l'enquête CIS 2014 couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM), des secteurs principalement marchands non agricoles (sections B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel constant entre l'enquête CIS 2014 et CIS 2012 est obtenu en excluant du champ de l'enquête CIS 2014 la construction, le commerce de détail, le commerce et la réparation d'automobiles, l'hébergement-restauration, les holdings financières, les activités immobilières, les activités juridiques et comptables et toutes les activités de services administratifs et de soutien. Le champ sectoriel identique entre les pays européens est proche de celui de CIS 2012.

**Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (EFAHCT)** : enquête réalisée auprès des autres hébergements collectifs touristiques, notamment des résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, maisons familiales et auberges de jeunesse. L'échantillon comporte 2 600 hébergements, soit un taux de sondage de 70 %.

**Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA)** : enquête réalisée d'avril à septembre inclus auprès des campings possédant au moins un emplacement de passage. L'échantillon comporte 6 100 campings, soit un taux de sondage de 80 %.

**Enquête de fréquentation hôtelière (EFH)** : enquête réalisée chaque mois auprès des hôtels de tourisme ; 12 000 hôtels sont enquêtés, soit un taux de sondage de 70 %.

**Enquête Emploi** : vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes « Forces de travail » (*Labour Force Survey*). Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) au sens du BIT et comparables entre tous les pays.

**Enquête Logement** : l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (plus de 36 000 logements répondants en 2013, dont 27 000 en France métropolitaine). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement. Le champ de l'enquête est constitué des résidences principales, à l'exclusion des communautés et des habitations mobiles.

**Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** : pour les revenus perçus en 2015, elle s'appuie sur un échantillon représentatif de 50 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee, leurs déclarations fiscales et les prestations sociales qui leur ont été versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile. L'enquête a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. À partir de 2012, les estimations de revenus financiers utilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

**Enquêtes trimestrielles sur les loyers** : deux enquêtes mesurent l'évolution trimestrielle des loyers, l'enquête Loyers et Charges pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux pour le secteur social.

**Enseignants du premier degré** : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

**Enseignants du second degré** : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

**Enseignants du supérieur** : enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

**Enseignement du premier degré** : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

**Enseignement du second degré** : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture).

**Enseignement privé** : les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

**Enseignement supérieur** : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

**Entreprise** : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

**Entreprise artisanale** : voir **Artisanat**.

**Entreprise de taille intermédiaire (ETI)** : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Voir aussi : **Catégories d'entreprises**.

**Entreprise individuelle** : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

**Entreprise publique** : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

**Envoi postal** : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

**EPA** : voir **Établissement public**.

**Épargne des ménages** : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

**Épargne salariale** : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

**EPCI** : voir **Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**.

**EPIC** : voir **Établissement public**.

**EQTP** : voir **Emploi en équivalent temps plein** et **Salaires moyens en équivalent temps plein**.

**Équivalent CO<sub>2</sub>** : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO<sub>2</sub>.

**Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise)** : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour

produire des statistiques structurelles d'entreprises. Mis en place en 2009 sur l'exercice 2008, ce dispositif remplace le précédent système composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

**Espérance de scolarisation** : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

**Espérance de vie à l'âge x** : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

**Espérance de vie à la naissance** : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

**Espérance de vie en bonne santé (à la naissance) ou années de vie en bonne santé (AVBS)** : nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

**Établissement** : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

**Établissement de crédit** : les établissements de crédit recouvrent plusieurs types d'institutions dont en particulier les banques, mais également les établissements de crédit spécialisés principalement habilités à proposer des crédits. On peut parler également d'établissements bancaires.

**Établissement de santé** : personne morale de droit public ou privé qui assure le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes. Les établissements de santé mènent aussi des actions de prévention et d'éducation de la santé. Les établissements publics, soumis au contrôle de l'État, sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Ils sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directeur. Les établissements privés sont à but lucratif ou non lucratif. Pour les établissements à but lucratif, plusieurs personnes morales peuvent coexister. Les établissements privés à but non lucratif peuvent être qualifiés d'établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) dès lors qu'ils assurent le service public hospitalier.

**Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** : établissement médico-social hébergeant des personnes âgées. Parmi les EHPA, on distingue :

- les maisons de retraites, qui assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre ou en logement, les repas et divers services spécifiques ;
- les logements-foyers (re baptisés résidences autonomie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016), groupes de logements ou de chambres autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif ;
- les unités de soins de longue durée des hôpitaux (USLD), structures très médicalisées destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

**Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Ils ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin. Les EHPAD signent une convention avec le conseil départemental et l'agence régionale de santé (ARS) qui leur apportent des financements en contrepartie d'objectifs de qualité de prise en charge.

**Établissement pénitentiaire** : selon le régime de détention et les catégories de condamnation, il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires : les centres de détention, les centres pénitentiaires, les centres de semi-liberté, les maisons d'arrêts, les maisons centrales.

**Établissement public** : personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d'une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics. Il ne doit pas être confondu avec un établissement d'utilité



publique qui relève du droit privé. Les domaines d'intervention des établissements publics sont variés, mais la plupart remplissent une mission de nature économique ou sociale. Il peut s'agir du domaine de la santé (ex : Établissement français du sang), de l'enseignement (ex : universités, lycées), de la culture (certains musées nationaux comme le Louvre), de l'économie (ex : Caisse des dépôts et consignations, SNCF). On distingue les établissements publics administratifs (EPA) et les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), en fonction de la nature de leur activité. Les EPA sont les établissements publics dont l'objet est l'accomplissement de missions traditionnelles de souveraineté ou d'action sociale (par exemple les caisses nationales de la Sécurité sociale, Pôle emploi et quelques musées nationaux). Les EPIC sont les établissements publics dont l'objet est la production et la commercialisation de biens et services et dont les ressources sont essentiellement constituées par les redevances payées par les usagers (par exemple la RATP ou encore les théâtres nationaux).

**Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :** regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

**État chimique de l'eau :** état de l'eau évalué par sa concentration de polluants en regard des normes fixées par la directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

**État civil :** depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple). Les règles applicables (mode d'établissement des registres, de leur conservation, etc.) sont précisées dans des textes législatifs ou réglementaires. L'organisation d'une mairie en termes de registres est laissée à son initiative. Les communes importantes ont en général plusieurs types de registres (selon les actes à inscrire, voire plusieurs registres de même type) et les communes plus petites ont un registre unique.

**État écologique de l'eau :** expression de la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface, évaluée en regard des normes fixées par la directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

**État matrimonial légal :** désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

**État quantitatif de l'eau :** expression du degré d'incidence des captages directs et indirects sur une masse d'eau souterraine, évaluée en regard des normes fixées par la directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

**ETI :** voir **Entreprises de taille intermédiaire**.

**Étranger :** personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

**EURL :** voir **Société à responsabilité limitée**.

**Évolution en termes réels :** les évolutions à prix courants sont déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut (PIB), qui couvre l'ensemble du champ de l'économie. Ainsi, l'évolution d'un prix ou d'un résultat calculée en termes réels est positive ou négative selon qu'elle est supérieure ou inférieure à l'évolution générale des prix. Il s'agit d'une moyenne qui résulte d'une grande diversité de situations individuelles.



**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

**Excursionniste :** voir **Visiteur**.

**Exploitation agricole :** unité économique qui participe à la production agricole. Une exploitation agricole doit répondre à plusieurs critères. Elle doit disposer d'une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales. Elle doit atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères, etc.). Enfin, sa gestion courante doit être indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion. Voir aussi : **Classification des exploitations agricoles**.

**Exportations de biens :** ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Voir aussi : **Biens**.

**Exportations de biens et de services :** ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6<sup>e</sup> édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

**Express :** voir **Colis**.

## F

**Fab (franco à bord) :** prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou prix d'un service fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

**Famille :** partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :  
– soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;  
– soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).  
Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Si tous les enfants du logement, mineurs ou non, sont ceux du couple, alors la famille est qualifiée de « traditionnelle ».

**Famille monoparentale :** famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

**Famille recomposée :** famille comprenant un « couple au sein d'un ménage », mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec deux leurs parents ainsi que des demi-frères ou demi-sœurs en font aussi partie.

**Famille traditionnelle :** familles composées d'un couple et d'enfants nés de cette union (ou adoptés ensemble) et partageant le même logement.

**FBCF :** voir **Investissement**.

**Fédérations françaises handisport et du sport adapté :** il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La Fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

**Fiscalité locale** : comprend la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, impôts économiques prélevés aux entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et la fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, carte grise, part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou de taxe spéciale sur les contrats d'assurance, etc.).

**Fonctionnaire** : agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

**Fonction publique** : le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE) ;
- la fonction publique territoriale (FPT) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Il existe une notion plus large : l'emploi public, qui renvoie à une approche économique, utilisée par la comptabilité nationale. L'emploi public comptabilise les personnes travaillant à titre principal dans des administrations publiques (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires).

**Fonction publique de l'État (FPE)** : regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux (exemples : Pôle emploi, CROUS, CNRS, Universités) à l'exclusion des EPA nationaux de sécurité sociale dont le statut de recrutement normal est le droit privé (par exemple CNAMTS). Les effectifs de la fonction publique de l'État comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

**Fonction publique hospitalière (FPH)** : regroupe les hôpitaux publics, les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées et les autres établissements médicosociaux (aide sociale à l'enfance, mineurs et adultes handicapés ou inadaptés, réadaptation sociale). Les effectifs de la fonction publique hospitalière comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires y compris, dans cette acception, le personnel médical.

**Fonction publique territoriale (FPT)** : regroupe les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes, y compris collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) et les EPA locaux (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 constituant le titre III du Statut général). Les effectifs de la fonction publique territoriale comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

**Fonds de pension des élus locaux (FONPEL)** : régime de retraite par rente pour les élus locaux conformément aux dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

**Fonds d'investissement** : voir **Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF)**.

**Fonds propres** : les fonds propres des sociétés financières et non financières sont mesurés par différence entre la valeur de leurs actifs et celle de leurs passifs autres qu'en actions.

**Formation brute de capital fixe (FBCF)** : voir **Investissement**.

**Formation des personnes en recherche d'emploi** : toute formation suivie par des personnes sans emploi, qui en cherche un, inscrites ou non à Pôle emploi, avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce statut octroie une rémunération ou, a minima, la prise en charge de la protection sociale pendant la formation.

**Formation initiale** : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

**Formation professionnelle continue** : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,00 % de la masse salariale (entreprises de onze salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

**Fréquentation touristique** : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles comptes et ce risque

augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées présentent l'avantage de ne pas induire de doubles comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à utiliser mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjours sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

**Fret** : marchandises transportées par un véhicule.

## G

**Gaz à effet de serre (GES)** : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO<sub>2</sub> pour donner un total d'émissions en équivalent CO<sub>2</sub>. Voir aussi : **Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG)**.

**GE** : voir **Grandes entreprises**.

**Génération** : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

**Grandes entreprises (GE)** : entreprises ayant au moins 5 000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5 000 salariés mais plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Voir aussi : **Catégories d'entreprises**.

**Grand magasin** : établissement de vente au détail qui réalise moins du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m<sup>2</sup>.

**Grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources)** : permet d'évaluer la dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les niveaux de dépendance sont classés en six groupes dits « iso-ressources » (GIR). À chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La grille AGGIR évalue les capacités de la personne âgée à accomplir dix activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et sept activités domestiques et sociales, dites illustratives. Voir aussi : **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, **Groupes iso-ressource (GIR)**.

**Grille indiciaire** : voir **Indice de traitement**.

**Groupe** : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision. Considérer un groupe de sociétés comme une seule entreprise quelle que soit sa taille est une approximation. En effet, certains conglomérats diversifiés sont formés de branches quasi autonomes qui devraient en toute rigueur être considérés comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens du décret de 2008 et reconstituer les variables économiques au niveau de ces entreprises est un travail de grande ampleur, dit de profilage. Pour les données 2015 est intégré le résultat du profilage de 51 grands groupes. En identifiant plusieurs entreprises au sein de groupes diversifiés, ce profilage génère 115 entreprises : 68 grandes entreprises (GE), 42 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 5 petites et moyennes entreprises (PME).

**Groupement de communes à fiscalité propre** : structure intercommunale ayant la possibilité de lever l'impôt (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, impôts économiques prélevés aux entreprises et taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Voir aussi : **Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**.

**Groupes iso-ressource (GIR)** : correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

## H

**Halo du chômage** : voir **Chômage au sens du BIT**.

**Hébergement collectif touristique** : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergements en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

**Horaires de travail atypiques :** s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation, sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

**Hospitalisation à temps complet :** unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

**Hospitalisation à temps partiel :** accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l'hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

**Hôtellerie de plein air (ou camping) :** les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

**Hôtellerie homologuée :** les hôtels sont classés ou homologués tourisme par Atout France. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié de « hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit accueillir de la clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

**Hypermarché :** établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m<sup>2</sup>.

## I

**ICT :** voir **Indice du coût du travail**.

**IDE :** voir **Investissements directs étrangers**.

**Immatriculation :** mouvement de mutation d'un véhicule avec émission d'une nouvelle carte grise. Ces mouvements incluent les immatriculations de véhicules neufs (c'est-à-dire dont le propriétaire est le premier depuis la mise en circulation du véhicule), ainsi que les immatriculations de véhicules d'occasion (nouveau propriétaire depuis la première mise en circulation). Les immatriculations ne comprennent pas les mouvements de rectification des informations sur les véhicules avec ou sans émission de carte grise. À compter d'avril 2009, les véhicules bénéficient d'une immatriculation à vie. Cela n'affecte pas la définition statistique de l'immatriculation d'occasion ; les immatriculations concernent les véhicules neufs ou les ventes de véhicules d'occasion bien que ces derniers ne changent pas de numéro. Ces mouvements sont relatifs à la série dite normale, c'est-à-dire hors transit temporaire, immatriculation temporaire, militaire, corps diplomatique.

**Immigré :** selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. Voir aussi : **Étranger, Nationalité**.

**Importations de biens :** ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Voir aussi : **Biens**.

**Importations de biens et de services :** ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6<sup>e</sup> édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

**Impôt** : versement obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques. Il sert principalement à financer les dépenses publiques et peut constituer également un moyen de régulation de l'activité économique.

**Impôts en capital** : impôts qui frappent de façon irrégulière et peu fréquente la valeur des actifs (ou valeur nette) détenus par les unités institutionnelles ou la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles à la suite d'héritages, donations entre personnes ou autres transferts.

**Impôts sur la production et les importations** : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

**Impôts sur les produits** : impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils peuvent correspondre à un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculés sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire ou de leur valeur. À moins qu'il ne soit spécifiquement visé ailleurs, tout impôt grevant un produit relève de la présente catégorie, quelle que soit l'unité institutionnelle qui l'acquitte. Les impôts sur les produits sont essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

**Impôts sur le revenu** : impôts qui frappent les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, ménages, sociétés et institutions sans but lucratif au service des ménages. Ils comprennent les impôts sur le patrimoine (terrains, immeubles, etc.) lorsque ceux-ci servent de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires. Pour les ménages, ces impôts désignent essentiellement l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

**Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** : somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde, les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

**Indicateurs de richesse nationale** : pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Dispersion des revenus, pauvreté en condition de vie, taux d'emploi, sorties précoces, dépense intérieure de recherche, dette publique, empreinte carbone, artificialisation des sols, espérance de vie en bonne santé et satisfaction dans la vie sont les 10 indicateurs retenus, compatibles avec un cadre international de développement durable.

**Indication géographique protégée (IGP)** : signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

**Indice de Gini (ou coefficient de Gini)** : partant de la distribution d'une variable numérique prenant des valeurs positives ou nulles (les salaires, les revenus, les niveaux de vie), l'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités au sein de cette distribution (de salaires, de revenus, de niveaux de vie, etc.). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie, etc. seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie, etc.) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

**Indice de référence des loyers (IRL)** : créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL a été modifié en février 2008 et correspond désormais à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Voir aussi : **Indice du coût de la construction (ICC)**.

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : l'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors



tabac ». Depuis la diffusion de l'IPC de janvier 2016, l'Insee publie un nouvel indice en base 2015 = 100 en lieu et place de l'indice base 1998 = 100. Cet indice rénové constitue la huitième génération de l'indice depuis 1914. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) :** indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer. Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent être différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national français tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.

**Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) ou indice de traitement net – grille indiciaire (ITN-GI) :** indice mesurant l'impact des mesures générales (évolution du point d'indice, relèvement du minimum de traitement de la fonction publique et attribution de points uniformes) d'une part, et de toutes les réformes statutaires intervenues sur la période d'autre part, sur le traitement indiciaire des agents titulaires des ministères. Par rapport à l'ITB-GI, l'ITN-GI prend en compte l'impact de l'évolution des cotisations salariales assises sur le traitement indiciaire. En revanche, ces indicateurs n'intègrent aucun élément de nature indemnitaire, ni les impacts des changements de structure liés aux mouvements de personnels et évolution des carrières.

**Indice du coût de la construction (ICC) :** mesure chaque trimestre l'évolution des prix des bâtiments neufs à usage principal d'habitation. Il s'agit du prix TVA incluse, payé par les maîtres d'ouvrages aux entreprises de construction. Il s'attache exclusivement aux travaux de construction. Il exclut les prix et coûts liés au terrain (viabilisation, fondations spéciales, etc.), ainsi que les honoraires, les frais de promotion et les frais financiers. Il ne couvre pas non plus les opérations d'entretien-amélioration. Il est utilisé en comptabilité nationale pour évaluer le partage volume-prix dans la construction.

**Indice du coût de la vie :** voir **Indice des prix à la consommation (IPC)**.

**Indice du coût du travail :** l'indice du coût du travail (ICT), ou *Labor cost index (LCI)* vise à refléter l'évolution du coût horaire du travail de la main-d'œuvre salariée en prenant en compte tous les éléments de coût (salaires et charges). Décliné par secteur d'activité (Industrie, Construction et Tertiaire) et harmonisé au niveau européen, l'ICT décrit chaque trimestre les fluctuations des rémunérations, des cotisations sociales ainsi que les taxes ou impôts basés sur la masse salariale des entreprises. Depuis 2009, cet indice couvre le secteur public en plus du secteur marchand non agricole. Sur le site d'Eurostat, on dispose des mêmes indices pour les autres pays de l'Union européenne.

**Indices boursiers :** fondés sur la moyenne de cours d'échantillons de valeurs mobilières retenues en fonction de leur représentativité, les indices boursiers fournissent une tendance générale de l'évolution des marchés et facilitent la comparaison entre les différentes places boursières. Chaque place boursière est dotée de plusieurs indices boursiers. Le CAC 40 est le principal indice boursier sur la place de Paris. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions cotées en continu sur le Premier Marché. Ces valeurs, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. La place de Paris dispose d'autres indices boursiers comme, par exemple, les indices SBF 120 et SBF 250 qui portent respectivement sur des échantillons de 120 et 250 entreprises cotées sur le marché réglementé. Les principaux indices boursiers à l'étranger sont le Dow Jones, indice le plus ancien et le plus suivi de la bourse de New York qui repose sur 30 valeurs industrielles parmi les plus importantes, le SP 500 calculé par *Standard and Poors* sur la base de 500 valeurs les plus importantes des trois marchés de New York (NYSE, Nasdaq et AMEX), le Nasdaq Composite qui mesure toutes les valeurs américaines et étrangères cotées au Nasdaq de New York, l'indice japonais NIKKEI 225 établi d'après les cours de clôture des 225 valeurs cotées à Tokyo, le FTST 100 (ou FOOTSI) de la bourse de Londres créé en 1984 et qui comprend 100 sociétés et le DAX 30 des 30 actions les plus importantes de la bourse de Francfort. Par ailleurs, plusieurs indices européens ont été créés lors du passage à l'euro des bourses de la zone euro. Le plus utilisé est l'Euro Stoxx 50 : il regroupe 50 valeurs parmi les plus significatives cotées sur différentes places boursières de la zone euro.



**Industrie** : en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA, etc.).

**Industries agroalimentaires (IAA)** : correspondent au code CA de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

**Industrie automobile** : concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. La construction automobile mêle étroitement des producteurs intégrés, des concepteurs, des assembleurs, des donneurs d'ordre et des sous-traitants, ainsi que des prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette industrie correspond à la division 29 de la NAF rév. 2.

**Industrie manufacturière** : industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement industries de fabrication pour compte propre. Elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. L'industrie manufacturière implique, au sens des statisticiens, une transformation matérielle « significative », mais il n'y a aucun jugement sur l'ampleur de l'investissement : des installations lourdes peuvent relever du secteur tertiaire.

**Inégalité de revenus** : dans le cadre des « indicateurs de richesse nationale », rapport de la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % d'individus les plus aisés à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Deux sources différentes sont utilisées : ERFS, qui est la source de référence pour les données françaises, et SRCV-Silc, qui est la source de référence pour les comparaisons européennes.

**Inflation** : perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

**Inflation sous-jacente** : indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac, etc.) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes, etc.) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits, etc.) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

**Infraction** : action ou comportement interdit par la loi pénale et passible de ce fait de sanctions prévues par la loi : amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires, etc. On distingue trois catégories d'infraction, selon leur gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. C'est le Parquet qui, en qualifiant juridiquement les faits, détermine en premier lieu la nature et la catégorie de l'infraction et la juridiction compétente. Celle-ci peut ensuite procéder à une requalification des mêmes faits, y compris en changeant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

**Innovation** : se décompose en innovation technologique et innovation non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'innovation technologique correspond à l'innovation en produits (biens ou prestation de services) ou en procédés ou à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les activités d'innovation incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'innovation non technologique correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail, prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

**Innovation non technologique** : correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail et de prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

**Innovation technologique** : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés ou à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation.

**Institut universitaire de technologie (IUT)** : les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT et aux licences professionnelles.

**Institutions financières** : établissements de crédit et autres intermédiaires financiers (principalement entreprises d'investissement, organismes de titrisation, sociétés de caution mutuelle). Les institutions financières correspondent à un périmètre plus restreint que celui des sociétés financières qui incluent les sociétés d'assurance, les OPC, les auxiliaires financiers et les institutions captives. Les institutions financières incluent les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers (secteurs institutionnels S.122 et S.125 des comptes nationaux).

**Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

**Intensité de la pauvreté** : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**Intensité matières** : rapport entre la consommation apparente de matières de l'économie (DMC) et le PIB (exprimé en volume, *i.e.* hors évolution des prix) indiquant la quantité de matières consommées en moyenne pour générer chaque unité de PIB.

**Intérim** : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

**Intermédiaires du commerce de gros** : mettent en rapport vendeurs et acheteurs professionnels souhaitant échanger une marchandise (et non un service) ou qui exécutent des opérations commerciales pour le compte de tiers, y compris sur l'internet : commissionnaires, courtiers, agents commerciaux, représentants non salariés, centrales d'achats, etc. Les intermédiaires du commerce de gros n'achètent ni ne vendent de marchandises, ils mettent à disposition un service. Ils ne sont donc pas propriétaires de la marchandise échangée. Ils sont rémunérés à la commission, proportionnellement au volume d'affaires traitées.

**Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF)** : ensemble regroupant, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit et les fonds d'investissement (organismes de placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés).

**Internet** : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le *web*, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

**Inventaire national d'émissions de GES** : indicateur destiné à caractériser la pression exercée par un pays en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il calcule des quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays selon une approche territoire. Ces inventaires nationaux sont réalisés chaque année pour répondre aux normes de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Une méthode complémentaire permettant d'apprécier les pressions d'un pays sur le climat est l'empreinte carbone. Voir aussi : **Gaz à effet de serre (GES)**.

**Investissements corporels** : investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels, etc.).

**Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) :** acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

**Investissements directs étrangers (IDE) :** investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

## J

**Juridiction :** désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont en principe compétentes pour juger les litiges nés à l'occasion d'une activité administrative. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les litiges entre particuliers (juridictions civiles) et de juger les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale (juridictions pénales). Chaque ordre de juridiction comprend une juridiction de droit commun et des juridictions d'exception (ou d'attribution pour l'ordre administratif). La juridiction de droit commun est compétente pour juger tout litige qu'aucun texte n'attribue à une autre juridiction tandis que la juridiction d'exception ou d'attribution n'est compétente que dans certaines matières, en vertu d'un texte. Ainsi, s'agissant de l'ordre judiciaire, en matière civile, la juridiction de droit commun est le tribunal de grande instance et le Conseil de Prud'homme, par exemple, appartient à la catégorie des juridictions d'exception. Pour ce qui est de l'ordre administratif, la juridiction de droit commun est le tribunal administratif et le Conseil d'État, par exemple, est une juridiction d'attribution. Les juridictions pénales de l'ordre judiciaire sont compétentes selon les infractions :

- les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité ;
- les contraventions de 5<sup>e</sup> classe le sont par le tribunal de police ;
- les délits, par le tribunal correctionnel ;
- les crimes, par la cour d'assises.

## L

**Licence-Master-Doctorat (LMD) :** à la rentrée 2005, l'ensemble des universités, à l'exception de l'université Antilles-Guyane, ont offert des formations Licence-Master-Doctorat (LMD). Les disciplines Pluri-lettres-Langues-sciences humaines et Pluri-Sciences ont été créées dans le cadre de la réforme LMD. Le Coursus Licence correspond aux trois premières années d'études supérieures. Le Coursus Master permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un « master professionnel », soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un « master recherche ». Le Coursus Doctorat, à vocation recherche, conduit à la thèse.

**Licence sportive :** acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement dénommé « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ce dernier est réalisé tous les ans depuis 1949 par la mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des sports) auprès des fédérations françaises agréées. Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs).

**Logement :** local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements ordinaires au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune. En revanche, les communautés ne sont pas décrites ici.

**Logement autorisé :** voir **Autorisation de construction**.

**Logement commencé :** logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels). Une

« fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses). Voir aussi : **Mise en chantier**.

**Logement vacant** : c'est un logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

**Loyer** : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend pas les charges locatives qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

## M

**Marge globale d'intermédiation** : correspond à la somme des marges d'intermédiation sur les crédits et sur les dépôts.

**Marque** : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

**Médecin mixte** : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

**Médiane** : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. De nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le Smic alors que certains salaires peuvent être très élevés. La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

**Médicament générique** : médicament ayant la même composition qualitative et quantitative en principes actifs, la même forme pharmaceutique que la spécialité de référence (princeps) et ayant démontré la bioéquivalence avec cette dernière, c'est-à-dire la même biodisponibilité (même vitesse et même intensité de l'absorption) dans l'organisme et en conséquence la même efficacité. Sa commercialisation est possible dès que le brevet du princeps tombe dans le domaine public (20 ans). Depuis 2012, le prix d'un générique doit être inférieur à 60 % de celui du princeps. Un groupe générique est défini, dans le répertoire générique, par le médicament de référence (princeps) et les médicaments génériques de celui-ci. Depuis 1999, les pharmaciens peuvent délivrer un générique à la place d'un princeps (droit de substitution) et y sont encouragés au travers de plusieurs mécanismes incitatifs (en particulier, depuis 2012, à travers la ROSP).

**Ménage** : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, sauf l'enquête Emploi, depuis 2005, sont considérées comme formant un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

**Ménage complexe** : ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

**Mesures de retrait d'activité** : recouvrent principalement les départs anticipés en retraite des salariés du régime général et les cessations anticipées d'activité des travailleurs de l'amiante.

**MIC** : voir **Microentreprises**.

**Micro-entrepreneur** : le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

**Microentreprise (MIC)** : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la microentreprise et ne s'apparente pas non plus au statut de micro-entrepreneur, appelé auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Voir aussi : **Catégories d'entreprises**.

**Milieu fermé** : ensemble des établissements pénitentiaires.

**Milieu ouvert** : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté). Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

**Minima sociaux** : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements d'outre-mer (DOM). Le RSA, qui vise à lutter contre les exclusions, est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés – AAH), les personnes âgées (minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

**Minimum vieillesse** : le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans ou moins (60 ans en cas d'incapacité au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

**Mise en chantier** : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (*i.e.* creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

**Mode de faire-valoir** : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location, moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage,



l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire. Le métagage est devenu si marginal depuis quinze ans qu'il a été regroupé, dans cet ouvrage, avec la catégorie « fermage ».

**Morts violentes** : causes externes de décès dans la classification internationale des maladies (CIM 10).

**Musée national** : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

## N

**NAF** : voir **Nomenclature d'activités française**.

**NAFA** : voir **Nomenclature d'activités française pour l'artisanat**.

**Naissance** : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

**Nationalisation, privatisation** : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *i.e.* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

**Nationalité** : lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sang) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

**Naturalisation** : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

**Niveau de formation** : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires des formations de collège (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année de 3<sup>e</sup> et aux années intermédiaires des formations professionnelles courtes de type CAP. Le niveau V correspond aux années terminales des formations professionnelles courtes de type CAP ainsi qu'aux années intermédiaires des formations générales et technologiques en lycée (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales des formations générales et technologiques en lycée et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.



**Nomenclature d'activités française (NAF) :** la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003).

**Nomenclature d'activités française pour l'artisanat (NAFA) :** nomenclature permettant de décrire les activités artisanales. Le champ des activités artisanales a été défini dans la loi 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (articles 16 à 25), comme celui des activités dont la liste apparaît dans l'annexe du décret n°2008-565 du 17 juin 2008 portant modification du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers. La NAFA a été révisée en 2008 (arrêté du 10 juillet 2008, JO du 23 juillet 2008) pour s'aligner sur la NAF rév. 2, révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (NAFA rév. 2). Les codes de la NAFA ont six caractères, quatre chiffres et deux lettres. Les cinq premiers caractères sont ceux de la NAF. La lettre située en sixième position permet de préciser le contenu des postes NAFA au sein d'une sous-classe NAF. L'activité principale au répertoire des métiers (APRM) est définie selon la NAFA.

**Nouveaux États membres (NEM) :** zone géographique composée des 13 États ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004. Les NEM sont la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, Chypre, la Slovénie, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie.

**Nuitées :** nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

**Numerus clausus :** dans le domaine de la santé, nombre fixe d'étudiants admis dans certains cursus chaque année, principalement dans les professions de santé qui sont réglementées. La loi du 7 juillet 2009 crée une première année commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme. Le nombre des étudiants admis dans chacune des filières à l'issue de la première année est fixé par voie réglementaire, en fonction des besoins de santé de la population.

## O

**Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) :** la loi organique du 22 juillet 1996 a instauré le vote annuel d'un objectif national d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Ondam). L'Ondam est réparti ensuite entre les grandes catégories de dépenses : établissements de santé, soins de ville, médico-social. La loi du 13 août 2004 a amélioré le suivi de l'exécution de l'Ondam en instaurant une procédure d'alerte devant conduire à des mesures de redressement en cas de risque sérieux de dépassement, supérieur à 0,75 point de l'objectif initial.

**Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) :** tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

**Odac :** voir **Organismes divers d'administration centrale**.

**Omnipraticien :** il s'agit d'un médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent. Puisque tous les médecins choisissent dorénavant une spécialité, les généralistes représentent à la fois l'ensemble des médecins omnipraticiens, anciens généralistes sans spécialité, et les médecins spécialisés en médecine générale.

**OPCVM :** voir **Organisme de placement collectif en valeurs mobilières**.

**Organisation des Nations unies (ONU) :** l'Organisation des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 193 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités. L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du

globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur. L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

**Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) :** créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe quatorze pays en 2016 (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela), suite à la réintégration de l'Indonésie et du Gabon, respectivement en janvier et juillet 2016. L'Indonésie suspend toutefois de nouveau son adhésion le 30 novembre 2016, tandis que la Guinée équatoriale rejoint l'organisation en mai 2017. L'OPEP se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

**Organisme d'assurance maladie complémentaire :** mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance. Ils assurent une couverture santé en sus de celle apportée par l'assurance maladie obligatoire de base.

**Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) :** intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquiescer certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire. L'Autorité des marchés financiers distingue six grandes familles d'OPCVM selon la nature des fonds gérés : OPCVM monétaires, obligataires, actions, à fonds alternatifs, à fonds à formule et diversifiés.

**Organismes divers d'administration centrale (Odac) :** organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore le Fonds national d'aide au logement (FNAL), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac. Le plus souvent, les Odac sont des opérateurs de l'État.

**Orientation technico-économique :** classement des exploitations selon leur spécialisation, en fonction de la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard. Voir aussi : **Production brute standard (PBS)**.

## P

**Pacte civil de solidarité (Pacs) :** contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Il est conclu au tribunal d'instance ou, depuis le 28 mars 2011, devant notaire. Le Pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance ou au notaire. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

**Parc national :** territoire classé en Conseil d'État, sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. La nouvelle loi d'avril 2006 introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique. Cette loi prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

**Parc naturel régional (PNR) :** territoire classé en Conseil d'État pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé parc naturel régional un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

**Parité (entre femmes et hommes) :** la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

**Parité de pouvoir d'achat (PPA) :** taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

**Parquet :** ensemble des magistrats travaillant dans les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire, chargés de représenter les intérêts de la société et de veiller au respect de l'ordre public et à l'application de la loi. Le ministère public est hiérarchisé (procureur général, procureur, procureur-adjoint, vice-procureur et substitut) et subordonné au garde des sceaux. Il ne bénéficie pas de l'inamovibilité des magistrats du siège (magistrat qui ne peut être déplacé, suspendu ou révoqué sans son avis, sauf pour raison disciplinaire ou en cas de maladie).

**Passager kilomètre :** unité de mesure représentant le transport d'un passager par un moyen de transport déterminé (rail, route, air, mer, voies navigables intérieures) sur une distance d'un kilomètre.

**Patrimoine :** différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers). Les comptes de patrimoine de la comptabilité nationale recensent les actifs et passifs économiques, c'est-à-dire ceux sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés et qui peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils peuvent être financiers ou non financiers ; ces derniers peuvent être le résultat de processus de production ou avoir une origine naturelle.

**Patrimoine national :** patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

**Pauvreté en condition de vie ou privation matérielle :** désigne une situation de difficulté économique durable. Selon Eurostat, une personne s'y trouve lorsqu'elle cumule au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9 de la liste suivante :

- avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
- pouvoir chauffer son logement ;
- faire face à des dépenses imprévues ;
- pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
- pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
- posséder un téléviseur couleur ;
- posséder un lave-linge ;
- posséder une voiture personnelle ;
- posséder un téléphone.

**Pavillon :** pays d'immatriculation d'un véhicule.

**Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté :** un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %) conformément aux recommandations du Cnis sur la mesure des inégalités.

**Pays de la Mer du Nord :** les pays de la Mer du Nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

**Pays du Proche et Moyen-Orient :** Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats arabes unis, Oman et Yémen.

**PCH** : voir **Prestation de compensation du handicap**.

**Pêches** : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France. La navigation à la pêche est subdivisée en quatre types de pêches :

- petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 h ;
- pêche côtière : absence du port supérieure comprise entre 24 et 96 h ;
- pêche au large : absence supérieure à 96 h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche ;
- grande pêche ; elle comprend les navires de plus de 1 000 tonneaux de jauge brute (tjb), les navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de son port d'exploitation ou de ravitaillement et les navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

**Peine alternative** : permet au juge de remplacer une peine d'emprisonnement ou d'amende par une autre peine, par exemple un placement sous bracelet électronique, des travaux d'intérêt général ou un suivi socio-judiciaire.

**Pension de retraite** : somme versée à un assuré en contrepartie de ses cotisations après l'arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

**Permis de construire** : formulaire établi lors d'une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s'appliquer à un seul logement (ou à un local non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction. La base de données Sit@del rassemble tous les permis de construire dès leur dépôt et enregistre les événements relatifs à la vie d'un permis à compter de son autorisation (annulation, modification, ouverture du chantier, etc.).

**Personne âgée dépendante** : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

**Personne mise en cause** : personne ayant été entendue par la police ou la gendarmerie et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre un ou plusieurs délit ou crime. Ne figurent pas dans les comptabilisations présentées les infractions relatives à la circulation routière. Toutes les personnes mises en causes ne seront pas reconnues coupables par la justice.

**Petite et moyenne entreprise (PME)** : cette catégorie est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Voir aussi : **Catégories d'entreprises**.

**Pétrole, produits pétroliers** : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène associé à du carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume, etc. La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

**PIB** : voir **Produit intérieur brut**.

**Pisciculture** : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

**Plainte** : acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende,

etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue. On appelle « taux de plainte » la proportion parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte. Il est connu grâce aux enquêtes de victimation.

**Plan d'épargne entreprise (PEE) :** permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

**Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) :** ce dispositif d'épargne salariale, qui peut être mis en place par accord collectif dans chaque entreprise qui le souhaite, permet à tous les salariés de l'entreprise de se constituer un complément de retraite. L'entreprise abonde généralement les versements des salariés.

**Plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE) :** régime de retraite supplémentaire, où l'entreprise et les salariés cotisent selon la répartition prévue dans l'accord d'entreprise et qui offre en plus la possibilité aux salariés d'effectuer librement des versements individuels.

**Plan d'épargne retraite populaire (PERP) :** contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à tous. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant des versements tout au long de la période d'activité. L'épargne est reversée à partir de la date du départ en retraite sous forme de rente ou depuis 2011 en capital, pour 20 % au maximum du capital accumulé.

**PLF :** Projet de loi de finances.

**PME :** voir **Petites et moyennes entreprises**.

**Pôle urbain :** voir **Aire urbaine**.

**Population active au sens du BIT :** regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

**Population active occupée au sens du BIT :** voir **Emploi au sens du BIT**.

**Population handicapée :** le handicap est le fait d'avoir besoin d'aide ou de connaître une restriction dans les activités de la vie quotidienne ou la vie sociale, du fait d'un problème de santé durable ou de limitations des fonctions du corps ou de l'esprit. Il s'agit donc d'une définition à la fois par les causes (problèmes de santé, limitations des fonctions) et par les conséquences (restrictions de participation), et qui plus est, contextualisée dans un environnement donné. On peut ainsi considérer qu'il existe au moins cinq façons d'appréhender le handicap, qui ont chacune leur pertinence et méritent d'être croisées pour appréhender ses différentes facettes : par les limitations fonctionnelles, les restrictions d'activités, le besoin d'aide, l'auto-déclaration d'un handicap, ou sa reconnaissance administrative. Pour ce qui est de cette dernière définition, le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des pensions versées sous forme de rente ou de capital, des allocations ou des cartes prioritaires. La reconnaissance peut également se décliner sous la forme d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé et adapté. Parmi les différentes reconnaissances du handicap d'une personne, certaines ouvrent en outre droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Dans l'enquête Handicap et santé ménages (HSM) de 2008, les différentes catégories de reconnaissance font l'objet d'un grand nombre de questions permettant de repérer de façon précise si la personne est concernée par l'une ou plusieurs d'entre elles. Selon cette enquête, 2,5 millions de personnes déclarent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap appartenant à la liste des reconnaissances du handicap et donnant droit au bénéfice de l'OETH.

**Population légale :** le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

**Population mondiale (estimations et projections) :** estimations de population effectuées par les Nations unies, fondées sur les recensements et enquêtes nationales récentes. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections des Nations unies sont fondées sur des hypothèses quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. À court terme, c'est-à-dire à 20 ou 30 ans, les projections démographiques sont relativement sûres. La plupart des hommes qui vivront alors sont en effet déjà nés, on connaît leur nombre et on peut estimer sans trop d'erreur la part de ceux vivant aujourd'hui qui seront alors encore en vie. Concernant les nouveau-nés, leur nombre peut également être



estimé car les femmes qui mettront au monde des enfants dans les 20 prochaines années sont déjà nées, on connaît leur effectif et on peut faire une hypothèse sur leur fécondité.

**Population municipale :** le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique. Voir aussi : **Population légale**.

**Poste principal dans la fonction publique au 31 décembre :** poste actif et non annexe qu'un agent occupe au 31 décembre (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

**Pouvoir calorifique :** quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) exclut cette chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion. En pratique, le rapport PCS/PCI est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles solides.

**Pouvoir d'achat :** quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. Voir aussi : **Revenu disponible brut des ménages**.

**Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) :** le potentiel ou pouvoir de réchauffement global (PRG) est un indicateur qui vise à regrouper sous une seule valeur l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux gaz à effet de serre (GES) directs c'est à dire aux six gaz (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CFC, HFC, SF<sub>6</sub>) pris en compte dans le protocole de Kyoto. Cet indicateur est exprimé en « équivalent CO<sub>2</sub> » du fait que, par définition, l'effet de serre attribué au CO<sub>2</sub> est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO<sub>2</sub>. Voir aussi : **Gaz à effet de serre (GES) et Équivalent CO<sub>2</sub>**.

**PREFON :** créé en 1967, ce contrat permet aux fonctionnaires de compléter leurs revenus au moment de leur retraite. Il est soumis aux mêmes règles de déduction fiscale que le plan d'épargne retraite populaire (PERP).

**Prélèvements obligatoires :** impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

**Première contrepartie :** selon la méthodologie de balance des paiements du FMI, les ventilations géographiques des investissements directs sont effectuées en fonction du pays de première contrepartie. Si une entreprise française investit en Chine via une filiale déjà implantée dans un autre pays (les Pays-Bas par exemple), les ventilations géographiques des statistiques d'investissements directs ne prendront en compte que ce dernier pays, et non la Chine, destination ultime de l'investissement. Inversement, si un groupe américain investit en France par le biais d'une filiale implantée au Luxembourg, l'investissement direct étranger en France sera attribué au Luxembourg, et non aux États-Unis. Voir aussi : **Investissements directs étrangers (IDE)**.

**Prestation de compensation du handicap (PCH) :** mise en place en 2006, elle est versée par les conseils départementaux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



**Prestations sociales (ou transferts sociaux) :** les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- la vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance) ;
- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion – RSA, minimum vieillesse, etc.).

**Prévalence d'une maladie :** nombre de cas de maladies enregistrés pour une population déterminée et englobant aussi bien les nouveaux cas que les anciens cas. Le taux de prévalence est calculé comme le rapport entre le nombre de personnes souffrant d'une maladie particulière à un moment donné, par la population exposée au risque de cette maladie.

**Prévention :** voir **Dépense de prévention**.

**Prévenu :** personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

**Principe directionnel étendu :** le principe directionnel étendu est une mesure complémentaire, dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition du manuel de balance des paiements (BPM6), des données d'investissement direct. Selon le principe directionnel étendu, les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe. Le principe directionnel étendu aboutit à ce que les montants de flux et d'encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux, faisant substantiellement diminuer le volume global des flux et des stocks d'investissements directs français à l'étranger et étrangers en France par rapport à la présentation créances-engagements. Ceci facilite l'interprétation économique du comportement des investisseurs directs. Voir aussi : **Investissements directs étrangers (IDE)**.

**Privatisation :** voir **Nationalisation**.

**Prix courants et prix constants :** les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

**Prix des logements :** prix à la réservation hors frais de notaire et frais divers. Les prix de vente sont mesurés en milliers d'euros pour une maison et en euros/m<sup>2</sup> pour un appartement.

**Procès-verbal :** retranscription écrite d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

**Production au prix de base (agriculture) :** la valeur de la production au prix de base est égale à la valeur de la production hors subventions augmentée des subventions sur les produits (directement liées à la production).

**Production (au sens de la comptabilité nationale) :** activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

**Production brute d'électricité :** production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

**Production brute standard (PBS) :** indicateur permettant de déterminer la dimension économique d'une exploitation. Les coefficients de production brute standard (PBS) utilisés par la statistique agricole ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils constituent des ordres de grandeur définissant un potentiel de production des exploitations agricoles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

**Production des pêches maritimes :** les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif. Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids

vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs, etc.). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

**Production halieutique** : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

**Production marchande** : production écoulée ou destinée à être écoulée sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

**Productivité apparente du travail** : rapport entre la richesse créée et le facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Elle ne tient compte que du facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (capital et travail) et de la façon dont ils sont combinés. Plusieurs mesures sont possibles :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

**Productivité matières** : rapport entre le produit intérieur brut (PIB) exprimé en volume (*i.e.* hors évolution des prix) et la consommation intérieure apparente de matières de l'économie ; cet indicateur exprime le PIB généré en moyenne pour chaque unité de matières consommées.

**Produit intérieur brut (PIB)** : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

**Produit intérieur net (PIN)** : mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer le stock de patrimoine avec des flux macro-économiques nets plutôt que des flux bruts (PIN plutôt que PIB, revenu net plutôt que revenu brut). En effet, en faisant abstraction des effets de réévaluation ou d'autres changements de volume, le patrimoine national augmente d'une année sur l'autre avec l'épargne nette (et non brute) des agents, c'est-à-dire avec la partie du revenu national net qu'ils n'affectent pas à la consommation finale au cours de la période.

**Profilage** : profiler un groupe de sociétés consiste à définir la structure d'observation statistique du groupe qui paraît la mieux appropriée pour une observation de l'activité économique qui se situe dans la sphère « réelle ». Il s'agit de définir des unités statistiques intermédiaires, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages *ad hoc* définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Cette opération, appelée « profilage » (terme traduit de l'anglais « *profiling* »), se justifie dans le cas de grands groupes présents dans plusieurs domaines d'activité. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises. Les opérations de profilage des groupes français s'étaleront sur plusieurs années. Les grands groupes seront profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes. En règle générale, la structure d'observation définie correspondra aux grands métiers du groupe qui définiront alors autant d'unités statistiques. Celles-ci réuniront généralement plusieurs sociétés du groupe. Les quelques expériences déjà conduites indiquent que ces unités peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés. Un petit groupe sera considéré comme définissant une seule entreprise.

**Projections démographiques 2013-2070** : elles projettent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge vivant en France à partir d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire.

**Projections de population** : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendanciennes. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

**Projections de population active** : projections visant à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs au sens du BIT), disponibles pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements d'activité. Sur une période relativement longue, on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que de leurs taux d'activité moyens sur l'année.

**Proportion de bacheliers dans une génération** : proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à l'ensemble de la population de cet âge.

**Propriétaire accédant** : propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

**Propriétaire non accédant** : propriétaire de sa résidence principale qui n'a plus de prêts en cours.

**Propriété industrielle** : voir **Propriété intellectuelle**.

**Propriété intellectuelle** : regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique. La propriété industrielle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Les droits de propriété industrielle s'acquiescent en principe par un dépôt (dépôt d'un brevet, d'un dessin ou modèle ou d'une marque). Les droits de propriété industrielle donnent un monopole d'exploitation (sanctionné par l'action en contrefaçon) et constituent à la fois une « arme » défensive et offensive pour les entreprises détentrices de ces droits. Il existe plusieurs voies possibles de protection pour ces droits de propriété industrielle. La propriété littéraire et artistique s'attache avec le droit d'auteur à protéger les œuvres littéraires, créations musicales, graphiques, plastiques, créations de mode, etc. et les logiciels, ainsi qu'un certain nombre de « droits voisins » (concernant les artistes-interprètes, les entreprises de communication audiovisuelle, par exemple). Le droit d'auteur ne protège pas les idées ou les concepts. Le droit d'auteur s'acquiescent sans formalités, du fait même de la création de l'œuvre (Article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle).

**Protection de la propriété industrielle** : c'est la date du dépôt qui enclenche la protection. Il existe trois voies de protection des droits de propriété industrielle :

- la voie nationale : il s'agit d'une demande de protection visant le territoire français ; la procédure de délivrance ou d'enregistrement est effectuée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;
- la voie européenne : une demande de protection par la procédure européenne de délivrance des brevets (Convention de Munich) peut se faire auprès de l'Office européen des Brevets (OEB). Depuis 1996, une demande pour protéger ses marques, dans les pays de l'Union européenne peut être faite auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). C'est le cas également pour les dessins et modèles, depuis 2003 ;
- la voie internationale : une demande de protection est possible en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT : *Patent Cooperation Treaty*), du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques et du système de La Haye pour les dessins et modèles. La procédure internationale est gérée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

**Protection sociale** : recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il n'y ait contrepartie simultanée et équivalente des bénéficiaires. Ce dernier terme implique en particulier que le bénéficiaire n'est pas soumis, contrairement au cas des assurances classiques, au versement de primes ou de cotisations établies

en fonction des risques spécifiques qu'il présente (âge, morbidité antérieure, antécédents familiaux, etc.). Conformément à cette définition, la protection sociale recouvre non seulement les régimes obligatoires tels que le régime général de la Sécurité sociale, les institutions chargées de l'indemnisation du chômage ou les régimes de retraite complémentaires, mais aussi les assurances collectives telles que les contrats gérés par les institutions de retraite supplémentaire ou de prévoyance, alors que les assurances individuelles en sont exclues. Les prestations versées par les mutuelles régies par le Code de la mutualité, à adhésion individuelle, entrent également dans le champ de la protection sociale.

**Protocole de Kyoto** : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3<sup>e</sup> conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES. La COP21 a permis de conclure à un accord historique permettant de remplacer le prolongement du protocole de Kyoto, et ce dès 2020 grâce à la signature de l'accord de Paris. Celui-ci entérine que la communauté internationale fera tout son possible pour contenir le réchauffement climatique bien en-dessous de + 2°C, voire le limiter à + 1,5°C. Pour atteindre cet objectif très ambitieux, tous les États se sont engagés à publier leurs propres objectifs de réductions des émissions de GES. Ils sont aujourd'hui accessibles sur le site des Nations unies. Si on additionne l'ensemble des contributions nationales, il apparaît que le réchauffement climatique devrait être de + 3,5°C en 2100, ce qui reste encore loin de l'objectif fixé. L'enjeu de l'après COP21 est donc d'engager pleinement les entreprises, collectivités et citoyens dans des actions de réduction. Par ailleurs, d'autres mécanismes seront discutés au cours des prochaines COP, comme la mise en place d'un prix du carbone ou d'un fonds vert pour le climat.

**Pyramide des âges** : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

## R

**Ratio élève / enseignant** : calculé par Eurostat en divisant l'équivalent du nombre d'élèves suivant des cours à temps plein par l'équivalent du nombre d'enseignants donnant des cours à temps plein. Seuls les enseignants en poste (y compris les éducateurs scolaires spécialisés) sont pris en compte. Le ratio élève / enseignant ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe, car cette dernière ne tient pas compte des cas spéciaux, comme les petits groupes d'élèves ayant des besoins spécifiques ou les matières spécialisées / minoritaires, ou bien de la différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, par exemple dans le cas d'un enseignant qui travaille dans un système par équipes.

**Ratios d'endettement** : généralement exprimés en pourcentage du PIB, leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

**RDB** : voir **Revenu disponible brut des ménages**.

**Recensement de la population** : il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, les sociologues, les urbanistes, etc. Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les

personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

**Recettes de fonctionnement (finances locales) :** proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

**Recettes d'investissement (finances locales) :** sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts.

**Recherche et Développement (R&D) :** les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2002). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :

- la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique, recherche fondamentale libre, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques, recherche fondamentale orientée) ;
- la recherche appliquée (qui vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) ;
- le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique est effectué, au moyen de prototype ou d'installations pilotes, en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

**Réclusion :** peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

**Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :** est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap. La personne doit résider en France métropolitaine, être de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen, ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

**Recyclage :** toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

**Réforme de la voie professionnelle :** depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

**Région :** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 a modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le contour des régions métropolitaines. Elles sont désormais au nombre 13. Avant même cette modification législative, la région constituait déjà la structure la plus récente de l'administration locale française. Elle est en effet devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) précise que « le



conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ». La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

**Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) :** salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

**Renouvellement des générations :** le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. Dans un pays comme la France, en l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

**Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) :** créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

**Répertoire du parc locatif social (RPLS) :** permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc). Il a succédé en 2011 à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux inclus dans son champ sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte-Barbe, l'Association Foncière Logement mentionnée à l'article L.313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues pour au moins 99 % par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 du CCH.

**Réserves prouvées :** quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (supérieure à 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

**Résidence principale :** logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

**Résidence secondaire :** logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

**Résidents :** personnes physiques ayant leur domicile principal en France, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission. Sont également considérés comme résidents, les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger et les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Enfin, les résidents désignent aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France. Les ambassades, missions diplomatiques, consulats français à l'étranger et les unités de l'armée française stationnées à l'étranger sont considérés comme des résidents.

**Revenu arbitrage :** obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

**Revenu de solidarité active (RSA) :** le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les DOM, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Jusqu'au 31 décembre 2015, le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au



montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seule la composante sociale du RSA subsiste, la composante activité étant remplacée par la prime d'activité.

**Revenu disponible brut des ménages (RDB) :** revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts et cotisations sociales versés par les ménages.

**Revenu disponible net :** voir **Produit intérieur net (PIN)**.

**Revenu mixte :** solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables que sont la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

**Revenu primaire :** revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

**Revenu salarial :** somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

**RP :** voir **Recensement de la population**.

## S

**SA :** voir **Société**.

**Salaire brut ou net :** le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il comprend le salaire de base (ou traitement indiciaire dans la fonction publique) les primes, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, l'épargne salariale, d'autres indemnités et rémunérations annexes (indemnité de résidence, supplément familial, etc.) et les avantages en nature. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Dans le secteur privé, les salaires sont calculés à partir des données déclarées par l'employeur dans la source DADS. Dans la fonction publique d'État, les salaires sont calculés à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Dans les deux cas, le salaire net est mesuré à partir du salaire net fiscal (lequel ne couvre pas les montants d'épargne salariale placés) et le salaire brut à partir de l'assiette de CSG. Les principales sources d'information sur les salaires sont les suivantes : les déclarations annuelles de données sociales (DADS), l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) ainsi que l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Cette dernière est réalisée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère en charge de l'emploi.

**Salaire en équivalent temps plein (EQTP) :** salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

**Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) :** il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la population des ouvriers et employés. Le salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

**Salaire minimum dans l'Union européenne :** un salaire minimum légal national s'applique dans 22 des 28 États membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays-Bas depuis 1969, de la France depuis 1970, du Luxembourg depuis 1973, du Portugal et de Malte depuis 1974, de la Belgique depuis 1975, de l'Espagne depuis 1980, de la Hongrie depuis 1988, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie depuis 1990, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovaquie depuis 1991, de la Slovénie depuis 1995, de la Croatie depuis 1998 (loi modifiée en 2008), du Royaume-Uni depuis 1999, de l'Irlande depuis 2000 et de l'Allemagne depuis 2015.

**Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) :** salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du Smig (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Un salaire au moins égal au Smic est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficient également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé. Un taux réduit du Smic peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans. Sont exclus du bénéfice du Smic les salariés dont l'horaire de travail n'est pas contrôlable (certains VRP). Le Smic est revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année jusqu'en 2009, puis au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à partir de 2010. Depuis 2013 (décret n°2013-123 du 7 février 2013), le Smic est revalorisé :

– chaque 1<sup>er</sup> janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ;

– en cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

**Salarié permanent agricole :** personne qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

**SARL :** voir **Société à responsabilité limitée.**

**SAS :** voir **Société par actions simplifiée.**

**Satisfaction dans la vie :** mesurée à partir des réponses apportées par les individus à la question : « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ».

**SAU :** voir **Superficie agricole utilisée.**

**Scolarisation des jeunes en situation de handicap :** la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré peut être collective ou individuelle. La scolarisation collective concerne la scolarisation dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. La scolarisation individuelle concerne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

**Secteur d'activité :** regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

**Secteur institutionnel** : la comptabilité nationale regroupe les différents acteurs de la vie économique dans des ensembles considérés comme pertinents. Les unités, dites institutionnelles, constituent les unités de base : ce sont des unités susceptibles de posséder elles-mêmes des actifs, de souscrire des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités. Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents :

- les sociétés non financières (SNF) (S.11) ;
- les sociétés financières (SF) (S.12) ;
- les administrations publiques (APU) (S.13) ;
- les ménages (S.14) ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15).

Enfin, le reste du monde (S.2) regroupe l'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes.

**Secteur tertiaire** : le secteur tertiaire est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale). Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

**Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** : au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. À compter de la rentrée 2016, les Segpa évoluent dans leur fonctionnement qui vise une meilleure inclusion au collège des élèves qui en bénéficient.

**Sections de techniciens supérieurs (STS)** : classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

**Séjours** : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

**Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)** : part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

**Services de communication** : activités permettant la transmission d'informations à distance de la voix, de données, de textes, de sons et d'images. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel et minitel à revenus partagés, etc.), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservé à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

**Services marchands** : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple).

**Services non marchands** : services fournis par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

**Seuil de pauvreté** : voir **Pauvreté monétaire**.

**Sifim** : voir **Services d'intermédiation financière indirectement mesurés**.

**Sirene** : voir **Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements**.

**Sit@del2** : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales de l'équipement et par les communes (ou groupements

de communes) autonomes. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

**Smic** : voir **Salaire minimum interprofessionnel de croissance**.

**SNF** : voir **Sociétés financières**.

**Société** : entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Dans la fiche 15.4 (Entreprises publiques), une société désigne une unité légale ayant la responsabilité morale.

Voir aussi : **Société par actions simplifiée (SAS)**, **Société à responsabilité limitée (SARL)**.

**Société à responsabilité limitée (SARL)** : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices, etc.) sont proportionnels à la part du capital détenue. Une SARL unipersonnelle (ou EURL) est une SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

**Société innovante** : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

**Société par actions simplifiée (SAS)** : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de société par actions simplifiée à associé unique (Sasu).

**Sociétés financières** : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

**Sociétés non financières (SNF)** : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

**Soins de ville (ou soins ambulatoires)** : au sens des comptes de la santé, il s'agit des soins dispensés par les médecins, les sages-femmes, les dentistes, les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes) auxquels sont ajoutées les dépenses au titre des analyses médicales et des cures thermales. Les soins de ville ne comprennent pas les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires inclus dans le concept de soins de ville habituellement employé par les régimes d'assurance maladie. Voir aussi : **Comptes nationaux de la santé**.

**Solde apparent des entrées et des sorties** : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

**Solde du commerce extérieur** : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture. Voir aussi : **Taux de couverture**.

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité. Voir aussi : **Solde apparent des entrées et des sorties**.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Sorties précoces du système éducatif** : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation - CITE 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau CITE 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé. Voir aussi : **Classification internationale type de l'éducation (CITE)**.

**Sous-emploi** : personnes actives occupées au sens du BIT qui :

- soit travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage, et sont disponibles pour le faire, qu’elles recherchent activement un emploi ou non ;
- soit travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d’habitude pendant la semaine de référence en raison de chômage partiel ou mauvais temps.

**Standard de pouvoir d’achat (SPA)** : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d’acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d’achat (PPA) respectives. Le niveau d’incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d’une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

**Statistique annuelle des établissements de santé (SAE)** : enquête administrative exhaustive obligatoire, réalisée chaque année par la Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (Drees) auprès de tous les établissements de santé de France, pour recueillir des informations sur leur activité, leurs capacités, leurs équipements, et leurs personnels médicaux et non-médicaux.

**Statuts des agents de la fonction publique** : on distingue les salariés de la fonction publique par leur statut de fonctionnaire, contractuel, militaire, bénéficiaire de contrat aidé ou « autre catégorie et statut ». Les militaires sont regroupés au sein d’une catégorie unique, la source Siasp ne permettant pas pour l’instant de distinguer les militaires de carrière des militaires sous contrat. Un fonctionnaire (ou titulaire) est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l’issue d’un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours. Les fonctionnaires (fonctionnaires civils, magistrats et élèves fonctionnaires) appartiennent à des corps regroupés en catégories d’après leur niveau de recrutement au concours. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d’études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d’application et les agents de catégorie C assurent des tâches d’exécution. L’emploi des « autres catégories et statuts » relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires stricto sensu. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d’établissements privés sous contrat et des ouvriers d’État dans la FPE, des assistants maternels dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants. Les contractuels sont des agents civils de la fonction publique qui ne sont ni fonctionnaires, ni bénéficiaires de contrat aidé, ni relevant d’« autres catégories et statuts ». Ce sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les bénéficiaires de contrats aidés relèvent du code du travail (droit privé). Voir aussi : **Système d’information sur les agents des services publics (Siasp)**.

**Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** : issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, cette troisième stratégie succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable. Elle identifie quatre enjeux écologiques majeurs : le changement climatique, la perte accélérée de la biodiversité, la raréfaction des ressources et les risques sanitaires environnementaux et propose des actions et leviers pour que la société s’engage dans la voie de la transition écologique vers un développement durable. Elle est assortie d’un ensemble de 39 indicateurs essentiels et de 33 indicateurs complémentaires pour en assurer le suivi.

**Streaming** : technologie utilisée sur Internet et permettant la lecture d’un flux audio ou vidéo à mesure qu’il est diffusé. Elle s’oppose à la diffusion par téléchargement qui nécessite d’avoir récupéré l’ensemble des données de l’extrait pour pouvoir le lire.

**Subventions à l’agriculture** : comprennent les subventions sur les produits (aides associées à certains types de production), qui ont pour la plupart disparu en 2010, et les subventions d’exploitation, entièrement restructurées dans le cadre de la PAC 2015, telles que le paiement de base (DPB), le paiement vert (aide agro-environnementale) et les aides pour calamités agricoles.

**Superficie agricole utilisée (SAU)** : comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

**Supermarché** : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d’affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m<sup>2</sup>.

**Sursis** : voir **Emprisonnement**.

**Surpeuplement** : le caractère surpeuplé d’un logement fait intervenir le nombre de pièces, en considérant que sont nécessaires :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;



- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
  - et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.
- De plus, la surface est prise en compte, ce qui constitue un enrichissement par rapport à d'autres indicateurs publiés par l'Insee. Pour ne pas être surpeuplé, un logement doit également offrir au minimum :
- 25 m<sup>2</sup> pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce ;
  - 18 m<sup>2</sup> par personne pour les autres ménages.

**Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) :** produit par l'Insee à partir de 2009, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La détermination de chacun des versants (État-FPE, Territoriale-FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Dans Siasp, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi concernant les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui se restreint aux personnels de la seule activité sanitaire.

**Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) :** système dont la gestion a été confiée à l'Insee et qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

## T

**Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) :** taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

**Taux d'activité :** rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population.

**Taux d'autofinancement :** rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

**Taux de change effectif nominal et réel :** taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions. Par exemple, le taux de change effectif nominal de l'euro pour la France est une moyenne pondérée (la pondération étant spécifique à la France) des taux de change de l'euro par rapport aux monnaies des pays concurrents d'une zone donnée (OCDE par exemple). La pondération du taux de change par rapport à un pays de la zone tient compte de la part de marché de la France dans ce pays et des parts de marché de ce pays et de la France dans chacun des marchés tiers. Le taux de change effectif réel de l'euro pour la France tient compte, outre le taux de change, du rapport des prix à l'exportation de la France avec les pays concurrents de la zone considérée. Une hausse du taux de change effectif nominal (resp. réel) correspond à une dégradation de la compétitivité change (resp. prix).

**Taux de chômage :** rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

**Taux de couverture :** rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur. Voir aussi : **Solde du commerce extérieur**.

**Taux de création d'entreprises :** rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

**Taux de divorce :** rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Taux de fécondité :** le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.



**Taux d'effort (logement)** : le taux des ménages lié à l'occupation de leur résidence principale est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles excluent le coût du capital immobilisé et diffèrent donc du coût d'usage du logement. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacement (indemnités maladie et chômage), les retraites et pré-retraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine. Il est mesuré avant le paiement des impôts et n'inclut pas les aides au logement. Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides.

**Taux de marge** : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée. Voir aussi : **Excédent brut d'exploitation (EBE), Valeur ajoutée.**

**Taux de mortalité** : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année. Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

**Taux de mortalité infantile** : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

**Taux de mortalité standardisé** : taux de mortalité d'une population présentant une distribution standard par âge. Il permet la comparaison entre périodes et entre pays, ces taux visant à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

**Taux de motorisation** : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

**Taux d'emploi sous-jacent (ou standardisé)** : permet de gommer les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Ainsi par exemple, le taux d'emploi sous-jacent permet d'avoir un taux d'emploi des seniors qui ne tient pas compte du fait que les générations du *baby-boom* arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges élevés. Il est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et le concept retenu est donc celui de l'emploi BIT.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Taux de nuptialité** : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

**Taux d'épargne des ménages** : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

**Taux d'épargne financière** : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

**Taux de pauvreté** : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté (voir définition de la pauvreté monétaire).

**Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet** : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'Internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

**Taux de prélèvements obligatoires** : rapport des prélèvements obligatoires au PIB. Voir aussi : **Prélèvements obligatoires.**

**Taux de scolarisation** : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

**Taux d'excédent naturel** : voir **Taux d'accroissement naturel.**

**Taux d'exportation (statistique d'entreprises)** : part du chiffre d'affaires (CA) à l'export dans le chiffre d'affaires total.

**Taux d'indépendance énergétique** : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, énergies renouvelables et déchets) et la consommation nationale d'énergie primaire, une année donnée.

**Taux d'intérêt** : pourcentage permettant de calculer la rémunération de la banque sur une somme d'argent prêtée à l'emprunteur. Pour les produits d'épargne et de placement financier, le taux d'intérêt est généralement exprimé par an ; il peut être variable ou fixe. Il peut être brut ou net, c'est-à-dire prendre en compte ou non les frais et la fiscalité.

**Taux d'investissement** : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

**Taux d'investissement en logement** : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

**Taux d'occupation** : rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

**Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** : impôt sur les produits, collecté par les entreprises et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Au 1/01/2014 le taux normal est fixé à 20 %, le taux intermédiaire passe à 10 % et le taux réduit reste à 5,5 % (pour les produits alimentaires notamment). Un taux spécifique de 2,1 % est appliqué aux médicaments remboursables, entre autres. Certaines dispositions sont particulières à la Corse et aux DOM.

**Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone, etc.), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique, etc.) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels, etc.). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités.

**Télévision de rattrapage (TVR)** : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

**Temps partiel** : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

**Termes de l'échange** : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

**TIC** : voir **Technologies de l'information et de la communication**.

**Titre de créance** : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes (EMTN)* ainsi que les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces derniers, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans le présent ouvrage.

**Tonne d'équivalent pétrole (tep)** : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne d'équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m<sup>3</sup> de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,63 MWh.

**Tonne-kilomètre** : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

**Tourisme** : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

**Touriste** : voir **Visiteur**.

**Traité de Maastricht** : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose notamment aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics et de la dette publique, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme. Voir aussi : **Critères de convergence du Traité de Maastricht**.

**Traitement indiciaire brut** : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

**Traitements et cures ambulatoires** : traitements interactifs organisés en séquences d'une demi-journée environ et nécessitant des équipements spécifiques.

**Transport de marchandises** : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien, etc. Il se mesure en tonnes-kilomètres ou en tonnes, sur un trajet donné.

**Transport de voyageurs** : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

**Transport intérieur de marchandises** : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné, indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule. Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

**Transport intérieur de voyageurs** : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné (indépendamment de la nationalité des personnes et du véhicule, et de l'origine ou de la destination des personnes et du véhicule). Ainsi, en France, les transports intérieurs de voyageurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français : par exemple, seuls les kilomètres parcourus sur le territoire français par les lignes ferroviaires internationales (comme Eurostar ou Thalys) sont prises en compte.

**Transport international de marchandises** : transport entre un lieu de chargement et un lieu de déchargement situés dans deux pays différents.

**Travail d'intérêt général (TIG)** : peine prononcée à titre principal, ou en complément d'une peine d'emprisonnement assortie du sursis, par le tribunal correctionnel pour les majeurs, ou par le tribunal pour enfants (à l'encontre des mineurs délinquants âgés de 16 à 18 ans) et consistant à effectuer, dans un temps déterminé, un travail non rémunéré, au profit d'une collectivité publique ou d'une association agréée.

## U

**Union européenne (UE)** : association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

**Unité de consommation (ou équivalent-adulte)** : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Unité de mesure d'énergie** : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou  $10^3$  Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou  $10^3$  kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou  $10^9$  kWh), en térawatt-heure (1 TWh ou  $10^9$  kWh).

**Unité de soins de longue durée des hôpitaux (USLD) :** voir **Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**.

**Unité de travail annuel (UTA) :** mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée, à savoir les permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). La mesure d'une UTA est équivalente à celle d'un équivalent temps plein.

**Unité légale :** entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

**Unité urbaine :** voir **Agglomération**.

**UTCF :** utilisation des terres, leur changement et la forêt. C'est une catégorie utilisée dans les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre qui couvre les émissions et les absorptions de ces gaz liées à l'utilisation des terres, leur changement et à la forêt.

## V

**Vaccins :** seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Voir aussi : **Consommation de soins et biens médicaux (CSBM)**.

**Valeur ajoutée :** solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

**Valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole :** valeur ajoutée brute de la branche agricole à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les impôts sur la production. Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). On obtient ainsi l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif.

**Vandalisme contre la voiture :** type de victimation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » mesuré par les réponses à la question suivante : au cours des deux dernières années, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre voiture ? Exemples : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés, etc.

**Vandalisme contre le logement :** type de victimation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », mesuré par les réponses à la question suivante : au cours des deux dernières années, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale ? Exemples : inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture, vitres cassées ou volets arrachés, plantes piétinées, etc.

**Véhicule utilitaire léger :** véhicules de moins de 5 tonnes de poids total autorisé en charge, destinés à transporter des marchandises. Dans de nombreux secteurs (agriculture, bâtiment, services, etc.), ils servent également à aller et venir sur son lieu de travail, aux transferts entre les sites, au transport du matériel. Ils se déclinent en différentes catégories : dérivés utilitaires des voitures particulières, combispaces, camionnettes, fourgons, pick-up et tout-terrain.

**Vidéo à la demande (VàD) :** technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

**Ville :** voir **Agglomération** ou **Unité urbaine**.

**Ville-centre** : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

**Violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage)** : ensemble d'atteintes comprenant les « violences physiques hors ménage », les « violences sexuelles hors ménage » et les « violences physiques ou sexuelles au sein du ménage » (intra-ménage). Par « hors ménage », on entend « de la part d'une personne qui ne vit pas au moment de l'enquête dans le même logement que la personne enquêtée ». Inversement, « intra-ménage » signifie de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête, vit dans le même logement que la personne enquêtée.

**Violences physiques ou sexuelles (par conjoint ou ex-conjoint)** : les victimes de ces violences comprennent les victimes de violences physiques (ou de violences sexuelles) hors ménage qui ont dit que l'auteur de l'acte le plus récent sur deux ans est un ex-conjoint ou les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage par le conjoint « actuel » (« au moment de l'enquête ») sur deux ans.

**Visiteur** : voyageur qui se déplace hors de son environnement habituel, et rentre de fait dans le champ du tourisme. Le motif du déplacement peut être d'ordre personnel (loisirs, visite à des proches, santé, etc.), professionnel (missions, formations, séminaires, congrès, etc.) ou mixte. On distingue deux types de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) sur leur lieu de visite, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune. Les allers-retours entre le domicile et le lieu de travail ou d'études sont hors du champ du tourisme.

**Voiture particulière** : bien durable que le ménage achète, utilise, entretient et revend éventuellement sur le marché de l'occasion.

**Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur** : ensemble d'atteintes comprenant les « vol et tentatives de vol de voiture », les « vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » et les « vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur » (moto, scooter ou cyclomoteur).

**Vols et tentatives de vol visant les résidences** : ensemble d'atteintes comprenant les « cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale » (vol avec effraction, avec escalade ou usage de fausses clés), les « vols sans effraction dans la résidence principale » et les « les vols avec ou sans effraction et les tentatives de vol avec effraction dans les résidences secondaires ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages ». Voir aussi : **Cambriolages**.

**Voyageur** : toute personne qui effectue un parcours en empruntant un moyen de transport, à l'exception du personnel affecté aux services de transport.

**Voyageur-kilomètre** : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageur-kilomètre a l'avantage d'être additive quel que soit le mode de transport (à l'exception du transport maritime) : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 voyageurs-kilomètres pour ces deux modes. Dans le transport aérien, le terme équivalent plus fréquemment usité est le passager kilomètre transporté.

## Z

**Zone artificialisée** : voir **Artificialisation des sols**.

**Zone euro (ou Union économique et monétaire – UEM)** : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne (UE) qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des critères de convergence du traité de Maastricht. La zone euro a été créée en 1999 par 11 des 15 pays que l'UE comptait alors, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Suède et le Danemark ont décidé lors de référendums qu'ils n'adoptaient pas l'euro pour l'instant ; le Royaume-Uni ne participe pas à la monnaie unique. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

## Organismes

<b>Agence centrale des organismes de sécurité sociale</b> @ <a href="http://www.acoss.fr">www.acoss.fr</a>	<b>Acoss</b>
<b>Agence de développement touristique de la France</b> @ <a href="http://www.atout-france.fr/">www.atout-france.fr/</a>	<b>Atout France</b>
<b>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</b> @ <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a>	<b>Ademe</b>
<b>Agence des participations de l'État</b> <b>Ministère de l'Économie et des Finances</b> <b>Ministère de l'Action et des Comptes publics</b> @ <a href="http://www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat">www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat</a>	<b>APE</b>
<b>Agence européenne pour l'environnement</b> @ <a href="http://www.eea.europa.eu/fr">www.eea.europa.eu/fr</a>	<b>AEE</b>
<b>Agence internationale de l'énergie</b> @ <a href="http://www.iea.org">www.iea.org</a>	<b>AIE</b>
<b>Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé</b> @ <a href="http://www.ansm.sante.fr">www.ansm.sante.fr</a>	<b>ANSM</b>
<b>Agences de l'eau</b> @ <a href="http://www.lesagencesdeleau.fr">www.lesagencesdeleau.fr</a>	
<b>Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées</b> @ <a href="http://www.agefiph.fr">www.agefiph.fr</a>	<b>Agefiph</b>
<b>Association des constructeurs européens d'automobiles</b> @ <a href="http://www.acea.be">www.acea.be</a>	<b>ACEA</b>
<b>Autorité de régulation des communications électroniques et des postes</b> @ <a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>	<b>Arcep</b>
<b>Autorité des marchés financiers</b> @ <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>	<b>AMF</b>
<b>Banque centrale européenne</b> @ <a href="http://www.ecb.int">www.ecb.int</a>	<b>BCE</b>
<b>Banque de France</b> @ <a href="http://www.banque-france.fr">www.banque-france.fr</a>	<b>BdF</b>



<b>Banque mondiale</b> @ <a href="http://www.banquemondiale.fr">www.banquemondiale.fr</a>	
<b>Bibliothèque nationale de France</b> @ <a href="http://www.gallica.bnf.fr">www.gallica.bnf.fr</a>	<b>BnF</b>
<b>Bureau international du travail</b> @ <a href="http://www.ilo.org">www.ilo.org</a>	<b>BIT</b>
<b>La sécurité sociale agricole</b> @ <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>	<b>CCMSA</b>
<b>L'assurance maladie</b> @ <a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a>	<b>CNAMTS/Ameli</b>
<b>Caisse nationale d'assurance vieillesse</b> @ <a href="http://www.lassuranceretraite.fr">www.lassuranceretraite.fr</a>	<b>Cnav</b>
<b>Caisse nationale des allocations familiales</b> @ <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a>	<b>Cnaf/Caf</b>
<b>Centre d'analyse stratégique</b> <b>Premier ministre</b> @ <a href="http://www.strategie.gouv.fr">www.strategie.gouv.fr</a>	<b>CAS</b>
<b>Centre d'études et de prospective</b> <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</b> @ <a href="http://www.agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation">www.agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation</a>	<b>CEP</b>
<b>Centre d'études et de recherches sur les qualifications</b> <b>Ministère de l'Éducation nationale</b> <b>Ministère du Travail</b> @ <a href="http://www.cereq.fr">www.cereq.fr</a>	<b>Céreq</b>
<b>Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie</b> @ <a href="http://www.credoc.fr">www.credoc.fr</a>	<b>Crédoc</b>
<b>Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès</b> <b>Inserm</b> @ <a href="http://www.cepidc.inserm.fr">www.cepidc.inserm.fr</a>	<b>CépiDc</b>
<b>Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique</b> @ <a href="http://www.citepa.org">www.citepa.org</a>	<b>Citépa</b>
<b>Centre national du cinéma et de l'image animée</b> @ <a href="http://www.cnc.fr">www.cnc.fr</a>	<b>CNC</b>

<b>Chambres de Métiers et de l'Artisanat</b> @ www.artisanat.fr	CMA
<b>Comité des constructeurs français d'automobiles</b> @ www.ccfa.fr	CCFA
<b>Comité professionnel du pétrole</b> @ www.cpdp.org	CPDP
<b>Commissariat général au Développement durable</b> Ministère de la Transition écologique et solidaire @ www.ecologique-solidaire.gouv.fr/commissariat-general-au-developpement-durable-cgdd	CGDD
<b>Commission européenne</b> @ www.ec.europa.eu/index_fr.htm	CE
<b>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b> @ www.unctad.org	Cnuced
<b>Conseil d'orientation des retraites</b> @ www.cor-retraites.fr	Cor
<b>Conseil économique, social et environnemental</b> @ www.lecese.fr	Cese
<b>Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières</b> Ministère de l'Intérieur @ www.securite-routiere.gouv.fr	DSCR
<b>Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle</b> Ministère du Travail @ www.emploi.gouv.fr/acteurs/dgefp	DGEFP
<b>Département des études, de la prospective et des statistiques</b> Ministère de la Culture @ www.culturecommunication.gouv.fr	Deps
<b>Direction centrale de la police judiciaire</b> Ministère de l'Intérieur @ www.police-nationale.interieur.gouv.fr	DCPJ
<b>Direction de l'administration pénitentiaire</b> Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	DAP

<b>Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques</b> <b>Ministère du Travail</b> @ <a href="http://www.dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/">www.dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/</a>	<b>Dares</b>
<b>Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance</b> <b>Ministère de l'Éducation nationale</b> @ <a href="http://www.education.gouv.fr">www.education.gouv.fr</a>	<b>Depp</b>
<b>Direction de l'information légale et administrative</b> <b>La documentation française</b> <b>Premier ministre</b> @ <a href="http://www.ladocumentationfrancaise.fr">www.ladocumentationfrancaise.fr</a>	<b>Dila</b>
<b>Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques</b> <b>Ministère des Solidarités et de la Santé</b> @ <a href="http://www.drees.sante.gouv.fr">www.drees.sante.gouv.fr</a>	<b>Drees</b>
<b>Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture</b> <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</b> @ <a href="http://www.agriculture.gouv.fr/peche-et-aquaculture">www.agriculture.gouv.fr/peche-et-aquaculture</a>	<b>DPMA</b>
<b>Direction générale de l'administration et de la fonction publique</b> <b>Ministère de l'Action et des Comptes publics</b> @ <a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">www.fonction-publique.gouv.fr</a>	<b>DGAFP</b>
<b>Direction générale de l'offre de soins</b> <b>Ministère des Solidarités et de la Santé</b> @ <a href="http://solidarites-sante.gouv.fr/">http://solidarites-sante.gouv.fr/</a>	<b>DGOS</b>
<b>Direction générale des collectivités locales</b> <b>Ministère de l'Économie et des Finances</b> <b>Ministère de l'Action et des Comptes publics</b> <b>Ministère de l'Intérieur</b> <b>Ministère de la Cohésion des territoires</b> @ <a href="http://www.collectivites-locales.gouv.fr">www.collectivites-locales.gouv.fr</a>	<b>DGCL</b>
<b>Direction générale des douanes et droits indirects</b> <b>Ministère de l'Économie et des Finances</b> @ <a href="http://www.douane.gouv.fr">www.douane.gouv.fr</a> @ <a href="https://lekiosque.finances.gouv.fr">https://lekiosque.finances.gouv.fr</a>	<b>DGDDI</b>
<b>Direction générale des entreprises</b> <b>Ministère de l'Économie et des Finances</b> @ <a href="http://www.entreprises.gouv.fr">www.entreprises.gouv.fr</a>	<b>DGE</b>

<b>Direction générale des finances publiques</b> Ministère de l'Économie et des Finances Ministère de l'Action et des Comptes publics @ <a href="http://www.impots.gouv.fr/portail/">www.impots.gouv.fr/portail/</a>	DGFIP
<b>Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer</b> Ministère de la Transition écologique et solidaire @ <a href="http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr">www.ecologique-solidaire.gouv.fr</a>	DGITM
<b>Direction générale des médias et des industries culturelles</b> Ministère de la Culture @ <a href="http://www.ddm.gouv.fr">www.ddm.gouv.fr</a>	DGMIC
<b>Direction générale des patrimoines</b> Ministère de la Culture @ <a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr">www.culturecommunication.gouv.fr</a>	DGP
<b>Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer</b> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation @ <a href="http://www.franceagrimer.fr">www.franceagrimer.fr</a>	FranceAgriMer
<b>Eurostat - Office statistique des communautés européennes</b> @ <a href="http://www.ec.europa.eu/eurostat">www.ec.europa.eu/eurostat</a>	Eurostat
<b>Fédération française de l'assurance</b> @ <a href="http://www.ffa-assurance.fr">www.ffa-assurance.fr</a>	FFA
<b>Fonds Monétaire International</b> @ <a href="http://www.imf.org/external/french">www.imf.org/external/french</a>	FMI
<b>Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes</b> Premier Ministre @ <a href="http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite">www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite</a>	HCE/fh
<b>Institut national de la propriété industrielle</b> @ <a href="http://www.inpi.fr">www.inpi.fr</a>	INPI
<b>Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux</b> @ <a href="http://www.ifsttar.fr">www.ifsttar.fr</a>	IFSTTAR
<b>Institut français du pétrole Énergies nouvelles</b> @ <a href="http://www.ifpennergiesnouvelles.fr">www.ifpennergiesnouvelles.fr</a>	IFPEN
<b>Institut GfK (Growth from Knowledge)</b> @ <a href="http://www.gfk.fr">www.gfk.fr</a>	GfK

<b>Institut national de l'information géographique et forestière</b> @ <a href="http://www.ign.fr">www.ign.fr</a>	<b>IGN</b>
<b>Institut national d'études démographiques</b> @ <a href="http://www.ined.fr">www.ined.fr</a>	<b>Ined</b>
<b>Institut national de la santé et de la recherche médicale</b> @ <a href="http://www.inserm.fr">www.inserm.fr</a>	<b>Inserm</b>
<b>Institut national de prévention et d'éducation pour la santé</b> @ <a href="http://inpes.santepubliquefrance.fr">http://inpes.santepubliquefrance.fr</a>	<b>INPES</b>
<b>Kantar TNS</b> @ <a href="http://www.tns-sofres.com">www.tns-sofres.com</a>	
<b>Union internationale des télécommunications</b> @ <a href="http://www.itu.int/fr">www.itu.int/fr</a>	<b>UIT</b>
<b>Mesure de l'audience médias, télévision, radio, cinéma, internet</b> @ <a href="http://www.mediametrie.fr">www.mediametrie.fr</a>	
<b>Météo France</b> @ <a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>	
<b>Ministère de l'Intérieur</b> @ <a href="https://www.interieur.gouv.fr">https://www.interieur.gouv.fr</a>	
<b>Ministère du Travail</b> @ <a href="http://www.travail-emploi.gouv.fr">www.travail-emploi.gouv.fr</a>	
<b>Mission des études, de l'observation et des statistiques</b> <b>Ministère des Sports</b> @ <a href="http://www.sports.gouv.fr">www.sports.gouv.fr</a>	<b>Meos</b>
<b>Euronext - Marchés financiers</b> @ <a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a>	<b>Euronext</b>
<b>Observatoire de l'économie numérique</b> @ <a href="http://www.idate.org">www.idate.org</a>	<b>IDATE DigiWorld</b>
<b>Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales</b> <b>Institut national des hautes études de sécurité et de la justice</b> <b>Premier Ministre</b> @ <a href="http://www.inhesj.fr">www.inhesj.fr</a>	<b>ONDRP/INHESJ</b>
<b>Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale</b> @ <a href="http://www.onpes.gouv.fr">www.onpes.gouv.fr</a>	<b>ONPES</b>

<b>Observatoire national interministériel de la sécurité routière</b> @ www.securite-routiere.gouv.fr	<b>ONISR</b>
<b>Oil and Gas Journal</b> @ www.ogj.com	<b>OGJ</b>
<b>Ordre national des pharmaciens</b> @ www.ordre.pharmacien.fr	<b>ONP</b>
<b>Organisation de coopération et de développement économiques</b> @ www.oecd.org	<b>OCDE</b>
<b>Organisation des Nations unies</b> @ www.un.org/fr	<b>ONU</b>
<b>Office national de l'eau et des milieux aquatiques</b> @ www.onema.fr	<b>Onema</b>
<b>Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture</b> @ www.fao.org/home/fr	<b>FAO</b>
<b>Organisation mondiale du tourisme</b> @ www2.unwto.org	<b>OMT</b>
<b>Pôle emploi</b> @ www.pole-emploi.org	
<b>Service de la donnée et des études statistiques</b> <b>Ministère de la Transition écologique et solidaire</b> @ www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr	<b>SDES</b>
<b>Service de la statistique et de la prospective</b> <b>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</b> @ www.agreste.agriculture.gouv.fr	<b>SSP/Agreste</b>
<b>Service statistique ministériel de la sécurité intérieure</b> <b>Ministère de l'intérieur</b> @ www.interieur.gouv.fr/Interstats	<b>SSMSI</b>
<b>Sous-direction de la statistique et des études</b> <b>Ministère de la Justice</b> @ www.justice.gouv.fr	<b>SDSE</b>
<b>Sous-direction des systèmes d'informations maritimes</b> <b>Ministère de la Transition écologique et solidaire</b>	<b>SDSIM</b>



<b>Syndicat national de l'édition</b>  <a href="http://www.sne.fr">www.sne.fr</a>	<b>SNE</b>
<b>Syndicat National de l'édition Phonographique</b>  <a href="http://www.snepmusique.com">www.snepmusique.com</a>	<b>Snep</b>
<b>Systèmes d'information et études statistiques</b> <b>Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</b>  <a href="http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr">www.enseignementsup-recherche.gouv.fr</a>	<b>SIES/MENESR</b>
<b>Union interparlementaire</b>  <a href="http://www.ipu.org">www.ipu.org</a>	<b>UI</b>
<b>Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce</b>  <a href="http://www.unedic.org">www.unedic.org</a>	<b>Unedic</b>
<b>Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction</b>  <a href="http://www.unicem.fr">www.unicem.fr</a>	<b>Unicem</b>
<b>World federation of exchanges</b>  <a href="http://www.world-exchanges.org">www.world-exchanges.org</a>	

## Index des principaux termes utilisés

### A

AAH	68, 94
Accident	68, 88, 94
Accroissement naturel	24
Acquisition de la nationalité française	36
Actif	36, 42, 44, 64, 160
Actif financier	62, 120
Action	120, 122
Activité	38, 42, 48, 52, 54, 56, 62, 108, 110, 112, 146
ACTP	94
Administration pénitentiaire	86
Administrations de sécurité sociale	124, 126, 128
Administrations publiques	108, 110, 118, 120, 122, 124, 126, 128
Administrations publiques locales	124, 126, 128, 130
ADSL	76
Aéronautique	112, 138, 154, 156
Aéroport	150, 190, 192
Affection de longue durée	88, 92
Âge	10, 14, 26, 28, 32, 34, 52
Agent de la fonction publique	50, 58
AGGIR	96
Agglomération	16, 74
Agrégats monétaires	118
Agriculture	54, 144, 158, 160, 166
Agroalimentaire	110, 112, 164, 166
Aide sociale	68, 94, 96, 130
Aire urbaine	16
Alcool	72, 86, 114, 166
Alimentation	72, 88, 114, 178
Allocation	62, 66, 68, 94, 96, 124, 128
Allocation de rentrée scolaire	68
Alternance	46, 52, 98, 104
Amende forfaitaire	86
Ancienneté	54, 58
Animaux	158, 162, 166
Animaux de compagnie	78
AOC, AOP	158
APA	68, 96, 130
Appartement	80, 170
Apprentis	52, 60, 98, 100, 104
APU	108, 110, 118, 120, 122, 124, 126, 128
Aquaculture	162

Articles de sport	78
Artificialisation des sols	116
Artisanat	152, 178
Assurance	182
Auberges de jeunesse	114
Audioprothésiste	90
Audiovisuel	186
Autobus	190
Automobile	74, 144, 154, 156, 164, 168, 178, 182
Autorisation de construire	170

### B

<i>Baby-boom</i>	14, 26, 34
Baccalauréat	98, 104
Balance commerciale	136, 162
Banque	182
Barèmes des minima sociaux	68
Bâtiment	120, 170
Bénéfice	182
BEP	44, 98, 104
Besoin de financement	124, 136, 182
Bétail	158
Bibliothèque	78
Bien durable	72, 74, 114
Biocarburants	20, 172
Biodiversité	18
Biomasse	20, 172
<i>Blu-ray</i>	186
Boissons	72, 110, 112, 114, 166, 178, 188
Bourse	122
Bovins	158, 160, 166
Branche agricole	158
Branche d'activité	110, 112, 164, 166, 180
Branche de recherche	154
Brevet	44, 98, 100, 104
Brevet (innovation)	156
BTS	100, 104
Budget de la Justice	86
Bureau international du travail (BIT)	42, 44, 52, 54

<b>C</b>	
Cabotage	192
Cadre de vie	84
Cambriolage	84
Camping	114, 188
Cancer	90
CAP	44, 48, 98, 104
Capacité de financement	108, 124, 130
Capital-innovation	156
Capitalisation boursière	122
Captures de pêche	162
Carburant	20, 72, 114, 172
Carte bancaire	182
Catégories d'emplois de la fonction publique	58
Catégories d'entreprises	148
Catégories socioprofessionnelles	36, 42, 44, 48, 56, 58, 76, 94
Cause médicale de décès	88
CDI	46, 52, 94
Célibataire	28
Centre de lutte contre le cancer	90
Centres financiers offshore	140
Céréales	158, 160
Charbon	174
Charges du logement	82
Chauffage	72, 80
Chèque	182
Chercheur	154
Chiffre d'affaires	134, 146, 148, 156, 162, 184, 186
Chômage	12, 44, 52, 64, 68
Chômage de longue durée	44
CICE	60, 108, 124, 126, 128
Cinéma	78, 186
Circulation routière	86, 88, 190
CITE	100, 102, 104
Classe	102
Classe prépa	100
Climat	22, 172
CMU-C	92
CO <sub>2</sub>	22, 116
Colis	184
Collectivités locales	48, 58, 96, 118, 130
Collectivités territoriales	50, 58, 102, 130
Collège	102, 104, 130
Combustibles	20, 174
Commerce	178
Commerce extérieur	110, 135, 136, 148, 163, 164, 167, 169, 180
Commerce mondial	134
Commune	16, 130
Communication	114, 134, 184
Conchyliculture	162
Condamnation	86
Conditions météorologiques	18, 22, 158
Confort	80, 188
Connexion à internet	74, 76
Consommation des ménages	72, 74, 78, 82, 110, 178, 180
Consommation d'énergie	12, 20, 172, 174, 176
Consommation de matière	20
Consommation de soins	88, 92
Consommation intermédiaire	128, 158, 164, 170, 180, 182
Consommation touristique	188
Construction	20, 146, 148, 152, 170
Construction automobile	168
Conteneurs	192
Contrat à durée indéterminée	46, 52, 94
Contrat aidé	46, 50, 52
Contributions à la croissance	110, 112
COP21	22
Coquillages	162
Cotisation d'assurance	182
Cotisations sociales	62, 68, 126
Couple	28, 30, 38
Couronne périurbaine	16
Courrier	192
Coût assurance fret (Caf)	134
Coût du travail	60
CRDS	126
Création d'entreprise	144, 152
Crédit	118, 120
Crédit d'impôt recherche	156
Crime	84, 86
Critères de convergence	132
Croissance	108, 110
Crustacés	162
CSG	126
Culture	72, 128
Cure thermique	92
Cycle d'enseignement	52, 94, 98, 104
<b>D</b>	
Décès	14, 24, 34, 88
Déchet	18, 20, 23, 110, 112, 164, 173
Décile	38, 56, 64
Défaillance d'entreprise	144
Défense	128
Déficit commercial	164
Déficit public	124, 132
Délinquance	84
Délit	84, 86
Demande intérieure	22, 110, 132, 162, 166

Démission	44	Emploi public	50
Densité de population	14	Empreinte carbone	22, 116
Dentiste	90, 92	Endettement	116, 118, 130
Départements	14, 16, 50, 68, 130	Énergie	18, 20, 22, 172, 174, 176
Dépendance	96	Énergie nucléaire	172, 176
Dépense intérieure d'éducation	102	Énergie renouvelable	18, 20, 126, 172
Dépense de protection de l'environnement	18	Enfants	30, 32, 68
Dépense des ménages	186	Enseignant	102
Dépenses culturelles et de loisir	78	Enseignement	98, 104, 128, 130
Dépenses d'assurance maladie	62, 128	Enseignement public/privé	100, 102
Dépenses d'intervention	130	Enseignement supérieur	38, 98, 100, 102, 104, 154
Dépenses courantes de logement	82	Entreprise	56, 134, 146, 148, 150, 152, 154
Dépenses publiques	124, 126, 130	Entreprise individuelle	144, 152
Dépistage	88	Entreprise publique	150
Dépôt	118, 120, 124	Environnement	18
Détenu	86	Éolien	20, 172, 176
Dette	116, 118, 124, 130	EPA	50
Dette publique	116, 124, 132	Épargne	120, 130
Devise	132	Épargne retraite	66
Diabète	88	EPCI	130
Diesel	168, 190	EPIC	154
Diplôme	38, 44, 48, 72, 98, 100, 104	Équipement des ménages	74, 76, 178
DIRD	116, 154	Équivalent CO <sub>2</sub>	22, 116
Disque	78, 186	Équivalent-adulte	64
Divorce	28	Équivalent temps plein (EQTP)	54, 56, 94, 148, 154, 164, 166, 168, 170, 180
Doctorat	100	Espace protégé	18
Durée de vie moyenne	34	Espérance de vie	10, 34, 88, 116
Durée du travail	48	Essence	168, 190
DUT	100	Établissement d'hébergement pour personnes âgées	96
DVD	74, 78, 186	Établissement de crédit	182
<b>E</b>			
Eau	20	Établissement de santé	90
EBE	108, 110, 146	Établissement pénitentiaire	86
Échanges extérieurs	108, 110, 134, 136, 138	Établissement public	50
Éclairage	72, 114	Établissement public de coopération intercommunale	130
École	38, 98, 100, 102	Établissement scolaire	102
Écran	186	État	50, 124, 126, 128
Éducation	50, 72, 98, 100, 102, 104	État civil	28
Effet de serre	22, 116	ETI	134, 148
EHPAD	96	Étranger	32, 36
Élections	38	Étudiant	100
Électricité	114, 150, 168, 172, 176	Euro	12, 132, 134
Électroménager	72	Évolution de la population	24
Élevage	158, 160, 162	Excédent brut d'exploitation (EBE)	108, 110, 146
Élève	94, 98, 102, 104	Excédent commercial	166
Émission de GES	22, 116	Excès de vitesse	86
Émission de titres	118, 120, 122	Exploitation agricole	160
Emploi	42, 46, 50, 52, 54, 164, 170, 180	Exportations	134, 136, 138, 164, 166, 168, 172, 180
Emploi aidé	46, 52	Extraction	20
Emploi d'avenir	46		

<b>F</b>	
Facture énergétique	136, 164
Famille	30
Famille monoparentale	30, 38, 64
FBCF	108, 110
Fécondité	10, 32
Fédération sportive	78
Femmes	26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56, 64, 84, 88, 100, 116, 152
Fermage	160
Ferroviaire	190, 192
Ferry	190
Film	78, 186
Fioul	174
Fiscalité locale	130
Flours	158, 160
Flotte de pêche	162
Fluvial	192
Fonction publique	50, 58, 60, 128
Fonctionnaire	50, 58, 128
Fonds propres	120
Forêts	18
Formation	18, 44, 46, 92, 98, 100, 104, 130
Formation continue	104
<b>G</b>	
Génération	24, 26, 32, 104
GES	22, 116, 190
GIR	96
GPL	168, 174
Grandes entreprises	148
Grille AGGIR	96
Grippe	34
Groupes (entreprises)	140, 148, 150, 156
Groupement de communes à fiscalité propre	130
Guerres mondiales	34
<b>H</b>	
Habitat	80, 118
Halieutique	162
Halo du chômage	44
Handicap	68, 94
Handisport	94
Haut débit	76, 184
Hébergement	180, 188
HLM	82
Homicide	84, 86
Hommes	26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56, 64, 84, 88, 100, 116, 152
Hôpital	50, 90, 92, 96
Horaires de travail	48
Hospitalisation	90
Hôtel	188
Hôtels, cafés, restaurants	72
Houille	174
Hybride	168
Hydraulique	176
Hypermarché	178
Hypertension	88
<b>I</b>	
IAA	166
IDE	140
Immatriculation	168
Immigré	36
Immobilier	120, 180
Importations	134, 136, 138, 164, 166, 168, 172, 180
Impôt	62, 126, 130
Inconfort	80
Indicateurs de richesse nationale	116
Indice boursier	122
Indice des loyers	82
Indice des prix	12, 114, 132
Industrie	54, 112, 146, 152, 154, 164
Industrie agroalimentaire (IAA)	166
Industrie automobile	154, 164, 168
Industrie manufacturière	112, 164
Inégalité de revenus	116
Inégalités	64
Infirmier	90
Inflation	114, 132
Informatique	78, 180
Infraction	86
Ingénieur	100
Innovation	156
Insécurité	84, 88
Institutions financières	118, 122
Intégrité physique	84
Intercommunalité	50
Intéressement	120
Intérim	52, 54
Internet	74, 76, 186
Invalidité	68, 94
Investissement	108, 110, 112, 130, 166, 168
Investissement direct étranger (IDE)	140, 182
Investissement en construction	170
Investissement en logement	82, 120

Investissement pour l'environnement	18
Investissements internationaux	140
IUFM	100

## J

Jardinage	78
Jeu de hasard	78
Jeunes	26, 32, 42, 44, 46, 52, 86, 104
Jeunes en situation de handicap	94
Journal	184
Juge	86
Justice	86

## K

Kyoto (protocole de)	22
----------------------	----

## L

Laboratoire d'analyses médicales	90, 92
Lait	72, 158, 160, 166
Légumes	72, 158, 160
Libération conditionnelle	86
Licence	100
Licence sportive	78, 94
Licenciement	44
Lit d'hôpital	90
Livre	78
Livret d'épargne	118, 120
LMD	100
Locataire	82
Location	180
Locaux	170
Logement	30, 68, 72, 80, 82, 84, 96, 114, 120, 170
Logement commencé	170
Logement-foyer	96
Logement vacant	80
Loi Eva Sas	116
Loi Hamon	182
Loi LRU	102
Loi LME	144, 146, 148, 152
Loisirs	72, 78
Loyer	82
Lycée	98, 102

## M

Magasin	178
Maison	72, 80, 114, 170,
Maison de retraite	96
Maîtrise	100
Maladie	68, 88, 92, 94
Marchandise	134, 178, 192
Marché financier	122, 132
Mariage	28
Marins pêcheurs	162
Marketing	156
Marque	156
Master	100
Maternité	32, 68
Matière	20
Médecin	90, 92
Médicament	92
Ménage	30, 62, 64, 74, 80, 118, 120
Mesures fiscales	114
Métallurgie	152, 164
Métayage	160
Meuble	72, 74, 114
MIC	148
Micro-entrepreneur	144, 152
Micro-ordinateur	74
Migrations	10, 24
Milieu fermé, milieu ouvert	86
Militaires	50, 58
Minima sociaux	68
Minimum vieillesse	66
Ministères	50
Mise en chantier	170, 184
Mobile	76
Mobilité résidentielle	80
Mode de transport	190
Monde	10
Monnaie	118, 132
Monoparentale (famille)	30, 38, 64
Mortalité	24, 34, 88
Mortalité infantile	34
Moyen de paiement	182
Multimédia	76
Musée	78, 188
Musique	78, 186

## N

Naissances	24, 32, 34
Natalité	10, 24, 32
Nationalité	32, 36
Naturalisation	36



Navires	162
Niveau de formation	98, 104
Niveau de vie	64, 116
Niveaux d'études	98
Nucléaire	172, 176
Nuitée	188
Nuptialité	28

## O

Obligation	94, 122
Occupation du territoire	18
Odac	124, 126
Oléoduc	192
Omnipraticien	90
Ondam	128
OPCVM	118
Opep	174
Opticien	90
Orthoptiste	90

## P

Pacte civil de solidarité (Pacs)	28
Parc locatif social	80, 82
Parc national	18
Parc naturel régional	18
Parité	38
Parlement	38
Part de marché	168, 178, 186
Patrimoine	62, 120, 126
Pauvreté	64, 68
Pauvreté en condition de vie (ou privation matérielle)	116
Pavillon	192
Pays de naissance	36
PCH	94
Pêche	162
Peine	86
Pension	66, 94
Permis de conduire	86
Permis de construire	170
Personne en emploi	42
Personnes âgées	26, 66, 68, 96
Pétrole	20, 114, 136, 138, 172, 174
Pharmacie	90, 178
Pharmacien	90
Photo	78
Photovoltaïque	20, 172, 176

PIB	12, 108, 110, 116, 132
PIB par habitant	12, 108, 116, 132
Pisciculture	162
Plan d'épargne logement	118
PME	148
Poissons	162
Politiques d'emploi	46, 52
Pommes de terre	158
Population	10, 12, 14, 16, 24, 26, 30
Population active	36, 42
Population mondiale	10, 24
Population pénitentiaire	86
Porcins	158, 160
Port	190, 192
Pouvoir d'achat	12, 60, 62, 66, 72, 92, 108, 132
Pouvoir de réchauffement global	22
Prairies	18
Prélèvement d'eau	20
Prélèvements obligatoires	68, 126
Presse	78, 184
Prestations chômage	128
Prestations sociales	62, 68, 94, 128
Prévention	18, 88, 92, 130
Prévenu	86
Principe directionnel étendu	140
Prison	86
Prix	12, 82, 92, 114, 136, 170, 172
Procédé	156
Production	166, 180
Production agricole	158
Production animale	158
Production d'énergie	172, 174, 176
Production industrielle	112, 164
Production végétale	158
Productivité	110
Produit intérieur brut (PIB)	12, 108, 110, 116, 132
Produit intérieur brut par habitant	12, 108, 116, 132
Produits pétroliers	114, 172, 174, 192
Professeur	102
Profession de santé	90
Profilage	148
Projections de population	10, 24, 26
Projections de population active	42
Propriétaire	80, 82, 160
Propriété industrielle	156
Protection de l'environnement	18
Protection sociale	68
Prothèse	92
Protocole de Kyoto	22
Public / privé (enseignement)	98
Pyramide des âges	26

## R

RDB	62, 68, 108
Recettes publiques	124, 126, 130
Réchauffement climatique	22
Recherche	12, 18, 92, 100, 116, 150, 154
Recherche d'emploi	46
Réclusion	86
Récupération	18, 22
Recyclage	20
Régions	14, 50, 58, 130, 190
Rémunération	58, 108, 110, 120, 128, 136, 182
Renouvellement des générations	10
Réseaux	76
Réserve naturelle	18
Réserves énergétiques	174
Résidence principale	80, 82, 84
Résidence secondaire	80, 188
Résident	140
Ressources	20
Ressources propres de l'UE	128
Restauration	180
Retraites	66, 128
Revenu agricole	158
Revenu de solidarité active	68, 128
Revenu disponible brut des ménages	62, 68, 108
Richesse	116
Risque	68, 88, 94
Route	88, 190, 192
RSA	68, 128, 130

## S

Sage-femme	90, 92
Salaire	56, 58, 60, 62
Salaire horaire de base ouvrier et employé	60
Salaire minimum	56, 60
Salariés	42, 48, 148, 150, 160, 166, 178, 180
Sanction éducative	86
Santé	68, 72, 92, 100, 128
SARL	144, 152
Satisfaction dans la vie	116
SAU	160
Scolarisation	94, 98, 104
Secteur hospitalier public	58
Secteur institutionnel	108, 120, 154
Secteur marchand	46, 52, 60, 110, 120, 146, 148
Secteur public	52, 90, 92, 150
Secteurs d'activité	23, 54, 56, 60, 146, 150, 157, 167, 174, 179
Sécurité	48, 84

Sécurité sociale	68, 92, 94, 124, 126, 128
Séjours	188
Seniors	14, 42, 44, 48, 52, 78
Services	54, 112, 180
Service de soins à domicile (SSAD)	96
Sidérurgie	174, 176
Sifim	128, 182
Single	186
Site culturel	188
Smartphone	76
Smic	56, 60
SMS	76, 184
Société	144, 152
Société financière	110, 182
Société non financière (SNF)	108, 110, 118, 120, 122
Soins	90, 92, 96
Solde apparent	14
Solde des échanges	136, 138
Solde migratoire	24
Solde naturel	14, 24
Sorties précoces du système éducatif	104, 116
Sous-emploi	42, 48
Spectateur	78
Sport	78, 94
Statut juridique	152
Stocks	110, 112
Streaming	78, 186
Stupéfiants	86
Suicide	88
Superficie agricole utilisée	160
Supermarché	178
Surface des logements	80, 82
Surfaces artificialisées	18
Surpeuplement	80

## T

Tabac	56, 110, 126, 165
Tablette	76, 184
Taux d'activité	38, 42
Taux d'autofinancement	108, 110, 168
Taux d'emploi	12, 94, 116
Taux d'emploi des seniors	52
Taux d'endettement	116, 130
Taux d'épargne	108, 120
Taux d'équipement	74
Taux d'indépendance énergétique	172
Taux d'intérêt	108, 118, 132, 180
Taux d'investissement	108, 120
Taux de change	132

Taux de chômage	12, 36, 44
Taux de chômage des jeunes	44
Taux de couverture	134, 136
Taux de marge	108, 110, 168, 182
Taux de mortalité	24, 34, 88
Taux de pauvreté	64
Taux de réussite au baccalauréat	98
Taxes	126, 130, 146, 164
Technologies de l'information et de la communication	76, 184
Télécommunications	76, 156, 180
Téléphone	74, 76, 138
Télévision	78, 186
Temps de travail	48, 58
Temps partiel	38, 48, 56, 58, 60
Termes de l'échange	136
Terrorisme	84
Tertiaire	54, 56, 172, 176
TIC	76, 184
TIP	182
Titre de créance	122
Titres	118, 122, 124
Tourisme	60, 136, 188
Traité de Maastricht	12, 124, 132
Traitement indiciaire	58
Transport	56, 146
Travail d'intérêt général	84, 86
Travailleur handicapé	94
Tribunal	86
TVA	126
TVR	186

## U

Union européenne	12
Unité de consommation	62, 64
Unité de soins de longue durée	96
Unité légale	134, 146, 148, 152
Unité urbaine	16
Urbain	16

## V

Vaccins	88
VàD	186
Valeur ajoutée	108, 110, 112, 146, 148, 158, 164, 170, 180, 182
Vandalisme	84
Véhicule	74
Viande	166
Victime	84
Vidéo	78, 186
Vie politique	38
Vieillesse	10, 26, 30, 42, 96
Ville	16
Vin	158
Violence	84
Voiture	74, 84, 168
Vol	84
Voyageur	190

## Dans la même collection

### Parus

Les entreprises en France, édition 2017

France, portrait social, édition 2017

Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017

### À paraître

Formations et emploi, édition 2018

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

---

Dépôt légal : février 2018

# TEF

## Tableaux de l'économie française

Les *Tableaux de l'économie française* s'adressent à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France.

L'ouvrage se compose de 88 fiches organisées autour de cinq grands thèmes : territoire-population, emploi-revenus, conditions de vie-société, économie-finances et système productif. Chacune de ces fiches propose au lecteur des commentaires, des tableaux et des graphiques, des définitions et une liste de publications de référence sur le sujet développé. Elles fournissent des informations récentes sur la France et des données permettant de la situer par rapport à d'autres pays de l'Union européenne ou du monde.

**Collection**  
**Insee Références**  
**Édition 2018**

ISSN 1639-4968  
ISBN 978-2-11-139669-2  
RÉF. TEF18  
Février 2018 - Prix 19,80 €

